



Le procès fait à Bernat de Cabrera (1364-1372)

Mahine Béhrouzi

► To cite this version:

Mahine Béhrouzi. Le procès fait à Bernat de Cabrera (1364-1372). Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2014. Français. <NNT : 2014BOR30009>. <tel-01124295>

HAL Id: tel-01124295

<https://theses.hal.science/tel-01124295v1>

Submitted on 6 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE MÉDIÉVALE

***Le procès fait à Bernat de Cabrera
(1364-1372)***

Présentée et soutenue publiquement le 15 février 2014

Mahine BÉHROUZI

Sous la direction de Françoise Lainé

Membres du jury

Françoise Lainé, Professeur émérite, Université Bordeaux 3

Christian Guilleré, Professeur, Université de Savoie

Martin Aurell, Professeur, Université de Poitiers, Institut Universitaire de France

Damien Coulon, Maître de conférences, Université de Strasbourg

L'objet de ce travail est d'étudier le procès fait à Bernat de Cabrera, conseiller de Pierre III de Catalogne (IV d'Aragon), pour trahison et lèse-majesté en 1364. Ce « procès » est conservé aux Archives de la Couronne d'Aragon mais a été édité en 1867. Des documents de la chancellerie de Pierre IV, quelques-uns issus des fonds navarraïes et, dans une moindre mesure, des sources narratives permettent des recoupements critiques. La volonté royale de justifier la condamnation à mort d'un *privado* issu de la haute noblesse par la compilation d'actes d'enquête, comme la réhabilitation de sa mémoire en 1381, interrogent sur la solidité des faits reprochés à Bernat de Cabrera, les méthodes judiciaires suivies, les intérêts en jeu dans le royaume d'Aragon et plus largement en Espagne durant la seconde moitié du XIV^e siècle. La procédure comme les faits reprochés à celui qui meurt décapité le 26 juillet 1364 révèlent les enjeux diplomatiques à l'œuvre entre les royaumes d'Espagne durant la guerre castillano-aragonaise mais aussi plus largement en Europe, les nouveaux équilibres de pouvoirs entre noblesse, pouvoir urbain et pouvoir royal ainsi que les mutations d'un pouvoir royal mis en difficulté par des guerres incessantes et à la recherche de nouveaux soutiens. Les dépositions des témoins, bien qu'évidemment biaisées, décrivent des comportements, évoquent des valeurs et aussi des attentes. Le travail essaie de cerner la trajectoire du comte d'Osona mais aussi des prisonniers et des intermédiaires dans une péninsule ibérique déchirée. L'étude porte donc aussi sur la confrontation des normes entre pouvoir et société.

The proceedings against Bernat of Cabrera

The intention of this work is to study the proceedings against Bernat de Cabrera, advisor to Peter III of Catalonia (IV of Aragon) for treason and lese-majesty in 1364. These "proceedings" are kept in the Archives of the Crown of Aragon but were printed in 1867. Some documents from the Chancellery of Peter IV, some from the Navarrese funds and, in fewer numbers, some narrative sources enable critical cross checking. The Royal will to justify the death penalty applied to a *privado* coming from high nobility through the data collection of investigatory sources, as well as the clearing of his name in 1381 question the solidity of the facts charged against Bernat de Cabrera, the law methods applied, the interests at stake in the realm of Aragon and more widely in Spain during the second half of the XIVth century. The procedure as well as the facts charged against he that died beheaded on July 26th, 1364 show the diplomatic stakes at play between the kingdoms of Spain, during the Castile-Aragon war, but more widely in Europe, the new balances of power between nobility, city power and royal power, but also the mutations of royal power put in a difficult situation by unceasing wars and the search for new supports. The witnesses' testimonies, though of course biased, describe behaviours, evoke values and also expectations. This work tries to figure out Count Osona's itinerary but also that of prisoners and middlemen in torn Iberian Peninsula. The study also bears on the confrontation of norms between power and society.

Mots-clés : Pierre IV (1319-1387), roi d'Aragon
Bernat de Cabrera (1298-1364)
Procès Politique
Prisonniers de guerre
XIV^e siècle
Key-words: Peter IV (1319-1387), King of Aragon
Bernat de Cabrera (1298-1364)
Political trial
Prisoners of war
XIVth century

Sommaire

INTRODUCTION.....	11
I. L'historiographie française	13
1.1. De la politique au politique.	13
1.2. La « Genèse de l'État moderne » cherche les hommes et leurs normes	16
II. L'Aragon touché par la genèse de l'État moderne	21
2.1. L'État moderne : un modèle opératoire en Aragon ?	21
2.2. Existe-t-il une historiographie de la Couronne d'Aragon ?	23
2.3. Une historiographie encore en marge de la problématique de l'État moderne.	29
III. Méthodologie.....	31
3.1. La lecture comme une rencontre	31
3.2. Construire une trame historique et spatiale	32
3.3. Mettre de l'humain, et de la chair	33
IV. Problématiques	34
 Première partie : PRESENTATION DU DOCUMENT	 37
I. Description globale	38
1.1. Le document à étudier : trois volumes édités pour trois registres	38
1.2. Trois volumes archivés à l'histoire trouble	39
1.2.1. L'archivage des procès, une raison d'être de l'Archive royale.....	39
1.2.2. La réglementation de l'Archive royale.....	40
1.2.3. Les archivistes maîtrisent sans aucun doute la constitution du procès Cabrera en tant qu'ensemble documentaire.....	41
1.2.4. Un ensemble documentaire manipulé et sans doute réorganisé	42
II. La constitution des registres.....	48
2.1. Le volume 24 est appelé par ailleurs le « Second procès » ou « Grand procès »	49
2.1.1. Des copies soignées (fol.1-fol.20).....	51
2.1.2. Les témoignages de Valence et de Burriana du 15 juin au 24 juin 1364 (fol.25-37)	53
2.1.3. De Barcelone à Saragosse en passant par Novalles (fol.42-67), un assemblage disparate	54
2.1.4. Des folios 68 à 112 : deux ensembles de témoignages mal dissociés.....	56
2.1.5. Le second cahier scellé vient de Valence (fol.126-fol.137).....	59
2.1.6. Des témoignages d'origine inconnue (fol. 140-fol.143)	60
2.1.7. Le troisième cahier scellé provient de Majorque (fol.145-fol.150)	60
2.1.8. Des actes recopiés ou recollés assez variés : folio 152 à 194	61

2.1.9. Le quatrième cahier scellé provient de Calatayud: le « petit cahier » regroupe les témoignages relevés entre le 10 avril et le 27 mai 1366, et déposés le 5 juin 1366 (fol.195-fol.202).....	66
2.1.10. Des copies d'actes qui se succèdent (fol 203-295) dans une logique chronologique.....	67
2.1.11 Le dernier cahier scellé (fol.296-301).....	71
2.1.12 Les dernières pièces de l'année 1366 (fol.302-317)	72
2.1.13. Les règlements de la question du comte d'Osona (fol.322-325).....	72
2.1.14. Le témoignage de Ramon de Gurb (fol.325-331) : un changement d'écriture net	73
2.1.15. Le procès de Ramon Alemany de Cervelló et les derniers témoignages (fol.331-335) : des copies datant au moins du printemps 1369.....	74
2.1.16. Les dernières pièces: des ajouts certainement postérieurs à la constitution du registre.....	74
Conclusion provisoire au sujet du registre 24	75
2.2. Le volume 25 : deux ensembles homogènes et des « notes »	77
2.2.1. La copie du « Premier Procès » (fol.2-fol.139).....	77
2.2.2. Des feuillets disparates (fol.140-148)	85
2.2.3. Un dossier cohérent (fol.149-155) : Bernat de Cabrera et le duc de Gérone.	90
2.2.4. Des questionnaires à peine ébauchés (fol.156-157).....	90
2.2.5. Des récapitulatifs des faits reprochés à Bernat de Cabrera et au comte d'Osona (fol.158-189) datant de juin 1366.....	91
Conclusion provisoire au sujet des registres 24 et 25	94
2.3. Le volume 26 : une création de Prosper de Bofarull.....	94
2.3.1. Le procès contre Bernat de Cabrera pour non application de <i>Princeps namque</i> (1361 - 1362) intenté par Pere Çacosta (fol 1-34).....	95
2.3.2. Une copie du début du registre 24 (fol 35-62)	97
2.3.3. Une autre copie d'un cahier original présent dans le registre 24 (fol.63-98).....	97
2.3.4. La copie des témoignages de Burriana et Valence présents dans le registre 24 (fol 99-114).....	97
2.3.5. Des copies de registres secrets (fol 115-138).....	98
2.3.6. Récapitulatif des faits imputés à Bernat de Cabrera fils (fol. 139-184) : un travail en deux parties de la fin de l'année 1366-janvier 1367.....	106
2.3.7. Un cahier mangé par les vers.	109
Conclusion provisoire au sujet du registre 26	110
III. Des documents copieusement annotés	110
3.1. Les documents qui sont annotés.....	111
3.1.1. Le registre 24 a été étudié avec soin.	111
3.1.2. Le registre 25 : l'intérêt pour le procès de Bernat de Cabrera	111
3.1.3. Les cahiers du registre 26.....	112

3.2. Les marques et accolades diverses	112
3.2.1. Les marques pour les faits antérieurs à l'été 1366.	112
3.2.2. Les accolades sépia dont la partie supérieure représente trois petits points disposés triangulairement.	115
3.2.3. Les relations avec Pierre I de Castille particulièrement remarquées.	116
3.2.4. Des accolades sépia pour mettre en valeur l'innocence du comte d'Osona.....	116
3.2.5. Les autres marques à l'encre sépia rarement utilisées et donc difficiles à analyser	117
3.3. Les commentaires réalisés à l'encre noire sont les plus tardifs.....	117
Conclusion : les trois volumes présentent une cohérence inégale.....	119
Le Premier Procès est celui fait à Bernat de Cabrera	119
Le Second ou Grand procès est celui fait au comte d'Osona et ne peut être dissocié des démarches de Bernardi	120
Epilogue du procès et préservation des intérêts	122
 Deuxième partie : ASCENSION, GRANDEUR ET CHUTE D'UN CONSEILLER	123
I. L'ascension au service d'un royaume (jusqu'aux années 1350).....	125
1.1. Du seigneur d'Anglès au vicomte de Cabrera : un seigneur modeste jusqu'à ses trente ans.....	125
1.1.1. Une vicomté prestigieuse (XI ^e -XIII ^e siècles) et des ambitions ibériques	132
1.1.2. Bernat de Cabrera devient vicomte de Cabrera tardivement.....	135
1.2. L'ascension au service de Pierre IV (1328-1356).....	137
1.2.1. Un début de carrière chaotique (1328-1337).....	137
1.2.2. 1338-1347 : roman d'un noble désespéré ou construction d'une carrière ?.....	139
1.2.3. L'homme-clé des années difficiles (1347-1356).....	144
1.3. Reconnaissance personnelle, militaire et patrimoniale	156
1.3.1. Majordome en 1347 et curateur du duc de Gérone: la reconnaissance royale	156
1.3.2. Amiral en Sardaigne : la reconnaissance des syndics urbains	161
1.3.3. La prise de contrôle d'un territoire non sans résistance	164
II. Premiers ennemis : le ciel se couvre	170
2.1. Sur la question de Sardaigne : l'expression des jalousies nobiliaires	170
2.2. La révision des testaments de Pierre IV : Bernat de Cabrera s'efface au profit d'Éléonore	172
2.2.1. L'organisation de la régence par le testament de 1354 : Bernat de Cabrera, un homme de confiance.....	173
2.2.2. Le testament du 18 novembre 1356 : Bernat de Cabrera « effacé » de l'organisation la régence ?.....	174
2.3. Les Corts de 1358 : la liste des ennemis de Bernat de Cabrera s'écrit	176
2.4. Le procès de 1361-62 : une accusation de félonie symbolique.....	179

2.4.1. Pierre IV face aux Grandes Compagnies.	179
2.4.2. Organiser la défense et punir les défections passées.	181
2.4.3. La défense de Bernat de Cabrera.....	182
2.4.4. L'interprétation de l'Usatge 'Princeps namque'	183
2.4.5. Interprétation du procès de 1361-1362.....	185
III. Un <i>privado</i> pris dans la tourmente d'une guerre désastreuse	187
3.1. Bernat de Cabrera mis en cause dans le déclenchement de la guerre contre la Castille (1356-1357).....	187
3.1.1. Deux royaumes chrétiens concurrents.....	189
3.1.2. Des situations royales en miroirs ??.....	192
3.1.3. L'implication dans la guerre de Cent Ans et le déclenchement de la guerre des deux Pierre.....	194
3.2. À défaut de négocier la paix : négocier des ralliements (1356-1361).....	196
3.2.1. Les ambitions diplomatiques de Pierre IV face à la domination militaire castillane	196
3.2.2. Une trêve sans paix ou la diplomatie impossible : les rôles de Bernat de Cabrera et de son fils	200
3.2.3. La paix de Terrer (1361) et l'art de l'évitement.....	205
3.2.4. La reprise de la guerre (1362): la surprise et le dénuement catalano-aragonais. .	210
3.3. 1363-1364 : la descente aux enfers de Bernat de Cabrera.....	217
3.3.1. Bernat de Cabrera trahi par Pierre IV (printemps 1363) ?	217
3.3.2. L'impossible négociation	220
3.3.3. Epilogue : Pâques 1364, la fuite de Bernat de Cabrera est preuve de sa culpabilité.....	234
Conclusion.....	237
Troisième partie : LES HOMMES DANS LA TOURMENTE	239
I. Les prisonniers.....	241
1.1 Fournées de capture.....	241
1.1.1. Les Castellans et leurs alliés	241
1.1.2. Les Catalans	242
1.2. Leur sort : la prison pour la quasi-totalité	245
1.2.1. L'élimination des prisonniers est rare	245
1.2.2. Les prisonniers catalans sont amenés à Séville (cible des interrogatoires).....	246
1.2.3. Des détenus aux aguets dans une atmosphère suspicieuse.....	250
1.3. La libération.....	252
1.3.1. Les cas individuels	252
1.3.2. Une libération collective relativement négociée	253
1.3.3. Rareté des véritables évasions.....	254

Conclusion.....	257
II. Intermédiaires et négociateurs: le primat de la parole et de la fidélité.....	258
2.1. Les simples intermédiaires	259
2.1.1. Les Génois.....	259
2.1.2. Les témoins à la parole ‘facile’ : Jacme Julia et Bertran d’Albi	259
2.2. Les négociateurs particuliers.....	261
2.3.1 Ramon de Gurb, un négociateur pour libérer le comte d’Osona.....	261
2.3.2. García Valero, un négociateur pour réhabiliter le comte d’Osona.....	263
2.3.3. Le négociateur du vicomte d’Illa	264
2.3. La lettre de créance : les obligations du messenger	264
Conclusion.....	266
III. Les survivants de la famille Cabrera : le comte d’Osona et son fils	267
3.1. La capture suspecte (1362).....	267
3.1.1. La reprise de la guerre et la capture du comte d’Osona (1362)	267
3.1.2. Les premiers temps de la captivité : démontrer à Calatayud que s’en est fini pour elle (deuxième quinzaine d’août 1362)	278
3.1.3. L’emprisonnement : une forme de mort sociale ?.....	279
3.2. Le comte d’Osona est prisonnier.....	281
3.2.1. À Séville (septembre-décembre 1362).....	281
3.2.2. Long séjour à Tolède (premier semestre 1363) et entrevue mystérieuse à Murviedro (juin 1363).....	282
3.2.3. La proposition faite à Murviedro (juin 1364).....	284
3.2.4. L’été de tous les dangers (été 1365).....	288
3.3. Les difficiles négociations : Ramon de Gurb (été 1365-printemps 1366)	293
3.3.1. La demande d’otages pour garantir la fidélité du comte à Pierre I	293
3.3.2. La rançon du comte d’Osona et la remise d’otages pour en garantir le versement	295
3.3.3. Les plans contrariés : l’entrée des Grandes Compagnies	298
3.4. Le comte d’Osona pris dans un jeu tripartite (été 1366)	311
3.4.1. Le comte d’Osona livre son fils et sort de prison.....	311
3.4.2. L’entrée au service de Pierre de Castille comme chef de Compagnie	313
3.4.3. Bernat de Cabrera dans le jeu pyrénéen	315
3.5. L’échec du retour de Bernat de Cabrera sur ses terres et l’ultime revirement	322
3.5.1. Le retour en Catalogne (mars 1367).....	322
3.5.2. Le comte d’Osona au service d’Henri II	325
Conclusion.....	329
3.6. La troisième génération : le retour possible	331

Quatrième partie :PROCEDURES JUDICIAIRES POUR CONDAMNER ET CONVENIENTIA POUR REHABILITER	333
I. 1364-1372 : La lèse-majesté est punie par un procès centré sur l'<i>inquisicio</i>.....	334
1.1. Les traces laissées par les enquêtes préliminaires	336
1.1.1. La première est celle intentée au sujet de la capture du comte d'Osona et de Pedro de Luna.	336
1.1.2. De la <i>fama</i> à des dires identifiés : des <i>inquisicios</i> manquantes.....	336
1.2. Une procédure géographiquement déséquilibrée à ses débuts	344
1.2.1. Une procédure centrée sur la Catalogne.....	344
1.2.2. L'Aragon présente une forte inertie	346
1.3. Le crime de lèse-majesté comme la récusation des procureurs permet un flou procédural.....	350
1.3.1 La lourdeur de la faute induit le refus de la procédure selon les Usatges	350
1.3.2. La terreur ambiante et l'isolement des accusés	353
1.3.3. Les conseils des 12 et 14 juin 1364 semblent clore le jugement de Bernat de Cabrera	354
II. Les hésitations de la justice royale.....	357
2.1. Les conclusions du procès de Cervelló sont très révélatrices de ce que le procès Cabrera devrait être.	357
2.2. Le sort du vieux conseiller	360
2.2.1. La récupération de Bernat de Cabrera : la diplomatie en fonctionnement.....	360
2.2.2 Les manipulations de la reine Éléonore	368
2.3. Pierre IV assume le jugement et délègue la sentence.....	381
2.3.1. Le jugement du 22 juillet 1364 : le roi tranche	381
2.3.2. La sentence pour Jean de Gérone	383
III. Condamner le premier, juger le second, rendre au troisième	385
3.1. Condamner Bernat de Cabrera	385
3.1.1. Les témoignages qui accablent.....	385
3.1.2. Les arguments favorables à la condamnation à Barcelone	390
3.1.3. Les arguments du conseiller	399
3.2. La procédure domine pour le procès du comte d'Osona.....	404
3.2.1. Les témoignages pour construire les éléments de preuve	404
3.2.2. La parole relativement tronquée.....	409
3.2.3. La preuve ? <i>Relacio</i> des témoignages	413
3.2.4. La délibération sur le cas du comte d'Osona	419
Conclusion.....	420
3.3. Le sort du comte/comté d'Osona : un dossier sous contrôle du roi	421
3.3.1. Les domaines des Cabrera : extension et complexité.....	421

3.3.2. Des décisions progressives.....	427
3.3.3. 1366 : les pressions se font sentir.....	433
3.3.4. La restitution à Bernardi.....	436
Conclusion.....	439
CONCLUSION.....	441
Bernat de Cabrera, un homme qui reste dans l'ombre	442
La guerre et la violence comme facteurs de recomposition	442
Un système politique déséquilibré à la recherche d'une nouvelle stabilité.....	444
La norme juridique d'autant plus stricte qu'elle est artificiellement utilisée ?	445
ANNEXES.....	447
Traductions des actes d'accusations	448
[XXXIII, p. 99-109]	449
[XXXIII, p. 109-113]	455
[XXXIII, p. 113-125]	458
[XXXIII, p. 198-253]	465
[XXXII, p. 82-92].....	493
Tableau comparatif des chapitres de questionnaire et/ou d'accusation rédigés d'avril à juillet 1364.....	497
GENEALOGIES	500
GENEALOGIE DES CABRERA	500
LIENS FENOLLET/CANET-ILLA/ROCABERTI/CABRERA.....	507
LIENS ROCABERTI/CABRENYS.....	508
LIENS FOIX/CASTELBON/CABRERA/RIBAGORZA	509
Les domaines catalans des Cabrera vers 1350-1363	510
Glossaire.....	513
BIBLIOGRAPHIE	515
Sources manuscrites	516
Sources publiées.....	517
Livres et articles	518

Introduction

L'histoire paraît simple. Le 8 mai 1364, Bernat de Cabrera est inculpé de crime de lèse-majesté. Le 26 juillet 1364, moins de trois mois plus tard, il est décapité sur la place du marché de Saragosse. Le lendemain, après avoir été exposés, ses restes sont enterrés au couvent des frères mineurs de la ville. En février 1381, reconnaissant les qualités et le travail considérable accompli par son conseiller ainsi que les erreurs commises dans l'urgence, la précipitation et sous l'influence de mauvais conseils, Pierre le Cérémonieux restitue ses biens à Bernardi, le petit-fils.

Une simple erreur judiciaire digne de chroniques du même nom ?

Bernat de Cabrera était un, si ce n'est le plus proche conseiller du roi. L'affaire, comme l'erreur, ont donc des implications politiques ; d'ailleurs le crime l'est ! L'enquête qui a mené à sa condamnation, celle ouverte sur son fils et les rares pièces qui ont conduit à sa réhabilitation constituent un ensemble de trois registres conservés aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone. L'ensemble a été publié en 1867 à Barcelone¹. Il s'agit donc pour nous d'étudier les trois volumes édités ainsi que quelques pièces complémentaires².

Ces trois volumes appellent une multitude de questions. La première est de comprendre le sens de la constitution du « Procès ». Pourquoi une telle accusation ? Pourquoi une enquête et celle-ci ? Pourquoi une condamnation ? Ces questions couvrent *a priori* deux volets, l'un est judiciaire, l'autre politique : il y a certes le problème de la méthode utilisée dans cette enquête « judiciaire » et des documents retenus (et donc ceux qui ont pu être écartés) mais aussi le problème du traitement d'un fait politique. Le procès –c'est ainsi que nous l'appellerons dorénavant- est révélateur d'un rapport de forces politiques que l'on a choisi (qui a fait ce choix ?) de régler par voie judiciaire. À terme, l'un des protagonistes disparaît, non point assassiné, non point du fait de sa fuite, mais au terme d'une procédure qui fait montre d'une certaine nouveauté : une enquête³. La procédure a donc servi un règlement politique autour d'une situation qui paraît bien circonscrite –la couronne d'Aragon- et chronologiquement très précise -1364-. Notre objectif est de dépasser la « chronique judiciaire » pour mettre à jour, derrière les apparences, les enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux de cette affaire.

¹ *Colección de documentos inéditos del archivo general de la Corona de Aragon, publicada de real orden por su archivero D. Manuel de Bofarull y de Sartorio*, t. XXXII, XXXIII et XIV.

² Nous reviendrons sur l'étude du dossier original ultérieurement.

³ Il y a eu aussi un procès pour Jacques de Majorque publié dans la même collection : *Proceso contra Jaime III, último rey de Mallorca*, t. XXIX, XXX, XXXI, Barcelone 1867.

L'objet de ce travail est donc d'étudier le procès fait à Bernat de Cabrera, conseiller de Pierre III de Catalogne (IV d'Aragon), pour trahison et lèse-majesté en 1364. Des documents de la chancellerie de Pierre IV, quelques-uns issus des fonds navarraïes et, dans une moindre mesure, des sources narratives permettent des recoupements critiques. La volonté royale de justifier la condamnation à mort d'un *privado* issu de la haute noblesse par la compilation d'actes d'enquête, comme la réhabilitation de sa mémoire en 1381, interrogent sur la solidité des faits reprochés à Bernat de Cabrera, les méthodes judiciaires suivies, les intérêts en jeu dans le royaume d'Aragon et plus largement en Espagne à la fin du XIV^e siècle. La procédure comme les faits reprochés à celui qui meurt décapité le 26 juillet 1364 devraient pouvoir révéler les enjeux diplomatiques à l'œuvre entre les royaumes d'Espagne durant la guerre castillano-aragonaise mais aussi plus largement en Europe, les conflits de pouvoirs entre la noblesse, le pouvoir urbain et le pouvoir royal, ainsi que les mutations de ce dernier qui est mis en difficulté par des guerres incessantes. Les dépositions des témoins, bien qu'évidemment biaisées, décrivent des comportements, évoquent des valeurs et aussi des attentes quant à ce pouvoir royal. L'étude portera donc aussi sur la confrontation des normes entre pouvoir et société.

Dans une première partie, il s'agit de comprendre comment l'historiographie a progressé pour reconsidérer l'Histoire politique, ses enjeux et ses approches. Étant issue de l'Université française et donc de ses méthodes, il m'importe de cerner d'abord la revalorisation de l'histoire politique en France avant d'observer outre-Pyrénées les mutations de l'historiographie espagnole et plus précisément catalano-aragonaise.

Nous nous attacherons ensuite à décrire la méthode de travail employée tout au long de ces années.

I. L'historiographie française

1.1. De la politique au politique.

Si Pascal Balmand peut parler en 1990 de « renouveau de l'histoire politique »⁴, il s'agit d'abord de remarquer que les perspectives ont changé. Ce renouveau dynamisé par la Fondation Nationale des Sciences Politiques et l'Université de Paris X-Nanterre a conduit à une redéfinition de l'objet au point de parler désormais d'une histoire « totale ».

⁴ BOURDÉ, G., MARTIN H. (dir.), *Les écoles historiques*, Paris, 1990 ; PROST, A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, 1996.

Dans le courant positiviste et scientifique, l'historiographie dominante était fort marquée par sa dépendance aux sources officielles. L'histoire politique au début du XX^e siècle était presque par définition une « chronique améliorée de l'État », sans profondeur, sans chair. L'histoire politique ne représentait qu' « une histoire de surface. Une écume. Des vagues de crêtes, qui viennent animer superficiellement le puissant mouvement respiratoire d'une masse océanique »⁵... Elle était par ailleurs teintée d'une certaine naïveté en attribuant la cause des phénomènes à leur agent le plus apparent, le plus haut placé.

L'École des Annales, avec M. Bloch et L. Febvre, a concentré ses critiques sur la tradition positiviste des Lavis, Seignobos et Langlois, l'histoire politique devenant un contre-modèle de l'histoire nouvelle. Alors que l'histoire politique paraissait n'aborder que la conjoncture et la contingence, tendait à établir une logique centrée sur les élites, parfois psychologisante et souvent biographique, l'École des Annales s'est intéressée au temps long et aux structures profondes, en concevant les phénomènes historiques en fonction des masses et en cherchant les mécanismes enfouis éventuellement à l'aide d'études sérielles. L'École des Annales ne voulait toutefois pas faire disparaître l'histoire politique : M. Bloch dans *Les Rois thaumaturges* en 1924 comme E. Kantorowicz avec *King's Two bodies* (1957) ont été les pionniers d'une histoire politique différente, histoire qui recherche le pouvoir pas nécessairement là où il s'annonce. Ce dernier ouvrage n'a été toutefois traduit qu'en 1989. L'histoire politique, sans disparaître, ne tenait pas le haut du pavé.

L'influence marxiste a permis de lire les phénomènes de conscience ou de volonté comme un reflet de l'action, plus fondamentale, des forces économiques et sociales à tel point que l'illusion est née qu'on pourrait faire disparaître l'univers politique en lui substituant ce qu'elle est censée camoufler : la superstructure. Aujourd'hui cette illusion-là est dissipée mais elle a sans aucun doute porté un sérieux coup à la recherche pendant quelques décennies. Dès 1957, le débat est ouvert par Paul Ricœur qui réhabilite l'autonomie du politique en ce qu'elle « réalise un rapport humain irréductible aux conflits de classe et aux tensions économiques et sociales de la société »⁶. La somme du pouvoir ne réside plus dans le monarque mais dans un collectif au sein duquel les interactions sont multiples ; dès lors la politique n'est plus affaire de psychologie et de morale mais de sociologie et de praxéologie.

⁵ C.R. de la thèse de F. Braudel sur *La Méditerranée au temps de Philippe II*, Revue Historique, 1950, cité dans BOURDÉ, G., MARTIN, H., (dir.), *Les écoles historiques*, Paris, 1990, p. 367.

⁶ RICOEUR, P., « Le paradoxe politique », *Esprit*, 5, 1957, p. 722.

Le retour de l'histoire politique résulte de phénomènes contemporains qui ont réhabilité l'autonomie et la place prépondérante du politique dans de très nombreux domaines tant par son irruption dans le devenir des individus (guerres) que par l'accroissement du champ d'intervention des États. L'histoire contemporaine a donc été pionnière. René Rémond⁷ est sans aucun doute l'animateur de cette nouvelle recherche très fortement inspirée par l'anthropologie⁸ et la sociologie, approches qui ont aussi marqué l'École des Annales. En 1988, c'est un « manifeste » qui est publié sous sa direction⁹. Le recul du modèle marxiste fait que le politique ne peut plus être le reflet de la structure économique et des rapports sociaux qu'elle induit. La définition même de la sphère politique a changé et s'est élargie. Nous sommes passés de la politique –activité spécifique et apparemment bien délimitée– au politique, champ englobant tous les aspects de la gestion du réel et des relations de pouvoir qu'elle cristallise, s'intéressant autant aux cultures politiques qu'aux pratiques et réhabilitant la conscience des individus et l'action.

Ainsi, « la contestation dont l'histoire politique a été l'objet lui a été grandement salutaire : le défi a fouetté l'imagination et stimulé l'initiative »¹⁰, l'histoire politique est devenue un objet d'études pluridisciplinaires. Les recherches en histoire contemporaine ont sans doute beaucoup à nous apporter notamment en ce qui concerne le rôle des groupes constitués, car elles s'appuient sur des outils linguistiques¹¹, de psychologie collective, d'ethnologie. De grandes thèses ont permis de saisir le processus de la socialisation politique entre l'aire de la société civile et celle du pouvoir¹². D'autres travaux se sont intéressés au personnel politique en renouvelant la pratique de la biographie : il s'agit de réhabiliter l'action individuelle, mais aussi d'éclairer l'histoire collective par l'histoire singulière, il s'agit parfois aussi de cerner la représentativité de la personne. Les seconds rôles intéressent. Grâce à la prosopographie tout un personnel politique sort de l'ombre.

Ce qui est en jeu ici, c'est la nature sociale du pouvoir politique avec des grilles de lecture stimulantes comme le système cybernétique mis au point par David Easton¹³ : les institutions sont considérées à un moment donné comme un système cohérent réagissant à une

⁷ REMOND, R., *La droite en France*, Paris, 1954.

⁸ Insistons ici sur le rôle de BALANDIER, G., *Anthropologie politique*, Paris, 1978.

⁹ *Pour une histoire politique*.

¹⁰ REMOND, R., *Pour une histoire politique*, Paris, 1988.

¹¹ DUBOIS, J., *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, 1962.

¹² KRIEGEL, A., *Les communistes français*, Paris, 1968 ; AGULHON, M., *La République au village*, Paris, 1970 ; BERSTEIN, S., *Histoire du Parti radical*, Paris, 1980 ; BUDAL, P., *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, 1989.

¹³ EASTON, D., *A systems analysis of political life*, Chicago, 1979.

série de tensions externes par la recherche de réponses adaptées au rétablissement de son équilibre. Le système reçoit des *inputs* et y répond par des *outputs* ; ces échanges et transactions peuvent être ramenés à un petit nombre de types élémentaires. Le changement dans le système n'exclut pas le changement du système lui-même et c'est ici que G. Balandier convoque l'historien : « le secteur politique est un de ceux qui portent le plus les marques de l'histoire, un de ceux où se saisissent le mieux les incompatibilités, les contradictions et tensions inhérentes à toute société. »¹⁴. L'histoire politique, seule autorisée au XIX^e siècle, est devenue, en tant qu'histoire du politique, une histoire totale.

Le structurel et le conjoncturel ne sont plus antinomiques mais jouent réciproquement l'un sur l'autre. L'objet de l'histoire se constituant de « vécu cristallisé »¹⁵, ce qui devient central est aussi l'interaction entre la mémoire, l'imaginaire et le politique. L'opinion publique devient ainsi un objet d'étude et les problèmes méthodologiques sont nombreux¹⁶ ; le but est d'éclairer la façon dont sont perçues les réalités et de montrer comment cette perception peut à son tour devenir un facteur d'histoire. Les contemporanistes disposent de nombreuses sources et sont conscients de la mouvance du terrain sur lequel ils avancent. Que peut dire le médiéviste ? Comment peut-il profiter de cet apport à l'aune de ses ressources et de problématiques propres ?

1.2. La « Genèse de l'État moderne » cherche les hommes et leurs normes

L'histoire du politique au Moyen Âge n'est pas restée à l'écart de ces courants novateurs mais elle a sans doute eu des difficultés à prendre sa place pour des raisons propres. Nous avons évoqué les ouvrages fondateurs de ce renouveau.

*Les Rois thaumaturges*¹⁷ de Marc Bloch, paru en 1924, est générateur d'une profonde rupture. Trop profonde pour impulser le changement ? Pour André Burguière¹⁸ il s'agit d'un livre exemplaire pour l'anthropologie historique par la méthode appliquée. M. Bloch s'intéresse à la dimension magique de la royauté qui paraît *a priori* bien folklorique, pour démontrer qu'elle fonde symboliquement et aussi corporellement le caractère sacré et légitime

¹⁴ BALANDIER, G., *Anthropologie politique*, Paris, 1969, p.227.

¹⁵ ARON, R., *Dimensions de la conscience historique*, Paris, 1961.

¹⁶ LABORIE, P., « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, n°18, 1988, p.101-117.

¹⁷ Consulté dans son édition de 1961, Paris.

¹⁸ BURGUIERE, A., « L'anthropologie politique », *La nouvelle histoire*, LE GOFF, J. (dir.), Paris, 1988, p. 137-165.

du pouvoir royal, caractère que les institutions et les juristes se contentent d'affirmer. En étudiant l'histoire d'un rituel attaché à l'institution monarchique, l'auteur a étudié des phénomènes signifiés, c'est-à-dire intériorisés par la société. Ce grand historien a remis en valeur l'histoire politique par un aspect *a priori* marginal, en cherchant le pouvoir dans un lieu où il s'annonçait le moins clairement.

Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge d'Ernest Kantorowicz, publié en 1957 et traduit en 1989 par J.-P. et N. Genêt, étudie la symbolique du pouvoir médiéval à travers l'image de la dualité du corps royal, naturel et imparfait, d'une part, immortel et infaillible, d'autre part. Ce dernier, à travers les offices, est porteur des institutions qui s'épanouissent de plus en plus. La cour, lieu institutionnel, est aussi un lieu d'échanges ou d'idées. Les lieux informels sont encore mal cernés. La part de l'émotivité est difficile à saisir ; la déférence au souverain est cimentée par une affection qui ne se réduit pas à de l'intérêt bien compris¹⁹. La cour est un lieu de construction politique imparfaitement délimité ; les historiens ont porté leur attention sur un groupe plus facilement identifiable car aussi producteurs de « traces » à étudier.

Dans *Les trois ordres ou l'Imaginaire du féodalisme*, Georges Duby en 1978 a mis en lumière l'émergence à partir de la fin du XIII^e siècle d'un corps de professionnels de la politique. Dès 1953, Bernard Guenée a utilisé la sociologie politique refondée par Georges Balandier et a éclairé les rapports entre souveraineté et nation : les constructeurs de l'État se sont aussi attachés à construire une nation et, dès le XIV^e siècle, celle-ci est devenue le meilleur soutien de celui-ci²⁰. Ces « constructeurs » ont participé à édicter les normes auxquelles ont adhéré, pour des raisons parfois contradictoires, et parce qu'ils y trouvaient tous leur intérêt, les membres de la société civile. Il a tenté de saisir ce personnel avec notamment *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*²¹. À partir des archives judiciaires, il démontre que ces hommes ordinaires avaient des conceptions très précises du temps et de l'espace. Il révèle aussi un espace de liberté pour les justiciables, il met en lumière une opinion publique. Ses travaux sont critiqués par l'E.H.E.S.S. car l'idée alors dominante est celle d'une opinion publique

¹⁹ C. Gauvard faisait remarquer que « L'amitié royale n'est pas aristotélicienne. Il faut lui donner de la chair. » Intervention à Bordeaux le 9 février 2007.

²⁰ « État et nation au Moyen Âge », *Revue historique*, t. CCXXXVII, janvier-mars 1967, p. 18.

²¹ GUENÉE, B., *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*, Paris, 1953.

fondée par la propagande et donc créée par le haut²². L'opinion n'est plus faite seulement par le haut, l'opinion n'est plus uniquement celle issue « du haut ». Lewis S. Peter dans ses études qui veulent cerner la société politique met en valeur le contrat d'alliance militaire et civile, c'est-à-dire les liens horizontaux qui traversent la société française du XV^e siècle²³. En bref, tout ne remonte pas au roi de France. Il y a donc constitution d'une société politique beaucoup plus large que l'on ne l'estimait *a priori* et qui crée et/ou fait siennes des valeurs qui permettent la genèse de l'État par le biais notamment de la mise en place de la fiscalité entre 1280 et 1360.

En 1984, on assiste à la mise en place des travaux sur la genèse de l'État moderne avec, pour la France, J.-P. Genêt et le C.N.R.S.²⁴. Dans un ouvrage bilan²⁵, J.P. Genêt note que la question revêt un intérêt nouveau à partir du moment où « la place qui revient à l'État dans nos sociétés fait problème », c'est-à-dire à l'heure du renouveau libéral et de la mise en question de l'État-Providence, à l'heure aussi du dépassement de l'État-nation, moment où l'État apparaît comme un fait historique et non comme un aboutissement nécessaire de l'Histoire. L'hypothèse de départ était que « l'État [au sens moderne du terme] est né entre 1280 et 1360 lorsque, confrontés à des guerres incessantes, les rois et les princes d'Occident ont voulu et pu faire appel à ceux qui résidaient sur leurs terres pour qu'ils contribuent, de leur personne et de leurs biens, à la défense et à la protection de la communauté. La mise en place d'un nouveau circuit de prélèvement, se conjuguant avec la « crise » qui touche l'Europe, bouleverse les hiérarchies sociales et les pratiques de commandement caractéristiques de la féodalité »²⁶. Liés à l'Europe occidentale, trois espaces sont cernés : la France, l'Angleterre et la Castille. Voulant se garder d'une définition trop absolue, J.-P Genêt énonce trois caractères distincts :

- l'État moderne possède un caractère abstrait : il n'est pas réductible à son souverain ;
- il est source de sa propre légitimation et ne dépend plus du discours des détenteurs de l'autorité spirituelle ;

²² CAZELLES, R., *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, 1959. *Société politique, noblesse et Couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève-Paris, 1982

²³ *La France à la fin du Moyen Âge : la société politique*, Paris, Hachette, 1977.

²⁴ Genêt : « ensemble des processus donnant naissance à quelque chose » (Dictionnaire Hachette, 2001)

²⁵ GENET, J.-P. (dir.), *Genèse de l'État moderne, bilans et perspectives*, Paris, 1990.

²⁶ GENET, J.-P., « L'État moderne : un modèle opératoire ? », *Genèse de l'État moderne ... , op. cit.* , p. 261-281.

- enfin, il a vocation à monopoliser l'exercice de la puissance publique dans la société par le biais de professionnels et il obtient l'adhésion de la communauté soumise, au moyen de devoirs et de droits.

Dès la première année ont lieu cinq colloques qui seront suivis de rencontres annuelles. La question que voulait poser ce programme de recherche était celle de l'enracinement de l'État moderne du milieu du XIII^e siècle au milieu du XVIII^e siècle, en reconnaissant et en dépassant l'aspect institutionnel (fiscalité centralisée, pouvoir législatif unifié, techniques d'administration développées, bureaucratie, centralisation), et enfin en cernant les résistances. Il y a donc aussi la volonté de saisir la genèse d'une culture propre à celle de l'État moderne, systèmes intellectuels plus que culture qui justifient l'adhésion des groupes sociaux à sa constitution.

Le terme de « normes » paraît sans aucun doute le mieux adapté. Il dépasse la notion de droit savant écrit, pour considérer toute « loi transcendante et impérieuse et les principes, dont le contenu peut être à connotation morale »²⁷. Le pouvoir en est source mais il n'en n'est pas la seule, il en est aussi peut-être la « victime ».

Le droit, entendu comme « droit savant » et lié à la renaissance du droit romain, a connu son essor dès le début du XII^e siècle par le biais de maîtres très pragmatiques, engagés dans la vie politique et respectueux des usages locaux²⁸. L'affirmation du pouvoir royal en France utilise droit romain et droit canonique. Les officiers royaux en sont nourris²⁹. La *magestas* devient centrale et implique le développement de la propagande, de la « religion royale » au travers des écrits, des rites et des officiers³⁰.

Le procès pour crime contre la majesté humaine des princes bénéficie alors d'une mise en scène institutionnelle qui place la majesté princière au même niveau que la majesté divine : la procédure inquisitoire à partir du XIII^e siècle permet d'arracher l'aveu à tout prix et de reconnaître la toute-puissance du pouvoir de manière exemplaire. « Le droit concourt désormais à fonder l'obéissance, à interioriser les liens sociaux et religieux pour développer

²⁷ GAUVARD, C., BOUREAU, A., JACOB, R., MIRAMON, C. de, « Normes, droit, rituel et pouvoir », dans SCHMITT, J.C., OEXLE, O.G., *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, 2002, p. 461-483.

²⁸ Sous la forme du *Corpus Juris Civilis* de Justinien.

²⁹ GOURON, A., *Droit et coutume en France aux XII^e et XIII^e siècles en France*, Londres, 1993 et GOURON, A., RIGAUDIERE, R., (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, Montpellier, 1988.

³⁰ *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen-Age, Actes du colloque organisé par l'Université du Maine les 25 et 26 mars 1994*, BLANCHARD, J.,(dir.), Paris, 1995.Travaux de J. Chiffolleau notamment: « Dire l'indicible. Remarques sur la catégorie du *nefandum* du XII au XV^e siècle », *Annales ESC*, 1990, p. 289-324 ; « Droit(s) », *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p.290-308.

finalement la sujétion »³¹. Les acteurs de cette évolution sont donc des gens de justice, des serviteurs de l'État pétris de droit qui ne sont toutefois pas esclaves de leur connaissance, qu'ils mettent au service de la régulation sociale et politique. Le crime pour lèse-majesté interroge les historiens qui, en essayant d'évaluer le crime, tentent de cerner la majesté. Les premiers travaux sont britanniques et s'attachent à la construction de la qualification juridique³² ; les études sur la trahison qui se multiplient durant la première décennie du XXI^e siècle élargissent le champ jusqu'à considérer l'aspect émotionnel³³. Procès politiques et enquêtes sont révélateurs de dysfonctionnements mais aussi d'une régulation sociale. La trahison jugée est révélatrice d'un pouvoir menacé qui se ressaisit, à la fois fragilisé et plus fort³⁴.

Ainsi le pouvoir central obtient les moyens de concentrer les instruments du contrôle social tant par la définition de normes, l'exercice de celles-ci au travers des pratiques judiciaires, par exemple un discours, que par des rituels pacificateurs ou punitifs. Le monopole de la violence légitime ne se fait pas ressentir obligatoirement par son exercice ; il peut l'être aussi par sa suspension³⁵.

La condamnation à mort de Bernat de Cabrera est tout autant remarquable que sa réhabilitation en 1381. Cette dernière est la marque d'un pouvoir royal fort, fort pour condamner, fort pour réhabiliter, si fort que cela ? Fort si l'on considère le pouvoir et non son détenteur. L'autorité de Pierre peut paraître alors faillir –et cela est à voir- mais le pouvoir royal est suffisamment assis pour reconnaître une éventuelle erreur sans risque. La problématique de la Genèse de l'État moderne concerne-t-elle l'Aragon ?

³¹ GAUVARD, C., BOUREAU, A., JACOB, R., MIRAMON, C. de, « Normes, droit, rituel et pouvoir », *op. cit.*, p. 467.

³² BELLAMY, J.G., *The law of treason in England in the later middle ages*, Cambridge, 1970; CUTTLER, S.H., *The law of treason and treason trials in later medieval France*, Cambridge, 1981.

³³ BILLORE, M., SORIA, M., (dir.), *La trahison au Moyen-Age*, Rennes, 2009.

³⁴ GAUVARD, C., *Violence et ordre public au Moyen Age*, Paris, 2005. BERCE, Y.M.(dir.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e)*, Rome, 2007. GAUVARD, C., *L'enquête au Moyen Age*, Rome, 2008. BLANCHARD, J., *Commynes et les procès politiques de Louis XI. Du nouveau sur la lèse-majesté*, Paris, 2008.

³⁵ GAUVARD, C., *De Grace especial, Crime, État et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, 1991.

II. L'Aragon touché par la genèse de l'État moderne

2.1. L'État moderne : un modèle opératoire en Aragon ?

La définition donnée par J.-P. Genêt est très empirique. L'État moderne naît du terrain féodal, c'est-à-dire là où les monarchies féodales ont réussi à utiliser à leur profit le dynamisme économique et social du « féodalisme ». Ont joué un rôle déterminant :

- la société féodale dominée par une classe militaire professionnelle qui contrôle l'espace et favorise la production de richesses ;
- un fonctionnement qui repose sur la relation contractuelle ;
- la guerre qui fonde la puissance de cette classe et teste constamment les fidélités ;

L'État moderne devient saisissable avec l'apparition de la fiscalité d'État, la mise en place d'assemblées représentatives, la guerre, la (re)naissance d'une science politique.

Le moteur est la guerre, alimentée par le prélèvement d'État. Cette guerre est permanente, « les diplomaties, naissantes en tant qu'appareil d'État, [y] jouent un rôle nouveau »³⁶, elle engage des armées plus nombreuses qui se professionnalisent, enfin, la guerre licite est le monopole de l'État. En conséquence de son omniprésence, la guerre exige des richesses et, les « dons » liés à la fiscalité féodale ne suffisant plus, on assiste à la mise en place d'un appareil fiscal d'État caractérisé par le fait que l'impôt est légitimé, car il répond à un besoin collectif, et que le bénéficiaire est une collectivité transcendée par la structure étatique. Au début, cet impôt est exceptionnel puis il devient permanent.

La redistribution de cet argent – soldes, emplois rémunérés, consommation d'État – implique la constitution de groupes sociaux intéressés au fonctionnement du nouveau système dont ils bénéficient. Mais il n'est pas sûr que l'intérêt matériel ait suffi à calmer les nombreuses résistances d'une élite qui, dans un premier temps, a pu considérer que la fiscalité d'État était concurrente de la sienne. L'État a pu redistribuer un autre élément : sa légitimité au travers de responsabilités et de délégations. Ainsi, selon J.-P. Genêt, « au nom du prince se constitue un réseau de relations qui agit comme structure de redistribution dominante (ou plutôt englobante) : le contrôle de ce réseau est l'enjeu de la lutte des partis aristocratiques [...] le lieu privilégié de cette lutte étant le conseil royal, beaucoup plus que les institutions représentatives. »³⁷. La relation au prince est paradoxale : le « patronné » attend de celui

³⁶ GENET, J.-P. (dir.), *Genèse de l'État ...*, op. cit. , p. 263.

³⁷ GENET, J.-P. (dir.), *Genèse de l'État ...*, op. cit. , p. 267.

auquel il se lie qu'il le préserve des empiétements de la puissance royale et en même temps qu'il lui en ouvre l'accès. La féodalité bâtarde favorise un processus dans lequel l'aristocratie pousse à la guerre -sinon s'oppose en guerre civile- car le conflit favorise la rentrée des impôts et cette redistribution la légitime ; au terme de ce processus, l'État sort renforcé.

La légitimité est donc essentielle à l'État moderne. Le moyen de son développement en est l'institutionnalisation du dialogue entre le monarque et ses hommes au travers d'institutions représentatives, d'une culture de l'écrit –récolter, exploiter, classer, diffuser l'information –, et de théories politiques qui naissent de manière autonome à l'époque moderne avec Hobbes. Pour J.-P. Genêt, cette culture et ses valeurs renforcent l'individualisation : la propriété privée était sortie renforcée de la querelle franciscaine au sujet de la pauvreté évangélique ; l'expérience individuelle, de la rationalisation de la réflexion ; désormais, l'individu est sujet du politique. Cette légitimité est fondée sur la loi naturelle voulue par Dieu, loi que régit dans la cité terrestre le prince. Ce dernier détient donc la responsabilité de la justice sur un territoire de mieux en mieux défini dans ses frontières.

L'Espagne est entrée tardivement dans la réflexion sur l'État moderne. Bien que la péninsule ait été aussi touchée par la désaffection pour l'histoire politique insufflée par l'École des Annales, la raison essentielle est liée à son histoire récente et à la méfiance face à une étude qui « pouvait être facilement apostillée de « fasciste » et « réactionnaire » dans un pays en pleine « reconstruction spatiale »³⁸.

Il semble bien que l'Aragon ait été affecté par de nombreux aspects imputables à la genèse de l'État moderne. On assiste en Aragon à une soumission de la hiérarchie ecclésiastique vis-à-vis du pouvoir temporel ; on y constate que la guerre est une donnée omniprésente, que le royaume soit concerné par les guerres européennes ou par la Croisade ; les mercenaires sont appelés sur ce territoire ; un système fiscal existe et par l'intermédiaire des *Cortes* s'instaure un dialogue, parfois tendu, entre oligarchie urbaine et pouvoir royal ; des sentiments communautaires sont en voie de constitution³⁹ ; l'opposition étant d'ordre plus économique que politique. Charles Quint dirige bien un État moderne, mais la genèse de celui-ci reste mystérieuse, surtout du côté aragonais.

³⁸ RUCQUOI, A., « Genèse médiévale de l'Espagne moderne : du pouvoir et de la nation (1250-1516), dans *Genèse de l'État moderne, bilan et perspectives*, op. cit., p. 17-32.

³⁹ SESMA MUNOZ, J.A., « El sentimiento nacionalista en la Corona de Aragon y el nacimiento de la España moderna », RUCQUOI, A., (éd.), *Realidad e imágenes del Poder, España a fines de la Edad Media*, Valladolid, 1988, p. 215-231.

2.2. Existe-t-il une historiographie de la Couronne d'Aragon ?⁴⁰

Il s'agit de cerner désormais deux visions historiographiques, l'une à proprement parler aragonaise, l'autre sous l'angle de la problématique de la genèse de l'État moderne.

Si la Couronne d'Aragon existe politiquement et institutionnellement comme un agrégat d'États placés sous la domination d'un monarque, elle n'est pas territorialement un terrain d'étude en soi homogène. Les historiens du politique se consacrent à une seule composante à la fois, le royaume d'Aragon, la Catalogne, le royaume de Valence, les Baléares et leurs liens respectifs avec le monarque, mais aucune synthèse ne couvre l'ensemble des territoires de cette couronne. Il n'existe pas à proprement parler d'historiographie de la Couronne d'Aragon⁴¹. Cela donne une impression d'éclatement de la recherche et cela nuit à une réponse cohérente à la question de la nature et du fonctionnement du pouvoir royal.

Le premier débat historiographique a questionné la nature du lien entre, d'une part, les états (union personnelle ou confédération) et, d'autre part, entre chaque État et le roi. Il a amené les historiens à s'interroger sur le degré de cohérence du système politique et à passer de la nature du pouvoir du monarque à l'étude des modalités et du fonctionnement de l'exercice de ce même pouvoir.

En ce qui concerne la nature constitutionnelle du régime politique de la Couronne, Jesús Lalinde Abadía a défendu dans les années 1970 l'idée d'une confédération d'États ayant chacun des institutions propres et liés par un contrat avec le roi à partir de la fin du XIII^e siècle. Le fonctionnement fondé sur le dialogue et le contrat se fait par le biais des *Cortes* dès la fin du XIII^e siècle : est défini ici le *pactisme* qui limiterait la capacité législative du monarque. J. A. Sesma Muñoz préfère à l'idée d'une confédération au sens d'une structure institutionnelle, celle d'un ciment d'ordre social : c'est l'union des élites dirigeantes (haute noblesse descendant de la Reconquête) qui, en contrôlant le pouvoir royal aux *Cortes*, permet de dépasser la diversité territoriale et la rend compatible avec l'unicité politique, à condition toutefois que le souverain commun, et sous l'autorité duquel ces élites agissent, sache fédérer les États autour d'un projet politique commun. Cette cohésion serait rompue selon lui au

⁴⁰ Cette problématique est largement inspirée par l'intervention de Martine Charageat le 9 février 2007 intitulée « Le politique dans la couronne d'Aragon XII^e-XV^e siècles : essai de bilan historiographique » réalisée à l'Ecole Doctorale de Bordeaux 3.

⁴¹ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés dans la couronne d'Aragon, Un essai de lecture historiographique (1990-2006) », *En la España Medieval*, 30, Été 2007, p. 381-432. <http://revistas.ucm.es/ghi/02143038/articulos/ELEM0707110381A.PDF> [consulté le 14 février 2010]. Il fait largement le point sur la question. GUIU, C., PÉQUIGNOT, S., « Historiographie catalane, histoire vive. À propos de quelques ouvrages récents », *Mélanges de la Casa de Velázquez, Nouvelle Série*, 36/1 (2006), p. 285-306.

moment du compromis de Caspe et de l'irruption de la dynastie castillane des Trastamare à la tête de la couronne ; elle ne parvient pas à maintenir l'unité dans la diversité, parce qu'elle est victime des manœuvres des « noblesses inférieures et des bourgeoisies » qui finissent par « tenir le haut du pavé » et travaillent à différencier chaque territoire pour consolider leur propre pouvoir⁴². Ces visions « intégratrices », appelées comme telles parce qu'elles conçoivent le pouvoir comme détenteur d'une forme de centralité tolérée et négociée, ont déclenché les critiques.

Les travaux de Thomas Bisson depuis 1973 ont permis de connaître le processus institutionnel à partir du XII^e siècle et des réformes administratives de Raymond Bérenger IV. La fiscalité était alors conçue comme principale base matérielle du pouvoir royal. T. Bisson a donc été amené à considérer cette couronne comme une royauté seigneuriale féodale, basée sur le « clientélisme des différents royaumes » ; « Luis Gonzalez Anton, quant à lui, réfute l'idée d'un équilibre constitutionnel »⁴³ ; les conflits politiques (*Cortes*) et les révoltes nobiliaires prouvent le contraire. Le pactisme n'est pas une réalité constitutionnelle, il n'est qu'un mode de gouvernance parmi d'autres.

Face à cette impasse, les historiens ont envisagé de changer leur manière d'aborder la structure politique que constitue cette Couronne. Cette évolution n'a pu se faire qu'une fois que l'on a admis que la monarchie ne survit pas, unique et commune, par ses propres mérites. Ce sont « les moyens institutionnels du pouvoir, les théories auxquelles il recourt et ses instruments de légitimation qui retiennent désormais l'attention »⁴⁴ des historiens.

En ce qui concerne les compétences de la monarchie, s'est développé dans les années 1980-90, un intérêt pour la pensée politique royale, les éléments symboliques de la légitimation royale et les manifestations symboliques du pouvoir. L'accent a été alors mis sur le contrôle de l'opinion et la propagande. Jesús Lalinde Abadia puis Mercè Aventín et Josep María Salrach ont voulu mettre en évidence combien l'État est devenu une dynamique d'administration au service de la réalisation de ses objectifs.

Ainsi, un glissement s'est fait au début des années 90 passant de l'étude de la nature du pouvoir et des institutions à celle des pratiques politiques et des modalités de l'exercice du pouvoir. La Couronne d'Aragon est alors abordée non plus seulement en termes de nature constitutionnelle quasi figée, mais en termes de dynamiques de fonctionnement et

⁴² PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 387.

⁴³ *Id.*.

⁴⁴ *Id.*, p. 388.

d'évolutions. Le pactisme cesse d'être vu comme un rapport de forces au détriment du roi qui finalement légifère mieux et plus qu'on ne le croyait, et on découvre que les finances et la fiscalité sont l'élément fondamental pour comprendre les limites réelles du pouvoir royal⁴⁵.

L'approche englobe donc tous les acteurs politiques de la Couronne et plus seulement le pouvoir royal. La richesse nouvelle des dynamiques de pouvoir donne une nouvelle physionomie à la Couronne d'Aragon du point de vue politique même si une étude globale des relations de la monarchie avec les autres pouvoirs comme les *Cortes* et les villes est plus difficile⁴⁶. Un apport intéressant a été réalisé sur la base du modèle sicilien par l'Italien Pietro Corrao⁴⁷. La Couronne d'Aragon est désormais conçue à la fois, comme une « monarchie composite », « une juxtaposition d'États régionaux hiérarchisés et articulés par leurs appareils bureaucratiques »⁴⁸ respectifs et aussi comme un ensemble interactif d'acteurs politiques, qui ne se réduisent pas seulement au roi et à son administration, mais plus largement aux seigneuries et aux villes, ainsi qu'aux lignages et aux factions.

La cohésion de l'ensemble repose alors sur la monarchie et sa capacité à laisser une part des décisions politiques et administratives aux pouvoirs locaux. On n'est, ni dans le centralisme forcené (par incapacité de la monarchie à l'instaurer), ni dans l'autonomie complète des pouvoirs locaux. Cela correspond certes à une vision très italienne des États régionaux mais aussi à la réflexion de David Easton, la Couronne d'Aragon étant conçue comme un système politico-institutionnel complexe où les pouvoirs sont en interaction constante⁴⁹.

L'histoire des finances et de la fiscalité est « au cœur des renouvellements récents sur les pouvoirs dans la Couronne d'Aragon »⁵⁰, à l'échelle des *Cortes* et des villes ; parce que comme l'écrit Antoni Furio, « l'histoire de l'impôt et de la fiscalité sont l'histoire du pouvoir, des bases matérielles qui le soutiennent, des formes à travers lesquelles il s'exerce et des

⁴⁵ SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., *El naixement de la fiscalitat d'Estat a Catalunya, segles XII-XIV*, Vic, 1995, et nombreux articles. FURIO, A. (coord.), « Les senyories medievals. Una visió sobre les formes del poder feudal », *Revista d'Història Medieval*, 7, 1996 ; « La Corona de Aragón en la crisis del siglo XIV », E. BELENGUER, E., GARIN, F., (éd.), *La Corona de Aragón, siglos XII-XVIII*, Valence, 2006, p. 79-98.

⁴⁶ P. IRADIEL et l'école valencienne mettent l'accent sur le rôle des seigneuries et celui des villes : « Señoríos jurisdiccionales y poderes públicos a finales de la Edad media », *Poderes públicos en la Europa medieval : Principados, Reinos y Coronas. Actas de la XXIII Semana de Estudios Medievales de Estella, 22-26 de julio de 1996*, Pampelune, 1997, p. 69-116.

⁴⁷ CORRAO, P., « Stati regionali e apparati burocratici nella Corona d'Aragona (sec.XIV e XV) », *XVIII° Congrès d'Història de la Corona d'Aragó*, NARBONA, R. (éd.), 2005, vol I, p. 99-143

⁴⁸ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 388.

⁴⁹ *XV° Congrés d'Historia de la Corona de Aragon, Jaca, 20-25 décembre 1993*, Saragosse, 1996,

⁵⁰ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 395.

mécanismes dont il se sert pour se maintenir et se reproduire »⁵¹. Une fiscalité d'État apparaît en Catalogne entre la fin du XIII^e et le milieu du XIV^e siècles, en raison de la guerre. Partout, elle conditionne les rapports entre le monarque et les territoires de la Couronne par le biais des demandes de subsides qu'il adresse régulièrement aux *Cortes*. Cela favorise, par effet de retombées, le développement d'une fiscalité urbaine qui est au cœur des recherches actuelles, en relation avec la dialectique entretenue entre fiscalité municipale et fiscalité d'État. La pression fiscale de la monarchie provoque le développement de la dette dans les villes, la création d'un marché des rentes, et le recours au crédit. C'est un instrument de pouvoir à double tranchant pour la monarchie. Les résistances et les conflits sont nombreux surtout à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècles, mais le pouvoir royal s'infiltré par ce biais jusque dans les villes de la Couronne.

Si la fiscalité connaît un engouement remarquable un peu partout et surtout au sein du programme que dirigeait par Manuel Sánchez, l'étude de la justice n'a pas conquis encore les chercheurs, pourtant les justices sont une autre voie privilégiée pour cerner les dynamiques de pouvoir et la capacité de la monarchie à s'imposer ou non. Le seul travail fait en ce sens est celui de Flocel Sabaté, daté déjà de 1994, sur le *veguer* en Catalogne au XIV^e siècle, « représentant du roi, garant de la justice et de la paix »⁵². Son étude systématique a permis de mettre en évidence combien la souveraineté juridictionnelle trouve ses limites face aux pouvoirs municipaux et seigneuriaux. Par ce biais, Flocel Sabaté confirme l'idée et les conclusions de Pietro Corrao selon lesquelles la Couronne n'est qu'une juxtaposition d'espaces, dont « l'organisation territoriale rend manifeste la faiblesse récurrente de la monarchie »⁵³.

« Le pouvoir royal n'est donc plus le seul acteur légitime de l'histoire » et encore moins de l'histoire politique. En contrepartie, on a compris que pouvoir doit se décliner « au pluriel et doit être analysé en termes de rapports de pouvoir entre des groupes qui interagissent, luttent, négocient, pactisent et s'associent »⁵⁴.

⁵¹ « La història de l'impost, de la fiscalitat, que és també, o sobretot, la història del poder, de les bases materials que el sostenen, de les formes a través de les quals s'exerceix i dels mecanismes de què se serveix per a mantenir-se i reproduir-se » FURIÓ, A. (coord.): « La gènesi de la fiscalitat municipal (segles XII-XIII) », *Revista d'Història Medieval*, 7, 1996, València, p. 9.

⁵² SABATÉ F., *El veguer a Catalunya: anàlisi del funcionament de la jurisdicció reial al segle XIV*, Barcelone, 1994, Col.lecció de tesis doctorals microfitxades.

⁵³ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 390.

⁵⁴ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 404.

Les *Cortes* sont un observatoire privilégié des relations entre monarques et sujets politiques. Les sources sont éditées en grand nombre, et des grands programmes prosopographiques ont permis de dépasser l'approche purement institutionnelle de ces assemblées pour connaître leur fonctionnement concret⁵⁵. Les recherches urbaines sont plus avancées et ne s'intéressent plus seulement aux capitales⁵⁶ : elles mettent l'accent sur la confrontation entre « les élites urbaines, sur la compénétration des pouvoirs au sein de la ville et sur les relations des villes avec leur territoire »⁵⁷. Le pôle d'historiographie urbaine dynamique par excellence est Barcelone, là où la problématique de l'articulation entre pouvoir royal et pouvoirs urbains se dessine le plus clairement. Le discours a évolué de « l'autonomisation progressive du pouvoir urbain vis-à-vis du pouvoir royal à des analyses qui mettent en exergue les processus de collaboration entre pouvoir royal et pouvoirs urbains. Stephen Bensch a montré la consolidation et le processus d'autoreproduction du pouvoir des patriciens de Barcelone au XIII^e siècle. Les bourgeois n'éprouvent en réalité pas le besoin de se confronter à l'autorité royale, car ils exercent déjà au nom du roi une grande partie du pouvoir sur la cité »⁵⁸. Pere Ortí Gost s'est attaché à prouver que Barcelone constitue une cité royale dans un État féodal. Dès lors, l'idée d'autonomisation de la ville disparaît au profit du passage progressif entre 1150 et 1370 d'une seigneurie royale à une seigneurie « collégiale » exercée sur le *municipi*, lequel est appréhendé comme le fruit d'une initiative royale, un ensemble dans lequel officiers royaux et institutions urbaines forment un tout cohérent⁵⁹.

Trois domaines de recherche émergent désormais autour de l'axe des institutions du gouvernement royal, du rôle des monarques et des reines dans le système politique, et des enjeux de la représentation.

L'administration de la Couronne est aujourd'hui assez bien connue grâce à quelques synthèses partielles⁶⁰. Les travaux sur les institutions portent sur la diplomatie comme

⁵⁵ SÁNCHEZ ARAGONES, L.M., *Las cortes de la Corona de Aragon durante el reinado de Juan II (1458-1479). Monarquía, ciudades y relaciones entre el poder y los subditos*, Saragosse, 2004.

⁵⁶ GUILLERE, C., « Le contrôle du gouvernement urbain dans la couronne d'Aragon (milieu XIII^e siècle-1479) », *Las sociedades urbanas en la España medieval, XXIX Semana de Estudios medievales Estella*, 15-19 juliol 2002, Pampelune, 2003, p. 353-407.

⁵⁷ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 397.

⁵⁸ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 398.

⁵⁹ ORTI GOST, P., « El consell de Cent durant l'Edat mitjana », dans *Barcelona, Quaderns d'Història*, 4, 2000, p. 21-48.

⁶⁰ F. SABATÉ, F., « Corona de Aragón », dans PORRAS ARBOLEDAS, P.A., RAMIREZ, E. VAQUERO, SABATÉ I CURULL, F., (éd.), *Historia de España, La época medieval : Administración y gobierno*, Madrid, 2003, Vol. 8, p. 325-458.

instrument de pouvoir, particulièrement la thèse soutenue par Stéphane Péquignot⁶¹. La thèse d'Alexandra Beauchamp sur la lieutenance royale est quasiment neuve dans le champ de la haute délégation politique et de l'analyse du pouvoir royal en l'absence physique du roi des territoires de la Couronne d'Aragon⁶².

Les discours prononcés comme les formes de mise en scène du pouvoir à travers les cérémonies de couronnement, de funérailles, les entrées royales ou l'étiquette intéressent⁶³. Le pouvoir royal se donne à voir, il est question alors d'exercer mais aussi de renforcer sa légitimité à travers l'organisation de la cour ou ses modes d'itinérance⁶⁴. Les reines sont au centre d'études desquelles est né le « concept-clef de *queenship* (*reginalidad*). Conçu comme un répertoire de normes collectives, de structures institutionnelles et de stratégies de participation à la sphère publique, il permet d'envisager ensemble les devoirs, les rôles et les formes de représentation des souveraines »⁶⁵.

Comme ailleurs, il s'agit de retravailler le politique non plus depuis des points de vue descriptifs et attachés exclusivement à l'événement, mais comme révélateur, et sans se limiter à la définition juridique du ou des pouvoirs royaux. Cela a permis de redonner chair au pouvoir pour en faire une affaire d'hommes – et de femmes – à part entière. Il est à noter toutefois que le développement des études prosopographiques dans la Couronne d'Aragon reste timide et ceci est sans doute significatif d'une entrée tardive des historiens aragonais dans la problématique de la genèse des États modernes à l'inverse de la Castille⁶⁶. Le

⁶¹ *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009.

⁶² BEAUCHAMP, A., *Gouverner la Catalogne en l'absence du roi : la lieutenance générale de l'Infant Pierre d'Aragon (1354-1355)*, thèse soutenue sous la direction de F. Bériac-Lainé, Université de Bordeaux III, 2005.

⁶³ LAINE, F., « L'image du roi dans le ms. Espagnol 99 de la BNF (c. 1350-1360) », *e-Spania*, mis en ligne le 25 juin 2007. URL : <http://e-spania.revues.org/document164.html>.

⁶⁴ Au sein d'une bibliographie abondante, voir notamment PARAVICINI BAGLIANI, A., PIBIRI, E., REYNARD, D. (éds.) : *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XV^e siècles)*, Lausanne, « Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale » (34), 2003.

⁶⁵ PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés ... », *op. cit.*, p. 392. EARENIGHT, T., *Queenship and political power in Medieval and early modern Spain*, Bodmin, 2005. AVERKORN, R., « La participation des reines et des princesses ibériques au Moyen Âge », *Reines et princesses au Moyen Age, 5^e colloque international de Montpellier, 24-27 novembre 1999*, Montpellier, 2001, p. 278-331.

⁶⁶ Voir néanmoins SESMA MUÑOZ, J.Á., « La nobleza bajomedieval y la formación del estado moderno en la Corona de Aragón », *La nobleza peninsular en la Edad Media. Actas del VI Congreso de estudios medievales, 6 al 10 de octubre de 1997*, Ávila, 1999 p. 343-430; LOPEZ RODRIGUEZ, C., « La Corona y las jurisdicciones señoriales en el Reino de Valencia durante el reinado del Magnánimo », *En la España Medieval* 26 (2003), p. 127-166; ID. : *Nobleza y poder político en el Reino de Valencia (1416-1446)*, Valence, Universitat de València, 2005.

recrutement des hommes d'armes a modifié la place de la noblesse et les équilibres internes du système, la guerre des deux Pierre en est symptomatique⁶⁷.

2.3. Une historiographie encore en marge de la problématique de l'État moderne.

La première série de raisons tient à la spécificité de la péninsule ibérique que l'on ne peut ramener au modèle britannique ou français et de leur *bastard feudalism*. La seconde a trait aux difficultés de synthétiser les études sur les phénomènes de pouvoir dans la Couronne d'Aragon. Enfin, les historiens de la Couronne d'Aragon sont entrés tardivement dans cette réflexion.

En 1990, sur les neuf colloques ayant donné lieu à publication, un seulement a connu des interventions sur la Couronne d'Aragon. Il a eu lieu à Madrid et portait sur *État et Église dans la Genèse de l'État moderne*⁶⁸. Une équipe de recherche a été constituée sous la direction d'Adeline Rucquoi afin de travailler sur « Genèse médiévale de l'Espagne moderne : les instruments du pouvoir » (Equipe 7) entre, d'une part, la fin des règnes d'Alfonse X de Castille et de Pierre III d'Aragon et, d'autre part, le début de celui de Charles Quint. Dans l'ouvrage édité par A. Rucquoi en 1988, seulement un article porte sur l'Aragon⁶⁹, dix ayant trait à la Castille. La publication réalisée par Christian Hermann en 1990 et qui fait le bilan de l'équipe 35 dont les recherches ciblent la période postérieure (1450-1700) ne comporte aussi qu'une intervention sur l'Aragon. L'absence de participation de chercheurs intéressés par l'Aragon est étonnante quand le sujet porte sur la colonisation (Equipe 16) ; elle est timide dans l'équipe 17 qui travaille sur la doctrine et la pratique législative⁷⁰.

Entre 1990 et 2007, la réflexion sur la genèse de l'État moderne a rencontré l'intérêt d'historiens de l'est ibérique et notamment F. Sabaté de Lérida⁷¹. Elle s'est ancrée sur les

⁶⁷ LAFUENTE GÓMEZ, M., *La guerra de los Dos Pedros en Aragón (1356-1366). Impactos y trascendencia de un conflicto bajomedieval*, Thèse doctorale, Saragosse, 2009. <http://zaguan.unizar.es>. SÁIZ SERRANO, J., *Guerra y nobleza en la Corona de Aragón. La caballería en los ejércitos des Rey (Siglos XIV-XV)*, Thèse doctorale, Valence, 2003.

⁶⁸ PALACIOS MARTIN, B., « Los actos de coronación y el proceso de 'secularización' de la monarquía catalano-aragonesa (Siglos XIII-XIV) » ; SARASA SÁNCHEZ, E., « Las relaciones Iglesia-Estado en Aragón durante la baja Edad Media », dans J.-P. GENET et B. VINCENT (éd.), *État et Église dans la Genèse de l'État moderne*, Madrid 1986, p.113-127 pour le premier, p. 165-174 pour le second.

⁶⁹ SESMA MUNOZ, J.A., « El sentimiento nacionalista en la Corona de Aragón y el nacimiento de la España moderna », *Realidad e imágenes del Poder, España a fines de la Edad Media*, Valladolid, 1988, p. 215-231.

⁷⁰ MONTAGUT ESTRAGUES, T. de, « El renacimiento del poder legislativo y la Corona d'Aragon (s. XIII-XV) », GOURON, A., RIGAUDIERE, A., (éd.), *Renaissance du pouvoir législatif et Genèse de l'État*, Montpellier, 1988, p. 165-177.

⁷¹ Il est le seul historien de la Couronne d'Aragon à avoir participé activement aux rencontres.

questions de la souveraineté et de la représentation, et les aspects " culturels " de la communication politique pris dans leur dimension sociale, à travers l'histoire, la langue, des textes et de leurs lecteurs, mais aussi de l'image et des structurations spatiales et rituelles. Par ailleurs, le recours systématique au comparatisme s'est restreint à deux ou trois ensembles, dont généralement la France médiévale.

Les deux derniers axes de la recherche ont porté, d'une part sur les coups d'État avec une rencontre en 2002 à Madrid, et, d'autre part, sur la place de la culture contractuelle dans les sociétés politiques de la fin du Moyen Âge. La notion de « coup d'État » peut s'avérer utile pour servir de cadre à l'analyse de certaines théories et pratiques du pouvoir à la fin du Moyen Âge. La notion est entendue sous deux sens. Le plus classiquement, c'est une prise de pouvoir, plus ou moins violente et illégale au profit d'un ou de plusieurs nouveaux détenteurs. Dans ce cas, le coup d'État a pour conséquence une transformation de la légalité admise. Mais un « coup d'État » peut également être le fait du détenteur du pouvoir d'État lorsqu'il estime nécessaire une refondation. En ce sens, le « coup d'État » vise un renforcement de la légalité existante. Dans ce cas, on assiste à une extension du domaine de la légalité vers des domaines jusqu'alors en dehors. À chaque fois, il s'agit de fonder un pouvoir d'État⁷².

Dans un second temps, il s'est agi de se pencher sur l'affirmation de ce pouvoir d'État. « Ce pouvoir d'État reste inséparable d'un dépassement communautaire, notamment produit par ces puissants vecteurs de politisation que sont la fiscalité et la justice, qui débouche sur la constitution de sociétés politiques élargies et dont le consentement est requis par les États, même les plus absolus, car il reste la meilleure des légitimités et le gage d'une véritable obéissance. [...] Le contrat politique fonde-t-il l'État moderne au moment de sa genèse médiévale, sans qu'il suppose pour autant l'accord d'individus pleinement libres et égaux ? »⁷³. Le programme 'Genèse de l'État moderne' a désormais entamé un travail de réflexion sur « Avant le contrat social... le contrat politique dans l'Occident médiéval (XIII^e-XV^e siècles) » marqué par une table ronde sur les Alliances en 2006 et un colloque en 2008 où A. Beauchamp devait préciser « les stratégies du gouvernement royal aragonais pour obtenir l'appui des sujets (XIV^e siècle) »⁷⁴.

⁷² SABATÉ, F., « El poder soberano en la Cataluña bajomedieval : definición y ruptura », dans *Coups d'État à la fin du Moyen Âge ? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, Paris-Madrid, 2006.

⁷³ <http://lamop.univ-paris1.fr/lamop/LAMOP/lamopVII.Espagne.htm>

⁷⁴ SABATÉ, F. « Estamentos y alianzas en la Catalunya bajomedieval », *Les Alliances en Péninsule ibérique*, Madrid, mai 2006.

L'historiographie catalano-aragonaise semble avoir de la peine à réfléchir selon les axes initiés en France et Angleterre dans les années 1980. Elle est sans doute handicapée par une recherche fragmentée selon les territoires de la Couronne, mais, si elle a acquis une avance considérable, notamment en ce qui concerne la fiscalité d'État, elle semble rencontrer des difficultés pour analyser les rapports de pouvoir dans le cadre des actes de justice ou pour cerner la naissance d'une opinion « publique », d'une culture diffuse propre à soutenir l'État au sens moderne, au travers d'études du personnel gouvernemental.

En effet, l'on saisit mal encore comment la souveraineté monarchique a été reconnue, défendue et soutenue. C'est autant par sa présence physique, dans son royaume ou à sa cour, que par une image reçue et intégrée. Le souverain est – et sans doute plus en Aragon qu'ailleurs – un facteur d'intégration, un pouvoir modérateur des oppositions, mais un pouvoir soumis aussi à des tensions (les guerres n'en étant que les plus visibles)⁷⁵.

III. Méthodologie

Lorsque Mme Lainé m'a mis les trois volumes du procès dans les mains, je me suis retrouvée bien embarrassée. Mon premier souci a été de comprendre. Comprendre ce document, sa construction, sa logique, ses hommes et femmes, les faits évoqués. Le travail a été mené sur deux axes parfois simultanément. Le premier a été constitué par une lecture et relecture constante... une forme d'imprégnation de ces trois volumes édités. Le second a été de construire des outils de compréhension.

3.1. La lecture comme une rencontre

Il s'agissait d'abord et évidemment de comprendre la langue. Mais il fallait aussi saisir l'esprit du document.

Aller aux Archives de la Couronne d'Aragon de Barcelone, toucher les registres, comprendre la spécificité de chacun, les feuilleter, les confronter, comparer leurs écritures, les manipuler était indispensable. Les originaux ont donné corps à ce qui était édité à la fin du XIX^e siècle. Mais l'édition lui a fait perdre une partie de sa vérité. Tout un travail d'observation sur les écritures et les mises en page a été réalisé. Les oublis de l'édition nous sont aussi apparus.

Il y eut parallèlement la lecture régulière des volumes édités, crayon à la main pour souligner les noms de personnes, de lieux, les événements relatés, pour être surprise par des

⁷⁵ EHLERS, J., « La souveraineté royale pendant le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central », dans SCHMITT, J.C., OEXLE, O.G., *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne* ... p. 283-305, Paris, Sorbonne, 2002.

expressions, les horreurs relatées, les émotions qui se laissaient percevoir.... Il s'agit d'heures passées à percevoir des vies dans un temps dont j'ignorais tout. Mais au-delà de cette lecture souvent nocturne, tout un travail d'enregistrement informatique a été réalisé : les actes comme les hommes présents dans les trois volumes ont été déconstruits en éléments élémentaires saisis sous FileMakerPro®. En même temps, ayant compris le système des grilles de questionnement, je pouvais saisir les nuances dans les réponses fournies par les témoins. La déconstruction du document m'a permis de saisir des informations chronologiquement.

Ces travaux de saisie me montraient des faits dont souvent j'ignorais le contexte ou l'importance réelle. En effet, ce procès s'intéresse parfois à des micro-faits auxquels il donne une importance disproportionnée et passe sous silence des événements sans doute considérables, sus de tous ou qui ne portent pas à interprétation de la part des enquêteurs. C'est un peu comme si, marchant les yeux bandés, je sentais tous les grains de sable du sol sans saisir le relief de l'ensemble.

3.2. Construire une trame historique et spatiale

Il me fallait donc saisir ce relief, ce climat et donner du sens à ce qui intéressait sans relâche ces hommes qui ont enquêté de 1364 à 1372. Des ouvrages ont été rédigés sur le sujet mais ils ne répondaient pas à mes besoins. Il faut savoir d'abord que Bernat de Cabrera est un personnage quasi mythifié depuis les *Anales de Aragón* de Jeronimo Zurita, *La adversa fortuna de Bernardo de Cabrera*⁷⁶ jusqu'au très récent roman de Jesús Mestre i Godes⁷⁷. Des ouvrages historiques qui s'intéressaient au procès pouvaient m'apporter quelques éléments plus rigoureux mais ils m'ont vite déçue, l'un parce que l'étude était partielle, axée sur l'aspect diplomatique, l'autre m'apparaissait peu rigoureux⁷⁸. Ces deux ouvrages contribuent à faire de Bernat de Cabrera une victime des foudres de quelques acharnés, la reine Éléonore leur ouvrant la voie. Vicenç Coma Soley présente le fils comme un personnage qui a sans doute trahi, instable, et qui n'arrive pas à égaler la hauteur d'âme de son père ; des hypothèses romantiques sont envisagées... Une vision plus rigoureuse et plus large était nécessaire⁷⁹.

⁷⁶ De Antonio Mira de Amescua (1577-1644).

⁷⁷ *El poder i la dignitat. Relat sobre les vides encreuades de Pere III i Bernat de Cabrera*, Barcelone, 2005.

⁷⁸ SITGES, J.B., *La muerte de D. Bernardo de Cabrera*, Madrid, 1911. COMA SOLEY, V., *Los vizcondes de Cabrera, monografia historica*, Barcelone, 1968,

⁷⁹ L'article de D.J. KAGAY (« The Treasons of Bernat de Cabrera: Government, Law and the Individual in the Late-Medieval Crown of Aragon », *Mediaevistik*, 13, 2000, p. 39-54) est synthétique mais reste général.

J'ai donc construit une grille chronologique avec le même logiciel en utilisant des ouvrages qui m'ont été très précieux⁸⁰. Ce travail a été assez chronophage car les ouvrages se contredisaient parfois ou manquaient de clarté. Cette grille a constitué une sorte de trame sur laquelle j'ai posé les « éléments d'information » contenus dans le procès.

À cette grille chronologique, j'ai ajouté une carte d'Espagne que j'ai criblée de couleurs pour suivre au plus près les armées, le comte d'Osona à Calatayud en 1362, Pierre IV aux confins de la Navarre durant l'été 1363, le vieux Cabrera fuyant vers la Navarre, ces prisonniers que l'on fait marcher sur des centaines de kilomètres au gré des déplacements militaires, ces messagers qui traversent une péninsule ô combien dangereuse, le comte qui revenant de Séville a choisi à un moment de ne pas rentrer en Catalogne mais de suivre Pierre I de Castille... Je regrette de ne pas maîtriser plus l'outil informatique et de ne pas avoir su rendre visuellement compte de ces multiples aspects. Ce travail de spatialisation m'a permis de percevoir non seulement le contexte mais de saisir la fragilité du destin des hommes rencontrés dans le document.

3.3. Mettre de l'humain, et de la chair

C'était sans doute le plus difficile car de multiples personnages apparaissent dans le document, tous nommés mais non pas tous connus. C'est sans doute ici que la recherche se fait la plus ingrate. Identifier des personnages tient de l'enquête de détective, mais à sept siècles d'intervalle c'est un exploit périlleux. Heureusement, j'ai trouvé des aides précieuses dans les fichiers des A.C.A. ou du C.S.I.C. de Barcelone, dans la base de données élaborée par Mme Lainé et Alexandra Beauchamp, mes lectures croisées les enrichissaient. Enfin, l'outil Internet s'est révélé généreux.

La dernière étape a consisté à rendre ces personnages désespérés ou enthousiastes, muets ou colériques... vivants. C'est un souci fondamental pour l'enseignante du système secondaire que je suis et car l'Histoire est celle des Hommes. Il me fallait revenir au procès, à ces trois volumes, parfois en me défaisant d'une lecture cursive. Chacun des personnages a joué un rôle dans le procès ; il était indispensable pour moi de cerner ses motivations, ses manifestations de courage, de lâcheté ou de silence ! Je les ai bien trop souvent à peine approchées...

⁸⁰ TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961. MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, Madrid, 1976. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005. MASIÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, 2 vol. , Barcelone, 1994.

À terme, j'ai le sentiment d'avoir tourné autour de ce procès pendant des années avec une course dont le rayon se raccourcissait au fur et à mesure. À l'heure pour moi de la fin, et pour mon lecteur du début, je m'interroge. Je ne crois pas avoir laissé d'éléments dans l'ombre. Toutes les sources qui me paraissaient douteuses ont été vérifiées et j'ai précisé lorsque des références données ici ou là ne menaient à aucune archive ou lorsque des interprétations pouvaient diverger.

Mon regret est de ne pas avoir saisi Bernat de Cabrera, un homme sans doute cultivé, organisé et réfléchi, mais qui reste à mes yeux mystérieux. On peut prêter beaucoup de pensées à un homme qui depuis bientôt un an se sent en danger de mort, puis qui sait sa fin prochaine. Le procès ne livre rien de ce qu'il est. Le procès ne révèle pas l'homme Cabrera. Alors que tous les projecteurs l'éclairent, il reste dans l'ombre.

IV. Problématiques

Au fur et à mesure de mes recherches, des axes se sont précisés. Le plan du début n'est pas celui que vous lirez car des logiques devenues depuis évidentes l'ont modifié.

La question centrale pour moi était de comprendre le moment de crise constitué par le procès des Cabrera. L'événement était considérable. Révélaient-il un changement possible ou un basculement réel des équilibres politiques? Le point de départ de la réflexion était imprégné par la lecture de Ramon d'Abadal⁸¹ et je cherchais naïvement dans le procès le signe d'une faiblesse royale qui se serait achevée par la reconnaissance de l'erreur en 1381. C'est de fait bien plus complexe.

En quoi le procès de Bernat de Cabrera et de son fils est-il significatif de modification(s) du système politique et social dans la couronne d'Aragon ?

Une première partie s'impose d'évidence. Elle s'intéresse à la constitution du document tant du point de vue de sa conservation, de son contenu que de son aspect. Les pièces centrales et les documents ajoutés à des dates parfois difficilement identifiables révèlent un rythme et des rapports de force.

La destinée de Bernat de Cabrera au travers du procès a aussi attiré mon attention. Son ascension et sa chute sont chronologiquement parallèles aux destinées du royaume qu'il a servi. Cela ne l'en rend pas responsable. La capture de son fils est significative d'un conflit clairement déséquilibré au profit la Castille, sa peur de mourir est contemporaine des négociations fiscales de Pierre IV à Monzón, sa chute et sa mort facilitent des accords diplomatiques d'États ou de monarques cyniques.

⁸¹ *Pere el Ceremoniós i els inicis de la decadència política de Catalunya*, Barcelone, 1987.

Les malheurs des prisonniers et les errances de son fils permettent d'approcher le destin d'hommes loin de leur communauté d'origine. À l'heure où le lien *natural* –prémices du lien national par l'attachement à la terre- se conceptualise, une foule d'individus semblent en déshérence. Quel est leur sort et que conservent-ils de leur lien avec leur communauté d'origine ? Le comte d'Osona n'est ni représentatif ni exemplaire. Nous disposons de nombreux détails à son sujet.

Enfin, l'étude de la procédure, ou plutôt des multiples procédures, révèle l'existence de normes convoquées et perturbées durant ce moment de crise. Ce procès s'apparente à un séisme qui est suivi de répliques. Dans un premier temps les normes établies, notamment juridiques, cachent mal l'irrégularité de la situation ; par la suite, avec un rythme très irrégulier, de nouveaux acteurs contribuent à les faire appliquer et permettent à terme la réhabilitation de Bernat de Cabrera. Cette partie nous permettra de mettre en valeur le poids de la norme juridique (en cours de construction) au regard du jeu des relations sociales et interpersonnelles.

Première partie

Présentation du document

I. Description globale

1.1. Le document à étudier : trois volumes édités pour trois registres

Notre recherche porte sur le procès fait à Bernat de Cabrera et à son fils à partir des trois volumes édités à Barcelone, à compter de 1867, par Manuel Bofarull et son équipe¹. Le découpage éditorial n'est pas fidèle à celui du document originel. Cette édition retranscrit trois registres conservés aux Archives de la Couronne d'Aragon auxquels l'éditeur qui était alors directeur des A.C.A, a ajouté dix-sept documents qu'il considérait complémentaires ou éclairants et qui concernent la période 1351-1381². L'édition a néanmoins omis de restituer deux séries de documents³ :

- un petit cahier contenu dans le premier des trois registres ;
- quelques feuillets contenus dans le second dont il signale toutefois la présence en les qualifiant de notes et brouillons⁴.

Enfin, les ratures ou les ajouts des registres originaux ne sont pas restitués : les premières sont exclues de la transcription, les seconds ne sont pas signalés en tant que tels. Hormis ces omissions, il faut noter que l'édition est fidèle dans la transcription, malgré des omissions plus nombreuses pour la dernière partie du registre 26. C'est donc un travail de qualité que les archivistes du XIX^e siècle ont réalisé, travail qui nous a fourni une excellente base d'étude.

Des séjours à Barcelone nous ont permis d'apporter des compléments à cette édition. Nous avons comparé les volumes édités aux originaux pour éventuellement repérer des erreurs –bien rares–, constater les oublis involontaires et les omissions volontaires précédemment cités, retrouver la foliotation des volumes originaux, prendre connaissance des ratures et ajouts marginaux, et humer ces trois magnifiques registres pour tenter d'en connaître les secrets. Il nous fallait en effet les étudier de plus près pour en comprendre la genèse ainsi que pour approcher la logique non seulement du « procès » en tant qu'événement de justice, avec sa procédure, mais aussi de la compilation documentaire appelée « procès ».

¹ *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón*, t. XXXII, 1867 ; t. XXXIII, 1868 ; t. XXXIV, 1868. Ouvrages consultables sur le Net par le biais de Google Books et réédités aux éditions Nabu en juillet 2010.

² Analyses de ces documents en annexe.

³ Ces documents sont édités en annexe comme les ratures que nous avons jugées significatives.

⁴ Tome XXXIII, p.398-399.

1.2. Trois volumes archivés à l'histoire trouble

Sur la tranche de la reliure, est écrit : *Proceso original formado de orden del Rey Don Pere 3º en 1364 por crímenes de lesa magestad a Bernard de Cabrera, consejo y a su hijo Bernardo conde de Ausona*, 1a/2a/3a Parte . Leur cotation actuelle est double. On peut y avoir accès soit par la section de l'*Audiencia Real* soit par celle de la *Cancillería real*, *Procesos historico-políticos en volumen*, reg. 24, 25 et 26. Où étaient-ils avant ? Sous quelle forme se présentaient-ils ? Quand ont-ils pris leur forme définitive ? Et l'ont-ils prise en même temps ?

1.2.1. L'archivage des procès, une raison d'être de l'Archive royale

L'entrée de ces registres s'est sans doute faite dans les premières années des Archives royales. Les travaux d'Eduardo González Hurtebise et de Frederic Udina Martorell⁵ permettent d'en préciser chronologie et enjeux. Les archives ont préexisté aux archivistes qui eux-mêmes ont précédé l'organisation officielle. En 1318, la masse des documents écrits est telle que Jacques II décide de réserver deux pièces du Palais royal de Barcelone à la conservation de registres, privilèges et autres écrits de sa chancellerie⁶. En 1319, les travaux d'aménagement sont terminés. C'est toutefois Pierre IV qui convertit ce local en un bureau de travail documentaire permanent.

⁵ HURTEBISE, E.G., *Guia historico descriptiva del Archivo de la Corona de Aragón en Barcelona*, Madrid, 1920 ; UDINA MARTORELL, F., *Guia historica y descriptiva del Archivo de la Corona de Aragón*, Madrid, 1986. Voir aussi CONDE Y DELGADO DE MOLINA, R., « Los archivos reales o la memoria del poder », XV *Congreso de Historia de la Corona de Aragón*. Actas, t. 1, vol. 2, Saragosse, 1996, pp. 121-139.

PLANES I ALBETS, R., PAGAROLAS I SABATÉ, L., PUIG I USTRELL, P., *L'Arxiu de la Corona d'Aragó. Un nou perfil per a l'Arxiu Reial de Barcelona*, mai 2003, ainsi que LÓPEZ RODRÍGUEZ, C., « Orígenes del Archivo de la Corona de Aragón (en tiempos, Archivo real de Barcelona) », *Hispania*, 2007, vol. LXVII, 226, p. 413-454 ; ALBERTO TORRA PÉREZ, A., « La conservación de la memoria : Archivos Regios », SESMA MUÑOZ, A. (dir.), *La Corona de Aragón en el centro de su Historia (1208-1458)*, Actes du colloque tenu à Saragosse et Monzón du 1 au 4 décembre 2008, Saragosse, 2009.

[<http://portal.aragon.es/portal/page/portal/CULTURA/PUBLIELECTRONICAS/PATRIMONIOCULTURAL>]

⁶ «[El Archivo de la Corona de Aragón] nació como Archivo Real (...). Nació por el designio de un monarca meticoloso, que sabía esgrimir la documentación como arma legal y diplomática para incorporar territorios y jurisdicciones. Nació en 1318, cuando la cantidad de antiguas escrituras de la Casa Real, los archivos incautados a los Templarios (1307) y la complejidad de la documentación producida por su propia Cancillería movieron al rey Jaime II a destinar a archivo dos cámaras del Palacio que la construcción de la Capilla había dejado libres (...). La práctica de anotar en libros, primero en forma resumida y luego más extensamente, las cartas y las órdenes más importantes que la Cancillería sellaba y expedía empezó en los últimos tiempos del rey Conquistador, propiciada por la extensión del uso del papel. Prosiguió bajo sus dos inmediatos sucesores, pero fue el mismo Jaime II quien ordenó la copia íntegra de los documentos en series temáticas de registros, convirtiendo la registración previa del documento real a expedir en un trámite tan obligado como el mismo sellado» dans RIERA I SANS, J., « Archivo de la Corona de Aragón », Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, 1999, p. 1.

En effet, en 1341, le *scrivà* Bartolomé dez Puig reçoit l'ordre d'y déposer les Procès de Sardaigne⁷. Le 6 juillet 1346, Pere de Passeyà est chargé de conserver les documents et de faciliter les recherches au sein d'un système d'armoires et de tiroirs déjà existants. L'archiviste avait obligation de rester à Barcelone, les archives étant localisées au palais royal. En 1346, Ferrer de Magarola est chargé de la formation et de la conservation du procès fait au roi de Majorque⁸. En 1348, lui succède Bartolomé dez Puig, nommé *conservador de las escrituras del Real Patrimonio en el Archivo de Barcelona* et il est autorisé en novembre 1355 à faire appel aux fonctionnaires de la *scrivania* royale pour les travaux de recherche et de copie de documents. À sa mort en 1363, Ferrer de Magarola prend les fonctions jusqu'en 1370. Nous savons qu'en avril 1365, le protonotaire, Jacme Conesa, paie l'archiviste. Ferrer de Magarola ouvre un registre des entrées et sorties des fonds, registre tenu par ses successeurs jusqu'en 1569. Pere de Gostemps lui succède en 1370 puis le chancelier Pere Çacosta assure l'intérim en 1372 avant que Pere Barthomeu en assume les fonctions de 1372 à 1378.

1.2.2. La réglementation de l'Archive royale

Elle est certes postérieure à notre documentation mais on peut supposer qu'elle visait à systématiser un fonctionnement alors en cours de rodage et/ou à en corriger les défauts⁹.

En effet, à Tamarit de Litera, le 12 mars 1384, Pierre IV promulgue les ordonnances qui organisent l'Archive royale. Le roi désigne un fonctionnaire au sein de la *scrivania* – organe de la Chancellerie–. Celui-ci, chaque année, doit réclamer au protonotaire ainsi qu'aux secrétaires du roi, de la reine et de l'héritier comme de son épouse, tous les registres terminés, lesquels doivent être inscrits selon leur nature, leur référence, la personne qui les a apportés et leur jour d'entrée dans un *Memorial*, et déposés à l'Archive où ils seront foliotés et *rotulados*¹⁰. L'objectif de cette ordonnance était notamment de mettre fin à la fâcheuse habitude des officiers royaux de conserver des registres à leur domicile et de les transmettre à leurs héritiers¹¹. L'archiviste comme le protonotaire –en charge d'éventuelles restaurations pour les documents endommagés- prêtent serment devant le chancelier et sont sous ses ordres

⁷ HURTEBISE, E.G., *Guia...*, *op. cit.*, p.16.

⁸ UDINA MARTORELL, F., *Guia...*, *op. cit.*, p. 113

⁹ Comme le répète fréquemment M.-T. TATJER PRAT, dans *La Audiencia Real en la corona de Aragón, Orígenes y primera etapa de su actuación* (s. XIII y XIV), les faits précèdent le droit ; la norme met en forme les pratiques. http://www.upf.edu/historiadeldret/_pdf/La_audiencia_real_corona_de_aragon.pdf

¹⁰ Qui signifie au sens propre : mettre une légende et qui est à entendre comme une forme d'enregistrement avec identification du contenu.

¹¹ HURTEBISE, E.G., *Guia...*, *op. cit.*, p. 21.

mais l'archiviste devient désormais indépendant du protonotaire, chef de la *scrivania* ; il lui est interdit de transférer des documents qui pourraient être préjudiciables à la Couronne, sauf ordre royal.

Il est donc à noter que l'« Archive » est tôt considérée comme un lieu où l'on dépose des procès que l'on peut certes qualifier de politiques, mais qui permettent aussi et surtout au roi de récupérer/confisquer des biens : il est donc essentiel de conserver la trace de la procédure qui a amené à prendre une telle décision et qui la légitime.

1.2.3. Les archivistes maîtrisent sans aucun doute la constitution du procès Cabrera en tant qu'ensemble documentaire

Les responsables de l'Archive royale sont des personnages mentionnés dans nos documents. Pere de Gostemps, responsable des Archives à compter de 1370, apparaît dès le début de la procédure aux côtés de la reine (mai 1364)¹², il est présenté comme le notaire du procès¹³ à de multiples reprises ; il reçoit les cahiers scellés envoyés à Éléonore. Il est aussi le rédacteur des propos royaux qui accusent Bernat de Cabrera en juillet 1364¹⁴. C'est donc un personnage qui connaît toutes les étapes des procès. Pere Çacosta qui lui succède brièvement en 1372, est omniprésent dans les actes. *Battle general* de Catalogne et procureur du fisc¹⁵, il met en accusation Bernat de Cabrera par contumace, réfute ses procureurs¹⁶ ; il fait verser les pièces au dossier¹⁷, rédige les chefs d'accusation. Même si le dépôt du procès s'est fait ultérieurement, dans les huit années qui ont suivi l'exécution de Bernat de Cabrera, aucun des deux hommes ne pouvait prétendre découvrir les pièces versées à l'Archive royale. Quand bien même le dépôt du « dossier » se serait fait sous le regard d'un autre responsable, l'événement, retentissant sans aucun doute dans l'entourage de la cour, et pour lequel avaient travaillé les notaires royaux, ne pouvait être méconnu d'un archiviste nommé par le protonotaire royal et placé alors sous sa responsabilité.

Que les dossiers des procès Cabrera aient été versés ou non à l'Archive royale dans les plus brefs délais ou gardés dans un lieu plus secret, les responsables de l'Archive les

¹² XXXII, p. 1-2.

¹³ *notario presenti processus*, XXXII, pp.3, 11, 30, 32, 38, 92.

¹⁴ XXXIII, p. 337-338

¹⁵ XXXII, p. 10. Le *battle general* est l'officier royal ayant en charge l'administration du patrimoine royal en Catalogne. Le procureur fiscal intervient dans les questions du patrimoine royal (taxes, saisie des biens intestats ou confisqués) et dispose aussi d'une juridiction civile et criminelle ; sa gestion est placée sous le contrôle du *Maestre Racional*.

¹⁶ XXXII, p.12, 29.

¹⁷ Par exemple, XXXII, p. 306, p.343, p. 426-427.

connaissaient bien. Par ailleurs, s'il est possible que des dossiers aient été perdus (ce qui légitimerait la législation de 1384), les ensembles dont nous disposons sont sans doute construits de manière cohérente, car le personnel de l'Archive était à même de maîtriser les étapes des procès Cabrera et donc leurs pièces.

1.2.4. Un ensemble documentaire manipulé et sans doute réorganisé

Les procès ont, au sein des Archives de la Couronne d'Aragon, une place ambiguë, nous l'avons déjà évoqué. Liés à l'origine à la section de la *Cancillería*, ils sont transférés à la section de la *Real Audiencia* à une date qui nous est inconnue, mais ce transfert est peut-être plus symbolique que réel. Encore au XX^e siècle, dans les principaux guides de l'A.C.A., les procès sont à la fois cités comme appartenant à la première¹⁸ mais aussi à la seconde¹⁹ catégories parmi les *Procesos antiguos* aux côtés des procès conduits contre Jacques III de Majorque, l'Union de Valence, l'infant Raymond Bérenger, comte d'Ampurias, et celui mené contre les Arborea. Ils sont avant tout les *procesos en volumene*.

L'*Audiencia Real* a été organisée dans la seconde moitié du XIV^e siècle au sein de la *Cancillería*. Une section archivistique aurait pu même être créée à la fin de ce siècle²⁰. Nous avons cherché, dans différents *Memoriales* conservés aux A.C.A., trace du procès Cabrera.

La première mention concernant l'affaire Cabrera n'est pas très explicite. Dès 1372, sans doute pour la restitution d'une partie des biens au petit-fils²¹, des documents sont sortis - des registres- mais il n'est pas question de procès. En effet, le *Memorial 51*²², confectionné à partir de 1363, rapporte au folio 16v, pour l'année 1372 :

Die martis XVI novembris dicti anni, fuerunt de mandato venerabilis Jacobi de Faro et Jacobi Conesa abstracta de archivo quatuor registra, videlicet tria Curie et unum Officiorum, quorumquidem registrarum alterum est de anno LXII, LXIII et LXIII et reliquum de anno LXIII et LXV, alterum vero de anno LXV, LXVI et LXVII, quartum de Officiorum, intitulatum est de annis LXV, LXVI, VII et VIII. Quequidem registra fuerunt ad scribaniam domini regis deportata pro complacendis quibusdam litteris, facientibus mentionem de occupatione per dominum regem facta de terra comitatus Ausonie et vicecomitatum Caprarie et de Basso.

¹⁸ HURTEBISE, E.G., *Guia...op.cit.*, p. 145, parmi les documents « *Collectanea. Fondos judiciales reales* ». UDINA MARTORELL, F., *Guia ... op.cit.*, p. 251.

¹⁹ UDINA MARTORELL, F., *Guia ... op.cit.*, p. 2.

²⁰ UDINA MARTORELL, F., *Guia ... op.cit.*, p. 285 est toutefois le seul à parler d'une salle du Palacio Real Menor dédiée à ses archives.

²¹ XXXIV, p. 477, app. 16.

²² *Libre de entrades e exides dels registres e scriptures reals*.

*Predicta registra fuerunt recuperata per me Petrum Bartholomei die XXVI mensis predicti et ideo predicta scripta fuit cancellata*²³.

Nous n'avons pas trouvé plus de référence pour l'année 1380-1381, alors que le 5 février 1381 Pierre IV restitue à Bernat de Cabrera, petit-fils du conseiller, la vicomté de Bas et notamment les châteaux de Mayol et de Castelló et reconnaît l'innocence de son grand-père ainsi que ses grandes qualités, ordonnant à Bartholomé de Vilafranca, lieutenant général du gouverneur de Catalogne et au viguier de Gérone de faire exécuter ces décisions²⁴.

Ainsi, la lecture des différents *Memoriales* ne laisse apparaître aucun « Procès Cabrera » pour la fin du XIV^e siècle. Soit il n'existe pas à l'Archive, soit il n'en sort pas.

C'est dans un inventaire sommaire du matériel existant à l'Archive royale, réalisé par Pere Miquel Carbonell, Diego García et Jacme García²⁵ (1430-1490), que le procès est cité pour la première fois, à côté de celui concernant le comté d'Urgell. L'inventaire de deux grands coffres dans lesquels sont les procès de la cour (fol. 149-153) au folio 149 r, fait référence à :

Primera caixa

Jacob de Urgell 2

Comtessa Urgell

Comiti Caprarie *Processus factus Bernardum de Capraria per dominem Regem Petrum anno 1364*

Si des documents existent bien en tant que procès, la description est pour le moins laconique et décevante. En revanche, sur les trois registres conservés, des mentions portées de mains modernes citent la *primera caixa* ; et deux fois est évoquée la *calaix 4* (tiroid):

-au début du registre 24 : *Primera caixa, Calaix 4, n°105*

-au début du registre 25 : *Primera caixa*

-pour la dernière partie du registre 26, au folio 139 : *106 de la Ia caixa, de n°105 ad 106 extrasaccos, Calaix 4*.

On peut interpréter ces indications, surtout les deux premières, comme des cotes. Il est donc possible que nous trouvions parmi nos registres, de la documentation considérée comme

²³ Il s'agit des registres suivants: A.C.A., C., Reg. 1075, 1076, 1078 et 971.

²⁴ XXXIV, p. 480 et s., app. 17 et 18.

²⁵ *Memoriales* 22.

appartenant au Procès Cabrera dans cet inventaire ; cela ne veut toutefois pas dire que nous connaissions tout ce que recelait cette *caixa*, ni que tout ce que contiennent ces registres ait été extrait de cette *caixa*.

En 1477, Pere Miquel Carbonell²⁶ réalise un inventaire avec l'aide de Guillem Pons ; Prosper de Bofarull estimait que ce travail portait sur huit *armarios* de l'Archive²⁷. Carbonell indiquait dans cet inventaire succinct que les documents étaient en très mauvais état en raison de l'ouvrage des vers et des rats, et qu'il avait ôté les documents de la première armoire pour en mettre d'autres. Des documents qui pourraient nous intéresser sont cités aux folios 6v et 7r : 4^o *armorio* dans les liasses concernant les grandes seigneuries.

Un altre sac intitulat instrumenta super vicecomitatu de Capraria XX cartes canonicas

L'*Audiencia Real* (Conseil royal pour les questions de justice) a été officiellement mise en place à la fin du XIV^e siècle. L'Archive royale recevait ses conclusions. En 1706, les *Corts* ont réclamé les transcriptions des sentences antérieures à 1640²⁸ ce qui a conduit à classer et inventorier les procès. Jusque-là, les registres et les conclusions envoyés par l'*Audiencia* étaient déposés à l'Archive royale, mais certaines pièces pouvaient rester aux mains des secrétaires et *scrivans*, passant occasionnellement à l'Archive royale. Au XVIII^e siècle, l'effort a donc porté sur le regroupement de toutes les pièces.

Ainsi les procès conservés à l'Archive royale de Barcelone ont-ils connu une réorganisation. L'*Analyza descriptiva des processos conservos en los Archivos (XIV-XVI)*, confectionnée sous l'autorité de Francisco Javier de Garma et réalisée par José de Luyando et Juan de Letamendi au milieu du XVIII^e siècle, en est une conséquence et elle présente la qualité d'être des plus détaillées.

²⁶ *Memoriales* 52.

²⁷ *Catálogo de memoriales e inventarios (siglos XIV-XIX)*, Archivo de la Corona de Aragón, Salamanca, 1999, p.89.

²⁸ UDINA MARTORELL, F., *Guia historica y descriptiva del Archivo de la Corona de Aragon*, Madrid, 1986, p. 287.

Au folio 31v :

Esta ligarsa anque titulada « Processos de 1360 ad 1369 » solo contiene dos que abafo/abajo se espresaran y todos los demas son papeles sueltos del Reynado del Senyor Rey Pere 4 d'Aragon, abrasando el ultimo el año de 1377 : supuesto esto y que los mas de estos papeles son copias o borradores (varreados algunos) de diferentes documentos y escripturas que hande estar registradas en los Registros de este monarcha : no se entrataran todos si precisamente los dos processos y los papeles que por su calidad y naturalera merecen este trabajo y au dividos por años se empresan en este apuntamiento los importantes que abrara dicha ligarsa en la forma que se vique.

Fol 32r :

Año del 1364

[Marge :] *criminal
contra el dicho
Cabrera*

Comprehende este año la copia simple del codicello que otorgo el Señor Rey Dn Pere 4 de Aragon en la villa de Luera a 6 de febrero de 1364 con una declaracion que hizo contra Don Bernardo de Cabrera hijo de Dn Bernardo revocando la donacion que le havia hecho de la ciudad de Vich y otros pueblos, fecha en la villa de San Mathes a 13 de abril del proprio año.

Assimismo, la informacion de testigos que se recibio en dicho año en el lugar de Sessa par Jayme de Conesa, secretario de S.M. y de su real orden contra Don Bernardo de Cabrera sobre crimen de lesa magestad.

(---)

Le contenu des documents que nous avons ne correspond en rien à ce qui précède. Néanmoins, il est fait référence, comme nous le verrons, à des dépositions reçues par Jacme Conesa lors d'une *informacio* antérieure à l'ouverture du procès du 11 avril 1364.

(Fol 32v)

1367

[Marge :] <i>Criminal contra don Bernardo de Cabrera</i>	<i>Comprehende est año doze quadernos atados con cordel y rotulado el [--] 1367, todos los quales son pertinencientes al Processo y causa creminal fulminuda contra el noble don Bernardo de Cabrera sobre crimen de lesa magestas.</i>

(----)

Il est possible que nos documents soient ceux évoqués ici.

Procesos de 1370 ad 1373

(Fol35v-36r) :

[Marge :] <i>Criminal contra el conde de Trastamare</i>	<i>1374 art 16. Finalment otro tambien rotulado : 1374 que contiene la declaracion que de orden del S.R. don Pere IVº recevio Jayme Conesa secretario de S.M. al conde Trastamare sobre los excessos y delitos de lesae majestis de don Bernardo de Cabrera.</i>

(---)

Nous ignorons de quoi il s'agit. L'année donnée comme l'indication en marge laisse perplexe. Il peut s'agir d'une erreur de copiste. Il reste que le comte Henri de Trastamare a bien été interrogé par Jacme Conesa, mais en 1364 ; en 1374 il est roi. Cette déposition est évoquée dans le document que nous avons. Mais là encore, nos registres ne contiennent pas cette déclaration, mais seulement une allusion.

Procesos de 1370 ad 1375

[Marge :]	1372
Combenio entre S.M. y Dn Bernardino de Cabrera	art 4 : otro assimismo rotulado : 1372 que es la copia o traslado de la transaccion a juste y combenio que celebrio el S. Rey Pere IVº de Aragon con don Benardino de Cabrera nieto de Dn Bernardo de Cabrera en el combento de predicadores de Barcelona a 22 de diziembre de dicho año 1372 por la qual restituyo S.M. a dicho Dn Bernardino y sus sucesores los lugares de Monsoriu, Hostalrrich, el vizcondado de Cabrera, el honor de Roda y todo lo demas que resulta de dicha ascriptura confiscado al referido Dn Bernardo de Cabrera, abuelo del gratificado.

Encore une fois, ce document ne fait pas partie des registres. Néanmoins, les précisions données ici correspondent à celles que rapporte Zurita²⁹.

Les archivistes contemporains considèrent que l'époque de Garma est celle de la réorganisation de l'Archive selon des critères chronologiques, et que celle-ci a entraîné, malheureusement, la perte de la classification et de l'ordre originel : *Molts registres de la Cancelleria perderen les seves cobertes i intitulacions originals i les antigues agrupacions de documents foren desfetes*³⁰. Nous remarquons que, si nous n'avons pas tous les documents évoqués dans cet inventaire, nous en avons cependant d'autres.

La dernière manipulation d'envergure date du XIX^e siècle. Grâce à Jaume Riera i Sans conservateur des Archives de la Couronne d'Aragon, nous avons eu accès aux descriptions manuscrites de huit procès avant leur reliure en volumes par Bofarull et son équipe³¹. Malheureusement, notre espoir d'obtenir quelques indices s'est éteint rapidement : il n'y avait aucune mention du procès Cabrera. Soit les trois registres ont été reliés au XIX^e siècle mais toute relation a été perdue, ce qui nous paraît peu probable ; soit ils l'étaient et la reliure alors réalisée n'a fait que restaurer un travail antérieur, qui présentait une cohérence interne forte que Bofarull et ses collègues ont respectée, ce que la présence d'une foliotation en chiffres

²⁹ Zurita, X, 16.

³⁰ PLANES I ALBETS, R., PAGAROLAS I SABATÉ, L., PUIG I USTRELL, P. , *L'Arxiu...op.cit.*, p. 24.

³¹ *Relació i extracte des 8 processos de la colecció de procesos y causas celebres.*

romains pour les deux premiers laisse penser. Le dernier (volume 26) présente l'avertissement suivant :

De estos seis cuadernos se formara un solo volumen por el orden en que estan colocados con foliacion y con titulo exterior dira : proceso original formado de orden del Rey Don Pere 3º en 1364 por crímenes de lesa magestad a Bernat de Cabrera, consejo, y a su hijo Bernardo, conde de Ausona. Encuaderno en 1845.

Les archivistes du XIX^e siècle auraient donc seulement « créé » le dernier volume. Les deux premiers volumes étaient d'ores et déjà constitués. Mais depuis quand ? Il n'y a désormais que les registres pour nous répondre et il nous faut approfondir l'étude des volumes pour obtenir une réponse qui sera sans doute partielle et hypothétique.

Les incertitudes demeurent donc quant à l'histoire de ces trois beaux registres ; il est sûr que les documents ont été manipulés de nombreuses fois et ont connu probablement des pertes partielles, en raison non seulement de réorganisations mais aussi à cause de l'usure des temps et de l'appétit des vers et des rats. Nos registres ne contiennent ni l'enquête débutée en février 1364, ni l'interrogatoire d'Henri de Trastamare, documents toutefois évoqués par les registres. La transaction de 22 décembre 1372 n'appartient pas au registre mais elle est rapportée dans d'autres documents³². Par ailleurs, on peut supposer qu'il y a aussi des enrichissements et surtout des rapprochements faisant fi de la logique administrative d'origine. Les seules réponses que nous pourrions apporter seront données par l'étude de la constitution des registres et par la confrontation de ceux-ci aux *Memoriales* précédemment cités.

II. La constitution des registres

Il s'agit de trois registres en papier non massicoté de dimensions approximatives 32 cm x 23 cm. Les feuilles de papier sont de qualité moyenne, parfois très médiocre, témoignant d'un réemploi, d'autres ont subi des collages pour les mettre au format du registre. Certaines sont filigranées (arbalète, étoiles, croix...) mais le filigrane ne paraît pas significatif.

Nous avons respecté la foliotation en chiffres romains pour les volumes 24 et 25. Seul le volume 26 est folioté en chiffres arabes –avec de rares apparitions de foliotation en chiffres romains-. Tout ce qui concerne l'étude des trois registres fera ici référence à la foliotation originelle; ultérieurement, l'étude du procès, des témoignages et des informations

³² A.C.A., C., Reg. 923, fol. 141 v et XXXIV, p. 477- 479.

qu'il recèle se réfèrera à la pagination de l'édition de Bofarull, à l'exception des feuilles non éditées au XIX^e siècle et publiées en annexe.

2.1. Le volume 24 est appelé par ailleurs le « Second procès »³³ ou « Grand procès »³⁴

C'est un ensemble constitué de plusieurs éléments parfois facilement identifiables. Il débute par trois folios restés vierges. Au fol. 4 r est écrit *Calaix 4, Primera Caixa n° 105* d'une écriture plus récente avec plume métallique avec, au sommet et au milieu, une sorte de lambda.

La double foliotation, romaine et arabe, commence au cinquième folio : le chiffre romain est entre deux points. Sur la cinquième feuille est donc inscrit « I ». À partir du folio 20 v, la double foliotation –romaine et arabe– ne correspond plus. Les folios 21, 22, 23 et 24 n'existent pas et on passe au folio référencé 21 en chiffres arabes mais 25 en chiffres romains. Cela revient treize fois dans le registre.

³³ Par exemple : XXXIII, p. 447...

³⁴ *Processus magnus secundus*, Reg. 25, fol 145 v.

Les ruptures de la foliotation du registre 24

Chiffres romains	Chiffres arabes	Chiffres romains	Chiffres arabes
25-37	21-33	172-194	135-157
42-63	34-55	195-202	Petit cahier
68-112	56-94	203-204	158-159
126-137	95-106	210-215	160-165
140-143	107-110	217-265	166-203
145-150	111-116	267-317	204-254
152-169	117-134	322-335	255-268

L'élimination de folios et la rédaction d'une nouvelle foliotation semblent liées à la dernière (re)constitution en registre, postérieure à 1367. En effet, les références internes que l'on peut trouver dans les 25 et 26^{èmes} registres sont liées à la foliotation originelle (335 folios) qui intégrait des folios vierges. Par ailleurs, ce toilettage réalisé proprement, et qui a réduit le registre à 272 folios, ne semble pas avoir amputé sérieusement le dossier :

- l'écriture ne semble jamais interrompue ;
- un seul témoignage cité dans les récapitulatifs manque, il s'agit de celui de Pere Eximenez de Lombiera qui était localisé au folio 138 du registre 24³⁵. Il semblerait donc que ce folio, qui devait accueillir cette seule déposition, a été ôté.

Comme il y a eu une première foliotation, on peut penser qu'il y a eu une première reliure, peut-être sommaire, avant l'élimination des folios blancs. Il est impossible d'affirmer ou d'infirmer que ce toilettage est contemporain de la mise en *calaix* ou tiroir. Il est fort probable qu'il soit contemporain d'un travail de reliure qu'il a dû faciliter. Le volume 24 est donc un agglomérat de plusieurs ensembles placés dans la *Calaix 4, Primera Caixa*. Ce registre est particulièrement remarquable par l'existence de cinq cahiers, facilement identifiables, initialement scellés et où sont consignées les dépositions de l'accusé et des témoins ; ils avaient été transmis clos à la reine Éléonore ou au duc de Gérone. Mais une étude plus

³⁵ Il est cité par deux fois, XXXIII, p.497 et XXXIV, p.31.

approfondie révèle que s'y regroupent une grande diversité d'actes aux origines parfois difficilement identifiables.

2.1.1. Des copies soignées (fol.1-fol.20)

Le premier élément de 20 folios recueilli sur un papier à filigrane d'arc, des délibérations réalisées à Barcelone dans l'entourage de la reine, ainsi que les proclamations et courriers consécutifs entre le 8 mai et le 27 juin 1364. Ils sont classés dans l'ordre chronologique, avec des intitulés rédigés systématiquement en latin souvent de la même écriture.

Ainsi, le 8 mai 1364, la reine Éléonore, lieutenant général de Pierre IV, cite, au nom du roi, Bernat de Cabrera et son fils à comparaître pour crime de lèse-majesté pour le 10 juin 1364 à Barcelone³⁶. Cette citation est transmise par courrier à Tortosa, Lérida, Gérone et en Roussillon pour être proclamée de toute urgence ; les officiers royaux en accusent réception³⁷. Le 10 juin de la même année, devant la reine en son conseil, aux côtés de laquelle siège le vice-chancelier Francesc Roma, paraît Pere Çacosta, *battle general* de Catalogne et procureur fiscal. Après une citation trois fois criée depuis l'escalier du grand palais, s'avancent au nom de Berenguer de Maylla, procureur des Cabrera, Frère Bernat Albert, moine de Sant Salvador de Breda et Guillem Guerau, prêtre³⁸. L'après-midi, la procédure est reproduite mais cette fois-ci devant la cour du viguier de Barcelone³⁹. Malgré leur présence, Pere Çacosta requiert que les criminels soient déclarés contumaces et que l'on procède contre eux et leurs biens. Éléonore donne aux deux accusés vingt-quatre heures supplémentaires pour comparaître⁴⁰. Le 10 juin, les deux procureurs protestent vigoureusement qu'ils n'ont pu obtenir de conseil dans cette affaire, que des menaces ont été proférées contre l'abbé de Sant Salvador de Breda, qu'aucun des deux accusés –faits prisonniers, l'un par le roi de Navarre, l'autre par le roi de Castille–, ne peut comparaître, et que l'affaire concernant la fidélité due à leur roi doit être traitée selon les coutumes et *Usatges* et selon une *vera justicia*. Cette intervention, mise par écrit à leur demande, est rendue vivante par l'utilisation de la première personne du singulier⁴¹. Est adjointe à cette intervention la procuration que Berenguer de Maylla a donnée aux deux clercs le 6 juin au monastère de Breda, ainsi que la procuration qui précédemment lui avait été accordée par les Cabrera⁴². Le 12 juin 1364, la reine en son conseil, après avis de

³⁶ XXXII, p. 1-2.

³⁷ XXXII, p. 2-11.

³⁸ XXXII, p.10-11.

³⁹ XXXII, p. 11-12.

⁴⁰ XXXII, p. 12-13.

⁴¹ Jo, Guillem Guerau... *jo diga* ... XXXII, p. 14-17.

⁴² XXXII, p.17-28.

Pere Çacosta récuse la procuration de Bernat Albert et Guillem Guerau considérée insuffisante pour une affaire de trahison et déclare que Bernat de Cabrera doit être banni et ses biens saisis, tandis que le cas de son fils est mis en délibéré⁴³.

Le 14 juin, le bannissement de Bernat de Cabrera est proclamé publiquement à Barcelone et l'information envoyée pour être entendue avec tambours et trompettes vers Tortosa, Tarragone, le Bagès, le Penedès, Gérone, la Cerdagne, le Conflent et le Roussillon⁴⁴. Deux jours plus tard, le conseil royal prononce la sentence et, à la demande de Pere Çacosta se préoccupe de la confiscation des biens⁴⁵. Cependant la saisie par le fisc devant se faire sur des biens clairement identifiés, le 17 juin, Ombert de Bellescar, tenant lieu de vice-gouverneur de Catalogne, antérieurement envoyé dans le comté d'Osona, reçoit l'ordre de recenser les biens de Bernat de Cabrera⁴⁶. Cet ensemble documentaire se termine par le retour des courriers qui portent les accusés de réception des différents officiers royaux de Catalogne⁴⁷.

La rédaction de cet ensemble relève de Pere de Gostemps⁴⁸ qui précise qu'il est le notaire du procès. Ces 21 folios ont été rédigés par deux ou trois mains (deux relativement ressemblantes nous faisant douter). Les mains alternent indifféremment, semble-t-il, au changement de page⁴⁹, au changement d'actes⁵⁰. On peut identifier deux actes existant par ailleurs⁵¹ qui ont été repris en en inversant l'ordre. Enfin, latin et catalan cohabitent. Le latin sert systématiquement à introduire les décisions. Le catalan est la langue des proclamations publiques⁵², des courriers faits aux viguiers, ainsi que de leurs réponses, de la plaidoirie des procureurs délégués par Berenguer de Maylla. Le latin est la langue de Pere Çacosta, des procurations –actes notariés- et courriers de Berenguer de Maylla –acte notarié aussi-.

Il est fort probable que ces 21 folios recopient des actes avec un souci d'ordonnancement chronologique et de mise au propre. Ainsi, on peut y voir des formules de salutation en pavé détaché à droite (fol 2v, 4v) et la reproduction d'un seing manuel⁵³. Cette mise en forme relève des habitudes de présentation de clercs de chancellerie soigneux. On

⁴³ XXXII, p.28-31.

⁴⁴ XXXII, p.31-34.

⁴⁵ XXXII, p.34-38.

⁴⁶ XXXII, p.39-41.

⁴⁷ XXXII, p.41-52.

⁴⁸ *me Pere de Gostemps* XXXII, p. 3, 30. *mihi Pere de Gostemps notario presentis processus*, XXXII, p.11.

⁴⁹ Entre fol 1r et 1 v, du recto au verso du fol. 11.

⁵⁰ Fol 4 v.

⁵¹ A.C.A., C., Reg.1076, fol. 6r-6v aux folios 12v-13r.

⁵² *Ara ojats*, XXXII, p. 2.

⁵³ Celui de *Franciscus Boverii, civis Vicensis* (fol 9r et 11r).

retrouve cet ensemble au début du volume 26, mais ce ne sont pas les mêmes mains qui ont recopié.

2.1.2. Les témoignages de Valence et de Burriana du 15 juin au 24 juin 1364 (fol.25-37)⁵⁴

Il y a ici rupture de la foliotation, mais sur un papier de filigrane similaire (filigrane d'arc) dont la première page porte la marque « I », une seule main assez ressemblante à l'une de celles qui a rédigé l'ensemble précédent, a eu la charge de l'ensemble des folios 25 à 37. Le titre est sans aucun doute rédigé par une des mains qui a œuvré dans l'ensemble précédent. À la demande de la reine, Pere dez Prat, notaire à Burriana et Valence a reçu les témoignages *sobre les coses damunt dites et devall scrites*⁵⁵ de :

- Pere Roig de Tordefumus (de Castille) à Burriana le 15 juin 1364, sur les faits de Murviedro⁵⁶ ;
- Pere de Linyan de Calatayud et son aîné, Ferrando Gonçalbo, le 18 juin 1364, à Valence, à partir d'un questionnaire chapitré⁵⁷ ;
- Frère Pere Munyç⁵⁸, Maître de l'ordre de Notre Dame de Calatrava qui dépose le 22 juin, suivi de Guillem Açor⁵⁹, habitant de Miedes selon la même méthode ;
- García López de Sesse, chevalier et *algutzir* du roi, le 24 juin⁶⁰.

La seule correction présente témoigne d'une proposition mal positionnée, et qui se trouve remise à sa place une dizaine de mots plus tard. Les témoignages ont donc sans doute été recopiés; en tous les cas, ils sont ordonnés chronologiquement. À compter du 18 juin 1364, un questionnaire guide les interrogatoires.

⁵⁴ XXXII, p. 52-82.

⁵⁵ XXXII, p. 53 par exemple.

⁵⁶ XXXII, p.53-55.

⁵⁷ XXXII, p.56-61.

⁵⁸ XXXII, p.61-66.

⁵⁹ XXXII, p.67-74.

⁶⁰ XXXII, p.74-82.

2.1.3. De Barcelone à Saragosse en passant par Novales (fol.42-67), un assemblage disparate

2.1.3.1. La place ambiguë du questionnaire destiné à l'enquête de Berenguer d'Abella (fol.43 à 46)

Il est précédé par une feuille de présentation⁶¹ au folio 42 marqué de la lettre « C », et qui aurait pu être rédigée par une des mains du premier ensemble. Cette feuille présente deux séries de quatre trous alignés. Puis, d'une autre écriture, est exposé le questionnaire donné à Berenguer d'Abella organisé en 32 articles-questions destinés à Bernat de Cabrera et neuf destinés au roi de Navarre, à Juan Ramírez d'Arellano⁶² et à toute autre personne qu'il pourrait rencontrer en Aragon et en Navarre⁶³. Il n'indique pas de date, et l'écriture ressemble à l'une de celles qui a recopié le premier ensemble. Il émane sans doute des services de la chancellerie royale : il est fait allusion à une commission donnée par la reine à Berenguer d'Abella⁶⁴.

2.1.3.2. Le premier cahier scellé : fol 47-fol 58

Il est introduit au verso du folio précédent. La reine Éléonore l'a reçu le 24 juillet et l'a transmis à Pere de Gostemps pour qu'il le verse au dossier. Il comprend trois éléments du point de vue du contenu, en deux ensembles du point de vue matériel :

2.1.3.2.1. Ensemble 1 (folio 47-58)

L'original de l'interrogatoire de Bernat de Cabrera reçu par Berenguer d'Abella et d'autres⁶⁵ à partir du 1^{er} juillet et au moins jusqu'au dimanche 7 juillet 1364 à Novales selon le questionnaire précédemment présenté. Rédigé par Bernat de Jonquer, notaire, il s'étend du folio 47r jusqu'au recto du 56^e folio, sur un papier à filigrane de balance⁶⁶. Quelques corrections ont été faites de la même main.

Lui succède (folio 56r-58r), sans changement de main, l'interrogatoire de Juan Ramírez d'Arellano⁶⁷ datant du 15 juillet 1364, sans doute reçu aussi au château de Novales.

⁶¹ *Translat de la informatio reebuda contra lo noble Bernat de Cabrera.*

⁶² Appelé ici Johan Ramirez d'Arellano.

⁶³ XXXII, p.82-91.

⁶⁴ XXXII, p. 92.

⁶⁵ *Johan Ramirez d'Arellano, Bernat de Jonquer notari et molts altres*, (XXXII, p. 118).

⁶⁶ XXXII, p.92-125.

⁶⁷ XXXII, p.125-133.

Le témoignage a été recueilli en navarrais, puis transcrit en catalan ; le noble navarrais a confirmé ensuite ce qui lui a été lu⁶⁸.

Le fol. 59 constitue une transition. On a réutilisé une page de papier d'un compte⁶⁹ dont on a rayé la mention supérieure pour titrer : *Translat de la informacion recibida en Aragon por Mossen Berenguer d'Abella contra don Bernat de Cabrera et su fillo etc.*

2.1.3.2.2. Ensemble 2 (folio 60 à 63)

Les interrogatoires réalisés à Saragosse ont été rédigés par une écriture très différente sur un papier dont le filigrane représente deux étoiles reliées par une ligne. Ils datent du 10 juillet 1364 et rapportent en aragonais les paroles de Frère Gil Pérez de Ferrer, franciscain de Calatayud⁷⁰, de Blasco Danson, notaire de Saragosse⁷¹, et de Johan Ximenez de Sayas, écuyer de la même ville⁷². Ils ont été recueillis par *lo discret En Domingo Martínez de Liytago, notari et scrivà royal* qui les a transmis le 18 juillet à Bernat de Jonquer, *notari de la present informacio*, jusque là absent, pour qu'il poursuive ce travail⁷³. Il est à noter que ces interrogatoires qui portent sur la capture du comte d'Osona à Calatayud ne sont pas guidés par un questionnaire défini. Les témoins disent ce qu'ils savent. L'ensemble se justifie par l'enquête confiée à Berenguer d'Abella par le roi⁷⁴.

Au verso du folio 63, on lit : *es vere que segons que dich la senyora reyna*. Sont visibles deux traces de cachets de cire rouge. Sur la longueur sont mentionnées :

- dans la partie supérieure *A la molt alta e molt poderosa Reyna d'Arago ;*
- et dans la partie inférieure *die mercurii 24° die julii anno Domini 64 fuit presentatum domine regine de mandato ipsius apertum.*

Ces deux ensembles portent la marque d'un pli longitudinal sur le milieu. Deux séries de quatre trous sont visibles de chaque côté. L'ensemble devait être clos par une cordelette. Des traces de cachet de cire rouge sont nettes sur la partie droite.

⁶⁸ C'est précisé à la suite de la déposition. XXXII, p.133.

⁶⁹ *Translat del compte de Remon Perez de Pisa de lo que aministro et recibio por vigor de la comissio quel senior Rey le fiço en alcolea a IIII dias de gener del anno domini 64° que pudiese prendre viandas de los lugares d'Aragon e de Cathalunya entro en quantia de 20 000 florins d'oro et aquellas dar al comte de Trastamar en paga de don sueldo.*

⁷⁰ XXXII, p.134-136.

⁷¹ XXXII, p.136-138.

⁷² XXXII, p.138-141.

⁷³ XXXII, p. 133.

⁷⁴ XXXII, p. 134 : *por razon de la informacion que fue concedida por el Rey al noble don Berenguer d'Abella que recibiesse en Aragon sobrel feyto de los tratamientos qui don Bernat de Cabrera*

On peut donc penser que Berenguer d'Abella et Bernat de Jonquer sont allés à Novales chercher Bernat de Cabrera et l'ont interrogé sur le champ, munis du questionnaire ; puis il est probable qu'ils aient pris la route pour l'emmener à Saragosse où l'enquête avait déjà commencé. Nous avons noté plus haut que le folio 42 portait les mêmes trous. Il semble donc que le cahier transmis à Berenguer d'Abella a été inséré dans le cahier scellé, non pas lors de l'envoi du dossier à la reine mais postérieurement, sans doute lors du classement des pièces du procès avant la foliotation c'est-à-dire très tôt. Il s'agissait de donner aux ensembles une cohérence interne.

2.1.4. Des folios 68 à 112 : deux ensembles de témoignages mal dissociés

Ce qui fait leur unité est qu'ils recouvrent des témoignages des mois d'août et de septembre 1364, qu'ils sont rédigés en catalan et enfin, qu'ils sont conduits globalement selon une grille de chapitres. Néanmoins les mains qui y ont essentiellement travaillé sont dissemblables. Le premier ensemble est plutôt défini par le lieu, Saragosse, et les responsables de leur relation ; le second ne précise ni l'un, ni les autres. Sans le recours à l'original, l'édition nous induisait à croire que ces deux ensembles ne formaient qu'un. Considérons les deux ensembles distincts :

2.1.4.1. Le premier ensemble : témoignages recopiés de Saragosse (fol.68-103)

Le folio 68 porte un titre d'une écriture particulière ainsi que la double marque « D » et « IIII ». Sont recopiés les témoignages reçus à Saragosse par *R. Nepotis, jurisperitum* de Saragosse, Pere dez Prat étant le notaire⁷⁵. La même main a rédigé quelques corrections interlinéaires aux dépositions suivantes :

- Le 23 août : l'onrat *En* García López de Sesse, chevalier est interrogé sur les paroles prononcées par Bernat de Cabrera lors de son arrestation⁷⁶ ;
- Le 24 août : Alphonse, comte de Ribagorça et Dénia⁷⁷ ;
- Le 27 août : le comte de Trastamare complète brièvement la déposition qu'il a faite à Jacme Conesa, déposition absente de l'ensemble documentaire⁷⁸ ;

⁷⁵ XXXII, p. 141-142.

⁷⁶ XXXII, p.142.

⁷⁷ XXXII, p.143-146.

⁷⁸ XXXII, p.146-147.

- Le 24 août : Frère Domingo *Neriti d'Algarvi*, chanoine de Jérusalem et prieur du royaume d'Aragon⁷⁹ ;
- Le 25 août : Ramon Pérez de Pisa, chevalier, témoigne longuement⁸⁰ ;
- Le 26 août : *micer* Pere Ramon de Montloch, docteur en décret, archidiacre de Saragosse⁸¹ ;
- Le 27 août : Juan Jiménez d'Urrea, chevalier, seigneur d'Alcalaten, témoigne longuement⁸² ;
- Le 29 août : Pere García de Luçena⁸³ (du royaume de Valence) ;
- Le 31 août : le noble Pedro Fern d'Ixar⁸⁴, Fortuny Eznares⁸⁵, chevalier habitant de Sadava, Don García Sentia⁸⁶, chevalier et *alcayd* d'Ixar ;
- Le 3 septembre : Sancho Gonzálvez (Sanç Gonsalvis) de Heredia⁸⁷, chevalier du noble Pere Fernández d'Ixar ;
- Le 4 septembre : Juan Sánchez Muñoz (Sançes Munyos)⁸⁸, damoiseau de Teruel et fils de Miquell Peris Munyos ;
- Le 10 septembre : le noble Pedro Jordán d'Urriés, majordome du roi⁸⁹, est longuement interrogé ainsi que Fortunyo de Cesse⁹⁰, chevalier et Mossen Pere Boyl⁹¹ .

Les seize témoignages forment un tout. Une personne les a numérotés de 1 à 16 (en chiffres romains). Néanmoins ils paraissent désordonnés et deux indices nous permettent d'avancer que la personne qui les a recopiés a tenté d'y mettre un peu d'ordre sans que le travail n'aboutisse. Ainsi, il avait à l'origine placé la déposition de Pere Boyl avant celle du noble Juan Jiménez d'Urrea avant de raturer. Il avait aussi commencé la rédaction du « complément » de la déposition du comte de Trastamare à la suite de celle de *micer* Pere Ramon de Montloch avant de se reprendre. On peut penser que la tâche de classement n'était pas aisée et que la main essayait de respecter à la fois l'ordre chronologique et celui édicté par

⁷⁹ XXXII, p.147-149.

⁸⁰ XXXII, p.149-156.

⁸¹ XXXII, p.156-157.

⁸² XXXII, p.157-171

⁸³ XXXII, p.172-173

⁸⁴ XXXII, p.173-176.

⁸⁵ XXXII, p.176-178.

⁸⁶ XXXII, p.178-180.

⁸⁷ XXXII, p.180-181.

⁸⁸ XXXII, p.181-185.

⁸⁹ XXXII, p.185-197, appelé ici Dorries.

⁹⁰ XXXII, p.197-202.

⁹¹ XXXII, p.202-204.

l'étiquette. On ne pouvait faire témoigner le comte de Trastamare après un « simple » *micer* ! Cet effort de classement assez incomplètement abouti suggère que les témoignages alors recopiés étaient à l'origine un ensemble fort disparate et désordonné, livré à un rythme discontinu.

Plus surprenant, nous y avons fait allusion, il manque la déposition originelle d'Henri de Trastamare⁹² ! On a bien commencé à en rédiger une au folio 75 verso, mais les quelques lignes écrites ont été rayées⁹³ ! Au folio 103, entièrement raturé mais bien conservé dans le dossier, il existe un début de déposition de l'archevêque de Saragosse, déposition non achevée⁹⁴... Nombreux sont les témoignages recueillis en cet été 1364 à Saragosse, mais tous n'ont pas été repris. Il existe sans doute des critères pour qu'ils soient retenus ou écartés et il y a surtout une personne qui fait le choix et prend la responsabilité de ce tri. C'est à partir de cette sélection qu'est élaborée la sentence. Le dossier a-t-il été toiletté avant la « mise au propre » (dès Saragosse) sous la responsabilité de *Raimundus Nepotis*, et avant son envoi ? Ce tri aurait perturbé le *scrivà* qui devait recopier les pièces du dossier ou lors de la « mise en forme » de l'ensemble ? La seconde hypothèse paraît la plus plausible si l'on considère la permanence de la main qui a travaillé. Nous nous demandons même si ce travail très ambitieux de tri et de censure ne s'est pas fait sous la responsabilité de Pere dez Prat, personnage cité aux côtés du juriste chargé de recueillir les dépositions à Saragosse⁹⁵ et notaire de Barcelone que nous avons déjà vu œuvrer à Burriana et à Valence.

Ces témoignages ne cessent donc de questionner si on les compare avec des dossiers à la constitution matériellement plus homogène (comme les cahiers scellés). Il est plus étonnant encore au vu de la qualité sociale des personnes interrogées, car ce « désordre » révèle peut-être un malaise dans la procédure utilisée ou dans la manipulation des pièces du dossier. On peut penser, et nous y reviendrons, que l'on s'est beaucoup précipité à Saragosse en août et septembre 1364 après avoir pu considérer qu'un noble comme Bernat de Cabrera avait été finalement décapité et que la crainte régnait partout dans l'administration centrale et la cour, sans compter la peur que pouvait inspirer à des hommes du roi d'Aragon l'approche des

⁹² À moins qu'elle soit à chercher ailleurs ? Nous le verrons plus tard.

⁹³ Au fol.75v a été rayé : *lo noble baro Enrics comte de Trastamare es jurat interrogat sobre les coses damunt dites et devall escrites dire veritat laqual sapia. Et jurament interrogat sobre lo LXXX, LXXXII, LXXXIII. Et dit sobre los ditos capitols o les capitoles in aquelles contegues no res saber.*

Sobre LXXXIII capitol jureo. Ce qui est intéressant c'est que ce début ne correspond aucunement avec le témoignage de comte de Trastamare (fol. 70r, XXXII, p. 146) qui fait allusion à un ajout à sa déposition : *annadint a la sua deposicio la qual ja havia feta en poder d'En Jacme Conesa...*

⁹⁴ « *Lo molt reverent Pare en Xhrest Don Lop, archabisbe de Saragoza promes sobre les coses demunt dites e davall escrites der veritat* ».

⁹⁵ XXXII, p.141.

troupes du roi de Castille vers Saragosse. Le désordre relatif de cet ensemble serait le reflet d'un autre, beaucoup plus profond tant sur le plan intérieur qu'extérieur.

Les témoignages de Saragosse nous interrogent donc par leurs omissions, la censure qui semble s'y être exercée et leur désordre relatif. Enfin, la conservation du folio 103 - entièrement rayé- nous paraît bien curieuse : cette page révèle pour nous les rouages de la procédure, nous y reviendrons.

2.1.4.2. Le second ensemble : une origine imprécise (fol.104-112)

Le folio 104 (il n'y a donc pas rupture de foliotation) est marqué d'un « E » et d'un « V ». Une autre main a rapporté deux témoignages, pris le 23 août et le 16 septembre 1364 sans indication de lieu ni de notaire, par une écriture différente de l'ensemble précédent; il s'agit des dépositions –parfois fort détaillées- de Ramon de Vilanova, chevalier et *algutzir* du roi⁹⁶ et de F. de Manresa⁹⁷, chevalier domicilié à Barcelone et conseiller du roi. Comme en cette période (23 août 1364), Pierre IV réside à Barcelone, et que ces deux hommes sont attachés à sa personne, nous avançons l'hypothèse que les témoins sont entendus à Barcelone.

2.1.5. Le second cahier scellé vient de Valence (fol.126-fol.137)

Il est constitué d'un papier blanc de meilleure qualité, avec deux types de filigrane : on y voit tantôt une sorte de hallebarde, tantôt une balance (fol. 130). Le cahier présente toutefois une unité d'écriture. Au recto du folio 126, en haut et au milieu, est placée la lettre « F » ainsi qu'un « VI ». Quatre trous sont alignés sur le côté droit et une plaque de renforcement en forme de losange est placée au milieu d'eux.

À la moitié de la page, sur la partie de gauche, est écrit : *Testes recepti per Petrum Martini scriptorem domini regis in civitate Valencie super facto Bernardi de Capraria et Comitis Ausone filii sui*. Il s'agit donc là de l'original des témoignages envoyés de Valence, rédigés en catalan et reçus par Pere Marti, *escrivà* de la Reine⁹⁸ qui a été dépêché sur les lieux. Il entend :

- le 24 septembre, Micaell Ruyç, castillan, *scrivà* du prieur des Hospitaliers Saint-Jean de Castille détenu dans la prison de Valence⁹⁹, ainsi que Berenguer Togores, chevalier, qui a été *alcayt* du château de Cruïlles¹⁰⁰ ;

⁹⁶ XXXII, p.204-217.

⁹⁷ XXXII, p.217-220, le prénom n'est pas développé.

⁹⁸ C'est dit sur la même page, XXXII, p. 220.

⁹⁹ XXXII, p. 221-222.

- Le 1^{er} octobre, témoigne le noble Johan Alfonso de Xérica¹⁰¹ ;
- le 7, Vidal de Vilanova¹⁰², chevalier ;
- le 11 octobre par Francesc Soler, habitant de Valence¹⁰³ qui a été à Murviedro.

Ces réponses, vivantes, rédigées en catalan utilisent le style direct en restituant des dialogues. Elles sont donc relativement « brutes », bien qu'organisées et chronologiquement classées.

2.1.6. Des témoignages d'origine inconnue (fol. 140-fol.143)

Suivent ensuite, sur un papier de qualité banale mais dans une écriture très soignée, une feuille de titre marquée de la lettre « G » puis cinq témoignages que l'on ne peut localiser, pris entre le 29 mai et le 13 juin 1365 :

- Le 29 mai, le Barcelonais Ponç Burgues¹⁰⁴ ;
- Le 30 mai, la copie de la déposition du Castillan Cornaxo de Vilarpando est à peine ébauchée¹⁰⁵ : on a laissé blanches deux pages...
- Le même jour sans doute, l'onrat Bort de Gravalosa¹⁰⁶ et l'onrat Francesc de Muntbuy¹⁰⁷
- Le 13 juin, le témoignage du Sévillan Francesc Gomiç, qui est rapporté en latin¹⁰⁸.

L'action se passe à proximité de la ville portuaire dans laquelle a accosté le vicomte de Cardona. Bort de Gravalosa rapporte que deux jours auparavant il a mené Cornaxo, pris par les vaisseaux de Cardona, au domicile de Sibilla de Moncada, sœur de Pedro de Luna *on posa la Senyora Reyna*. Le 3 juin 1365, Éléonore rédige une lettre de Barcelone. L'enchaînement des faits incite à penser que les dépositions, au moins certaines, sont prises à Barcelone.

2.1.7. Le troisième cahier scellé provient de Majorque (fol.145-fol.150)

Le cahier de papier blanc portant filigrane d'un arc est remarquable par l'unité d'une écriture très soignée. Dans le sens de la longueur, il porte les traces d'un pli en son milieu,

¹⁰⁰ XXXII, p.222-228.

¹⁰¹ XXXII, p.228-237.

¹⁰² XXXII, p.237-240.

¹⁰³ XXXII, p.240-242.

¹⁰⁴ XXXII, p.243-244.

¹⁰⁵ Fol. 141/ XXXII, p. 244.

¹⁰⁶ XXXII, p.244-245.

¹⁰⁷ XXXII, p.245-246.

¹⁰⁸ XXXII, p.246-247.

deux séries de quatre trous et, au dos du folio 151, deux sceaux sont plaqués sur la partie gauche tandis qu'est écrit : *A la molt alta senyoria, la Senyora Reyna d'Aragon*. L'ensemble devait être clos par une cordelette.

Il s'agit des témoignages reçus de Majorque : *Informacio recepta in Majorica super facto comitis d'Osona*. Le 23 juin, Bernardus Cunill de la maison du roi remet à la demande de la reine à Pere Çacosta et à Berengarius de Cortilius, *jurisperitus* une lettre d'Olf de Proxida¹⁰⁹ et le cahier. Les sceaux du cahier sont brisés par Pere Çacosta. Le cahier est remis à Francesc Formosa, notaire du procès¹¹⁰. Olf de Proxida, gouverneur de Majorque répond à la demande de la reine formulée le 3 juin 1365 d'enquêter *diligentment* sur les faits concernant le comte d'Osona car, après la capture d'une galère par le vicomte de Cardona, le bruit court qu'il va livrer des châteaux à Pierre I. Il répond le 16 juin par l'envoi de dix témoignages de Castellans, rédigés en latin. Il s'est fait assister par *Guillermus Geraldus*, licencié en droit et *Geraldus Ducis*, notaire¹¹¹. Ont été interrogés Gossalbo de Carrio¹¹² ; *Johannes Examenis*¹¹³, *Johannes Rodrigues*¹¹⁴ et Diego Ferrandis de Séville¹¹⁵ ; Johannes de Soria¹¹⁶, *Bartholomeus Lopis Doronenyan*¹¹⁷, Roys Lopis de Lograro¹¹⁸, Alfons Gill de Castres¹¹⁹ (en Castille), Nunyon Ferrandis de Xeres¹²⁰ et Johan Ferrandis de Séville¹²¹. Les dépositions ne sont pas datées. Elles ont été conduites selon une grille de questions apparentes, adaptées à la situation et sans doute préparées par Pere Çacosta¹²².

2.1.8. Des actes recopiés ou recollés assez variés : folio 152 à 194

Le souci qui prédomine des folios 152 à 194 est d'être fidèle à l'ordre chronologique. Deux mains identifiables alternent pour recopier des actes variés sur un papier présentant un filigrane en forme de « H ». Quelques marques apparaissent : « H » au fol. 156, « I » au fol.176, « K » au fol.188. Sur cet ensemble tranchent les folios 167 et 168 qui y ont été insérés.

¹⁰⁹ XXXII, p. 247.

¹¹⁰ XXXII, p.260.

¹¹¹ XXXII, p.249.

¹¹² XXXII, p.249-251.

¹¹³ XXXII, p.251-252.

¹¹⁴ XXXII, p.252-254.

¹¹⁵ XXXII, p.254-255.

¹¹⁶ XXXII, p.255-256.

¹¹⁷ XXXII, p.256-257.

¹¹⁸ XXXII, p.257.

¹¹⁹ XXXII, p.257-258.

¹²⁰ XXXII, p.258-259.

¹²¹ XXXII, p.259-260.

¹²² Allusion à une lettre jointe de Pere Çacosta dans la lettre d'Éléonore. XXXII, p. 249.

2.1.8.1. Des actes très disparates (fol. 152-167 et fol. 172-194)

Le corpus se signale par sa diversité :

- Deux témoignages reçus le 23 juin 1365 : le premier en catalan de Francesc Julia, *lancer barcelonais*¹²³, le second en latin d'un Castillan, *Rodericus de Guitaria*¹²⁴. Leur place est ambiguë. On pourrait croire qu'ils ont été reçus à Majorque. En effet, le folio 152 r débute par l'annonce de témoignages reçus de Majorque dans un cahier clos dont les sceaux ont été brisés par Francesc Formosa. Nous pensons toutefois que ce paragraphe constitue une « désannonce » qui concerne les dépositions précédentes. En effet, le premier témoin, neuf jours auparavant, était au Col de la Perche et vient auprès de la reine quasiment de la part de Bernich de Coharans, tandis que le second n'est pas du tout interrogé selon la méthode et la grille de chapitres utilisées dans le cahier précédent.
- Deux lettres envoyées à Éléonore, l'une par Francesc de Perellós le 26 septembre 1364 d'Avignon (au sujet de ce que lui a dit l'abbé de Fécamp, rapporté dans un style très direct)¹²⁵ ; l'autre par Juan Ramírez d'Arellano le 22 mai 1365 (au sujet de la menace d'un débarquement du comte d'Osona en Catalogne)¹²⁶ et versées en présence de *Ferrarius Sayolli*, secrétaire de la Reine à la requête de Pere Çacosta le 14 juillet 1365¹²⁷.
- Le 19 juillet 1365, une déposition de Berenguer Doliu, damoiseau à la demande de la vicomtesse d'Illa, avec une lettre de celle-ci¹²⁸. Elle transmet une correspondance envoyée par son mari le 15 avril. Nous lisons ensuite la déposition rédigée en latin de *Martinus Aris* de Savedra, un Castillan¹²⁹ ;
- Le 28 juillet 1365, des pièces remises encore par Pere Çacosta : une lettre du 17 juillet 1365 des jurés de Valence et du lieutenant du vice-gouverneur de Valence relatant que le comte d'Osona, est devenu amiral d'une flotte castillane¹³⁰ ; deux lettres de Pierre IV datées des 17 et 18 juillet¹³¹ alors qu'il est au siège de Murviedro ; il craint un débarquement du comte d'Osona à Blanes ;

¹²³ XXXII, p. 260-261.

¹²⁴ XXXII, p. 261-262.

¹²⁵ XXXII, p. 263-266.

¹²⁶ XXXII, p. 266-267.

¹²⁷ XXXII, p. 263.

¹²⁸ XXXII, p. 267-271.

¹²⁹ XXXII, p. 271.

¹³⁰ XXXII, p. 271-273.

¹³¹ XXXII, p. 274-277.

- Une série de dépositions de l'automne 1365 de Pere Perdigo de Barcelone, *trompeta*, le 15 septembre¹³², de Jacme Julia de Barcelone¹³³, barbier et Rodrigo Darica, Gascon du comté de Foix¹³⁴ le 1^{er} octobre, Jacme Rossell de Sancta de Vinyols le 21 octobre 1365¹³⁵ recueillies *sobre les coses demunt dites et sobre les altres dejus scrites a ell demanadores*, mais on ne sait où ni par qui. Les faits concernent le commandement d'une *estol* confié à Bernat de Cabrera fils et son rôle dans la bataille navale du 2 juillet (1364) contre l'amiral Francesc d'Averso ;
- Une autre série, apportée par Jacme dez Puig, *petitionarius* du roi¹³⁶ à Francesc Formose, notaire de ce procès, le 4 novembre 1365, rédigée en latin rapporte les réponses de Castellans à un questionnaire certes élaboré, mais non point toujours respecté strictement. L'alguetir de la reine Ramon de Planella et *Francischus* de Alda, licencié en droit, ont interrogé Ahim Coffen, juif de Cuenca¹³⁷, Pere Gómez de Moya¹³⁸, *Lupus Ferrandi* de Castro García¹³⁹ et confronté les réponses du premier et du second les 20 et 21 octobre¹⁴⁰ ;
- Le 5 novembre 1365, Pere Çacosta verse au dossier une lettre de Berenguer Morey, prisonnier aux mains des Castellans, lettre rédigée à l'intention de sa famille le 24 mai 1365 et dont un extrait ici recopié concerne le comte d'Osona¹⁴¹.
- Après une interruption de deux folios, l'écriture reprend pour rapporter les témoignages en latin de *Johannes Imperialis*, citoyen génois le 15 novembre 1365¹⁴², en catalan du franciscain García Lorens¹⁴³, et de Pere dez Coll de Vilajoyosa¹⁴⁴ le 21 novembre 1365. On ignore les lieux et les officiers qui ont rapporté leurs paroles.
- Le 1^{er} décembre 1365, Pere Çacosta dépose deux lettres, la première de Bernat de Cabrera envoyée au roi le 23 mars 1364 depuis Uncastillo¹⁴⁵, la seconde de Charles de Navarre à Garcia López de Sesse le 19 mars 1364 écrite à Olite¹⁴⁶.

¹³² XXXII, p.277-278.

¹³³ XXXII, p.278-281.

¹³⁴ XXXII, p.281-283.

¹³⁵ XXXII, p.283-284.

¹³⁶ XXXII, p. 284.

¹³⁷ XXXII, p.285-288.

¹³⁸ XXXII, p.289-292.

¹³⁹ XXXII, p.292-293.

¹⁴⁰ XXXII, p.293-295.

¹⁴¹ XXXII, p.295.

¹⁴² XXXII, p.301-302.

¹⁴³ XXXII, p.303-304.

¹⁴⁴ XXXII, p.304-305.

¹⁴⁵ XXXII, p.305-306.

¹⁴⁶ XXXII, p.306-307.

- Le 8 décembre 1365, Marti Galego, d'Ayora dans le Royaume de Valence témoigne mais on ne sait où ni devant qui¹⁴⁷.
- Le 14 décembre 1365, *Ferrarius Sayolli*, secrétaire de la Reine, reçoit la déposition de Gil de Moneçma de Barcelone, fils de Maria de Barcelone¹⁴⁸, interrogé par Francescus Rome chevalier, chancelier du roi en présence de Ramon de Villanova, trésorier, Berenguer de Relat et Pere Çacosta. L'interrogatoire est « dense », la mort d'Artal de Luna est « expliquée ».
- Le 17 avril 1366, est reçue la déposition du Castillan Diego Yevinge de Mendoça, déposition recueillie par Berenguer d'Abella et Ombert de Fonollet, *algutzir* du duc de Gérone à Barcelone¹⁴⁹, en présence de Guillem de Solario, clerc de la cour du viguier de Barcelone (*scriptor curie vicarii Barchinone*). Nous sommes donc à Barcelone. Elle est rédigée en catalan. Le témoin réfugié depuis longtemps en Aragon puis en France, dit à un moment de sa déclaration avoir dû préciser qu'il est castillan. On peut donc penser qu'il maîtrise le catalan et que c'est dans cette langue qu'il dépose.
- À la suite, nous lisons une série de dépositions *sobre les coses damunt dites et dejus scrites*¹⁵⁰ : celles, le 27 février 1366 de l'onrat A. de Blanes¹⁵¹, damoiseau; le 13 mars 1366, celle de Johan Polo¹⁵², *verguer* du royaume de Valence; Roger Bernard de Foix¹⁵³, vicomte de Castelbon et seigneur de Navailles, témoigne le 11 avril 1366 ; le noble Francesc de Sant Clement¹⁵⁴, chevalier est interrogé le même jour sur trois articles contenus dans la déclaration de Pere Çacosta du 2 juillet 1364.
- Le 2 juin, dépose March de Sant Agosti, damoiseau de la Illa¹⁵⁵. Il est allé voir le vicomte d'Illa à Séville et a échangé avec le comte d'Osona. Il rapporte des lettres ici reproduites.
- Nous lisons ensuite une très longue série de témoignages d'hommes faits prisonniers en Castille et libérés sans doute depuis qu'Henri de Trastamare, ayant vaincu Pierre I en mars 1366 gagne des territoires. Ces hommes ont aperçu le comte. Il s'agit de Barcelonais: Francesc Tintorer, marin, le 3 juin 1366¹⁵⁶, Anthoni Perets, marin lui

¹⁴⁷ XXXII, p. 307-308.

¹⁴⁸ XXXII, p. 308-312.

¹⁴⁹ XXXII, p. 312-315

¹⁵⁰ XXXII, p. 316.

¹⁵¹ XXXII, p. 315-316, sans précision sur le prénom.

¹⁵² XXXII, p. 316-318.

¹⁵³ XXXII, p. 319-321.

¹⁵⁴ XXXII, p. 321-323.

¹⁵⁵ XXXII, p. 323-329.

¹⁵⁶ XXXII, p. 329-331.

aussi¹⁵⁷ et Lorenç Aulet, calfat¹⁵⁸. Deux jours plus tard, c'est le tour de Jacme Julia, barbier¹⁵⁹. Les paroles de Francesc Tintorer et de Jacme Julia incitent Jacme de Vallsicca, envoyé par le chancelier et le conseil du duc à obtenir des précisions le 4 juillet en présence de *Guillermus Jordanus*, procureur fiscal du conseil du duc, pour le premier, et de Pere Çacosta pour le second. Ces compléments sont rapportés, peut-être par la même main mais en plus petits caractères, de manière à entrer dans l'espace laissé avant la déposition suivante.

- Enfin, cet ensemble disparate s'interrompt par l'insertion le 5 juin d'une lettre de Pierre IV à son fils : elle s'accompagne d'un cahier scellé de témoignages de Calatayud et lui enjoint d'enquêter sur les *fets del comte d'Osona per los quals daquests dies vos manam que occupassets son comtat*¹⁶⁰. Il semble que depuis le printemps 1366, c'est au duc de Gérone de « gérer » l'affaire avec le conseil de personnes insoupçonnables¹⁶¹. Cette lettre précède le cahier scellé de Calatayud.

2.1.8.2. Les témoignages insérés de Tortosa (fol. 168 et 169)

Les folios 167 et 168 tranchent nettement. Ils sont d'un papier d'une qualité très médiocre, dont la largeur est inférieure d'un centimètre environ à celle du reste du volume. Ils présentent les dépositions reçues sur ordre du roi par Andreas de Viyes, à Tortosa le 15 janvier 1365, des Portugais *Martinus Valacii*, seigneur de Goys et de son fils *Egidius*¹⁶². Les faits concernent la conduite de Bernat de Cabrera et de Ramon Alemany de Cervelló lors des négociations de Murviedro aux mois de mai et juin 1362. On en vient à se demander si n'est pas un original de la déposition – rédigée en latin mais dont les dialogues sont restitués en aragonais¹⁶³ – qui a été inséré dans le volume, en respectant non pas la date des témoignages mais la date de leur arrivée dans le dossier, date non précisée (mais en novembre 1365 vraisemblablement).

Cette quarantaine de feuilles qui couvre une année de procédure et de témoignages présente donc, à l'exception des folios 167 et 168, une cohérence du point de vue des mains qui ont recopié les actes dans l'ordre, semble-t-il, de leur arrivée et de leur enregistrement.

¹⁵⁷ XXXII, p. 331-333.

¹⁵⁸ XXXII, p. 333-335.

¹⁵⁹ XXXII, p. 335-343.

¹⁶⁰ XXXII, p. 343.

¹⁶¹ « *E axi volem eus manam que façats per aquells savis qui en aço han cabut e qui no sien sospitosos...* » XXXII, p. 343-344.

¹⁶² XXXII, p.296-301.

¹⁶³ Il s'agit des paroles du Maître de Santiago de Castille, XXXII, p.297.

Néanmoins, l'ensemble est fort hétéroclite, les lieux des dépositions ne sont pas toujours précisés. Serait-ce Barcelone, et on ne prendrait pas la peine de le préciser ? Serait-ce que le dossier grossissant, l'affaire lasse, l'attention s'érode et il serait moins bien rigoureusement tenu ? On perçoit des périodes plus intenses que d'autres : moments liés à la guerre des deux Pierre, aux batailles navales de juillet 1365 et moments liés au retour des prisonniers catalans. Les témoignages sont engrangés, Pere Çacosta y veille ; ils sont même parfois recoupés.

Néanmoins, derrière l'unité scripturale affichée, deux changements s'opèrent. Si Pere Çacosta reste omniprésent, le notaire en charge du procès depuis juin 1365 est désormais Francesc Formose ; ensuite, depuis le mois d'avril 1366, apparaît un personnel attaché au duc de Gérone.

2.1.9. Le quatrième cahier scellé provient de Calatayud: le « petit cahier » regroupe les témoignages relevés entre le 10 avril et le 27 mai 1366, et déposés le 5 juin 1366 (fol.195-fol.202)

Il s'agit d'un petit cahier dont les dimensions sont moitié moindres que celles du volume (23 cm x 16 cm environ). Il a été oublié lors de l'édition de 1867 et nous l'éditions en annexe. Les folios 201 et 202 sont vierges. Au dos du folio 202 on voit deux traces de cachets de cire sur la partie gauche ainsi que huit trous (deux séries de quatre). Dans le sens de la hauteur a été écrit : *domino duci traditur*. Il regroupe les témoignages rédigés en aragonais :

- d'Andres Gómez, habitant de Calatayud, le 10 avril, qui a complété sa déclaration le 19,
- de Ferrando Martínez, écuyer castillan le 20 avril ;
- de Enyego Navarro de Calatayud, le 11 mai ;
- de García Munyeç originaire de Pamplona à peine ébauché car *no y sabe nada*, le 27 mai¹⁶⁴ ;
- de Johan Pereç, viguier de Miedes, le 28 mai.

Toutes ces dépositions sont rédigées en aragonais –même celle du Castillan- et concernent majoritairement la capture du comte d'Osona. Leur ton est spontané et utilise le style direct. Rien n'est précisé sur les conditions de leur rédaction.

¹⁶⁴ Fol. 199 v.

2.1.10. Des copies d'actes qui se succèdent (fol 203-295) dans une logique chronologique

Plusieurs dizaines de feuilles sont couvertes par deux écritures au maximum : celle qui a majoritairement travaillé et peut-être une seconde, plus petite et qui correspond aux ajouts interlinéaires ainsi qu'à des compléments d'interrogatoires. Les copies sont soignées avec, parfois, une présentation en pavé, dans l'intention de reproduire sans doute le document original. On peut séparer cet ensemble en sous-ensemble selon les ruptures de foliotation et la nature des documents recopiés.

2.1.10.1. Premier ensemble relativement cohérent : folios 203 à 248

C'est sans aucun doute la suite des témoignages reçus depuis le 3 juin 1366, on ne sait où ni par qui, que l'on a interrompue pour insérer, le 5, la lettre de Pierre IV puis le cahier scellé de Calatayud. Leurs points communs sont de débiter par la même formule¹⁶⁵ ; pour la première fois on parle de Pierre I comme *del Rey qui fo de Castella*. Il s'agit donc de dépositions qui ont pris acte de la proclamation d'Henri de Trastamare comme roi de Castille (Las Huelgas, 5 avril 1366).

2.1.10.1.1. La déposition de Guillem Balaguer¹⁶⁶, marin et ciutadan de Barcelona le 8 juin 1366 (fol. 203-204)

Après ce témoignage, il y a une rupture dans la foliotation. On passe du folio 204, dont le recto est à peine entamé, au folio 210. A-t-on laissé des feuilles vierges en pensant que des dépositions enregistrées avant le 12 juin viendraient les remplir ? Est-ce une erreur de copie ? Cette rupture ne nous paraît pas révélatrice d'un changement de lieu ou de technique d'interrogation.

2.1.10.1.2. Cinq dépositions de marins (fol.210-214)

Le 12 juin, déposent Jacme Corbera¹⁶⁷, Ferrer Marti¹⁶⁸, ainsi qu'un Génois du nom de Melchior de Marinis¹⁶⁹, dont le témoignage est rédigé en latin, Bernat Torres¹⁷⁰ et Pere dez

¹⁶⁵ ...interrogat sobre les coses damunt dites et devall scrites...

¹⁶⁶ XXXII, p. 344-346.

¹⁶⁷ XXXII, p. 346-348.

¹⁶⁸ XXXII, p. 348-350.

¹⁶⁹ XXXII, p. 350-351.

¹⁷⁰ XXXII, p. 351-353.

Pi¹⁷¹. Certains, tels J. Corbera, B. Torres et P. de Pi sont réinterrogés par Jacme de Vallsicca, commis par le conseil du duc, en présence de *Guillermus Jordani*, procureur fiscal ou de Pere Çacosta, *battle general* de Catalogne le 4 juillet 1366.

2.1.10.1.3. Le fol.215 : une rupture radicale

De cet ensemble de témoignages recueillis -on ne sait où, ni souvent par qui-, et recopiés, un acte tranche qui correspond au folio 215. Il détone par la qualité du papier, son erreur de classement chronologique et l'écriture ; le papier est relativement médiocre. B. Michaelis, secrétaire du roi, a recueilli en catalan le témoignage de Benedito Roig originaire d'Azaret dans le royaume d'Aragon le 25 mai 1366¹⁷². On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un original inclus dans le dossier à son arrivée. La déposition entame à peine le verso ; elle est atypique d'après les questions posées. Elle présente surtout une qualité : dire à quelle date Pierre I a fait sortir tous les captifs qui étaient à Séville.

2.1.10.1.4. Des dépositions de l'été 1366 s'accumulent des fol.217 au fol. 248

Nous retrouvons ensuite l'écriture antérieure pour rapporter les dépositions suivantes :

- le 18 juin 1366, Jacme Noguera, monnayeur barcelonais¹⁷³ (réinterrogé par Jacme de Vallsicca le 4 juillet), et Berthomeu Picho¹⁷⁴ ;
- le 6 juillet, Frère A. Armengol de l'Hôpital de Saint-Jean, très longuement interrogé¹⁷⁵ tout comme Julia de Canyelles¹⁷⁶, *ciutada* de Majorque ;
- le 7 juillet, Jacme Sala, citoyen de Barcelone¹⁷⁷, puis Francesc d'Averso¹⁷⁸, vice-amiral de Pierre IV, qui complète sa déclaration le 9 juillet 1366. Il est à noter que l'ajout est rédigé sans changement d'écriture. Cela signifie que le tout a probablement été recopié postérieurement au 9, et que la personne qui recopie les dépositions maîtrise le dossier. Par ailleurs, ce complément d'information concerne les paroles que le vice-amiral voulait adresser au roi. Il se confirme, là encore, l'impression qu'une personne -au moins- suit attentivement les dépositions pour, éventuellement, et dans un délai bref, demander des compléments d'information ;

¹⁷¹ XXXII, p. 353-355.

¹⁷² XXXII, p. 355-357.

¹⁷³ XXXII, p. 357-359.

¹⁷⁴ XXXII, p. 360-361.

¹⁷⁵ XXXII, p. 361-370.

¹⁷⁶ XXXII, p. 370-376.

¹⁷⁷ XXXII, p. 376-379.

¹⁷⁸ XXXII, p. 379-388.

- le 9 juillet, témoigne Bernat de Vilacorba, damoiseau de l'évêque d'Elne¹⁷⁹, G. Dolms, damoiseau du Roussillon¹⁸⁰ ;
- le 10 juillet, Bartholomeu Çes Oliveres de Barcelone¹⁸¹ ;
- le 27 du même mois, Bernat Arenes de Terrassa en Valles¹⁸² ;
- le 29 juillet, Francesc Xanxis Munyos de Tarol¹⁸³ (Teruel ?). Le folio porte la marque « M » ;
- le 4 août, le noble Vidal de Blanes, damoiseau, dépose à Barcelone¹⁸⁴ en présence de Bernardo de Corbaria, lieutenant *algutzir* du roi et Pere Çacosta.

On perçoit que des questions servent de guides mais à partir du mois de juillet les interrogatoires sont beaucoup plus longs et détaillés. Il est vrai qu'il est question de l'attitude du comte d'Osona dans deux circonstances : la prise de quatre galères catalanes dont il aurait pu faire massacrer les équipages en 1365, son attitude lorsque Pierre I, en lutte pour reprendre le pouvoir, est venu chercher des soutiens matériels et humains à Séville à la mi-mai 1366. Il s'agit aussi de savoir qui est responsable de la mort d'Artal de Luna. Ainsi, depuis le 3 juin, sont interrogés, peut-être à Barcelone, vraisemblablement partout, des prisonniers libérés des geôles castillanes depuis mai 1366¹⁸⁵. Rien n'est indiqué sur les moyens qu'ils ont empruntés pour leur retour, ni sur leur itinéraire. On fait appel aux témoignages de tous les prisonniers quelle que soit leur qualité. Les prisonniers catalans reviennent au pays et les témoignages affluent ; on espère sans doute répondre de manière définitive à la question de la trahison du fils de Bernat de Cabrera. On questionne, on recoupe certains témoignages et on les classe chronologiquement.

Ainsi la cohérence de l'ensemble comprenant les folios 203 à 248 tient à la nature des dépositions –celles d'anciens captifs- et aux faits qu'elles doivent éclairer, à savoir :

- la conduite du comte d'Osona depuis sa capture à Calatayud à la mi-août 1362 ;
- les conditions de sa détention à Séville ;

¹⁷⁹ XXXII, p.388-397.

¹⁸⁰ XXXII, p.397-400.

¹⁸¹ XXXII, p.401-404.

¹⁸² XXXII, p.404-410.

¹⁸³ XXXII, p.410-414.

¹⁸⁴ XXXII, p.414-426.

¹⁸⁵ Le 10 mai si l'on s'en tient aux déclarations de Benedito Roig (XXXII, p. 356).

- son engagement naval en juillet 1365, jusqu'à la déliquescence du pouvoir de Pierre I de Castille en mai 1366.

2.1.10.2. Deux ensembles de lettres recopiées du fol. 249 au fol.265

S'il n'y a pas de changement calligraphique il y a toutefois une rupture dans la présentation.

2.1.10.2.1. Au folio 249, le 17 août 1366, Pere Çacosta transmet à Francesc Formose un ensemble de lettres envoyées par le duc de Gérone à son père le 7 août (depuis Gérone), accompagné d'une déposition annoncée de Guillemus Alanya, prêtre. La déposition est absente¹⁸⁶ mais sa teneur nous est livrée par la lettre. Ici, nous avons une rupture dans la foliotation, et passons d'un folio 249 à peine entamé au folio 261, sans toutefois qu'il y ait changement d'écriture ou que l'on puisse deviner plus de manques.

2.1.10.2.2. Des fol.261-fol.265 : Le 20 août, le duc de Gérone, qui se trouve à Gérone, transmet à son père des lettres interceptées de Gauceran de Rocaberti, l'une destinée à la vicomtesse de Cabrera, sa cousine, l'autre, à Berenguer de Maylla toutes deux en date du 16 août¹⁸⁷ et rédigées à Maçanet (de Cabrenys ?). De son côté, le 27 août 1366, le vicomte de Castelbon, écrit à Pierre IV depuis Perpignan et lui transmet des informations reçues de Pere Goig, un de ses chevaliers, qui était à Orthez le 17 août et de P. de Navalles, depuis Sanç (?)¹⁸⁸ le 18 août. Il y a ensuite une seconde rupture de foliotation, bien moins douteuse.

2.1.10.3. Les témoignages du mois de septembre 1366 sous la responsabilité de Berenguer dez Prat (fol.267-290)

Le folio 267 porte la marque « N ». Le 2 septembre 1366, par ordre du roi, en présence de l'*algotzir*, de Pere Çacosta, et de Francesc Formosa, Berenguer dez Prat, docteur en droit reçoit la déposition de Bernat Rois d'Hostalric¹⁸⁹. Le 3 septembre, le même Berenguer dez Prat entend très longuement le noble Exemin Dorris, *cavaller*¹⁹⁰. Le 4, témoignent Marti de Morera, damoiseau ¹⁹¹, Berenguer Moreyl, citoyen de Barcelone¹⁹² ; le 10 septembre, le fameux Guillem Alenya, prêtre de Perpignan dépose sur des faits postérieurs au 17 août¹⁹³,

¹⁸⁶ XXXII, p. 426-428.

¹⁸⁷ XXXII, p. 429-431.

¹⁸⁸ XXXII, p. 431-435 sans plus de précision sur le prénom.

¹⁸⁹ XXXII, p. 435-439.

¹⁹⁰ XXXII, p. 439-450.

¹⁹¹ XXXII, p. 450-456.

¹⁹² XXXII, p. 456-466.

¹⁹³ XXXII, p. 466-468.

suivi le 12 par le noble Pedro de Luna¹⁹⁴ et le 17, par Simon Major de Majorque¹⁹⁵ de la compagnie du noble Pere de Conomines.

2.1.10.4. Des lettres versées au dossier sur ordre du roi (fol.290-295)

2.1.10.4.1. Il s'agit d'abord des lettres transmises par le vicomte de Castelbon à Pere Çacosta (Fol. 290-292)

L'ensemble est précédé d'une lettre reçue par le *battle* de Catalogne, envoyée par le vicomte de Castelbon depuis Perpignan le 27 août 1366¹⁹⁶, et accompagné de trois courriers :
-une lettre non datée qu'un personnage a envoyé à son seigneur dont le frère ou le beau-frère se nomme Roger¹⁹⁷,
-une lettre adressée à la vicomtesse de Cabrera depuis Calatayud le 12 août 1366 par son écuyer Garcia Valero¹⁹⁸. Elle a dépêché ce dernier au comte de Dénia,
-une autre lettre adressée par le comte de Dénia en date du 3 juillet et rédigée depuis Castro destinée à la vicomtesse¹⁹⁹.

L'ensemble témoigne de la recherche d'un arrangement par le truchement du vicomte de Castelbon. On devine, au fond, que la vicomtesse de Cabrera essaie de sauver la vie de son fils, ainsi que ses biens, en calmant ses ennemis et en montrant sa bonne volonté dans un contexte de grand désarroi et de grand désordre.

2.1.10.4.2. Suivent une lettre envoyée au noble Pere Rossell par Garcia Valero depuis Orthez le 29 octobre 1366²⁰⁰ et deux missives du comte Gaston de Foix à Roger de Castelbon, datées du 23 octobre 1366²⁰¹. Les lettres sont recopiées dans leur langue d'origine, à savoir le gascon pour celle du comte de Foix.

2.1.11 Le dernier cahier scellé (fol.296-301)

Il est précédé par un folio d'annonce. Pere Guillem dez Stanybos²⁰², viguier de Roussillon et Jaspert de Treguran, chevaliers et conseillers du roi, font parvenir le 30 octobre 1366, le témoignage de Bertran d'Albi, damoiseau du royaume de France mais appartenant à

¹⁹⁴ XXXII, p. 468-484.

¹⁹⁵ XXXII, p. 484-485.

¹⁹⁶ XXXIII, p. 5-6.

¹⁹⁷ Nos recherches ne nous ont pas permis de l'identifier, XXXIII, p. 7-8.

¹⁹⁸ XXXIII, p. 8-10.

¹⁹⁹ XXXIII, p. 10-11.

²⁰⁰ XXXIII, p. 11-12.

²⁰¹ XXXIII, p. 12-14.

²⁰² Appelé plus loin (p. 24), Pei Guillem Destachos.

l'hôtel du roi d'Aragon ; il a été mis par écrit en catalan à Perpignan le 27 par Arnau Luques, *escrivà* du roi²⁰³ ; pour en garantir l'authenticité, Bertran d'Albi a écrit de sa main et scellé de son sceau le cahier de papier au verso du folio 301²⁰⁴. Le sceau a été recouvert de papier sans doute pour mieux le conserver. L'ensemble a été plié en quatre dans le sens de la largeur. Les pages, dont le filigrane est un dragon, comportent huit trous, quatre de chaque côté, le sceau est placé au niveau du second trou sur la seconde rangée.

2.1.12 Les dernières pièces de l'année 1366 (fol.302-317)

Cet ensemble disparate est rédigé par l'écriture que nous connaissons bien déjà depuis le folio 203.

Les informations données par Bertran d'Albi justifient qu'il soit désormais interrogé directement, peut-être à Barcelone, le 20 novembre. Après avoir confirmé sa déposition du 27 octobre, il répond longuement aux questions posées. Néanmoins, rien n'est indiqué sur le lieu ni sur l'interrogateur²⁰⁵.

Le 21 novembre 1366, Pere Çacosta verse au dossier, sans en préciser l'origine ni les voies d'obtention, un sauf-conduit pour douze jours, délivré le 13 novembre par Berenguer de Maylla, procureur du comte d'Osona à Esteve Verdier et à ses fils, G. Cili, P. Tria et G. Ponç et d'autres²⁰⁶. Enfin, le 16 décembre 1366, Eymerich de Centelles est interrogé²⁰⁷, suivi le 18 par Johan Mercer, marchand d'Oloron²⁰⁸ (du comté de Foix). Le 27 décembre, André de Fenollet, vicomte de Canet et d'Illa, fort suspecté, fait sa déposition en présence du roi²⁰⁹. Le lendemain, le Castellan Johan Cano, originaire d'Alcaraz est interrogé²¹⁰, mais sa déposition est étonnamment recopiée en catalan. Ce personnage arrive de Bordeaux par Orthez. Parle-t-il le catalan ? Sinon, serait-ce le signe d'une lassitude du *scrivà*, d'une procédure qui s'accélérerait depuis l'automne 1366, ou d'un travail de copie fait dans une relative urgence ?

2.1.13. Les règlements de la question du comte d'Osona (fol.322-325)

Cet ensemble débute par une rupture de foliotation et un changement de mains. Il est relativement cohérent par sa nature, sa rédaction en latin ainsi que par les deux écritures qui

²⁰³ XXXIII, p. 15-23.

²⁰⁴ XXXIII, p. 24.

²⁰⁵ XXXIII, p. 24-32.

²⁰⁶ Les prénoms ne sont pas indiqués, XXXIII, p. 33.

²⁰⁷ XXXIII, p. 33-38.

²⁰⁸ XXXIII, p. 39-41.

²⁰⁹ *Interrogat en son propi fet e axi con a testimoni.* XXXIII, p. 41-49.

²¹⁰ XXXIII, p. 49-50.

ont alterné. Le 15 janvier 1367, Pierre IV, en présence de l'infant Jean, avec son conseil de barons, *richi homines, milites, doctores et cives*, solennellement assemblés dans la grande salle du palais à Barcelone, appelée salle du conseil²¹¹, devant une foule de personnes, délibèrent et ordonnent après que *Bernardus Lunes, jurisperitus* a rendu compte de l'affaire. Le 20, le roi en son conseil proclame, avec une grande solennité, la culpabilité de Bernat de Cabrera, la confiscation de ses châteaux de Montsoriu, Argimont, Castelló et Bas et le transfert de la fidélité de ses vassaux à leurs seigneurs naturels, à savoir Pierre IV et son fils aîné²¹². Francesc Formosa est chargé sur le champ d'en rédiger des actes publics, qui sont notamment transmis à *Guillermus de Uxio*, viguier de Barcelone et du Valles, le 28²¹³. Un an plus tard, ces décisions sont confirmées à Barcelone et transmises à tous les viguiers de Catalogne²¹⁴. Le 4 février 1368, le sénéchal de Catalogne, *Bernardus de Sono* reçoit l'ordre de faire appliquer les décisions, notamment à Hostalric, tandis que Berenguer de Maylla et Arnau Ça Mascorda se voient rappeler à l'ordre, le premier pour le château de Montsoriu, le second pour celui d'Argimont²¹⁵. Il devait y avoir, sur le terrain quelques résistances à ces confiscations.

2.1.14. Le témoignage de Ramon de Gurb (fol.325-331) : un changement d'écriture net

Le 31 décembre 1367, Ramon de Gurb, dépose devant Jacme de Vallsicca en présence de Pere Çacosta et Francesc Formosa²¹⁶. Personnage important pour son rôle de messager entre le comte d'Osona et sa famille, il permet d'éclairer le parcours du comte, en répondant à une série de questions largement inspirées d'une part, par les chapitres du 2 juillet 1364, et d'autre part, par les questions préparées, sans doute, par le *battle general* au fur et à mesure des pérégrinations du comte. Ce témoignage est rapporté par une écriture très différente. On peut se demander s'il n'est pas à l'origine, en partie, de la réaffirmation de la sentence le 20 janvier 1368. Car l'affaire n'est pas terminée : le condamné est venu sur « ses » terres, il a reçu une aide conséquente de Gauceran de Rocaberti, et tous deux alimentent la résistance de certains châteaux tels que ceux de Montsoriu, Argimont et Castelló.

²¹¹ Salle du Tinell, XXXIII, p.50-51.

²¹² XXXIII, p.51-54.

²¹³ XXXIII, p.54-55.

²¹⁴ XXXIII, p.55-56.

²¹⁵ XXXIII, p.57-59.

²¹⁶ XXXIII, p.59-74.

2.1.15. Le procès de Ramon Alemany de Cervelló et les derniers témoignages (fol.331-335) : des copies datant au moins du printemps 1369

Le 1^{er} mars 1367, à Lérída, Pierre IV ordonne l'ouverture rapide du procès de Ramon Alemany de Cervelló ainsi qu'un compte-rendu²¹⁷. Pere Çacosta s'exécute et en rend compte très complètement, depuis Barcelone, le 27 mars 1367. Ramon Alemany de Cervelló est innocenté, malgré les soupçons qui pèsent sur lui²¹⁸.

Le 3 février 1369, le noble Francesc Sant Clement, chevalier, et Pere Marti, *scrivà* de Pierre IV rendent compte de leur mission auprès du Prince de Galles sous forme d'une déposition avec interrogation sur *les choses dejus scrites*²¹⁹. Un des objectifs était de connaître par l'intermédiaire de l'allié de Pierre I, le contenu de l'accord conclu entre ce dernier et le comte d'Osona. Les propos de ces deux hommes sont recopiés par la même main que précédemment. On note aussi que la foliotation en chiffres romains s'interrompt au milieu du témoignage de Pere Marti (c'est le folio 335).

Ces trois documents pourraient donc ne pas appartenir originellement au registre et avoir été rajoutés après la première foliotation. Néanmoins, si l'on envisage l'hypothèse que c'est la même personne qui a la charge de recopier les actes concernant le Procès Cabrera, et ce, quelle que soit leur date, on peut considérer que la copie des deux témoignages serait très postérieure à celle du procès de Cervelló. Ce dernier ensemble de l'année 1369 aurait donc été ajouté au registre après la première foliotation de ce dernier, ce qui expliquerait l'interruption de la foliotation d'origine. Il nous paraît qu'au moins les rapports de Francesc Sant Clement et Pere Marti peuvent être considérés comme ajoutés après la constitution du registre en 335 folios. Mais on ne peut écarter l'hypothèse que c'est aussi le cas des délibérations autour du cas de Ramon Alemany de Cervelló...

2.1.16. Les dernières pièces: des ajouts certainement postérieurs à la constitution du registre.

Enfin, le 4 août 1372, dépose le jeune Bernardi de Cabrera, fils du comte d'Osona et petit-fils du conseiller royal devant Jacme de Vallsicca et Pere Çacosta²²⁰. Le 7 août de la

²¹⁷ XXXIII, p. 74-75.

²¹⁸ XXXIII, p. 75-82.

²¹⁹ XXXIII, p. 83-86.

²²⁰ XXXIII, p. 86-89

même année, est inséré le serment prêté par Guillem de Palafolls, seigneur du château de Palafolls, à Bernat de Cabrera, comte d'Osona, le 8 avril 1362. Ces deux documents constituent une forme de réponse aux folios 156 et 157 du registre 25, où sont présents des questionnaires à destination de ces deux personnes. Il doit être demandé à Guillem de Palafolls s'il est lié avec le comte d'Osona par une *convenientia*. Guillem de Palafolls a dû simplement produire celle du 8 avril 1362.

Conclusion provisoire au sujet du registre 24

Ainsi, le premier registre couvre-t-il les années 1364-1372. Il ne concerne pas seulement le comte d'Osona mais aussi Ramon Alemany de Cervelló et évoque en outre le cas du petit-fils de Cabrera. Néanmoins, ce qui est qualifié ailleurs de « Grand Procès »²²¹ relate un procès qui se clôt en 1367 par la condamnation du fils de Bernat de Cabrera, un non-lieu pour Ramon Alemany de Cervelló, et dans lequel on continue cependant d'enregistrer les dépositions jusqu'en 1372. La confrontation avec les deux autres registres nous permettra de préciser dans quel cadre.

Nous avons évoqué au cours de la présentation du registre 24 des lettres et/ou des nombres en chiffres romains placés généralement en haut, écrits à l'encre sépia. Les chiffres romains (de I à VI) marquent les cahiers des actes de l'année 1364, à l'exception du premier cahier (la mise en accusation de Bernat de Cabrera et de son fils ainsi que les procédures qui ont suivi). Leur présence correspond aux ruptures de la foliotation romaine. Les lettres sont présentes sur l'ensemble du registre jusqu'au folio 291 (« O »), premier cahier compris²²². Jusqu'au folio 140, elles correspondent au changement des cahiers. Ainsi lettres et chiffres romains peuvent être présents sur la même page. À partir du folio 140, les lettres n'apparaissent plus selon la logique constatée précédemment, mais à une fréquence que nous n'avons pas réussi à expliquer et qui nous paraît assez aléatoire (toutes les 9 à 24 feuilles). Il reste que leur présence a servi de guide pour l'ordonnance des cahiers.

²²¹ *Processus magnus*, Reg. 25, fol. 145 v (non édité).

²²² Il est annoncé par la lettre λ.

Les ruptures de la foliotation du registre 24 et les marques

Foliotation originelle	Marques	Cahiers originaux
1-20	λ	
25-37	I	
42-45	II	1° cahier scellé
46-58		
59-63	III	
68-103	D/III	
104-112	E /V	
126-137	F/VI	2° cahier scellé
140-143	G	
145-150		3° cahier scellé
152-167		

Foliotation originelle	Marques	Cahiers originaux
168-169		
172-194		
195-202		4° cahier scellé (demi-format)
203-204	158-159	
210-214	L	
215		
217-248	M	
249-265		
267-317	N	5° cahier scellé
322-335		

Nous pouvons avancer comme hypothèse que le premier cahier (procédures lancées en mai-juin 1364), à l'origine, n'était pas compris et peut-être n'existait pas. Il aurait été conçu *a posteriori* mais avant la constitution des récapitulatifs de l'été 1366 et de janvier 1367, par souci de constituer un dossier complet. C'est donc un ensemble que l'on a voulu certainement cohérent dès 1366. Néanmoins, si l'on considère qu'à la suite du dernier folio écrit, marqué en chiffres arabes 272 -soit quatre folios après la fin de la foliotation en chiffres romains-, on a encore laissé trois folios blancs, par souci de reliure sans doute, on est amené à penser que le

premier registre de notre procès a été relié au moins après 1372, c'est-à-dire après l'ajout de ces pièces.

2.2. Le volume 25 : deux ensembles homogènes et des « notes »

Comme le volume 24, il s'ouvre par trois folios vierges, puis au quatrième s'affiche la mention de *Primera Caixa*. La foliotation en chiffres romains commence au cinquième folio. Ce folio 1 comporte la copie très soignée de l'acte que l'on retrouve aux fol.130v-131r de ce même registre, acte non daté ici²²³, à savoir la condamnation de Bernat de Cabrera par Pierre le Cérémonieux²²⁴. Le reste du registre est constitué par deux ensembles de documents, dont la cohérence est facilement repérable tant par les écritures que par la nature de la documentation. Entre ces ensembles sont insérées des feuilles de qualités inégales, rédigées par des mains diverses, et que l'édition de Bofarull avait écartées comme brouillons et notes.

2.2.1. La copie du « Premier Procès » (fol.2-fol.139)

Le registre est remarquable par l'unité des écritures jusqu'au folio 139 r. Une ou deux mains ont travaillé. L'une pourrait être l'autre dans un module plus réduit, dans l'intention de rédiger des transitions ou des explications. Ces feuilles, dont les qualités de papier sont inégales, ont été numérotées par une encre sépia. Il s'agit de copies d'actes qui s'échelonnent du 11 avril 1364 au 3 août 1364.

Il débute par la copie de la lettre de Pierre IV à la reine datée du 11 avril 1364 et rédigée en latin. Pierre IV alerté par la rumeur –*clamor, fama*– au sujet de l'action malveillante d'une faction à laquelle appartiennent Bernat de Cabrera, son fils et Raymond Alemany de Cervelló, demande à son lieutenant général de les inculper avec leurs complices et de mener une enquête rapide²²⁵. Il lui envoie un cahier de papier clos du sceau du secret qui est ouvert sur ordre d'Éléonore²²⁶. Ce cahier, non daté, contient vingt accusations formulées contre Bernat de Cabrera : *coses dites et notificades al Senyor Rey contra mossen Bernat de Cabrera per lo rey de Navarra et axi mateix d'algunes altres coses qui induen moltes presumpcions e conjectures que ell anava mal en los affers del Senyor Rey*²²⁷.

²²³ 22 juillet 1364.

²²⁴ XXXIII, p. 93-96.

²²⁵ XXXIII, p. 96-99.

²²⁶ XXXIII, p. 99.

²²⁷ XXXIII, p. 99-109.

Éléonore fait mettre par écrit les propos que Bernat de Cabrera avait prétendument tenus au roi de Navarre²²⁸. Ces arguments sont clairement présentés (sept paragraphes séparés). Chaque fois, une main les a numérotés en chiffres romains. Dans un souci de plus « grande vérité », Pere Çacosta, *battle* général de Catalogne et procureur fiscal, prépare les chapitres de *les malvestats que En Bernat de Cabrera e son fill lo comte d'Osona han fetes per dan del Senyor Rey et de la sua cosa publica*. Il y a cette fois-ci trente-six chapitres²²⁹ sous une présentation similaire. Ces derniers, donnés sans date, ont été rédigés avant le 4 mai 1364 car à cette date, ils sont utilisés pour interroger un témoin²³⁰. Débute alors, sur ordre de la reine, l'*inquisicio o informacio* pour *informar pus clarament le coratge o la consciencia* du roi²³¹.

Suit alors une série de dépositions : Hug, vicomte de Cardona²³² le 19 avril, Dia Sánchez de Casada, de la compagnie de feu l'infant Ferdinand²³³ le 23 avril, et Gilabert de Cruïlles²³⁴ le 4 mai 1364. Ce sont des témoignages très « écrits », le style direct n'est à peine présent que dans le dernier témoignage.

Un scribe, à l'écriture plus serrée, nous explique alors que, le 8 mai 1364, après délibération avec le conseil du roi et des juristes de Barcelone, la reine fait citer les Cabrera, en laissant au roi la charge de terminer l'affaire selon sa conscience quand il le pourra²³⁵. Le document fait ici référence à un autre procès²³⁶, ce qui peut suggérer qu'il ait été copié après ce qui est contenu dans le registre 24 ; nous y reviendrons. Le 8 puis le 9 mai, la reine écrit à Domingo Cerdán, *Justicia d'Aragon*, deux lettres en latin suscrites du roi : elle lui ordonne d'enquêter en Aragon sur la capture du comte d'Osona à Miedes et de recueillir les dépositions de la femme de Pedro de Luna, de l'*alcayt* de Miedes et du gardien des Frères Mineurs de Calatayud²³⁷. Le 10, sont envoyées, en catalan cette fois, des lettres de la reine en son nom au *Justicia* et à Domingo Martín de Letyago, de la *scrivania* du roi. Éléonore affirme : *E per tal con dubtavem que inquisicio se puxa fer en Arago*²³⁸. Ces trois lettres au *Justicia* doivent donc le « motiver ».

Nous lisons ensuite une série de dépositions :

²²⁸ XXXIII, p. 109-113.

²²⁹ XXXIII, p. 113-125.

²³⁰ XXXIII, p. 130-131, Gilabert de Cruïlles.

²³¹ XXXIII, p. 125-126.

²³² XXXIII, p. 126-128.

²³³ XXXIII, p. 128-130.

²³⁴ XXXIII, p. 130-131.

²³⁵ XXXIII, p. 131-132.

²³⁶ *Segons que en lo proces d'aquen fet es contengut*, p.131.

²³⁷ XXXIII, p. 132-134.

²³⁸ XXXIII, p. 135-137.

Du 22 au 24 mai 1364, Ramon Alemany de Cervelló, après avoir juré sur les quatre Evangiles, est interrogé et confirme ce qu'il a dit en présence de Pierre IV, d'Éléonore et de Jacme Conesa, au sujet des sept articles, puis sur les négociations en Navarre, sur les vingt articles envoyés par le roi à la reine, et enfin sur trente-deux articles remis par Pere Çacosta. L'interrogatoire est soigné dans tous les sens du terme. On lui lit à chaque fois les chapitres *paraula a paraula*. Les réponses mêlent styles direct (première personne) et indirect (*aquest testimoni*). Ses réponses –*confessions et deposicions*– lui sont relues le 24 juillet et il les confirme²³⁹.

Maître Pierre Darchiers, clerc et secrétaire du roi de Navarre, envoyé par lui à Barcelone fait sa déposition le 30 mai²⁴⁰. Il est interrogé sans serment devant l'autel de l'église de Santa Anna de Barcelone, en présence de Lop, archevêque de Saragosse, Francesc Rome, docteur en droit et vice-chancelier, Jacme Dezfar, chancelier de l'infant Jean et de Matheu Adria, protonotaire et garde des sceaux qui en fait *scriptura publica*. Il répond en *sa lengua*, mais la déposition est rédigée en catalan. Ses réponses paraissent d'autant plus crédibles qu'il a déjà répondu ainsi à Francesc Rome qui l'a interrogé. Est-ce un second interrogatoire ou la mise en forme d'une « conversation » passée ? Francesc Rome a demandé à ce que cette déposition soit versée au dossier.

Sans précision de lieu, le 3 juin 1364, c'est au tour de Ferrer Cestany, marchand et *ciutada* de Barcelone, patron du navire de Johan Lombard de déposer²⁴¹. Le 8 juin 1364, Guillem Vilardell de Besalú, chambellan de Bernat de Cabrera²⁴² est interrogé et, le 21 juin, Pere Estevan Amich, des environs de Teruel témoigne brièvement²⁴³.

Vient ensuite la copie de deux lettres en catalan, scellées du sceau secret, envoyées par Pierre IV à la reine, depuis Cullera le 8 et le 10 juin 1364. Il donne l'ordre de ne pas laisser la comtesse d'Osona s'enfuir avec ses enfants, car le comte d'Osona, menacé par Pierre I de se voir couper la tête, sert les Castellans à Murviedro et veut faire venir sa femme et son fils²⁴⁴.

Le 27 juin 1364, à la demande de la reine qui a appris son arrivée de Valence, Lop Alvarez Despeyo, écuyer²⁴⁵ témoigne sur le rôle considérable que le comte d'Osona prendrait à Murviedro. À la suite, nous lisons une série de dépositions recueillies entre le 15 juin et le 4 juillet 1364 auprès de prisonniers catalans évadés de Castille. Le 15 juin 1364, Ramon de

²³⁹ XXXIII, p. 136-158 / fol. 20r.

²⁴⁰ XXXIII, p. 158-162.

²⁴¹ XXXIII, p. 162-163.

²⁴² XXXIII, p. 163-166.

²⁴³ XXXIII, p. 166.

²⁴⁴ XXXIII, p. 166-168.

²⁴⁵ XXXIII, p. 168-169.

Castellbell, damoiseau pris par les Castellans à Magallón et évadé²⁴⁶, témoigne pour la première fois sur ordre de la reine. Comme le 27 juin 1364, les dépositions de Berenguer Fabre²⁴⁷ et de Bernat Serra²⁴⁸, chevaliers capturés lors de la prise de Dénia et échappés, semblent intriguer Éléonore²⁴⁹, elle fait revenir Ramon de Castellbell le 4 juillet et obtient par pression la vérité : l'évasion est fictive, le damoiseau est un messager envoyé à la comtesse d'Osona²⁵⁰.

À partir du fol. 45v, est rapporté comment, le mardi 2 juillet 1364, Pere Çacosta présente les actes d'accusation contre les Cabrera. Il détaille les faits de trahison depuis 1361²⁵¹, les trois raisons pour lesquelles le roi a pu lui faire confiance²⁵² ; il l'accuse ensuite d'avoir jeté le royaume dans toutes les guerres possibles depuis la fin de l'Union²⁵³ et affirme que c'est *publica veu et fama et comuna creença de les gents de Cathalunya et en tots los altres regnes et terres del Senyor Rey*. Ces 121 actes sont numérotés en chiffres romains dans la marge, et ils servent de base pour la majeure partie des interrogatoires menés dorénavant et dont certains se retrouvent dans le Second Procès.

Le 3 juillet 1364, sur ordre de la reine, un conseil se tient à Barcelone, dans la maison de Berenguer Vives, *savi en dret*²⁵⁴ : il rassemble autour de l'infant Raymond Bérenger, comte d'Ampurias, des nobles et chevaliers, conseillers du roi et juristes du conseil du roi ou de Barcelone. L'objectif est de savoir quelle décision prendre au sujet de Bernat de Cabrera, au vu des informations et témoignages déjà recueillis, et à la lumière d'une lettre que l'infant Pierre, Frère mineur, a envoyée à la reine depuis Valence. On apprend que, troublée par les ordres du roi de ne pas procéder dans « l'affaire » Bernat de Cabrera avec l'évêque de Lérida, Berenguer de Relat, Pere Çacosta et Pere de Sant Clement, Éléonore avait consulté l'infant par deux fois. Ce dernier lui a donc répondu le 25 juin 1364²⁵⁵, et l'informe qu'il a fortement repris le roi. Il explique aussi, qu'à son avis, elle doit dire à ses conseillers que selon lui, Cabrera est passible de la mort, non pas tant pour la trahison dénoncée par le roi de Navarre, sans véritable preuve autre que la fuite de Cabrera -dont il estime qu'il ne parlera pas sous la torture-, mais plutôt pour avoir mené la guerre contre les Génois en Sardaigne et créé des

²⁴⁶ XXXIII, p. 169-175.

²⁴⁷ XXXIII, p. 175-180.

²⁴⁸ XXXIII, p. 180-184.

²⁴⁹ Le trajet relaté, très long, de nuit, et à pied est peu crédible.

²⁵⁰ XXXIII, p. 184-198.

²⁵¹ XXXIII, p. 198-245.

²⁵² XXXIII, p. 245-246.

²⁵³ XXXIII, p. 246-253.

²⁵⁴ XXXIII, p. 253.

²⁵⁵ XXXIII, p. 254-259.

dissensions, etc... Ce conseil lit aussi la convention conclue entre Pierre IV et Charles de Navarre, Bernat de Cabrera en est responsable et elle fait grand préjudice au roi et à son royaume. Celle-ci n'est en fait pas retranscrite. Est-ce parce que les hommes présents *encare no havien oides* ses stipulations. Secrètes, devaient-elles encore le rester? Est-ce parce que la pièce manque aux copistes du registre qui ont laissé des blancs pour le lieu et la date ? En tout cas, on n'a pas laissé de place spécifique pour la recopier... C'est donc, au moment de la rédaction de ce registre, un secret maintenu ou désormais inutile²⁵⁶. Les nobles et chevaliers du conseil estiment Bernat de Cabrera digne de mort. Le roi peut en conscience le condamner, mais l'un dit qu'il faut un procès pour confisquer ses biens. Les juristes estiment ensuite que le roi informé de ces faits, peut le faire exécuter. Néanmoins, s'ils avaient à donner leur conseil à quelqu'un qu'ils connaissent en tant que juge, ils lui diraient que *sen informas plenament et oydes les rahons d'En Bernat de Cabrera*²⁵⁷.

À la suite de ce conseil du 3 juillet, sont recopiées des dépositions reçues à Barcelone entre le 5 et le 11 juillet 1364. C'est d'abord le très long et très vivant témoignage de Francesc de Perellós, chambellan du roi²⁵⁸, sur 126 articles parmi ceux nouvellement remis par le procureur ; suit, le 8 juillet, celui de Ramon de Perellós, chevalier, huissier du roi²⁵⁹ et de Pere de Perapertusa, *cavalleriz* du roi²⁶⁰, témoignage court et « lissé » (pas de style direct) ; le 9 juillet 1364, le majordome du roi, Gilabert de Centelles dépose sur 119 articles²⁶¹ ; le lendemain, c'est le tour de Bort Daragall, de l'hôtel royal²⁶² et de Bernat Dolzinelles, chevalier, conseiller et trésorier du roi, sur les 121 articles²⁶³ rédigés par le *battle* de Catalogne. Enfin, le 11 juillet 1364, Berenguer Dalos, médecin de Saragosse rapporte divers faits et bruits²⁶⁴ de Séville, Saragosse et Ejea tandis que le chevalier Bonafonat Sant Feliu, chevalier, témoigne sur l'article 59 et les événements de Murviedro²⁶⁵.

Au folio 109 recto, s'ouvre le « jugement » de Bernat de Cabrera. Dans la grande salle (*cambra major*) du palais de Barcelone, le 22 juillet 1364, Pierre IV tient un grand conseil solennel où sont présents la reine, l'infant Raymond Bérenger, des barons, des chevaliers et

²⁵⁶ XXXIII, p. 259.

²⁵⁷ XXXIII, p. 259-260.

²⁵⁸ XXXIII, p. 261-290. C'est le seul témoignage dont les références ultérieures et internes aux registres ne coïncident pas [fol 64 (XXXIII, p.443) et 71 (XXXIII, p.497)] est-il dit, alors qu'il s'agit de deux informations contenues au fol. 91]. Il s'agit vraisemblablement d'une erreur.

²⁵⁹ XXXIII, p. 290-292.

²⁶⁰ Est écrit Peratusa mais les références ultérieures et intérieures l'identifie bien comme Perapertusa (voir XXXIII, p. 49 et XXXIV, p. 344) XXXIII, 292-293.

²⁶¹ XXXIII, p. 293-310.

²⁶² XXXIII, p. 310-312.

²⁶³ XXXIII, p. 313-330.

²⁶⁴ XXXIII, p. 330-332.

²⁶⁵ XXXIII, p. 333-337.

des juristes. Le roi demande conseil et fait pour cela réciter les méfaits et mauvais conseils de Bernat de Cabrera, du temps où il bénéficiait de toute la confiance ainsi que des présents royaux²⁶⁶. Cette *recitacio* a été mise par écrit au fil des jours par Pere de Gostemps, *scrivà* du roi et notaire du procès, mais en raison de la *prolixitat* de la matière, et se fiant peu à sa mémoire, Pere de Gostemps l'a fait lire mot à mot et corriger par le roi²⁶⁷. Évidemment, ce qui suit ne porte pas traces de ces reprises, ce qui prouve bien que nous avons à faire à la copie ultime de cette présentation. L'énumération des charges contre Cabrera, chapitrée dans la marge (37 chapitres en chiffres romains), est rédigée à la première personne de majesté, mis à part un paragraphe relatant une intervention d'Éléonore. Alternent des discours rapportés aux styles direct et indirect ; les paroles de Charles de Navarre sont transcrites dans la langue originelle. Cette *recitacio* extrêmement vivante ne reprend que les faits postérieurs à la capture du fils de Bernat de Cabrera²⁶⁸. Au cours de ce conseil, Francesc de Perellós, autorisé par le roi à révéler des faits secrets, intervient au sujet des négociations de Burriana et d'Ejea²⁶⁹. Ensuite, le document indique que sont rapportées les dépositions des témoins²⁷⁰, avant que ne délibère l'assemblée. Sans aucune contestation, on décide, le soir du 22 juillet 1364, de mettre à mort Bernat de Cabrera et de lui confisquer ses biens²⁷¹. Le même jour, la sentence est rédigée en latin, approuvée nous précisent des mentions en langue catalane, par des juristes, puis par le roi et des chevaliers présents au conseil. Elle est expédiée à Jean, duc de Gérone, pour qu'il la fasse exécuter, avec une lettre close de la main du roi ordonnant que Bernat de Cabrera soit décapité²⁷². Enfin, le 30 juillet 1364, le roi fait réunir dans la salle du Tinell tout ce qu'il peut d'infants, prélats, barons, chevaliers, juristes conseillers et citoyens de Barcelone et d'autres, pour écouter Pere de Gostemps leur faire lecture publique de tout ce qui a été écrit le 22 juillet et depuis, le tout approuvé par le roi et ceux qui étaient au conseil le 22 juillet²⁷³.

Deux séries de pièces enrichissent le dossier. La première série est constituée par deux dépositions reçues à Barcelone : celle, le 24 juillet 1364, du noble Lop de Gurrea, chevalier²⁷⁴ porte essentiellement sur la capture du comte d'Osona tandis que celle de Jacme de Sant

²⁶⁶ XXXIII, p. 337.

²⁶⁷ XXXIII, p. 338.

²⁶⁸ XXXIII, p. 338-379.

²⁶⁹ XXXIII, p. 380-381.

²⁷⁰ XXXIII, p. 381.

²⁷¹ XXXIII, p. 381-382.

²⁷² XXXIII, p. 384.

²⁷³ XXXIII, p. 384-385.

²⁷⁴ XXXIII, p. 385-389 folio du premier procès.

Feliu, de l'hôtel du duc de Gérone, porte, le 30 juillet 1364, sur l'affaire de Bernat de Cabrera.²⁷⁵ La seconde série commence par une cédula, versée au dossier le 3 août 1364, par le notaire du procès, Pere de Gostemps qui l'a reçue de Pierre IV. Celle-ci a été adressée au roi en grand secret par ses vassaux Pere de Linyan, père et fils, pendant les *Corts* de Monzón, en février 1363 : ils l'avertissaient, en aragonais, que les tractations de paix étaient feintes et que le roi de Castille arrivait avec des machines de siège, ses filles, le comte d'Osona et Pedro de Luna²⁷⁶.

Le copiste a ensuite fait référence *ultra lo present proces* à d'autres dépositions : celles de six témoins, recueillies à Valence, sur ordre de la reine par Pere Dez Prat, notaire de Barcelone en 17 feuillets, ainsi que la déposition de Bernat de Cabrera et celle de quatre personnes entendues par Berenguer d'Abella en Aragon, en 16 feuillets²⁷⁷. Les deux références sont complétées par les phrases initiales de chacun des dossiers. Elles semblent dès lors aisément identifiables. Néanmoins chacune existe en deux exemplaires; il s'agit :

- pour la première référence, des témoignages reçus à Burriana et à Valence du 15 juin au 24 juin 1364, par Pere Dez Prat, notaire, et ce à la demande de la reine. Ils figurent d'une part dans le registre 24 des fol. 25 à 37 inclus, et, d'autre part, dans le registre 26 des folios 99 à 114 inclus. Le problème est toutefois ici qu'aucune des deux versions ne commence par l'incipit sus-indiqué : *La Senyora Reyna mana a mi P. des Prat*. Si l'on tient uniquement compte des feuilles écrites, du folio 25 au folio 37, il n'y a pas 17 feuilles. Ce solde ne s'obtient que si l'on soustrait 42 de 25. Cela signifierait que le copiste, qui n'a pas pris le temps de marquer les dates de ces actes, a peut-être consulté rapidement l'autre dossier alors qu'il n'existait encore que des cahiers, - folios vierges inclus-, sans doute pas encore toilettés et reliés. Il aurait lu « XXV » pour la première page, « XLII » pour la dernière et aurait soustrait. Néanmoins, comme il prend la peine de citer la première phrase du dossier,-qui n'existe dans aucun de nos registres-, on peut se demander s'il ne fait pas référence à un cahier originel, contenant les témoignages de Burriana et Valence, et présenté à la première personne par Pere dez Prat. Ainsi, il ferait référence soit aux feuilles contenues aujourd'hui dans le registre 24, soit au dossier originel.

²⁷⁵ XXXIII, p. 389-396.

²⁷⁶ XXXIII, p. 396-397.

²⁷⁷ XXXIII, p. 397-398.

- pour la seconde référence, il s'agit des dépositions de Bernat de Cabrera et d'autres témoins reçues par d'Abella, présentes d'une part dans le registre 24 des folios 47 à 63 inclus (partie du premier cahier scellé) et d'autre part dans le registre 26 des folios 68 à 98 inclus. On doit noter qu'il n'est pas fait mention du questionnaire confié à Berenguer d'Abella. Le nombre de feuilles indiqué par le copiste est sans ambiguïté. Il renvoie aux quelques folios contenus dans le cahier scellé du registre 24, c'est-à-dire aux originaux.

La fin du dossier, ferait donc référence par deux fois à des pièces originelles que nous n'avons pas dans un cas. Nous croyons donc que, quand le dossier de Bernat de Cabrera est constitué, les scribes ont accès aux pièces d'origine. Le dossier est donc achevé dans un laps de temps relativement court.

Au total, les doublons auxquels il est fait référence dans le Procès de Bernat de Cabrera sont au nombre de trois :

- les démarches de la reine entre le 8 mai et le 27 juin 1364 ;
- les dépositions de Bernat de Cabrera et celles recueillies à Saragosse ;
- les dépositions rapportées par les soins de Pere dez Prat en juin 1364.

Tous ont deux points communs : celui d'être liés exclusivement aux ordres et démarches d'Éléonore et d'être tous trois présents dans le registre 26 (et donc reliés plus tardivement). Néanmoins, le premier caractère ne peut être retenu comme significatif car les 139 folios que nous venons d'analyser reflètent des démarches d'Éléonore comme de Pierre IV. Nous reviendrons en temps voulu sur leur forme. Si l'on s'attache simplement, pour l'instant, à leur existence, on peut affirmer que le personnel royal a eu la volonté de constituer deux dossiers distincts, l'un pour le père et l'autre pour le fils. Les dépositions communes aux deux affaires doivent donc dans la mesure du possible exister en double exemplaire.

On peut imaginer que les deux dossiers sont constitués de manière contemporaine l'une de l'autre et celui de Bernat de Cabrera fait référence à celui de son fils. Néanmoins, le procès du vieux conseiller ayant été conclu, le personnel soucieux de précision fait recopier les pièces manquantes, peut-être pour l'Archive royale, tandis que l'enquête au sujet du fils se poursuit et s'annonce longue. Les originaux restent de préférence dans le dossier en cours de traitement (le dossier du fils) et les trois cahiers recopiés ne sont pas reliés au corps du dossier. Ils sont peut-être égarés, puis retrouvés pour être enfin reliés dans le registre 26. Les

139 folios constituent donc le corps incomplet du procès tandis que, pour des questions de conservation, des copies de trois cahiers ont été réalisées.

Ainsi, le « Premier Procès » paraît très cohérent, tant par les dates que par ce qu'il présente -avec un début (l'ordre d'enquêter sur les faits et gestes des Cabrera) et une fin (la sentence et l'ordre de l'exécuter)-, ainsi que des pièces postérieures au jugement de Bernat de Cabrera, car, si le cas de l'un était réglé, il restait à juger son fils. Relativement peu épais (139 folios), il a été relié avec d'autres documents, dont une série de feuilles en bien mauvais état qui lui succèdent immédiatement.

2.2.2. Des feuillets disparates (fol.140-148)

À partir du folio 140, et jusqu'à la fin du registre, la foliotation est réalisée en chiffres romains mais la plume a changé : elle est désormais métallique. Un des folios a été édité –le fol 140- mais huit ont été écartés par Manuel Bofarull y de Sartorio²⁷⁸. L'étude de leur écriture permet de reconstituer des ensembles.

2.2.2.1. Le folio 140

Il est la copie très soignée de l'acte de donation à l'enfant Jean, fils aîné de Pierre IV, de la ville de Vic et des domaines confisqués à Bernat de Cabrera et au comte d'Osona, le 25 septembre 1366²⁷⁹.

2.2.2.2. Le folio 146

Une grosse écriture a recensé les vingt témoignages du « Premier Procès » (contenu dans le registre 25), avec référence à leur numéro de folio. Sont aussi retenues la lettre de l'enfant Pierre, la déposition de Pierre IV ainsi que la sentence qui condamne Bernat de Cabrera. Dans ce registre, les dépositions avaient été numérotées par des chiffres romains d'une encre sépia ; le folio 146 pourrait en constituer la liste. Toutefois, les interrogatoires de Lop de Gurrea et de Jacme de Sant Feliu des 24 et 30 juillet 1364, bien que numérotés dans le registre, n'ont pas été relevés. Le récapitulatif s'arrête donc aux témoignages reçus avant la sentence de la condamnation. Soit ces témoignages n'existaient pas lors de cette rédaction, soit ils ont été volontairement écartés (car postérieurs à la sentence). Dans la mesure où il n'y a pas de changement d'écriture pour ces deux derniers documents, nous envisageons

²⁷⁸ Voir en annexe leur édition.

²⁷⁹ XXXIII, p. 399-401.

favorablement la seconde hypothèse. Le folio 146 serait une sorte de table des matières des éléments importants du Premier Procès qui se clôt le 22 juillet 1364. Le ton est neutre.

2.2.2.3. Les folios 141, 143, et une partie du folio 145

Ils sont rédigés d'une encre noire, avec une écriture dont les 'd' ressemblent à des 'θ', qui présente des tildes arrondies, des « X » (dix) allongés et des « p » particulièrement identifiables.

Le **fol. 141** constitue une sorte de table des matières du registre 24 en son entier, qui détaille aussi les actes postérieurs à la sentence de janvier 1367(fol.322). Le procès est considéré à partir de la sentence de janvier 1367 et clôt un ensemble de 322 folios. Sont aussi énumérés la déposition de Ramon de Gurb, le procès fait à Ramon Alemany de Cervelló ainsi que les dernières dépositions et la copie de la *convenientia* entre Guillem de Palafolls et le comte d'Osona. La rédaction de cette page est donc postérieure à l'été 1372. Le registre 24 paraît constitué en tant qu'ensemble homogène au moment de la rédaction de ce folio.

Le recto du fol. 143 établit une liste d'arguments numérotés en vue de défendre les possessions du jeune Bernardi de Cabrera aux environs de 1372 (il a plus de vingt ans). Les arguments avancés font référence aux donations ou accords engagés par son grand-père et par son père. Les difficultés de lecture, comme les références données, ne nous ont pas permis d'identifier précisément ces accords. Comme la date en est 1372, nous pouvons déduire que le folio 141 doit aussi en être contemporain.

Le folio 145 est troublant : au vu de son état et parce qu'il nous semble mêler deux écritures. Il présente des points communs avec les deux précédents, car la première partie (au verso) semble tracée de la même main à la différence de la seconde et du recto. Néanmoins, il est en aussi mauvais état que le folio 146, bien qu'ils ne portent pas le même filigrane (le premier porte en filigrane une croix dont deux branches sont reliées, le second un « U » stylisé). La rédaction du folio 145 en suit les déchirures, comme si c'était une feuille récupérée pour prendre des notes... On pense donc à un brouillon. Ce folio présente une interversion entre recto et verso. Actuellement, la déchirure est à l'extérieur du registre ; si on avait respecté le sens de la rédaction, le feuillet n'aurait pu être entièrement inclus dans la reliure.

Le verso, présente brièvement chacun des deux procès, le « premier » débutant le 19 avril, le « second » ou « grand », le 8 mai 1364. Ensuite, sont listés une partie des dépositions du premier procès, celles pour lesquelles on ne connaît pas l'identité de celui qui les a reçues, ainsi que les faits de procédure jusqu'à la condamnation de Bernat de Cabrera et la

transmission de la sentence au duc de Gérone²⁸⁰. L'auteur s'est arrêté sur certains folios ou certains actes. Il semble donc chercher les vices de procédure et étudie les faits jusqu'au 22 juillet 1364... Il a accès au Premier Procès du folio 1 à 139.

En dessous et au recto, sans rupture de présentation, une main ressemblant à celle des folios 142 et 144, énumère les noms de certains témoins du registre 24. Il s'agit des interrogatoires réalisés entre le 23 août 1364 et le mois de juin 1365, sur le registre 24 des folios 68 à 150. On a pris soin de préciser qui a reçu les témoignages, quand cela est dit, et quand on l'ignore. On retrouve donc une démarche aux buts similaires quoique plus nuancée. Au verso de ce folio, l'auteur semble ne relever que les limites du Premier Procès. Pour cette partie, en même temps qu'il énumère des noms des témoins, l'auteur précise les circonstances. Il ignore le premier cahier de Saragosse qui contient notamment les témoignages de Bernat de Cabrera et de Juan Ramírez d'Arellano mais ensuite personne ne manque. Par ailleurs, il évoque des procès et des cahiers, voire un *processus vel quaternus*. La liste semble s'interrompre au bas du folio, et il est possible que ce travail se soit poursuivi sur un autre folio que nous n'avons pas. A-t-il seulement existé ? Soit cette liste a été plus complète, soit la main qui a travaillé ici a arrêté sa lecture en juin 1365. Le recto du folio 145 aurait donc pu être rédigé par deux personnes. Soit elles travaillaient ensemble, mais s'étaient réparties les registres à étudier, soit l'une a poursuivi le travail entamé par l'autre.

Il n'y a, par ailleurs, aucune référence à la pagination des registres de Procès. On ne peut donc affirmer que la liste ait été faite postérieurement à la compilation des cahiers du registre 24. On peut toutefois noter qu'elle n'indique pas la déposition de Lombiera qui a existé au folio 138, à la suite de celle de Francesc Soler. La feuille de la déposition n'existait déjà plus lorsque ce travail a été réalisé. Le dossier a sans doute été déjà toiletté mais dans ce cas, l'absence de référence au cahier de Saragosse interroge.

2.2.2.4. Les folios 142 et 144

Les folios 142 et 144 présentent la même qualité de papier et sont rédigés d'une petite écriture noire soignée qui pourrait être celle des petites annotations à l'encre plus foncée que nous avons rencontrées dans les marges des registres mais aussi celle de la seconde moitié du recto et du verso du folio 145 qui se serait appliquée. Ils ont en commun de présenter un plan d'argumentaires en faveur de Bernat de Cabrera et/ou de son fils. **Le folio 142** insiste sur le début de la procédure et les « lacunes » de la mise en cause des Cabrera (ils n'ont pu

²⁸⁰ Comme dans le folio 146, ne sont donc encore une fois pas relevés les interrogatoires de Lop de Gurrea et de Jacme de Sant Feliu.

comparaître, les paroles de Charles de Navarre rapportées par Pierre IV, la lettre de l'infant Pierre, les conditions des témoignages). Il est inachevé. **Le folio 144** présente une autre série d'arguments (l'absence de preuve, l'impossibilité de se défendre, la situation de captivité, les persécutions, les vices de forme dans la collecte des dépositions). Ces deux folios font clairement référence au Premier Procès (paroles du roi de Navarre, lettre de l'infant Pierre), et nous pensons qu'il s'agit surtout de défendre Bernat de Cabrera plus que son fils²⁸¹. La brièveté des arguments, comme son état d'inachèvement, évoquent des ébauches de plans.

2.2.2.5 Les folios 147 et 148

Le folio 148 est à peine entamé. Le folio 147 est filigrané de deux cercles reliés par une ligne. Il présente un récapitulatif de démarches relatives à la ville de Vic et de Vilafranca del Penedès. Pour la première, il s'agit de la création du duché de Gérone de janvier 1351²⁸², ainsi que sa définition au début de cette même année²⁸³. Il est fait allusion à la donation de Vic à Bernat de Cabrera (20 novembre 1355) puis à son fils le 26 février 1356²⁸⁴. En réalité, depuis 1353, une partie de la ville (« ville haute » ou « partie Moncada ») avait été reconnue au comte d'Osona, par décision royale en reconnaissance de la dot de Marguerite de Moncada que son frère n'avait pas payée²⁸⁵. En 1356, Pierre IV lui concède donc la partie dite royale, cédée en 1315 par l'évêché. L'évêque s'insurge, les *prohomines* de la partie basse, dite royale, font de même, refusant d'être séparés du comté de Barcelone. Les heurts sont violents et un procès oppose l'évêque aux Cabrera²⁸⁶. Le procès a été sans doute conclu entre 1356 et 1362

²⁸¹ *Persequiti ad mortem*.

²⁸² Fol° 149 soit XXXIII, p. 401, app.1 et JUNYENT, E., *Jurisdiccions I privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969, p. 196.

²⁸³ Fol°152 soit XXXIII, p. 411.

²⁸⁴ À Perpignan, le 20 novembre 1355, Pierre IV livre la *ciutat* de Vic à Bernat de Cabrera avec toute la juridiction, *mer i mixte imperi*, droit de *host* et cavalcades... pour deux années à compter de la prochaine fête de Saint Jean. (JUNYENT, E. *Jurisdiccions I privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969, p. 203).

À Barcelone, le 26 février 1356, sur ordre du roi, l'infant Raymond Bérenger, procureur de l'infant Jean procède à la permutation de la *ciudad* de Vic avec Vilafranca del Penedès (franc alleu de Bernat de Cabrera), en faveur de Bernat, vicomte de Cabrera, pour ses services propres et ceux que son père a rendus et en compensation d'une somme due à ce dernier par la cour du roi. (XXXIV, p.435, app.8). Puis le 1^o mars 1356, Pierre IV crée le comté d'Osona en faveur de Bernat de Cabrera et de ses successeurs, en remerciement de multiples services rendus. Il comprend la *ciutat* de Vic. (XXXIV, p. 457, app. 9).

²⁸⁵ À Vilafranca del Penedès, 15 mars 1353, Roger Bernat de Foix, obligé par une sentence arbitrale de satisfaire la dot promise pour le mariage de sa sœur Marguerite de Foix avec Bernat de Cabrera (260 000 sous) avec la partie de Moncada de Vic et les châteaux de Tornamira, Solterra, Orís, la *domus* de Vilardell dans le Vallès, fait cession de ses biens et droits à sa sœur et nomme les procureurs chargés de faire exécuter la cession. (JUNYENT, E., ...*op cit.*, p. 200).

²⁸⁶ En mars 1356, on apprend que l'évêque Ramon de Bellera a été exilé par les officiers royaux car il réclame le retour de la partie inférieure de Vic. En avril 1356, beaucoup de *prohomines* de la partie royale de Vic se sont absentés pour ne pas prêter serment à Bernat de Cabrera. Pierre IV ordonne à ces *prohomines* de prêter hommage le 5 mai 1356. Le 12 mai 1356, les syndics de la partie dite de Moncada, protestent aux *Corts* de Lérida contre Bernat de Cabrera pour des problèmes de juridictions. (JUNYENT, E.,. *op.cit.*, p. 207-208). Comme R. de

et donne raison à la famille Cabrera²⁸⁷. Le 26 février 1356, Vilafranca del Penedès a été échangée avec la cité de Vic par Raymond Béranger, comte d'Ampurias, devenu le 18 février 1356, le nouveau curateur de l'infant Jean, duc de Gérone²⁸⁸ ; il s'agit de remercier le comte d'Osona des services rendus et des sommes prêtées par son père et lui-même. Il est ensuite question de la *sentencia* entre le jeune Bernardi et Pierre IV ; nous pensons qu'il peut être fait référence à l'acte de décembre 1372 mais il est possible que cela soit ultérieur (1381). Nous savons, en effet que le 25 septembre 1366, Pierre IV fait donation au duc de Gérone de la cité de Vic, ses *villas*, châteaux et lieux afférents, qui ont été confisqués à Bernat de Cabrera. En septembre 1367, Jean, duc de Gérone, reconnaît que la donation à Bernat de Cabrera était injuste, et le roi, en février 1368, promet de ne plus la séparer de la Couronne²⁸⁹ ; enfin, Bernardi ne récupère pas Vic en décembre 1372.

La rédaction de ce folio nous paraît donc tardive. Elle vise à régler le problème de Vic et à justifier sa non restitution au petit-fils du conseiller de Pierre IV comme procédant d'aliénations domaniales abusives. Les folios 147 et 148 semblent préfacer un dossier à peine entamé dans ceux qui suivent (fol. 149-155).

Ainsi, les folios 141 et 146 sont des analyses très succinctes et neutres des deux Procès : l'analyse du Premier s'arrête à la condamnation royale, celle du second ou Grand procès tient compte des pièces jusqu'à la déposition du petit-fils soit 1372. Il pourrait éventuellement s'agir d'un travail d'archiviste au moins postérieur à 1372 pour le folio 141. Toutefois, le folio 141 ayant été rédigé par la même main que les folios 143 et 145 (verso), il pourrait être la trace écrite d'un premier repérage à un travail de défense réalisé en 1372. Les folios 142, 144 et 145 reflètent une vision critique du dossier qui peut légitimer une réclamation émanant du petit-fils du conseiller royal (fol.143). Les deux premiers, malgré leur brièveté, semblent témoigner d'une liberté d'écriture telle, notamment car l'un évoque la torture, que nous pensons que sa rédaction est relativement postérieure aux procès. Le folio 145 est peut-être la survivance d'un brouillon plus épais. À vrai dire, on peut difficilement imaginer un tel travail critique dès l'été 1365. Il y a donc trois feuilles qui laissent apparaître une défense des Cabrera. Nous verrons que c'est à partir de l'été 1366 que se diffuse une

Bellera a fait appel à Rome, Pierre IV intervient et le 29 avril 1359, il s'adresse au pape Innocent VI pour qu'il révoque l'action des *auditores* missionnés par lui à la suite de l'appel de l'évêque de Vic. L'affaire doit être réglée selon les Constitutions catalanes sous l'autorité royale. (XXXIV, p. 467, app. 11).

²⁸⁷ Voir PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d'Osona a mig segle XIV*, Barcelone, 1972, p.38-40. Plus près de 1356 selon l'auteur. Déclaration du comte d'Osona, qui nous apprend que la délimitation a été réalisée par Jacme Dezfar, *comissari* du roi, cité dans ce folio.

²⁸⁸ XXXIV, p. 435, app. VIII.

²⁸⁹ JUNYENT, E. *Jurisdiccions ..op.cit.*, p. 213-214.

volonté de réhabiliter l'image des Cabrera. Ces folios en reflètent la stratégie juridique. Ils peuvent dater de cette année-là mais nous croyons plus raisonnable de les mettre en lien avec la restitution partielle de décembre 1372, voire de 1381. Les folios 147 et 148 récapitulent le règlement du cas de Vic, depuis la donation de 1356 jusqu'à la restitution des biens au petit-fils au moins en 1372. Ils précèdent un petit dossier beaucoup plus explicite.

Ces six feuilles témoigneraient donc d'un travail fait par un minimum de quatre personnes durant une période qui nous paraît tardive, postérieure aux Procès ; ce travail visait pour une part à défendre, à titre posthume, le grand-père et le père afin que le jeune Bernat retrouve ses domaines, soit en 1372, soit plus tard en 1381. Il s'agissait d'autre part de trancher le cas de Vic qui finalement restait au duché de Gérone. Ces deux axes de travail sont peut-être liés : la récupération des biens avait peut-être pour contre-partie le fait que Vic resta royale.

2.2.3. Un dossier cohérent (fol.149-155) : Bernat de Cabrera et le duc de Gérone.

Il s'agit de copies d'actes liés à la création du duché de Gérone réalisée le 21 janvier 1351 à Perpignan au profit du fils premier né, Jean. Cette copie d'une écriture très soignée est suivie par la nomination de Bernat de Cabrera en tant qu' *educator et administrator*, qui doit recevoir les serments des représentants des divers territoires concernés par la création du duché. Le tuteur prête serment sur les quatre Évangiles le 16 février 1351²⁹⁰.

2.2.4. Des questionnaires à peine ébauchés (fol.156-157)

Sur un papier de mauvaise qualité, sur des feuilles plus étroites, d'une écriture bien typée, plus penchée où les 's' sont dédoublés, ont été rédigées deux séries de questions, qui pourraient être des brouillons, à poser, pour la première à Bernardi de Cabrera²⁹¹, pour la seconde au seigneur de Palafolls²⁹². Ces documents doivent dater de l'été 1372 dans la mesure où, l'un comme l'autre, apparaissent dans le registre précédent, le premier le 4 août et le second, indirectement, le 7 août de l'année 1372. Au verso du folio 156, à l'envers est écrite une liste de sept noms :

Micer Francesc Roma

Micer Bertran Desvalls

Micer Pere Tere

²⁹⁰ XXXIII, p. 399-421.

²⁹¹ XXXIII, p. 421-422.

²⁹² XXXIII, p. 422.

Micer ---arçs

---- Gerau de Palau

Micer Ramon Ramon Cerveia

Micer Bernat Dezpount

Au verso du fol.157 est inscrit : *Sien interrogats los testimonis*

Il est possible que les questions n'aient rien à voir avec la liste de noms et que la feuille soit simplement remployée, mais nous ne pouvons écarter l'idée que ces sept personnes étaient liées au règlement de l'affaire de Bernardi de Cabrera. Plus tard dans le registre, nous rencontrons une autre liste de ce genre²⁹³ ; nous y reviendrons.

2.2.5. Des récapitulatifs des faits reprochés à Bernat de Cabrera et au comte d'Osona (fol.158-189) datant de juin 1366.

Le troisième ensemble achève le registre du folio 158 au folio 189. Il est rédigé par une main à l'écriture alerte, petite et serrée, à l'encre sépia et complétée par de rares ajouts faits d'une encre noire et d'une écriture à peine différente, aux « tildes » plus arrondis²⁹⁴. Les ratures ne sont pas rares et les autocorrections fort nombreuses, que ce soit sous forme de biffures ou d'ajouts interlinéaires. Il n'y a aucune rupture de foliotation, mais on observe parfois des interruptions et des blancs. Nous avons identifié trois parties selon les contenus.

2.2.5.1. Des folios 158 à 181 : à destination du roi, pourquoi le comte d'Osona est transfuge²⁹⁵.

Cela débute par « *Senyor, transfuga es appellat en dret...* »²⁹⁶, puis l'exposé est rythmé par des mentions sans ambiguïté comme « *E per tal, Senyor,...* »²⁹⁷. Est-ce un écrit destiné à être présenté oralement ? Est-ce un mémoire destiné au roi ? La présentation peu soignée, avec parfois une écriture plus rapide et bien moins facilement lisible, suggère la première hypothèse.

On y décèle trois parties. La première veut démontrer que l'accusé s'est laissé capturer. Elle se clôt au folio 167 par un paragraphe annonciateur des *presumpcions e indicis* jamais développés. Dans la marge de ces folios, sont marqués par une encre très semblable à celle du corps du texte, des chiffres romains compris entre 3 à 34, dont il manque le 6, 10, le

²⁹³ Reg. 26, fol 184v.

²⁹⁴ Folio 184v, 185r et 185v.

²⁹⁵ XXXIII, p. 423-503.

²⁹⁶ XXXIII, p. 423.

²⁹⁷ XXXIII, p. 441.

11 et le 12. La lecture ne révèle toutefois pas de folios manquants ; le sens de ces nombres nous échappe, peut-être font-ils référence à un document de travail de l'auteur ? La seconde partie veut démontrer qu'alors qu'il aurait pu fuir, Bernat d'Osona ne l'a pas tenté et que, plus grave, il a non seulement conseillé Pierre I mais a voulu faire venir femme et enfants pour mieux lui inspirer confiance. Le folio 177r est marqué par un espace vide, le verso est en partie vierge. Cette sous-partie paraît inachevée. Il en est de même pour la troisième partie constituée de quatre folios pour quatre idées maîtresses : le comte d'Osona a voulu aider Pierre I à partir de mai 1366 (fol. 178) ; il a comploté avec lui la mort de l'infant Ferdinand et a dit du mal de Pierre IV (fol. 179) ; il a reçu des dons du roi de Castille durant les négociations de paix (fol. 180 r) ; enfin, sur la fin, son attitude à Séville est clairement opposée aux intérêts aragonais (fol. 180v). Les faits reprochés ne respectent donc pas la chronologie : l'ordonnance se veut thématique. L'auteur a examiné les témoignages avec soin et relevé – références à l'appui – ce qu'ils apportent. Il a recopié des extraits intéressants, tels quels, sans transposer parfois le style direct en style indirect. Nous reviendrons plus en détail sur la méthode utilisée dans la partie concernant la procédure.

Une indication chronologique est donnée : le témoignage de A. de Blanes est cité comme de *febrer prop passat*²⁹⁸ ; il date du 27 février 1365. Par ailleurs, le travail utilise les témoignages et lettres des deux procès jusqu'au mois de juin 1366. Le second Procès a donc été lu jusqu'au folio 218 compris (Berthomeu Picho). Ce dossier a dû être composé dans l'été 1366.

Un fait est à noter : le rédacteur reprend deux folios d'une *alia summa* aux folios 179 et 180. Il s'agit d'arguments extraits de témoignages du Premier Procès et qui ont trait aux relations de Bernat de Cabrera et de son fils avec Pierre I. Tous les extraits sont donc antérieurs à juillet 1364 sauf les deux derniers, celui de Ramon de Vilanova, qui appartient toutefois au Premier Procès, et celui de Pere Eximenez de Lombiera, qui a disparu lors d'un toilettage²⁹⁹. Nous ne pouvons écarter l'hypothèse que ces deux folios seraient repris d'un récapitulatif –*relacio*– semblable réalisé pour le procès de Bernat de Cabrera en juillet 1364, dossier que nous n'avons pas dans notre dossier documentaire. Dans ce cas, soit l'auteur de ce travail l'a recopié et enrichi, soit il a repris son propre travail. La première hypothèse ne peut être écartée, dans la mesure où ces deux folios sont encore repris en janvier 1367 et rédigés par une main différente³⁰⁰. Dans la deuxième hypothèse, cela signifie que la personne chargée

²⁹⁸ XXXIII, p.463 ou fol.170r.

²⁹⁹ XXXIII, p. 493-498.

³⁰⁰ XXXIV, p. 344-347 soit Reg. 26, fol. 168v-170v.

de la *relacio* en 1364 a reçu la mission de travailler à nouveau sur le dossier en été 1366. En tous les cas, les personnes chargées de ces récapitulatifs ont accès à ceux qui ont été réalisés préalablement. Ils doivent faire partie du dossier, puis de l'Archive royale.

2.2.5.2. Des folios 182 à 185 : Un récapitulatif en partie plus synthétique.

Sur un ton beaucoup plus neutre, l'objectif est de démontrer que le comte d'Osona est transfuge pour trois raisons clairement affirmées. Ainsi, *Que la preso del comte d'Osona laqual fo feta a Medes per le Rey qui fo de Castella sia stada voluntaria ço es que lo dit comte voluntariament se levas pendre par que sien los indicis següents probats per la inquisicio segons que deval se conte*. Quinze *indicis* le confirment ; ici l'argument est privilégié, et les témoignages sont parfois à peine cités. Par ailleurs, alors qu'il aurait pu fuir, il ne l'a pas fait (folio 184v). Enfin, il participait aux conseils du roi de Castille et dans les négociations, travaillait contre les intérêts du roi d'Aragon (fol 185). Il aidait donc Pierre I. À partir du verso du folio 184, les blancs apparaissent et une autre main assez semblable, d'une encre plus noire, apporte des compléments. Le ton est impersonnel, mais les documents utilisés pour ce récapitulatif, s'ils sont moins nombreux, ne sont pas différents de la partie précédente.

Il s'agit d'un travail contemporain du mémoire adressé à Pierre IV et nous pensons qu'il en synthétise le contenu.

2.2.5.3. Des folios 186 à 189 : *Dels mals tractaments que En Bernat de Cabrera havia ab lo Rey de Castella*

L'éditeur n'a pas perçu le changement de sujet, et le titre est présenté comme la fin de la phrase commencée au folio 185v. Il faut dire que l'écriture ne met pas en valeur ce titre. Si le sujet change, la méthode utilisée est identique à celle de la partie précédente. On cite les témoins, leur nom, la référence dans le premier ou second procès et on recopie le témoignage. La personne qui a travaillé a utilisé, d'abord le Premier Procès puis a fait appel à des témoignages du second. Il est possible que nous ayons à faire, comme pour les folios 179 et 180, à un réemploi d'un travail réalisé en 1364 (mais cette fois-ci aucun indice n'est donné). Les méfaits du fils étaient sans doute considérés comme la continuation de ceux du père.

Ces récapitulatifs ressemblent fort à des réquisitoires. C'est d'ailleurs ainsi que nous les avons surnommés à la première lecture, tellement le fils de Cabrera y est présenté comme un coupable. Néanmoins, il faut noter que, parfois, au milieu de ces copies de témoignages lourdement à charge, l'auteur prend soin de relever des contradictions. Par ailleurs, nous y

reviendrons, les témoignages présents dans les registres sont bien peu favorables à Bernat de Cabrera et à son fils. Ces folios sont très intéressants pour signifier la méthode utilisée lors des procès Cabrera. Ce type de travail se retrouve ultérieurement au registre 26.

Comme son prédécesseur, le volume 25 s'achève par trois folios vierges. Il compte donc 196 feuilles.

Conclusion provisoire au sujet des registres 24 et 25

Considérant leur aspect matériel, il est probable que les reliures des deux registres sont contemporaines l'une de l'autre. Le registre 24 a été identifié assez tôt : en 1372, les folios du Grand Procès (registre 24) n'avaient certes pas encore été toilettés mais le dossier était considéré comme un tout cohérent.

Le registre 25 est donc moins homogène que le précédent même si, outre le procès fait à Bernat de Cabrera, les pièces annexes concernent majoritairement la confiscation des biens et leur restitution partielle à la famille des Cabrera. Les pièces contenues dans ce registre ont aussi été réalisées grâce à celles contenues dans le registre 24. Le Procès de Bernat de Cabrera présente l'avantage d'être présenté comme un cahier et les pièces complémentaires et éventuellement manquantes sont énoncées. Il s'agit des doubles contenus dans le registre 26. À la différence des indications glanées dans les mémoires et inventaires, il ne semble pas que les témoignages antérieurs à l'ouverture de l'enquête – les témoignages de Sesa – soient considérés comme faisant partie du « procès » de l'un ou l'autre Cabrera, pas plus que ceux recueillis après la sentence infligée à Bernat de Cabrera ne font partie de son procès.

2.3. Le volume 26 : une création de Prosper de Bofarull

Cela est clairement avancé dès l'ouverture de ce registre par un message encarté sur un petit papier et qui dit : *Advertencia el portero. De estos seis cuadernos se formara un solo volumen por el orden en que estan colocados con foliacion comida lliotulo exterior dirant : proceso original formado de orden del Rey Don Pere IIIº en 1364 por crimenes de lesa magestad a Bernat de Cabrera, consejero y a su hijo Bernardo Conde de Ausona. Y se colocara en la Colecion de procesos donde estan los otras dos partes de esta interesante causa de lo que deberos despues formarse la indicacion correspondiente par el catalogo de Procesos. Encuadernado en 1845.* Il s'agit en effet de six cahiers foliotés réunis par une foliotation en chiffres arabes. Il débute par un folio vierge.

2.3.1. Le procès contre Bernat de Cabrera pour non application de *Princeps namque* (1361 - 1362) intenté par Pere Çacosta (fol 1-34)³⁰¹

Dès le folio 1 apparaît le titre : *Originale processus facti contra nobilem Bernardum de Capraria militem seniore*. Les faits évoqués s'échelonnent de décembre 1361 à janvier 1362.

Le 10 décembre 1361, Pere Çacosta, conseiller du roi, *battle general* et procureur fiscal de Catalogne, convoque Bernat de Cabrera en présence du roi pour lui réclamer la restitution de la vicomté de Bas, et de tous les fiefs qu'il tient du roi. Il est coupable d'avoir failli au service féodal parce qu'il n'a pas répondu à la convocation du *Princeps namque* en août 1361 alors que les Grandes Compagnies menaçaient le Roussillon³⁰². Dans la *camera alba* du Palais de Barcelone, Bernat de Cabrera fait face à Pere Çacosta. Bernat de Cabrera se présente personnellement et avance deux lignes de défense. Il était alors malade et sa faiblesse l'a empêché de venir au point d'assemblée qui était Gérone. Par ailleurs, il prétend que *Princeps namque* ne s'appliquait pas dans ce cas car ni roi ni prince ne menait les mercenaires. Enfin, à la *cort* de Barcelone, les barons et chevaliers ont déjà demandé que les conditions de l'application de cet *Usatge* soient précisées³⁰³. Cédant aux demandes de Bernat de Cabrera et se soumettant aux règles érigées par les Constitutions de Catalogne, le roi convoque, pour le lendemain et à cet effet, un conseil composé de quatre prélats, quatre barons (*richi homines*), quatre chevaliers, quatre bourgeois (*cives*) et six juristes³⁰⁴.

Le 11 décembre 1361, dans la même salle, Pere Çacosta et Bernat de Cabrera exposent leurs arguments,³⁰⁵ puis le conseil délibère et déclare le 14 décembre 1361 que la définition des cas d'urgence, qu'elle soit causée par l'invasion de princes ou de capitaines, est de la compétence de la Couronne. Permettre une interprétation au cas par cas du *Princeps namque* pourrait mener « à un sérieux déshonneur et à la diminution » du pouvoir royal, et, en même temps menacer la sécurité de la Catalogne quand les secours sont nécessaires³⁰⁶. Les proclamations annonçant les décisions du conseil sont envoyées à l'infant Jean et à tous les fonctionnaires du Principat³⁰⁷.

Selon cette interprétation, Bernat de Cabrera a donc contrevenu à l'*Usatge* et devant cette sentence, plusieurs membres de la haute noblesse comme Arnau Roger, comte de

³⁰¹ XXXIV, p. 37-95.

³⁰² XXXIV, p. 37-39.

³⁰³ XXXIV, p. 40-41.

³⁰⁴ XXXIV, p. 42-43.

³⁰⁵ XXXIV, p. 43-47.

³⁰⁶ XXXIV, p. 47-51.

³⁰⁷ XXXIV, p. 51-55.

Pallars, Hugues, vicomte de Cardona, Ramon Alemany de Cervelló, Guillem Ramon de Cervelló, Arnau de Cervelló, Berenguer de Podio et Ramon de Pagaria, prélats, chevaliers et *ciutadans* se joignent à Bernat de Cabrera pour prier Pierre IV d'accorder une rémission à Bernat de Cabrera et tous ceux qui auraient ainsi failli en août 1361³⁰⁸. Pierre IV donne son pardon d'abord au bras ecclésiastique³⁰⁹, aux barons³¹⁰ et à son conseiller dont il rappelle la culpabilité, et enfin aux villes royales³¹¹.

Après cela, durant le mois de décembre et en janvier 1362, le roi conclut des accords (*avinenças/avinentias*) avec la noblesse (*ricos homes, cavalers, homens de paratge*)³¹². La sommation du *Princeps namque*, qui était pour deux mois, s'appliquait à toute la Catalogne. Qui faillirait causerait des dommages au seigneur roi et mettrait en danger la *Res publica*. En cas de convocation, Bernat de Cabrera et son fils devaient fournir 50 hommes à cheval et 110 fantassins. Le détail des effectifs à fournir est inachevé et deux folios sont restés vierges. En effet, l'accord déterminait la quantité de troupes mises à la disposition de la Couronne, mais abandonnait la mise en place et le déploiement aux autorités locales nobles et urbaines. Concluent ainsi une *avinença* : Barcelone, le 31 décembre, complétée le 29 décembre 1365³¹³ ; puis le prieur des Hospitaliers de Catalogne, le 29 janvier 1362³¹⁴ ; et la cité de Tarragone³¹⁵ ; la copie de l'acte concernant la *ciutat* de Igualada a été à peine ébauchée³¹⁶. Peut ainsi se mettre en place une armée de cavaliers et les fantassins financés par un fouage (*fogatge*) dans les principales cités, villes et villages de la Catalogne. Selon l'accord, les officiers royaux ne devaient pas se mêler de la mobilisation.

Ce premier cahier, dont le dernier feuillet porte la marque XXXIII, a été rédigé essentiellement par une main et corrigé par une autre. Trois à quatre écritures s'entremêlent dont deux fortement différenciées et qui dominent : la première de bonne tenue (fol 1-4, 8-13, 25-26), la seconde plus déliée et rapide (fol 7 et 19-22). Le travail est soigné au début, avec la volonté de reproduire la présentation des actes originaux (signatures présentées en pavé à droite) mais, au fur et à mesure, les ratures se font plus nombreuses et sur la fin, le travail de copie paraît incertain : des blancs sont laissés comme si on allait achever plus tard (ainsi

³⁰⁸ XXXIV, p. 57-58.

³⁰⁹ Fol. 10v inachevé. XXXIV, p. 61.

³¹⁰ Copie inachevée et interrompue après traces marquées d'une lassitude du copiste (fol. 13v et 14 vierges).

³¹¹ XXXIV, p. 58-73.

³¹² XXXIV, p. 73-82.

³¹³ XXXIV, p. 82-89.

³¹⁴ XXXIV, p. 89-90.

³¹⁵ XXXIV, p. 90-95.

³¹⁶ XXXIV, p. 95 (fol 34v).

l'énumération des cavaliers et fantassins dus par chaque noble), la copie s'arrête soudainement. Ce cahier ne comporte aucune annotation marginale.

Ce cahier témoigne donc d'un procès fait à Bernat de Cabrera en décembre 1361 et que celui-ci n'a ni perdu, ni gagné. Il a certes sauvé ses fiefs, mais grâce à la générosité de son roi car il était reconnu dans ses torts. Sans cote visible, il est très possible que ce cahier de 33 feuilles ait été rajouté au dossier Cabrera récemment. Il n'y a pas de lien juridique explicite avec le procès de 1364, mais la présence de ces feuillets fournit un élément contextuel majeur.

2.3.2. Une copie du début du registre 24 (fol 35-62)³¹⁷

Sur la première feuille, on a écrit en bas et au milieu, un « a » et, en haut, le titre *Cabrera Anno 1364*, ainsi que la référence de l'Archive : *16 segona caixa. Es de la segona caixa*. Il s'agit de l'exacte copie des vingt premiers folios du registre 24, faite par une autre main, qui a réalisé elle-même quelques corrections interlinéaires. Rappelons que son « jumeau » était référencé dans la première *caixa*. Aucune annotation n'est présente.

2.3.3. Une autre copie d'un cahier original présent dans le registre 24 (fol.63-98)³¹⁸

La première feuille de ce troisième cahier est marquée « C », avec en titre *Translat de la Informacion recebuda CONTRA* (écrit en gros) *mossen Bernat de Cabrera*, ainsi que la référence *26 Segona caixa. Es de la segona caixa*. Nous avons là la copie du premier cahier scellé du registre 24 (fol 42-67) reçu par Pere de Gostemps le 24 juillet, et qui comportait les actes d'accusation transmis à Berenguer d'Abella, les interrogatoires de Bernat de Cabrera et de Juan Ramírez d'Arellano ainsi que les dépositions reçues à Saragosse le 10 juillet 1364. Le travail, réalisé par deux mains, est soigné, les corrections rares. Ce cahier ne comporte lui non plus aucune annotation marginale.

2.3.4. La copie des témoignages de Burriana et Valence présents dans le registre 24 (fol 99-114)³¹⁹

Ce troisième cahier dont le papier présente un filigrane identique au précédent, porte sur la première page la lettre « B » mais, cette fois-ci, sans aucun titre mise à part sa cote : *26 de la segona caixa. Segona caixa 29 ad 31*. L'ensemble du travail a été rédigé par une unique main.

³¹⁷ XXXIV, p. 96-146.

³¹⁸ XXXIV, p. 146-206.

³¹⁹ XXXIV, p. 206-236.

Ces trois cahiers, tous conservés dans la seconde *caixa*, semblent témoigner que le registre 24, au moins pour les actes s'échelonnant du 8 mai au 24 juin, a été recopié. Le travail néanmoins n'a pas connu de suite qui soit arrivée jusqu'à nous. Soit, si elle a été réalisée, elle a été perdue, soit on a volontairement interrompu la copie, soit, et c'est l'hypothèse qui nous paraît la plus plausible, ces trois cahiers sont des compléments qu'il fallait initialement intégrer au « Premier Procès », celui de Bernat de Cabrera. En effet, la présence, dans le registre 25, de références explicites aux actes retranscrits dans ces trois cahiers suggère cette possibilité. Au fol. 17v du registre 25, les démarches décrites dans les folios 35 à 62 du registre 26 sont déjà mentionnées ; nous avons vu comment au folio 139 deux ensembles de témoignages sont cités comme à considérer en tant que pièces du Premier Procès (c'est-à-dire du Procès de Bernat de Cabrera).

Un détail est à remarquer : ces trois cahiers portent des marques contradictoires quant à leur ordre. Leur cote révèle un ordre différent de celui donné par les lettres marquées sur la première page de chacun de ces cahiers. Dans l'ordre chronologique, c'est-à-dire conformément au registre 24, nous devrions avoir d'abord la citation par la reine et ses développements, les témoignages de Burriana et Valence et enfin, la copie du cahier arrivé de Novalles par Saragosse : « a », « B » et « C ». La main qui a porté ces lettres les a ordonnées conformément à l'ordre du registre 24. Ils ont toutefois été rangés dans l'ordre suivant : « a », « C » puis « B », c'est-à-dire selon la logique de leur cote archivistique : seconde boîte/*caixa*, 16 suivi de 26, puis de 29 à 31.

2.3.5. Des copies de Registres Secrets (fol 115-138)

Le titre est donné au folio 115 r : *Sigue luego, bajo el titulo Secretorum Regestrum una colleccion de cartas que transcribimos a continuacion*. Le verso est blanc. L'ensemble de ces copies est soigneusement réalisé, de multiples mains et nous retrouvons notamment celle, fort travaillée, qui a œuvré des folios 1 à 4. Nous pouvons discerner quatre ensembles. C'est peut-être en les étudiant que nous aurons réponse à la question qui pour nous est centrale : pourquoi et quand ces écrits ont-ils été inclus dans le dossier ?

2.3.5.1. Deux copies témoignant d'une vague d'enquêtes (fol. 116-117)

Nous avons d'abord copies de deux actes, en latin, datés de Barcelone. Le 16 mai 1364, à la demande de Pierre IV et d'Éléonore, l'infant Jean ordonne à Johan Berenguer de Rajadell, viguier de Gérone, à Guillem de Vineolis et à Pere Cantoni, juristes de Gérone, d'enquêter avec son procureur fiscal Guillem Bayer sur les crimes graves qu'aurait commis

Bernat Margarit, *fidelis consiliarius et expansor noster*³²⁰. L'écriture change pour l'acte par lequel, le 31 décembre 1364, il ordonne d'arrêter Constance, épouse de Francesc Formosa, notaire de Barcelone, inculpée de crimes graves³²¹.

Serait-ce l'indication d'une vague d'arrestations liée à la mise à jour d'un complot dirigé soit contre le roi et son royaume, soit contre la famille Cabrera ?

Le verso du folio 117 est vierge, mais l'acte a été recopié entièrement. Après ces trois copies, l'écriture change pour présenter la suite.

2.3.5.2. Bernat de Cabrera, un homme à torturer et à exécuter (fol. 118-133)

Deux écritures alternent pour nous présenter cette série de copies de lettres s'échelonnant du 8 au 26 juillet 1364 et enregistrées par Bertran de Pinós, protonotaire de duc de Gérone.

À Saragosse, le 13 juillet 1364, le *Primogenit* fait ouvrir et ordonne d'enregistrer diverses lettres closes apportées par *Paschasius* dez Puitg, messenger de la reine, de la part de celle-ci et de Berenguer d'Abella, majordome du duc³²². Il s'agit d'abord d'une lettre d'Éléonore à son fils aîné, en date de Barcelone le 8 juillet 1364, dans laquelle elle annonce que le roi veut faire exécuter Bernat de Cabrera ; elle ordonne de le faire à Saragosse ou ailleurs en Aragon, après avoir essayé de savoir par torture ou autrement (*en altra manera*) si Ramon Alemany de Cervelló et Berenguer de Pau sont compromis³²³. Berenguer d'Abella informe le duc, le 12 juillet 1364, qu'il va prendre livraison de Bernat de Cabrera à Almodévar et que, dès la nuit suivante, il recevra le fils de Juan Ramírez d'Arellano en otage à Huesca pour garantir l'échange. Il demande, si justice n'est pas faite à Huesca, que le duc lui envoie une escorte de dix hommes³²⁴. Il lui communique deux lettres reçues de la reine et du roi, elles aussi recopiées :

-Le 8 juillet 1364, depuis Barcelone, Éléonore a écrit à Berenguer d'Abella pour l'informer qu'elle a reçu des consignes du roi par l'entremise de Berenguer Carbonell et, qu'en conformité avec celles-ci, elle donne l'ordre de rompre les accords conclus entre Pierre IV et le roi de Navarre, mais de respecter les négociations entre Arellano et Abella, en payant toutes les sommes dues au Navarrais à la remise de Cabrera. Elle exige de faire mettre ce dernier à mort publiquement après avoir su la vérité par torture

³²⁰ XXXIV, p. 236-239.

³²¹ XXXIV, p. 239-240.

³²² XXXIV, p. 240-242.

³²³ XXXIV, p. 242-243.

³²⁴ XXXIV, p. 243-244.

ou autrement, et ce par le *Primogenit*, car Berenguer d'Abella n'a pas juridiction en Aragon³²⁵.

-Le 28 juin, depuis Llíria, Pierre IV indique à Abella que si le roi de Navarre souhaite que Bernat de Cabrera soit mis à mort incontinent, lui-même souhaite qu'il meure convaincu que sa mort est juste³²⁶. Ce courrier a été ouvert et lu par la reine qui le cite dans sa lettre du 8 juillet.

Le dossier se clôt avec deux lettres écrites le 8 juillet 1364. Dans la première, la reine demande à Thomas de Marça, majordome du duc, de « lever tout obstacle à ces affaires »³²⁷. Dans la seconde, Jacme Dezfar, chancelier du duc écrit à ce dernier depuis Barcelone pour lui donner des nouvelles qui viennent d'arriver du pays valencien : le roi a pris Llíria, Johan Alfons de Xérica a restitué à Pierre IV tous les châteaux qu'il tenait de lui, le vicomte de Cardona et Olf de Proxida ont remporté une victoire à Almenara. Désormais le roi assiège Murviedro. Il évoque les courriers du roi et de la reine pour qu'on leur obéisse³²⁸.

Sont ensuite recopiées deux lettres reçues par Thomas de Marça. Berenguer d'Abella lui écrit le 12 juillet 1364 pour lui demander de penser aux instruments de torture et à quelqu'un qui sache s'en servir³²⁹, et de les envoyer avec les 10 hommes à cheval qui accompagneront le duc quand il viendra à Huesca, ou Almudévar. Jacme Dezfar écrit le 8 juillet à Thomas de Marça et lui demande d'informer l'archevêque de Saragosse du contenu de la précédente lettre qu'il a écrite au duc³³⁰.

À la suite de ces lettres, sans doute entre le 13 et le 14 juillet, le duc a convoqué son conseil, où siègent Thomas de Marça, son majordome, Jacme de Monell vice-chancelier, Domingo Cerdán, *justicia* d'Aragon, Domingo López García, *merino* de Saragosse, pour délibérer sur les lettres reçues³³¹. Le conseil décide de faire promptement exécuter les ordres, de dépêcher une escorte à Berenguer d'Abella qui doit prendre livraison de Bernat de Cabrera à Novales, et, pour plus de sécurité, que l'on fasse venir Cabrera à Saragosse pour lui infliger « l'ultime supplice »³³². Vingt cavaliers sont envoyés à Novales sous les ordres de l'alcaide de Vallderoures (Valderobres ?), Guillem Pere.

³²⁵ XXXIV, p. 244-246.

³²⁶ *que muyra, confiant de sa consciencia que justa es la sua mort*, XXXIV, p.246-247.

³²⁷ *desembargar los affers*, XXXIV, p.247.

³²⁸ XXXIV, p. 248-249.

³²⁹ XXXIV, p. 249-250.

³³⁰ XXXIV, p. 250.

³³¹ XXXIV, p. 250-251.

³³² XXXIV, p. 252-253.

Le 16 juillet 1364, Bernat de Cabrera, entre sous bonne escorte à Saragosse, au bruit des timbales, pour être enfermé au palais archiépiscopal où loge aussi le duc³³³. Le lendemain, le conseil ducal se réunit à nouveau pour examiner « une à une et mot à mot » les lettres précédemment recopiées et les faits rapportés par Berenguer d'Abella qui est alors présent. Les discussions sont âpres. Les lettres du roi et de la reine se fondent sur la *conscientia* du roi de Navarre, parce que celui-ci, le noble Juan Ramírez d'Arellano et un secrétaire au nom du roi, ont instamment demandé la mort de Bernat de Cabrera, disant et assurant, entre autres choses, que cela avait été convenu entre, d'une part, Juan Ramírez d'Arellano et ledit secrétaire, messagers de Navarre, et, d'autre part, Berenguer d'Abella au nom de Pierre IV, à Ejea. On avait alors négocié que Bernat de Cabrera, détenu alors par Charles de Navarre, serait remis au roi d'Aragon et qu'on le mettrait à mort et qu'il ne s'évaderait pas. Et maintenant, alors que le noble Bernat de Cabrera a été remis au roi, les Navarrais, demandent qu'on n'exécute pas le captif avant qu'une entrevue n'ait eu lieu entre les rois de Navarre et d'Aragon. Le conseil dit au duc de Gérone de consulter la reine avant toute prise de décision³³⁴. Le verso du folio 126 est laissé vierge et deux lettres suivent, sans changement d'écriture. La lettre rédigée le 18 juillet rend fidèlement compte des changements d'exigence des Navarrais. Le duc y joint une courte lettre pour confier à sa mère que son conseil est divisé sur la nécessité de torturer Bernat de Cabrera³³⁵ car, s'il n'avoue pas, cela serait au préjudice de la royauté.

Ces lettres n'avaient pas été encore expédiées qu'Éléonore envoie une multitude de missives depuis Barcelone. Chacune est précédée d'une lettre en minuscule (« a », « b », « c »). Le 15 juillet, elle réitère sa demande de faire exécuter Bernat de Cabrera, conformément à ce que le roi a demandé³³⁶, et de le faire avouer « de gré ou de force ». Après lecture, le conseil du duc de Gérone persiste à attendre. Le même jour, le 18 juillet, Jean reçoit une seconde lettre de la reine datée du 15 juillet qui annonce la contre-offensive du roi dans le royaume de Valence, l'informe des conclusions des *Corts*, et ordonne de savoir la vérité sur Alemany de Cervelló et Berenguer de Pau, dès qu'on lui aura livré Bernat de Cabrera³³⁷. Le 19, sont apportées deux lettres³³⁸ datées du 17 dans lesquelles Éléonore, avant de partir rejoindre son royal époux à Tortosa, réitère l'ordre d'exécuter le vieux conseiller, en public ou

³³³ XXXIV, p. 253.

³³⁴ XXXIV, p. 253-256.

³³⁵ XXXIV, p. 256-260.

³³⁶ *Per grat o per forsa*, XXXIV, p. 261.

³³⁷ XXXIV, p. 260-262.

³³⁸ XXXIV, p. 263-264.

en cachette, car il pourrait y avoir *gran perill*. Parallèlement, Éléonore écrit des courriers qui vont dans le même sens à Thomas de Marça³³⁹.

Le 23 juillet 1364, arrive une autre lettre de la reine envoyée depuis Barcelone le 19 juillet 1364. Elle a appris que Berenguer d'Abella allait arriver avec Bernat de Cabrera dans un jour ou deux ; elle affirme qu'il ne faut pas tenir compte des nouvelles demandes du roi de Navarre, mais faire torturer et exécuter Cabrera le plus rapidement possible. De même, elle écrit à Thomas de Marça pour obtenir ce qu'elle demande à son fils³⁴⁰.

Le 25 juillet 1364, le duc reçoit à Saragosse deux lettres du roi, rédigées le 22, ordonnant l'exécution de Cabrera par décapitation et accompagnées de la sentence rédigée en latin³⁴¹. Le 26 juillet, il en fait lecture solennelle devant l'intéressé et une foule dense avant qu'elle soit exécutée ; la tête et le corps de Bernat de Cabrera sont restés exposés la journée, puis enterrés au couvent des Frères Mineurs de la ville³⁴². Le dimanche 28 juillet 1364, sont arrivées à Saragosse deux lettres³⁴³ de la reine, envoyées à son fils depuis Barcelone les 23 et 24. Dans la première, elle s'étonne que le conseil du duc ait discuté et interprété les ordres du roi, ainsi que les siens qui ne faisaient que développer l'intention du roi. Elle persiste sur « leurs » demandes et revient sur le fait qu'il faut poursuivre l'enquête sur les inculpés Ramon Alemany de Cervelló et Berenguer de Pau. Dans la seconde, qui est accompagnée d'une missive à Thomas de Marça qui va dans le même sens, elle l'invite à exécuter au plus vite la sentence royale et à pratiquer la torture afin de savoir la vérité.

Le 26 juillet, le duc de Gérone informe Pierre IV et Éléonore de l'exécution de Bernat de Cabrera sur la place du marché à Saragosse, devant une foule venue nombreuse³⁴⁴.

Cet ensemble de documents, exclusivement de juillet 1364, provient de la chancellerie du duc de Gérone et montre une reine acharnée contre Bernat de Cabrera face à un roi préoccupé des dangers frappant ses territoires, tandis que le conseil du *Primogenit* se montre réticent et très embarrassé. Ils contiennent la preuve que Bernat de Cabrera devait être torturé, au moins quand Berenguer d'Abella va le récupérer. Nous ne pensons pas que ces pièces faisaient partie du dossier dès leur rédaction. Ils auraient pu être ajoutés lors d'une révision du procès, peut-être celle de 1372, ce dont témoigne Zurita quand il évoque une reine contrite, intercédant pour le jeune Bernardi. Cela expliquerait la mention *Quarto quare persecuti ad*

³³⁹ XXXIV, p. 265.

³⁴⁰ XXXIV, p. 265-267.

³⁴¹ XXXIV, p. 267-270, folio 131v.

³⁴² XXXIV, p. 270-271.

³⁴³ XXXIV, p. 271-274.

³⁴⁴ XXXIV, p. 275.

mortem du fol. 144 du registre 25. Leur copie pourrait tout aussi bien être en relation avec la restitution de 1381³⁴⁵ ; Éléonore, alors, est morte depuis six ans.

2.3.5.3. Les dangers induits par le départ des enfants du comte d'Osona au printemps 1366 (fol 134-135)

Ce court ensemble titré³⁴⁶ se compose de trois documents : deux lettres envoyées l'une par Pierre IV, l'autre par Éléonore, le 26 mars 1366 depuis Saragosse à leur fils aîné, en réponse à ses interrogations. Francesc Solivera est venu de la part de la vicomtesse de Cabrera pour présenter aux souverains la *convenientia* conclue entre Pierre I de Castille et le comte d'Osona et les prier d'accorder un sauf conduit à ce dernier. Le roi ordonne au duc de Gérone d'empêcher à tout prix la comtesse d'Osona et ses enfants de rejoindre le comte de Foix, car ce serait aller contre le royaume et la chose publique³⁴⁷. Éléonore informe son fils que le roi et elle envoient auprès de lui Francesc de Perellós et Ramon de Planella³⁴⁸. Suit la copie (en castillan) de l'accord conclu entre le roi de Castille et le comte d'Osona le 1^{er} décembre 1365 à Séville. Bernat d'Osona doit payer 50 000 florins pour sa rançon (*rendicion*) en trois versements, dus aux mois d'avril des années à venir ; le premier paiement devait entraîner la libération du captif ; pour garantir le paiement complet, il donnerait en otages (*rahenes*) ses trois enfants – Bernardi, Éléonore et Johanna – ainsi que Bernat Guillem, fils du vicomte d'Illa. Il s'engage à ne faire la guerre ni à Pierre I ni à ses gens, sauf pour défendre le comté de Barcelone³⁴⁹.

Ces pièces ont l'avantage d'éclairer l'attitude du comte d'Osona face à Pierre I de Castille. Cet accord, connu en mars 1366, n'a donc pas été versé au « Grand Procès ». Nous ne savons pas qui a apporté l'ensemble de ces pièces ; elles émanent de la maison du duc qui les a reçues.

Le verso du folio 135 est laissé vierge. Les écritures changent radicalement pour évoquer le sujet suivant.

³⁴⁵ XXXIV, p. 480, app. 17.

³⁴⁶ *Hanc ----missa per domino reges et domino duci erat autem--- prescriptio talis –primogenit*, fol.134r.

³⁴⁷ XXXIV, p. 275-276.

³⁴⁸ XXXIV, p. 277.

³⁴⁹ XXXIV, p. 277-280.

2.3.5.4. De la mise au pas de Gérone et Vic, à l'alliance avec l'Angleterre (fol 136-138)

Les copies qui achèvent cet ensemble de reproductions de Registres Secrets concernent essentiellement la mise au pas de l'évêque de Vic, Ramon de Bellera³⁵⁰ par le duc de Gérone. Le 23 août 1365, il adresse une lettre au *battle* de Manresa pour dénoncer les taxes indues levées par l'évêque et ses officiers³⁵¹. Le 2 septembre, la querelle entre le *battle* et l'évêque s'envenime : chaque jour, les hommes de l'évêque font sonner les « cloches petites et grandes » (*senys et esquellas*) de la cathédrale et des églises de Manresa. Le *Primogenit* ordonne que cela cesse et inflige aux fauteurs une amende de 1000 morabotins. Le 6 septembre, il commande au *battle* de Manresa d'arrêter et de mettre au secret Pere de Gravalosa, l'aîné, et Johan de Segales, *ciutadans* de Manresa³⁵². Il requiert de Francesc de Nerey, sous-viguiier de Manresa et de G. Savanera, *battle* de Santpedor, leur aide pour cette arrestation³⁵³. Le 14 avril 1366, le duc de Gérone, scandalisé des injures et violences³⁵⁴ de l'évêque de Vic, exige du *battle* de Cervera, de neutraliser les compagnies de l'évêque, sans capturer l'évêque, puis d'attendre ses ordres. L'injonction s'accompagne de menaces³⁵⁵. Le 8 mai 1366, il donne l'ordre à son *battle* de Gérone de soumettre l'évêque de Gérone, Ennec de Vallterra³⁵⁶ qui a causé de graves et intolérables préjudices³⁵⁷. Le 28 octobre, il ordonne l'arrestation de Nicolau Figuera, prévôt du chapitre cathédral de Gérone, et sa mise au secret³⁵⁸.

Ces événements montrent les désordres pour partie consécutifs à l'avis donné par Urbain V en 1365, en réponse à la demande de l'évêque de Vic qui réclamait le retour de la partie royale de Vic sous la juridiction de l'évêché. Le 29 avril 1359, Pierre IV avait demandé à Innocent VI de ne pas s'en mêler : l'affaire avait abouti lentement, mais finalement le pape avait soutenu la demande du prélat. Le conflit avec l'évêque de Gérone n'a rien à voir avec les procès Cabrera (il s'agit d'un conflit entre le roi et l'Église)³⁵⁹, mais cet ensemble de courriers nous montrent combien le duché est agité et que les heurts sont violents et diffus.

³⁵⁰ 1352-1377.

³⁵¹ XXXIX, p. 280-281.

³⁵² XXXIX, p. 283.

³⁵³ XXXIX, p. 283-284.

³⁵⁴ *Injuria e violencia quel Bisbe de Vich ha feta...* XXXIV, p. 284.

³⁵⁵ XXXIV, p. 284-285.

³⁵⁶ 1362-1369.

³⁵⁷ XXXIV, p. 285-286.

³⁵⁸ XXXIV, p. 286-287.

³⁵⁹ Sur cette affaire : PONS I GURI, J., « El conflicte de la notaria de Girona », dans *Annals de l'Institut d'Estudis Gironins*, 1979, vol. 25, n° 1, p. 167-236.

En ce qui concerne Vic, le 27 août 1366, Pierre IV est au Palais épiscopal pour recevoir les serments et hommages de la cité confisquée à Bernat de Cabrera. Le conseil résiste et ne cède à la colère du roi que le lendemain. La soumission se fait donc le 28 août. Ce même jour, Pierre IV promet de ne plus séparer Vic du comté de Barcelone³⁶⁰. Ces pièces ont-elles été incluses pour en finir avec la question de Vic, qui ne veut plus être séparée du principat de Catalogne et donc pour légitimer le fait que Bernardi ne la récupère pas ?

Au folio 138, une autre main a recopié l'ouverture des négociations en vue de l'alliance – *confederationes, pacta* – conclue entre le duc de Gérone, pour la couronne d'Aragon et Édouard, prince de Galles et d'Aquitaine, pour le royaume d'Angleterre. Les procureurs de la négociation sont Juan Fernández de Heredia, Francesc de Sant Climent et Berenguer de Prat. L'acte est daté du 15 mai 1368³⁶¹.

Ces copies de Registres Secrets nous questionnent. Quelqu'un en a compris la nécessité et a su persuader Jean de Gérone ou Pierre IV de donner l'ordre de faire ces copies. Elles devaient être considérées comme des pièces explicatives de premier plan. Leur présence témoigne d'une démarche postérieure à la sentence de janvier 1367, dans la mesure où le dernier document recopié date de mai 1368. Une partie de son contenu étant défavorable à la reine Éléonore, cela nous incline à supposer que leur insertion dans le dossier ne s'est pas faite avant 1372. En effet, la reine, à en croire Zurita, en décembre 1372, se repentait de la condamnation de Bernat de Cabrera. Son petit-fils récupère Montsoriu, Hostalric, Roda et la vicomté de Cabrera. Ces regrets auraient-ils pu l'amener à accepter la divulgation, même restreinte, de propos fort dommageables pour son image ? En 1381, en restituant la vicomté de Bas, Pierre IV va plus loin et reconnaît l'innocence de son conseiller. Éléonore est morte depuis six ans. On pouvait alors révéler ses effroyables lettres... D'autres sujets sont abordés par ces copies d'actes : la vague d'arrestations débutée en 1364 à travers le cas de Bernat Margarit et de Constance de Formosa, les agitations que connaît Vic et l'accord conclu avec le prince de Galles. Il est malaisé de mettre ces phénomènes en relation avec Bernat de Cabrera et son fils. Certes, l'inculpation des deux hommes s'est faite dans un contexte troublé ; certes, la Couronne tente de reprendre la main une ville qui avec ses alentours faisait partie du comté d'Osona... Il pouvait s'agir d'établir que cette agitation n'était pas le fait du lignage Cabrera. Les liens entre ces documents et le cas Cabrera sont peu lisibles. Et surtout on peut se demander pourquoi recopier l'accord anglo-aragonais ? La présence d'autres actes

³⁶⁰ A.M.V : Privilegis, Llib. XIV, 268 et IX, 161. Voir Junyent, E., *Jurisdiccions i privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969, p. 210-211).

³⁶¹ XXXIV, p. 287-290.

paraît aller de soi mais soulève des interrogations comme les négociations entamées par la vicomtesse pour faciliter la réhabilitation de son fils au printemps 1366. Pourquoi la copie de l'accord entre le comte d'Osona et Pierre I est-elle restée dans les Registres Secrets et n'apparaît-elle pas dès l'été 1366 dans le Procès, soit le registre 24 ?

Cet ensemble a été recopié à la prière de quelqu'un qui connaissait les actes ou du moins était au courant de l'atmosphère qui avait entouré les procès. Nous avons eu la curiosité de connaître les signataires des actes de restitution. Pour l'année 1372, trois personnages sont présents : Berenguer de Relat, trésorier de la reine, Romeu Cescomes, évêque de Lérida et Jacme de Vallsicca³⁶². Le premier est présent lors de la réunion qui décide une forme de non-lieu à la fin du mois de mars 1367. Le dernier appartenant à l'entourage du duc de Gérone ne peut ignorer les pressions effectuées à l'été 1364. Par ailleurs, juriste, il a participé notoirement aux enquêtes à partir de l'été 1366 et il a rédigé la *summa*, le récapitulatif des méfaits de Ramon Alemany de Cervelló³⁶³. Ils ont donc pu jouer un rôle actif, surtout le second. Lors de la restitution de 1381 est nommé un notaire : *Bernardus Michaelis, domini regis secretarius ejusque auctoritate notarius publicus per totam terram et dominationem suam*³⁶⁴. Nous lisons son nom en mai 1366 : il reçoit un témoignage³⁶⁵. Nous avons là trois hommes qui ont pu inviter le roi à faire recopier des actes des Registres Secrets.

2.3.6. Récapitulatif des faits imputés à Bernat de Cabrera fils (fol. 139-184) : un travail en deux parties de la fin de l'année 1366-janvier 1367.

En titre au folio 139, est marqué : « 106 de la Ia Caixa de n° 105 ad 106 extrasaccos » et d'une encre très pâle : « Calaix 4 », il s'agit de la *Summa processus comitis Ausonie facta per aliquos jurisperitos ad hoc deputatos*.

Les feuilles de ce cahier de 44 folios portent de nombreux filigranes (balance, bélier, tête de bélier, deux cercles reliés par un trait). La présentation est très aérée. Deux petites écritures ont travaillé : la première, fine et couleur sépia, pratique les boucles, et, pour 'Il' fait le second plus haut ; la seconde, à l'encre plus noire, a des interventions discrètes (fol 143r et 146v).

Le cahier est subdivisé en deux parties, entrecoupées de folios restés vierges (171v-173 v). Il semble toutefois avoir très tôt constitué un ensemble cohérent dans la mesure où le

³⁶² XXXIV, p. 477-479.

³⁶³ XXXIII, p. 75-76.

³⁶⁴ XXXIV, p. 491.

³⁶⁵ XXXII, p. 355.

folio 183 est marqué par un « XLIII ». Les références contenues montrent que l'auteur a utilisé les deux Procès, et, en ce qui concerne celui du comte d'Osona, jusqu'aux témoignages de décembre 1366.

2.3.6.1. Seize chapitres pour autant de méfaits.

Il s'agit de rappeler en 16 chapitres l'attitude du comte d'Osona, depuis sa capture de Miedes à sa sortie de Séville, muni de sauf-conduits accordés par le roi Henri II et la cité de Séville. Aux treize premiers chapitres originaux en ont été ajoutés trois, recopiés du registre 25 (fol 179-180), au sujet de l'attitude déloyale du fils et de son père quand ils étaient messagers de Pierre IV, après la paix de Déça, et des paroles désobligeantes prononcées à l'encontre du roi d'Aragon. Ces trois chapitres, par leur style et la méthode employée, tranchent avec les treize qui précèdent. Dans les treize premiers, la personne a résumé l'apport des témoignages plutôt que d'en recopier de larges extraits.

Le matériel utilisé pour rédiger ces 16 chapitres (et surtout les treize premiers) provient des dépositions s'étendant jusqu'au 27 décembre 1366. La rédaction de ces pages est donc postérieure à celle du même type de document contenu dans le registre 25.

Le style est indirect et relativement neutre. On ne sait qui écrit, ni à qui il s'adresse. Le contenu est plutôt défavorable à l'accusé mais il reflète fidèlement l'ensemble des témoignages : il nous paraît donc impropre de parler de réquisitoire. Les témoignages, du premier comme du second procès, ont fait l'objet d'une synthèse en relation avec le chapitre concerné. L'auteur a commencé sa rédaction en latin, mais le catalan pointe de plus en plus fréquemment au détour des phrases ou des paragraphes. À partir du chapitre 6, le catalan domine. Les ajouts quant à eux sont toujours en catalan. L'absence d'interpellation et le style, comme la langue, suggèrent que ce travail était destiné à être lu.

2.3.6.2. Les actes commis par le fils de Bernat de Cabrera

La lecture de cette deuxième partie laisse une impression d'inachèvement dont il faut peut-être se méfier. Le tout est rédigé en catalan, mais parfois un ou deux mots latins affleurent. Cette partie comprend de nombreuses ratures et rajouts. Les erreurs dans les citations des témoins sont corrigées de la même main. L'unique auteur a construit ici un récapitulatif des actions du comte d'Osona selon une logique chronologique mais en essayant de subdiviser le plus finement possible les actions commises : avant sa capture, en Castille après qu'il a été pris, puis sur les terres du prince de Galles. Chaque subdivision est

argumentée par l'allusion à des dépositions (dont le nom des auteurs est donné), sans référence à une quelconque pagination.

La rédaction des deux premières parties paraît relativement continue, comme si l'auteur maîtrisait l'ensemble du sujet et disposait de toutes les pièces requises. Il n'y a pas d'espace blanc. Une sous-partie (comme par exemple celle qui concerne les actions du comte depuis qu'il fut délivré la dernière fois, alors que Pierre I quittait Séville), occupe un folio et demi tandis que les trois suivantes occupent à peine un verso. À partir du folio 181, la troisième partie paraît plus en cours de « construction » : chaque sous-partie a droit à un côté de folio, la rédaction paraît inachevée, la main note des « etc. ». Cela semble le signe que la question est plutôt bien dominée et nous aurions là des notes préparées sur les faits les plus récents, mieux connus et donc pour lesquels il était inutile de rédiger plus complètement. Une autre raison peut expliquer une moindre finition de ce travail : le manque de temps.

L'auteur, qui a une écriture identique à celle du premier ensemble, s'adresse au roi. Les témoignages utilisés se retrouvent encore une fois dans les deux procès pour la même période chronologique, sauf que le rédacteur n'a utilisé ni la déposition du vicomte d'Illa ni celle de Johan Cano (du 28 décembre); ainsi, le dernier témoignage utilisé est-il celui de Johan Mercer (18 décembre 1366) présent au fol. 312 du registre 24. En toute logique, sa rédaction pourrait donc précéder celle des 16 chapitres précédents mais cela contredit la foliotation. Ces deux témoignages n'apportent pas non plus de faits déterminants, on peut les avoir écartés comme insuffisamment significatifs. Ce mémoire nous donne une indication chronologique supplémentaire : il s'agit d'un mémoire composé en 1367 puisqu'à propos du mois d'août 1366, il évoque l'année *prop passat*³⁶⁶.

Le verso du folio 184 n'a pas été transcrit par les éditeurs. Il porte une liste de noms

lo [...]damp [...]os

[...] de Cabrera

Berenguer de V[...]bs

Rom[eus] de Bus

E[...]lomar

Bernat Cuoslt

Frances de Sancto Clemente

Johannes Berenguer de Vasadell

Berenguer de Puyol

³⁶⁶ XXXIV, p. 371.

G. Doux
Mossen [...] R. de Vilanova
Micer Francesc Roma
Jacme de Far
Micer de Puig
Micer P. Roma
Johan de Scacs
[Bernat] Lunes
[...] Johan Exemenis de Salanova
P. Sarres de Janua
P. sa Costa

Nous pensons qu'il s'agit des personnes présentes à l'audience qui a statué en janvier 1367 au sujet du fils de Bernat de Cabrera, personnes sur lesquelles nous n'avons pas d'information plus précise mais *Bernardus Lunes* est le nom du *jurisperitus Barchinone cui fuerat commissum*³⁶⁷. C'est peut-être lui qui a rédigé l'essentiel du cahier aux 44 feuilles car il a été l'acteur essentiel pour faire *relacio/relatio* des faits et surtout méfaits du comte d'Osona lors du procès de janvier 1367. Par sa cote (106 de la Ia Caixa de n° 105 ad 106 extrasaccos, Calaix 4) ce cahier se rattache au Grand Procès contenu dans le registre 24 – *Calaix 4 Primera Caixa n°105*.

À la différence des deux autres, le registre 26 s'achève par un folio vierge. Cette différence conforte l'idée que sa reliure n'est pas contemporaine de celle des autres.

2.3.7. Un cahier mangé par les vers.

À la fin du volume, on a glissé un cahier de seize feuilles couvertes d'une large écriture, et extrêmement entamées par les vers. Il rapporte les témoignages de Guilhem Alanya, Pere de Luna et Simon Major de Majorque. Son état ne permet pas de suppositions quant à ses origines, ni de pratiquer sérieusement une analyse de son contenu. Le peu que nous avons pu lire nous permet de dire que ces témoignages sont présents dans le registre 24 des folios 280v (218 après toilettage) à 290r (227). Ce sont des témoignages de septembre 1366.

³⁶⁷ XXXIII, p. 51.

Conclusion provisoire au sujet du registre 26

Le registre 26 est donc un montage complexe. Le premier cahier, placé là sans doute dans un souci chronologique, ne concerne pas les procès intentés à partir de 1364 aux Cabrera, mais leur premiers démêlés avec Pierre IV en 1361-1362. Il n'a aucun rapport avec les procès Cabrera qui débutent en 1364. Trois cahiers – les second, troisième et quatrième – sont des copies et se rattachent au Premier Procès, celui de Bernat de Cabrera c'est-à-dire au registre 25. Leur rédaction répond à un souci administratif mais ils n'ont peut-être jamais été consultés vu que le dossier Cabrera semble toujours avoir été considéré comme un tout liant le 'grand' et le 'second' procès ; en tous les cas, ils n'en portent aucune trace. Les copies de Registres Secrets nous paraissent tardives ; elles ont été lues et annotées. Elles ont leur utilité. Le dernier cahier, est, quant à lui, lié à la sentence infligée lors du Grand Procès en janvier 1367, au comte d'Osona. C'est une pièce qui a été utilisée contrairement au double récapitulatif de l'été 1366. Il complète –sa cote l'indique–, le registre 24.

III. Des documents copieusement annotés

Non seulement, les trois registres regorgent d'informations écrites à analyser, mais ils révèlent des lectures et relectures actives, avec apposition de marques et d'annotations à considérer. Nous avons pensé que ces marques et notes avaient un lien – qu'il fallait établir – avec les « récapitulatifs » contenus dans les registres 25 et 26. Nous avons travaillé en deux temps. Dans le premier, nous avons essayé de noter dans quelles circonstances ces marques avaient été inscrites : pour des dépositions de quelle époque ? Quelle information était relevée ? Quelle idée (en faveur ou en défaveur des accusés) ? La seconde démarche a consisté à procéder en « sens inverse », c'est-à-dire à chercher, à partir des dépositions citées ou évoquées dans les récapitulatifs, si ces informations étaient marquées ou annotées dans la marge des témoignages. Cette dernière démarche s'est toutefois avérée sans grand intérêt³⁶⁸.

Ce travail nous a montré d'abord que si les documents étaient majoritairement annotés, certains avaient été épargnés. Il a ensuite révélé que toutes les marques et accolades

³⁶⁸ Ainsi, si l'on utilise ces récapitulatifs du registre 25 pour rechercher si les témoignages évoqués ou recopiés correspondent à des passages marqués de façon particulière, dans un cinquième des cas, la déposition n'a pas été annotée même si elle peut être quasiment recopiée *in extenso* ; dans 12% des cas, les marques marginales correspondent à la fois aux accolades-c et aux deux points ; dans 21%, les citations ont été repérées par des accolades-c ; et dans 10% par les accolades aux deux points, autant que par les accolades aux trois points. Le solde concernant d'autres types d'accolades/marques.

ne trouvaient pas un usage à l'intérieur des registres. Enfin, il nous a fait entrapercevoir des méthodes d'analyse restées encore bien opaques malgré notre regard attentif.

3.1. Les documents qui sont annotés

3.1.1. Le registre 24 a été étudié avec soin.

Plusieurs parties ne portent aucune marque d'étude :

- la première partie, c'est-à-dire des folios 1 à 20, qui concerne la convocation de la reine, la vaine présentation des procureurs des Cabrera, leur récusation et la confiscation des biens du père ;
- les lettres du mois d'août 1366 contenues des folios 249 à 265 ;
- les lettres versées par Pere Çacosta et qui concernent le rôle du comte de Foix (fol.290-295) ;
- le témoignage de Bertran d'Albi (5° cahier scellé) ;
- le procès d'Alemanys de Cervelló ainsi que les témoignages de février 1369 ;
- les écrits de 1372.

Ainsi, les actes qui s'échelonnent jusqu'en décembre 1367 sont irrégulièrement annotés ou « marqués » ; ensuite, il n'y a plus de trace mais il faut reconnaître que ces actes sont peu nombreux. Par ailleurs, mises à part celles des Registres Secrets (vol.26), généralement, les lettres ne sont pas annotées. Dans les récapitulatifs, elles sont très rarement citées comme preuves. On ne peut donc conclure que l'absence d'annotation signifie l'absence de lecture ou la confidentialité. Par ailleurs, si l'on admet que les annotations sont liées aux récapitulatifs contenus dans les registres 25 et 26, ou postérieures (les folios disparates du registre 25), comme ces récapitulatifs font référence à la foliotation des registres, cela signifie que ces registres étaient en grande partie constitués, et donc que les pièces versées au registre 24 et au procès de Bernat de Cabrera (première partie du registre 25) étaient consultables, lettres ou témoignages.

3.1.2. Le registre 25 : l'intérêt pour le procès de Bernat de Cabrera

Seul a été annoté le procès de Bernat de Cabrera. Les accolades sont souvent très à l'extérieur du document, au plus loin de la reliure. L'épaisseur de ce registre de 140 folios a peut-être conduit le(s) rédacteur(s) de ces marques à en faciliter le repérage.

Le récapitulatif du registre 25 a été très peu annoté (trois fois) alors que, nous l'avons vu, une partie de son contenu a été recopiée *in extenso*.

3.1.3. Les cahiers du registre 26

Ils semblent avoir bien moins intéressés nos lecteurs mis à part les copies de Registres Secrets, ainsi que la *Summa processus comitis Ausonie...*(fol.139-171) qui date sans doute du début de l'année 1367.

Les copies des actes du registre 24 n'ont pas été commentées. Leur existence en double ne paraît pas avoir eu d'utilité, à moins qu'elles n'aient pas été conservées dans le même endroit et/ou qu'elles n'aient pas été consultables. Nous envisageons la première hypothèse, dans la mesure où une *caixa* semble les avoir séparées du reste de la documentation. Le procès intenté à Bernat de Cabrera en décembre 1361 n'intéresse pas plus.

Les remarques marginales, signes ou écrits correspondent donc aux procès des deux Cabrera conduits à partir de l'année 1364. Elles sont les signes d'une lecture attentive et active qui se fait au-delà de 1367.

3.2. Les marques et accolades diverses

Elles sont souvent placées à gauche du texte ; mais parfois elles sont sur la marge extérieure, comme si elles devaient être plus vite repérées en feuilletant les cahiers. Elles se surajoutent rarement, parfois deux à deux, sans que l'on puisse en tirer d'enseignement. Par ailleurs, certains symboles semblent repris à différents moments et/ou par différentes mains.

3.2.1. Les marques pour les faits antérieurs à l'été 1366.

Elles sont au nombre de deux.

3.2.1.1. Les accolades sépia dont la partie supérieure représente deux petits points horizontaux : une lecture antérieure à juin 1366 et à mettre peut-être en relation avec les récapitulatifs du registre 25.

On en voit une soixantaine dans les deux procès, pour les dépositions antérieures au 12 juin 1366, mais sur aucun des récapitulatifs. Elles ne sont jamais sur la marge extérieure des registres et parfois, elles se surajoutent aux « parenthèses-c » ainsi qu'aux « parenthèses-trois points ». Elles mettent en valeur des faits assez similaires aux « parenthèses-c ».

Dans le Procès de Bernat de Cabrera, elles marquent des témoignages jusqu'au 24 juillet 1364 avec des faits révélant :

- la trahison de Bernat de Cabrera qui essayait de sauver son fils fait prisonnier³⁶⁹, conseillait « mal » Pierre IV et faisait traîner les négociations, provoquant la guerre avec la Castille³⁷⁰ ;

- l'attitude de son fils qui est en liberté à Séville, reçoit des titres du roi de Castille ; sa capture a été feinte ; il veut faire venir femme et enfants³⁷¹.

Dans le registre 24, il s'agit de montrer combien la capture de Miedes a été feinte,³⁷² mais les accolades marquent surtout les méfaits du fils de Bernat de Cabrera à partir de l'année 1365, quand il circule librement³⁷³, participe au massacre de la chiourme, lors de la prise des galères de d'Averso³⁷⁴, conseille Pierre I³⁷⁵ et recrute au printemps 1366 des Catalans et Aragonais alors qu'Henri II approche de Séville³⁷⁶.

3.2.1.2. Les accolades dont la partie supérieure est un « c » réalisées avec une encre sépia pour des faits antérieurs à juillet 1366

De loin les plus nombreuses, –un peu moins d'une centaine–, elles sont présentes dans les procès pour marquer les dépositions copiées jusqu'en juillet 1366, mais aussi les récapitulatifs, surtout celui de janvier 1367, où la marque est néanmoins un peu plus sombre. S'agit-il de la même main ou seulement de la même intention qui aurait guidé une autre main ? Il est donc moins sûr qu'elles témoignent d'une lecture de l'été 1366. Elles mettent en valeur plusieurs types de faits selon qu'elles sont dans le dossier du père ou du fils :

Dans le Procès fait à Bernat de Cabrera, où elles sont le plus présentes (les deux tiers environ), elles marquent les preuves que Bernat de Cabrera a retardé les faits de guerre pour que le roi perde les terres de son royaume :

- il a tout fait pour nuire au royaume de France en s'alliant au comte de Foix contre lui³⁷⁷ et pour que Henri de Trastamare ne vienne pas aux *Corts* de Monzón en 1362-1363 ;

- les conditions de la paix négociées avec la Castille étaient intenable (même le mariage prévu) et donc préjudiciables à Pierre IV et à son royaume³⁷⁸ ;

³⁶⁹ Reg. 25, fol. 30r.

³⁷⁰ Reg. 25, fol. 22v, 97r, 101 r et v.

³⁷¹ Reg. 25, fol. 36r et v., 41v, 132v.

³⁷² Reg. 24, fol. 28r, 130r.

³⁷³ Reg. 24, fol. 160r par exemple.

³⁷⁴ Reg. 24, fol. 160r, 186r.

³⁷⁵ Reg. 24, fol. 153r, 174r.

³⁷⁶ Reg. 24, fol. 187v.

³⁷⁷ Reg. 25, fol. 88r, par exemple.

³⁷⁸ Reg. 25, fol. 93v, 100v par exemple.

- il a influencé son roi pour qu'il fasse la guerre mais la perde, ou pour que les batailles qui auraient dû être gagnées par l'Aragon ne se livrent pas³⁷⁹ ;
- il a tenu des propos qui étaient défavorables à Pierre IV et conseillait la nuit, en tête à tête, le roi de Castille.³⁸⁰

Les méfaits reprochés à son fils sont les suivants:

- il a transmis à l'infante du Portugal, épouse de Ferdinand, la lettre de Pierre I dans laquelle le roi de Castille proposait à la dame d'assassiner son mari afin de la pouvoir épouser³⁸¹. En 1364, l'assassinat de Ferdinand commis un an plus tôt fait du comte d'Osona un complice tout désigné ;
- la capture de Miedes, comme la reddition de Calatayud, correspondaient à un plan tramé de longue date ;
- il a reçu de nombreux dons de Pierre I ; il voulait se mettre à son service et lui inspirer confiance³⁸² en faisant venir femme et enfants.

Dans le registre 24, soit le procès fait au fils, elles marquent très nettement les méfaits du comte d'Osona après qu'il a été libéré de prison et de ses fers, à Algésiras, Tolède ou Séville³⁸³, il est responsable de la mort d'Artal de Luna³⁸⁴, conseillant Pierre I³⁸⁵, lui prêtant hommage³⁸⁶, essayant de recruter des hommes au service de Pierre I³⁸⁷ après qu'Henri de Trastamare a été couronné roi à Burgos.

Dans les récapitulatifs, il s'agit de mettre en valeur les relations de conseil et de semi-confiance existant entre Pierre I et le comte d'Osona³⁸⁸.

Ainsi, les deux marques vues précédemment et qui sont les plus nombreuses (« c » et « deux points ») relèvent des faits sensiblement similaires, appuyant la thèse que les Cabrera avaient de bonnes relations avec l'ennemi castillan. Elles pourraient signifier :

- qu'il y a eu une lecture en juillet, peut-être avant de rédiger le double récapitulatif de l'été 1366 ;

³⁷⁹ Reg. 25, fol. 35r, 88v, 93r par exemple.

³⁸⁰ Reg. 25, fol. 45r, 105v par exemple.

³⁸¹ Reg. 25, fol. 16r, par exemple.

³⁸² Reg. 25, fol. 33r, 36v, 39 – 42r, 76r, 91r, 135v par exemple.

³⁸³ Reg. 24, fol. 153r, 173v, 183r par exemple.

³⁸⁴ Reg. 24, fol. 176v par exemple.

³⁸⁵ Reg. 24, fol. 160v.

³⁸⁶ Reg. 24, fol. 176r.

³⁸⁷ Reg. 24, fol. 187v.

³⁸⁸ Reg. 26, fol. 152r par exemple.

- si l'on admet que le symbole a été repris dans les récapitulatifs de janvier 1367, par une autre main ou ultérieurement avec une encre plus foncée, que peut-être cette lecture a été double, contemporaine et complémentaire.

3.2.2. Les accolades sépia dont la partie supérieure représente trois petits points disposés triangulairement.

3.2.2.1. La pointe du triangle vers le haut : une marque sans doute liée au récapitulatif de janvier 1367.

Ce type de marques se retrouve près de soixante-dix fois, mais seulement quatre fois sur le procès de Bernat de Cabrera, pour des dépositions qui s'échelonnent jusqu'au 31 décembre 1367. De couleur sépia, on peut trouver à côté d'elles des annotations soigneusement tracées par la même encre (« *audit* », « *fama* », « *contra* »). La ligne qui longe le texte écrit simule parfois le dessin d'une virgule, surtout lorsqu'elle est courte. Enfin, sur le registre 24, sur la fin, elles sont placées à partir du folio 304r très à la marge à l'extérieur, sans doute parce que le registre 24 était d'ores et déjà constitué.

Près de la moitié des parties accolées concernent le voyage du comte d'Osona vers Calatayud, sa capture à Miedes ainsi que la prise de Calatayud,³⁸⁹ tandis qu'un tiers sont en relation avec les faits du fils de Bernat de Cabrera depuis qu'on lui a ôté les fers, jusqu'à ce qu'il sorte de Séville pour aller en Gascogne.³⁹⁰

3.2.2.2. La pointe du triangle vers le bas

Ainsi sont marquées les dépositions rédigées jusqu'à mars 1366. Elles peuvent donc être liées à la rédaction du double récapitulatif contenu dans le registre 25 (et qui date de l'été 1366). Elles sont au nombre de six³⁹¹ et présentent peu de points communs si ce n'est celui d'accabler les Cabrera : le comte d'Osona aurait traîné deux à trois jours à Miedes, il a prêté hommage à Pierre I, il réclamait de l'argent et des vêtements à Berenguer de Maylla ; quant à Bernat de Cabrera, il parlait en tête à tête avec le roi de Castille et il a dit qu'avec ses quatre châteaux, il pouvait tenir quatre ans³⁹² !

³⁸⁹ Reg. 24, fol. 26 r et v, 28 r et v, 29 r et v, 30-34, ... 61r, 77, 127r, 131r par exemple. Reg. 25, fol. 33v.

³⁹⁰ Reg. 132v, 304r, 306 r.

³⁹¹ Reg. 24, fol. 29 r, 147 v, 179r et Reg. 25, fol. 25v, 31r, 101r.

³⁹² Reg. 25, fol. 25v et 101 r.

3.2.3. Les relations avec Pierre I de Castille particulièrement remarquées.

3.2.3.1. La croix en forme de « X » avec un trait double pour une barre concerne la trahison de Bernat de Cabrera

Ce symbole ne se trouve – très curieusement – que sur le registre concernant le comte d'Osona mais il marque les endroits où la « trahison » de Bernat de Cabrera éclate de tous ses feux : paroles rapportées de Pierre I ou de Charles de Navarre³⁹³, mort de l'infant Ferdinand³⁹⁴, projet de capture de Pierre IV par Pierre I³⁹⁵. Ce symbole disparaît après le folio 168r (une déposition de janvier 1365) ; la trahison du fils étant liée à celle du père, il est possible que ces marques aient été faites durant l'été 1366.

3.2.3.2. Les manicules pour le comte d'Osona

Leur dessin peut être fort soigné ou plus grossier, d'encre sépia ou plus foncée, ce qui nous fait douter que ces manicules, trente-deux fois rencontrées, soient toutes contemporaines les unes des autres. Elles sont bien plus nombreuses sur le registre 24 jusqu'aux dépositions faites en novembre 1366, mais on les voit aussi le long du Procès de Bernat de Cabrera ainsi que sur le récapitulatif rédigé sans doute durant l'été 1366. Elles pointent toujours des informations concernant les relations du comte d'Osona avec Pierre I. Huit fois sont concernées les attitudes de Pedro et d'Artal de Luna qui sont comparées avec celles du comte, au détriment de ce dernier.

Les « informations » sur la trahison du père comme du fils ont donc été particulièrement mises en valeur. Il est possible que le symbole ait été récupéré par d'autres lecteurs. Le tracé de cette main varie beaucoup trop pour que nous osions affirmer qu'une unique personne en est responsable ou que son tracé soit lié à un moment particulier.

3.2.4. Des accolades sépia pour mettre en valeur l'innocence du comte d'Osona

Il s'agit d'accolades à l'encre sépia dont la partie supérieure dessine deux petits cercles disposés verticalement. On ne les retrouve que huit fois dans le premier et le second

³⁹³ Reg. 24, fol. 25v, 70r, 95v.

³⁹⁴ Reg. 24, fol. 81r, 167v.

³⁹⁵ Reg. 24, fol. 128r.

procès parfois accompagnés des lettres « pro ». Le comte d'Osona était bien enchaîné³⁹⁶, il est allé contraint vers Calatayud puis s'est rendu car toute résistance était inutile³⁹⁷.

3.2.5. Les autres marques à l'encre sépia rarement utilisées et donc difficiles à analyser

Leur rareté rend difficile leur interprétation. Il s'agit de « b » écrits en haut de l'accolade, vus une petite dizaine de fois sur les deux procès mais qui concernent toujours le conseiller. Ces marques ne se voient pas au-delà des témoignages d'août 1364. On voit aussi, de la même manière des « bc » par trois fois, mais trop rares et trop différents les uns des autres (couleur d'encre ou forme), un « + » une fois.

Des annotations sont portées par des écritures à l'encre sépia. Les unes pratiquent les boucles ; elles seraient peut-être à rapprocher de la main qui a rédigé le récapitulatif du volume 25. Les autres sont plus anguleuses et seraient peut-être dues à l'auteur de la *summa* du volume 26. Le nombre des commentaires de couleur sépia est inversement proportionnel à celui des accolades.

3.3. Les commentaires réalisés à l'encre noire sont les plus tardifs

Nous avons toutefois pu remarquer des annotations d'une écriture plus sombre, de deux types au moins, l'une ressemblant à celles des folios 142 et 144 du registre 25. Le plus souvent il s'agit d'annotations facilement déchiffrables par des « *contra* », « *probatum* », « *nota* », « *hic* ». La présence de « *hic* » paraît nettement liée à des faits concernant Ramon Alemany de Cervelló.

Ces annotations sont parfois accompagnées d'accolades grossières. Celles-ci apparaissent pour le registre 24, à partir du folio 244, soit pour les faits mis par écrits en août 1366. Quand elles sont placées sur le recto, elles sont très en marge extérieure. Le registre est sans doute relié quand cette lecture se fait. Les accolades en tous les cas sont bien moins nombreuses que les annotations et elles sont absentes du premier procès.

Il existe aussi des commentaires plus développés. Il semble qu'il y ait eu, au moins, une seconde écriture plus anguleuse, plus large, voire un peu tremblante, difficile à déchiffrer. Ces écritures appartiennent-elles à une personne à deux moments différents ou à deux personnes ? Cette(Ces) main(s) appartient(ient) à des personnes qui ont eu accès de manière certaine à l'ensemble du dossier, à la copie du discours de Pierre IV lors du procès du

³⁹⁶ Reg. 24, fol. 25r, Reg. 25, fol. 37v et 38 v.

³⁹⁷ Reg. 24, fol. 27v, 33v.

conseiller et aux récapitulatifs de janvier 1367, ainsi qu'aux copies des Registres Secrets. Avec des commentaires plus développés, elle fait remarquer que Francesc de Perellós n'a pas déposé sur le chapitre 110 de Pere Çacosta³⁹⁸, chapitre pour lequel il était pourtant sans aucun doute un témoin de premier plan vu qu'il négociait avec le roi d'Angleterre aux côtés de Bernat de Cabrera. Sur ces derniers, le scripteur a attiré l'attention sur le fait que Pierre IV voulait la mort de Bernat de Cabrera³⁹⁹, que Berenguer d'Abella a récupéré le conseiller à Almudévar des mains de Juan Ramírez d'Arellano (et donc qu'il était captif et otage)⁴⁰⁰. Nous voyons là les marques de la dernière lecture critique et attentive des pièces du procès.

La multiplicité des annotations comme leurs nuances n'ont malheureusement pas permis de les interpréter et de les rendre significatives. Un fait demeure pourtant : les registres ont été lus et relus, non seulement pour réaliser les récapitulatifs de 1366 et 1367 mais sans aucun doute aussi ultérieurement. Ces mêmes récapitulatifs ont été consultés comme quelques actes des Registres Secrets et notamment ceux qui évoquaient la torture à infliger à Bernat de Cabrera.

³⁹⁸ Reg. 25, fol. 87v

³⁹⁹ Reg. 26, fol. 119r, 120v et 124v

⁴⁰⁰ Reg. 26, fol. 119v, 123r.

Conclusion : les trois volumes présentent une cohérence inégale.

Il est difficile d'identifier ce que les archivistes entre le XIV^e et le XIX^e siècles considéraient comme Procès Cabrera. Des deux Procès, tôt constitués en registres, sont donc exclus des pièces pourtant citées dans des anciens *Memoriales*, telles la révocation de la donation de Vic réalisée par Pierre IV le 6 février 1364⁴⁰¹, ou les dépositions reçues par Jacme Conesa à Sesa (en Aragon), sans doute entre le 23 et le 26 mars 1364, notamment celle d'Henri de Trastamare. Si ces documents faisaient partie du/des Procès pour l'Archive royale, il n'est pas sûr qu'ils étaient compris ainsi dans l'ensemble de la procédure juridique qui a donné naissance à ces registres. Ils sont certes évoqués dans les procédures mais ils ne sont jamais utilisés dans les récapitulatifs que nous avons pour le comte d'Osona. Un document toutefois manque cruellement pour en être sûr : il s'agit du récapitulatif relatif aux actions du conseiller. Ce document est évoqué lors du conseil royal de juillet 1364, quelques folios sont mêmes recopiés en 1366 puis 1367. Nous pensons que ce type de document faisait partie du dossier et qu'il devait rester à l'Archive.

Les douze cahiers évoqués dans le Mémoire 83, s'ils ont été bel et bien reliés, sont très difficilement identifiables. De combien de cahiers était constitué l'actuel registre 24 ? Si l'on considère les ruptures de foliotation jusqu'en 1367, on dépasse largement ce nombre ! Si l'on considère l'ensemble des trois registres, on peut envisager l'hypothèse qu'il y ait eu douze cahiers, le registre 24 comptant pour un, le 26 pour six, ... les 139 folios du Procès fait à Bernat de Cabrera père, ne formaient-ils pas un seul cahier ?

Le Premier Procès est celui fait à Bernat de Cabrera

La première partie du registre 25, nommé *Processus primus contra patrem et filium in quo est sententia dicti patris fuit inceptus divendres a XIX dies d'avril del any 1364*⁴⁰² est matériellement la plus cohérente. Il s'agit du Procès de Bernat de Cabrera qui ne dépasse pas le folio 139, au-delà duquel la foliotation n'est pas de la même encre. Le registre semble bien avoir été constitué après les faits évoqués. Il présente en effet, une unité matérielle ainsi qu'un degré de finition remarquables. Il débute par la mise en accusation du vendredi 19 avril 1364 et se termine le 22 juillet 1364 par la sentence. Quelques témoignages sont ajoutés sur le

⁴⁰¹ Acte que l'on ne trouve pas non plus parmi la documentation de Vic (rien de tel dans JUNYENT, E., *op cit.*).

⁴⁰² Reg. 25, fol°145 v.

cahier mais ils ne sont jamais considérés comme valides. Il est probable qu'à l'origine le procès a été engagé contre le père et le fils – les cahiers étaient d'ailleurs conservés dans la même *caixa* – néanmoins, comme le sort du père fut réglé en juillet 1364 et que celui du fils exigeait d'autres développements, ils devaient matériellement se dissocier... Dans un souci de bien faire, les pièces communes aux deux procédures ont été recopiées ; il s'agit des trois cahiers présents dans le registre 26 et conservés dans la seconde *caixa*. Il devait y avoir aussi la *relacio* des témoignages qui est lue avant le délibéré de la sentence ; elle ne doit pas faire partie du Procès en tant que tel, sinon le consciencieux Pere de Gostemps nous l'aurait indiqué, mais elle devait faire partie du dossier et a peut-être été conservée avec les autres récapitulatifs avant de disparaître. Matériellement incomplet, le Procès de Bernat Cabrera reste toutefois un ensemble très cohérent et identifiable de 139 folios et de trois cahiers encore conservés. Il débute par une mise en accusation, suivie d'une *inquisicio* et s'achève par une sentence.

Le Second ou Grand procès est celui fait au comte d'Osona et ne peut être dissocié des démarches de Bernardi

Le registre 24, conservé à l'origine dans la *Calaix 4, Primera caixa, n°105* est un procès en construction constante. Il est consacré au *Processus magnus secundus fuit inceptus scilicet contra patrem et filium et fuerunt citati in eadem preconisatione die mercurii VIII^o die madii anno a nativitate domini MCCCLXIII*⁴⁰³ et comprend des actes qui s'étendent du 8 mai 1364⁴⁰⁴ jusqu'à août 1372⁴⁰⁵. Il intègre *stricto sensu* le procès du comte d'Osona jusqu'à la sentence de janvier 1367, réaffirmée en janvier 1368. Il s'agit de cahiers originaux et de copies liés très tôt par une foliotation continue. En effet, les récapitulatifs de 1366 et de 1367 font référence à cette foliotation. Il n'est pas sûr qu'il s'agissait matériellement alors d'un unique registre mais ceux qui l'on manipulé ont considéré ce dossier appelé le « grand procès » et constitué de cahiers. Si l'on considère que le registre 24 se termine par trois folios blancs, par souci de reliure sans doute, on est amené à penser que ce registre a été matériellement constitué après 1372, c'est-à-dire après l'ajout des dernières pièces. Lors de ce toilettage, une feuille a été perdue : la 138^{ème} avec le témoignage de Pere Ximenez de

⁴⁰³ Reg. 25, fol. 145 v.

⁴⁰⁴ Reg. 24, fol. 1r : convocation par la reine des Cabrera.

⁴⁰⁵ Sont exclus les documents de foliotation plus « récente ».

Lombiera⁴⁰⁶. Enfin, il est fort possible que cette reliure ne soit pas synonyme de classement dans la mesure où des accolades sont présentes sur le registre au plus près des marges extérieures et témoignent donc d'une lecture sur un registre devenu épais et compact. Comme nous faisons l'hypothèse que le dossier a été encore repris en 1381 (rédaction des folios 142, 144 et 145), nous envisageons de situer le toilettage entre 1372 et 1381.

Aux pièces du procès du comte d'Osona (mise en accusation, enquête, sentence) on a joint au document la copie du « procès » de Ramon Alemany de Cervelló censé participer au complot. Par ailleurs, la confiscation des biens du comte d'Osona, les soulèvements de certains de ses châteaux et sa venue sur ses terres, alors que sa mère, la vicomtesse de Cabrera, entame des démarches, induisent la poursuite de l'enquête. Le registre se clôt par la déposition de Bernardi de Cabrera le 4 août 1372 en présence de Pere Çacosta et la copie du serment prêté par Guillem de Palafolls, au comte d'Osona le 8 avril 1362. Ces pièces jointes, y compris le procès de Ramon Alemany de Cervelló, sont en relation très directe avec les conséquences du procès pour la troisième génération.

Les pièces auraient donc constitué matériellement un registre seulement après 1372 mais leur cohérence est une réalité dès l'été 1366 et sans doute dès leur conception. L'existence des deux récapitulatifs, rédigés par des personnes différentes, dans les registres 25 et 26 nous le prouve. Le premier a été réalisé après le mois de juin 1366. Il est contenu dans le registre 25 sans cote. Le second qui utilise sensiblement les mêmes méthodes est postérieur à décembre 1366 et se rattache par sa cote à la *Calaix 4, Primera caixa, 105 ad 106 extrasaccos*. Les deux documents utilisent un document préexistant. Il semble précéder de peu le procès du comte d'Osona qui aboutit à la confiscation de ses biens, confiscation entrée dans les faits officiellement depuis juin 1364, confirmée en faveur du duc de Gérone en mai 1366⁴⁰⁷ et officialisée le 25 septembre 1366⁴⁰⁸. Nous pensons que ce second récapitulatif de 1367 est la *relacio* des faits reprochés au fils du conseiller et utilisé pour établir une sentence. Le premier récapitulatif de 1366 ne semble pas, en effet, avoir servi à cette fin; un procès prévu aurait-il été reporté ou annulé par de nouveaux faits ? En tous les cas, s'il n'a pas d'existence officielle, il a été repris et lu.

La constitution du Grand Procès révèle des tâtonnements et une incertitude quant à la culpabilité du comte d'Osona qui ne seront au fond jamais écartés. Ses biens restent confisqués par prudence mais il n'est pas là et sa mère semble négocier de manière résolue.

⁴⁰⁶ Auquel il est fait référence trois fois dans les « réquisitoires » mais le récapitulatif de 1367 se contente de recopier le précédent : XXXIII, p. 498 ; XXXIV, p. 31 et 347.

⁴⁰⁷ XXXII, p. 343-344.

⁴⁰⁸ XXXIV, p. 474-476.

Epilogue du procès et préservation des intérêts

Le comte d'Osona meurt en octobre 1368 et l'affaire n'est pas terminée. Se rattachent à ces deux éléments essentiels deux ensembles de pièces constitués par les copies de Registres Secrets, les « brouillons » et des actes variés contenus dans le registre 25 dont l'utilité, semble-t-il, est double, :

- avec les copies des Registres Secrets qui émanent de la chancellerie de Jean, duc de Gérone, il s'agit de parvenir à la révision ou l'assouplissement (mais le mot n'est jamais prononcé) de la sentence contre le comte et à la restitution de ses biens, chose faite semble-t-il à partir de 1372 et au plus tard en 1381. Quelques « brouillons » du registre 25 (les fol. 141, 142, 143, 144, 145) pourraient être liés à cette dernière phase⁴⁰⁹ ;
- il s'agit aussi de régler les tensions autour de cette confiscation puis restitution partielle, en ce qui concerne principalement Vic, élément central du comté d'Osona (fol.143, 147). La ville n'en fait pas partie. Les territoires et châteaux restitués doivent être strictement définis. Le duc de Gérone a reçu le comté d'Osona ; réhabiliter la famille Cabrera ne signifie pas tout rendre à son héritier.

Enfin, le procès fait à Bernat de Cabrera à l'hiver 1361-1362 a sans doute été placé lors de la reliure au milieu du XIX^e siècle en tête du registre 26, dans un souci de classement chronologique. Néanmoins, cela nous paraît marginal au regard des ensembles précédents même si un début de rupture entre Cabrera et le roi, antérieur à la « trahison » de 1364, y est évoqué.

Le premier procès est donc un ensemble « fini », bel et bien constitué, tandis que le second, parce qu'en construction constante laisse particulièrement apercevoir les aspérités des procédures. Ces trois registres présentent en effet la qualité remarquable de nous permettre de cerner, parfois jusque dans des détails, des procédures révélatrices, d'une part de la justice royale au XIV^e siècle, et d'autre part d'une justice conçue ici comme outil de destruction d'un lignage : celui des Cabrera.

⁴⁰⁹ Ces brouillons révèlent qu'alors le registre 24 était constitué car le témoignage de Lombiera n'existe plus.

Deuxième partie

Bernat de Cabrera, ascension, grandeur et chute d'un conseiller

Notre dossier nous permet de percevoir, sur un laps de temps particulièrement court, un rapport de pouvoir entre un lignage – celui des Cabrera – et un pouvoir royal aux aguets. Ce dernier ne peut toutefois se réduire à la personne de Pierre IV ; derrière le roi, toute une administration ainsi que des hommes – et des femmes – sont en place. Cabrera, père comme fils, ont représenté une menace. Il s’agit de comprendre laquelle à tous les points de vue, c’est-à-dire non seulement par leurs possessions, leurs réseaux sociaux, mais peut-être aussi d’un point de vue fonctionnel voire symbolique. Bernat de Cabrera était, en 1364, un vieil homme qui avait un parcours, un rôle et des valeurs qui transparaissent parfois. Il a été abattu par des intérêts difficiles à identifier mais que nous essaierons de cerner. Ceux-ci se concrétisent autour de clans et de tout un personnel s’affairant dans le but de le perdre. Il nous faudra aussi constater que de nombreuses personnalités, parfois de premier plan, voire des pans entiers de la *casa i cort*, à commencer par la chancellerie, se terrent, se contentant de confirmer des accusations avec retenue, de peur sans doute que la colère royale ne s’abatte sur eux ou que le vent ne tourne... Pierre IV est celui par qui tout se fait mais, en réalité, il apparaît dans le procès par intermittence, très occupé à une guerre qui a réduit son royaume à la portion congrue. Lorsque la perte des Cabrera est décidée, ses ordres portent sur la saisie des biens. Il faut dire que ceux-ci sont considérables et constituent un territoire très homogène au nord de Barcelone.

Nous tenterons donc de cerner dans une première partie l’ascension de Bernat de Cabrera jusqu’aux environs des années 1350, puis nous constaterons que les ennemis ont peut-être commencé à se manifester durant cette décennie sans toutefois que le rapport de force ne s’inverse. Bernat de Cabrera pouvait certes susciter des jalousies mais en tant que baron, il défendait aussi l’intérêt des siens. Dans une dernière partie, il sera question d’évaluer la position du conseiller dans la guerre des deux Pierre, position qui lui vaut la mort.

I. L'ascension au service d'un royaume (jusqu'aux années 1350)

Les microfilms des archives du fonds Aitona, section Cabrera et Bas conservées à la maison ducale Medinaceli, ont été transférés à Hostalric en 2002. L'existence d'archives de la famille Cabrera est attestée par écrit depuis 1399 mais les recherches archéologiques en suggèrent la présence au château de Montsoriu dès le XIII^e siècle¹. Sur les 5500 documents microfilmés, 1454 datent du XIV^e siècle. Alejandro Martínez Giralt s'est attelé à leur étude et tente notamment de montrer la gestion du territoire couvert par la vicomté de Cabrera. Cerner le personnage reste pour l'instant bien ambitieux sans ses conclusions. Toutefois, des hypothèses sérieuses peuvent être avancées.

1.1. Du seigneur d'Anglès au vicomte de Cabrera : un seigneur modeste jusqu'à ses trente ans

Né en 1298 à Calatayud, il est le second fils de Bernat de Cabrera, seigneur d'Anglès et Montclús, et d'Éléonore Yáñez, d'Aguilar², une Castillane, morte vers 1337. Certains avancent qu'elle aurait pu être liée à la famille des Cardona par sa mère Berenguera³. Il paraît moins contestable qu'elle est descendante des seigneurs González d'Aguilar, étant la fille de Gonzalo Yáñez de Ovinat, premier seigneur d'Aguilar de la Frontera (de la région de Cordoue), mort à la bataille de Moclin (1281). En effet, Bernat de Cabrera revendique plus tard la seigneurie d'Aguilar au nom d'un droit héréditaire. On ne sait pas grand-chose du frère aîné de Bernat de Cabrera, qui disparaît de la documentation en 1306, à part qu'il aurait été marié à Isabelle de Cardona⁴.

Bernat de Cabrera est le descendant de la branche cadette du lignage des vicomtes de Cabrera. Il ne détient pas à l'origine la vicomté mais une seigneurie modeste, composée des châteaux d'Anglès, Montclús et Brunyola. Le testament de sa mère et les quelques

¹ LLACH I PLAMADA, E., PUIG I AMAT, N., « L'arxiu del Vescomtat de Cabrera i Bas, Comtat d'Osona i de Mòdica », *Quaderns de la Selva*, 17, p. 189-206, 2005.

² Etude et publication du testament de la mère de Bernat de Cabrera dans NONÓ I RIUS, B., GIRONELLA I DELGÀ, A., « La presència d'una dama al claustre. Estudi i edició del testament i la inscripció funerària d'Elionor de Cabrera », *Annals de l'Institut d'Estudis Gironins*, vol. XLV, 2004, p. 457-470.

³ Hypothèse envisagée par l'article précité (p. 458), d'autres ont considéré qu'elle était la première épouse du père de notre personnage.

⁴ MARTÍNEZ GIRALT A., « L'agitat retir monàstic del vescomte Bernat II de Cabrera », dans *Quaderns de la Selva*, 20, 2008, p. 43-59. Il fait le point sur les informations grâce à un travail sur les Archives Cabrera du fonds Medinaceli (travail à peine entamé alors et qui nous promet de belles découvertes). Il faut toutefois remarquer qu'Isabelle de Cardona, peut-être décédée jeune et sans enfant, n'apparaît pas dans les généalogies des Cardona que nous avons consultées et/ou reconstituées.

informations recueillies pour tenter de reconstituer l'arbre généalogique montrent que, dans la jeunesse de Bernat, sa famille, quoique cousinant de près avec la comtesse d'Empuries, et dans un lien de parenté plus lointain – mais encore certainement reconnu – avec les Rocaberti et les comtes d'Urgell, occupe un rang modeste parmi les nobles catalans. Ses trois sœurs identifiées n'ont pas fait d'alliance matrimoniale de grande envergure, pas plus du reste que leurs tantes paternelles. Quant à Bernat, il épouse – vers 1318 – Timbor de Fenollet, fille de Pierre, vicomte d'Illa et d'Esclaramonde de Pinós⁵, vicomtesse de Canet. À cette date, son cousin Malgauli est encore vivant, Bernat ne fait pas encore figure de possible futur vicomte de Cabrera comme après 1322 ; néanmoins, il fait un mariage plus brillant que ses sœurs. Deux garçons sont issus de cette union : Pons (né vers 1320⁶) et Bernat (né vers 1325). Vers 1327-1328, sa cousine Marquesa, vicomtesse de Cabrera, veuve du comte d'Empuries décède sans descendance. C'est un tournant sans doute décisif qui ouvre des horizons à l'unique héritier mâle de la famille des Cabrera-Montsoriu. L'extinction de la branche aînée offre la vicomté à un fils puîné resté seul survivant.

Les mentions concernant notre personnage sont rares jusqu'en 1328. Il semble avoir bénéficié de la formation classique de tout jeune aristocrate, initié aux arts militaires et relativement doué. Il est présent le 18 juillet 1324 aux côtés de l'infant Alphonse en Sardaigne⁷. Zurita le remarque comme l'un des chevaliers les plus valeureux⁸. Il ne peut assister aux fêtes du couronnement du roi Alphonse car sa tante décède à ce moment-là : *don Bernaldo de Cabrera vizconde de Monsorú que había hecho grandes gastos para esta fiesta, se volvieron a Cataluña -según Montaner dice- porque murió en esta sazón la condesa de Ampurias su tía*⁹.

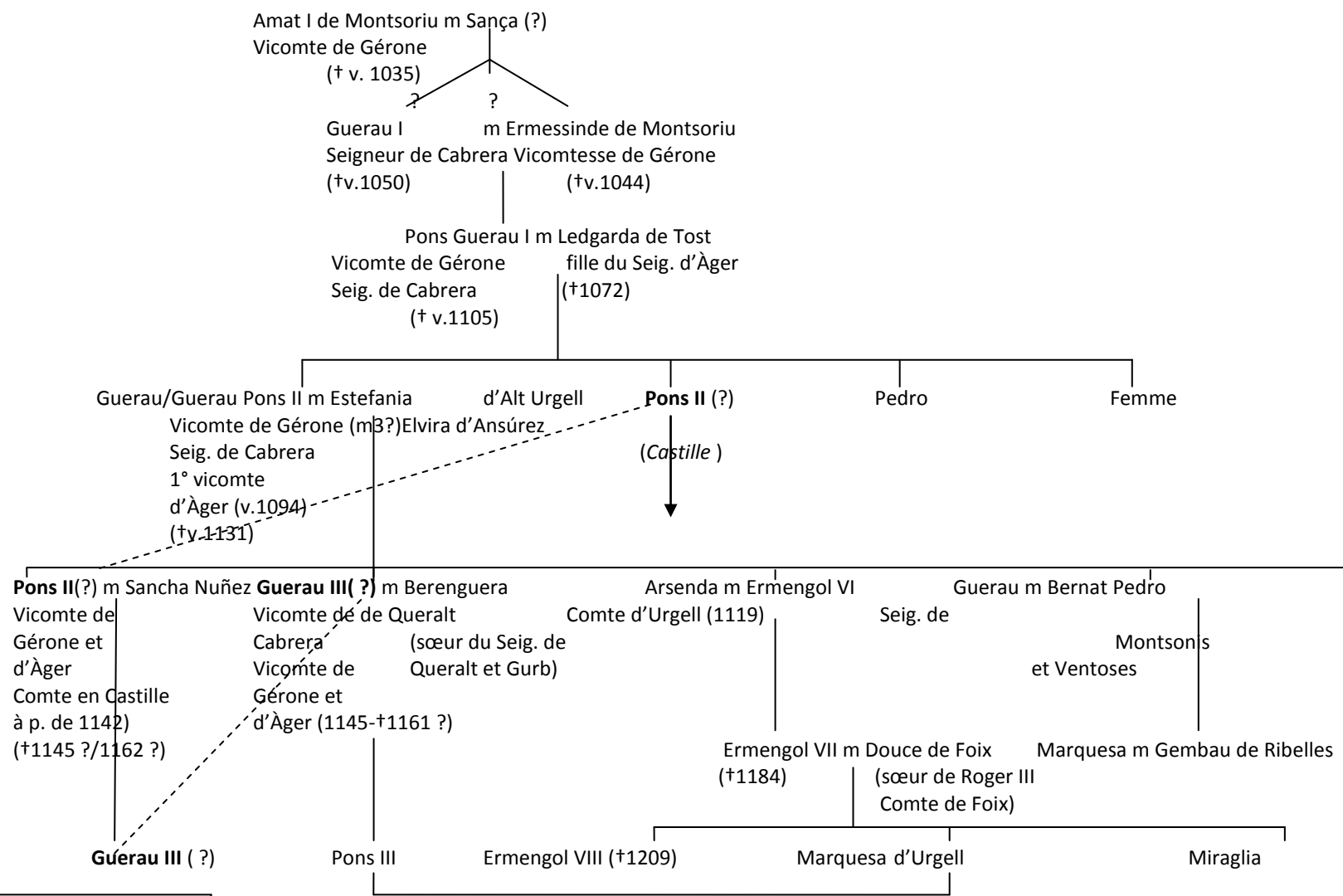
⁵ Possessionnés dans les actuelles Pyrénées-Orientales, les vicomtes d'Illa sont dans l'entourage de Jacques III de Majorque puis se rallient sans faillir à Pierre IV après la confiscation des biens du roi de Majorque (Pierre VII, premier vicomte de Canet et d'Illa, frère de Timbor, déposa même contre lui). Un autre frère de Timbor, Hugues, est évêque de Valence (1348-1356).

⁶ <http://www.fundacionmedinaceli.org/casaducal/fichaindividuo.aspx?id=2667>.

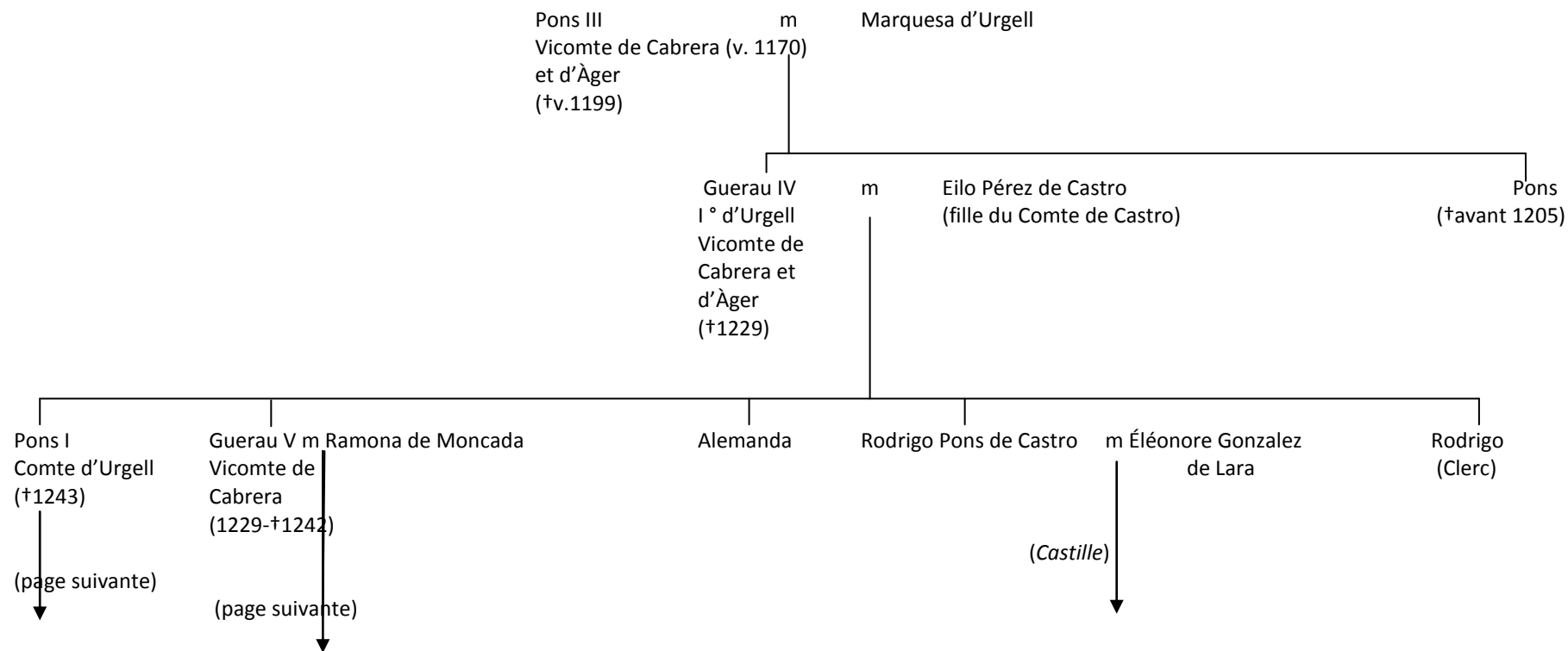
⁷ *Crónica del Rey Pere IV*, Livre I, 20 et 35 (indiqué ultérieurement: *Crónica*, I, 20 et I, 35). La mention de *Bernardi* suggère qu'il s'agit là de « notre » Bernat, alors jeune homme.

⁸ « *los más señalados caballeros en guerra y paz que hubo en sus tiempos* », Zurita, VI, 43.

⁹ Zurita, VII, 1.



----- : filiation incertaine

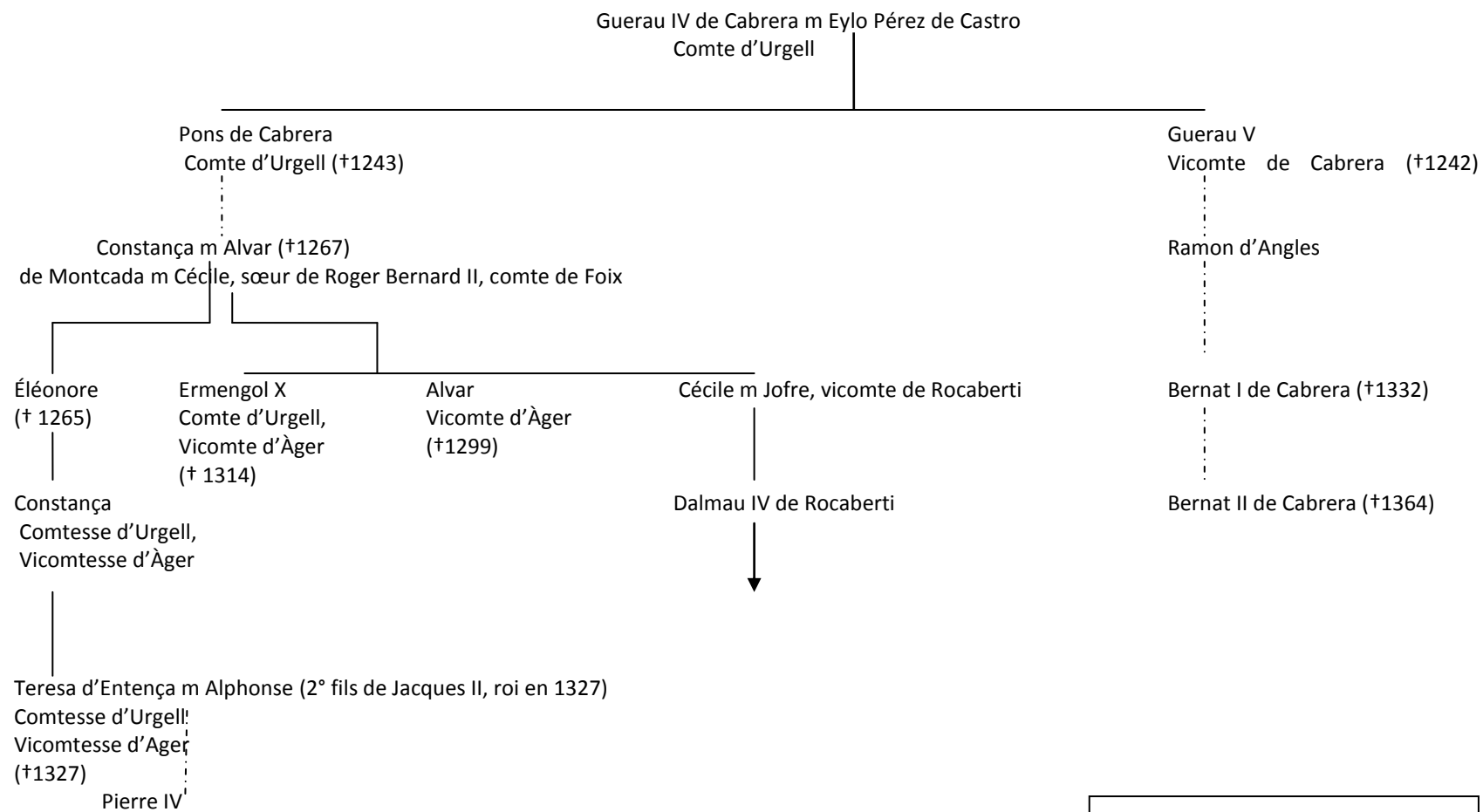


Légende

m : mariage

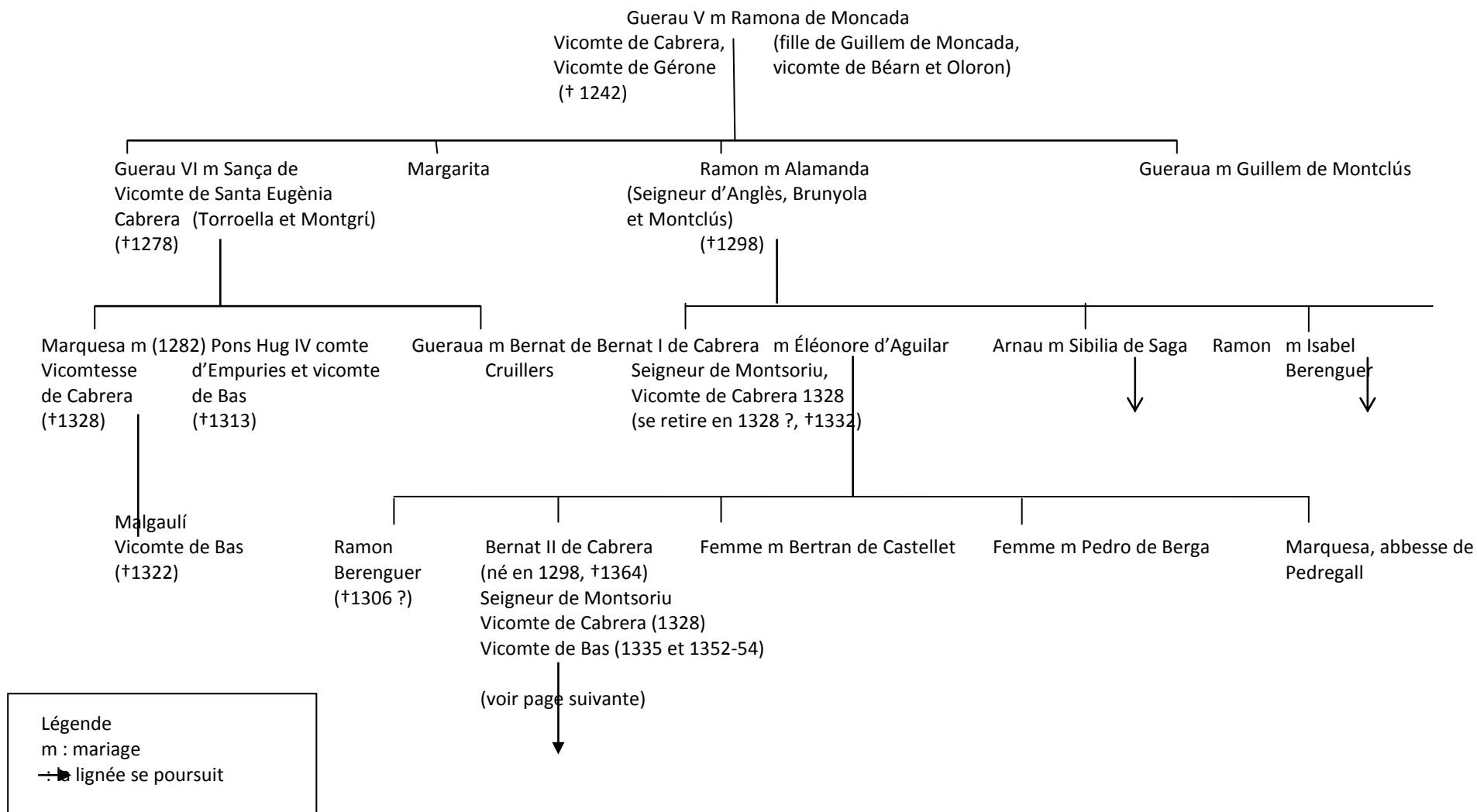
→ : lignée se poursuit

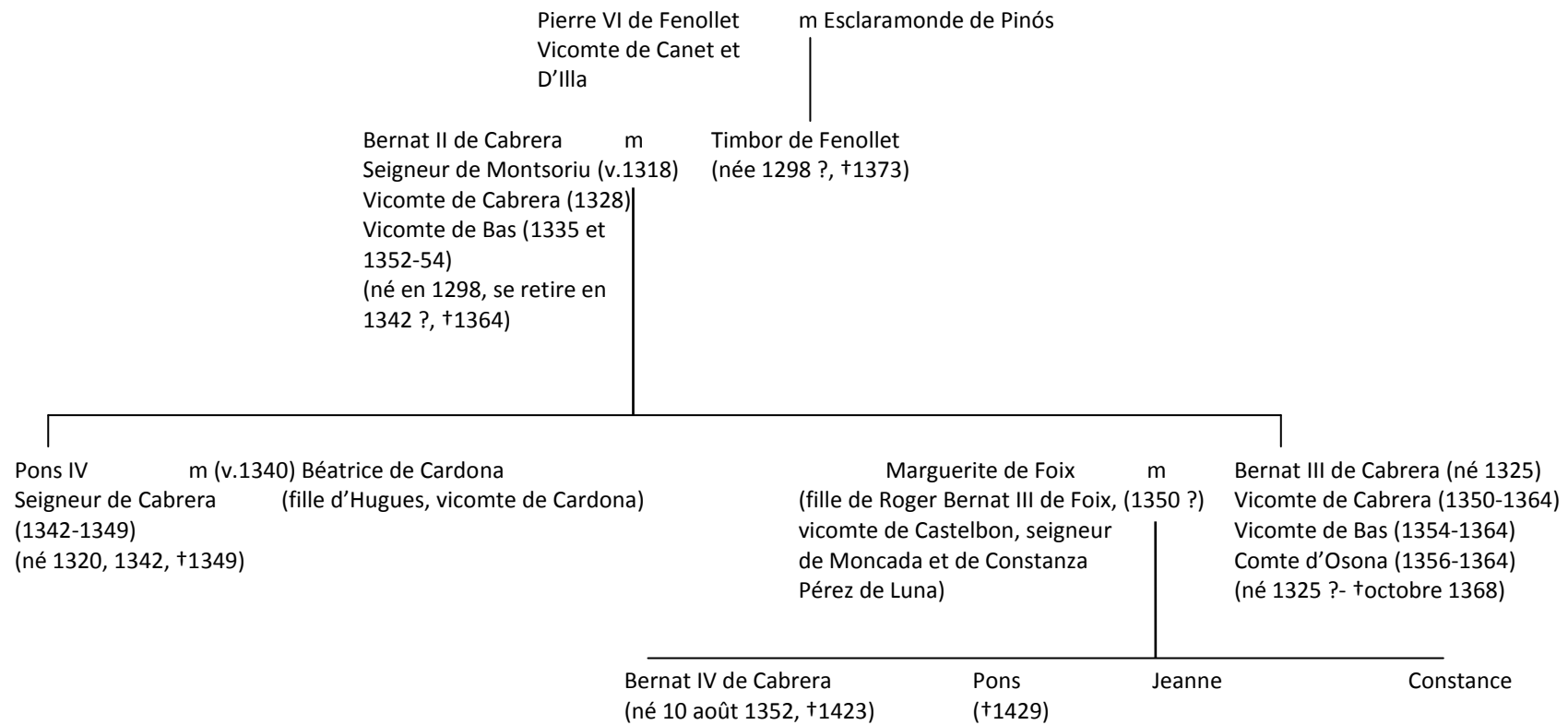
----- : filiation mal identifiée



Légende :

- m : mariage
- : la lignée se poursuit
- - - - : simplification du lien de parenté (élimination de la fratrie)





1.1.1. Une vicomté prestigieuse (XI^e-XIII^e siècles)¹ et des ambitions ibériques

1.1.1.1. De la vicomté de Gérone aux ambitions léonaises (jusque v. 1150)

Bernat de Cabrera est le lointain descendant des vicomtes de Gérone qui tenaient donc les châteaux de Gérone, de Cabrera ainsi que celui de Montsoriu. Ermessinde († v.1044) est la première à être appelée vicomtesse de Gérone ou de Montsoriu, dame de Lloret². Elle a épousé Guerau de Cabrera, dont Santiago Sobrequès, et beaucoup à sa suite, pensent qu'il descend des vicomtes de Gérone tandis qu'elle serait l'héritière dans la région de Montseny. Comme cela peut être l'inverse, nous avons mis un « ? » dans notre reconstitution généalogique. Il reste qu'au milieu du XI^e siècle, Ermessinde de Montsoriu reconnaissait tenir en fief des comtes de Barcelone, les châteaux de Cabrera, de Blanes et d'Argimont. Les seigneurs de Montsoriu/Montseny fondent en 1038 le monastère de San Salvador de Breda dans le territoire de leur juridiction. Au XI^e siècle, on les voit passer des accords avec les évêques d'Urgell pour fortifier des places ou utiliser des châteaux afin de défendre leurs terres³. Ils disposent d'une base territoriale importante du littoral du Maresme jusqu'au Collsacabra, une bonne partie du massif du Montseny et de l'actuelle comarque de la Selva, la région montagneuse des Guillerries et quelques terres dans la Plana de Vic⁴. S. Sobrequès affirme qu'alors, Guerau I/Pons Guerau I⁵ dispose à la cour d'une place prééminente ; il remarque qu'il est en bonne place dans la liste des seigneurs présents lors de la promulgation des *Usatges* (1071). Il épouse l'héritière du puissant Arnau Mir de Tost, ce qui fait entrer dans le patrimoine la lointaine vicomté d'Àger⁶.

Au début du XII^e siècle, la famille Cabrera semble prendre une certaine envergure. Guerau II/Guerau Pons II⁷, vicomte de Gérone, de Cabrera et d'Àger, participe à la conquête

¹ Voir le tableau généalogique. Parfois des conflits d'interprétation existent mais pour des raisons de clarté, nous n'en avons pas rendu compte préférant les signaler dans notre rédaction et avons retranscrit la version la plus probable.

² DE FLUVIÀ, A., *Els primitius comtats i vescomtats de Catalunya. Chronologia de comtes i vescomtes*, Barcelone, 1989, p. 145-149.

³ PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d'Osona a mig segle XIV, origen i extension del comtat d'Osona creat pel rei Pere III a favor de Bernat III de Cabrera*, Barcelone, 1972, p.10.

⁴ SOBREQUÈS S., *Els barons de Catalunya*, Barcelone, 1989, p. 36.

⁵ Nous reprenons sa numérotation ainsi que les résultats de la généalogie qu'il a constituée mais nous indiquerons les éventuels désaccords avec les autres historiens.

⁶ À l'ouest de la Catalogne.

⁷ Le second nom est celui donné par S. Sobrequès.

de Balaguer et accompagne le comte de Barcelone, Raymond Bérenger III aux Baléares en 1114. Il épouse en seconde ou troisième noce une Léonaise⁸, Elvira, fille d'un comte castillan. Pons II, fils ou frère du précédent⁹, semble lui aussi se détourner de la Catalogne et Sobrequès le rend même responsable du mariage léonais¹⁰. Il fait lui aussi carrière en Castille-Léon et rend de bons services lors du rapprochement catalano-castillan en accompagnant, par exemple, la fille du comte de Barcelone, Raymond Bérenger II auprès de son mari, le roi de Léon en 1128. Il serait mort en 1145 selon Sobrequès tandis qu'Armand de Fluvià avance qu'il s'est en fait alors détourné définitivement de ses terres catalanes après avoir divorcé pour épouser une Léonaise et transmis ses possessions catalanes (Cabrera, Àger et Gérone) à son frère ou à son fils, Guerau III/Guerau Pons III¹¹.

Malgré les incertitudes dues aux sources, on peut conclure d'une part, que le lignage est puissant et reconnu et, d'autre part, qu'il a fait preuve d'ambitions extra-catalanes ; ces réussites sont sans doute liées à de grandes qualités diplomatiques, mises au service d'appétits territoriaux. Les possessions des Cabrera, localisées entre Barcelone et Gérone, contrôlent certes des points stratégiques, mais ne constituent pas des bases d'extensions territoriales. Si les Cabrera ont « faim de terres », il leur faut quitter la leur, sans peur.

1.1.1.2. De la vicomté de Cabrera au comté d'Urgell (jusqu'au début du XIII^e siècle)

Le premier à abandonner le titre de « vicomte de Gérone » pour celui « de Cabrera »¹² est Guerau III/Guerau Pons III. Cabrera est devenu le centre de pouvoir majeur, situé sur un point stratégique de la route Vic-Olot. Le lignage semble être plus ancré en Catalogne qu'en Léon, comme le confirme le mariage de Guerau III avec une dame des environs et son conflit avec son beau-frère et seigneur pour l'Àger, Ermengol VI d'Urgell. Son successeur, Pons III a été surnommé par S. Sobrequès « le Troubadour »¹³ en raison d'une composition de qualité qu'il aurait signée ; Bertran de Born en fait l'éloge : *Era lo plus rics hom et plus gentils de*

⁸ Il y a désaccord entre S. Sobrequès et A. de Fluvià sur ce point.

⁹ Fils pour A. de Fluvià et frère pour S. Sobrequès.

¹⁰ Il serait le père d'un magnat, Ponç de Cabrera, majordome à la cour d'Alphonse VII de Castille selon SOBREQUÈS, S, *Els barons de Catalunya*, Barcelone, 1989, p. 37.

¹¹ Pour S. Sobrequès, il s'agit de son frère tandis que pour A. de Fluvià, il s'agit du fils issu du mariage avec Sancha tandis que pour <http://fmg.ac/>, il s'agit du fils issu d'un second mariage...

¹² Comme les Cardona originellement vicomtes d'Ausone, les Rocabertí d'abord vicomtes de Peralada ou les Castelbon, premiers vicomtes d'Urgell...

¹³ Il est aussi envisagé que « le Troubadour » soit son fils, Guerau. Hypothèse de Miret i Sans, que n'écarter pas Sobrequès (op. cité, n.100 p. 59).

*Catiloigna trait lo comte d'Urgell son seingner*¹⁴. Il est aussi un seigneur actif dont la vie témoigne de grandes qualités intellectuelles et de la persistance de cette envergure hispanique que nous avons remarquée chez ses aïeux. Il est très apprécié du comte-roi Alphonse I qui le fait sortir des geôles d'Alphonse VIII de Castille ; il se dispute avec le comte d'Urgell et dans cette lutte, il bénéficie du soutien d'une grande partie de la noblesse de la région (les Castelbon par exemple). Après cinq années de disgrâce, en 1194, le vicomte de Cabrera et d'Àger prête serment à Alphonse I pour différents châteaux, dont Hostalric, mais aussi d'autres de l'ouest de la Catalogne (dans le Noguera) ; dans sa titulature, la vicomté de Gérone disparaît¹⁵. Il épouse, sans doute tardivement, la fille d'Ermengol VII, comte d'Urgell, Marquesa.

À la mort d'Ermengol VIII, en 1209, Guerau IV –né de la précédente union–, affirme ses prétentions ; il devient seigneur de fait, puis se voit céder l'Urgell tant que la veuve (remariée en 1229 avec l'infant Pierre du Portugal) ne le réclamerait pas. Guerau IV montre à son tour des ambitions dans la péninsule hispanique ; il se marie à Eilo de Castro, une Castillane, et un de ses fils fait alliance avec la famille de Lara. En 1236, Jacques I le Conquérant inféode au fils aîné, Pons, le comté d'Urgell, tandis que la seigneurie de Montsoriu, les vicomtés de Cabrera et d'Àger reviennent à son frère cadet, Guerau V¹⁶.

Ultérieurement, au tournant du XIV^e siècle, la vicomté d'Àger échoit aux comtes d'Urgell, malgré les prétentions de la maison de Foix. L'histoire du comté d'Urgell et de la vicomté d'Àger est ensuite complexe¹⁷. Tous deux retournent à la maison royale au début du XIV^e siècle, au grand mécontentement du comte de Foix¹⁸.

La vicomté de Cabrera a donc, par deux fois, servi de base pour construire un domaine féodal ouvert la première fois sur la Castille, et la seconde sur l'Urgell, sans jamais perdre de vue les possibles alliances castillanes. Quand les vicomtes de Cabrera prennent de l'envergure pour devenir comtes ici ou là-bas, ils laissent à la branche cadette la vicomté de Cabrera qui l'utilise comme un marchepied pour l'ascension sociale des trois ou quatre générations suivantes.

¹⁴ Cité par S. Sobrequès, *Els barons ...op. cit.*, p. 38.

¹⁵ DE FLUVIÀ, A., *Els primitius comtats i vescomtats de Catalunya. Chronologia de comtes i vescomtes*, Barcelone, 1989, p. 147. Cela serait cohérent dans le cadre de la reprise en main des châteaux stratégiques par le pouvoir central, en l'occurrence, le comte de Barcelone, roi d'Aragon.

¹⁶ SOBREQUÈS, S., *Els barons ...op.cit.*, p. 38.

¹⁷ Voir généalogie.

¹⁸ SOBREQUÈS, S., *Els barons ...op.cit.*, p. 105 et s.

1.1.2. Bernat de Cabrera devient vicomte de Cabrera tardivement

Comme l'arbre généalogique le montre, Bernat de Cabrera est l'arrière-petit-fils de Guerau V, vicomte de Cabrera. Il n'était pas destiné à reprendre ce titre dans la mesure où il est issu de la branche cadette. En effet, cet aïeul avait divisé les possessions entre ses deux fils, laissant au grand-père de Bernat, le cadet, Ramon, les châteaux d'Anglès et de Brunyola tandis que le frère aîné, Guerau VI, recevait la vicomté de Cabrera. Les relations entre les deux frères semblent avoir été pacifiques voire fort solidaires¹⁹. Guerau VI laisse à sa mort, en 1278, une fille mineure sous la tutelle de ce frère. L'oncle prit soin de la jeune fille, Marquesa, qui fut mariée à un des plus grands de Catalogne, Pons Hug, comte d'Empuries. C'est durant cette période que le château de Montsoriu devint résidence et refuge des comtes. Comme nous l'avons indiqué, le comte d'Empuries est alors aussi vicomte de Bas. Toutefois, il reçoit la vicomté en 1285 et elle change de mains en 1291 pour revenir dans le giron familial en 1315. Bref, ne nous y trompons pas, elle n'est pas liée au lignage des comtes d'Empuries. Pons Hug mourut à son tour tôt, laissant un jeune fils surnommé Malgaulí qui, à 9 ans, passe de vie à trépas (1322). Marquesa semble alors avoir été soutenue par son cousin, le fils de Ramon de Cabrera²⁰ et père de Bernat de Cabrera, surnommé Bernat de Cabrera *el Vell*²¹, un homme sans doute remarquable mais encore trop discret dans nos sources.

En effet, Josep Pons i Guri sous-entend que Bernat de Cabrera *el Vell* a bénéficié de la bienveillance royale mais ne donne pas plus de détails. Portant tantôt le titre de vicomte de Montsoriu ou de Montclús, tantôt celui de Cabrera, il semble lié à Jacques II d'Aragon (1291-1327). Dans les *Anales* de Zurita, on peut l'identifier de manière certaine quatre fois. Il fait partie des représentants nobles à Lérida, lors des délibérations sur la succession de Majorque après le décès du roi Sanche en 1324²², aux côtés des vicomtes de Cardona et de Rocaberti, des Anglesola, Guillem de Moncada, Arnaud Roger de Pallars et de l'amiral Bernat de

¹⁹ PONS I GURI, J., « Hostalric, capital i arxiu del Vescomtat de Cabrera », *Quaderns de la Selva*, 14, 2002, p. 7-20.

²⁰ Mort en Sicile au service de Jacques II en 1298.

²¹ Le Vieux.

²² Zurita, VI, 57. Fils de l'infant Ferdinand de Majorque marié à une héritière de la principauté d'Achaïe, et petit-fils du roi Jacques II de Majorque, Jacques né en 1315 est proclamé par Sanche son héritier ce qui va à l'encontre des ambitions de son cousin, le roi Jacques II d'Aragon. Se pose alors le problème de la régence du royaume de Majorque. En effet, le seul frère de Sanche encore en vie, Philippe, est un ecclésiastique (par conséquent peu apte à prendre en main le royaume). Jacques d'Aragon fait donc valoir ses droits, comme plus proche cousin en ligne masculine de Jacques de Majorque ; le comte de Foix fait lui aussi valoir qu'il est le cousin le plus proche, mais en ligne féminine. Les différents lignages de l'aristocratie roussillonnaise prennent partie pour l'un ou l'autre des prétendants. Le conflit est partiellement résolu par la reconnaissance commune de l'infant Philippe comme régent. Mais, en 1325, Jacques III de Majorque, est contraint d'épouser l'infante Constance, petite-fille de Jacques d'Aragon et sœur de Pierre IV, âgée de trois ans. L'étau aragonais se resserre...

Sarriá²³. À ce moment, il fait déjà figure de vraisemblable futur vicomte. L'année suivante, il est au premier rang avec Ot de Moncada à Perpignan pour négocier la question majorquine avec le régent Philippe²⁴. Il assiste à la prestation de serment de Jacques de Majorque en octobre 1327. Il semble donc être très proche du roi Jacques II dont il est un des exécuteurs testamentaires²⁵ avec Ot de Moncada et Vidal de Vilanova. *El Vell* est beaucoup moins visible dans l'entourage d'Alphonse IV (1327-1336). Est-il écarté des affaires du royaume ? Se réserve-t-il pour le patrimoine dont il hérite ?

En effet, grâce à sa cousine, Bernat de Cabrera *el Vell* va devenir un seigneur possessionné ; la vicomtesse de Cabrera lui lègue sa vicomté le 26 mai 1328²⁶. Il n'en jouit guère ; il renonce la même année au titre, au profit de son fils, Bernat de Cabrera –appelé par contraste *el Jove*–. Il se retire peut-être au monastère de Breda où il est inhumé après sa mort en 1332²⁷. On ne peut douter des qualités personnelles d'un seigneur comme Bernat de Cabrera *el Vell*. Comme ses ancêtres, il a aussi cherché une alliance matrimoniale en Castille – et fort loin – et l'on peut penser qu'il était habité par la même ambition qu'eux. Le jeune Bernat de Cabrera a sans doute bénéficié de l'entregent et des expériences politiques de son père ; il a bien dû recevoir une éducation digne de son rang et d'un avenir que l'on espérait pour lui prestigieux. Que son père renonce quasi immédiatement à la vicomté de Cabrera à son profit en constitue un signe. Nous reviendrons aux qualités et ambitions familiales dans une partie consacrée à la bonne gestion du « domaine Cabrera ».

Le 27 octobre 1328, Bernat de Cabrera prête hommage au nouveau roi Alphonse IV pour les châteaux de Cabrera, de Blanes et d'Argimont qui sont dans la vicomté de Cabrera et pour le château de Gérone, appelé de Cabrera. Il obtient le château de Montpalau en franc-alleu, à condition de le retourner à la Couronne s'il n'a pas d'héritier²⁸. Quatre années plus tard, au décès de son père, il hérite de la seigneurie de Montsoriu. Le noyau de la vicomté de Cabrera est constitué.

²³ Pour S. Sobrequès, ce dernier est un oncle de Bernat de Cabrera *el Jove* (*Els barons ...op.cit.*, p. 107).

²⁴ Zurita, VI, 63.

²⁵ Zurita, VI, 75.

²⁶ MARTÍNEZ GIRALT A., « L'agitat retir monàstic del vescomte Bernat II de Cabrera », dans *Quaderns de la Selva*, 20, 2008, p. 50.

²⁷ Comme son fils, le mythe du retrait monastique permet de servir une légende. Mais il est difficile d'évaluer la part du mythe, nous le verrons pour le fils.

²⁸ COMA SOLEY, V., *Los vizcondes de Cabrera, monografía histórica*, Barcelone, 1968, p. 54-55.

1.2. L'ascension au service de Pierre IV (1328-1356)

1.2.1. Un début de carrière chaotique (1328-1337)

Les mentions concernant le jeune vicomte de Cabrera sont rares jusqu'à l'accession au trône de Pierre IV. Cela corrobore l'hypothèse que le règne d'Alphonse IV a correspondu à une mise à l'écart du lignage²⁹. Zurita signale la présence de Bernat de Cabrera, au printemps 1330, au sein d'un contingent catalano-aragonais aux côtés des Castellans à Lorca pour lutter contre les Grenadins³⁰.

Bernat de Cabrera apparaît aussi dans la première crise qui oppose Pierre IV, jeune roi, à sa belle-mère, Éléonore de Castille, et à ses fils. De son mariage avec Alphonse IV, étaient nés deux fils que l'ambitieuse reine avait eu le souci de doter. Ferdinand, l'aîné avait reçu le 28 décembre 1329 le marquisat de Tortosa, et toute une série de villes dans le royaume de Valence³¹, tandis que le second, Jean, avait obtenu le 2 juin 1335 d'autres lieux stratégiques de la frontière méridionale, tels Castellón de la Plana, Burriana et Llíria. Aux yeux de Pierre IV, devenu roi en 1336, respecter ces donations revenait à mettre dans les mains des Castellans des places frontières. Si les relations entre les deux royaumes tournaient à la guerre, les pertes étaient certaines. D'un autre côté, contester ces donations revenait à provoquer Alphonse XI, roi de Castille, qui ne pourrait être que solidaire de sa sœur et de ses neveux. Les relations entre Éléonore de Castille et son beau-fils Pierre IV étaient fort tendues : avant même le décès d'Alphonse IV, la première s'était réfugiée en Castille avec l'aide de Pere de Xérica.

Pierre IV profite de la révolte de nobles castillans, tel Juan Manuel avec lequel il avait fait alliance, et du mécontentement du roi du Portugal à l'encontre d'Alphonse XI pour avancer ses pions. Tandis que son voisin castillan est en difficulté, il attaque les possessions de Pere de Xérica dans le royaume de Valence. Bernat de Cabrera fait partie des chevaliers envoyés avec Joffre Gilabert de Cruïlles, Lope de Gurrea et Ferrer d'Abella³² pour s'assurer de la confiscation des biens et des rentes du noble félon décidée suite à un procès. Toutefois, les sources n'indiquent pas qu'il occupe alors des fonctions particulières³³ : Zurita précise

²⁹ Alphonse IV est alors marié à la très influente Éléonore de Castille.

³⁰ Zurita, VII, 8-11.

³¹ Santa Maria d'Albarrasí, Mediano, Alòs, Oriola, Callosa, Guardamar, Alacant, Nompot, Elda, la Mola, Novelda et Asp. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la guerra, la corona catalano-aragonesa y castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 331.

³² Parent de Berenguer d'Abella, mais la nature du lien n'a pu être établie.

³³ *Crónica*, II, 26. Zurita, VII, 34-35.

seulement que *eran los principales en el consejo del rey*³⁴. Les quatre négociateurs sont faits prisonniers et transférés à Utiel en Castille. Simultanément, Alphonse XI de Castille maîtrise les rébellions internes à son royaume et obtient la paix de son voisin portugais. Il peut alors se retourner contre le roi aragonais.

Dans cette affaire de 1336-1337, Bernat de Cabrera ne se fait pas particulièrement remarquer comme négociateur. Ce sont, en effet, les talents des légats du pape et particulièrement ceux de l'infant Pierre, oncle du roi d'Aragon, qui vont permettre d'éviter d'entrer dans l'engrenage belliqueux avec la Castille³⁵. L'entremise de Rome a permis la mise en place de l'arbitrage de l'infant Pierre et de Juan Manuel (1337): Pere de Xérica est pardonné, Éléonore retrouve ses rentes mais doit reconnaître la juridiction du roi, les territoires reçus par l'infant Jean pourront être renégociés. La querelle entre les demi-frères s'apaise tandis que la menace grenadine resserre les liens entre la Castille et l'Aragon. Au moins, provisoirement.

En tous les cas, trois des nobles sont délivrés par Pere de Xérica³⁶. Zurita fait alors allusion à un défi lancé par Bernat de Cabrera à Pere de Xérica pour ne pas avoir respecté la sécurité due aux négociateurs :

*Había desafiado don Bernaldo vizconde de Cabrera a don Pedro de Ejérica reptándole que había sido malamente preso y debajo de seguro y como no debía; y aunque por las leyes y fueros del reino no se le podía estorbar que no pasase adelante el riego, considerándose en el consejo del rey cuán dañoso podía ser para la concordia, el rey por vía de trato se interpuso entre ellos*³⁷.

Ce défi semble être considéré comme une erreur ayant menacé les négociations entamées par Rome et l'infant Pierre³⁸.

Bernat de Cabrera semble ne plus jouer un rôle de premier rang aux côtés de Pierre IV avant 1347. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il ait été complètement écarté.

³⁴ Zurita, VI, 38.

³⁵ Sur ce point la *Crónica* nous renseigne mieux.

³⁶ Ferrer d'Abella, de la baronnie d'Abella meurt en captivité.

³⁷ Zurita, VII, 42.

³⁸ MARTÍNEZ GIRALT A., « L'agitat retir monàstic del vescomte Bernat II de Cabrera », dans *Quaderns de la Selva*, 20, 2008, p. 51, n.15.

1.2.2. 1338-1347 : roman d'un noble désespéré ou construction d'une carrière ?

1.2.2.1. Un mariage en crise ?

En 1338, alors que les époux ont déjà deux fils dont le plus jeune sort déjà de l'enfance, ils sont séparés : Timbor vit au château de Montclús³⁹. Dans une lettre du 29 décembre 1338, l'évêque de Gérone demande à son homologue de Barcelone de convaincre Timbor de reprendre la vie commune. Toutefois, elle persiste et les échanges épistolaires de 1342 montrent que la situation est identique et qu'elle réclame les moyens de vivre. Le 31 octobre 1346, l'évêque de Gérone s'adresse au pape ; Timbor réclamerait une audience à Rome pour obtenir l'annulation du mariage⁴⁰. On ignore tout des raisons de ce conflit conjugal grave, mais l'affaire fut manifestement enterrée.

1.2.2.2. Nouvelles alliances familiales

Vicenç Coma Soley met en relation – sans preuve – cet épisode matrimonial avec le fait qu'avant le 31 mai 1339, Bernat de Cabrera aurait cédé la vicomté, titres et droits, à son fils aîné Pons⁴¹. Alejandro Martínez Giralt cite un acte du 13 avril 1341, prévoyant de lui transférer pouvoirs et certains honneurs dans la vicomté, promesse liée au mariage envisagé⁴². Une chose est sûre : le fils aîné, au début de la décennie 1340, a épousé la fille de Hugues Folc, alors vicomte de Cardona – fait comte en 1357 – et de Béatrice d'Anglesola. Le 5 mai 1347, Bernat de Cabrera et son épouse Timbor concèdent à leur fils Pons, en échange de l'hommage, le titre de vicomte avec tous les droits sur les seigneuries, les honneurs de Roda, de Cabrerès et les châteaux de Montsoriu et de Montclús, et obligent les habitants de ses possessions à prêter serment.

Les Cabrera ont donc réussi à s'allier à un grand lignage, puissant grâce aux mines de sel qu'il contrôle et grâce aussi à une position stratégique qui les pose en médiateurs dans les affaires pyrénéennes⁴³, lignage par ailleurs souvent opposé aux puissants Moncada. Cette

³⁹ COMA SOLEY, V., *Los vizcondes de Cabrera...*, p.55. L'auteur se livre à des suppositions romanesques sur cette séparation, évoquant une aventure extra-conjugale.

⁴⁰ MARTÍNEZ GIRALT A., « L'agitat retir monàstic ... », *op. cit.*, p. 51.

⁴¹ Les références des A.C.A. données par V. Coma Soley mènent à une impasse.

⁴² MARTÍNEZ GIRALT A., « L'agitat retir monàstic... », *op. cit.*, p. 53.

⁴³ SOBREQÜÉS S., *Els barons de Catalunya*, Barcelone, p. 44-45 et 100-104.

union devait être prometteuse mais Pons meurt prématurément vers 1349, sans doute de la peste, sans avoir eu d'héritier⁴⁴.

1.2.2.3. L'aventure en Castille ?

Au moment où déroulent ces péripéties familiales, Bernat de Cabrera, missionné par Pierre IV ou plus simplement ambitieux et batailleur, a commencé, à l'âge mûr, une vie plus mouvementée qui l'éloigne un temps de la Catalogne.

Bernat de Cabrera est le *noble e amado consellero nuestro* accrédité pour confirmer le traité d'amitié et de semi-réconciliation entre Alphonse XI de Castille et Pierre IV de 1339-40. Il s'agit alors d'apporter l'aide maritime catalane dans le détroit de Gibraltar face aux Musulmans, de conclure le mariage de Constance d'Aragon avec un fils d'Alphonse – qui n'est pas nommé – et de mettre en place une stratégie face aux éventuelles attaques des infants Jean et Ferdinand d'Aragon⁴⁵. En 1341-42, Cabrera est dans le sud de l'Espagne. Le 14 septembre 1341, à Séville, il reconnaît une dette à Bernat Serra, marchand de Barcelone⁴⁶. Ce même mois, Bernat de Cabrera représente Pierre IV auprès d'Alphonse XI de Castille. En janvier 1342, il excuse le retrait des galères envoyées sous le commandement de Pere de Moncada, par les soucis causés à Pierre IV par Jacques III de Majorque. Au mois de juillet 1342, il assiste à la prestation d'hommage de Jacques III à Barcelone⁴⁷ ; en octobre, il est sur ses terres. Il repart ensuite en Castille. En effet, en 1343, il est présent au siège d'Algésiras où il dénoue les conflits entre d'une part, Alphonse XI et, d'autre part, le comte de Foix et le vicomte de Castelbon⁴⁸.

Il est sans doute aussi un bon guerrier et un remarquable organisateur: il coordonne les forces catalanes qui participent au long siège (août 1342- mars 1344). Il semble donc assumer les fonctions d'un noble qui sait tout autant combattre que négocier et apaiser les tensions. Il se pourrait que cette période ait été décisive dans sa carrière, bien qu'elle reste encore obscure. En tout cas, avec le règne de Pierre IV, Cabrera accède sur le tard à un rôle politique qu'il n'avait jamais tenu auparavant.

En Castille, il n'oublie toutefois pas ses intérêts. Devant Alphonse XI, il conteste la réclamation que faisait Alfonso Fernández Coronel de la ville d'Aguilar. Il prétend que son

⁴⁴ La Fondation Medinaceli attribue aux Cabrera une postérité qui n'est jamais toutefois identifiée. <http://fr.fundacionmedinaceli.org/casaducal/fichaindividuo.aspx?id=936>

⁴⁵ MASIÀ DE ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol. 2, Barcelone, 1994, p. 352-357.

⁴⁶ MARTÍNEZ GIRALT A., « L'agitat retir monàstic del vescomte Bernat II de Cabrera », dans *Quaderns de la Selva*, 20, 2008, p. 51, n.19.

⁴⁷ Zurita, VII, 47.

⁴⁸ *Crónica de Alfonso XI*, titre CCCXII.

lignage, par sa mère, le rend plus légitime pour la récupérer. Ni l'un ni l'autre n'obtiennent la ville mais Bernat de Cabrera reçoit toutefois la Puebla d'Alcocer qu'il vend ultérieurement à Tolède⁴⁹. Il appose sa signature dans des documents enregistrés en Estrémadure et à Cordoue les 26 et 28 septembre 1344 puis, à nouveau, le 25 octobre⁵⁰. Le 12 août 1345, à Chillón il présente son fils cadet Bernat comme nouveau seigneur d'Aguilar.

La période 1340-1345 est donc marquée par des activités militaires et diplomatiques d'envergure ibérique qui permettent à Bernat de Cabrera de constituer et de consolider un patrimoine en Castille. Ses éventuelles mésaventures conjugales ont sans doute servi un dessein qui, somme toute, peut être aussi lu dans une tradition familiale profondément ancrée en Catalogne mais aussi en Castille. Cette fois, c'est l'aîné Pons qui consolidait les positions catalanes du lignage grâce à l'alliance avec les Cardona tandis que Bernat de Cabrera se préoccupait de construire un patrimoine pour le cadet Bernat. Dans ces conditions, l'hypothèse d'une retraite monastique paraît alors bien curieuse.

⁴⁹ AYALA, *Crónicas*, Edition établie par J.-L. Martín, 1351, chap. XXI, Barcelone, 1991, p.52. Zurita, VIII, 49 (aux environs de 1352).

⁵⁰ MARTÍNEZ GIRALT, A., « L'agitat retir monàstic... », *op cit.*, p. 54.

1.2.2.4. La tentation de la retraite monastique ? ...ou le pouvoir de conviction de Pierre IV

Pierre IV est le seul à nous informer de cette retraite dans sa *Crònica* :

« *E nós, romanint així, e no haviem qui ens servís de majordom ne d'altres oficis de cavallers, diguem a mossèn Bernat de Cabrera, qui era ab nós e qui novellament haviem tret de Sent Salvador de Brea, e venc ab nós aquell viatge, on ell estava apartadament per fer vida solitària, que ens servís de majordom e així es féu.* »⁵¹.

Bernat de Cabrera se serait retiré au monastère de Breda au plus tôt vers 1342 ou, au plus tard, au début de 1344 pour en sortir en 1347. Il s'agit du monastère fondé par ses ancêtres au milieu du XI^e siècle au pied de chaîne du Montseny, au cœur des possessions du lignage. Affilié jusqu'à la fin du XII^e siècle à San Cugat de Vallès, l'institution religieuse accueille depuis le tournant du XIII^e siècle les reliques des martyrs saint Iscle et sainte Victoire⁵².

Bernat de Cabrera aurait donc pris l'habit au monastère de Sant Salvador de Breda, suivant ainsi la tradition familiale. Santiago Sobrequés y voit la preuve de son intérêt médiocre pour la vie mondaine et le pouvoir⁵³, et le signe d'une fidélité à son père, le seigneur de Montclús, qui aurait, en 1328, renoncé au profit de son fils à la vicomté héritée peu de temps auparavant pour se retirer avant de mourir⁵⁴. Cette retraite parfait le portrait du noble aguerri, reconnu et appelé vers la fin de sa vie à des affaires plus hautement spirituelles et qui s'est, comme son père, dévêtu de son héritage en faveur de son fils. Cela induit, à un moindre degré, un parallélisme avec la figure de l'enfant Pierre. Toutefois, en ce qui concerne Bernat de Cabrera, ces allégations relèvent, peut-être, du mythe.

Josep Pons i Guri fait débiter cette retraite en 1342, après que, le 20 octobre 1342, le vicomte de Cabrera eut reconnu tenir en fief de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (présent à Sant Celoni) les châteaux d'Agudes et de Miravalls et d'autres lieux du massif de Montseny. Il se serait agi de mettre en ordre ses affaires avant de renoncer à la vie publique. Vicenç Coma Soley prétend, nous l'avons vu, qu'avant le 31 mai 1339, Bernat de Cabrera aurait cédé la vicomté, titres et droits, à son fils aîné Pons⁵⁵ ; le retrait à Breda daterait de 1344, après son retour du siège d'Algésiras. C'est d'ailleurs son fils Pons qui représente le lignage lors du

⁵¹ *Crònica*, IV, 30.

⁵² COLL I CASTANYER, J., *Breda històrica i actual*, Barcelone, 1971.

⁵³ SOBREQUÉS, S., *Els barons de Catalunya*, Barcelone, 1989, p.151-158.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 107.

⁵⁵ Les références des A.C.A. données par V. Coma Soley nous ont mené à une impasse.

conflit avec Jacques de Majorque et de la saisie du Roussillon et de la Cerdagne (1343-1344)⁵⁶. Toutefois, nous l'avons constaté, le 13 avril 1341, Bernat de Cabrera n'appose son seing que sur une promesse de transfert des pouvoirs dans divers lieux de la vicomté de Cabrera⁵⁷. Il ne renonce donc pas à ses possessions et semble, au contraire, très soucieux de résoudre les problèmes de gestion⁵⁸. En fait, ce n'est que le 5 mai 1347 que Bernat et Timbor concèdent à leur fils Pons, le titre de vicomte de Cabrera avec tous les droits afférents. C'est ainsi que Emilio Cabrera Muñoz a fini par mettre en doute ce retrait du monde⁵⁹ tandis qu'Alejandro Martínez Giralte l'a définitivement rangé parmi les inventions.

Bernat de Cabrera semble avoir à cette époque eu plusieurs fers au feu :

- des missions en Castille, pour éviter à son roi un conflit avec le puissant Alphonse XI;
- d'autres dans le conflit opposant Pierre IV au roi de Majorque⁶⁰ ;
- l'organisation de sa succession, tant en Estrémadure – en faveur de Bernat, son cadet – qu'en Catalogne – en faveur de Pons, son fils aîné.

Bernat de Cabrera a certes séjourné au monastère de Breda, mais il ne s'y est sans doute pas retiré comme un homme qui veut se mettre à l'écart du monde. On lit dans la documentation du fonds Medinaceli, en cours de dépouillement, un souci constant de mieux gérer ses possessions et de faire reconnaître ses droits, en Castille ou en Catalogne. C'est aussi durant cette période que l'on assiste, nous les avons évoqués, à des aller et retour entre ces deux régions. Ainsi, la retraite à San Salvador de Breda est une hypothèse peu fiable. Sans doute, Bernat de Cabrera y séjournait-il quand il était sur ses terres ; c'est un centre spirituel et intellectuel à l'intérieur de ses domaines. Toutefois, son témoignage ne révèle pas une sensibilité chrétienne particulière, alors qu'il sent sans aucun doute la mort imminente.

Quand Pierre IV prétend avoir fait renoncer à sa retraite Bernat de Cabrera, il se donne un pouvoir de persuasion remarquable. Avoir su convaincre un homme si pieux flatte le roi autant que le majordome. L'appel du service du roi aurait été plus fort que l'aspiration à la paix du cloître.

⁵⁶ Zurita, VII, 82 et VIII, 9. *Crònica*, IV, 13, qui relève que c'est un très jeune chef de guerre.

⁵⁷ Les honneurs de Roda, Cabrerès, les châteaux de Montclús, Montpalau et Sant Iscle.

⁵⁸ MARTÍNEZ GIRALT, A., « L'agitats retir monàstic del vescomte Bernat II de Cabrera », dans *Quaderns de la Selva*, 2008, 20, p. 53

⁵⁹ CABRERA MUÑOZ, E., « Bernat de Cabrera, Alfonso Fernández Coronel y la cuestión del señorío de Aguilar », dans *Anuario de Estudios Medievales*, 19 (1989), p. 346.

⁶⁰ ENSENYAT I PUJOL, G., *La reintegració de la Corona de Mallorca à la Corona d'Aragó (1343-1349)*, Majorque, 1997, Vol. 1, p. 173.

En 1347, Bernat de Cabrera n'est peut-être pas alors reconnu comme un négociateur de premier plan, mais il a assuré des missions militaires et diplomatiques entre les rois de Castille et d'Aragon. Sa connaissance des hommes et des structures castillanes, renforcée par ses séjours à répétition s'est révélée un atout précieux. En 1347, Pierre IV l'appelle pour jouer un rôle bien différent que précédemment. On peut avancer l'hypothèse que par les missions réalisées avant 1347, Bernat de Cabrera avait fait preuve de sa fidélité ; éloigné peu ou prou des questions aragonaises et catalanes par ses allées et venues, il ne pouvait être soupçonné de manigancer. Il avait démontré des qualités dans les affaires castillanes ; il pouvait *a priori* servir Pierre IV car il était peut-être moins imbriqué dans les questions intérieures et être capable de discuter sans interprète avec des Aragonais. Enfin, la fidélité ancestrale a sans doute inspiré confiance à un roi, Pierre IV, mis alors en grande difficulté.

1.2.3. L'homme-clé des années difficiles (1347-1356)

En 1347, Bernat de Cabrera est donc nommé majordome⁶¹. Il devient alors le conseiller, l'homme de confiance récompensé à la hauteur des services rendus. Dans notre document, les allusions à cette période sont rares⁶². On les lit dans le récapitulatif des actes d'accusation réalisés par Pere Çacosta le 2 juillet 1364. Le texte n'est pas exempt d'erreurs ; notons néanmoins qu'ici Bernat de Cabrera *vench al servey e a la cort del Senyor Rey en l'any 1347*, sans qu'il soit précisé que Pierre IV ait eu à aller le chercher.

1.2.3.1. La crise de l'Union et la soumission de Majorque (1347-1349)

*[...] et quelques grandes affaires comme celle de l'Union il les conduisit à bonne fin, encore qu'il mît en grand péril le seigneur roi de combattre contre les siens [...]*⁶³.

Dans la rébellion de l'Union, Pierre IV se retrouve face à un conglomerat d'ambitions des noblesses aragonaises, des Valenciens, de son frère Jacques, comte d'Urgell, et de ses demi-frères, Ferdinand et Jean, soutenus par leur mère, Éléonore de Castille, sans compter le danger constitué par l'invasion du Roussillon par Jacques III, roi déchu de Majorque.

Jacques d'Urgell, qui pouvait prétendre à la succession de son frère, en l'absence d'héritier mâle, conteste la transmission des droits royaux à Constance, l'aînée, en 1345. Son opposition lui vaut d'être destitué de la charge de procureur général des royaumes et d'être

⁶¹ Sénéchal dit Zurita.

⁶² XXXIII, p. 245 et s. 198-253.

⁶³ (...) *et alguns grans afers axi con de la Unio li aporta a bona fi, jatsia qu'en metes en gran perill lo Senyor Rey de combatres ab los seus (...)* XXXIII, p. 246.

relégué à Balaguer, *la qual cosa ell no feu, ans s'en ana a la ciutat de Çaragoça per continuar son mal proposit*⁶⁴. La mort du nouvel héritier mâle âgé de quelques jours et de sa mère, Marie de Navarre, en 1347, remet au premier plan la question de la succession. Les noblesses aragonaises désirent limiter l'extension du pouvoir royal en lui faisant jurer les privilèges de l'Union à Saragosse, en septembre de la même année ;elles s'allient avec l'Union de Valence et les coalisés se donnent des otages en garantie. Seule la Catalogne reste fidèle, mais la contagion est à craindre⁶⁵.

Ferdinand, demi-frère de Pierre IV et marquis de Tortosa, se joint à la coalition. Le soulèvement de celui qui tient cet espace constitue un danger supplémentaire. Le sud du royaume de Valence doit rester sous le contrôle absolu du royaume d'Aragon car il est frontalier d'un espace contesté : l'ancien royaume de Murcie. En effet, après la guerre castillano-aragonaise qui a pris fin en 1304, le royaume de Murcie a été partagé entre les deux États mais cette partition laisse amers les deux ennemis et chacun en revendique plus. Ce partage du royaume de Murcie a fermé à l'Aragon l'accès aux terres du sud, c'est-à-dire au royaume de Grenade, un potentiel à conquérir dans le cadre de la *Reconquista* et à exploiter, tandis qu'il a ouvert une porte sur la mer Méditerranée pour la Castille. Pierre IV craint et craindra longtemps que ses demi-frères n'ouvrent à leur oncle Alphonse XI, puis à leur cousin, Pierre I – à partir de 1350 –, les châteaux de cette zone frontalière. Quand Ferdinand, poussé par sa mère, se joint à la rébellion, 500 cavaliers fournis par Alphonse XI l'accompagnent. Le danger n'est toutefois pas seulement intérieur, ni castillan et présent au sud du royaume, il est aussi au large et sur la frontière nord.

Les affaires de Majorque sont liées à la volonté de rattacher à la maison de Barcelone les possessions partagées depuis le XIII^e siècle. En effet, Jacques I (1213-1276) avait divisé ces royaumes entre ses deux fils, Pierre III (1276-1285) et Jacques I (de Majorque). Pierre III et ses successeurs ont cherché à soumettre le royaume de Majorque (auquel il faut ajouter les comtés de Roussillon et de Cerdagne ainsi que la ville de Montpellier) à la couronne d'Aragon, par un lien de vassalité, en l'obligeant pour les terres roussillonnaises à respecter les *Usatges* de Barcelone et en lui interdisant de battre monnaie, droit régalien exclusivement détenu par les comtes de Barcelone, rois d'Aragon. À l'issue du procès fait à Jacques III à partir de 1342, Pierre IV a confisqué Majorque (expédition en mai 1343) et les comtés de Roussillon et Cerdagne au « félon ». Il a difficilement conquis le Roussillon, et une étape

⁶⁴ Crònica, IV, 6.

⁶⁵ TÀSIS I MARCA, R., *Pere el Cerimoniós i els seus fills*, Barcelone, 1957, p. 44-50. TÀSIS I MARCA, R., *La vida del rey En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 99 et s..

décisive est constituée par le ralliement à Pierre IV de Pere de Fenollet, vicomte de Canet et beau-frère de Bernat de Cabrera. Le jeune Pons de Cabrera, nous l'avons indiqué, a participé à la campagne. Condamné, Jacques de Majorque réunit une armée avec l'aide de la France en mai 1347, et tente de reconquérir les comtés perdus⁶⁶.

Ce serait donc dans ces circonstances, ô combien périlleuses pour le jeune monarque (27 ans), que Bernat de Cabrera, alors âgé de 49 ans, homme expérimenté et doté sans doute d'un solide réseau social, vient servir Pierre IV face à la révolte aragonaise et à celle de Valence. Il semble immédiatement proposer une stratégie, à savoir « diviser pour régner ». À peine recruté, Bernat de Cabrera déclare en effet à son souverain :

*Si a vos Senyor plahia, yo mouria alguns tractaments ab alguns nobles en manera queus en tirassets la major partida a vostre servey, e consumarem los axi*⁶⁷.

Nous ne pouvons revenir en détail sur les soulèvements de l'Union qu'il faudrait peut-être aujourd'hui réexaminer dans le cadre d'études spécifiques. Notons qu'en effet, Bernat de Cabrera y joue un rôle important, mais qui paraît encore obscur.

Il fait partie du groupe appelé « les Roussillonnais » qui, depuis la conquête des comtés de Roussillon et Cerdagne, est actif dans les conseils royaux⁶⁸. Et c'est à ce titre, que les rebelles, divisés quant à leurs motivations, sont unanimes à faire pression sur Pierre IV pour qu'il en soit exclu avec Jacme Dezfar, Guillem de Planella et quelques autres. Néanmoins, face aux revendications exprimées lors des *Corts* de Saragosse par l'Union d'Aragon, Pierre IV est aussi conseillé par Sans López de Ayerbe, l'archevêque de Tarragone et par Juan Fernández de Heredia. C'est sur leurs conseils qu'il fait mine de céder aux exigences des nobles soulevés et menés par ses son frère Jacques d'Urgell et son demi-frère Ferdinand de Tortosa⁶⁹ contre l'avis du vice-chancelier Rodrigo Díaz⁷⁰. Pierre IV est donc obligé d'exclure « les Roussillonnais » de son conseil pour les remplacer par des Unionistes ;

⁶⁶ TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p.64 et s..

⁶⁷ Crònica, IV, 30. Zurita, VIII, 15, p. 72.

⁶⁸ On appelle ainsi un noyau d'hommes qui, conseillers de Jacques III de Majorque, sont désormais ralliés à Pierre IV. Bernat de Cabrera en fait partie par extension et aussi par alliance (son épouse est liée aux vicomtes d'Illa). GUBERN, R., *Epistolari de Pere III*, Barcelone, I, 1955, 52, n. 9.

⁶⁹ Zurita, VIII, 15, p. 70.

⁷⁰ Personnage absent du procès.

il remet des châteaux et des otages⁷¹, concède des privilèges le 6 septembre 1347, et restitue à l'infant Jacques la charge de procureur général⁷².

Les rebelles de Valence se sont eux aussi empressés de faire exclure des conseils et des offices de la maison royale l'évêque de Vic, Lope Fernández de Luna, et ses frères, tous les chevaliers du Roussillon et une grande quantité de Catalans et Aragonnais, dont Bernat de Cabrera, son beau-frère le vicomte d'Illa, Pere de Queralt, Gilabert de Centelles, Berenguer d'Abella etc...⁷³. Mais le stratège politique qui conseille Pierre IV et qui reste tapi dans l'ombre de ces mois difficiles est ici le vieux Vidal de Vilanova dont le neveu, Ramon, semble-t-il, joue le rôle de messenger auprès du roi. Ramon témoigne d'ailleurs - bien vaguement - dans le procès⁷⁴.

Dans le camp de la riposte, en Aragon, Bernat de Cabrera s'est d'abord assuré du soutien d'une partie des lignages de Saragosse (les Tarines⁷⁵) puis sa tactique a été de convaincre un à un les grands nobles aragonais de rallier la cause du souverain, de s'assurer de leur loyauté et de leur silence jusqu'au moment crucial. Zurita le met évidemment en valeur, mais nous pensons que c'est grâce à l'habileté dont il sut faire preuve dans cette crise qu'il a acquis une place de premier plan, qu'il n'avait peut-être pas de prime abord. Toutefois cette habileté est sans doute servie par un solide réseau relationnel sauf dans le royaume de Valence. Dans ce dernier royaume, Bernat de Cabrera accompagne le roi à Murviedro/Sagunto⁷⁶ puis revient avec lui en Catalogne, lorsqu'il est chassé par les Unionistes⁷⁷. Chargé de l'organisation de la riposte militaire, il s'acquitte de cette tâche avec Pere de Xérica et Lope de Luna. Selon Zurita, il est l'acteur essentiel qui fédère la coalition catalane lors de la réunion de San Pedro de Oro (Ascension 1348)⁷⁸.

Lors de la bataille d'Epila, le 21 juillet 1348, Lope de Luna est le chef militaire qui donne la victoire à Pierre IV ; il est d'ailleurs fait comte en récompense des bons et loyaux

⁷¹ Lop de Gurrea, Miguel de Gurrea, Juan Jiménez d'Urrea père et fils, le vice-chancelier Rodrigo Díaz et le *Maestre del Racional*, Johan Fernández Muñoz.

⁷² TASIS I MARCA, R., *La vida del rey En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 108 et s.. Notons que son sort est promptement réglé : l'infant Jacques d'Urgell décède le 11 novembre 1347 alors qu'il venait d'arriver à Barcelone pour célébrer les noces de Pierre IV et d'Éléonore de Portugal. Bernat de Cabrera n'a jamais été évoqué dans cette affaire. Père Tomich, Gabriel Turell et Bernat Boades attribuent à Pierre cette mort tandis que Zurita reste plus prudent. Monfar, historien des comtes d'Urgell croit en un plan criminel conseillé par Bernat de Cabrera. Pierre est rancunier et il éliminait par là un rival possible de la scène politique âgé de 27 ans, plus pondéré que lui. Avait-il besoin que l'on lui suggère quoi que ce soit ? En fait, rien n'exclut que la mort de l'infant Jacques ne soit pas naturelle !

⁷³ Zurita, VIII, 25, p. 120 de l'édition d'A. CANELLAS LÓPEZ, Saragosse, 1978. COMA SOLEY, V., *Los vizcondes de Cabrera, monografía histórica*, Barcelone, 1968, p. 62-63.

⁷⁴ XXXII, p. 204-217.

⁷⁵ Zurita, VIII, 15, p. 72.

⁷⁶ Il est chargé de remettre en défense le château et de remplir les citernes avec l'eau de la rivière.

⁷⁷ Cronica, IV, 40, et TASIS I MARCA, R., *La Vida del Rei En Pere III*, Barcelone, 1960, p. 116.

⁷⁸ Zurita, VIII, 26.

services rendus⁷⁹. Bernat de Cabrera n'est pas cité comme acteur de la répression générale postérieure à la victoire ; il est toutefois déclaré dans la *Crònica* responsable de la mort – semble-t-il arbitraire – du fils de Juan Jiménez d'Urrea, seigneur de Biota et del Bayo⁸⁰. Cet épisode est évoqué lorsque Berenguer d'Abella et Jacme Deznouvelles viennent informer le 25 juillet 1364 le vieux conseiller du sort qui lui est réservé. Le condamné proclamant qu'il n'a pu se défendre, Berenguer d'Abella lui rappelle trois noms d'hommes morts dans les mêmes circonstances et par sa faute. Le fils de Juan Jiménez d'Urrea est le premier. Zurita précise les faits en signalant que le jeune homme avait été fait prisonnier sur le champ de bataille et qu'il est mort aux mains de Lope de Luna à la demande de Pierre IV, conseillé par Bernat de Cabrera, en application des lois de la guerre et sans autre forme de procès⁸¹. Ainsi, il serait mort de la main de Lope de Luna, sur ordre du roi, mais le conseil donné par Bernat de Cabrera en fait le premier responsable.

Dans la reprise en main du royaume de Valence (victoire de Mislata du 10 décembre 1348), les premiers rôles militaires sont tenus encore une fois par Lope de Luna, et surtout Pere de Xérica ainsi que Juan Fernández de Heredia, châtelain d'Amposta, tandis que Berenguer d'Abella est envoyé à Alphonse de Castille pour négocier sa bienveillante neutralité⁸². Après la victoire de Mislata, Bernat de Cabrera ne semble pas jouer de rôle dans la répression valencienne. La colère de Pierre IV y a largement suffi.

Au même moment la situation se tend sur un autre front. Jacques de Majorque, en 1348, vend ses droits sur Montpellier au roi de France Philippe IV (120 000 écus d'or), et, avec les prêts concédés par le pape Clément VI et les cardinaux, aidé par Jeanne de Naples, il monte une armée pour tenter de reprendre son royaume. Il est défait et tué à Llucmajor le 25 août 1349 par le gouverneur de Majorque, Gilabert de Centelles. Son fils âgé de 10 ans est alors capturé et emprisonné à Barcelone pour une durée de 13 ans⁸³. Bernat de Cabrera ne semble pas alors avoir joué de rôle dans le règlement – provisoire – du problème majorquin.

Durant ce long épisode de l'Union, Pierre IV ne suit pas certains conseils de Bernat de Cabrera, conseils, semble-t-il, largement répétés. La Chronique affirme en effet que Bernat de Cabrera aurait suggéré d'abandonner les otages⁸⁴ (à une mort assurée) et de quitter Saragosse pour aller chercher des soutiens en Catalogne.

⁷⁹ Zurita, VIII, 32.

⁸⁰ Cronica, VI, 47 et Zurita, VIII, 13. À ne pas confondre avec son homonyme qui, lui, est seigneur d'Alcalatén mais fidèle à Pierre IV.

⁸¹ Zurita, VIII, 29, p. 145 et 31, p. 153.

⁸² Zurita, VIII, 33, p. 162.

⁸³ TÀSIS i MARCA, R., *La vida del Rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 132 et s.

⁸⁴ Zurita, VIII, 17.

*E Nos haguem de consell de mossen Bernat de Cabrera quens en anassem secretament, e que leixassem encorrer les rehenes e que faessem compte que en batalla los haviem perduts. Y en aço acordam, y per inspiracio de Deu y que trobam de consell que encorren les rehenes seria gran mal e mal exemple que en fe nostra morissem ; trobam de consell que molt mes valia atorgar tot quant ells volien (...)*⁸⁵

Zurita évoque par deux fois les appels de Bernat de Cabrera pour que Pierre IV quitte cette fois-ci le piège de Murviedro pour le rejoindre à Teruel puis, en mai 1348, Valence pour Segorbe⁸⁶. À chaque fois, la dignité bafouée ainsi que le danger auquel s'expose la personne royale sont les arguments du conseiller. Cabrera veut protéger le roi, en tant que symbole et que personne. Conseillé par Dieu, à chaque fois, Pierre IV s'y refuse et, du même coup, soigne son image ... ainsi que celle de son conseiller. La tentation de fuir le piège de Saragosse devait être certes puissante ; mais y céder pouvait faire perdre des ralliements. Quelle confiance pourrait-on accorder à un roi qui mettait en avant sa propre sécurité ? Ainsi s'opposent deux stratégies : ou bien protéger le roi, abandonner les otages et combattre -, ou bien céder aux opposants jusqu'à ce que le vent tourne, en s'assurant la fidélité des hommes. Pour la postérité, en refusant à Bernat de Cabrera ou à quiconque de fuir, Pierre IV aurait montré sa force de caractère et construit sa légende, mais la version de Zurita repose sur une tradition invérifiable.

Dans l'extrait du procès que nous avons cité plus haut, le reproche fait à Bernat de Cabrera est autre. Il a certes maîtrisé les dissensions de l'Union, mais en conduisant à une forme de guerre civile au sein du royaume d'Aragon, guerres qui lui sont amèrement reprochées⁸⁷. Il n'a toutefois pas joué un rôle de premier plan, tant du point de vue militaire que répressif. Il a montré des talents d'organisateur et a su trouver l'aide nécessaire en Catalogne. Néanmoins sa position en retrait autorise tous les reproches *a posteriori* : il est responsable des conflits militaires, il est prêt à faire sacrifier les otages ; il conseille la mort de certains...

Dans les années qui suivent, Bernat de Cabrera passe au premier plan dans le cadre d'un conflit interne à la couronne – la Sardaigne –, mais impliquant les terres italiennes. C'est ce second aspect qui est reproché au conseiller ; les affaires sardes proprement dites sont

⁸⁵ Cronica, IV, 32.

⁸⁶ Zurita, VIII, 25, p. 118 et VIII, 26, p.128.

⁸⁷ Notons que le *punyalet* de Pierre IV n'a pas eu besoin de la main de Bernat de Cabrera pour déchirer le livre des privilèges concédés sous la pression des aristocrates aragonais ; l'énergie de la colère royale a bien suffi.

curieusement passées sous silence, peut-être parce qu'elles ne fournissent rien d'utilisable contre Cabrera.

1.2.3.2. La guerre contre Gênes : l'Alliance avec Venise et la lutte en Sardaigne (1350-1356)

Le *jutgat* – judicature – en Sardaigne, est une autorité héritée de l'occupation byzantine. Néanmoins, avec l'éloignement de Byzance et les tentatives avortées d'invasion musulmane, l'autorité se divise et il y a désormais quatre royaumes dirigés chacun par un « juge » : l'un à Cagliari, les autres à Arborea, Torres et la Gallura. Au X^e siècle, le pape est le protecteur des juges qu'il oblige à s'allier avec les Pisans et les Génois pour faire face aux Musulmans (victoire acquise en 1016). Débute alors une lutte entre les deux villes italiennes pour dominer économiquement l'île, escale indispensable, riche en matières premières et débouché potentiel pour les produits textiles italiens. En 1087, un traité assigne la Corse à Gênes, tandis que Pise reçoit la Sardaigne. Néanmoins, les luttes se poursuivent, les Pisans ralliant les juges de Cagliari et de la Gallura tandis que les Génois, avec les familles Doria et Spinola, font passer le juge de Torres sous leur influence. Restait donc indépendant le *jutgat* d'Arborea.

Le pape Boniface VIII investit Jacques II de la Sardaigne, en échange de son renoncement à la Sicile (1297)⁸⁸. Toutefois, les Catalans ne débarquèrent pas avant 1323 et rallièrent alors à leur camp le juge Hugues II d'Arborea. Les rébellions des Doria et Malaspina furent durement réprimées, comme celle des Sardes dans leur ensemble, et les Pisans quittèrent la Sardaigne en 1326. Hugues d'Arborea refusait d'attaquer les rebelles à l'autorité catalane, car il espérait faire l'union autour de sa personne et gouverner ainsi toute l'île. Un malentendu allait durablement s'installer entre le juge et le roi, et se poursuivre pour leur descendance: Alphonse III avait dispensé le juge de l'hommage féodal et lui avait concédé la faculté de pouvoir transmettre ses titres à ses fils. Pierre IV considère ces derniers, Pierre III (1336-45) puis Mariano IV, comme des vassaux, alors que ceux-ci s'estiment souverains. Pierre III a fait la sourde oreille à la convocation pour aller défendre le Roussillon. Mariano IV, éduqué à la cour catalano-aragonaise et marié avec une Catalane, Timbor, fille du vicomte de Rocaberti, après avoir mené un jeu des plus troubles, change ouvertement de politique à partir de 1353 et alimente des révoltes continuelles face à Pierre IV et avec le soutien de Gênes.

⁸⁸ En vain, nous y reviendrons.

Car, en arrière-plan, c'est la place en Méditerranée occidentale qui se joue⁸⁹... La couronne catalano-aragonaise tente de prendre le contrôle de la Sardaigne depuis 1323, et la domination de cette place, stratégique et politiquement instable, est continuellement mise à mal par la république ligure, qui a grand besoin de cette escale. En 1336, il a fallu l'intervention pontificale pour que la paix soit signée⁹⁰. Venise, quant à elle, est en conflit dans la Méditerranée orientale avec Gênes. Les deux puissances maritimes, Venise et la Catalogne, n'étant pas dans une concurrence méditerranéenne exacerbée et ayant un ennemi commun, vont s'unir. À la fin de l'année 1346, Pierre IV a envoyé un ambassadeur sur les terres italiennes et établi des contacts dans le but de fédérer les autres cités italiennes contre Gênes⁹¹. Néanmoins, il ménage aussi la solution d'une paix génoise notamment lorsqu'il traverse le tumulte de l'Union ...

La *Crònica* nous situe le débat peu de temps après la naissance de Jean de Gérone, vers Noël 1350, quand Pierre IV, à Perpignan, est sollicité à la fois par les Génois et par la république de Venise⁹². Zurita, nous apprend en effet la venue à la cour d'un ambassadeur vénitien, Giovanni Gradenigo⁹³, qui

*en nombre de aquella señoría insistió que el rey se confederase con ella contra los genoveses, cosa que consiguió con grande instancia muchos días que estuvo sobre ello en la villa de Perpiñán*⁹⁴.

En réalité, les démarches ont été entamées dès l'été 1350 par Giovanni Steno, envoyé auprès du roi d'Aragon. Il faut croire que la proposition a reçu bon accueil, Bernat de Cabrera ayant été désigné par Pierre IV comme son délégué aux négociations⁹⁵. Le débat semble réellement s'ouvrir au moment de conclure les discussions : la *Crònica* de Pierre IV précise que le conseil royal fut divisé entre ceux qui préféraient une paix avec Gênes,

*dient que més valia confirmar la pau per tal com ells eren hòmens fort destres en la mar e que en poguéren haver damnatge*⁹⁶,

⁸⁹ ORSI LÁZARO, M., « Estrategia, operaciones y logística en un conflict mediterráneo. La revuelta del Juez de Arborea y la « Armada e viatge » de Pedro el Ceremonioso a Cerdeña (1353-1354) », *Anuario de Estudios Medievales*, 38-2, 2008, p. 921-928.

⁹⁰ CABEZUELO PLIEGO, J.V., « Diplomacia y guerra en el Mediterráneo medieval. La liga véneto-aragonesa contra Génova de 1351 », *Anuario de Estudios Medievales*, 36-1, 2006, p. 254-294.

⁹¹ En 1347, les Corses s'étaient livrés à Gênes.

⁹² IV, 67.

⁹³ Giovanni Steno en réalité.

⁹⁴ Zurita, VIII, 45.

⁹⁵ CABEZUELO PLIEGO, J.V., « Diplomacia y guerra en el Mediterráneo medieval. La liga véneto-aragonesa contra Génova de 1351 », *Anuario de Estudios Medievales*, 36-1, 2006, p. 263.

⁹⁶ *Crònica*, V, 3.

et ceux qui soutenaient l'idée de cette alliance vénitienne, au vu des dégâts commis par les Ligures -officiellement en paix avec la couronne- et de l'offre financière des Vénitiens qui était bien avantageuse. Bernat de Cabrera fait partie de ceux-là. L'affaire apparaît dans l'interrogatoire auquel est soumis Bernat de Cabrera⁹⁷. Il répond qu'il n'a pas été le seul à conseiller ainsi, car les Génois infligeaient de lourds dommages aux Catalans ; ils avaient notamment incendié deux galères devant Barcelone, avaient fourni des galères pour assiéger Sassari⁹⁸, c'est-à-dire pour soutenir les Doria, et ils pourraient bien aider les partisans de Jacques de Majorque. Le principal atout était pour Bernat de Cabrera que :

*...con pagaven en la armada quel senyor feya la terça part de la moneda que costave et d'altre guisa ledit senyor no poguera bastar les armades que feu contra le genoves sino fos la ajuda del Venecia*⁹⁹.

Le traité d'alliance est donc signé le 16 janvier 1351 par le Vénitien Giovanni Steno et il s'élargit aux Byzantins – avec Jean VI Cantacuzène – et à la république de Pise, grâce à la diplomatie active de Pierre IV¹⁰⁰. Il est prévu pour quatre années ; les partenaires s'interdisent toute paix séparée. Pierre IV doit armer, équiper et recruter les soldats de 18 galères au minimum, destinées à opérer en Mer Tyrrhénienne mais les deux tiers des fonds sont à la charge de la république vénitienne (soit mille florins par mois et par galère) par l'entremise de la place d'Avignon. Pierre IV choisit l'amiral, seul responsable stratégique, assisté par deux Vénitiens experts en art de la marine et de la guerre. Le butin de guerre est à répartir en trois parts : l'amiral, l'Aragon et Venise¹⁰¹.

Le 3 août 1351, Pierre IV défie la République de Gênes ; au port de Messine, en Sicile, les galères commandées par Pons de Santa Pau partent rejoindre les navires vénitiens. La *Crònica*, mais aussi Zurita et de nombreuses sources italiennes, relatent la bataille qui eut lieu le 13 février 1352, devant le détroit du Bosphore (Pera). Les pertes de part et d'autre furent élevées et Pons de Santa Pau y fut mortellement blessé. Zurita mentionne la déroute de Gênes¹⁰². La *Crònica* estime les pertes génoises sept fois plus élevées que celles des Catalans¹⁰³. Les historiens de l'Italie parlent plus volontiers d'une victoire à la Pyrrhus, d'une

⁹⁷ XXXII, p. 83.

⁹⁸ Les Doria, seigneurs de l'Alghero assiègent Sassari avec l'aide des Génois et battent les forces royales (entraînant la mort de Guillem de Cervelló). C'est une guerre de fait : Gênes a envoyé seize galères armées et pleines de *gent soberga* qui ont failli prendre Sasser. Voir TESIS i MARCA, R., *La vida del Rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 139-141.

⁹⁹ XXXII, p. 93-94.

¹⁰⁰ TESIS i MARCA, R., *La vida del Rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 141.

¹⁰¹ CABEZUELO PLIEGO, J.V., « Diplomacia y guerra... », *op.cit.*, p. 266-268.

¹⁰² Zurita, VIII, 46.

¹⁰³ *Crònica*, V, 11.

« victoire technique » pour Gênes et d'une « déroute héroïque » pour Venise¹⁰⁴. En tous les cas, dès le mois de février 1352, Pierre envoie son ambassadeur Bernat Oliver sur les terres italiennes, car il craint fort la réaction génoise ; il relance la remise à flot d'une armada selon les conditions de l'accord de 1351.

Dans son réquisitoire du 2 juillet 1364, Pere Çacosta reproche à Bernat de Cabrera :

...ell tot sols ab sos tractaments lo mes en guerra ab lo jenoves fahent sobre aço liga ab lo Venecia laqual feu a gran desavantatge del Senyor Rey car molt mes li costaven les galees que no era ço que li donava lo Venecia et es cert que elle dona entenent lo contrari al senyor Rey per laqual guerra gran et irreparable destruccio de moneda e de persones, de richs homens et de cavallers et de homens de peu sen segui al senyor Rey et a sos regnes et terres et fou lavors et encara es fama que la dita liga hac lo dit En Bernat gran moneda de Venecia¹⁰⁵.

Cabrera aurait fait donc perdre beaucoup de vies humaines, de galères et d'argent au roi et au royaume, tandis qu'il se serait enrichi personnellement. C'est une optique un peu différente de celle qui est exposée par la *Crònica* qui minimise les pertes. Il est difficile de savoir combien de navires furent financés par la couronne d'Aragon et par Venise¹⁰⁶ ; il est donc malaisé de d'évaluer les pertes catalanes. Après leur défaite du Bosphore, les Byzantins furent punis par les Génois qui les obligèrent momentanément (jusqu'en août 1353) à exclure des ports de l'Empire les vaisseaux vénitiens et catalans afin de réserver aux Génois le monopole du commerce en Orient¹⁰⁷. Mais là n'était sans doute pas le plus grave. Quelques marchands en furent sans doute pour leurs frais. Plus de douze ans plus tard, leur déconvenue avait-elle encore des échos ? Les résultats de la bataille du Bosphore forçaient surtout Pierre IV à poursuivre la guerre. Une défaite nette est humiliante et présente des conséquences déplorables ; un triomphe se célèbre ; mais une bataille telle celle du Bosphore offrait des perspectives belliqueuses sans fin : les Génois prenaient le dessus provisoirement sur les

¹⁰⁴ NORWICH, J.J., *A History of Venice*, New York, 1989.

¹⁰⁵ (Chap.109) : *Premièrement, car lui seul, avec ses manigances le mit en guerre contre les Génois faisant ligue avec Venise, ligue qui fut au détriment du seigneur roi, car cela lui a coûté beaucoup plus de galères que ne lui en ont donné les Vénitiens et c'est certain qu'il a laissé entendre le contraire au seigneur roi. Par cette guerre, de grandes et irréparables destructions de monnaie, de personnes de ricos hombres et de cavaliers et d'hommes de pieds ont été faites au seigneur roi, à ses royaumes et à ses terres. Bernat a obtenu beaucoup d'argent de Venise grâce à cette ligue.* XXXIII, p. 247.

¹⁰⁶ CABEZUELO PLIEGO, J.V., « Diplomacia y guerra... », *op. cit.*, p. 266-268. L'article tente de faire le point.

¹⁰⁷ TASIS I MARCA, R., *La vida del Rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 143. En février 1356, les deux alliés ajournent leur alliance et la république de Venise dédommage généreusement son ancien partenaire. Il s'agit pour elle de préserver la paix et ses intérêts en Orient plutôt que l'accord passé en 1351. Bernat de Cabrera a fait alors partie des signataires mais le plénipotentiaire était Gilabert de Centelles.

Byzantins, ils chercheraient à se venger en Sardaigne. La preuve ? La guerre se poursuivait en Méditerranée orientale mais surtout elle s'étendait désormais aux horizons directs de Barcelone et de Valence dans le bassin occidental.

Les Génois, en effet, en profitaient pour souffler sur le brasier sarde. Il est curieux que le procès y fasse peu référence et nous reviendrons aussi sur les « silences » du document. Ainsi, dès février 1352, Pierre IV préparait une nouvelle armada, mais cette fois-ci essentiellement destinée à la Méditerranée occidentale. À terme, entre les années 1352 et 1356, il y eut cinq expéditions en Sardaigne et, dans les deux premières, Bernat de Cabrera a occupé la première place.

La première a lieu entre juillet et novembre 1353 : c'est un triomphe pour Bernat de Cabrera qui avait été placé à la tête de l'armada par les procureurs des cités de Catalogne au Parlement de Vilafranca del Penedès (1353)¹⁰⁸. Depuis la même ville, Pierre IV ordonna une enquête sur les injures et méfaits commis par *Rambaldus* de Corbaria, gouverneur de Sardaigne et Corse, à l'encontre de Mariano d'Arborea et inversement¹⁰⁹. Dans notre documentation, à compter du 23 août 1353, Bernat de Cabrera apparaît non seulement comme *capitaneus generalis pro domino rege in mari*, mais aussi comme *locumtenens in Sardinie et Corsice regno*¹¹⁰. L'expédition se clôt par la victoire d'Asinara au large d'Alghero, le 27 août 1353; elle contraint les barons Doria à partir vers la Provence, Pise ou la Corse. Selon la *Chronique* de Pierre IV, la bataille coûte à l'ennemi 3200 prisonniers et 8000 morts¹¹¹, Bernat de Cabrera est lui-même blessé au visage. Le capitaine pardonne à beaucoup de rebelles, mais Fabiano Rosso Doria est supplicié sur la place de la ville. Le traité imposé à l'empereur byzantin est annulé et le commerce levantин rouvert aux Catalans.

La victoire n'eut toutefois pas du tout le résultat escompté : le juge d'Arborea se révoltait désormais ouvertement. Alghero puis Cagliari se soulevaient, et toute l'île se rebellait. Formellement, le 7 septembre de la même année, Bernat de Cabrera annonce, au nom du roi, vouloir *processus facere contra iudicem*¹¹². La *Crònica* à la différence du procès est fort critique : *Lucifer mes al cor de mossen Bernat de fer manament al jutge d'Arborea, de loqual font agreviat*. Il aurait demandé assez brutalement au juge de rendre deux châteaux

¹⁰⁸ Il y est présent et refuse modestement les hautes fonctions que l'on lui délègue. Néanmoins, il finit par accepter. *Crònica*, V, 15 et ZURITA, VIII, 52.

¹⁰⁹ *Proceso contra los Arborea*, CODOIN, vol. 52, II, document 2, p. 43-45.

¹¹⁰ *Proceso contra los Arborea*, ... III, document 10, p. 176.

¹¹¹ *Crònica*, V, 20 et ZURITA, VIII, 52. 850 morts dans les rangs catalano-aragonais.

¹¹² *Proceso contra los Arborea*,..., vol. 52, III, document 37, p. 220.

dans les trois jours¹¹³. Le procès contre les Arborea met en valeur une longue liste de courriers au roi, se plaignant tous de l'iniquité de Bernat de Cabrera¹¹⁴. À son retour, Bernat de Cabrera est célébré comme un valeureux chef de guerre, à Barcelone puis Valence, où il reçoit de Pierre un butin fabuleux pour les galères prises à Alghero et les prisonniers, soit 27 084 florins¹¹⁵. Les nouvelles qu'il ramenait étaient cependant tellement mauvaises qu'une seconde expédition était nécessaire.

De juin 1354 à l'automne 1355, l'expédition est commandée par Pierre IV en personne. Bernat de Cabrera en est encore une fois capitaine. Arrivé vers le 20 juin, Pierre débarque à trois milles d'Alghero tandis que Bernat de Cabrera reste dans le navire amiral avec la reine. La ville est assiégée par terre et par mer ; la peste se déclare, la malaria rôde. Le 9 novembre 1354, Alghero se rend enfin. Bernat de Cabrera avec Pedro de Xérica – beau-frère de Mariano d'Arborea – discutent les termes du traité signé le 13 novembre¹¹⁶. L'application de l'accord se révèle toutefois bien difficile et la guerre se poursuit. En effet, après la défaite d'Alghero de 1353, les Génois, passés sous la tutelle de l'évêque de Milan, Jean Visconti, restent une telle menace qu'une troisième expédition est organisée pour ravitailler le roi. Zurita nous informe qu'un énorme effort de guerre a été fourni par Bernat de Cabrera et sa compagnie : Jaspert de Castellet, Berenguer et Bernat de Maylla, Berenguer Dolms et son fils, Francisco Togores, Pedro Dusay¹¹⁷. Le 11 juillet 1355, une seconde paix est signée à Sanluri sous l'égide encore une fois de Bernat de Cabrera et de Pedro de Xérica¹¹⁸. Certains châteaux résistent encore et Bernat de Cabrera promet le pardon s'ils se rendent¹¹⁹. Si la Sardaigne n'est pas pacifiée – en 1356 est encore planifiée une expédition –, Pierre IV semble très satisfait, au vu de la création le 1^{er} mars 1356 du comté d'Osona au profit du fils de Bernat de Cabrera.

¹¹³ *Crònica*, V, 24. Zurita, VIII, 53. TÀSIS i MARCA, R., *La vida del Rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 147 et s.. MELONI G., *Genova e Aragona. all'epoca di Pietro il Cerimonioso. I (1336-1354)*, Padoue, 1971.

¹¹⁴ Nous y reviendrons.

¹¹⁵ Zurita, VIII, 53 nous renseigne précisément. Bernat de Cabrera reçoit 1000 florins par galère, 200 florins pour chaque gentilhomme, 15 florins pour « otra gente popular »

¹¹⁶ *Proceso contra los Arborea*, ..., vol. 51, I, document 15, p. 74-85.

¹¹⁷ Zurita, VIII, 58.

¹¹⁸ *Proceso contra los Arborea*, ..., vol. 51, I, document 48, p. 184-193.

¹¹⁹ Zurita, VIII, 59.

1.3. Reconnaissance personnelle, militaire et patrimoniale

1.3.1. Majordome en 1347 et curateur du duc de Gérone: la reconnaissance royale

1.3.1.1. Majordome de Pierre IV (1347)

Le 17 novembre 1344, Pierre IV a fait promulguer les *Ordenacions*¹²⁰ dans le but d'organiser et de « nettoyer » une administration inefficace et bien trop critiquée¹²¹. Les charges les plus importantes, placées directement sous l'obédience royale, sont, dans l'ordre de présentation, celles de majordome chargé de la maison royale –*casa nostra*–, de chambellans – *camarlencs* – pour les soins et l'assistance quotidienne au souverain, de chancelier chargé d'organiser les conseils et de *maestre racional* pour administrer le patrimoine royal. Ces personnages sont les personnalités majeures du Conseil royal.

Con los mayordomens nostres en tots e sengles qui de casa nostra e de la companyona nostra seran e les companyes generalment hauran axi con a majors en nostre hostel o cort segons la manera e forma en son loch en nostres ordonacions anotada e en asso a totz nostres officials seran majors.

Utilitat e ornament de nostra cort real concernens havem cogitat molt esser necessari que alsunes coses que per l'offici de majordom çacentras degudament sens constitucion real estants par adjutori de nostra auctoritat sien aprovades e aquelles altres coses no degudament observades sien corregides per remey de nostra serenitat ab savi consell introduit : don ab aquest edicte decernim observador que en la nostra cort tres nobles cavallers (...)

Les majordomes sont au nombre de trois, un pour l'Aragon, un autre pour Majorque et Valence, et enfin, un troisième pour la Catalogne. Sont nommés en outre deux chevaliers qui les suppléent en cas d'absence et leur sont soumis. Leurs obligations ont des caractères très domestiques (soin et organisation de la table, place des commensaux, contrôle de la nourriture

¹²⁰ PALACIOS MARTÍN B (éd.), « Sobre la redacción y difusión de las 'Ordenaciones' de Pedro IV de Aragón y sus primeros códigos », *Anuario de Estudios Medievales*, 25/2, 1995, p. 659-681. *Ordenacions de la casa i cort de Pere III el Cerimoniós*,. Transcripció, edició i notes del manuscrit de València a cura de F.M. GIMENO BLAY, D. GOZALBO GIMENO i J. TRENCHS ODENA. Introducció per F.M. Gimeno Blay, Valencia , 2009.

¹²¹ BEAUCHAMP, A., « Ordonnances et réformes de l'Hôtel royal au début du règne de Pierre IV d'Aragon », *Anuario de Estudios Medievales*, 39/2, 2009, p. 555-573.

et des boissons...) et nécessitent une familiarité aussi élevée que la confiance royale. D'ailleurs, le majordome prête serment :

(...) *e sabran esquivaran tots los perils que a nostra persona serien possibles esdevenir los quals encara perils a la noticia dels pervinents en qualque manera a nos cuytosament manifestaran e no han fet ne faran alguna cosa per que a les coses desus promeses sens violacio observadores puga obviar* (...)

C'est donc un office prestigieux et de grande confiance qui permettait en 1347 à Bernat de Cabrera d'être placé dans le cercle le plus étroit de l'entourage royal. Nous n'avons pas pu trouver la date de la fin de cette fonction. Quand Pierre IV le nomme curateur de son fils nouveau-né, Bernat de Cabrera n'est plus présenté en tant que majordome.

1.3.1.2. Curateur de l'héritier Jean de Gérone (1351-1356)

Le 27 décembre 1350 est né à Perpignan un héritier royal, Jean. Sa mère est Éléonore de Sicile qui a épousé à Valence, le 27 août 1349, Pierre IV. Moins d'un mois plus tard, à Perpignan, le 21 janvier, 1351, est érigé le duché de Gérone avec les *ville* et *ciutades* de Gérone, Manresa, Vic, Besalú, Berga, Camprodon, Sant Pere d'Auira, la vicomté de Bas, Castelfollit, Torroella de Montegrí, Pals et Figueras. Pierre IV concède ce duché en fief, *feudum honoratum*, au tout jeune infant qui est fait six jours plus tard comte de Cervera.

Jusqu'aux quinze ans du duc, le roi conserve l'administration des territoires et les perceptions de rentes, bénéfices et juridictions sur le duché, et se réserve de pouvoir exiger et obtenir des comtes et vicomtes, ost, chevauchées et autres services dus. L'accession au trône du duc, après la mort du roi doit entraîner la disparition du duché¹²². Cette donation temporelle reste sous la juridiction royale ; Pierre IV prend soin de préciser que le duché ne peut être séparé du royaume¹²³.

Le même jour, l'éducation et l'administration des biens de Jean, jusqu'à ses 15 ans révolus, sont confiées à Bernat de Cabrera, aux qualités multiples : *constantem experiam et approbatam industriam ac strenuam nobilitatem et fidelitatem precipuam quam preteritis temporibus in nostris maximis et nostro regio nostreque republica statui periculosus negotiis que inter alia industria ac ingenioso consilio et opera vestris finem optimum habuerunt*¹²⁴...

¹²² SESMA MUÑOZ, S., « El ducado/principado de Gerona y la monarquía aragonesa bajomedieval », *Aragón en la Edad Media*, 14-15, 2, 1999, p. 1507-1518. Jean est fait six jours plus tard comte de Cervera.

¹²³ A.C.A., C., Reg. 1538, fol. 11r.

¹²⁴ XXXIV, p. 383.

En conséquence, il est fait *procurator* et *educator* pour cette durée : il est celui qui gère, nourrit et éduque, celui qui pourvoit aux soins du corps et de l'esprit et doit vivre avec lui, là où le roi l'ordonnera. En cas de décès de ce dernier, si la reine survit au roi, l'enfant vivra dans les royaumes ou terres où le décidera la souveraine ; si les parents meurent ou si le roi prend nouvelle épouse, l'enfant vivra selon les vœux de l'*educator*. En cas de décès de ses royaux parents, Bernat de Cabrera percevra les revenus et droits du duché et exercera l'administration de celui-ci. Il pourra alors nommer viguiers, procureurs, ainsi que tous les officiers, et recevoir hommages et serments. Dans le cas où tous mourraient – roi, reine et Bernat de Cabrera – ce sont douze personnes (deux nobles de la viguerie de Gérone-Besalú, deux nobles issus de la viguerie du Bagès, Berga, Bergueda, deux nobles issus de la viguerie d'Osona-Vic, Ripoll et Ripollès Camprodon, ainsi que deux *ciutadans* de Gérone, deux *ciutadans* de Manresa, et enfin deux de Vic) qui décideront de l'endroit où doit vivre le prince jusqu'à ses 15 ans. Bernat de Cabrera prête hommage et promet aide et conseil. Cet acte organise donc une forme de régence, au sens de « la garde de la personne du souverain mineur, la défense de ses intérêts et de ses biens et, par extension, l'exercice du gouvernement en son nom pendant sa minorité »¹²⁵. En tant que *procurator*, Bernat de Cabrera prend possession du duché et reçoit les hommages des syndics des cités, villas et différents lieux le 28 février 1351¹²⁶.

Pierre IV donne là une énorme marque de confiance à son conseiller, fidèle parmi les fidèles d'un roi sans doute échaudé par une enfance difficile, notamment à partir du mariage de son père avec Éléonore de Castille (1329). On peut aisément imaginer la position acquise par Bernat de Cabrera, et les jalousies ressenties le jour où syndics et procureurs, devant le roi, lui prêtent hommage et serment de fidélité en tant qu'*educator*, *procurator actor*¹²⁷ (février-mars 1351). Étaient présents dans la grande salle blanche du château de Perpignan, pour les hommages des procureurs de la cité de Gérone¹²⁸ comme de ceux de Manresa¹²⁹ : Raymond Bérenger, le comte d'Empuries et oncle de Pierre IV ; Hugues évêque de Valence et chancelier, beau-frère de Bernat de Cabrera ; Berenguer, évêque de Gérone ; Pere de Fenollet, vicomte de Canet, autre beau-frère. C'est sans doute le triomphe d'un homme âgé (53 ans) mais peut-être aussi celui d'un clan, celui des Fenollet et, plus largement des Roussillonnais.

¹²⁵ BEAUCHAMP A., « Régence et continuité de l'œuvre royale. Un testament et des codicilles inédits (1354) de Pierre IV d'Aragon », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 38-1, 2008, p. 201-218. <http://mcv.revues.org/1040>.

¹²⁶ XXXIV p. 408 et A.C.A., C., Reg 1538, fol. 7v-11.

¹²⁷ XXXIV, p. 408-419.

¹²⁸ BOADAS I RASET, J., CASELLAS I SERRA, L.-E. (dir.), *Catàleg de pergamins del fons de l'ajuntament de Girona (1144-1862)*, t. I, Arxiu Municipal de Girona, Barcelone, 2005, p. 353.

¹²⁹ XXXIV, p. 419.

Il y a eu certainement des résistances à la création de ce duché. Eduardo Junyent, publie une série d'actes dans lesquels Pierre IV confirme qu'il n'a pas l'intention de séparer du comté de Barcelone les *ciutats* de Gérone, Vic et Manresa¹³⁰ et qu'il ne porte donc nullement atteinte aux privilèges. De fait, Bernat de Cabrera apparaît peu dans les actes de gestion du duché que nous avons lus. Le roi reste père et administrateur légitime du duc¹³¹, Bernat de Cabrera est évoqué en tant qu'*educator* et administrateur¹³² ; il confirme et atteste les engagements du roi, il est témoin, surtout au début. Comme l'a remarqué Christian Guilleré, les attributions de l'administrateur n'apparaissent pas dans la documentation¹³³. Il ne semble pas avoir eu de réel pouvoir au moins direct, ni être rémunéré. Le roi gère et répond aux réclamations¹³⁴ et désigne tous les officiers royaux. Les documents n'attestent pas de choix de serviteurs procédant directement de Bernat de Cabrera, mais les mentions hors teneur, au bas des copies d'actes dans les registres de chancellerie, montrent qu'il est présent ou assiste au moins à certaines décisions ou nominations. Il est aussi actif en étant présent lors de la transmission de la *iussio* (ordre de rédaction) au scribe ou en lui transmettant lui-même le mandat du roi par exemple¹³⁵. Son influence est perceptible, de la même manière à la lecture de nombreux documents dans lesquels le roi assigne de nouveaux revenus à la maison ducale ou tance ses propres officiers qui renâclent à verser les sommes prévues au *dispenser* de l'infant¹³⁶.

La chancellerie du duc de Gérone est d'ailleurs peu développée jusqu'en 1365. Rafael Tasis i Marca considère que son instruction est dirigée par Bernat de Cabrera, mais les preuves en sont bien rares¹³⁷. En réalité, quand Cathalana de Llança interroge le roi durant l'hiver 1353, car le conseiller est en Sardaigne, Pierre IV lui répond :

¹³⁰ JUNYENT, E., *Jurisdiccions i privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969, p.197.

¹³¹ Encore le 15 juin 1362, BOADAS I RASET, J., CASELLAS I SERRA, L.-E. (dir.), *Catàleg de pergamins del fons de l'ajuntament de Girona (1144-1862)*, t. I, Arxiu Municipal de Girona, Barcelone, 2005, 521 p. 405

¹³² BOADAS I RASET, J., CASELLAS I SERRA, L.-E. (dir.), *op.cit.*, document n°443, p. 354.

¹³³ GUILLERE, C., *Girona en al segle XIV*, vol.I, Barcelone, 1993, p. 169.

¹³⁴ Documentation consultée : BOADAS I RASET, J., CASELLAS I SERRA, L.-E. (dir.), *op.cit.*, t. I, Arxiu Municipal de Girona, Barcelone, 2005 et A.C.A., Cancillería, reg. 1538.

¹³⁵ Mentions hors teneur du type "*Dominus rex mandavit Bartholomeo de Lauro, presente nobili Bernardo de Capraria, consiliario*", au bas de l'acte de nomination du secrétaire du duc, Bernat de Bonastre (A.C.A., Cancillería, reg. 1538, fol. 44r) ou "*Bertrandus de Pinos, mandato regis facto per nobilem Bernardum de Capraria, consiliarium*", au bas de l'acte de nomination de Jacme Verdaguer, serviteur du *scrivà de ració* du duc (A.C.A., C., Reg. 1538, fol. 39r).

¹³⁶ Je tiens à remercier Alexandra Beauchamp pour avoir partagé sa fine connaissance de la documentation.

¹³⁷ TAVIS I MARCA, R., *Pere el Ceremoniós i els seus fills*, Barcelone, 1991, p. 141. J.M. ROCA le met moins en avant dans *Johan I d'Aragó*, Barcelone, 1929.

*que com Mossen Bernat de Cabrera levas la casa del Duch en ordinació, nos, quant ara, no y mudariem n ey tocariem en res e Nos fe havem en Deu que, ho el dit mossen Bernat hic será tost, ho nos serem aquí en breu e lavors provehir hi em volenters*¹³⁸.

Deux éléments apparaissent ici. D'une part, la fonction d'*educator* ne cesse pas avec la distance. D'autre part, Bernat de Cabrera reste encore une fois un homme d'organisation sur lequel le roi se repose.

Est-ce lui qui a choisi les familiers de Jean ? Il est fort probable qu'il a joué un rôle dans leur nomination. Autour du jeune héritier apparaissent ainsi, nommé par Pierre IV, et sans lien apparent avec Bernat de Cabrera, tout un personnel¹³⁹, du jongleur à l'*algutzir* l'Hôtel de l'héritier en somme.... Le majordome est Guillem de Blanes¹⁴⁰, Bernat Margarit est *dispenser, expensor*, c'est-à-dire chargé de gérer la comptabilité du duché¹⁴¹. Il est le premier des Margarit¹⁴² et tout porte à croire qu'il a déjà croisé Bernat de Cabrera. En effet, c'est un fidèle officier royal, qui a été auparavant *battle* de Gérone de 1339 à 1342 puis de 1349 à 1351, et qui a administré les biens de la vicomté de Bas entre 1342 et 1349. En 1359, il fait partie des hommes mobilisés aux côtés du comte d'Osona pour contrer la menace castillane sur Barcelone¹⁴³. Sa carrière d'officier royal lui vaut de résister aux fortes pressions des autorités épiscopales de Gérone en 1337, 1353 et 1361. Manel Güell considère qu'il a été sans doute placé là pour récupérer subsides et taxes de la viguerie de Gérone-Besalú. Le 16 mai 1364, alors que le procès de Bernat de Cabrera est lancé, une enquête est simultanément ouverte sur lui¹⁴⁴. Il meurt le 6 septembre 1366 et son fils, prénommé comme lui, est un conseiller royal reconnu (v.1340-1416) par Jean de Gérone, qui le fait chevalier.

Est-il réellement lié à Bernat de Cabrera ? Son ascension semble bien liée à celle du conseiller. Fait-il pour autant partie de cette même catégorie d'hommes ? Au moins cette catégorie de « gêneur » ? A-t-il été dénoncé dans un contexte qui avait élevé la délation au rang d'exercice quotidien ? Nous ne savons pas comment son cas a été réglé...

Le 18 février 1356, l'infant Raymond Bérenger est nommé curateur du jeune duc de Gérone. Certains y ont vu la preuve d'un désamour royal ; il semble plutôt que Pierre IV ait vu le moyen de faciliter une transaction dont Bernat de Cabrera était partie prenante. Le

¹³⁸ A.C.A., C., Reg.1538, fol. 52v (28 décembre 1343).

¹³⁹ ROCA, J.M, *Johan I d'Aragó*, Barcelone, 1929.

¹⁴⁰ A.C.A., C., reg. 1538, fol 39r.

¹⁴¹ A.C.A., C., Reg 1538, fol. 26 r, nommé le 16 mai 1351.

¹⁴² GÜELL, M., *Els Margarit de castell d'Empordà. Família, noblesa i patrimoni a l'època moderna*, Barcelone, 2011, p. 23 et s.

¹⁴³ Zurita, IX, 23.

¹⁴⁴ XXXIV, p. 236-238.

même jour, en effet, Bernat de Cabrera recevait Vic et ses alentours en échange de Vilafranca del Penedès¹⁴⁵.

1.3.2. Amiral en Sardaigne : la reconnaissance des syndics urbains

Au printemps 1353, et à la demande du Parlement de Vilafranca del Penedès, le titre de capitaine est décerné à Bernat de Cabrera pour commander la première expédition de Sardaigne. En 1354, nous avons vu qu'il avait obtenu à nouveau cet honneur.

1.3.2.1. Financement des guerres et pouvoir urbain

Cette fonction représente le triomphe politique de Bernat de Cabrera aux yeux du patricat catalan¹⁴⁶. En effet, depuis les *Corts* de Barcelone de 1283, les rois ne peuvent créer de droit, pas plus qu'établir d'impôt général sans consentement des bras -clercs, nobles, villes royales- réunis à l'échelle de chacun des royaumes (Aragon, Valence, principat de Catalogne) en *Corts* ou en Parlement¹⁴⁷. Si le roi n'a pas l'accord des *Corts*, il ne lui reste qu'à recourir à son patrimoine qui s'effrite ; nous verrons d'ailleurs combien Bernat de Cabrera en a profité. Les *Corts* de Catalogne considéraient que les expéditions en Sardaigne relevaient d'affaires « privées », d'une entreprise dynastique, fort coûteuse, et en tout cas non de la défense de la terre catalane. Déjà en 1323, la demande de subsides avait provoqué une violente polémique. Selon cette logique, pour financer une telle entreprise, il fallait soit que le patrimoine royal, soit que la collaboration de tous les royaumes de la couronne y pourvoient. En 1323, les villes de la couronne avaient financé 63% de l'expédition. On pouvait les solliciter à nouveau. M. Sánchez-Martínez a montré comment à partir de ce premier Parlement de Vilafranca, des deux Parlements de Barcelone (février et août 1354), et enfin de celui de Lérida (1356), les dons octroyés par les villes ont correspondu au moment où le patriciat urbain a pris le pouvoir financier.

En effet, le don de 1354 a permis aux villes non seulement de mettre en place de nouveaux impôts indirects (sur la consommation et sur les transactions financières), – les *imposicions* – que les autorités urbaines allaient percevoir et administrer, de contrôler la constitution des *armadas*¹⁴⁸, de participer aux décisions liées à la poursuite de la guerre ou

¹⁴⁵ XXXIV, p. 430-456.

¹⁴⁶ SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Le financement des flottes royales de Catalogne au milieu du XIV^e siècle (1353-1356) » dans *Les ports et la navigation en Méditerranée au Moyen Âge, Actes du Colloque de Lattes (Hérault) 12,13, 14 novembre 2004*, 2009, p. 291-302. <http://hdl.handle.net/10261/36369>

¹⁴⁷ Parlement : réunion des bras séparés (ici le bras royal). Le terme peut aussi désigner une réunion des *Corts* en l'absence du roi.

¹⁴⁸ *Armades de Cathalunya*.

aux trêves mais aussi et surtout d'émettre de la dette publique. En effet, si Pierre IV recevait rapidement les dons des villes, l'oligarchie municipale finançait en émettant des crédits à long terme sous forme de vente de rentes, perpétuelles – les *censals* – ou viagères – *violaris* – garanties par les *imposicions*. Ce système permettait, non seulement aux syndics des villes royales de mettre en place un système qu'ils contrôlaient, et dans lequel ils obtenaient un pouvoir qui, au vu des dettes à long terme, ne pouvait s'éteindre, mais aussi à l'oligarchie urbaine, étroitement liée à ces syndics, de s'enrichir. De plus, la mise en place des impôts indirects favorisait ces élites urbaines dans la mesure où les taxes pesaient sur des contribuables plus nombreux et qu'elles étaient moins liées au niveau de fortune que la *talla*. Enfin, ces élites ont ainsi dynamisé dans un premier temps un système bancaire et plus largement un système économique car l'argent attiré par la promesse des rentes a inondé les places financières comme Barcelone¹⁴⁹.

Manuel Sánchez-Martínez relègue au second plan l'intérêt commercial des villes catalanes. On peut toutefois émettre l'hypothèse que la constitution d'une telle *armada* gérée par des *ordenadors de la guerra*¹⁵⁰ et les *clavaris*¹⁵¹ profitaient à la production catalane locale. D'ailleurs, Bernat de Cabrera faillit profiter de la construction de cette flotte. On envoya des experts pour chercher du bois dans le massif de Montseny (cœur des possessions Cabrera) afin de fabriquer des rames. Malheureusement, le bois était de mauvaises dimensions et les conditions neigeuses ne permettaient pas de travailler les morceaux coupés¹⁵². Un entrepreneur comme Johan Lombard, proche de Bernat de Cabrera, se vit louer une « coque » entre juin et décembre 1354 pour 3 656 livres¹⁵³.

1.3.2.2. Bernat de Cabrera et l'organisation maritime

Dès 1340, Bernat de Cabrera aurait en effet, élaboré les *Ordenanzas penales de la marineria mercantil* avec Johan Lombard et Jacme Boscá¹⁵⁴. Damien Coulon a approché les liens étroits entre Bernat de Cabrera et Johan Lombard: l'ascension de l'un paraît décisive

¹⁴⁹ SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., *Pagar al rey en la Corona de Aragón durante el siglo XIV*, Barcelone, 2003.

¹⁵⁰ Au nombre de sept, ils sont chargés de préparer les flottes. SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Le financement des flottes royales de Catalogne... », *op. cit.*, p. 295.

¹⁵¹ Au nombre de trois, ils réunissent l'argent et effectuent les paiements. Les comptes sont soumis à un contrôle de trois personnes élues par les syndics. SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Le financement des flottes royales de Catalogne... », *op. cit.*, p. 295.

¹⁵² SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Le financement des flottes royales de Catalogne... », *op. cit.*, p. 296 et note 16.

¹⁵³ SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., *op. cit.*, p. 297.

¹⁵⁴ Affirmation de CAPMANY SURÍS Y DE MONTPALAU, *Ordenanzas de las armadas navales de la Corona de Aragón aprobadas por el rey Pedro IV*, Madrid, 1787, p. X, et *Memorias históricas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, Madrid, 1792, p. 60 reprise par tous les historiens à sa suite mais, de fait, nos recherches ne nous ont pas permis de trouver de confirmation.

pour l'autre, il lie la chute du premier à la disparition de la documentation du second¹⁵⁵. Tout le prestige de l'amiral victorieux transparaît avec la promulgation des *Ordinacions sobre lo fet de la mar*¹⁵⁶ par le très noble Bernat de Cabrera, *capità general de l'Armada del Senyor Rei com vench de Sardenya e hac vençuts les Genovesos* en janvier 1354. C'est un cadre précis et détaillé de l'organisation de la marine royale, de sa composition et de sa discipline. Néanmoins le 34^e article invite à la souplesse dans la sévérité, et sans doute à tenir compte de circonstances atténuantes ou aggravantes. L'objectif était d'éviter les défections dans le combat et de renforcer le courage de tous ceux qui prenaient part à la bataille. Ces trente-quatre chapitres sont accompagnés des chants – *laus* – à entonner lorsque l'étendard royal est élevé sur l'armada royale :

In Nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti: Amen
Per molts anys la vida è la gran honor del molt Alt Poderós Princep è
Senyor, lo Senyor en Pere, per la Gracia de Deu, rey d'Aragó, de
Valencia, de Malorques, de Sardenya è de Córsega, è Comte de
Barchelona, de Rossello, è de Cerdanya, que Deus salv è mantenga.

doit être dit deux fois, tandis que ce qui suit ne doit être entendu qu'une seule fois :

La gran victoria è la gran honor del molt Noble En Bernat de Cabrera
Capità General del molt Alt, è molt Poderós Princep è Senyor,
lo Senyor Rey d'Aragó, que Deus salv è mantenga..

Les *Ordinacions* constituent donc le premier acte de l'organisation des armées maritimes. Bernat de Cabrera apparaît par la suite nommément deux fois, mais tout laisse à penser que tant qu'il a été politiquement actif, son avis a compté aussi dans ce domaine. Il affine avec son fils, le comte d'Osona et avec le vicomte de Cardona –nouvellement nommés généraux de l'*armada* après la menace du 16 mai 1359- ainsi qu'avec les *alistadores* (recruteurs) Jacme Boscá et Johan Lombard, l'ordonnancement des payes (entre le 20 mai 1359 et le 8 novembre 1361). Le 10 février 1361, en présence de Gilabert de Centelles et de Jacme Dezfar, il est interrogé au sujet des inscrits qui ne viennent pas¹⁵⁷.

¹⁵⁵ Sur Johan Lombard, COULON, D., « Ascensión, apogeo y caída de Joan Lombarda, mercader-armador de Barcelona », FERRER MALLOL, M.T., COULON, D., (éd.), *L'expansió catalana a la Mediterrània a la baixa edat mitjana*, 20 avril 1998, Barcelone, 1999, p. 15-25.

¹⁵⁶ CAPMANY SURÍS Y DE MONTPALAU, *Ordenanzas...*, *op. cit.*, ..

¹⁵⁷ CAPMANY SURÍS Y DE MONTPALAU, *Ordenanzas de las armadas navales de la Corona de Aragon aprobadas por el rey Pedro IV*, Madrid, 1787, p. 39-42.

Ainsi, en choisissant Bernat de Cabrera comme capitaine, les Parlements choisissaient un homme qu'ils connaissaient —Bernat de Cabrera avait négocié avec eux durant l'Union—, un chef de guerre reconnu —surtout en Castille—, peut-être moins lié à la Sardaigne qu'un Pedro de Luna : un Catalan ayant fait ses preuves et qui, comprenant leurs intérêts, pouvait encore plus les favoriser. Pierre IV semble s'être vu « imposer » Bernat de Cabrera sans déplaisir.

1.3.3. La prise de contrôle d'un territoire non sans résistance

En effet, en 1350 Bernat de Cabrera transmet à son fils la vicomté de Cabrera. Nous sommes alors au début de l'ascension du fils qui se marie la même année avec Marguerite de Foix-Castelbon, sœur du comte Roger Bernat de Foix. En 1353, les possessions s'agrandissent à l'est de la vicomté de Bas. À Noël 1355, le jeune Bernat de Cabrera reçoit les armes de chevalier du pape Innocent VI et il devient comte d'Osona le 1^{er} mars 1356.

1.3.3.1. La vicomté de Bas (1353)

Cette donation est liée à la préparation du conflit en Méditerranée. La *Chronique* le précise. Pierre IV a obtenu les fonds nécessaires pour trois ans et peut ainsi organiser l'armée. Nous sommes au printemps 1353.

*E aprechs pochs dies entramnosen en la ciutat de Barcelona y posam en estament la armada que se devia fer en Catalunya ; y aqui donam al dit noble En Bernat de Cabrera, per los treballs que havia sofferts per Nos, per los affers de la dita guerra y entenien a ostenir, lo vezcomtat de Bas a si y als seus en per tot temps*¹⁵⁸.

C'est en réalité une vicomté que Bernat de Cabrera a déjà administrée brièvement.

La vicomté de Bas était appelée jusqu'en 1126 vicomté de Besalú. Elle est constituée par un ensemble assez cohérent dont la colonne vertébrale est la rivière El Fluvià, et dont le centre de commandement est le château de Mallol. Située dans un espace montagneux, la vicomté est encadrée par deux massifs : à l'est, celui de Santa Magdalena (1525 m) derrière lequel se loge le Ripollès, et à l'ouest, celui, volcanique de la Garrotxa qui rend difficile l'accès à Gérone. De dimensions ramassées, la vicomté est par sa situation de vallée une voie de passage primordiale entre d'une part, Vic et Olot, d'autre part, Olot et Ripoll et enfin, vers l'est, Gérone et la Méditerranée. Elle a été reconnue en 1198 à Hug II Ponç, mais comme ce

¹⁵⁸ Crònica, V, 15.

dernier est parti en Sardaigne où Pierre II l'a nommé juge d'Arborea, l'absent a alors nommé comme régent Hug de Torroja, son cousin. Ultérieurement, la vicomté appartient de fait aux lieutenants des descendants du juge d'Arborea qui conservent encore au milieu du XIV^e siècle, de manière honorifique, le titre de vicomte de Bas. Toutefois, Hugues V, comte d'Empuries (1269-1277) est devenu vicomte consort de Bas et a transmis le fief à son fils qui a épousé Marquesa. L'ensemble formé par les deux vicomtés, Empuries et Bas, constitue alors un bloc territorial d'Olot aux Guillerries mais il reste juridiquement dissocié. Jusqu'à sa mort, Marquesa est vicomtesse de Cabrera tandis que son fils Malgaulí hérite de la vicomté de Bas, en plus du comté d'Empuries.

La vicomté de Bas est l'objet de nombreuses transactions et sert régulièrement de gage. Après la mort de Malgaulí, elle revient, comme le comté d'Empuries – et malgré la résistance des Cardona – à la Couronne. Le roi la donne en gage à Ramon d'Empuries, prieur de l'ordre de l'Hôpital et oncle de Malgaulí pour un emprunt de 40 000 sous jusqu'en 1331¹⁵⁹. La vicomté est ensuite tenue par Hugues V, comte de Squillace pour une dette 70 000 sous, avant que celui-ci ne la négocie avec Bernat de Cabrera contre les châteaux de Cànoves et Belloc en 1335. Santiago Sobrequés sous-entend que cet échange couvrait en réalité une procédure de récupération royale dans laquelle Bernat de Cabrera aurait joué le rôle d'intermédiaire. En 1335, la vicomté revient finalement à la Couronne, Pierre IV affirmant ses droits après la mort de son père. Bernat de Cabrera la livre au roi qui la lui retourne donc en 1353 avec le titre de vicomte de Bas¹⁶⁰.

1.3.3.2. Première prise en main de Vic : une dot

L'année de disparition d'Alphonse XI est aussi celle du triomphe du lignage, triomphe célébré avec de grandes fêtes données pour le mariage de l'unique héritier mâle de Bernat de Cabrera avec Marguerite de Foix, fille du vicomte de Castelbon et de Constance de Luna – fille d'Artal de Luna et nièce du comte de Luna¹⁶¹.

Les Castelbon sont liés au comté de Foix depuis le mariage d'Ermessinde à Roger Bernard (II) de Foix en 1208. De 1230 à 1315, la vicomté de Castelbon est proprement un domaine de Foix et constitue donc une tête de pont territoriale pour les interventions du comte pyrénéen¹⁶². Les possessions des Castelbon sont localisées dans les vigueries de Gérone (Selva et Guillerries) et d'Ausone (Besora, Tornamira, Orís, ...). Ces terres catalanes servent

¹⁵⁹ Malgaulí la lui avait léguée en 1322, et Alphonse IV empruntant à Ramon, la lui laisse en gage.

¹⁶⁰ SOBREQÜÉS, S., *Els Barons de Catalunya*, Barcelone, 1989, p. 80-84 et p. 91.

¹⁶¹ Zurita, VIII, 37.

¹⁶² SOBREQÜÉS, S., *Els Barons ...op.cit.*, p. 47 et 95.

depuis le début du XIV^e s. à satisfaire un cadet. Roger Bernat, le père de Marguerite, a surtout guerroyé aux côtés de son frère Gaston de Foix, pour le roi Jacques de Majorque, puis au service des Français contre les Anglais, et enfin aux côtés d'Alphonse XI de Castille où il a rencontré Bernat de Cabrera. Il est d'ailleurs mort à Orthez et c'est Constance de Luna qui a assumé la gestion des possessions et l'éducation des enfants. Sur les trois enfants nés du mariage de Roger Bernat et de Constance de Luna, l'unique fils –Roger Bernat III – contracte une alliance béarnaise tandis que ses deux sœurs épousent des Catalans : la cadette le comte de Pallars et Marguerite le fils de Bernat de Cabrera.

La dot de Marguerite de Foix est de 265 000 sous gagés sur plusieurs possessions à Vic et dans ses alentours. À l'intérieur de Vic, il y a la ville haute appelée aussi partie Moncada (car dominée par le château du même nom) et aux alentours les châteaux de Tornamira, Solterra, Orís ainsi qu'une partie de la *domus* de Vilardell dans le Vallès. La situation devait être relativement complexe dans la mesure où, le 6 février 1352, on apprend que la partie Moncada est tenue en gage par Bernat de Cabrera en raison de la dot pour sa belle-fille¹⁶³. La dette n'étant pas réglée, le 15 mars 1353, Roger Bernat de Foix, comte de Castelbon se voit obligé par sentence arbitrale de livrer les biens gagés. Dans le mois qui suit, Bernat de Cabrera, son fils et Marguerite de Foix confirment les privilèges de cette partie de la ville¹⁶⁴. À ce moment-là, nous dit Jean-Pierre Cuvillier, « on vit des bourgeois de cette partie de la ville préférer négocier avec la nouvelle autorité le droit de transférer leur résidence dans la partie de la ville sous juridiction royale » qui leur paraissait bien plus légère à supporter¹⁶⁵. Le 19 septembre 1355, des conflits de juridictions sont réglés entre Pierre IV et Marguerite¹⁶⁶. Ils n'impliquaient pas, semble-t-il, d'opposition aiguë...d'autant moins que Pierre, cinq mois auparavant avait promis Vic aux Cabrera.

1.3.3.3. Deuxième prise en main de Vic : une dette

Pierre IV promet à Bernat la cité de Vic et le comté d'Osona, à Cagliari, le 24 avril 1355¹⁶⁷, non seulement pour le remercier des services rendus en Sardaigne en tant que précieux capitaine général, mais aussi pour ceux lors des soubresauts de l'Union, comme pour

¹⁶³ JUNYENT, E., *Juridiccions i privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969, document 342, p. 199.

¹⁶⁴ JUNYENT, E., *Juridiccions...*, *op.cit.*, documents 345 et 347, p. 200.

¹⁶⁵ CUVILLIER, J.-P., « La population catalane au XIV^e siècle. Comportements sociaux et niveaux de vie d'après les actes privés », *Mélanges de la Casa de Velázquez*. 5, 1969, pp. 159-187.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/casa_0076-230X_1969_num_5_1_995

¹⁶⁶ JUNYENT, E., *Juridiccions...*, *op.cit.*, document 355, p. 202.

¹⁶⁷ XXXIV, p. 420-429.

ses fonctions assumées auprès du duc de Gérone. La promesse royale vaut aussi pour le fils et les successeurs de Bernat de Cabrera.

*...concedemus et vobis seu dicto vicecomiti et vestris vel suis perpetuo ut comitibus Ausonie dabimus et donabimus pure simpliciter et irrevocabiliter pleno jure in feudum, tamen et juxta propriam naturam feudi totam partem nostram quam habemus et habere debemus et nobis pertinet et pertinere potest et debet quovis modo in Vici civitate pretacta et etiam infra limitationem unius leuce predictae limitande...*¹⁶⁸

Vic en fait donc entièrement partie¹⁶⁹, Pierre IV prenant soin de le préciser et d'y adjoindre tout lieu fortifié ou non dans le périmètre d'une lieue. Une délimitation plus fine des contours sera faite par Pere Çacosta et Francesc Togores au nom de Pierre IV et par les délégués de Bernat de Cabrera. Dès le 20 novembre 1355, Pierre IV livre la cité de Vic à Bernat de Cabrera avec toute la juridiction, droits d'ost et de chevauchée pour deux années, et ordonne au viguier royal de quitter les lieux¹⁷⁰.

Il reste que durant l'hiver 1355-56, Vic fait preuve d'une résistance acharnée. L'affaire paraît confuse ; la lecture des analyses de la documentation révèle sans contestation possible que les habitants ont peur de perdre les privilèges acquis. Toutefois, il est plus difficile d'éclaircir si cette opposition est liée à la constitution du duché de Gérone ou à celle du comté d'Osona (qui est compris dans le duché de Gérone). Jusqu'en mars 1356, les deux arguments semblent interférer ; un procès tranche que Jean de Gérone est libre de permuter une partie ou la totalité de Vic¹⁷¹. Les *prohoms* de la partie haute de Vic – partie Moncada – défendaient certes les privilèges concédés par le roi à la cité mais craignaient aussi Bernat de Cabrera, présenté comme un « ennemi mortel de la cité »¹⁷².

Le 17 février 1356, Pierre IV livre à son fils la cité de Vic et le lendemain nomme son oncle, Raymond Bérenger, comte d'Empuries, curateur du jeune duc¹⁷³, le remerciant ainsi d'une permutation qu'il a négociée avec doigté. Cet échange, officialisé le 26 février 1356¹⁷⁴, concerne Vic qui est donnée en fief à Bernat de Cabrera contre les villes de Vilafranca del Penedès et de l'Arboç, les châteaux d'Olèrdola et de Font-rubí, francs-alleux tenus par Bernat

¹⁶⁸ XXXIV, p. 423.

¹⁶⁹ Elle est citée avant même le comté d'Osona. Il faut dire qu'elle est la capitale de l'antique comté d'Ausone.

¹⁷⁰ JUNYENT, E., *Juridiccions...* op.cit., documens 357, p. 203.

¹⁷¹ JUNYENT, E., *Juridiccions...* op.cit., document 374, p. 206 (20 février 1356).

¹⁷² JUNYENT, E., *Juridiccions...* op.cit., document 362 p.204 (14 janvier 1356).

¹⁷³ XXXIV, p. 430-435.

¹⁷⁴ XXXIV, p. 435-456. L'affaire est assez bien résumée dans l'acte.

de Cabrera depuis le 18 janvier 1356 pour une dette que le roi avait contractée auprès de lui lors de la campagne de Sardaigne¹⁷⁵.

Le jeune Bernat de Cabrera ¹⁷⁶ est investi le 1^{er} mars 1356 du comté d'Osona. Le 5 mars, le procureur de Bernat de Cabrera vient prendre livraison de la cité mais c'est une véritable rébellion qu'il rencontre, si active que Pierre IV s'en mêle. À la fin du mois de mars 1356, quand Bernat de Cabrera va prendre possession de la partie royale de Vic, il ne trouve qu'une minorité des *prohoms* pour lui prêter serment, l'autre s'étant absentée. Le 1^{er} avril 1356, depuis Saragosse, Pierre autorise le comte d'Osona à procéder contre eux et cela provoque une résistance armée. Le 5 avril 1356, le roi demande au viguier de Manresa, Ramon de Planella de réunir ses gens du Bagès afin de marcher contre Vic. De son côté, le comte d'Osona réunit ses troupes ainsi que des mercenaires castillans pour assiéger la ville¹⁷⁷. Les rebelles semblent trouver des soutiens au moins passifs ; ainsi, le conseil de Manresa refuse d'envoyer une armée contre Vic.

Les oppositions se multiplient donc furieusement. Elles sont aussi le fait de l'évêque Ramon de Bellera qui clame que la promesse royale faite en 1315 est trahie. En effet, en 1315 l'évêque Berenguer de Guàrdia avait transféré son domaine (partie basse) au roi Jacques II qui lui avait promis de ne jamais désunir la seigneurie de Vic de la Couronne et du comté de Barcelone. Ramon réclame que la partie concédée doit alors revenir à l'évêque. Le 29 avril 1359, Pierre IV intervient directement auprès d'Avignon¹⁷⁸. Les choses vont si loin que l'évêque est chassé de son évêché et son temporel, dont Vic, le château de Brull et Torroella, lui est confisqué¹⁷⁹.

Un témoin le 28 août 1365 confirme que l'empoignade fut rude, ceux de Vic qui avaient fortifié la cité furent assiégés par des troupes royales comportant des Castillans et des Catalans ...Vic finit par se soumettre¹⁸⁰. Il est à noter que difficilement tombée sous la domination de Bernat de Cabrera père et fils, la cité résiste ensuite pour revenir dans le giron royal en 1364...

¹⁷⁵ MIQUEL I LÓPEZ, J., RUBIÓ MANUEL, D., « La recuperació del patrimoni reial: El cas de la vegueria de Vilafranca del Penedès (1384) », *Miscel.lània penedesenca*, 1994, XVIII, p. 209-231. C'est un prêt que Bernat de Cabrera n'a pu financer seulement grâce à sa victoire de 1353, nous y reviendrons.

¹⁷⁶ PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d'Osona a mig segle XIV, Origen i extension del comtat d'Osona creat pel rei Pere III a favour de Bernat III de Cabrera el 1r marc de 1356*, Barcelone, 1972.

¹⁷⁷ JUNYENT, E., *Juridiccions...*, *op.cit.*, documents 373 et 379 p.206-207.

¹⁷⁸ XXXIV, p. 467-468.

¹⁷⁹ JUNYENT, E., *Juridiccions...*, *op.cit.*, documents 361, 363, 364 et 372 p.203-206.

¹⁸⁰ Cúria Fumada Vich, Man. Pere de Mas, C. 1365, s.f. avec date 28 août 1365. Cité par PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d'Osona...*, *op. cit.*, n.15 p. 19.

Vic constitue donc un territoire important pour Bernat de Cabrera et sa famille (un héritier est né en 1352). La cité contrôle la route qui relie Barcelone à Ripoll – l’antique *Via ceretania* – ; elle doit être prospère car il y a un quartier juif au cœur de la ville, elle draine les richesses d’une plaine prospère.

1.3.3.4. Le comté d’Osona : un territoire quasiment d’un seul tenant

Nous avons déjà évoqué la constitution du comté d’Osona. Nous avons choisi de ne pas l’orthographier comme l’antique comté d’Ausone rattaché au comté de Barcelone après 1064 et dont le dernier comte titulaire était Guillem Berenguer, car il ne couvre pas les mêmes territoires¹⁸¹. Le nouveau comté d’Osona, constitué en faveur du jeune Bernat de Cabrera comprend en effet la vicomté de Cabrera, les châteaux de Montclús, Montpalau, Sant Iscle, Solterra, Vall d’Osor, d’Anglès ; les territoires de Sau et le château de Taradell avec la paroisse de Viladrau mais aussi les châteaux de Voltregà, Torelló et Cabrera ainsi que divers lieux de Roda, Salvellana, Barrès, Castelló de Bas ou la bastide de l’Infern. Plus à l’est sont compris le château d’Orís, la vicomté de Bas, la part royale de la ville de Vic ainsi que celle de Marguerite de Foix, les châteaux royaux de Gurb, Tona et Malla, les lieux tenus par son père et sa mère, ainsi que ceux tenus par sa femme¹⁸².

Antoni Pladevall i Font conclut donc qu’il s’agit là d’une distribution géographique bien arbitraire, sans relation avec l’antique comté d’Ausone, et qui arrondit les domaines des Cabrera par la cession en fief de tous les honneurs que tient le roi autour de la cité de Vic¹⁸³. Il comprend bien des terres de l’antique comté mais avec de nouveaux espaces – ceux de la Garrotxa, de la Selva, des Guillerries, du Vallès Oriental jusqu’au Maresme – qui lui permettent d’avoir accès au littoral. Le 10 juillet 1356, en compensation, le comte d’Osona cède au roi, les châteaux de la Guàrdia, du Ripollès avec leurs territoires et forteresses ainsi que celui de Tornamira, la viguerie du Bagès qui lui vient de sa mère et qui est anciennement du patrimoine des Montcada (maintenant Foix-Castelbon)¹⁸⁴.

Les limites des fiefs et possessions des Cabrera sont donc redessinées. Par ailleurs, toutes les terres du comté d’Osona se trouvent intégrées dans le duché de Gérone créé le 21 janvier 1351, duché que Bernat de Cabrera devait à son origine gérer et organiser. Devait car depuis le 18 février 1356, nous l’avons vu, Bernat de Cabrera n’a plus cette charge. Nous y reviendrons.

¹⁸¹ Carte présente dans le détail JUNYENT, E., *Juridiccions... op.cit.*, p. 27.

¹⁸² XXXIV, p. 460.

¹⁸³ PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d’Osona... op.cit.*, Barcelone, 1972.

¹⁸⁴ A.C.A, Reial Patrimoni, III, f. 697, n°48.

II. Premiers ennemis : le ciel se couvre

La victoire de Bernat de Cabrera en Sardaigne à partir des années 1353 correspond aussi au déclin de grands personnages, tels Pere de Xérica, âgé, ou le comte de Luna qui va bientôt mourir. Toutefois, son ascension ne se fait pas sans créer des animosités chez les infants Pierre et Raymond Bérenger, comme du côté des nobles. Celles-ci se devinent plus qu'elles ne se dessinent nettement à quatre occasions qu'artificiellement nous distinguerons : le procès de Sardaigne, les deux révisions testamentaires de Pierre IV et enfin, les *Corts* de 1356. Bernat Cabrera semble même vaciller en 1361-1362.

2.1. Sur la question de Sardaigne : l'expression des jalousies nobiliaires

Bernat de Cabrera n'est pas seulement nommé capitaine général, il est lieutenant du roi et le 7 septembre 1353, il annonce solennellement vouloir *processus facere* contre le juge d'Arborea¹⁸⁵ pour atteinte à la majesté royale. Il faut préciser que Pierre IV, en mars 1353 a demandé une enquête qui est menée jusqu'en septembre 1353. Celle-ci constitue l'essentiel du volume II des Procès de Sardaigne ; Bernat de Cabrera n'y apparaît jamais alors qu'il est présent en Sardaigne à partir du mois de juillet où il mène les armées royales. En août, il essaie de négocier avec le juge, qui, semble-t-il se révèle assez fuyant, et qui, au terme d'un long échange de courriers, lui a finalement envoyé, le 6 août 1353, son épouse, Timbor de Rocaberti. Cette dernière, sœur du vicomte de Rocaberti, est par ailleurs une lointaine cousine de Bernat de Cabrera dans la mesure où sa grand-mère, qui a épousé le vicomte de Rocaberti est issue de la branche aînée des comtes d'Urgell¹⁸⁶. Nous l'avons déjà évoqué, lors de cette rencontre, Bernat de Cabrera est peu délicat et exige la restitution des châteaux d'Ardora et Capulo dans les trois jours¹⁸⁷. Selon Zurita¹⁸⁸, l'amiral aurait été manipulé par les officiers royaux présents en Sardaigne *que desviarón Bernaldo de la concordia*.

Quoi qu'il en soit, Mariano pour alléger un dossier d'accusation mené désormais par Bernat de Cabrera tente de faire jouer ses relations et l'on assiste à des échanges épistolaires entre :

- Bernat de Cabrera et Timbor de Rocaberti en septembre 1353: échanges très affectueux de la part d'une épouse qui essaie d'écarter de son mari les foudres royales: *com*

¹⁸⁵ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, document 37, p. 220.

¹⁸⁶ Tandis que Bernat de Cabrera est issu de la branche cadette (voir généalogie).

¹⁸⁷ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, document 34, p. 211-215.

¹⁸⁸ Zurita, VIII, 53.

*Deus sap que nos ne havem gran esperança en vos per tal quant nos hi va mes que a persona del mon*¹⁸⁹. Mais ce même mois Bernat de Cabrera met en accusation le mari de sa cousine.

-Entre Gilabert de Centelles, gouverneur de Majorque, et le juge, ou son épouse, pour leur proposer de ne pas aller plus loin (octobre 1353). Les lettres témoignent d'un lien fort : *E nos, qui per gran affeccio que havem a vos e vostre casal per moltes rahons, hi treballarem de bon grat*¹⁹⁰. Le procès de crime de lèse-majesté intenté et mené par Bernat de Cabrera semble faire peur au gouverneur de Majorque ; il tente de ramener le lignage d'Arborea à la raison. Timbor, le 11 novembre 1353, lui demande d'intercéder auprès de Bernat de Cabrera. Il semble que ce soit Centelles qui prenne l'initiative durant cette période. Ses efforts peuvent procéder de raisons diverses:

- il devine la colère royale ;
- il pressent l'efficacité de Bernat de Cabrera ;
- il a de l'amitié pour le juge et sa femme et/ou nourrit une inimitié particulière contre Bernat de Cabrera.

À partir de décembre 1353, l'étau se resserrant peut-être trop à son goût, Mariano s'adresse à la reine Éléonore¹⁹¹, au roi, à la ville de Barcelone¹⁹² ainsi qu'à sa sœur, épouse de Pere de Xérica, pour se plaindre des mauvais procédés, violences et *turbaciones* infligés par l'amiral¹⁹³. Qu'il s'adresse à Pierre IV ou à sa sœur est tout à fait normal vu que Bernat de Cabrera représente le premier et qu'il peut espérer légitimement compter sur les liens de solidarité familiale; il est moins anodin qu'il ait eu l'idée d'écrire aux prud'hommes de Barcelone ou à la reine. Espérait-il une oreille complaisante ? Timbor joue sur un autre registre. S'adressant à son cousin, Hugues de Fenollet, évêque de Valence, elle parle aussi d'injures et de malveillance mais ajoute :

*Car vertaderament, senyor, lo dit Bernat dix a nos que ell no trobava raho naguna de fer res contra lo senyor jutge, mas que ell lo havia per sospitos e que per suspita fahia ço que fahia.*¹⁹⁴

Reste qu'en février 1354 l'infant Raymond Bérenger répond complaisamment à Mariano, mais sans citer Cabrera. Présent, comme le vicomte de Rocaberti, à la lecture de la lettre adressée aux prud'hommes, il promet d'intercéder en sa faveur pour préserver la paix¹⁹⁵.

¹⁸⁹ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, document 39, p. 222.

¹⁹⁰ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, document 59, p. 260.

¹⁹¹ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, document 76, p. 291-292.

¹⁹² L'infant Raymond Bérenger et le vicomte de Rocaberti sont présents à cette lecture.

¹⁹³ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, documents 65-68, p. -269-281.

¹⁹⁴ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, document 73, p. 286.

La lettre envoyée par Gauceran de Rocaberti à sa sœur est beaucoup plus directe. Il lui promet de défendre l'époux injustement accusé et d'aller devant le roi mais prétend que celui-ci n'a confiance qu'en Bernat de Cabrera.

*E axi mateix que no pusquessem esser forsas d'anar contra lo jutge axi com los altres e lo senyor Rey nons ha vulguts guiar tractant en Bernat de Cabrera, creem que per tal affers nol pusquessem afrontar ; per que, madona, no havem haut de consell que per res hi siam anats (...)*¹⁹⁶.

Le vicomte de Rocaberti ne semble guère avoir beaucoup d'estime pour Bernat de Cabrera, seul à avoir l'oreille du roi et qui mène les nobles catalans à la guerre en Sardaigne !

Nous pensons que le vicomte de Rocaberti et Raymond Bérenger ont en commun de peu apprécier, peut-être de jalouser le glorieux amiral qui revient à la tête de 78 vaisseaux (nous dit Zurita). Ceci nous est signifié par leur présence commune à la lecture de la lettre de Mariano — ils sont les seuls nommés — et c'est sans doute le vicomte de Rocaberti qui, ayant reçu cette lettre par messenger, a obtenu que Raymond Bérenger la fasse lire à Barcelone.

Ainsi, nous posons comme hypothèse que la conquête de Sardaigne entreprise par Bernat de Cabrera lui a créé des ennemis : des jalousies sans doute, mais aussi des inimitiés plus insurmontables à partir du moment où il osait s'attaquer aux Arborea, lignage lié aux Rocaberti, mais aussi aux Luna. Par ailleurs, les plaintes des Arborea cherchent aussi parmi les gens influents des oreilles complaisantes, c'est-à-dire hostiles au conseiller : Raymond Bérenger peut en faire partie comme Éléonore... Dans la famille royale, Bernat de Cabrera a suscité des ressentiments que la révision des testaments royaux révèle tout autant.

2.2. La révision des testaments de Pierre IV : Bernat de Cabrera s'efface au profit d'Éléonore

Nous avons vu comment, le 21 janvier 1351, Pierre IV avait confié l'éducation du duc de Gérone et l'administration de ses biens, jusqu'à sa majorité, à son conseiller Bernat de Cabrera, ce dernier devant prendre en charge l'infant Jean si le roi mourait. Le testament de 1354 et les codicilles rédigés entre mai et juillet 1354, alors que Pierre IV s'apprête pour

¹⁹⁵ *Proceso contra los Arborea, op.cit.*, vol. 52, III, document 69 p. 282.

¹⁹⁶ 20 février 1354.

l'expédition de Sardaigne, modifient ces dispositions¹⁹⁷. Une seconde modification est introduite en 1356.

2.2.1. L'organisation de la régence par le testament de 1354 : Bernat de Cabrera, un homme de confiance.

En 1354, Pierre IV part pour la Sardaigne avec son épouse et Bernat de Cabrera comme amiral. Il organise pour la durée de l'absence royale une lieutenance générale des royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque ainsi que des comtés de Catalogne, de Roussillon et de Cerdagne qui est confiée à son oncle l'infant Pierre, âgé alors d'une cinquantaine d'années (25 mai 1354). Il rédige aussi un testament qui organise la régence (même si le terme n'est jamais employé).

En cas de mort prématurée de Pierre IV, son épouse Éléonore de Sicile et son oncle paternel l'infant Pierre, comte de Ribagorça et des Montagnes de Prades, deviennent tuteurs et curateurs du jeune prince. La reine se charge de sa garde et de son éducation jusqu'à sa majorité, tandis que l'infant Pierre, *tutor*, dirige les territoires et les royaumes à l'exception du duché de Gérone et du comté de Cervera qui demeurent sous le contrôle de Bernat de Cabrera (conformément aux dispositions prises en 1351). Selon le testament, l'infant Pierre gouverne avec les pleins pouvoirs, mais doit tenir compte :

- des conseils de la reine et obtenir son approbation¹⁹⁸ ;
- des avis de trois conseillers de Pierre IV, Pedro de Luna, Pere de Xérica et Bernat de Cabrera¹⁹⁹ qu'il doit obligatoirement solliciter, le premier pour les affaires aragonaises, le second pour celles du royaume de Valence, tandis que Bernat de Cabrera est chargé des affaires de la Catalogne, du Roussillon, du royaume de Majorque, de Corse et de Sardaigne.

En cas de mort anticipée de l'infant Pierre, ou s'il renonce à la tutelle avant les quatorze ans révolus de l'infant Jean, Pierre IV prévoit la prise en charge du gouvernement par la reine. L'infant Raymond Bérenger, comte d'Empuries, frère cadet de l'infant Pierre,

¹⁹⁷ BEAUCHAMP, A. , « Régence et continuité de l'oeuvre royale », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 38-1 | 2008, mis en ligne le 17 février 2010, consulté le 20 juin 2012. URL : <http://mcv.revues.org/1040>

¹⁹⁸ Comme Alexandra Beauchamp l'a noté, « la mention de l'intervention d'Éléonore de Sicile semble donc plus rhétorique que vraiment contraignante pour l'infant Pierre, d'autant que son rôle, en cas de minorité du souverain, et jusqu'à sa majorité, est autrement plus décisif que celui de la reine », article *op. cit.*

¹⁹⁹ MOXÓ I MONTOLIU, F., *La casa de Luna (1276-1348): Factor politico y lazos de sangre en la ascension de un linaje aragones*, Münster, 1990 ; COSTA PARETAS, M.-M., *La casa de Xerica i la seva política en relació amb la monarquia de la Corona d'Aragó: Segles XIII-XIV*, Barcelone, 1998.

remplacera la reine dans cette tutelle et à la tête du gouvernement des royaumes dans le cas où elle décéderait prématurément.

La garde de l'héritier Jean, comme l'administration de ses revenus et de ses biens situés dans le duché de Gérone et le comté de Cervera, jusqu'à ses quatorze ans révolus, restent donc au pouvoir de Bernat de Cabrera. Le rôle attendu de la reine est limité dans la mesure où elle a la garde de son fils tant qu'elle demeure sur le territoire de la couronne d'Aragon, veuve et chaste, et qu'elle doit se conformer aux modalités prévues en janvier 1351.

Le testament de mai 1354 témoigne de l'énorme confiance dont Bernat de Cabrera dispose à cette date avec les trois missions qui lui sont assignées en cas de décès de Pierre IV : conseiller pour les affaires catalanes, *educator* royal et chargé des duché de Gérone et comté de Cervera.

2.2.2. Le testament du 18 novembre 1356 : Bernat de Cabrera « effacé » de l'organisation la régence ?

Le 29 juillet 1356 est né un second fils, l'infant Martin. Un nouveau testament royal est rédigé et porte la date du 18 novembre 1356. Le roi y désigne nommément l'infant, lui assigne de nouveaux biens (initialement promis au troisième fils à naître) et le titre de comte d'Uixó. Plus que les dispositions testamentaires, c'est l'organisation de la régence qui est modifiée. Comme dans le document rédigé en 1354, Éléonore de Sicile et l'infant Pierre obtiennent des rôles considérables et sont placés au premier plan en tant que tuteurs de l'infant Jean. Leurs responsabilités et les conditions dans lesquelles ils gouverneraient pour le roi mineur sont cependant redéfinies et amplifiées. Selon ce projet, si Pierre IV vient à mourir avant la majorité de son successeur, Éléonore de Sicile obtiendra la garde du jeune souverain et de ses revenus, outre celle des autres enfants royaux, jusqu'à leurs quinze ans. L'infant Pierre, qui conserverait la direction de la couronne, devrait désormais obtenir le conseil et l'assentiment (*consilium et assensus*) de la reine en matière d'aliénation du patrimoine royal, de justice touchant les nobles ou les villes des royaumes, et de nomination ou révocation des officiers royaux, dont le trésorier, à qui elle pourrait demander à vérifier les comptes. Enfin, il devrait avoir recours au conseil plus traditionnel des grands officiers de l'administration royale centrale, d'ailleurs membres habituels du conseil royal : le chancelier, le vice-chancelier, le trésorier, le *maestre racional*, et les majordomes et chambellans. Il n'est plus question de conseillers spéciaux.

L'infant Pierre devrait bénéficier d'un revenu annuel de 100 000 sous de Barcelone et surtout il devrait gouverner au plus près du jeune souverain et circuler avec lui à travers les royaumes. Si le décès de l'infant Pierre survenait avant la majorité de l'héritier, c'est Raymond Bérenger, second oncle du roi, et non plus la reine, comme prévu en 1354, qui remplacerait son aîné à la tête de la couronne. Si ce régent de substitution mourait à son tour, la reine mère se chargerait alors de la régence, mais Pierre IV la décharge des affaires judiciaires (dont elle ne pourrait selon lui s'occuper avec décence en raison de son statut et de la condition de son sexe). Pierre IV interdit à ses demi-frères, les infants Ferdinand et Jean qualifiés « d'ennemis », l'exercice de la tutelle de ses enfants.

Les actes testamentaires suivants de Pierre IV modifient peu l'organisation de la régence de 1356. En mars 1357, dans un codicille, le roi confirme le dispositif antérieur d'exercice du gouvernement en cas de minorité de son successeur, mais définit la procédure à suivre si des dissensions survenaient entre l'infant Pierre et la reine : celle-ci pourrait passer outre l'opposition de l'infant Pierre à la nomination et sollicitation de conseillers qu'elle soutiendrait contre son avis. En 1359 puis en 1363, dans ses testaments suivants, le roi prenant sans doute acte du retrait de l'infant Pierre dans un couvent franciscain (novembre 1358), prévoit de confier le gouvernement des infants mineurs et de la couronne à la seule reine Éléonore de Sicile ; il ne mentionne aucun suppléant en cas de décès de cette dernière avant la majorité du futur souverain. Raymond Bérenger n'est toutefois pas encore mort ; il renonce à son comté en 1364 et se fait frère prêcheur.

Il semble bien qu'en 1356, l'estime de Pierre IV pour des conseillers particuliers s'est estompée. On assiste tout au long de cette série de rédaction à la lente ascension d'Éléonore ; sa position paraît acquise en 1359. L'infant Pierre reste un homme de confiance que Pierre IV est prêt à payer²⁰⁰. Raymond Bérenger quant à lui, se voit préférer Éléonore, une reine volontaire, prête à défendre un royaume auquel elle a donné des héritiers. Mais Pierre IV écarte surtout ses conseillers particuliers, qui ne sont pas encore disparus. Alexandra Beauchamp y voit là la recherche d'un équilibre de la part de Pierre IV « en protégeant les droits de sa descendance, en garantissant le bon encadrement de son jeune successeur et en ménageant les conditions de la stabilité du pouvoir ».

²⁰⁰ Echaudé par les dépenses engagées lors de sa lieutenance générale de 1354-1355, l'infant refuse d'abord en 1356 la lieutenance générale dans le royaume de Valence « pour toutes les affaires de la guerre » contre la Castille — avant de l'accepter au début de l'année 1357. BEAUCHAMP, A. , « Régence et continuité de l'œuvre royale », *Mélanges...*, *op. cit.*.

Il est sans doute possible de préciser ce raisonnement. Pierre IV cherche peut-être à ménager les susceptibilités politiques. Depuis 1356 se sont ouverts des conflits au sein de sa noblesse ; conflits face auxquels il semble impuissant, nous allons le voir. En organisant une régence où seulement trois personnes sont nommées et des conseillers traditionnels ne sont pas exclus, il ménage les disputes et contestations que pourrait amener une régence vécue comme favorisant tel ou tel.

2.3. Les Corts de 1358 : la liste des ennemis de Bernat de Cabrera s'écrit

L'affaire est évoquée par Pere Çacosta au chapitre 117 :

« Item, depuis ce temps, il est et fut de longue date vrai, notoire, vue commune et renommée que non seulement En Bernat faisait les choses contenues dans le dernier chapitre pour la raison contenue dans ce chapitre mais encore parce qu'il menait le seigneur roi dans les affaires d'importance et par conséquent, exerçait une contrainte sur ledit seigneur roi qui lui accordait plus de crédit qu'à tout autre et lui avait fait des dons notoires et avec l'aide de la cour, il fut le plus grand et puissant de tous les autres barons de Catalogne. Et cela se démontre entre autres choses parce que Bernat, avec ses procédés, fit avec les chevaliers à la solde du seigneur roi, une guerre puissante contre les comtes d'Empuries, d'Urgell et le vicomte de Cardona »²⁰¹.

Elle est mal connue et transparaît lors des *Corts* de 1358 ainsi que, peut-être, dans la *Crònica* de Pierre IV.

Les *Corts* de Barcelone et de Gérone sont en réalité un procès fait par Pierre IV à des nobles et chevaliers qui refusaient de collaborer financièrement ou militairement à la guerre contre la Castille débutée en 1356²⁰². Toutefois, nous allons ici les considérer comme le lieu où nous sont rapportées les oppositions flagrantes à Bernat de Cabrera. Il est possible que cette antagonisme qui se dit et s'écrit ait servi de prétexte pour s'opposer à Pierre IV. Considérons les faits.

Les attaques castillanes contre les frontières aragonaises et catalanes avaient asséché la trésorerie royale. Dans un premier temps, l'aide des villes royales permit d'y subvenir jusqu'au début 1357. En effet, devant l'impopularité de la guerre en Catalogne, et craignant

²⁰¹ XXXIII, p. 251.

²⁰² MARTIN, J.-L., « Les Corts catalanes de 1358 », *Estudis d'Història medieval*, IV, Barcelone, 1971, p. 71-84.

des difficultés de la part des bras ecclésiastique et noble, Pierre IV avait convoqué un Parlement à Lérída le 4 février 1357 et obtenu des villes et cités royales une aide importante. En mai 1357, une trêve était signée avec Pierre I de Castille pour une année. Toutefois, lors de la reprise du conflit en 1358, le bras royal fit pression sur le monarque pour que les autres bras soient enfin mis à contribution. Pierre IV les convoqua pour le 18 juillet 1358.

Les *Corts* finissent par s'ouvrir le 25 août 1358 après divers retards dont une maladie de Pierre IV. Le bras royal est massivement représenté, tandis que l'absentéisme est quasi général chez les clercs. Nombre de nobles sont absents car appelés sur la frontière valencienne comme l'infant Ferdinand ou le comte d'Osona²⁰³, l'infant Pierre est excusé car prévenu trop tard²⁰⁴. Toutefois certains refusent de se présenter en raison de l'animosité de Bernat de Cabrera à leur égard. L'infant Raymond Bérenger ne se présente pas et argue :

*...pro eo quare nobilis Bernardus de Capraria et quamplurimi alii consiliarii et de consilio atque officiales dicti domini Regis sunt adversarii nostrii et inimici capitales nostri et partem facientes cum nobili vicecomite de Rochabertino et comite Ausonie inimicis capitalibus nostris qui nos difidarunt, prout hec in tota Cathalonia notoria existunt,...*²⁰⁵

Dans cet évitement, il est suivi par le vicomte Hug de Cardona²⁰⁶, Roger Bernat de Foix, vicomte de Castelbon et seigneur de Navailles²⁰⁷, Raymond d'Anglesola, baron de Cabrera²⁰⁸, Guillem Gauceran de Rocaberti, seigneur de Cabrenys²⁰⁹, Dalmau de Queralt²¹⁰, Ramon Alemany de Cervelló, seigneur de Querolio²¹¹, Guillem Ramon de Cervelló, Gombau de Anglesola²¹², Pere de Cardona, seigneur de Tora²¹³. La comtesse Cécile d'Urgell, convoquée en tant que tutrice de son fils mineur, n'avance aucune de ces excuses mais dans la suite des débats, ses procureurs feront cause commune avec les personnages précités.

C'est un conflit majeur qui oppose le clan de Raymond Bérenger à celui de Felipe Dalmau, vicomte de Rocaberti, du comte d'Osona et de Bernat de Cabrera :

²⁰³ *Cortes de los antiguos reinos de Aragon, Valencia y Cataluña publicadas por la Real Academia de la Historia*, tome I-2, Madrid, 1896, p. 561 et 564. Le comte d'Osona a envoyé Berenguer de Maylla.

²⁰⁴ *Cortes de los antiguos reinos de Aragon, Valencia y Cataluña publicadas..., op.cit.*, p. 563.

²⁰⁵ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 522.

²⁰⁶ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 528-530.

²⁰⁷ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 530.

²⁰⁸ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 534.

²⁰⁹ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 536.

²¹⁰ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 538.

²¹¹ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 540.

²¹² *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 541.

²¹³ *Cortes de los antiguos reinos..., op.cit.*, p. 542.

*Propter quam guerrra necessario concluditur et concludendum est
inter eos esse inimicias capitales.*

Ils craignent que Bernat de Cabrera ne profite de sa position en tant que conseiller des plus écoutés par le roi :

*Cum dictus nobilis Bernardus Capraria sit maior et de maioribus
vestri honorabilis concilii et maior pars conciliariorum vestrorum et
quasi de omnes de domo vestra fuerunt et sunt valitores dicti nobilis
Bernardi in dicta guerra²¹⁴...*

Pour venir, ils ont certes obtenu un sauf-conduit royal mais ont craint que Bernat de Cabrera ne le fasse annuler. D'ailleurs,

*... et presertim cum ad aures nostras pervenerint quod dicti guidatici
denegacio nobis concessi fuit facta ad suggestionem prenominati
Bernardi de Capraria et aliorum de consilio regio predictorum*

Quelques noms sont cités comme amis intimes et familiers du conseiller. Il s'agit de *Ferrarius de Minorisa* (Ferrer de Manresa) et *Bernardus de Ulzinellis* (Bernat Dolzinelles)²¹⁵. Lors des *Corts*, les attaques se font plus franches et s'adressant au roi, les procureurs l'interpellent sur la partialité du conseiller favori²¹⁶.

Zurita nous présente ce conflit comme d'une amplitude majeure²¹⁷.

*Y estaba toda Cataluña puesta en armas por los que valían a las
partes...*

...tandis que les résultats de nos recherches sont bien plus modestes²¹⁸. En octobre 1357, malgré son attachement, Jean de Gérone proclame, sur ordre de son père et de sa mère, et à la demande de Bernat de Cabrera, une prudente neutralité afin de ne pas aggraver le conflit et causer plus de dommages²¹⁹.

²¹⁴ *Cortes de los antiguos reinos...*, *op.cit.*, p. 626.

²¹⁵ *Cortes de los antiguos reinos ...*, *op.cit.*, p. 663.

²¹⁶ *Cortes de los antiguos reinos...*, *op.cit.*, p. 671-672.

²¹⁷ Zurita, IX, 18.

²¹⁸ En décembre 1360, le comte d'Osona serait entré dans la vallée d'Hostoles, sur les terres du vicomte de Cabrenys. <http://www.massanetdecabrenys.com/barons.html>. Bofarull aurait fini par douter de l'importance de cette crise : PONS i GURI, J.-M., « Un fogatjament desconegut de l'any 1358 », *Boletín de Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXX, 1964, p.339-346.

²¹⁹ XXXIV, 20 octobre 1357, p. 465-466.

Le conflit a pu avoir des conséquences dans d'autres milieux et à Barcelone même. C'est l'hypothèse faite par Maria Teresa Ferrer i Mallol qui lie la mort de Ramon Marquet à ce conflit. En effet, Barcelone est le théâtre dans les années 1357-1358 d'un affrontement entre deux bandes rivales de *ciutadans honrats* qui a conduit à l'assassinat de Ramon de Sant Vicens. Une partie des inculpés – dont Ramon Marquet – ayant tenté de passer sous juridiction ecclésiastique, a été accusée de vouloir échapper à la justice royale. Malgré leurs réclamations, leurs conditions de détention ont été durcies et Ramon Marquet a été exécuté au terme d'un procès jugé irrégulier. Il semble qu'il soit le seul. Son nom réapparaît dans la *Crònica* associé à celui de Bernat de Cabrera. À Berenguer d'Abella venu lui annoncer sa condamnation, Bernat de Cabrera se lamente qu'il n'a pas eu droit à une défense et il s'entend rappeler qu'il subit ce qu'il a infligé, du temps de sa puissance, à Ramon Marquet, *ciutadan* de Barcelone inculpé pour la mort de Ramon de Sant Vicens²²⁰.

Les *Corts* de 1358 opposent la haute noblesse pyrénéenne à la fois à Bernat de Cabrera et à Pierre IV. Il est difficile de distinguer les arguments utilisés contre l'un de ceux avancés contre l'autre. Nous avons insisté ici sur les reproches faits à Bernat de Cabrera et son fils, dans la mesure où ils mettent en lumière des propos que l'on retrouve dans le procès de 1364. L'homme est jugé trop puissant, influent et manipulateur. Il représente un écran entre Pierre IV et sa haute noblesse qui a beau jeu d'attaquer un « mauvais conseiller » en épargnant le roi. C'est un procédé fort classique. En 1358, cette dénonciation publique s'autorise dans la noblesse. La domination de Bernat de Cabrera se fragilise, il est désormais celui que Pierre IV pourrait un jour jeter en pâture à ses opposants.

2.4. Le procès de 1361-62 : une accusation de félonie symbolique

2.4.1. Pierre IV face aux Grandes Compagnies.

En 1361, Pierre IV doit faire face à la menace active de deux forces armées à peu de mois d'écart. La paix avec les Castellans vient d'être réglée à Terrer (mai 1361) et des négociations de mariage entre héritiers aragonais et castillans sont engagées. Le règlement de la paix est ardu car les Castellans rechignent à rendre les places prises lors du conflit²²¹. L'accord est signé mais la situation reste tendue au sud et à l'ouest de l'Aragon. Une nouvelle menace se

²²⁰ *Crònica*, VI, 47. L'auteur rappelle qu'ainsi un noble comme un *ciutadan honrat* ont subi de grandes injustices infligées par Bernat de Cabrera. FERRER I MALLOL, M. T., « Una família de navegants: els Marquet », et « Altres famílies i membres l'oligarquia barcelonina », dans *El "Llibre del Consell" de la ciutat de Barcelona. s. XIV: les eleccions municipals*, Barcelone, 2007, pp. 136-346.

²²¹ FERRER MALLOL, M. T., *Entre la paz y la guerra, la corona catalano-aragonesa y Castilla en la Baja edad media*, Barcelone, p. 398, MASIÁ DE ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, t. 1, Barcelone, 1994, p. 286.

profile au nord : il s'agit des Grandes Compagnies. Ces mercenaires libérés par les traités de Brétigny et de Calais (1360) recherchent des moyens de vivre, c'est-à-dire soit en se mettant au service d'un belligérant quelconque, soit en semant la terreur dans une région afin d'être payés pour s'en éloigner. Ils se dirigent d'abord vers la vallée du Rhône. Innocent VI négocie chèrement leur départ du territoire. Certains se dirigent vers la Lombardie et d'autres, attirés par la guerre des deux Pierre, partent vers les territoires de la couronne d'Aragon. La paix de Terrer les laisse démunis et ils se dirigent vers le Roussillon où ils pillent et dévastent copieusement.

Le 15 août 1361, face à cette arrivée de « grandes compagnies d'étrangers, gens de cheval comme de pied »²²², Pierre IV invoque l'*Usatge* '*Princeps namque*'²²³ qui donne le droit au comte de Barcelone de faire une levée militaire générale s'il est assiégé ou assiège ses ennemis et en cas d'intrusion ennemie sous la direction d'un roi ou d'un prince :

*Sil princep per aventura es asetyat ho el te sos enemjes asetyats o ohira un reig o un princep venjr contra si per bataya et amonesterà sa terra que li acorega per letres o per messatges o per fareyar. Tots homens, cavalers e pedons qui an edat e poder de combatre sobre que aço hoiran ni vouran, com pus tost puxen li vengen socorer. E si negu li fal dajuda perdre deu per tots tems tot quant per el tenga. E cel qui per el res no tenra esmenli lo faliment e la desonor que fet li aura ab auer e ab sacrament juran ab ses propies mans que nul hom no deu falir a princep a aytal ops ni a aital cujta*²²⁴.

Le jour même, tous les viguiers de Catalogne reçoivent ordre de proclamer *ladita crida*. Il s'agit donc d'une sorte de « mobilisation générale » en cas d'invasion par un ennemi jugé suffisamment puissant. Dans le cas présent, tous les habitants de Catalogne doivent se rendre dans le Roussillon pour faire face aux Compagnies. Pierre IV lui-même quitte Barcelone pour Gérone le 22 août 1361²²⁵.

Mais la multiplicité des appels royaux à sa population suggère que les réponses n'ont pas été à la hauteur des espérances²²⁶. Le 21 août, les viguiers reçoivent un second ordre pour proclamer la *crida*, réitéré le 23 depuis La Roca ainsi que le 24 depuis Sant Celoni. Pierre IV

²²² *grans companyes de gents estranyes de cavall com de peu*, A.C.A., C., Reg 1519, fol.1v.

²²³ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.1-15v.

²²⁴ *Cortes de Aragon, Valencia y Cataluña*, t. 1, 2^o partie, Madrid, 1896, p.743.

²²⁵ Zurita, IX, 35.

²²⁶ SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Defensar lo principat de Cathanunya en la segunda mitad del siglo XIV : de la prestación militar al impuesto », *Pagar el Rey en la Corona de Aragon durante el siglo XIV*, Barcelone, 2003, p. 171-211.

envoie des courriers à l'archevêque de Tarragone, les évêques et institutions ecclésiastiques, l'infant Ferdinand, son oncle Raymond Bérenger et une cinquantaine de barons, une vingtaine de chevaliers et autant de damoiseaux, aux *ciutats*, viguiers, responsables des ordres militaires. Saint-Laurent (de la Salanque) et Saint-Hyppolite ont été pris, Claira est assiégé. Les Grandes Compagnies sont donc menaçantes au sud de l'étang de Salses. Le roi renouvelle son appel le 26 août ; cette fois, Gérone serait menacée. Il demande à tous de venir *encontinent*²²⁷ et rappelle que sinon ils subiront *los penes en lodit Usatge convengudes*²²⁸. Parmi les grands qui sont rappelés à l'ordre, nous trouvons l'infant Ferdinand, les comtes d'Osona et de Pallars, les vicomtes de Cardona, Castelbon, Ramon Alemany de Cervelló, Ramon d'Abella ; parmi les damoiseaux, un certain Guillem de Palafolls. Sur les cinquante barons appelés le 23, seize sont à nouveau convoqués le 26 ; un tiers des chevaliers et deux tiers des damoiseaux. Si c'est un indice qu'ils n'ont pas répondu à la *crida*, puis au premier appel du 23 août, on peut imaginer que Pierre IV se soit senti bien seul ...

Le 25 août 1361, il s'adresse à ses vassaux aragonais, les Gurrea, Urries²²⁹... Le 28 août dans un courrier au prieur de Catalogne de l'ordre de Calatrava, il indique qu'il est à Gérone avec des *hosts de Barcelone et d'alquets altres lochs de Cathalunya qui aci eren ab nos*²³⁰. À la fin du mois d'août les Grandes Compagnies se détournent et repassent les Pyrénées pour aller dévaster la région de Carcassonne. Le 2 septembre, Pierre IV est à Barcelone et informe les Grands d'Aragon que le danger est écarté, mais il a sans aucun doute conscience que c'est provisoire et qu'il a frôlé la catastrophe !

2.4.2. Organiser la défense et punir les défections passées...

Le 13 septembre 1361, Pierre IV convoque des *Corts* à Barcelone pour le 1^{er} octobre²³¹ afin d'organiser la défense de la Catalogne face à une menace qui ne manquera pas de se représenter. Le lendemain, il ordonne à tous les viguiers de punir ceux qui ne sont pas venus à l'appel²³². D'ailleurs, le danger est de retour ; l'ouverture des *Corts* est repoussée au 15 octobre mais ce jour-là, les Grandes Compagnies sont à deux lieues du Roussillon²³³, le 18, il en organise la défense et —peu confiant sans doute dans ses vassaux catalans—, réitère l'appel à ses barons aragonais. Berenguer d'Abella, gouverneur général de Catalogne, est

²²⁷ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.13r.

²²⁸ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.15v.

²²⁹ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.17r.

²³⁰ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.16r.

²³¹ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.19r.

²³² *Cum nos punicionem illorum qui non venant ad nostro...* A.C.A., C., Reg. 1519, fol.18v.

²³³ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.25v.

envoyé le 2 décembre en Roussillon et Cerdagne inspecter les châteaux et renforcer la sécurité de ces territoires²³⁴. Les documents montrent que la menace est présente jusqu'aux environs du 15 décembre 1361.

Manuel Sánchez Martínez fait remarquer que l'on ne sait pas grand-chose de ces *Corts* que l'on place en 1362 mais qui ont sans doute débuté en 1361²³⁵. C'est d'ailleurs sans doute à elles que Bernat de Cabrera fait allusion (*en la cort que ara havets tenguda en la ciutat de Barchinona*²³⁶). À compter du 5 décembre, les courriers de Pierre IV ont comme objectif de savoir de combien d'hommes il peut disposer. On peut donc penser que, à la suite de l'expérience malheureuse d'août 1361, on assiste parallèlement au procès de Bernat de Cabrera et aux *Corts* qui vont transformer l'*Usatge* 'Princeps namque'.

Le 10 décembre 1361, Pere Çacosta, *battle general* et procureur fiscal de Catalogne, en présence du roi et de son conseil cite à comparaître Bernat de Cabrera. La convocation rédigée par Bertran de Pinós est portée par Pere de *Podio*. Cinq témoins sont cités : Alphonse, comte de Dénia, Olfo de Proxida, *camerlench*, *Stephanus de Aragonia*, Pedro Jordán d'Urriés, majordome et Ramon de Vilanova, *algutzir*. Bernat de Cabrera doit restituer la vicomté de Bas et tout ce qu'il tient du roi car il a failli à son appel face aux étrangers qui ont envahi en si grand nombre le Roussillon au mois d'août passé. Le soir, l'accusateur et l'accusé se présentent devant Pierre IV et son conseil, dans la chambre blanche du palais de Barcelone.

2.4.3. La défense de Bernat de Cabrera

C'est d'abord Bernat de Cabrera qui parle et donc se défend lui-même. Il utilise deux lignes de défense. La première est personnelle : il était malade mais a fait toutefois preuve de bonne volonté. En effet, il a essayé de rejoindre le roi et s'est fait porter sur une litière à deux lieux de Gérone, mais il a dû renoncer. Rappelons que l'accusé a environ 63 ans, soit un âge avancé pour l'époque. Enfin, ce type d'argument peut constituer une circonstance atténuante aux yeux d'un roi pour lequel il n'a jamais rechigné à la tâche, et l'excuse est juridiquement recevable, s'agissant d'un service personnel.

Néanmoins, Bernat de Cabrera avance aussi un argument juridique finement étayé. Des *doctors e savis amichs* lui ont dit que, comme ces gens étrangers étaient venus sans roi ni prince, l'*Usatge* ne s'appliquait pas. Donc, il n'a pas failli mais a écouté les conseils de personnes respectables. Il veut ainsi mettre le droit de son côté en indiquant qu'il a des

²³⁴ A.C.A., C., Reg. 1519, fol.29r.

²³⁵ SÁNCHEZ-MARTÍNEZ, M., « Defensar lo principat de Cathanunya... », *op. cit.*, n.36 p.184.

²³⁶ XXXIV, p. 41.

arguments fournis par des personnes compétentes. Il ne pose pas la question, il affirme son fait. Mais, prudemment sans doute, il se fait l'écho d'un débat plus large : comme les barons et les chevaliers l'ont demandé lors de la *Cort* de Barcelone, il faut savoir si l'invasion de ces étrangers relève de l'*Usatge* '*Princeps namque*'. En rappelant cette *Cort*, il s'appuie sur un groupe beaucoup plus vaste qui constitue son *bras*, rappelle d'une manière détournée qu'il n'a pas été le seul à « faillir » et qu'une interprétation plus précise des textes servirait le roi et son royaume plus sûrement que la confiscation de ses biens. Par ailleurs, s'il avait tort, il serait coupable plus par ignorance que par mauvaise volonté...

Ainsi, si Bernat de Cabrera a failli, il l'a fait par faiblesse physique et ignorance, arguments qui portent à minimiser la faute. Au-delà de son cas personnel, il pose adroitement une question d'intérêt général, utile à un roi qui sait combien la menace des Grandes Compagnies n'est pas écartée, et avec laquelle il donne aussi des arguments à tous les nobles qui ont eux failli. Il oblige ainsi une noblesse peut-être déjà jalouse, à une solidarité de fait car sur ce point elle ne peut l'accabler : Bernat de Cabrera se défendant, la défend...

Aucun propos du procureur du fisc, Pere Çacosta n'est rapporté ensuite ; après délibération du conseil, Pierre IV cède à la demande du noble et réclame l'interprétation de l'*Usatge* selon les *Constitutions* de Catalogne²³⁷, conformément à une loi de 1300.

2.4.4. L'interprétation de l'*Usatge* '*Princeps namque*'

2.4.4.1. La commission présidée par Pierre IV

Une commission formée de 22 personnes se réunit le 11 décembre 1361, c'est-à-dire le lendemain, au palais royal de Barcelone :

- quatre ecclésiastiques : Pere (Clasquerí), archevêque de Tarragone, Romeu (Cescomes), évêque de Lérida, Guillerme de l'abbaye de Sainte-Croix et Pere de l'abbaye Sainte-Cécile ;
- quatre barons : Raymond Bérenger, comte d'Ampurias, Ferdinand, marquis de Tortosa, Pere Gauceran de Pinós, Ramon Arnal de Bellera ;
- quatre chevaliers : Bernat de Camporrell, Berenguer Dolms, Humbert de Fenollet, Ramon Arnal Çacirera²³⁸ ;
- quatre *ciutadans* : Jacme Cavallar (Barcelone), Ramon de *Plano* (Barcelone), Pere de Muntanyana (Lérida), Bernat Struc²³⁹ (Gérone) ;

²³⁷ Pour KAGAY, D.J. « The national defense clause and the emergence of the Catalan state : *Princeps namque* revisited », *War, Government, and Society in the Medieval Crown of Aragon*, 2007, p.57-97, il s'agit d'appliquer une procédure fixée en 1300, n. 94 p.77-78.

²³⁸ Appelé aussi Ramon Arnald de Ciraria.

et six juristes, conseillers du roi : Bernat Dolzinelles, trésorier, docteur en droit, Jacme Dezfar, chancelier du duc de Gérone, Guerau de Palau, procureur de la cour royale, licencié en droit, Berenguer de Prat, auditeur de la cour royale, Pere Ça Rovira et Pere Terre, docteurs en droit. Il y a sans doute une règle pour l'établissement de la commission²⁴⁰. Notons pour l'instant que l'infant Ferdinand était lui-même sous le coup d'une procédure comme Bernat de Cabrera !

2.4.4.2. Fisc versus barons : les arguments des deux parties.

Devant cette assemblée, Pere Çacosta s'exprime le premier, peut-être car il rapporte l'interprétation mise en cause. Il dit que la terre de Catalogne doit être défendue de tout danger et que, dans les circonstances évoquées, les étrangers étaient si nombreux que le danger était patent. Bref, il réfute le problème de la présence d'un roi à leur tête et met au premier plan la notion de péril qui rendait nécessaire le recours à l'invocation de cet *usatge* et *aço es manifest e notori*.

Bernat de Cabrera s'approche ensuite, suggère qu'il a été conseillé et avance ses/leurs arguments²⁴¹. Si « prince ou roi » peut signifier « tout homme, un capitaine », selon Cabrera, cela trahit le sens de l'*usatge* et peut trahir le sens même de l'article. Par ailleurs, « un roi ou un prince » n'a pas mené les mercenaires et ils se sont emparés d'une quantité dérisoire de provisions ou d'équipements de guerre ; cette force n'a donc pas constitué « une affaire très dangereuse » pour un souverain aussi puissant que Pierre. L'argument a sans doute un fondement juridique²⁴², il sait aussi flatter le juge...

2.4.4.3. La victoire affichée du fisc royal ... face aux requêtes des composantes du Principat

La décision est mise en délibéré pour le 14 décembre 1361. Les délibérations ont été faites *in nostro magno consilio seu consistorio*. Il est décidé que l'*Usatge* s'applique dans les cas de pénétration de gens étrangers avec capitaines ou *capud familie*, roi ou *princeps*²⁴³. En conséquence, Bernat de Cabrera est coupable d'avoir failli. Il faut donc régler son cas.

²³⁹ Appelé aussi Bernat Asturci.

²⁴⁰ Ainsi, l'abbé de Sainte-Croix est le grand chapelain du roi (*Ordinacions* de 1344).

²⁴¹ *Aquells qui a mi han consellat*, XXXIV, p. 45.

²⁴² Pour Kagay, Cabrera est en accord avec l'argument développé par Alfonso X, *Partidas*, II, 23, 27, qui présente une bataille comme une rencontre avec de chaque côté un roi, une avant-garde... Voir, KAGAY, D.J., « The national defense clause and the emergence of the Catalan state : *Princeps namque* revisited », *War, Government, and Society in the Medieval Crown of Aragon*, 2007, p.57-97.

²⁴³ XXXIV, p. 49.

Devant cette même assemblée constituée cette fois-ci en tribunal²⁴⁴ nombreux sont ceux qui demandent grâce et rémission pour les personnes ou communautés (*universitats*) qui, par voie d'*inquisicio*, d'*acusacio*, de *denunciacio*, *clam* ou d'une autre manière²⁴⁵ sont poursuivies ; supplient ainsi Bernat de Cabrera, Arnau Roger, comte de Pallars, Hug, vicomte de Cardona, Ramon Alemany de Cervelló (tenant lieu de gouverneur de Roussillon et Cerdagne) et Guillerme Ramon et Arnau de Cervelló, Berenguer de *Podiolo*, Ramon de Pagaria.

Le 14 décembre 1361, la rémission est accordée, et pas seulement pour Bernat de Cabrera ; en sont aussi bénéficiaires : le comte d'Osona, l'infant Ferdinand, Arnau Roger, comte de Pallars, Bernat de Boradas, damoiseau, les *probi homines* de Barcelone, Hugues, vicomte de Cardona, Pere de Pagaria, Jean, comte de Prades (le fils de l'infant Pierre), Pere Gauceran de Pinós²⁴⁶... Beaucoup d'autres ne sont pas cités et chaque *bras* du Principat est concerné. Le registre de la chancellerie et les actes recopiés incomplètement dans le registre 25 nous le suggèrent fortement²⁴⁷.

2.4.5. Interprétation du procès de 1361-1362.

Classiquement, ce premier procès est interprété comme le signe d'une disgrâce, le second après que Pierre IV a transmis la charge de *curator* de Jean de Gérone à l'infant Raymond Bérenger (1356). C'est l'optique de Rafael Tasis i Marca dans *La vida del rei En Pere III*²⁴⁸, et plus récemment de Kagay²⁴⁹. Néanmoins, il nous semble possible de nuancer ce jugement.

Si l'on considère que Bernat de Cabrera était parmi ses pairs – et quels pairs ! –, l'optique change. Nous n'avons ici trace que du procès intenté au vieux conseiller et il en est de même dans le registre 1519 dont les actes ont été extraits. On peut se demander si Bernat de Cabrera n'a pas été choisi justement parce que c'était lui : un favori, proche et fidèle, un « intouchable » précisément, capable d'apporter des arguments et d'élever le débat à l'interprétation de *l'Usatge 'Princeps Namque*, interprétation dont Pierre IV avait besoin. Pierre IV en le convoquant par le biais de Pere Çacosta devait savoir à quoi s'attendre de son vieux conseiller... On a d'ailleurs peine à croire qu'il intente une procédure sévère contre lui,

²⁴⁴ XXXIV, p. 56.

²⁴⁵ XXXIV, p. 57.

²⁴⁶ A.C.A., C., Reg. 1519, fol. 35r-39r.

²⁴⁷ Le registre de référence est A.C.A., C., Reg. 1519.

²⁴⁸ Barcelone, 1961.

²⁴⁹ « Cabrera est tombé du cercle de la faveur royale précisément à cause de sa position face à la clause de défense nationale de la Catalogne ».

alors qu'il l'a envoyé en ambassade en Castille avec son fils, le vicomte de Rocaberti et Bernat de Palau²⁵⁰ à l'automne. Déléguer de tels pouvoirs de négociation est signe de confiance, à moins que Pierre IV ne soit « pieds et poings liés » et n'ait eu d'autres choix.

Bernat de Cabrera est certes un baron mais il a transmis ses biens à son fils. C'est un Grand bien mal pourvu... à côté de tous ces nobles catalans qui ont aussi rechigné à prêter l'aide requise. Sommer Bernat de Cabrera de se présenter, c'est peut-être rappeler à ses barons qu'ils ne sont pas invulnérables, sans prendre trop de risques d'une rébellion, et favoriser les négociations qui se tenaient aux *Corts*. C'était s'en prendre à un symbole, symbole fort mais sans danger, d'une part, parce que sa fidélité était bien connue de Pierre IV, et d'autre part, car il pouvait compter qu'il déplacerait le débat sur un plan utile à tous, et notamment à Pierre IV qui préparait la défense du nord de ses terres.

Pierre IV savait donc quoi attendre, intellectuellement, juridiquement et tactiquement, de ce conseiller fidèle. Même si ledit conseiller était mal vu des infants comme négociateur — nous y reviendrons —, le fait qu'il soit sous le coup de la même accusation qu'eux lui permettait de se poser en représentant des intérêts de ceux qui étaient aussi sans doute ses pires ennemis. Six jours après, le 20 décembre 1361, les *ricos hombres*, *cavalers e homens de paratge* trouvent un accord avec le roi sur les effectifs à fournir en cas d'invasion de la Catalogne : selon cet accord (*avinentia*), on se rend compte que les barons graciés sont aussi ceux qui apportent l'aide négociée la plus conséquente. Ferdinand fournira 50 cavaliers et 20 fantassins, Jean de Prades, 15 cavaliers et 47 fantassins, le comte d'Osona, avec son père 50 hommes d'armes et 110 fantassins²⁵¹... Pierre IV avait-il les moyens de s'en prendre à eux alors que la paix de Terrer était peu sûre ? Ainsi, Bernat de Cabrera s'est placé en médiateur. Le 31 décembre c'est au tour de Barcelone (elle aussi graciée). On finit par se demander si la rémission générale n'a pas accéléré les négociations, elle en a en tous les cas, certainement huilé les rouages...

Nous ne sommes pas donc pas si sûre que ce premier procès soit une vraie attaque contre la famille Cabrera. Le vieux conseiller pouvait être plus utile en étant gracié, ce que lui accorda Pierre IV avec « un cœur gai et généreux ». D'ailleurs, au fond, une condamnation pouvait-elle être mise en exécution ? Car, de fait, les menaces de l'été 1361 ont montré un roi en position d'insigne faiblesse. Ce n'est pas tant face à des Grandes Compagnies qui, à terme et selon Bernat de Cabrera, auraient fait peu de dégâts. Le constat *a posteriori* sert l'accusé.

²⁵⁰ MASIÁ DE ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, t. 1, Barcelone, 1994, p. 287-288.

²⁵¹ XXXIV, p. 74 et s.

L'été 1361 a révélé un roi surtout incapable de se faire obéir !! Sa position ne s'est pas beaucoup améliorée en décembre 1361. Toutefois, dans le rapport de force établi par le biais du procès, les grâces distribuées ont sans aucun doute rehaussé son pouvoir et remis ses sujets en situation d'obligés²⁵².

En 1361, Bernat de Cabrera est un vassal accusé d'être un *bauzator* (félon) qui argumente adroitement devant la *curia* de son prince et rend sans doute bien des services à ce dernier et aux *Corts* convoquées. Son procès a servi l'habile Pierre IV qui a pu ainsi transformer un moment de faiblesse (l'été 1361) en une position dominante pour négocier. Pourrait-on penser que Pierre IV et son conseiller aient été quasi complices lors de ces *Corts* ? On ne peut toutefois douter que Pierre IV ait de la mémoire et qu'il n'allait pas oublier la *bausia* aussi facilement. Non pas tant celle d'un conseiller précieux à l'heure de Terrer, que celle de toute cette noblesse catalane sur laquelle il n'avait pu compter alors que les Grandes Compagnies introduisaient un danger réel sur les marges de son royaume.

L'ascension de Bernat de Cabrera ne s'est pas faite sans grondements. L'hostilité de la noblesse est perceptible. À la cour, l'influence d'Éléonore a augmenté. Trois ans après, la position de Bernat de Cabrera change beaucoup, la situation du royaume est bien plus périlleuse, le conseiller isolé, et la procédure réussira à écraser non seulement sa personne mais aussi son lignage. De nouvelles hostilités se sont révélées.

III. Un *privado* pris dans la tourmente d'une guerre désastreuse

3.1. Bernat de Cabrera mis en cause dans le déclenchement de la guerre contre la Castille (1356-1357)

Il est d'abord accusé d'avoir fomenté un complot avec Francesc de Perellós pour favoriser une guerre avec le roi de Castille, et d'avoir envoyé des galères armées contre les Génois soutenir le roi de France contre celui d'Angleterre. Cela fait partie des premiers chapitres de questions destinés à lui être posés :

*Item per quina raho ne a quina fi deu es apodera que lonrat En Francesch de Perellos, ab les galees que certs armadors havien fetes armar contra lo Genoves anas en ajuda del rey de França contra le Rey d'Angleterra*²⁵³.

²⁵² GAUVARD, C., 'De grace especial' *Crime, état et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris 1991.

²⁵³ XXXII, p. 83. Bernat de Cabrera répond XXXII, p. 95 et s.

La question témoigne d'une méconnaissance de l'affaire et d'un relatif parti pris dans la mesure où elle sous-entend que l'aide apportée au roi de France n'était nullement prévue et que, dans cette affaire, les deux complices auraient détourné des galées de leur objectif premier. L'argument n'est pas repris ensuite dans le reste du procès. Il faut croire que les malentendus furent rapidement corrigés.

La réponse de Bernat de Cabrera révèle qu'il n'est pas bien au courant des détails. Il se souvient mal, a été absent de la cour. Il convient du débat au sein du conseil royal au sujet des alliances et d'éventuels mariages avec le roi de France. La majorité qui se dégagea y fut favorable, comme lui. Il se présente donc comme un spectateur, certes favorable à l'alliance française mais comme la plupart... Bernat de Cabrera prétend s'être retiré ensuite à Sant Celoni, sur ses terres, où il resta bien un mois avant d'être appelé à Perpignan pour les *Corts*. Il se garde bien de se présenter comme un actif francophile même si, interrogé plus précisément, il reconnaît s'être vu proposer une rente de 500 livres qu'il a refusée. Il se lave donc de l'accusation d'un quelconque complot.

En réalité, le francophile était plutôt Francesc de Perellós qui, après avoir combattu contre Gênes, menait une escadre vers la Normandie pour aider le roi de France, en application de l'accord signé le 8 janvier 1356. Pierre IV avait délégué Perellós pour négocier une série de mariages franco-aragonais – qui ne furent d'ailleurs jamais célébrés – peut-être dans le but de récupérer la seigneurie de Montpellier que le roi de Majorque avait vendue à Philippe VI, roi de France. La France avait, quant à elle, avantage à se protéger d'une éventuelle alliance entre l'Aragon et le roi de Navarre et surtout à se faire aider sur mer. En tous les cas, un traité fut signé par lequel le roi d'Aragon s'engageait à fournir une aide maritime de huit à dix galées sur les côtes bretonnes menacées par les Anglais²⁵⁴. Le témoignage de Bernat de Cabrera suggère un long débat et de fortes réticences au sein du conseil royal et surtout des *Corts* de Perpignan, très préoccupées par la guerre de Sardaigne. Elles demandèrent le retour le plus rapide – soit après les quatre mois pour lesquels le roi de France avait payé – des vaisseaux nécessaires à la défense de la Sardaigne. Elles prièrent le roi de ne pas s'engager dans de nouvelles guerres sans leur avis :

Concella la dita Cort que (...) durant la dita guerra no prenats guerra ab Reys, ne Princeps, ne ab negunes Comunes, ne ab altrres gents, si donchs, Senyor, la dita guerra no preniets ab consell de Cort general de Catalunya, e encara en cas que

²⁵⁴ Zurita, (VIII, 61) précise que Perellós est alors majordome (vicomte de Roda précise la *Crònica* (VI, 3). XXXII, p. 95.

*a la Vostra Senyoria fos vist faedor, ab consell dels altres Regnes e terres a la Vostra Senyoria sotsmeses*²⁵⁵.

L'atmosphère faisait sans doute craindre un conflit.

L'étincelle de la guerre s'enflamme dans le port de Sanlúcar de Barrameda dans les derniers jours de juillet ou au début du mois d'août 1356. L'escadre menée par Perellós rencontra deux navires pisans et les saisit sous les yeux de Pierre I de Castille venu là pour pêcher le thon. Aux réclamations royales, Perellós argua que Pise était alliée aux Génois contre lesquels l'Aragon était en guerre et refusa donc de rendre les navires au roi de Castille. Ce dernier fit saisir les biens des marchands catalans de Séville et poursuivit Francesc de Perellós qui le sema et rejoignit la Galice non sans causer des dégâts sur les côtes du Guadalquivir et sur le littoral²⁵⁶. Et surtout le roi de Castille écrivit à Pierre IV une lettre que celui-ci reproduit dans la *Crònica*²⁵⁷.

Il semble qu'en réalité, il faille remonter plus en avant pour relever l'existence d'une situation conflictuelle que l'incident de Sanlúcar transforma en conflit ouvert. L'appel des *Corts* de 1356 n'est pas anodin ; le contenu des courriers échangés suggère qu'il ne manquait à la situation qu'un élément déclencheur.

3.1.1. Deux royaumes chrétiens concurrents

L'opposition se concrétise sur terre et sur mer. Nous avons déjà noté comment, de fait, les deux royaumes s'opposent au sujet du Royaume de Murcie qui, depuis la sentence de Torrellas (1304) est partagé.

Le bas Segura est revenu à l'Aragon et constitue la *Gobernación* de Orihuela ; l'autre partie, restant à la Castille, est placée dans une situation de marche frontière entre l'Aragon et le royaume maure de Grenade. Les appétits castillans sont dirigés à la fois sur la partie chrétienne et la partie musulmane, tandis que le royaume d'Aragon se heurte au verrou castillan dans ses velléités d'expansion méridionale. La Catalogne a donc détourné son énergie vers le large méditerranéen tandis que la Castille continuait de gagner des terres au sud.

Alphonse XI (1312-1350), père de Pierre I, a poursuivi la *Reconquista* et ouvert à long terme des ambitions maritimes aux Castillans. Le soutien de l'Aragon a été épisodique. Ainsi,

²⁵⁵ *Cortes de los antiguos reinos ...*, op.cit., p. 501-504. RUSSELL, P. E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 13.

²⁵⁶ MASIA I ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 249-250.

²⁵⁷ *Crònica*, VI, 4.

en 1329, par le traité de Tarazona, Alphonse IV d'Aragon et le roi de Castille s'étaient promis une aide mutuelle contre les musulmans. L'année suivante, l'Aragon s'était retiré de la campagne pour raisons financières... À compter de 1340, les Castellans avaient construit une alliance plus vaste (Aragon, Portugal, Gênes, Anglais, Français, comté de Foix et royaume de Navarre) et obtenu en 1344 une victoire décisive à Algésiras. S'en était désormais fini de la menace des invasions nord-africaines, le détroit était sous contrôle des chrétiens. En 1349, Alphonse XI meurt en assiégeant Gibraltar. Pierre I (1350-1369) lui succède; c'est un roi controversé auquel le surnom de Cruel est donné bien plus tard par la propagande des Trastamare²⁵⁸. Avec Pierre I, la *Reconquista* va connaître une parenthèse séculaire qui n'est toutefois pas synonyme d'absence d'ambition géopolitique.

La situation était en fait plus tendue que les accusations ne le laissent voir dans la mesure où l'Aragon était allié avec Venise alors que la Castille l'était avec Gênes. Nous avons fait déjà allusion aux enjeux maritimes en question à l'échelle méditerranéenne. L'amitié entre la Castille et Gênes est ancienne. Depuis la fin du XIII^e siècle, une colonie génoise est présente à Séville²⁵⁹. Les Castellans ont bénéficié des acquis techniques des Génois pour équiper une flotte de galées basée à Séville, flotte légère, rapide et dotée d'un équipage de bonne qualité. Ils sont devenus de plus en plus actifs dans les affaires maritimes notamment en Flandre et en Angleterre, la prise d'Algésiras leur donnant sans doute un élan décisif. La concurrence entre les deux royaumes ibériques s'intensifie. Ainsi, en 1353, les prises aragonaises réalisées par les Génois sont vendues à Cadix et à Sanlúcar de Barrameda malgré les protestations de Pierre IV²⁶⁰. *A contrario*, les marins catalans, dominants en Méditerranée occidentale, exercent des représailles sur les ports méridionaux, profitant notamment de la lutte de Pierre I contre ses nobles en 1354-55.

La lutte va se jouer aussi plus au nord, dans la mesure où la marine castillane affiche des ambitions vers l'Atlantique et l'Europe du Nord. Le problème est qu'il faut préserver les intérêts de la marine cantabrique dans le golfe de Gascogne. L'alliance conclue en 1351 avec le Portugal est une constante diplomatique de la Castille. L'alliance anglaise constitue un tournant. Le 29 août 1350, au large de Winchelsea, la marine castillane a été mise en fuite. Pour préserver leurs intérêts, les Castellans négocient avec la couronne britannique. Le 1^{er} août 1351, le traité de Londres leur donne la liberté de commerce et de pêche dans les eaux

²⁵⁸ RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 16-19.

²⁵⁹ MENÉNDEZ-PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, *España cristiana, crisis de la Reconquista, luchas civiles*, Madrid, 1976, p. 45 et s.. RUSSELL, P. E., *The English intervention in Spain...*, *op.cit.*, p.5.

²⁶⁰ Zurita, VIII, 52.

anglaises à la condition de ne pas collaborer avec la France²⁶¹. Ce traité est confirmé par Pierre I aux *Cortes* de Valladolid le 1^{er} octobre 1351 et réactivé le 29 octobre 1353²⁶².

Opposés en Méditerranée, les Castillans se rallient aux Anglais, alors qu'une alliance favorisée par le parti francophile dominé par Francesc de Perellós est scellée entre Catalans et Français en 1355. Ce choix d'alliances s'explique aussi par des situations que nous qualifierons de symétriques.

²⁶¹ VALDEÓN, J., *Pedro I el Cruel y Enrique de Trastama, La primera guerra civil española* ?, Madrid, 2003, p. 64.

²⁶² MENÉNDEZ-PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, ..., p. 11-12.

3.1.2. Des situations royales en miroirs ??

Les deux rois, Pierre I et Pierre IV sont liés. Éléonore de Castille, la belle-mère détestée de Pierre IV est la tante de Pierre I. Par ailleurs, les deux rois ont des relations difficiles avec des demi-frères qui les mettent en difficulté. Nous avons vu le rôle des deux enfants d'Alphonse IV d'Aragon et d'Éléonore de Castille, Ferdinand (né en 1329) et Jean (né en 1334) qui ont su alimenter l'Union contre leur demi-frère. Rappelons, qu'en cas de décès sans héritier mâle de Pierre IV, la couronne d'Aragon doit aller à Ferdinand, second fils d'Alphonse IV. Pierre IV, homme cultivé soucieux de son image, témoigne d'un caractère suspicieux, rancunier, manipulateur et ... d'une force peu commune²⁶³.

En Castille, le tout jeune roi Pierre I (16 ans en 1350)²⁶⁴ doit compter avec les enfants illégitimes que son père a eus avec Éléonore de Guzman. Trois nous intéressent particulièrement: les jumeaux Henri et Fadrique (nommé Maître de Santiago et assassiné en 1358) qui sont nés aussi en 1334 ainsi que Tello (né en 1337), fait seigneur de Biscaye par son mariage avec Juana Nuñez de Lara. En cas de décès de Pierre I, Ferdinand, en tant que neveu d'Alphonse XI, est là aussi le premier héritier légitime de la couronne.

Les premières années du règne de Pierre I sont marquées par la volonté de vengeance sur Éléonore de Guzman, assassinée dès 1351 (sur ordre de la reine mère, Marie) avec les siens, ainsi que par l'influence d'Albuquerque (jusqu'en 1353)²⁶⁵. C'est aussi une période marquée par une grave crise politique en Castille alors que Pierre I débute son règne par une maladie²⁶⁶, soit une période d'affaiblissement monarchique. Henri de Trastamare, marié avec Juana Manuel (descendante directe d'Alphonse X), canalise les oppositions d'une noblesse désireuse de pouvoirs. La reprise en main du royaume est féroce et oblige notamment Tello à fuir en Aragon jusqu'en 1352.

À l'échelle ibérique, le temps de la pacification semble arrivé. Le 18 septembre 1352 est signée la concorde entre Aragon et Castille grâce aux négociations d'Albuquerque et de Bernat de Cabrera²⁶⁷. Par le traité de Tarazona (4 octobre 1352), Pierre IV restitue aux infants et à sa belle-mère les biens confisqués. Ferdinand, en retour, reconnaît à Pierre I les châteaux d'Orihuela et d'Alicante ainsi que de nombreuses possessions qu'il tient dans le royaume de

²⁶³ L'auteur qui le connaît sans doute le mieux est R. TESIS I MARCA, avec *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, et *El Pere Ceremoniós i els seus fills*, Barcelone, 1991.

²⁶⁴ Il est né le 30 août 1334 à Burgos.

²⁶⁵ D'un caractère brutal, calculateur et capable d'une rare cruauté. Voir à son sujet VALDEÓN, J., *Pedro I el Cruel y Enrique de Trastama, La primera guerra civil española ?*, Madrid, 2003, p. 47-54. RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 17.

²⁶⁶ MENÉNDEZ-PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, ..., p. 3-38 la relate très en détail.

²⁶⁷ Juan López de Sesse, Roger de Raverach et Jaime Pérez de Uncastillo étaient les représentants de Pierre IV.

Valence de Pierre IV et donne ainsi au roi de Castille accès à de nombreuses places avancées dans les terres de Pierre IV. La réconciliation constitue ainsi une sérieuse menace pour l'Aragon...

Toutefois, à l'échelle européenne, les équilibres sont rompus. En même temps que Pierre I règle la situation, il se défait de son conseiller et rompt avec la politique francophile que ce dernier avait confortée par la promesse de mariage de Blanche de Bourbon, nièce du roi Jean II de France. Pendant l'été 1353, la jeune reine, à peine épousée, est abandonnée, Alburquerque est écarté et l'on assiste à la fois à l'émancipation du jeune Pierre I ainsi qu'à la montée du clan de sa maîtresse – María de Padilla – autour de Juan Fernández de Hinestrosa.

La rupture du mariage a des effets dévastateurs et oppose Pierre I au pape, aux Français, au clan francophile de son royaume, à de nombreuses villes et à une grande partie de sa noblesse qui se rallie à Alburquerque²⁶⁸. Pierre I va donc chercher le soutien des infants d'Aragon. Pour affaiblir le seigneur de Biscaye, il marie l'infant Jean à la fille de Juan Nuñez de Lara. Cependant les infants d'Aragon saisissent l'occasion et changent de camp, contraignant ainsi Pierre I à se réfugier à Tordesillas avec sa mère et María de Padilla. Comptant sans doute sur le traité de Tarazona, Pierre I alerte l'infant Pierre d'Aragon (Pierre IV est alors en Sardaigne) le 28 août 1354. Le lieutenant général Pierre prend d'abord soin de fortifier la frontière aragonaise et de ne pas prendre parti... C'est donc une maigre consolation pour Pierre I qui ne reçoit pas le soutien attendu.

Durant l'hiver 1354-1355, Pierre I apparaît en position de faiblesse et les négociations de Toro se réalisent nettement en sa défaveur. Il arrive toutefois à diviser ses opposants et à reprendre la main à partir du printemps 1355. En janvier 1356, il reprend violemment le pouvoir. On peut considérer qu'à l'été 1356, son contrôle est absolu. Il a désormais deux groupes d'opposants exilés, l'un en France (autour d'Henri de Trastamare et de Pedro Carrillo), et l'autre en Aragon, Pierre IV ayant accepté leur venue. À Avignon, ses détracteurs font un travail de propagande actif auprès du pape Innocent VI pour convaincre que le roi de Castille, qui s'entoure de juifs, est un ennemi de Dieu.

Nous avons donc deux souverains qui ont connu des crises politiques aiguës, crises qui ont conduit leurs opposants à être accueillis par le roi voisin. Ils ont tous deux à faire face aux ambitions de demi-frères, et partagent même la méfiance à l'égard de l'un : Ferdinand. Leurs royaumes sont concurrents sur mer et sur terre. Ils ont su utiliser les inimitiés de l'un pour jouer contre l'autre... Ils nourrissent les mêmes rancœurs et volontés de vengeance. Leurs

²⁶⁸ Même mort il n'est pas enterré !

brutalités semblent ne pas s'exercer sous des formes identiques – Pierre I serait sans doute moins ondoyant – mais elles sont d'égale intensité. On peut comprendre qu'un sentiment de méfiance se soit peu à peu développé entre les deux hommes. En même temps, tous deux connaissaient sans doute trop bien le danger d'une révolte nobiliaire et de son éventuelle contagion.

3.1.3. L'implication dans la guerre de Cent Ans et le déclenchement de la guerre des deux Pierre

Le conseiller Alburquerque est le principal responsable de l'abandon de la neutralité de la Castille face à la guerre de Cent Ans et il engage le royaume de Castille aux côtés de la France. Cet engagement se concrétise par un mariage avec Blanche de Bourbon. À Avignon, Gil d'Albornoz à partir de juillet 1350 agit pour former un parti castillano-francophile. Par ailleurs, la dot promise est belle (300 000 florins). Nous avons évoqué comment Blanche est rapidement, dès son mariage en 1353, délaissée par son époux au profit de María de Padilla²⁶⁹. À partir de 1353, l'animosité française va croissante à l'égard des Castillans. Pierre I, tout aussi soucieux de sa vie privée que des intérêts marchands de son royaume, choisit donc le camp britannique et réactive le traité de Londres à l'automne 1353.

Il est par ailleurs sollicité par Charles II de Navarre qui est libéré en novembre 1357 par le roi de France. La Navarre est un royaume sans littoral qui a besoin des ports basques pour joindre la Normandie. L'accord est négocié entre les deux royaumes au plus haut niveau, entre Juan Fernández de Hínestrosa et Íñigo Ortiz de Stúñiga²⁷⁰.

La France, dont la Castille s'est détournée, a donc cherché l'alliance de l'Aragon pour lui fournir l'armement naval dont elle avait besoin afin d'intervenir dans la Manche. Le 8 janvier 1356, l'accord est conclu et se concrétise par l'envoi de la petite flotte commandée par Francesc de Perellós: dix galères et un *leny*. Les réticences des *Corts* témoignent sans doute de résistances aux actions d'un parti francophile mené par Francesc de Perellós. Les questions de Sardaigne paraissaient alors plus menaçantes et les tensions entre l'Aragon et la Castille étaient fortes. Pierre I tenait rancœur à Pierre IV de l'absence d'aide en 1354. Et surtout la présence des infants Ferdinand et Jean était gênante, surtout depuis que le roi de Castille s'était réconcilié avec eux²⁷¹.

²⁶⁹ La dot promise ne fut pas versée. Elle meurt en 1361 à Medina Sidonia.

²⁷⁰ MENÉNDEZ-PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, ..., p. 44.

²⁷¹ En 1358, Pierre I fait assassiner Jean à Bilbao.

Il semble bien que tout de suite, Pierre I ait pensé que Perellós avait agi sur ordre du roi d'Aragon, et n'ait pas laissé place à un possible malentendu. Le 8 août 1356, la lettre de protestation envoyée à Pierre IV ressemble fort à une déclaration de guerre : les émissaires de Pierre I exigeaient la livraison de Perellós et, en cas de refus, défiait le roi d'Aragon. Pierre IV refusa de le livrer mais proposa de compenser les offenses. Les échanges d'ambassades dans les mois suivants furent nombreux et, à la fin de l'été 1356, les deux royaumes étaient au bord du conflit : les premières escarmouches avaient même lieu sans déclaration officielle de guerre.

Aucun des témoignages n'infirme ni ne confirme les accusations. Francesc de Perellós n'est d'ailleurs pas du tout interrogé sur ces événements alors qu'il en fut le principal acteur. C'est Bernat Dolzinelles qui peut donner le plus de précisions sur cette déclaration de guerre et les divisions du conseil²⁷². Son témoignage est accablant pour Bernat de Cabrera. À Perpignan, à l'arrivée du message castillan, le conseil paraît divisé entre les fervents pacifistes et ceux qui considèrent que l'humiliation est trop forte. Ces désaccords paraissent dans la *Crònica* qui cite sans donner leur position Pere de Fenollet, vicomte d'Illa, Bernat de Sos, Mateo Mercer, Ferrer de Manresa et Berenguer Dolms ainsi que Pere Çacosta²⁷³. Bernat Dolzinelles relate que la demande d'envoyer deux chevaliers au roi de Castille afin de s'expliquer et de négocier la paix rencontra l'opposition du conseiller. Il humilia Berenguer de Pujol trop pacifiste à ses yeux, et affirma même qu'il dicterait lui-même la lettre. Dolzinelles donne même des informations très concrètes : le messenger castillan reçut une mule sellée et vingt florins. Le trésorier affirme par ailleurs que le vieux conseiller avait tramé avec Pedro Jordán d'Urriés et Mateo Mercer de faire venir Henri de Trastamare qui était à Paris, de le faire doter et de lui faire conduire des armées. Les *richs hominens* catalans comme aragonais en étaient « estomaqués ». Il relate même qu'une fois, à Saragosse, alors que le conseiller était malade et retiré dans une des tours de l'Aljaféria, le conseil composé de Pedro de Luna, de l'archevêque de la ville, de Miguel Pérez Zapata, de Lope de Gurrea et de lui-même, avait conclu qu'il fallait envoyer des hommes à Pierre I pour mieux comprendre ses intentions et sauver la paix s'il se pouvait. L'apprenant, Bernat de Cabrera les aurait traités de vils et aurait déclaré qu'ils ne méritaient pas d'être conseillers²⁷⁴.

Le messenger castillan est donc venu signifier le mécontentement castillan au début du mois d'août au sujet des actes de piraterie commis sur les côtes andalouses et de l'aide aux

²⁷² XXXIII, p. 326-328.

²⁷³ VI, 4.

²⁷⁴ Il semble que Pierre IV n'ait pas été à Saragosse avant fin octobre car il y aurait reçu la réponse de Pierre I (*Crònica*, VI, 7).

rebelles réfugiés en Aragon. Mais ce n'était pas le seul sujet de contrariété. Pierre de Castille a par ailleurs désigné les Maîtres de Calatrava et de Santiago mais ces nominations ne sont pas admises en Aragon et un schisme s'est produit²⁷⁵. Dans sa réponse datée du 8 septembre, Pierre IV, sous l'influence de Bernat de Cabrera si l'on en croit Bernat Dolzinelles, accepte d'expulser les exilés de son royaume, s'en remet aux décisions pontificales en ce qui concerne les Maîtres des ordres et promet d'ouvrir une information pour l'affaire qui concerne Francesc de Perellós. La réponse paraît vouloir gagner du temps sans pour autant se plier aux exigences castillanes. Les intentions belliqueuses de Pierre I paraissent claires à l'énoncé des nouvelles reçues de Molina. Pierre IV informe ses royaumes de la situation de guerre le 4 septembre 1356 quand les agressions castillanes se sont multipliées et qu'il peut présenter Pierre I comme l'agresseur. Toutefois, il a pris depuis longtemps de nombreuses initiatives pour trouver des appuis. Les échanges de courrier avec Pierre I se poursuivent mais le bruit des armes domine²⁷⁶.

3.2. À défaut de négocier la paix : négocier des ralliements (1356-1361)

3.2.1. Les ambitions diplomatiques de Pierre IV face à la domination militaire castillane

3.2.1.1. Choisir Henri plutôt que Ferdinand

Pierre IV semble avoir considéré très tôt l'enjeu diplomatique. Afin de ressusciter un mouvement nobiliaire chez son ennemi, il menait des négociations parallèles avec Henri de Trastamare et l'infant Ferdinand. Ainsi, le 20 août 1356, Bernardo de Aznares/Bernat Acçat reçut à Perpignan des instructions pour conduire une ambassade en France. Il devait obtenir d'une part, une aide pécuniaire du duc de Bourbon contre l'oppresseur de Blanche, et d'autre part, la venue d'Henri de Trastamare. Pierre IV disait être même prêt à lui envoyer 20 000 florins d'or, à lui donner une ville frontière sur la Castille, et à suspendre les négociations ouvertes avec Ferdinand. Le 30 août les négociations entre Ferdinand et Pedro Fernández d'Ixar furent de fait interrompues tandis que durant tout le mois de septembre les tractations

²⁷⁵ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 250 ; FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p.360.

²⁷⁶ Crònica, VI, 7.

avec Henri de Trastamare par le biais de Pedro Carrillo se poursuivaient²⁷⁷. Il s'agissait alors pour Pierre IV de récupérer Alicante et Orihuela, sites qui pouvaient accueillir potentiellement des troupes castillanes. Le 18 octobre 1356, les biens de l'infant étaient confisqués comme ceux des Castillans qui résidaient dans les comtés de Roussillon et Cerdagne²⁷⁸. Pierre IV en est donc venu à considérer Henri comme un allié, sinon plus sûr, en tous les cas moins dangereux.

À la fin du mois d'octobre ou au début de celui de novembre 1356, Henri de Trastamare, satisfait des négociations menées par Pedro Carrillo, le comte de Luna et Juan Fernández de Heredia, s'approchait de la frontière avec ses compagnies²⁷⁹. Le traité de Pina (non loin de Saragosse) était signé le 8 novembre 1356. Henri de Trastamare se faisait vassal de Pierre IV, il recevait les biens des infants Jean et Ferdinand (sauf Albarracín et Tortosa dont la perte était compensée), ceux tenues par Éléonore de Castille, ainsi que 30 000 sous et les sommes pour armer 600 cavaliers et autant d'hommes à pieds²⁸⁰. On lui reconnaissait les territoires du royaume de Murcie (qui restaient à conquérir). Tacitement, Trastamare donnait son accord pour une éventuelle annexion de ce royaume à l'Aragon. Pierre, de son côté, s'engageait à ne pas faire de paix sans se concerter avec lui. Henri de Trastamare tenait désormais un ensemble considérable de fiefs : Tárrega, Vilagrasa et Montblanch en Catalogne, Epila, Ricla et Tamarit de Llitera en Aragon, Castellón de la Plana et Vila-Real dans le royaume de Valence. Il devenait l'un des *ricos hombres* les plus puissants de l'ensemble catalano-aragonais. Lorsque Bernat Dolzinelles affirme que les grands nobles en ont été « estomaqués », la brutalité du terme reflète sans aucun doute l'émotion ressentie. Quelques jalousies ont dû alors naître. À partir du mois de décembre 1356, Henri prend le contrôle sur ses fiefs non sans rencontrer de résistance surtout à Tárrega, Montblanc, Vilagrasa²⁸¹. La conséquence du traité de Pina est que Pierre IV rejette Ferdinand dans le camp de son ennemi, non sans créer des amertumes dans le sien propre. Le roi devait considérer que c'était le prix à payer pour obtenir l'aide militaire d'Henri. Après le ralliement de Ferdinand, Pierre IV s'engagea à soutenir Henri pour qu'il recouvre ses possessions castillanes en finançant une armée de 600 cavaliers²⁸².

²⁷⁷ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op.cit., p. 361-362.

²⁷⁸ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., vol I., p. 251.

²⁷⁹ Crònica, VI, 8.

²⁸⁰ Les biens sont confisqués pour trahison d'abord pour les faits de l'Union, puis de la présente guerre. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 366.

²⁸¹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 259.

²⁸² MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 269.

3.2.1.2. Réclamer au nord un soutien

La démarche diplomatique entamée en direction de la France n'aboutit pas car le duc de Bourbon mourrait à la bataille de Poitiers tandis que roi de France y était fait prisonnier par les Anglais (19 septembre 1356).

Pierre IV cherchait aussi à nouer des alliances du côté de la Navarre et envoya Oto de Castro, archidiacre de Teruel, à l'infant Louis de Navarre, frère de Charles II qui était alors prisonnier du roi de France. Il lui demandait que les pactes signés par Jeanne de Navarre soient renouvelés par ses fils et que des volontaires puissent le joindre (il parle alors de 400 hommes) avec du blé. En échange, Pierre IV prétendait pouvoir aider à la libération de Charles. Il n'obtient alors qu'une prudente neutralité²⁸³.

Enfin, il s'adressa au comte de Foix et au vicomte de Castelbon par l'entremise de Ramon de Perellós ; il reçut une vague promesse d'envoyer 500 hommes à cheval qui n'arrivèrent de fait qu'en 1357²⁸⁴.

3.2.1.3. Créer des désordres en Castille

Pierre IV reconnaissait plus largement l'existence d'un parti antipétriste castillan animé notamment par Pedro Carrillo, Gonzalo Mexía, Alvar García d'Albornoz, Fernando Gómez et Gómez Carrillo. Espérant séduire Tello, un des frères d'Henri, il lui promit qu'il recevrait les commanderies catalano-aragonaises de l'ordre de Santiago²⁸⁵. Enfin, dans le but de créer des divisions parmi les Castillans et de handicaper ainsi Pierre I en ouvrant un second front, intérieur cette fois-ci, Pierre IV essayait de favoriser une rébellion en Andalousie. Alvar Pérez de Guzmán et Juan de la Cerdà disposaient de vastes possessions en territoire andalou. Dans un accord secret conclu en décembre, les rebelles s'obligeaient à livrer ces lieux à leur nouveau seigneur tandis que Pierre IV leur donnait de l'argent pour payer 800 cavaliers et 800 fantassins et leur concédait d'importants bénéfices économiques et territoriaux²⁸⁶.

3.2.1.4. Faire face aux désordres intérieurs

À l'intérieur de ses royaumes, les sujets de Pierre IV semblent avoir montré de la résistance. Le roi paraît pouvoir compter sur ses oncles, Pierre et Raymond Bérenger mais il

²⁸³ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., , p. 253 et 261, FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op. cit., p. 363.

²⁸⁴ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., , p. 260. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op. cit., , p. 363.

²⁸⁵ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., , p. 363.

²⁸⁶ La rébellion n'obtint pas les résultats escomptés mais obligea toutefois Pierre I à reculer sur Molina en janvier 1357.

rappelle à l'ordre régulièrement sa noblesse et reproche même au comte d'Osona de ne pas avoir communiqué en temps voulu que les troupes devaient se diriger sur Valence. Des reproches du même ordre sont adressés à Albert Çatria, Gilabert de Cruïlles, Francesc de Cervia, Francesc de Tous ainsi qu'au Maître de Montesa²⁸⁷. Des dissensions semblent exister entre les nobles et nuisent sans doute considérablement à l'efficacité militaire. La conclusion des négociations avec Henri va contribuer à aggraver leurs relations.

La stratégie militaire aragonaise vise à constituer un solide système défensif qui s'appuie sur les villes et châteaux de grande valeur stratégique, afin d'obliger l'ennemi à combattre pour chaque château. Ainsi, les lieux trop difficiles à défendre doivent être abandonnés ; quant aux vivres des espaces ruraux, ordre est donné de les regrouper dans des lieux hautement protégés pour échapper à l'ennemi. La stratégie castillane est quant à elle offensive et s'appuie sur sa capacité à mobiliser une quantité impressionnante de combattants et de machines ou bâtiments de guerre : Pierre I est capable d'amener jusqu'à 2200 cavaliers durant l'hiver 1356-1357 sur Molina tandis que 2000 cavaliers et autant d'hommes à pied attaquent le royaume de Valence. Les attaques sont simultanées ; les Castillans sont partout. Une triple offensive débute: Tello attaque depuis Soria vers Calatayud, Ferdinand de Biar vers Játiva, tandis que Pierre I ouvrait un large front aux environs de Requena. En face, les victoires aragonaises sont plus rares : Lope Fernández de Luna l'emporte sur Gutiérrez Fernández de Tolède autour de Molina et à l'automne le comte de Dénia et Pere de Xérica reprennent Alicante. Au printemps 1357, la résistance menée par Henri de Trastamare entre Borja et Tarazona pour efficace qu'elle soit ne permet pas d'avancer. L'infant Pierre déploie toutes ses qualités pour défendre le royaume de Valence et en est nommé capitaine général.

Le problème crucial pour Pierre IV allait être le financement de cette guerre. L'argent manque. En janvier 1357, Pierre IV pour payer les troupes du comte d'Osona, de Francesc de Cervia et les hommes d'armes qui étaient à Alicante, vend le château de la Vall de Uxo à Felipe Boyl pour mille livres²⁸⁸. C'est un exemple parmi d'autres d'une recherche parfois désespérée et qui contribue à la dispersion du patrimoine royal.

Ainsi, à défaut d'une armée nombreuse et ordonnée alimentée par des finances solides, Pierre IV déploie une diplomatie ambitieuse et qui donne pour l'instant peu de résultats. Face à l'agressivité castillane, on peut considérer que les sujets de la couronne catalano-aragonaise ont bien résisté au terme d'une année de campagne.

²⁸⁷ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 254 et 264.

²⁸⁸ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 257-258.

3.2.2. Une trêve sans paix ou la diplomatie impossible : les rôles de Bernat de Cabrera et de son fils

3.2.2.1. La trêve de Tudela (1357)

Au mois de février 1357, le cardinal-diacre de Sainte-Marie in Cosmedín et légat du pape Innocent VI, Guillaume de La Jugie, arrive à Saragosse pour rencontrer Pierre IV alors que celui-ci s'apprête à jouer une autre négociation délicate : les *Corts* de Lérida où il compte réclamer de quoi payer son armée. Il y obtient la somme attendue mais le bras royal se plaint de ne pas avoir d'argent²⁸⁹. Entre Castille et Aragon, une trêve de quinze jours est décrétée afin de négocier mais Pierre I poursuit les opérations et prend des châteaux dans les environs de Tarazona, puis cette dernière ville et encore Jumilla²⁹⁰.

La prise de Tarazona, au début du mois de mars 1357, représente une perte considérable pour l'Aragon : c'est un poste clé sur la ligne défensive constituée par Pierre IV. Dans le royaume de Valence, la stratégie adoptée est plus que jamais défensive : on renforce les défenses jugées prioritaires et abandonne les autres tandis qu'en Aragon, les armées désormais concentrées sous les ordres de Pierre IV recherchent l'affrontement et la bataille décisive. Pierre I sait toutefois éviter l'un comme l'autre.

Avant le 10 mai 1357, sous la houlette du légat pontifical est signé un premier accord aux environs de Tudela. Pere de Xérica, Bernat de Cabrera et Alvar García d'Albornoz représentaient l'Aragon, Juan Fernández de Hinestrosa, Juan Alonso de Benavidez, Iñigo López de Mendoza, les Castillans²⁹¹. L'accord prévoit la restitution des biens confisqués de part et d'autre, un pardon aux rebelles et la remise des places prises. Pierre I doit remettre au prélat Tarazona et tous les lieux aragonais en son pouvoir et Pierre IV, Alicante et les localités prises. Le délai concédé n'excède pas quinze jours. Le légat conserverait les lieux tant que négociations ne seraient pas clôturées. Enfin, une excommunication punirait l'inexécution des accords²⁹². Le 13 mai 1357, Pierre IV délègue les pouvoirs pour finaliser les accords à Bernat de Cabrera ; il devient le procureur royal dans l'affaire des restitutions des places castillanes : Alicante, Tarazona, Bordalua, Alcala, Malon, Guardamar, Chinosa, Jumilla²⁹³. Toutefois, rapidement les négociations vont achopper sur le problème de Murcie, les envoyés de Pierre I

²⁸⁹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 258.

²⁹⁰ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 269.

²⁹¹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op. cit. , p. 264.

²⁹² MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 264 et FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 369.

²⁹³ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa ...*, op.cit., , p. 370.

prétendant que Jumilla appartient à Murcie et ne doit donc pas être restituée. Par ailleurs, Pierre I profite de l'occupation des places prises aux Aragonais pour les armer et les renforcer à son profit. Bernat de Cabrera émet des réclamations au nom de son roi qui avait rendu les places d'Alicante et d'Aiguas. Le légat finit par excommunier Pierre I et décréter l'interdit sur ses États à Tudela²⁹⁴. La guerre est donc loin d'être finie et Pierre IV l'a bien compris qui cherche argent et alliances. Durant la deuxième moitié de l'année 1357, Juan Fernández de Hinestrosa et Bernat de Cabrera se rencontrent mais sans doute uniquement pour la forme²⁹⁵... La guerre reprend officiellement le 3 juillet 1358 mais, de fait, les combats n'ont jamais cessé²⁹⁶.

3.2.2.2. La recherche d'alliés est coûteuse

En janvier 1357, Pere Boyl reçoit les pleins pouvoirs pour négocier une alliance avec Grenade de cinq années, arguant du fait que le roi de Castille ne respecte pas les trêves signées précédemment avec eux. Il doit chercher à obtenir que pendant cinq mois, les Grenadins attaquent la côte castillane avec 2000 cavaliers. Le 20 juillet de la même année, la trêve avec l'Aragon est conclue mais les Grenadins ne fournissent pas l'aide militaire espérée²⁹⁷.

Pierre IV déploie aussi ses efforts vers l'infant Ferdinand qu'il tente de rallier dans son camp. Ferdinand craint autant les représailles du roi de Castille qu'il supporte mal le rapprochement de son demi-frère avec Henri de Trastamare. Bernat de Cabrera se révèle encore être un personnage clé de la négociation. En septembre, il est envoyé à Albarracín pour préparer leur réconciliation. L'infant réclame la restitution de ses biens et la charge de gouverneur général, une indemnisation pour la perte de ses possessions en Castille ainsi que la possibilité de résider en Aragon. Il demande aussi que Bernat de Cabrera, Gilabert de Cruïlles, Berenguer de Abella, Francesc Roma et Bernat Dolzinelles lui prêtent hommage. C'est dire la méfiance que Pierre IV lui inspire ! De son côté, le roi refuse les deux premières exigences, exigeant de son demi-frère qu'il fasse la paix avec Henri de Trastamare, et qu'il s'engage à ne pas aider d'anciens unionistes ni la Castille. Les entrevues d'Ejea n'aboutirent pas et c'est en décembre 1357, qu'à la Cañada de Pozuelo (près d'Albarracín) un accord fut conclu entre les demi-frères (mais en l'absence de Ferdinand) ; Pierre IV lui accordait la charge

²⁹⁴ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 266 et FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 370.

²⁹⁵ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 267. Crònica, VI, 16.

²⁹⁶ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 375. À la lettre de défi de Pierre I, le roi d'Aragon proposa un combat d'égal à égal.

²⁹⁷ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 261-262.

soigneusement limitée de procureur général, l'annulation des procès entamés contre lui, Jean et sa mère, ainsi que la restitution des possessions dans le royaume d'Aragon et d'Igualada²⁹⁸. La réconciliation officielle eut lieu à Valence en janvier 1358 et coûtait à Pierre IV 80 000 sous d'argent de rente annuelle pendant trois ans²⁹⁹. En réalité, l'animosité entre les deux hommes allait croissant.

Dans ses ouvertures diplomatiques, Pierre IV profite de la répulsion grandissante qu'inspire son ennemi castillan. La noblesse castillane change en effet peu à peu de camp, effrayée par les exactions de son roi. C'est surtout la famille d'Henri de Trastamare qui est durement frappée ; Fadrique, Maître de Santiago, est assassiné le 28 mai puis c'est le tour de l'infant Jean, le 12 juin 1358 à Bilbao, et d'Éléonore³⁰⁰. Tello fuit et passe au camp adverse à la tête de mille combattants. Les épouses de l'infant Jean et de Tello sont elles-aussi éliminées. En 1359, c'est le tour de Jean et Pierre – 12 et 9 ans –, frères d'Henri de Trastamare ; en 1361, Gómez Carrillo et l'archevêque de Tolède sont assassinés³⁰¹.

3.2.2.3. La guerre sur terre... et sur mer

L'année 1358 est marquée par les affrontements terrestres autour de Jumilla prise par les Castillans puis récupérée en mai. Henri de Trastamare attaque Soria tandis que Ferdinand concentre ses forces sur Murcie sans obtenir grand résultat³⁰². Pierre I développe à partir de cette année-là une stratégie qu'il va désormais approfondir. Ayant compris l'avantage qu'il peut tirer de sa puissance maritime naissante, il cherche à combiner une attaque sur mer à une attaque terrestre. Le 17 août 1358, la flotte castillano-génoise réussit à prendre quelques jours Guardamar mais les événements météorologiques détruisirent une partie de la flotte. Pierre I ne va toutefois pas changer d'objectif et met la frontière en défense pour constituer une nouvelle flotte en 1359. Pierre IV pense profiter de ce qui peut passer pour un repli (Pierre I est reparti alors sur Séville) pour attaquer Medinaceli ... en vain. La tactique défensive de Pierre I était bien servie par de hautes murailles et une armée considérable. Le 15 avril 1359, la flotte qui réunit des bâtiments castillans, génois, grenadins et portugais, sous le

²⁹⁸ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 270-271, et FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 372.

²⁹⁹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 272-274.

³⁰⁰ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, XIV, Madrid, 1976, p. 57 et SÁEZ ABAD, R., *La Guerra de los dos Pedros 1356-1369*, Madrid 2008, p.58. Comme Jean n'avait pas d'héritier mâle, cela autorisait Pierre IV à récupérer ses possessions dès le mois d'août pour les confier à Martin. Voir FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 378.

³⁰¹ SÁEZ ABAD, R., *La Guerra de los dos Pedros ...*, op.cit., p.56-58. MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 276.

³⁰² MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 274.

commandement de l'amiral Boccanegra, est prête³⁰³. L'infant Ferdinand, positionné dans le Royaume de Valence est le premier à subir les attaques. Le 4 juin, Guardamar tombe, Pierre I passe l'embouchure de l'Èbre et la flotte castillane avance. Pierre IV alerté, proclame l'*usatge 'Princeps namque'*, nomme alors le comte d'Osona et le vicomte de Cardona capitaines généraux d'une flotte affrétée en urgence. Les 9 et 10 juin 1358, Barcelone est attaquée. Tout ce qui peut servir est utilisé pour défendre le rivage de la cité et ses environs³⁰⁴ ; Pierre I détourne alors ses vaisseaux sur Ibiza qu'il commence à assiéger. Le comte d'Osona arrivé de Collioure et Mateo Mercer, venu de Tarragone, les en chassent tandis que Bernat de Cabrera, encore apte à servir de chef militaire le poursuit avec quinze galées dans les mers d'Almería. Ce mois de juin 1359 a causé chez les Catalans un traumatisme durable. Par la suite, toute allusion à une attaque navale sur leurs côtes va alimenter des rumeurs et créer la panique.

Durant ces mois 1359, le légat Gui de Boulogne, évêque de Porto, apparaît régulièrement pour confronter les demandes castillanes – livraison de Francesc de Perellós, confiscation des possessions de Tello, Henri de Trastamare et Ferdinand, livraison de châteaux d'Orihuela, Alicante, Guardamar, etc... et 500 000 florins de dédommagements- aux desideratas de Pierre IV³⁰⁵. Pierre I réclamait aussi que Pierre IV lui octroie des galées pour lutter contre le Maroc ; mais il trouvait insuffisants les dix vaisseaux armés proposés quatre mois par année³⁰⁶. Tant que Pierre I crut pouvoir l'emporter, ses exigences furent suffisamment inacceptables car elles lui permettaient de gagner du temps tout en affichant une 'bonne volonté'.

3.2.2.4. Epuisement et revirement de Pierre IV : Ferdinand plutôt qu'Henri

Après la bataille d'Araviana (22 septembre 1359), quand les deux frères, Tello et Henri de Trastamare eurent pénétré en territoire castillan par Ágreda, la donne changea. Pierre I y perd Juan Fernández de Hinestrosa, conseiller, capitaine général de cette frontière et oncle de María de Padilla, et il comprend aussi que mis en difficulté, il tient mal en son pouvoir ses capitaines de frontière qui rejoignent un à un le camp adverse³⁰⁷. En face, l'intrusion aragonaise tentée en 1360 par le comte de Trastamare, l'infant Ferdinand et le fils

³⁰³ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 383, MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia...*, op.cit., p. 63.

³⁰⁴ Crònica, VI, 22-26 relate l'épisode dans le détail. MASÍÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 277.

³⁰⁵ MASÍÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p.276, FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op.cit., p. 382, MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia...*, op.cit., p. 61.

³⁰⁶ MASÍÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p.276,

³⁰⁷ Notamment avec la perte de Tarazona par la trahison de Gonzalo González de Lucio (février 1360).

de Bernat de Cabrera échoue à Nájera le 24 avril 1360. Henri échappe de justesse à Pierre I comme ce dernier avait échappé aux Catalans à Ibiza quelques mois plus tôt...

Hommes et finances s'épuisent dans une guerre qui s'annonce sans fin et qui ne met pas de côté les dissensions internes. La peste rôde. Pierre IV a gagné un ennemi supplémentaire avec la signature, durant le dernier trimestre 1359, d'une alliance de quatre années entre la Castille et Grenade. Les avances faites au Portugal n'aboutissent pas. Nous avons déjà raconté comment les *Corts* de Barcelone du mois d'août 1358 ont été contrariées par la querelle qui opposait le vicomte de Rocaberti et le comte d'Osona à Raymond Bérenger comte d'Empuries. Dans le royaume de Valence, l'argent manque et le roi n'est plus en capacité de payer ses troupes en décembre 1359 ni janvier 1360. La population valencienne pense ne plus pouvoir compter que sur ses forces, jusqu'à ce que Ferdinand s'en vienne. Henri de Trastamare vend ses droits de Montblanch, Tárrega et Vilagrassa à *dos ciudadians* de Barcelone pour 30 000 florins pour payer ses troupes. Les *Corts* de Cervera (puis Saragosse) tenues durant les deux premiers mois de l'année 1360 permettent à Pierre IV de convoquer ses nobles pour une nouvelle campagne mais ceux-ci rechignent. La récupération de Tarazona coûte 80 000 florins... Durant l'été 1360 et une grande partie de l'année 1361, dans le royaume de Valence le paiement des troupes se fait mal, alors que les Castellans s'acharnent sur Orihuela et ses environs³⁰⁸.

Les querelles entre Ferdinand et Henri de Trastamare se révèlent chaque jour plus voyantes et handicapantes. L'infant Ferdinand est certes le plus légitime et, dans le royaume de Valence, il dispose même d'un soutien solide et même d'une certaine popularité alors qu'Henri de Trastamare n'y a pas rencontré de grand accueil³⁰⁹. Toutefois, ce dernier a des amitiés plus larges parmi les Castellans et s'est engagé envers Pierre IV. Tenant compte de la légitimité du premier, Pierre IV s'est certes rapproché de son demi-frère dont il obtient, le 31 janvier 1361, une concorde secrète : il y est prévu que ce dernier céderait le royaume de Murcie et dix-sept places castillanes en cas de succès³¹⁰. Il y est aussi envisagé que Ferdinand succède à Pierre I en Castille. En l'absence d'héritier, la Castille doit passer à l'Aragon ; si Ferdinand a une fille, elle serait mariée avec un héritier aragonais³¹¹. Un des témoins de l'acte

³⁰⁸ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op.cit., p. 387-396.

³⁰⁹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p.279 ; FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op.cit., p. 386

³¹⁰ Requena, Moya, Canete, Cuenca, Pareja, Salmeron, Valdeolivas, Alcover, Estremilla, Beteta, Molina, Medinaceli, Almazan, Berlanga, Soria, Gomara, Agreda.

³¹¹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa...*, op.cit., p. 281-283, FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op.cit., p. 407

est Bernat de Cabrera³¹². Pierre IV ménageait donc les deux hommes qui pouvaient apparaître de plus en plus comme deux prétendants à la succession de Pierre de Castille.

En avril 1361, alors que les combattants se remettent en marche dans les environs d'Ariza (Aragon), le légat pontifical obtient enfin des résultats. La paix de Terrer allait être négociée par Bernat de Cabrera mais fait entrer un autre acteur dans un jeu diplomatique déjà complexe : la Navarre.

3.2.3. La paix de Terrer (1361) et l'art de l'évitement

3.2.3.1. La paix de Déça/Terrer (mai 1361)

La Paix de Déça/Terrer est négociée du 7 au 11 mai 1361 par Bernat de Cabrera, Juan Alfonso de Mayorga, Rodríguez de Bielsa, Gui de Boulogne, légat du pape, et Jean, abbé de Fécamp et ami de l'infant Louis de Navarre. Elle est ratifiée par Pierre I depuis Séville et le 14 par Pierre IV à Calatayud. Il est conclu que la Castille et l'Aragon doivent restituer les villes et châteaux pris dans les dix jours (pour les prises réalisées dans les royaumes de Murcie et de Valence dans les quarante). Les châteaux d'Almazán et d'Alicante, objets de litige restent à la décision du légat. Les sécurités sont remises à l'abbé de Fécamp qui doit les faire garder par des *alcaydes* qui ne sont ni castillans ni aragonais, à savoir pour l'Aragon : Ariza, Berdejo et Alhama. Juan Ramírez d'Arellano devient dépositaire des châteaux de Fariza, Berdejo, Alhama et de ceux de Villel et Jumilla³¹³ que Pierre I répugnait à rendre à l'Aragon. La Castille donne en otage Déça, Alcázar et Cigüela. Le roi de Navarre devient un garant de l'accord en recevant des otages pendant quatre mois: les Castillans Fernando de Castro et Martín Gil de Alburquerque, et, pour l'Aragon, le comte d'Osona et Pedro de Luna. Une amnistie générale est décrétée ; toutefois, un accord secret (le 12 mai) – qu'ignorait donc Gui de Boulogne – prévoit qu'en sont exclus l'infant Ferdinand, Henri de Trastamare, Pedro Carrillo, Gómez Carrillo, Pedro Lope de Padilla, Suer Pérez de Quinones, Diego Pérez Sarmiento, García Lasso, Gonzalo Gonzáles de Lucio, Alvar Pérez de Guzman et Pedro Ruiz de Sandoval. Ces clauses n'apparaissent donc pas dans l'accord final. Le comte de Trastamare et tous ses partisans doivent donc quitter le sol aragonais.

D'autres négociations ont lieu et visent à consolider la paix obtenue. Durant la deuxième moitié de mai 1361, Bernat de Cabrera négocie un projet d'alliance entre les deux royaumes. Celui-ci envisage le mariage de Jeanne, fille de Pierre IV, avec Pierre I, et

³¹² MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol. II , Barcelone, 1994, p.494-497.

³¹³ Zurita, IX, 34 et 36.

d'Alphonse (fils de María de Padilla que Pierre I compte légitimer) avec l'infante Éléonore (une seconde fille de Pierre IV)³¹⁴. Toutefois, du 22 au 25 mai 1361, les pourparlers achoppent sur le dossier de Murcie dans la mesure où Pierre I refuse de rendre Jumilla. Pierre IV demande à Mateo Adria, Guerau de Palau et Jacme Dezfar d'argumenter juridiquement ses prétentions³¹⁵.

Parallèlement, le 12 juin 1361 est conclue l'alliance entre la Castille et l'Aragon notamment face au royaume de Grenade. Le pacte garantit une aide mutuelle contre tous les ennemis possibles, exceptions faites de la Sicile et du Portugal. L'aide navale aragonaise serait défensive et promet l'apport de six vaisseaux équipés et payés quatre mois par an. Plus qu'être en paix, les deux parties veulent se neutraliser. La Castille craint l'aide de l'Aragon à Grenade. En effet, le 21 août 1359, Mohamed V, allié traditionnel de la Castille, a été renversé et aux termes de multiples révolutions de palais, Mohamed VI, le 24 juin 1360 a accédé au trône. Ce dernier cherchait à se rapprocher du roi d'Aragon, ce que ne peut tolérer Pierre I. De son côté, le roi Pierre IV redoute les aides que le roi castillan pourrait apporter à l'héritier dépossédé de Majorque, tenu sous les verrous mais qui garde ça et là des soutiens, ainsi qu'à la Sardaigne toujours en rébellion.

C'est un des reproches fait à Bernat de Cabrera dans l'interrogatoire confié à Abella.

« Pourquoi il a fait son pouvoir contre l'avis du reste du conseil du roi, après que fut signée la paix entre les rois par l'intermédiaire du cardinal de Boulogne³¹⁶, que fut faite la ligue entre le seigneur roi et le roi de Castille, avec appui réciproque de six galères armées. Il voyait et savait que le roi de Castille allait faire la guerre au roi de Grenade et par conséquent le roi aurait à lui donner l'aide de six galères, chose difficile vu les grandes dépenses que le Roi avait faites dans la guerre. Ces choses ont été dites à Bernat par ledit conseil³¹⁷. »

Le questionnaire induit que ce traité d'alliance est indépendant de la paix de Terrer et sous-entend par conséquent qu'il dépasse les intérêts de la Catalogne et de l'Aragon. La réponse de Bernat de Cabrera suggère que Pierre IV n'a pas eu vraiment le choix. Elle lie cette alliance à la paix conclue en mai. Il remarque que la paix entre les deux rois était bonne vu que Pierre IV récupérait vingt châteaux qu'il avait perdus. Bernat de Cabrera avance pour

³¹⁴ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, *op.cit.*, p. 398-9.

³¹⁵ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I., Barcelone, 1994, p. 286. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, *op.cit.*, p. 398.

³¹⁶ Le cardinal Gui de Boulogne.

³¹⁷ XXXII, p. 83-84.

sa défense avoir voulu la paix, réussi à négocier six galées au lieu des dix demandées, et obtenu encore mieux— l'aide se ferait par voie de terre si elle ne se faisait pas par mer—. Enfin, si le roi avait certes des difficultés financières, l'aide étant réclamée contre des Infidèles, Pierre IV pouvait s'aider de *decimes* et d'*almoynes*³¹⁸.

Les témoignages permettent de percevoir que la paix et ses suites se sont négociées dans une atmosphère sans doute lourde et plus tendue que les documents ne le laissent paraître. Ramon de Vilanova déclare qu'il était à Terrer puis à Deça durant les négociations mais qu'il a été écarté des pourparlers ; il dit ne jamais avoir été appelé comme aucun des Aragonais mais avoir simplement rédigé une lettre qui informait le roi Pierre IV de la signature imminente de l'accord. Les hommes servaient de garantie : Ramon Alemany de Cervelló remplace Bernat de Cabrera quand celui-ci s'éloigne de Pierre I et Bernat de Cabrera et son fils ont dit à Vilanova qu'il y restait comme une sécurité. Quelques jours après, ce dernier vit que Cervelló était revenu à Calatayud pour venir chercher, semble-t-il, le comte d'Osona qui cette fois-ci resta auprès du roi de Castille³¹⁹. Cervelló revint avec une lettre du cardinal ainsi qu'une lettre garantissant la sécurité de Bernat de Cabrera³²⁰. D'ailleurs malgré la signature de ces accords, des escarmouches eurent lieu sur la frontière tout l'été (Agreda, Tarazona ou Tauste). Ainsi, les arguments de Bernat de Cabrera suggèrent que Pierre IV n'était pas en position dominante ; la partie qui se jouait était bien plus délicate que ses détracteurs ne le croient.

A posteriori, Bernat de Cabrera est soupçonné d'avoir commencé à comploter. L'abbé de Fécamp, ami de Louis de Navarre a rapporté à Pedro Ramon de Montlonch que Bernat de Cabrera a dit au roi de Castille : « par le corps-Dieu, on gardera bien le secret ! »³²¹. Cela fait sans doute référence à la clause secrète que nous avons évoquée. Mais l'évocation d'un secret ne peut dès lors suggérer qu'une trahison³²².

Bernat de Cabrera précise qu'après avoir négocié les chapitres de paix avec Jacme Dezfar et Guerau de Palau, il est tombé malade, a rejoint Saragosse, et a commencé à faire la route avec le roi mais, à Móra d'Èbre, il a été obligé de s'arrêter (il ne peut passer Falset près de Reus) deux mois. On doit être alors à l'été car Bernat de Cabrera n'apparaît pas dans la documentation. Il dit ensuite avoir été appelé par Pierre IV car les Grandes Compagnies

³¹⁸ XXXII, p. 98-99.

³¹⁹ L'épisode est difficilement identifiable, MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 287-288. Au dernier trimestre, Bernat de Cabrera est alors parti avec son fils, le vicomte de Rocaberti et Bernat de Palau, docteur en loi.

³²⁰ XXXII, p. 204-206.

³²¹ XXXII, p. 156.

³²² XXXII, p. 156 et XXXIII, p. 199-200.

étaient en Roussillon. Au prix de grands dangers, et à la demande de la reine qui voulait qu'il soit au plus tôt auprès du souverain, il a rejoint Pierre sans passer par Barcelone (deuxième moitié d'août 1361). Nous savons comment il n'a pas répondu au *Princeps namque*. La menace des Grandes Compagnies était provisoirement écartée au nord mais Pierre IV avait à répondre à la demande pressante du roi de Castille. En août 1361, deux lettres de Pierre I arrivèrent pour demander l'exécution de l'accord du 12 juin. Les services de Bernat de Cabrera sont encore une fois requis.

3.2.3.2. Éviter la guerre contre Grenade sans relancer la guerre avec la Castille

À nouveau, Berenguer d'Abella l'interroge sur ce fait, lui reprochant quasiment d'avoir rallumé la flamme du conflit.

« (chap 6) Quand, peu de temps après que lesdites alliances étaient signées, le Seigneur Roi reçut la demande du roi de Castille de l'aider avec les six galères contre le roi de Grenade avec lequel il était entré en guerre, pourquoi ledit Bernat n'a pas donné d'instruction pour que les six galères soient envoyées au roi de Castille pour qu'il n'ait pas l'occasion d'aller en guerre.

(Chap 7) Pourquoi, lorsque le seigneur roi et son conseil lui dirent : “ Comment faire pour que, n'ayant pas reçu les six galères, le roi de Castille ne fasse pas la guerre ? ”, Bernat répondit “ Laissez-moi m'en occuper et je ferai en sorte qu'il ne s'en tienne pas pour lésé et il n'entrera pas en guerre ”.

(Chap 8) Pourquoi Bernat fit que le comte d'Osona, son fils, aille en Castille quand cela n'était pas nécessaire ni n'emmène avec lui aucun juriste qui s'entende en la négociation de la paix. »

À la lettre du roi de Castille, Pierre IV répond de manière fuyante ; il dit avoir été malade, que ses vaisseaux sont en mauvais état et qu'il craint l'invasion des Compagnies par le Roussillon³²³. Il est possible que Pierre I ait alors accepté qu'au lieu des six galées que l'Aragonais n'a pas, lui soient envoyés 600 cavaliers commandés par le fils de Bernat de Cabrera. Vidal de Vilanova, alors à Séville cet été là, évoque une lettre de Bernat de Cabrera qui explique que les 600 hommes commandés par son fils ne peuvent arriver car les Compagnies blanches menacent d'entrer par la Navarre et qui évoque le mariage du fils de

³²³ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 290.

Pierre I avec Éléonore d'Aragon³²⁴. Le 24 septembre 1361, le roi de Castille répond qu'il comprend les soucis de Pierre IV et qu'il l'aiderait volontiers contre les Compagnies qui menaçaient le Roussillon. Les négociations se poursuivent par le biais des ambassadeurs d'Aragon en Castille: le comte d'Osona, le vicomte de Rocaberti et Bernat de Palau³²⁵. En effet, par son père, on apprend que le comte est parti à Séville alors que son père allait à Avignon. On lui reproche de ne pas avoir été accompagné de négociateurs compétents car ils n'avaient pas voulu y aller – prend soin de préciser Bernat de Cabrera – mais il a emmené avec lui *micer* Bernat de Palau et tous les deux avaient commission et procuration du roi pour finir de négocier la paix³²⁶.

En octobre 1361, les tensions paraissent apaisées. Gui de Boulogne prononce la restitution des places occupées. Le cardinal a dit qu'il ferait ce qu'il pourrait pour que le pape concède à Pierre IV le revenu des décimes de son royaume pour armer les six galées. Bernat de Cabrera l'a d'ailleurs accompagné en Avignon avec deux galées car la route terrestre était trop dangereuse. Il est fort possible qu'à Avignon, le conseiller ait défendu la cause de son roi. Urbain V l'autorisa en partie mais Bernat de Cabrera prétend qu'il ne pouvait engager Pierre IV sans son accord. Pierre IV obtenait donc des revenus pour financer ces vaisseaux. L'affaire restait délicate, on en était toujours au stade des promesses. Bernat de Cabrera revint à Barcelone et repartit vers le roi de Castille avec deux galées.

En effet, considérant que le roi de Grenade détrôné était ennemi de Pierre IV, tandis que le nouveau souverain était son ami, et que l'alliance conclue entre les deux royaumes chrétiens était défensive et qu'il n'y avait pas eu de défi de la part du Maure, Pierre IV rechignait à intervenir³²⁷. Le 17 décembre 1361, ce souverain écrit à ses ambassadeurs, dont Bernat de Cabrera, qu'il faut veiller à ce que les intérêts aragonais ne soient pas lésés en cas de paix entre la Castille et le royaume de Grenade³²⁸. Bernat de Cabrera précise qu'à son retour de Séville, les six galées étaient armées. Des compagnies – 300 ou 400 cavaliers – s'apprêtaient à partir quand Pierre I l'informa qu'il était désormais en paix avec le roi de Grenade³²⁹ et qu'il désirait que Bernat de Cabrera vienne finir de négocier le mariage d'Alphonse et d'Éléonore. Pierre I ajouta qu'il venait vers le nord car les Compagnies

³²⁴ XXXII, p. 237-240.

³²⁵ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 288.

³²⁶ XXXII, p. 103-104.

³²⁷ XXXII, p. 102.

³²⁸ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op.cit., p. 291.

³²⁹ En février 1362, Mohamed V est rétabli et son opposant assassiné. ARIÉ, R. *L'Espagne musulmane*, Paris, 1973, p. 108-112.

commandées par Henri de Trastamare s'approchaient de la frontière. Nous sommes alors au printemps 1362, vraisemblablement en février.

Ainsi, durant l'année 1361, il a été question de maintenir la paix tout en évitant de respecter les engagements pris. Alors que Pierre I somme son partenaire de respecter une alliance que Pierre IV n'interprète que comme strictement défensive, Bernat de Cabrera – avec son fils – est chargé de gagner du temps. La manœuvre est délicate. Il semble pourtant avoir réussi. Il n'est pas sûr toutefois que les pas de côtés savamment dessinés par Pierre IV aient beaucoup contrarié Pierre I qui, pour sa part, ne paraît pas avoir voulu tenir les engagements de mai 1361, une fois rassuré du côté du royaume de Grenade.

3.2.4. La reprise de la guerre (1362) : la surprise et le dénuement catalano-aragonais.

3.2.4.1. Surprise et impuissance

Début 1362, Pierre I se prépare à repartir en guerre. Il se tourne vers Charles II, roi de Navarre. Leur point commun est d'être en conflit avec le roi de France. Pierre I s'allie aussi avec le roi de Grenade qu'il a remis sur le trône et le roi du Portugal, traditionnel soutien. Sans être très convaincu, Charles II accompagné du Captal de Buch, du seigneur d'Albret, et des comtes de Foix et d'Armagnac prend partie contre l'Aragon. La présence menaçante des armées castillanes à la frontière navarroise a facilité l'accord. Le 22 mai 1362, l'alliance d'Estella-Soria est signée entre Charles de Navarre et Pierre I ; c'est une alliance défensive et offensive³³⁰. Le roi de Castille attaquerait sur Calatayud tandis que le roi de Navarre pénétrerait par la frontière nord. Le roi de Castille signe aussi, le 22 juin 1362, avec les Anglais le traité de Londres. Pierre I se meut vers le nord sous prétexte d'aider Pierre IV si une attaque venait du nord...

Au printemps 1362, Pierre IV et toute la famille royale sont partis à Collioure puis Perpignan, afin de veiller au départ des Grandes Compagnies mais aussi de fuir la peste qui sévit en Catalogne³³¹. En même temps, on continue de négocier comme si la paix allait se consolider, et, en février et mars 1362, le projet de mariage entre l'infante Jeanne d'Aragon et Pierre I paraît très avancé³³². La dot est même fixée. Quant au projet d'union entre l'infante

³³⁰ ZABALO ZABALEGUI, J., « Participación navarra en la guerra de los dos Pedros (julio de 1362 - abril de 1363) », *Príncipe de Viana. Anejo 8*, Pamplona, 1988, pp. 685-691. TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 206.

³³¹ TESIS I MARCA, R., *La vida ...*, *op.cit.*, p. 293.

³³² MASÍÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 292.

Éléonore d'Aragon et Alphonse, le fils de María de Padilla, il est prévu que ce dernier reçoive en héritage le comté de Molina et les villes d'Almansa et Medinaceli. Toutefois, les négociations achoppent au sujet de la restitution des prisonniers et châteaux. Vidal de Vilanova négocie.

Le 2 juin 1362, sans déclaration de guerre, le roi de Castille envahit le royaume d'Aragon et prend Ariza, Ateca, Terrer, Moros, Cetina et Alhama. Pierre I avance et prend Berdejo, Torrijo, Maluenda, Munébrega... La surprise de l'attaque et le manque de défenseurs impliquent que les populations cherchent refuge à Calatayud, abandonnant les châteaux et *aldeas* menacés. Le 11, Pierre I est devant Calatayud avec 12 000 cavaliers, 30 000 hommes à pied et 36 machines de guerre³³³. De leurs côtés, le roi du Portugal attaque Daroca ; Charles de Navarre attaque Tarazona et prend Sos puis menace Jaca; les comtes de Foix, Armagnac, le seigneur d'Albret, le Captal de Buch attaquent depuis les passages pyrénéens sur Ejea. Le 14 juin 1362, Charles de Navarre envoie un courrier à Pierre IV pour justifier son entrée en guerre : quand il fut fait prisonnier à Rouen, Pierre IV n'avait pas défié le roi de France³³⁴.

La défense de la terre aragonaise paraît s'improviser en toute autonomie et dans la panique. Pierre IV après les accords de Terrer avait démobilisé ses hommes ; les Aragonais n'étaient pas prêts à faire face. Henri de Trastamare était parti en France avec ses troupes. La riposte est assurée par le gouverneur général Pedro Jordán d'Urriès qui envoie des appels désespérés à son roi. Pedro Ramon de Montlonch est envoyé par Ferdinand et les Aragonais au roi de Navarre pour connaître les raisons de son attaque³³⁵.

Le 17 juin 1362, la nouvelle de l'agression castillane arrive à Perpignan : Pierre I a écrit à Bernat de Cabrera pour s'excuser de ne pas avoir aidé Pierre IV face aux Compagnies car lui-même craignait l'arrivée d'Henri de Trastamare par la Navarre. Bernat de Cabrera ne peut y croire : « *no era ver, ne's podia fer* » répète-t-il. Le procès présente l'homme soit comme un grand naïf soit comme un traître. Ainsi, Berenguer d'Abella doit demander à Bernat de Cabrera comment il a pu se faire, puisque que le roi de Castille se préparait à la guerre contre le roi, que ni lui ni son fils n'en aient rien deviné (chap 10). Ramon de Vilanova prétend que Bernat de Cabrera rassurait Pierre IV et Éléonore, leur disant qu'il ne fallait pas douter du roi, qu'il ne venait pas pour du mal³³⁶. Ramon Pérez de Pisa a écrit plusieurs fois à Pierre IV qu'il avait entendu d'amis ou de parents que le roi de Castille devait venir sous Calatayud ou Tarazona et, comme celui-ci ne répondait pas, il s'est présenté à Perpignan

³³³ Zurita, IX, 41.

³³⁴ Zurita, IX, 40.

³³⁵ XXXII, p. 156.

³³⁶ XXXII, p. 207.

devant Pierre IV³³⁷. Bernat de Cabrera aurait répondu que ce ne pouvait être offensif, qu'il n'y avait pas de déclaration de guerre et il suggérerait que Pierre IV envoie un cavalier pour recevoir confirmation du roi de Castille, qu'il se pouvait que Pierre I vienne parce qu'Henri de Trastamare approchait avec les Compagnies. Convaincu, Bernat de Cabrera avait même juré sur les quatre Évangiles.

La surprise semble être tout aussi complète pour les Catalans. Francesc de Sant Clement, viguier de Barcelone, apprenant que Pierre I arrive sous les murs de Calatayud, est allé voir Pere Çacosta et ils ont organisé la défense de Barcelone avec les conseillers et quelques *boni homines* restés dans la ville malgré la peste³³⁸.

Du 25 juin 1362 au 17 août, Pierre IV et Éléonore organisent la défense du sud. L'objectif général est de consolider les défenses, sinon il faut les détruire³³⁹. L'ordre est donné à l'infant Ferdinand d'organiser celles d'Orihuela et d'Alicante et au comte de Dénia de sécuriser Guardamar. La reine s'occupe des domaines de l'infant Martin autour de Crevillente et Elche. Pierre IV nomme à la défense de Tarazona Pedro Pérez de Calvillo tandis que Pedro Muñiz, Maître de Calatrava est envoyé à Daroca. Le comte d'Osona est dépêché sur Calatayud pour venir à bout des divisions, nous y reviendrons plus en détail. Il est fait prisonnier à la mi-août. Le 29 août 1362, Calatayud tombe aux mains du roi castillan avec l'assentiment de Pierre IV qui espère pouvoir réunir une armée pour ensuite la reprendre³⁴⁰. Pierre I laisse la place à la garde du Maître de Santiago avec 1000 cavaliers et 2000 arbalétriers répartis dans différents châteaux du secteur. La route vers Saragosse est ouverte.

Un second danger point. Le premier mai 1362, l'infant Jacques de Majorque s'enfuit du Castell Nou de Barcelone et trouve refuge à la cour de Naples. Il revendique le royaume de Majorque et épouse Jeanne de Naples qui est devenue veuve de Louis de Tarente. Il va partir chercher dans les cours européennes des soutiens à ses revendications³⁴¹.

Le 9 septembre 1362, en Pays de Valence, Crevillente tombe à son tour mettant en relief le fait que les ordres royaux – détruire ce qui ne peut être défendu – n'ont pas été exécutés et la supériorité de l'offensive castillane. À l'automne, toutefois, Pierre I suspend brutalement les opérations militaires. Il semble que cela soit lié à la mort d'Alphonse, son

³³⁷ XXXII, p. 149 et s.

³³⁸ XXXII, p. 322.

³³⁹ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op.cit., p. 400-402.

³⁴⁰ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, op.cit., p. 405. MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I., Barcelone, 1994, p. 296.

³⁴¹ TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 220-221.

unique héritier mâle qu'il avait fait légitimer³⁴². C'est une courte pause qui est fournie là à Pierre IV.

3.2.4.2. Recherche d'alliances et d'argent... encore

Face aux attaques du roi castillan, tout en organisant la défense de ses terres, Pierre IV repart à la recherche d'alliés, à l'intérieur et hors du royaume. Dans cette recherche, encore une fois, Bernat de Cabrera joue un rôle majeur.

Pierre IV négocie rapidement avec Ferdinand, resté sur la terre ibérique et nommé lieutenant général : il est prévu que ce dernier reçoive aide en troupes et argent pour conquérir la Castille. En échange de son soutien, Pierre IV récupérerait le royaume de Murcie. Il semble toutefois méfiant dans la mesure où, début août, il lui refuse de venir défendre ses domaines et en charge le comte de Dénia (nommé capitaine général du royaume de Valence)³⁴³.

En même temps, il a contacté Henri de Trastamare, et ses frères Tello et Sancho dès le printemps³⁴⁴. Le 22 juillet 1362 est signé l'accord de Clermont qui permet au royaume de France de se « débarrasser » des Compagnies qui suivraient Henri de Trastamare outre-Pyrénées, (Henri de Trastamare s'étant étroitement lié au maréchal d'Audrehem, un des signataires), Charles V de France lui garantit une rente annuelle de 10 000 livres. Pourvu qu'il parte! Pierre IV promet 100 000 florins. Toutefois, une clause envisage que le départ pourrait être différé si une guerre éclatait entre les comtes d'Armagnac et de Foix³⁴⁵. La clause est évoquée en novembre 1362... Les Compagnies ne sont pas venues. Mais en attendant, le conseiller royal négocie fermement.

Il est reproché à Bernat de Cabrera d'avoir fait aller le roi en Roussillon, d'avoir dépensé beaucoup d'argent alors que les Compagnies n'avaient ni « lances » (*glavios*)³⁴⁶, ni hommes à cheval³⁴⁷. Bernat de Cabrera dit être parti en Roussillon puis Languedoc alors que Calatayud était assiégée³⁴⁸. Quand il arriva à Perpignan, les Compagnies étaient à Narbonne et se dirigeaient vers Toulouse. Avec des *probi homines* de Perpignan, il a rencontré le comte de Trastamare à Béziers. Arguant qu'il n'était qu'un intermédiaire du roi tandis qu'Henri de Trastamare devait de son côté rendre compte aux Compagnies, il justifie le temps passé. Le

³⁴² Le 18 octobre 1362. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, *op.cit.*, p. 404.

³⁴³ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, *op.cit.*, p. 403.

³⁴⁴ Ce qui tend à prouver qu'il n'était pas dupe de la paix de Terrer. MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I., Barcelone, 1994, p. 294.

³⁴⁵ TUCOO-CHALA, P., *Gaston Fébus prince des Pyrénées (1331-1391)*, Bayonne, p. 103.

³⁴⁶ Il s'agit d'une unité de trois hommes : un chevalier léger, un page et un homme armé. Voir SÁIZ SERRANO, J., *Guerra y nobleza en la corona de aragón. La Caballería en los ejércitos del rey (siglos XIV-XV)*, p. 34 et s., thèse doctorale, Valence, 2003. <http://www.tdx.cat/bitstream/handle/10803/9994/saiz.pdf>

³⁴⁷ XXXII, p. 85.

³⁴⁸ C'est confirmé par Pierre IV, XXXIII, p. 339.

conseiller a finalement demandé à son roi de venir à Perpignan avec les infants Pierre et Raymond Bérenger, Francesc de Perellós, et quelques *probi homines*³⁴⁹. Le conseil réuni a été d'accord avec les préliminaires et Bernat de Cabrera est reparti avec des *savis* et *prohomens* dont Pere Bucet à Castelnaudary pour finaliser les négociations avec Trastamare, le maréchal d'Audrehem, lieutenant général du roi de France en Languedoc et d'autres des Grandes Compagnies³⁵⁰. À l'occasion de ce déplacement, Pierre IV a vu le comte de Foix à Villefranche-de-Conflent.

La ville de Castelnaudary est évoquée par Juan Ramírez d'Arellano dans son témoignage. Il dit qu'il était avec le doyen de Tudela et précise que ce dernier représentait le roi de Navarre. Il rapporte qu'il a été question de fortes sommes d'argent – 100 000 florins et de huit à dix mille florins pour 500 cavaliers – et de marier le duc de Gérone avec la sœur de Charles II³⁵¹. Il est possible qu'alors le Navarrais soit déjà lié à Henri de Trastamare, ce qui expliquerait sa présence. Toutefois aucun autre témoignage ou source n'évoque ces contacts entre un représentant du roi de Navarre et Pierre IV. Seul le procès évoque les négociations ayant eu lieu à Castelnaudary (*los tractaments moguts en lodit Castellnaudarri*)³⁵². Dans sa déposition du 5 juillet 1364, Francesc de Perellós précise qu'elles étaient secrètes et que lui-même, envoyé pour discuter avec le maréchal d'Audrehem et les Français, les a découvertes. D'ailleurs, voyant que les discussions conduites ne menaient à rien, il s'est retiré dans son château de *Callau*³⁵³.

En tous les cas, le 18 août 1362, Pierre IV écrit à ses sujets de Calatayud ; les résultats des négociations permettent d'envisager l'arrivée de 10 000 cavaliers³⁵⁴. Il faut seulement trouver les moyens de financer une telle aide.

Alors que Calatayud est assiégé, les *Corts* de Catalogne se réunissent à Barcelone³⁵⁵ le 14 août 1362 et proposent de fournir 500 cavaliers et 1000 arbalétriers. Toutefois, le procès nous dit que sous l'influence de Bernat de Cabrera, le roi « refusa de s'aider de mille hommes à cheval et d'arbalétriers que la *Cort* de Catalogne rassemblée à Barcelone lui offrait »³⁵⁶. Pierre IV confirme nettement ce refus³⁵⁷. L'accusé reconnaît avoir conseillé au roi qu'il

³⁴⁹ Deuxième quinzaine de septembre selon MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol. I, Barcelone, 1994, p. 296.

³⁵⁰ XXXII, p. 105-106.

³⁵¹ Peut-être Jeanne ? (1339-1403) ? XXXII, p. 129-130.

³⁵² XXXII, p. 130.

³⁵³ XXXIII, p. 220.

³⁵⁴ LAFUENTE GÓMEZ, M., *La guerra de los Dos Pedros en Aragón. Impacto et trascendencia de un conflicto bajomedieval*, Saragosse, 2009, p. 188.

³⁵⁵ Zurita dit qu'elles sont convoquées le 2 juillet 1362.

³⁵⁶ XXXII, p. 85.

³⁵⁷ XXXIII, p. 339. Zurita IX, 42.

pensait qu'il valait mieux qu'il ait des aides fournies de façon non collective (*ajudes singulares*) que celles fournies par la *Cort* car les *Corts* nécessitent de multiplier mémoires et courtoisies pour amadouer (*veciaduras*) les *Corts*, d'où une longue négociation³⁵⁸. Il est vrai qu'à demander à chaque composante du royaume catalano-aragonais, Pierre IV s'obligeait à négocier et donc à céder.

Suit-il ses conseils ? Est-il conscient des compromissions et pertes de temps ? Après avoir négocié à Perpignan en septembre 1362, Pierre IV revient à Barcelone. Ne pouvant obtenir que 60 000 florins sous forme de prêt, le 10 octobre 1362, Pierre IV convoque des *Corts* générales pour le 4 novembre à Monzón, elles débutent le 23. Bernat de Cabrera est accusé de les faire traîner³⁵⁹. Il répond que d'une part, il n'a pas assisté à plus de huit jours vu qu'il était en Navarre – ce qui paraît exagéré³⁶⁰ –, et d'autre part que ce n'est pas sa faute si les *Corts* étaient divisées entre d'une part, les prélats, *richs homines et cavallers* et de l'autre le bras royal. En ce qui le concerne, il dit avoir dû se ranger à l'avis de son *bras*. Juan Jiménez d'Urrea rapporte ses paroles : « Je vous prie de vous arranger avec ceux d'Aragon pour que ledit comte (de Trastamare) ne vienne pas car il s'en suivrait un grand dommage pour le roi et pour vous, et vous devriez vous en garder vu tout le temps qu'il a passé avec vous, et vous êtes sûrs qu'il ferait pire »³⁶¹. Bernat de Cabrera reconnaît en effet craindre l'arrivée des Compagnies d'Henri de Trastamare. L'argument est généreux : la terre ne supportera pas cette occupation. A-t-il assisté aux dégradations commises en Languedoc et Roussillon ou constaté leurs conséquences ? Sa réflexion est-elle plus symbolique et il remarque que les hommes ne pourront les payer ? Voit-il plus loin, notamment le risque de guerre civile au sein de la Castille, qui ne manquerait pas de toucher les pays de la couronne ?

À compter du 1^{er} décembre 1362, Pierre IV se réunit avec les négociateurs qui s'occupent de « recruter » Henri de Trastamare. On y lit les chapitres de l'accord négocié par Bernat de Cabrera et les *Corts* en prennent connaissance. On assiste à des divisions entre le bras royal et le bras militaire. L'infant Ferdinand semble jouer un rôle actif ; il rechigne à faire venir des hommes armés soldés sous les ordres de son rival. Pierre IV dit qu'il sait que Bernat de Cabrera a joué un rôle décisif dans le fait que le bras militaire ne voulait pas payer³⁶². L'édition des *Corts* de Monzón nous permettent d'approcher les oppositions. Elles

³⁵⁸ XXXII, p. 105.

³⁵⁹ XXXII, p. 86.

³⁶⁰ Il est présent à Monzón à partir de début décembre. Le 4 mars, sa présence est encore attestée...

³⁶¹ ...*prech vos que vos tractets ab los d'Arago quel dit comte no venga car gran dampnatge sen seguiria al Rey et a vosaltres que jan deuriets esser esquivats per lo temps que ha estat entre vosaltres et ara sou cert que fara pits* XXXII, p.164-165.

³⁶² XXXIII, p. 341.

sont surtout implicites. Pierre IV cite l'évêque de Tarazona mais l'édition met surtout au premier plan celui de Lérida, Romeu Cescomes, qui, ayant entendu les engagements, rechigne à ce que les Compagnies n'arrivent avant que les *Corts* n'aient décidé du montant alloué. Si ce dernier était insuffisant, il y aurait des dommages considérables pour la terre et le royaume³⁶³. À partir du 3 décembre 1362, les réunions sont quotidiennes puis régulières pour trouver un accord aux *Corts*.

Finalement, le 6 février 1363, en plus d'un paiement de *Generalitats*, est voté un *donativo* extraordinaire de 250 000 livres barcelonaises par an pour deux années, par le *fogatge* dans la proportion suivante: Aragon: 60 000, Valence 53 000, Catalogne 122 000 et Majorque 15 000 livres. Mais les différents bras et royaumes se déchirent encore. La situation est désespérée, Pierre IV, dans un superbe discours du 11 février 1363, s'impatiente et en appelle à la conscience des représentants devant une terre dévastée et des hommes en train de mourir.

« Ce que nous avons mis cinq cents ans à conquérir, nous l'avons perdu en quinze jours (...). Vous vous disputez car chacun veut garder ses privilèges et libertés. Et les clercs disent, et les chevaliers disent qu'ils ne doivent pas tant payer que nos autres hommes [du bras royal] et nos hommes disent que si, et, sur cette question, nous sommes depuis l'automne jusqu'au printemps (...) ³⁶⁴. »

Le 6 mars 1363, Pierre IV agréa le *donativo*. Au prix de multiples concessions qui ont affaibli son pouvoir, Pierre a enfin obtenu de quoi financer ses troupes.

3.2.4.3. Ultime choix de Pierre IV pour Henri malgré Bernat de Cabrera

Le 14 février 1363, les contacts avec Henri de Trastamare avaient repris à Monzón. Un pacte secret est rédigé le 20 février 1363. Cet accord est, selon Tasis i Marca, caché à Bernat de Cabrera. En tous les cas, il n'apparaît pas comme signataire³⁶⁵. Henri se fait vassal de Pierre IV. Il obtient tous les domaines qui furent à Ferdinand sauf Albarracín et le royaume de Murcie dont Pierre IV n'est pas encore en possession. Il s'engage à remettre à Pierre IV le sixième de ce qu'il pourra conquérir en Castille et à ne pas conclure de paix séparée. Tello, Maître de Santiago, peut obtenir tout ce que l'ordre possède en Aragon et une solde pour 600

³⁶³ PONS GURI, J.-M., *Actas de las Cortes Generales de la Corona de Aragón de 1362-1363*, Colección de Documentos Inéditos del Archivo de la Corona de Aragón, vol. L, Madris-Barcelone, 1982, p.56

³⁶⁴ PONS GURI, J.-M., *Actas de las Cortes ...*, *op.cit.*, p. 63-64.

³⁶⁵ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 407 ; MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, Madrid, 1976 , p. 81. MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol II , Barcelone, 1994, p. 500-509. Sont témoins : Éléonore, Pere Boyl et Berenguer de Relat.

hommes ou 1000 cavaliers et 500 *glavios*. Tous les accords signés avec lui depuis novembre 1356 (dont le traité de Pina) sont confirmés. Encore une fois, entre Ferdinand et Henri de Trastamare, Pierre IV favorise Trastamare. Fait-il payer à Ferdinand son opposition lors des *Corts* ? Sa légitimité ? Pense-t-il qu'Henri est plus manipulable car à sa solde ? Qu'il lui amène plus d'hommes pour faire la guerre ? Tout a dû jouer. Ferdinand avait prouvé dans le passé qu'il pouvait ne pas être fiable. Henri n'avait pas encore donné ce genre de preuves. Il était fermement soutenu par la France.

Le 15 mars, Trastamare est à Perpignan avec 1000 cavaliers et 500 lances (*glavis*) ; le 27, il arrive enfin³⁶⁶.

3.3. 1363-1364 : la descente aux enfers de Bernat de Cabrera

3.3.1. Bernat de Cabrera trahi par Pierre IV (printemps 1363) ?

3.3.1.1. La guerre des deux Pierre dans l'imbroglio franco-navarrais.

En janvier 1363, une petite victoire est remportée dans le royaume de Murcie par Pedro Maça, Johan de Vilaragut et Juan Martínez d'Eslava avec les gens d'Orihuela. Petite victoire face à la déferlante castillane. Le royaume de Valence est menacé, particulièrement Elche confiée à Pere de Centelles par le comte de Dénia. L'offensive castillane reprend bientôt. En février 1363, Pierre I est à Almazán, base la plus puissante de ses possessions frontalières. L'offensive doit débiter sur la frontière de Calatayud et remonter le long de la rivière du Jalón vers Saragosse. Daroca, sous les ordres du maître de Calatrava, est convertie en bastion de la défense. En mars, Pierre I prend Mores, Vera, Fuentes puis Magallón (10-11 mars), Tarazona passe aussi aux mains des Castillans. L'étau se resserre autour de Saragosse. Pierre IV charge le comte d'Urgell, Bernat de Cabrera et l'infant Ferdinand de défendre Saragosse. En avril 1363, c'est au tour d'Ejea de Tiermas et de Sos d'être menacées par Charles II et 2000 hommes à cheval envoyés par Pierre I³⁶⁷.

Pierre IV n'a pas renoncé à prendre Charles de Navarre dans son camp. Selon les dires de Bernat de Cabrera, le conseiller a rencontré le roi de Navarre en novembre 1362, soit peu de temps après son retour de France. Des contacts avaient sans doute été pris durant l'été à Castelnaudary. Après la répudiation d'Agnès de Navarre par le comte de Foix, au prétexte que la dot n'avait pas été payée (décembre 1362), il est peut-être question que Pierre IV paie

³⁶⁶ Zurita, IX, 44.

³⁶⁷ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p.296-297.

30 000 florins à l'époux mécontent³⁶⁸. En avril 1363, Pierre IV envoie Juan Fernández de Heredia, châtelain d'Amposta et Francesc de Perellós à Villeneuve d'Avignon pour préparer une alliance française et navarraise avec l'appui moral de la papauté³⁶⁹. Pierre IV essaie sans doute là de monnayer son soutien à Charles II dans l'affaire de succession de Bourgogne par une alliance militaire sur le territoire ibérique³⁷⁰. Zurita nous informe que l'on y parle désormais du mariage entre Jean de Gérone et Jeanne de France, fille du roi Philippe VI et de Blanche de Navarre (sœur de Charles II). Toutefois, les prétentions du Navarrais ne semblent pas avoir abouti. Le procès relate que Bernat de Cabrera n'aurait pas voulu y aller. C'est Pere Boyl qui nous en informe : il a vu le roi et la reine lui demander d'aller en Avignon pour les négociations de Navarre et il ne voulait pas³⁷¹. Malheureusement, il ne dit pas pourquoi. Ramon Alemany de Cervelló y a été et ensuite, il a rejoint Bernat de Cabrera, Juan Ramírez d'Arellano à Uncastillo. La rencontre avec Charles de Navarre a duré une journée et Bernat de Cabrera est revenu sur Saragosse³⁷².

Le 12 avril 1363, Pierre IV sort de Monzón et envoie à Artal de Foces et aux barons de Catalogne l'ordre de se réunir à Saragosse pour le 23 avril au plus tard. Le procès relate qu'à Saragosse se trouvaient l'infant Ferdinand, le comte de Trastamare, le comte d'Urgell, le vicomte de Cardona et avec les autres d'Aragon et de Catalogne, bien 2 500 hommes à cheval ou plus³⁷³. Toutefois, arrivé dans la ville, Bernat de Cabrera insiste pour que Pierre IV rencontre Charles II à Sos. C'est encore un fait qui lui est reproché dans la mesure où « il l'y retint tant de temps, alors qu'il voyait de ses yeux que le roi de Castille prenait et occupait la terre du roi »³⁷⁴. Bernat de Cabrera répond qu'il n'était pas le seul. L'infant Pierre l'a aussi recommandé. Il y est allé avec Ferdinand, Henri de Trastamare et beaucoup d'autres. Il insiste sur la présence du comte de Trastamare et il espérait que le roi de Navarre aiderait le royaume³⁷⁵. D'après les témoignages, le conseil s'est divisé : Juan Jiménez d'Urrea dit qu'avec Ferdinand et le vicomte de Cardona, ils préféreraient que le roi parte directement vers Valence. Pere Jordán d'Urriés, majordome, rapporte que tous (l'infant Ferdinand, Trastamare, le comte d'Urgell et beaucoup d'autres barons) ont conseillé qu'il y aille, sinon les

³⁶⁸ XXXII, p. 130. Arellano ne se souvient pas s'il en est question.

³⁶⁹ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, Madrid, 1976, p.82. Zurita, IX, 44.

³⁷⁰ FAVIER, J., *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1980, p. 290-294.

³⁷¹ XXXII, p. 203.

³⁷² XXXIII, p. 156.

³⁷³ XXXIII, p. 221-222.

³⁷⁴ XXXII, p. 86, repris par Pierre IV, XXXIII, p. 342.

³⁷⁵ XXXII, p. 108.

négociations échoueraient. Il précise qu'alors le roi de Castille n'était pas encore autour de Teruel³⁷⁶. Cette ville est assiégée à partir du 25 avril 1363.

Il semble de fait qu'il y ait deux négociations parallèles : celles d'Avignon (menées par Francesc de Perellós qui a pu rencontrer Jean II aux environs d'Avignon entre novembre 1362 et mai 1363) et celles menées par Bernat de Cabrera. Celui-ci paraît alors soucieux de l'alliance avec le roi de Navarre qu'il croit sans doute possible. Toutefois, les pourparlers échouent. À la fin du mois d'avril, Louis de Navarre est dans le pays de Valence aux côtés du Castillan avec le Captal de Buch et près de cinq cents hommes. En conséquence, dans son procès, Bernat de Cabrera est accusé d'avoir fait échouer les négociations et d'avoir trop promis au roi de Navarre qui, déçu par la rencontre avec Pierre IV, ne se serait pas allié. Il est vrai qu'il pouvait avoir des méfiances à négocier avec un roi qui traitait tout autant avec son ennemi...

3.3.1.2. Entre Ferdinand et Henri de Trastamare...

L'échec de cette rencontre se traduit comme une perte insupportable de temps. Elle crée des tensions aggravées par l'inaction à laquelle sont réduits ces hommes de guerre alors que le pays de Valence est accablé³⁷⁷.

Il faut dire que l'ambiance paraît tendue à Saragosse. Ramon de Vilanova qui arrivait alors de Gascogne et plus précisément du comté de Foix, constate que Bernat de Cabrera a retardé l'armée et il précise que le conseiller manigançait pour faire passer des hommes de l'infant Ferdinand à Henri de Trastamare³⁷⁸. Pedro Jordán d'Urriés raconte que Bernat de Cabrera avec sa compagnie a quitté Saragosse avant le roi, qui l'a suivi le lendemain. Ferdinand et Henri de Trastamare demeurèrent donc à Saragosse et le premier alla voir Henri de Trastamare et lui fit part de ses soupçons parce que le départ avait été retardé et que Bernat de Cabrera était sorti le premier de la ville humiliant ainsi l'infant³⁷⁹. Le conseiller est aussi présenté comme celui qui a attisé les querelles entre l'infant Ferdinand, le comte d'Urgell et le vicomte de Cardona, et fait perdre du temps à Pierre IV³⁸⁰. Ramon Pérez de Pisa a vu que Bernat de Cabrera luttait avec l'infant Ferdinand, le vicomte de Cardona et avec d'autres et il lui disait qu'il ne voulait pas s'arrêter à Saragosse et qu'il ne voulait pas mourir³⁸¹. Les

³⁷⁶ XXXII, p. 188.

³⁷⁷ XXXIII, p. 105.

³⁷⁸ XXXII, p. 210-211.

³⁷⁹ XXXII, p. 189.

³⁸⁰ XXXIII, p. 105.

³⁸¹ XXXII, p. 152.

témoignages tendent à présenter Bernat de Cabrera comme s'étant rangé dans le camp d'Henri de Trastamare au détriment de Ferdinand. Il faut avoir à l'esprit que lorsque les hommes déposent, Ferdinand est mort et cela permet de lier assez aisément son assassinat au conseiller (qui n'est pas clairement accusé de celui-ci !).

Maria Teresa Ferrer i Mallol pense qu'à compter du 23 avril 1363, l'infant a dû commencer à nourrir de sérieux soupçons. Il demande à son royal frère pourquoi il n'avait pu engager des compagnies en France comme l'accord passé en janvier 1361 le prévoyait (3000 hommes à cheval et 500 arbalétriers)³⁸². L'infant et Henri de Trastamare ne s'apprécient guère, pour être en concurrence. Le second était considéré comme un compétiteur sérieux à Pierre I, notamment aux yeux des Français³⁸³, alors que le premier se croyait seul légitime et avait de nombreux soutiens en péninsule ibérique. La préférence de Pierre IV pour Henri de Trastamare devait déstabiliser l'infant Ferdinand qui devint à partir de cette époque très agressif. On peut difficilement penser que Bernat de Cabrera a ignoré longtemps l'accord signé à Monzón. Il est dès lors pris entre deux feux et sait qu'en tant que premier conseiller de Pierre IV, il ne peut manquer d'être mis en cause ; c'est sans doute ce qui le rend si nerveux. Pense-t-il alors que Ferdinand pourrait le faire tuer ? Là encore les choix faits par Pierre IV semblent lui avoir échappé, mais aux yeux de beaucoup, il en porte la responsabilité.

Avant le 30 mai 1363, sans argent pour payer les troupes, Ferdinand force les caisses du trésor de Saragosse (Pierre IV est alors à Valence) puis rejoint le roi³⁸⁴. Les initiatives de Ferdinand devenaient dangereuses et coûteuses. Pierre IV, peut-être influencé par Bernat de Cabrera et Henri de Trastamare – qui y aurait aussi trouvé leur intérêt –, a pu alors décider qu'il fallait l'arrêter. C'est fait en juillet 1363.

3.3.2. L'impossible négociation

3.3.2.1. La victoire de Pierre IV empêchée

Teruel capitule donc en mai 1363. Les attaques de Pierre I se concentrent sur Valence où il reçoit l'aide de Louis de Navarre, lieutenant général de son frère, du Captal de Buch et de son allié de Grenade. La guerre est cruelle ; Pierre I fait régner la terreur. Le 21 mai 1363, il est devant Valence défendue par Alphonse, comte de Dénia et une forte cavalerie. Il a toutefois dispersé ses forces sur le territoire et cela l'affaiblit. Pierre IV s'est mis en route

³⁸² Il lui céderait le royaume de Murcie et dix-sept places castillanes. MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol II, Barcelone, 1994, p. 494-497.

³⁸³ Accord de Paris du 13 août 1362.

³⁸⁴ Zurita, IX, 47.

durant la dernière semaine de mai. Le duc de Gérone le rejoint depuis la Catalogne avec 2000 cavaliers et 1000 arbalétriers. La force catalano-aragonaise semble enfin en marche.

Pierre IV se dirige d'abord vers Lérida, puis le 28 mai, il part vers Valence par la route côtière et les armées sont réunies à San Mateo (3000 cavaliers et des hommes à pied). Pierre I se retire à Murviedro à la nouvelle de l'approche de Pierre IV. Entre les 9 et 12 juin, les deux rois échangent abondamment des courriers. Six galères aragonaises prennent quatre navires castillans ancrés à Almería. On peut espérer que la victoire change de camp.

Pierre IV est à Alcoceber le 11 juin 1363 ; il fait dresser un camp à Nules près de la Llosa et défie Pierre I³⁸⁵ ; il pense qu'il va enfin s'opposer sur un champ de bataille et, grâce à toutes ses armées si difficilement réunies, gagner. Le roi de Castille accepte et lui fait dire d'avancer. Pedro Jordán d'Urriés rapporte comment on fut d'accord que Pierre IV aille par le Puig del Cid (entre la « Montagne du Duc et la Montagne blanche » qui est aux environs d'Almenara)³⁸⁶. Ce passage permet sans doute de contourner Almenara et son château en surplomb tenu par les Castillans, pour gagner Sagunto/Murviedro sans être repéré. Le passage est délicat. Une discussion s'engage. Bernat de Cabrera semble s'être vite opposé à la route choisie et il y a eu des débats. Il semble même s'être fâché fort, déclarant qu'à le faire passer dans un lieu aussi étroit, on mettait le roi en danger de mort³⁸⁷. Juan Jiménez d'Urrea répondit qu'une compagnie y était déjà engagée et que ce serait leur honneur de tous passer. Ferdinand est prêt à y aller. Bernat de Cabrera a alors défié Pedro Carrillo et Arnau de France de s'y aventurer mais affirmé que ni lui, ni le roi n'iraient. Ferdinand, Henri de Trastamare, et Juan Ramírez d'Arellano ont fini par se joindre à son avis. Et les hommes engagés sont retournés sur leur pas. Au cours de son allocution, Pierre IV ne lui reproche rien, il était de son avis mais en tire grand regret que, si proche de ses ennemis, il n'ait pu passer³⁸⁸.

C'est alors que le roi de Navarre, par le biais de son frère présent à Murviedro, permet d'ouvrir des négociations. Il était sans doute désireux de sortir de cette aventure peu profitable pour l'instant et dans laquelle la France pourrait peut-être intervenir. En effet, si l'Aragon gagnait – grâce aux troupes engagées – il pouvait s'attendre à ce qu'ultérieurement il le lui fasse payer en s'alliant avec la France. Peut-être fallait-il se rapprocher de Pierre IV avant d'aller plus loin et proposer ses bons offices ? Entre le 19 et le 30 juin 1363, Gui de Boulogne

³⁸⁵ Crònica, VI, 34.

³⁸⁶ <http://terrasit.gva.es/>. Semble être la voie par laquelle passe l'autoroute aujourd'hui.

³⁸⁷ XXXII, p. 87.

³⁸⁸ XXXIII, p. 343.

arrive avec l'abbé de Fécamp, l'ami de Louis de Navarre. Ce dernier se fait otage de Pierre IV pendant que Bernat de Cabrera, Francesc de Perellós et le comte de Dénia vont négocier³⁸⁹.

Les échanges de courriers entre les deux rois, tant pour le défi que pour ouvrir des préliminaires, semblent avoir alerté les acteurs présents sur des risques de trahison. Juan Jiménez d'Urrea, seigneur d'Alcalatén, après l'épisode du Pas de la Llosa, a dit à l'infant qu'il y avait grande forfaiture, qu'il avait vu un messager qui apportait des lettres de Bernat de Cabrera au roi de Castille³⁹⁰. Exemin Dorris, qui était alors prisonnier à Murviedro, raconte que son gardien, Gonzalbo Sánchez de Useda, disait qu'il savait que Pierre IV venait et que Pierre I avait seize mules et quelques roncins pour fuir³⁹¹. Si l'on met en perspective la lettre de défi de Pierre IV, il n'y avait pas de trahison. Mais, *a posteriori*, tous les arguments sont utilisés.

La thèse qui est développée dans le procès est que la bataille tant attendue n'a pas eu lieu par la faute de Bernat de Cabrera qui a retardé la marche de l'armée et qui a aussi informé Pierre I de tous ses mouvements. Le Portugais Martin Valace, seigneur de Goys, allié de Pierre I et présent à Murviedro en est sûr ! Pierre IV détenait la supériorité militaire avec 4500 hommes à cheval et 40 000 à pieds, 50 000 arbalétriers. La raison en est simple : le fils du conseiller était aux mains du roi de Castille³⁹².

3.3.2.2. Mauvaise paix contre accords impossibles

3.3.2.2.1. Le pacte de Murviedro/ Sagunto pour faire basculer la Navarre dans le camp catalano-aragonais.

Les préliminaires de paix ont lieu en deux temps. Bernat de Cabrera est d'abord allé rencontrer Pierre I avec le comte de Dénia, Ramon Alemany de Cervelló, Berenguer de Pau. La seconde fois, les ont accompagnés *micer* Guerau de Palau et Jacme Conesa. Ramon Alemany de Cervelló dit qu'il n'y eut jamais de tête à tête entre Bernat de Cabrera et le roi de Castille³⁹³. Lors de ses entretiens, Pierre I doit être malade³⁹⁴. Le conseiller raconte que les conseillers de l'entourage royal doutaient qu'elle soit une bonne paix mais que finalement le conseil du roi agréa les chapitres. Devenu suspicieux, Bernat de Cabrera demanda à Jacme

³⁸⁹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I., Barcelone, 1994, p.299.

³⁹⁰ XXXII, p. 167.

³⁹¹ XXXII, p. 440-441.

³⁹² XXXII, p. 297-299.

³⁹³ XXXIII, p. 150.

³⁹⁴ XXXII, p. 441. À Martin Yáñez qui lui demandait s'il allait mourir, il répondit : « Non Martin Yáñez, il ne s'en portera pas plus mal que moi » ou semblables paroles. XXXII, p. 87.

Conesa d'en faire un acte public qu'il conserverait dans ses coffres. Quant à lui, il pensait que le roi récupérerait Murviedro et Almenara et que, désormais, le roi de Navarre serait tenu d'aider Pierre IV³⁹⁵.

Le pacte de Murviedro/ Sagunto est signé entre le 30 juin et le 2 juillet 1363. Une trêve est fixée jusqu'au 20 août avec rendez-vous pris pour le roi d'Aragon à Tauste, Pierre I à Tarazona et Charles II à Tudela le 1^{er} août 1363. Les places valenciennes qui servent de garanties sont remises aux mains de la Navarre : Murviedro et Almenara par la Castille et Ademuz et Castielfabib par l'Aragon. Des mariages sont prévus. Il s'agit d'abord de celui de Pierre I et de l'infante Jeanne d'Aragon (la dot est constituée par les places gagnées par la Castille entre l'été 1362 et le printemps 1363). Le second mariage concerne l'infant Alphonse d'Aragon (ou Jean selon Ayala) avec l'infante de Castille, Isabelle (troisième fille de Pierre I et de María de Padilla) : la dot est constituée par Segorbe et d'autres lieux du royaume de Valence eux aussi pris lors de la guerre. Une concorde perpétuelle est prévue entre la Castille et l'Aragon. Si le roi de Castille n'accomplit pas les clauses, Charles de Navarre s'engage à aider l'Aragonais³⁹⁶. Des réunions sont prévues à Tudela au 1^{er} août pour appliquer les pactes de Murviedro.

Pierre IV précise même que Bernat de Cabrera avait l'idée de capturer Pierre I ou au moins le maître de Calatrava au moment où il viendrait rencontrer Jeanne et qu'il aurait passé le pont de Tudela. Le roi prétend qu'il fut choqué d'une telle proposition qui n'était pas digne de sa famille, qui est la plus loyale du monde, et que son conseiller lui répondit que de toutes les manières, on ne pouvait faire confiance à Pierre de Castille, qu'il était sûr qu'il ne rendrait jamais les places de Murviedro et d'Almenara mais que cela permettrait de gagner à sa cause Charles de Navarre³⁹⁷.

La trêve fait naître de nombreux mécontentements dans les terres catalano-aragonaises. Les conditions sont très dures pour l'Aragon en comparaison de la paix de Terrer et les amputations territoriales dans le Bas-Aragon et le royaume de Valence sont conséquentes: Oriola, Tarazona, Calatayud... Pierre I signe, mais plus tard, prétend qu'une clause secrète, négociée avec Bernat de Cabrera, est accomplie à moitié. Ayala affirme qu'à Murviedro, Pierre I a conclu avec Bernat de Cabrera un pacte secret pour que Pierre IV fasse

³⁹⁵ XXXII, p. 109-111.

³⁹⁶ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 409 ; MASÍÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I., Barcelone, 1994, p. 299.

³⁹⁷ XXXIII, p. 345.

assassiner ses deux ennemis, l'infant Ferdinand et Henri de Trastamare³⁹⁸. Le comte de Dénia n'a pu l'ignorer. Pierre IV pouvait trouver un avantage non négligeable à éliminer Ferdinand...

3.3.2.2.2. *L'assassinat de Ferdinand tourne à l'avantage d'Henri*

Déjà, lors des *Corts* de Monzón, avait été lue une lettre envoyée par Pierre de Castille à Marie, épouse de Ferdinand qui l'enjoignait d'empoisonner son mari et qui affirmait que cela contenterait son père, roi du Portugal et allié traditionnel de la Castille. Les jours passant, Ferdinand devait se sentir de moins en moins en sécurité. Il supportait mal que le paiement des troupes d'Henri passe avant le règlement des soldes de ses hommes³⁹⁹.

Durant la première quinzaine de juillet, en conséquence du pacte signé, Ferdinand s'apprête à partir avec 1000 hommes à cheval. Pierre IV le fait venir. Le 16 juillet 1363, il s'installe avec ses partisans, dont le comte d'Urgell et le vicomte de Cardona, à Almazora tandis que Pierre IV et Henri de Trastamare sont à Castellón de la Plana. Pierre IV l'invite à un repas pour négocier. On se fait de grandes gentilleses, puis alors qu'il se repose, un *algutzir* royal l'informe qu'il est prisonnier, ce qui provoque de vives réactions. Pierre IV donne l'ordre de le mettre à mort ; Pérez Carrillo, majordome d'Henri de Trastamare porte les premiers coups. Ferdinand est assassiné. Ses deux fidèles amis catalans sont terrifiés : le vicomte de Cardona fuit jusqu'à son château. Pierre IV justifie sa mort par l'acte de trahison et lui fait ouvrir un procès. Pierre IV peut récupérer les domaines de Ferdinand (qui n'a pas d'héritier) et commence par aller à Tortosa. Il craint toutefois les remous et envoie Olfo de Proxida à Alicante avec des galères. Orihuela fait même preuve de résistance. Le 6 octobre 1363, les *alcaydes* des châteaux de Ferdinand remettent les places. Pierre IV place la veuve Marie sous haute surveillance⁴⁰⁰. Le sort des compagnies du défunt est plus délicat à régler. Pierre IV lors du procès, dit que Bernat de Cabrera trouvait qu'il était bon qu'elles se rallient à Henri mais que c'est à partir de ce moment qu'il a eu des difficultés à négocier car, désormais, Henri avait beaucoup d'hommes armés à son service⁴⁰¹. En effet, le rapport de force entre les deux hommes en allait être profondément modifié. Pierre IV en passant à l'acte ne pouvait plus faire jouer la concurrence entre les deux hommes. Cette concurrence était certes gênante mais maintenant qu'elle avait disparu, Henri devenait difficile à

³⁹⁸ AYALA, *Crónicas*, ed. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 293-294.

³⁹⁹ Zurita IX, 47.

⁴⁰⁰ Crònica, XI, 35-36. TASIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III, Barcelone, 1961*, p. 217. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 409.

⁴⁰¹ XXXIII, p. 345.

manipuler...Par ailleurs, au vu des armées considérables qu'il réunissait dorénavant, il n'était peut-être pas souhaitable de le supprimer. D'une part, cela pouvait être dangereux : comment ces hommes réagiraient-ils ? D'autre part, une telle force devait être récupérée. Ainsi, si une partie de l'accord secret était donc accomplie, la seconde moitié ne le serait pas.

3.3.2.2.3. Les rendez-vous ratés de Tudela

Le 4 août 1363 s'ouvre donc la conférence de Tudela /Ejea. Le procès sous-entend que Bernat de Cabrera y a négocié secrètement beaucoup. De fait, on ne sait rien à part que règne un grand sentiment d'insécurité et de trahison.

En fait de complot, c'est Pierre IV qui serait désormais visé. Bernat de Cabrera est à Ejea le 4 août⁴⁰². Francesc de Perellós et Pierre IV y sont aussi, avec peu d'hommes armés, et tellement peu confiants qu'ils avouent avoir vécu quelques nuits blanches⁴⁰³. Pierre IV n'y reste qu'une nuit, puis se réfugie à Erla et enfin à Jaca. Bernat de Cabrera est mécontent que le roi s'éloigne ainsi et lui reproche de faire échouer les négociations. Mais Pierre le Cruel n'arrive pas ; il chasse en traversant l'Èbre plusieurs fois. Le Maître de l'ordre de Calatrava témoigne que le roi de Castille était aux environs de Mallén, qu'il a passé l'Èbre sous le prétexte de chasse mais qu'en réalité il voulait s'emparer de Pierre IV : il est passé avec peu de mules. Pour lui, il s'agit d'un plan concerté avec Bernat de Cabrera et Cervelló. Berenguer Togores dit qu'il traversa trois fois l'Èbre sous prétexte de chasser le sanglier et qu'il était venu avec beaucoup de garnisons⁴⁰⁴. Pierre IV serait en danger de mort. Non seulement son royaume est territorialement réduit mais on veut le tuer. Pierre IV a eu peur, très peur durant cette semaine d'août...Le 12 août Bernat de Cabrera confirme à Pierre IV qui se prépare désormais à rencontrer Charles II de Navarre, que Pierre le Cruel a fait semblant de venir aux rencontres d'Ejea.

Pierre I confirme bien qu'on ne peut lui faire confiance. Le vieux conseiller est mis en cause comme complice. Il est accusé par Francesc de Perellós, qui le tient de l'abbé de Fécamp, d'avoir fait échouer le mariage au tout dernier moment en prétendant que Jeanne n'était plus vierge⁴⁰⁵. Le 5 août 1363, la jeune femme humiliée doit faire demi-tour⁴⁰⁶. En septembre 1363 Pierre I voit un garçon naître, Sancho, de sa relation avec Isabelle de Sandoval. Il décide alors de l'épouser pour légitimer l'héritier. Ainsi il remet définitivement

⁴⁰² Zurita IX, 48.

⁴⁰³ XXXIII, p.347-348.

⁴⁰⁴ XXXII, p. 222-223.

⁴⁰⁵ XXXII, p. 265.

⁴⁰⁶ TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 222.

en question le mariage promis avec Jeanne d'Aragon⁴⁰⁷. La trêve avec la Castille est complètement brisée.

Pierre IV devait donc s'allier avec Charles de Navarre et ils se sont vus à Sos où ils firent venir Henri de Trastamare qui, en application de la trêve, s'apprêtait à quitter l'Espagne ; pensaient-ils alors le tuer ? Bernat de Cabrera comme l'abbé de Fécamp étaient là. Ils semblent qu'à partir de ce moment, Pierre IV ait renoncé à l'accomplissement du traité secret de Murviedro et qu'il ait dû négocier avec un comte de Trastamare aussi méfiant que Charles II de Navarre était retors. Pour Juan Blas Sitges, cela a dû se faire dans les derniers jours de juillet 1363⁴⁰⁸. Il est aussi possible qu'ils se soient vus après cette difficile semaine dans les confins de l'Aragon...Le procès n'y fait nulle part allusion. Pierre IV dit être parti vers Uncastillo. Il fallait négocier l'appui de Charles II qu'il pensait être de soi et le soutien d'Henri. Les désillusions allaient être nombreuses.

3.3.2.3. Des traités qui n'établissent pas la confiance

Bernat de Cabrera est encore mis à contribution. Pierre IV lui attribue la responsabilité des pactes d'Uncastillo avec la Navarre et Henri de Trastamare. Il précise même que c'est lui qui a rédigé les chapitres de paix⁴⁰⁹.

3.3.2.3.1. À Uncastillo, la Navarre fait payer cher un ralliement qui se fait attendre

Le 25 août 1363, lors des rencontres d'Uncastillo est signé un traité entre Charles II et Pierre IV⁴¹⁰. Henri de Trastamare, clairement prétendant au trône castillan, joue les intermédiaires. Aragon et Navarre se lient contre la Castille et Pierre IV promet de l'aider si le roi de France l'attaque. Un mariage est envisagé entre Jean de Gérone et Jeanne de Navarre, sœur de Charles II (la dot est constituée par ce qu'on avait donné à Marie de Navarre, la première épouse de Pierre IV). Il est prévu de doter Louis de Navarre en biens et en terres et de lui fournir 30 000 florins dans les deux ans, afin que Charles se retire des villes au pouvoir du comte de Foix pour cause de dot non réglée. Des sommes très importantes sont engagées : 200 000 florins pour Charles avant la Toussaint et 30 000 d'ici un mois. Pour les soldes de ses armées, il doit recevoir 22 000 florins. Par ailleurs, à compter du 1^{er} septembre 1363, il est question de 2 000 florins mensuels si la guerre contre la Castille se déclenche ainsi que d'une

⁴⁰⁷ AYALA, *Crónicas*, ed. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 294.

⁴⁰⁸ SITGES, J.B., *La muerte de D. Bernardo de Cabrera*, Madrid, 1911, p. 9

⁴⁰⁹ XXXIII, p. 349.

⁴¹⁰ Reproduit dans SITGES, J.B., *La muerte de D. Bernardo de Cabrera*, Madrid, 1911, p. 10-16. MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p.303-305 ; Zurita IX, 48.

aide de 50 000 florins. Si une trêve est signée entre l'Aragon et la Castille et dure plus d'un an, l'Aragon est dispensé des 2000 florins mensuels. Par ailleurs, si une guerre s'engage entre la Castille et la Navarre, l'Aragon s'oblige à soutenir cette dernière avec 50 000 florins et en payant les soldes des armées. Enfin, s'il y a une guerre entre la Navarre et la France, Pierre IV doit aider son allié par terre et par mer et verser une solde pour 1000 hommes armés l'été et 500 l'hiver. Otages et places (Jaca et les châteaux de Sos, Uncastillo, Ejea et Tiermas) sont remis en garantie à Ramon Alemany de Cervelló. Pour l'Aragon Bernat de Cabrera, le comte de Dénia et Henri de Trastamare, doivent prêter serment. Bernat de Cabrera s'y refuse : il peut y voir une clause qui l'éloigne de la cour. À la prière de Pierre IV, Bernat de Cabrera fait serment avec réserve qu'il ne pourrait être obligé à un acte de déloyauté vis-à-vis de Pierre ou du duc Jean⁴¹¹. Charles de Navarre remet lui aussi des garanties. Il est prévu que Louis de Navarre soit fait prisonnier par le comte de Dénia dans une embuscade arrangée pour ne pas éveiller les soupçons des Castillans. Dans une clause non communiquée à Rome, Henri de Trastamare engage à Bernat de Cabrera des sécurités que le conseiller livrerait à Charles II en cas de non respect de ses obligations.

Le 26 août, on envisageait même qu'en cas de mort de Pierre de Castille, son royaume serait conquis. L'Aragon gagnerait les royaumes de Murcie et Tolède; la Navarre aurait Burgos, la Castille vieille... le reste serait à Henri. Les deux rois stipulaient que si le comte de Trastamare faisait quelque chose contre l'un ou l'autre, ils s'aideraient mutuellement contre lui.

Cette alliance coûte donc très cher à l'Aragon. À cet instant, Henri de Trastamare peut se considérer comme lésé. Il a peu d'atouts dans son jeu, mis à part ses compagnies. Par ailleurs, la guerre n'est pas officielle. On fait semblant de prolonger les trêves⁴¹². Charles se méfie de son voisin aragonais tout autant que de Pierre I. Il attend d'être payé. Tout est immobile.

3.3.2.3.2. À Binèfar/Monzón, Henri multiplie les garanties

⁴¹¹ Bernat de Cabrera précise que cette exigence lui a profondément déplu mais Charles de Navarre disait que sinon, il ne signerait pas. Plus tard, on apporta une charte à Cabrera par laquelle le roi de Navarre lui donnait le château de Monreal avec 2000 florins de rentes à vie. Charles de Navarre lui a fait payer 2000 florins pour la rente annuelle ainsi qu'au comte de Dénia Ramon Alemany et Berenguer de Pau. Pierre IV était d'accord. XXXII, p. 115-116. Archivo de Navarra, Documentos de Comptos, Caj.18, n°19, I ; 3 mars 1364 à Sos. Alfonso de Ribagorza-Dénia reconnaît recevoir 2000 florins de sa rente annuelle assise sur Tudela (charte du 25 août 1363). Témoins : Bernat de Cabrera, Ramon Alemany de Cervera et Berenguer de Pau. Je remercie Béatrice Leroy qui m'a transmise ces informations.

⁴¹² Encore le 18 octobre 1363 jusqu'à mai 1364 : trêve de Pampelune en présence de Ramon Alemany de Cervelló et Berenguer de Pau, envoyés du roi d'Aragon.

Pierre IV déclare au procès qu'Henri devait entrer en guerre en novembre 1363 mais il ne dit rien sur l'accord signé avec lui. Henri de Trastamare, qui depuis que les armées de Ferdinand, Sancho et Tello se sont unies à lui, est à la tête de près de 800 hommes à cheval fait mine de partir en France avec ses combattants. Désirant obtenir sa part, et se posant comme un successeur de Pierre I, il réussit à faire craindre une telle diminution d'effectifs. Et surtout, il n'a pas confiance.

Un chassé-croisé s'organise : Henri de Trastamare réclame Pierre IV à Saragosse. Il s'y rend mais Bernat de Cabrera doit aller négocier à Laciñena (au nord-ouest de la ville). Quand enfin, on s'approche d'une solution et qu'un rendez-vous est fixé à Lanaja (à 26 km de là), Pierre IV s'y rend mais Henri de Trastamare a filé à Sariñena où Pierre ... ne le trouve pas. Car Henri veut un otage qui engage Pierre IV, un otage de valeur et il demande Martin⁴¹³. Pierre négocie enfin avec lui et cela aboutit, le 6 octobre 1363, au traité de Binèfar (ou Castellón de la Puente de Monzón) ; l'otage est Alphonse⁴¹⁴.

L'accord est révélateur de la méfiance d'Henri vis-à-vis de Pierre IV et de sa volonté de prendre des assurances. L'entente reproduit celle de 1361 mais Trastamare exige en outre un fils de Pierre IV, l'infant Alphonse qui irait à Opol sous la garde des frères Alborno, tandis qu'il livrerait son fils Jean à Tautavel. Il demande de plus deux petits-fils de Bernat de Cabrera et les fils aînés des principaux conseillers de Pierre IV (notamment de Francesc de Perellós) contre les aînés de ses principaux conseillers. Par cet accord secret, il promet à Pierre en paiement de son aide à conquérir la Castille, le royaume de Murcie, Utiel, Canete, Requena, Moya, Cuenca, Molina, Medinaceli, Almazan, Soria et Agreda... Tous les conseillers de Pierre IV le ratifient, sauf Bernat de Cabrera⁴¹⁵.

3.3.2.3.3. Le trio immobile

Pierre IV se met donc à chercher de l'argent et il raconte comment il est allé récupérer les avances sur les sommes promises à Monzón, passant par Lérida où, sur le conseil de Bernat de Cabrera, il a menacé les dirigeants de la ville, par Cervera, Manresa, Perpignan (23 octobre 1363 dit la *Crònica*). Il est de retour à Barcelone en novembre 1363⁴¹⁶. Depuis le 17 octobre 1363, Pierre IV fait préparer la frontière de Valence. Pere Boyl est nommé *battle*

⁴¹³ XXXIII, p. 354-355.

⁴¹⁴ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 413. MASIÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol. I, Barcelone, 1994, p.307.

⁴¹⁵ MASIÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, *op.cit.*, p.307. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, *op.cit.*, p. 413 ; TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 222-223.

⁴¹⁶ XXXIII, p. 350.

general du royaume de Valence à la place du comte de Dénia. Au début de novembre 1363, Pierre de Castille se retire de la frontière aragonaise pour se concentrer sur la frontière valencienne et organise une puissante offensive. Il prend les châteaux d'Alicante, d'Elche et le 12 novembre 1363, il entre à Crevillente. Le Castillan avance et prend les places les unes après les autres: La Mula, Callosa, Gandía, Dénia (en décembre) capitulent. Valence est menacée. Guardamar se livre au roi de Castille.

Toutefois, mis à part Pierre I qui dévaste le royaume de Valence, rien ne bouge. Charles de Navarre fait mine de croire que la trêve dure toujours. Le comte de Trastamare a envoyé ses otages, Alphonse est à Perpignan et Bernat de Cabrera semble se terrer à Montsoriu et ne livre pas ses petits-enfants (la comtesse d'Osona y répugne ; elle fait préparer leurs garde-robes, dit-il). Aux accusations, il répond qu'il ne voulait en partir jusqu'à ce que le roi entre en guerre et aille secourir le royaume de Valence. Il aurait alors servi comme un chevalier sur la frontière ou dans une bataille, où le roi lui aurait ordonné d'être (..). Il finit toutefois par répondre à l'appel royal.

Bernat de Cabrera raconte qu'il a senti que l'on murmurait beaucoup à cause du roi de Navarre. Il va au palais devant le roi, la reine, l'infant Pierre, des *ciutadans* de Barcelone dont P. Sant Clement et En Relat (plus de trente étaient présents) et il dit que les paiements liés aux accords n'avaient pas été envoyés au roi de Navarre. Pour faire bouger Charles de Navarre, Cabrera déclare qu'il faut lui trouver 44 000 florins. Pierre IV réclame qu'il faut absolument impliquer le roi de Navarre dans le conflit. Sans lui, on ne pouvait entrer en guerre contre la Castille⁴¹⁷. Pierre IV lui demande donc d'aller en Navarre pour les négociations ; il reconnaît s'être dérobé mais à la fin s'y être rendu avec le comte de Dénia, Ramon Alemany de Cervelló, Berenguer de Pau et Jacme Conesa⁴¹⁸.

En décembre, Pierre manque toujours d'argent ; les évêques de Vic, Gérone et Lérida accordent les trois-quarts de leurs rentes. Des vivres sont envoyés à Valence et Burriana. Aux environs du 20 décembre, Pierre IV se dirige sur Saragosse, puis Sos pour voir le roi de Navarre. En attendant, la défense de Valence est confiée au duc de Gérone, alors âgé de 13 ans, et à l'infant Pierre sorti dans l'urgence du couvent des Frères Mineurs ainsi qu'au vicomte de Cardona et au comte d'Urgell ... Le 5 janvier 1364, il demande à Olfo de Proxida et Berenguer de Relat de préparer une flotte pour ravitailler Valence et annoncer à la ville que l'aide arrive. Pierre I s'est installé dans le grau de Valence, à une demi-lieue de la cité, pour couper la ville de la mer.

⁴¹⁷ XXXII, p. 113-114.

⁴¹⁸ XXXII, p. 112-113.

Le roi de Navarre semble enfin prêt à rompre l'alliance. Il déclare le 13 décembre 1363 que Pierre I a violé les accords et ordonne à Marti Enriquez, dépositaire des places d'Almenara et de Murviedro, qu'il les livre au roi d'Aragon. Quant à l'aide qu'il a promise, il fait le sourd...

Henri de Trastamare, pour sa part, refuse de combattre tant que les clauses du traité de Monzón/Binèfar ne sont pas exécutées. Les petits Cabrera ne sont pas livrés. Le 2 janvier 1364, on arrive enfin à un accord entre Pierre IV et Henri de Trastamare pour débloquer 60 000 florins comme solde des Compagnies et pour qu'elles entrent en Castille avant la fin du mois⁴¹⁹.

Un débat est posé à la cour de Pierre IV, mais il est difficile de le situer chronologiquement. Il s'agit de savoir si les forces se concentrent sur la défense de Valence assiégée, ou sur une invasion en Castille. Selon Pierre, Bernat de Cabrera se serait prononcé pour la seconde solution alors que le comte de Dénia privilégiait la défense de Valence (où il est vrai que ses possessions souffraient)⁴²⁰. Pierre IV choisit l'option de Bernat de Cabrera ; il veut faire entrer la Navarre dans le conflit pour ouvrir un second front et alléger la pression castillane sur le royaume de Valence⁴²¹. Le 4 janvier 1364, Pierre IV écrit au roi de Navarre : il lui demande donc une aide urgente. Enfin, le 6 janvier, Bernat de Cabrera est envoyé à Pampelune pour préparer une entrevue avec le Navarrais. Berenguer de Palau lui aurait apporté 22 000 florins⁴²².

Le 15 janvier depuis Saragosse, Pierre IV écrit à Gilabert de Centelles, Olfo de Proxida et Berenguer de Relat. Alicante est toujours assiégée, les environs de Nules et de Murviedro sont saccagés pour assiéger Vila Real. Il dit qu'il sera le 8 février à Cervera avec Henri de Trastamare et qu'il faut aller sur Alicante. Le 18 janvier, il écrit à l'*alcayde* d'Alicante pour qu'il résiste jusqu'au 8 ou 10 février ; la flotte de ravitaillement arrive, l'infant Jean est à Tortosa où il attend le comte d'Urgell ; le comte de Foix et Charles II de Navarre vont entrer en Castille. Pendant les *Corts* de Saragosse, au tout début du mois de février 1364, Éléonore prévient Pierre IV que Pere de Archiers demande une entrevue au nom de Charles II qui intercède à la demande de Pierre de Castille. Elle dit que l'avis général (elle cite Raymond

⁴¹⁹ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, Madrid, 1976, p. 87.

⁴²⁰ XXXIII, p. 365-266. Confirmé par Ramon Alemany de Cervelló, XXXIII, p. 144.

⁴²¹ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia ...*, op.cit., p. 87-88.

⁴²² XXXIII, p. 144.

Berenguer et de nombreux conseillers) est défavorable: négocier la paix avec la Castille est impossible⁴²³.

En février 1364, l'entrevue entre Pierre IV et Charles II est préparée par Ramon Alemany de Cervelló, Berenguer de Pau. Bernat de Cabrera, pressé par Pierre IV, ne veut pas se présenter au lieu de rendez-vous – Gurrea –⁴²⁴. Charles II, de son côté, ne se hâte pas. Le 5 février, Pierre IV sort de Saragosse pour rencontrer Charles II à Sangüesa. Dans le procès, on insiste pour qu'Éléonore soit à l'entrevue. Les deux époux sont à Luna, Charles à Sangüesa. Bernat de Cabrera exige d'aller rencontrer Charles accompagné du comte de Dénia. De retour à Uncastillo, le comte et le vieil homme font leur rapport. Charles II n'aurait pas confiance, il soupçonnerait un accord entre Pierre et le roi de France ; il exige donc Martin ainsi que des places sur la frontière. Mais Martin avait la faveur de sa mère, et on avait réussi à lui épargner le statut d'otage d'Henri. Charles est prêt à livrer son frère Louis (que Pierre IV tient déjà à Huesca) et à le mettre sous la garde du comte de Trastamare. Fou de rage, tenant le royaume de Navarre en piètre estime, Pierre IV déclare que si Charles exige un fils, qu'il lui livre aussi un fils ! Charles II n'en a alors qu'un seul – le futur Charles III – et Pierre se dit prêt à livrer un otage de valeur égale : Jean de Gérone. Bernat de Cabrera comme le comte de Dénia refusent que cela soit fait. Eh bien, on livrera les deux filles ! Les deux hommes s'opposent encore à leur souverain⁴²⁵. Perfide, Pierre IV leur demande de livrer leur fils et leur petit-fils ! Bernat de Cabrera rappelle aussi que Charles attend les 100 000 florins ainsi que trois mensualités de 22 000. Charles II fait monter les enchères. Il demande de l'argent pour les trois mois durant lesquels il n'a rien fait. Pierre IV qui n'a pas d'argent est paralysé. Il ne peut rien demander de plus depuis les concessions faites aux *Corts* de Monzón. Bernat de Cabrera et le comte de Dénia partent pour une négociation de la dernière chance.

Éléonore et Pierre IV doivent venir rencontrer Charles à Sos. Le roi de Navarre a demandé la présence de son frère mais simultanément Louis en profite pour s'enfuir de Huesca. Cela va devenir une trahison supplémentaire imputée à Bernat de Cabrera. Pierre a perdu un moyen de pression pour obliger Charles II à tenir ses engagements. Quand les majestés aragonaises arrivent, Charles est absent. Juan Ramírez d'Arellano demande un serment pour assurer sa sécurité. Ils se retrouvent à Sangüesa mais les discussions ne mènent à rien. Bernat de Cabrera a peur, il fait demander par Charles II à Pierre IV une lettre de sauf-conduit (*quiatge*) car il craint pour sa vie. Pierre rassurant et mielleux refuse. Charles II lui

⁴²³ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 306.

⁴²⁴ XXXIII, p. 356-357.

⁴²⁵ XXXIII, p. 358-362.

murmure à l'oreille qu'il a bien fait. Le dimanche 2 mars, les discussions sont toujours vives. Bernat de Cabrera se fait fort de conclure les tractations, il dit savoir que des messagers castillans tentent d'acheter l'alliance de Charles de Navarre⁴²⁶. La concorde de Sos semble pouvoir être signée. Pierre IV n'a décidément pas le choix : il n'a guère de moyen de pression sur Charles ; pis, il est à sa merci.

Entre le 13 février et 2 mars 1364, les deux rois se voient et c'est la concorde de Sos entre Pierre IV, Charles II et Henri de Trastamare. La Navarre ne ferait pas de paix séparée avec la Castille et si une paix était conclue avec la France, elle devrait inclure l'Aragon. Jean de Gérone doit épouser la sœur de Charles II. Ramon Alemany de Cervelló, à la demande expresse du roi de Navarre devient son chambellan. L'infant Martin est remis en otage au roi de Navarre ainsi que des places frontalières: Jaca, Uncastillo, Ejea, Tiermas et Sos. 50 000 florins doivent être versés sous vingt jours pour que l'armée se mette en marche. Les otages de la Navarre doivent être remis à Henri de Trastamare. Bernat de Cabrera ne peut s'opposer à ce que Charles II puisse s'emparer de la zone frontalière mise en otage⁴²⁷.

Pierre IV est évidemment le grand perdant de cet accord. Il cède de plus en plus... et tient rarement ses promesses, ce qui l'oblige à promettre plus. Au sein du couple Navarre-Trastamare, il semble que l'avantage soit passé à Henri qui est devenu l'homme fort, tout en confirmant toutes ses promesses passées, « partageant la Castille » et recevant en outre 30 000 sous ainsi que la solde de 600 hommes à cheval et 600 autres à pied. Lui aussi a fait monter les enchères. Le 9 mars 1364 se tiennent des réunions secrètes à Toulouse avec le duc d'Anjou, Francesc de Perellós et Francesc Roma. Il s'agit pour la couronne de France de soutenir fermement Henri afin qu'il conquière la Castille avec ses compagnies et devienne un allié déterminant dans la guerre que Charles V envisage de relancer contre l'Angleterre⁴²⁸.

Le 14 mars 1364, Pierre IV envoie Bernat de Cabrera en Navarre pour finaliser l'accord⁴²⁹. Bernat de Cabrera rechigne ; il craint pour sa vie. Dénia n'est pas plus convaincu. C'est Ramon Alemany de Cervelló qui est envoyé à Charles. Il lui demande de lui prêter une partie des sommes que Pierre lui a précédemment versées. Le roi d'Aragon se tournerait-il définitivement vers Henri de Trastamare ? La situation de Valence est désespérée et il semble que peu d'aide est à attendre de la Navarre. À Berbegal, le mardi 19 mars, Henri de

⁴²⁶ XXXII, p. 147.

⁴²⁷ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 310-311.

⁴²⁸ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, Madrid, 1976, p. 99.

⁴²⁹ TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 224.

Trastamare réclame Martin comme otage⁴³⁰. Pierre le lui livre. Les petits Cabrera manquent toujours à l'appel.

C'est l'histoire d'un accord à trois partenaires dont aucun n'a vraiment envie de respecter les clauses. Ils promettent tous beaucoup et tiennent peu car se méfient mutuellement des autres. Un des partenaires reçoit un soutien obscur d'outre-Pyrénées. Il s'agit d'Henri de Trastamare. Le jeu n'est pas égal. Bernat de Cabrera en fait les frais.

Charles de Navarre doit trouver un bouc-émissaire à ses retards répétés : ce sera Bernat de Cabrera. Henri de Trastamare doit se débarrasser de celui qui gêne le rapprochement franco-aragonais. Il trouve de nombreux alliés : le fils de l'infant Pierre, le comte de Ribagorça et Dénia omniprésent (frère d'arme d'Henri de Trastamare qui lui a aussi promis des terres en Castille), Juan Ramírez d'Arellano, et Éléonore de Sicile qui devient indispensable aux négociations notamment avec la Navarre. Par ailleurs, Pierre IV ne peut avoir que l'impression que Bernat de Cabrera par sa mauvaise volonté ralentit la marche des négociations⁴³¹.

Henri de Trastamare et Pierre IV font une alliance objective. Le comte de Dénia confie à son roi que Charles de Navarre lui a rapporté que Ramon Alemany de Cervelló est un espion de Bernat de Cabrera. Il devient évident que Bernat de Cabrera dit du mal d'un roi qu'il sert fort mal. Il n'y a qu'à voir combien les négociations traînent ! Il veut que la Castille gagne la guerre pour récupérer son fils. Il veut faire tuer Henri de Trastamare, le seul qui peut sauver la terre de Valence ! Juan Blas Sitges pose comme hypothèse qu'il ait proposé à Charles cet assassinat⁴³². Nous n'y croyons guère. Cela correspond mal avec la crainte que Charles inspire à Bernat de Cabrera. La mort d'Henri de Trastamare aurait mis en danger une couronne qu'il servait depuis trop longtemps pour que l'on puisse douter de sa fidélité et l'aurait mis en face à face avec Charles. Éléonore semble y avoir cru car à cet argument Charles en ajoutait un autre décisif : Cabrera s'arrangerait pour que les jeunes infants meurent, que Cervelló empoisonne Martin dont il était devenu un familier – comme chambellan – ou qu'il soit tué en rétorsion de la mort de Charles⁴³³.

⁴³⁰ XXXIII, p. 368.

⁴³¹ Dès le mois d'octobre 1363, Pierre IV presse le conseiller (A.C.A., C., Reg., 1075, fol. 141v) mais par une lettre du 12 décembre 1363 (A.C.A., C., Reg. 1192, fol.12 v), on comprend que la petite-fille et le petit-fils ne sont toujours pas à Opol. Le 30 janvier, Jean, le fils d'Henri de Trastamare n'est toujours pas livré, pas plus que les petits-enfants de Bernat de Cabrera (A.C.A., C., Reg., 1196, fol.112v). Pierre IV réécrit à son conseiller à ce sujet le 6 mars 1364 (A.C.A., C., Reg., 1197, fol. 28v) ; le 22 mars, cela ne semble toujours pas fait (A.C.A., C., Reg., 1197, fol. 78v). Dans les registres consultés, on ne devine pas d'autre résistance à part celle de Bernat de Cabrera, d'Henri de Trastamare et de Pierre IV à livrer leurs descendants.

⁴³² SITGES, J.B., *La muerte de D. Bernardo de Cabrera*, Madrid, 1911, p. 20.

⁴³³ XXXIII, p. 371-372.

3.3.3. Epilogue : Pâques 1364, la fuite de Bernat de Cabrera est preuve de sa culpabilité

3.3.3.1. Le piège d'Almudévar

La version la plus complète de l'arrestation est donnée par Pierre IV en personne, d'une part, avec les sept premiers des vingt chapitres envoyés à son épouse en avril 1364⁴³⁴ et, d'autre part, lors de son intervention du 22 juillet 1364⁴³⁵ ; on peut la compléter avec les témoignages de García López de Sesse du 24 juin⁴³⁶ et du 23 août 1364⁴³⁷ et de Bernat de Cabrera⁴³⁸. Les deux derniers se contredisent parfois et se complètent aussi sans doute, l'un dévoilant ce dont l'autre ne se souvient plus.

Le 22 mars 1364, à Almudévar, Bernat de Cabrera serait malade de peur et non de la fièvre et c'est pour cela qu'il a pris la fuite :

Jo no havia febra mas suava de gran congoxa que havia tenent me de la mort et aquella raho perque jo son fuyt,

dit-il à García López de Sesse⁴³⁹.

Cela fait plus d'un mois qu'il ose clamer sa peur ; depuis le printemps 1363, il vit avec cette angoisse. À Sangüesa, en février 1364, Charles de Navarre avait demandé à Pierre IV un sauf-conduit pour le conseiller, et Bernat de Cabrera, devant les deux rois ainsi que le comte de Dénia, avait légitimé sa demande : la reine influencée par son entourage lui voulait du mal et il s'en inquiétait. Ce n'était pas la première fois qu'il le demandait à Pierre IV et pour la énième fois, celui-ci le lui refusait. Néanmoins, le matin du 22 mars, la situation est encore plus effrayante. Une personne de confiance, dont il a promis de ne jamais révéler le nom, lui a fait savoir dans la nuit que les comtes de Dénia et de Trastamare avaient médité de lui avec le roi de Navarre. Il en tremble le matin, quand il demande à Pierre IV de venir le voir dans sa chambre.

Bernat de Cabrera dévêtu et en chemise reçoit le roi accompagné des deux comtes tant honnis. Ayant éloigné les deux hommes qu'il suspecte, il confie ses angoisses à Pierre IV. Les comtes de Dénia, Henri de Trastamare et le roi de Navarre veulent sa mort et qu'elle lui soit donnée par sa main, la main de ce roi auquel par le passé il a su donner des conseils

⁴³⁴ XXXIII, p.99-109.

⁴³⁵ XXXIII, p.337-381.

⁴³⁶ XXXII, p. 74-82.

⁴³⁷ XXXII, p.142.

⁴³⁸ Début juillet 1364, XXXII, p.142.

⁴³⁹ XXXII, p.142.

profitables même si, depuis peu, ils sont moins efficaces. Pierre IV, lui prenant le pouls, affirme qu'il n'a pas de fièvre, il n'émet pas de parole rassurante et lui dit qu'ils en parleront le lendemain. Puis il part rejoindre Charles de Navarre, les comtes de Dénia et de Trastamare dans la sacristie de l'église d'Almudévar.

Bernat de Cabrera éprouve, semble-t-il à ce moment-là, un réel effroi. Quelques temps plus tard, un homme de Charles de Navarre prévient son roi que Bernat de Cabrera est en train de s'éloigner à cheval avec quelques hommes⁴⁴⁰. Cette fuite est le signe de sa culpabilité : pour Charles de Navarre, il part en Castille ! Pierre IV veut l'envoyer chercher par García López de Sesse, son *alguizir*, officier chargé d'exercer la juridiction royale sur le personnel du palais. Mais les comtes conseillent de ne pas l'effrayer⁴⁴¹, et Pierre IV délègue donc Guillem Doix. À ce dernier qui l'a rejoint, Bernat de Cabrera confie qu'il craint que son mal de rein n'empire, alors qu'ici il n'y a pas de médecin, et il poursuit sa route. Mis au courant, Pierre IV veut déléguer Ramon Alemany de Cervelló mais celui-ci se dérobe ; le roi désigne alors le vicomte de Rocaberti. Ayant compris que la fuite du conseiller peut devenir critique, Pierre envoie à ses trousses son *alguizir* royal.

3.3.3.2. L'épisode de Carcastillo

Ce dernier ne peut rattraper le fugitif en Aragon et il se retrouve devant Carcastillo (en Navarre) mais se voit refuser l'entrée du village. Selon la version de l'*alguizir*, Bernat de Cabrera aurait fait croire aux habitants de ce village frontalier que le roi de Navarre a été assassiné avec 400 autres personnes, mais lui, devenu son vassal, n'y a pas consenti et, pour cette raison, il est poursuivi⁴⁴². L'*alguizir*, le samedi 23 mars, propose que l'on retienne les deux hommes, Bernat de Cabrera et lui-même, jusqu'à ce qu'un envoyé de Charles II arrive pour confirmer que le vieil homme a menti⁴⁴³. Ce jour-là, Bernat de Cabrera discute avec l'*alguizir* royal et lui remet une lettre destinée à Pierre IV dans laquelle il affirme n'avoir rien fait contre lui mais qu'il craint trop pour répondre aux appels de son souverain⁴⁴⁴. Lors de son interrogatoire, Bernat de Cabrera confie qu'il était alors prêt à s'expliquer devant le roi, mais il ne se souvient pas que García López de Sesse lui ait demandé de venir avec lui⁴⁴⁵. García López de Sesse, dans sa déposition du 23 août 1364, rapporte que Bernat de Cabrera a avoué

⁴⁴⁰ Nous ne lisons aucun de leur témoignage dans le procès. XXXII, p. 375.

⁴⁴¹ XXXII, p. 376.

⁴⁴² XXXII, p. 77.

⁴⁴³ XXXII, p. 181-185.

⁴⁴⁴ XXXII, p. 306 depuis Uncastillo. Pour García López de Sesse, il s'agit de Carcastillo ; ce qui est vraisemblable car la rivière Aragón a été traversée.

⁴⁴⁵ XXXII, p.124.

sa peur de la mort et qu'il préférerait être au pouvoir du roi de Navarre qu'en celui de Pierre IV⁴⁴⁶. Sur ce point, les témoignages diffèrent donc.

Quand arrive un messenger et un *scrivà* du roi de Navarre, la version de García López de Sesse est confirmée. Bernat de Cabrera est arrêté pour être désormais sous la responsabilité du Navarrais. García López de Sesse consigne l'arrestation par *carta publica*⁴⁴⁷. Sur le chemin du retour, il croise Charles II qui est ravi à la nouvelle de la capture d'un homme qui a « tant trahi et manigancé ». Bernat de Cabrera est alors transféré au château de Murillo, puis à Olite où sa présence est attestée le 6 avril 1364. Ce jour-là, il rencontre Charles II; celui-ci lui remet un sauf-conduit⁴⁴⁸ qu'il produira durant son interrogatoire, sauf-conduit dans lequel Charles II s'engage à le protéger et à ne le remettre au roi d'Aragon qu'avec son consentement. Mais il n'a pas fait un « tiers de demi-lieue » qu'il est fait prisonnier et cruellement molesté⁴⁴⁹. Notre document le montre le 1^{er} juillet 1364 aux mains de Juan Ramírez d'Arellano à Novales.

3.3.3.3. La Navarre comme un refuge

À Almudévar, il semble que l'on se surveillait beaucoup, la confiance faisait défaut. Bernat de Cabrera a son réseau d'informateurs ; Charles de Navarre le faisait surveiller pour mieux informer son allié d'Aragon et confirmer ses dires. Les deux comtes, en conseillant à Pierre IV de ne pas effrayer Bernat de Cabrera lui permettent de prendre quelques lieues d'avance. Espéraient-ils que Bernat de Cabrera se dirige vers la Castille ou plutôt vers les Castillans qui tenaient des places dans des régions plus méridionales –autour de Mallén par exemple ? Bernat de Cabrera part vers l'ouest. L'étude d'une carte montre de manière très évidente que Cabrera a pris les routes les moins rapides mais peut-être aussi les moins surveillées, délaissant les axes les plus aisés et les plus naturels comme la vallée du Gállego. Le vieil homme emprunte donc une route difficile à travers une région qu'il connaît sans doute fort bien, pour l'avoir parcourue dans tous les sens depuis une année, en vue de négociations avec le comte de Trastamare ou le roi de Navarre.

Bernat de Cabrera semble réellement s'affoler et chercher un refuge. La Navarre n'est pas seulement la terre la plus proche. Deux éléments le lient au roi de Navarre. Depuis les accords d'Uncastillo (août 1363), il s'était fait homme de Charles de Navarre, malgré lui, et à la demande de Pierre IV. Il y a donc une relation de vassalité qui unit les deux hommes et le plus

⁴⁴⁶ XXXII, p. 142.

⁴⁴⁷ XXXII, p. 81.

⁴⁴⁸ XXXII, p. 120.

⁴⁴⁹ « Battu à mort », XXXII, p. 120.

vieux⁴⁵⁰ accorde, comme nous le verrons, une grande valeur à la nature des relations entre vassal et seigneur. Par ailleurs, à Sangüesa, en février, Charles II lui a dit que la reine d'Aragon voulait sa mort et qu'elle avait fait passer le message par Juan Ramírez d'Arellano⁴⁵¹. Il le lui aurait répété, à Saragosse, devant le roi d'Aragon⁴⁵². Ces paroles, niées par Juan Ramírez d'Arellano, ont peut-être fait espérer à Bernat de Cabrera un peu de compassion de la part de Charles II. Après tout dans son rôle de négociateur, ne lui avait-il pas permis de satisfaire beaucoup de ses exigences ? Il faut aussi se poser la question à l'inverse : où pouvait-il aller ? En Castille, il aurait alimenté sa réputation de traître, Henri de Trastamare n'aurait pas hésité, sinon à le tuer, au moins à le livrer à Pierre IV. Charles de Navarre pouvait passer pour le moins dangereux et les tergiversations qui avaient tenu Pierre en haleine depuis tant de mois pourraient peut-être servir le vieil homme. Début juillet, il a radicalement changé d'avis sur le personnage mais trois mois plus tôt, habité par une peur infinie, il a pu se fier à lui ou, plus précisément, considérer que c'était encore de lui qu'il devait le moins se méfier...

Conclusion

L'ascension de Bernat de Cabrera relève au début de sa vie d'une stratégie adoptée depuis quelques décennies par son lignage. Il y gagne non seulement l'extension d'un réseau social mais l'accroissement de sa fortune et de son honneur. La famille est respectée même si son aura a connu une éclipse pendant le règne d'Alphonse IV. En outre, il fait partie du groupe des Roussillonnais sur lesquels Pierre IV sait pouvoir compter.

C'est à l'âge mûr que sa carrière gagne en envergure en tant que stratège politique (dans la crise de l'Union) et combattant (la guerre en Sardaigne). Son réseau en Catalogne lui permet de trouver les soutiens financiers utiles à Pierre IV. Ce roi qu'il sert fidèlement, lui octroie des faveurs et honneurs. Les liens personnels entre les deux hommes sont étroits. Il y a sans doute là une relation de don/contre don matériel et affectif qui renforce les positions de l'un comme de l'autre. Des jalousies ont dû naître peu à peu et elles se révèlent au détour de lettres, de conflits mal éclaircis, ou de réunions houleuses. En même temps, en tant que noble récalcitrant à se mobiliser en 1361, Bernat de Cabrera est conforme à ses pairs et sa position finit par avantager les parties en présence. Il fait à la fois barrage à la colère royale –le roi

⁴⁵⁰ Charles II est né en 1332, Bernat de Cabrera en 1298.

⁴⁵¹ XXXII, p.119, ce qu'il nie.

⁴⁵² XXXII, p.119.

n'est-il pas heureux de le gracier ?- et favorise ainsi la mise en place d'un système de mobilisation. Il faut toutefois remarquer que, si Pierre IV est généreux avec le lignage, il témoigne aussi d'un sens aigu de l'équilibre politique. Le jeune Cabrera est fait comte d'Osona mais la révision des testaments royaux montre qu'à la cour, le vieux conseiller perd de l'influence.

Il faut dire que la guerre avec la Castille débute et que la couronne catalano-aragonaise va entrer dans une phase très critique de son histoire où le besoin d'alliances (pour faire contre-poids à la déferlante castillane) nécessite négociations diplomatiques et de grandes quantités d'argent. La royauté est amenée à négocier dans le contexte plus large de la guerre de Cent ans avec des monarques cyniques. Comment croire à la parole et aux serments quand ils ne sont pas respectés ? Cette donnée, -celle du mensonge- devient un facteur déterminant avec lequel il faut compter. Pierre IV s'y adapte ; Cabrera semble moins à l'aise. Il y a sans doute un décalage de génération et de valeurs entre Bernat de Cabrera et les rois de Castille, Navarre et Aragon. Leur cynisme les rend étonnement modernes. Le conseiller doit aussi faire fasse à un souci grandissant : la capture de son fils, qui semble dès l'origine avoir attisé des soupçons, l'éclabousse.

La guerre des deux Pierre révèle la faiblesse intrinsèque du pouvoir royal. Le phénomène est remarquable à l'été 1361 où devant le danger représenté par les Grandes Compagnies la noblesse catalane ne se mobilise guère. L'année suivante, le comte d'Osona recrute difficilement des compagnons d'armes pour aller aider Calatayud, même en Aragon. Cette faiblesse structurelle amène sans doute Pierre IV à penser des stratégies de gouvernement particulières qui associent la contrainte à la séduction.

Troisième partie

Les hommes dans la tourmente

Le document restitue avec beaucoup de vie la condition des hommes pris dans la tourmente de la guerre. Il est ainsi question de prisonniers, qui en sont les plus nombreuses victimes, mais aussi de messagers, hommes de l'ombre qui traversent la péninsule ibérique et les Pyrénées, montant parfois jusqu'à Bordeaux, mandatés par les uns ou les autres, et de diverses conditions. Évidemment, le sort du comte d'Osona et des siens occupe l'essentiel du document et nous lui consacrerons particulièrement un développement.

Leur étude contribue à donner du relief et de la chair à l'Histoire. Elle permet aussi de poser le problème de l'individu dans un contexte de perte de repères. Éloignés de leur communauté d'origine, castillane ou catalane, et de leur famille, perturbés par de nouvelles conditions de vie et les violences faites à leur corps mais aussi à leurs valeurs, ces hommes côtoient le risque et la mort distribués par les deux grandes faucheuses du XIV^e siècle, la guerre et la peste.

I. Les prisonniers

Castillans ou Catalans, ils sont pris, libérés, voyagent, et traversent notre document. Comme il s'agit de connaître le comportement de Bernat de Cabrera ou de son fils dans le camp adverse, on utilise bien souvent, notamment pour le second, les témoignages de ceux qui sont « allés de l'autre côté », qu'ils en soient natifs ou qu'ils y aient été captifs.

1.1 Fournées de capture

Tout au long du document apparaissent des prisonniers catalans aux mains des Castillans, et l'inverse, qui ont été capturés en diverses occasions depuis 1362, voire avant. Ces hommes sont manifestement tous des captifs à la disposition du roi⁹⁵² et non de « maîtres » privés, même si les combattants avaient quelque droit sur les éventuelles rançons, d'où leur mauvaise humeur après le massacre d'un équipage pris à Almería. Quand En Sentmenat est pendu, les Castillans sont contrariés car ce sont ainsi 15 000 florins de perdus⁹⁵³. Soit les prisonniers sont systématiquement ceux du roi et on peut en conclure que les pratiques du Nord des Pyrénées ne se sont pas diffusées, soit nous n'avons à faire qu'à des prisonniers du roi, les autres n'apparaissant pas car détenus ailleurs, ou laissés à leurs maîtres pour être de peu d'importance comme otages politiques. Nous envisageons favorablement la première hypothèse à la lumière de l'accord passé en 1366 entre le Prince noir et Pierre I qui codifie le sort des prisonniers : il est bien précisé que les alliés du roi de Castille doivent avoir la libre disposition de leurs prisonniers, la chose n'allant pas du tout de soi autrement, alors que Pierre I est censé financer toute l'expédition prévue⁹⁵⁴.

1.1.1. Les Castillans et leurs alliés

Il s'agit d'hommes qualifiés parfois de « Génois » ou portant des noms typiquement castillans⁹⁵⁵ capturés par le vicomte de Cardona, probablement sur un navire génois le 2 mai 1365, lors d'un raid sur les Baléares et emmenés à Majorque où ils sont interrogés. Dans un premier temps, un *ciutadan* de Barcelone, Pons Burgues, va les interroger secrètement et

⁹⁵² BÉRIAC-LAINÉ, F. « À la disposition du roi » dans *Les prisonniers en Europe occidentale, (XIV-XV^e siècles). Massacre, échange ou rançon, Les prisonniers de guerre dans l'histoire*, Toulouse, 2003, p. 117.

⁹⁵³ XXXII, p. 280.

⁹⁵⁴ RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 66.

⁹⁵⁵ Gossalbo de Carillo (XXXII, p. 249), *Johannes Examenis* de Séville (XXXII, p. 251), *Johannes Rodrigue* de Séville (XXXII, p. 252), Diego Ferrandis de Séville (XXXII, p. 254-5), Juan de Soria (XXXII, p. 255-6), Bartholomeo Lopiz Doronayna (XXXII, p. 256-7), Roys Lopis de Lograro (XXXII, p.257), Alfonso Gill de Castres de Castille (XXXII, p.257-8), Nunyon Ferrandis de Jerez (XXXII, p.258-9), *Johannes Ferrandis* de Séville (XXXII, p.259-260), Ahim Coffen, *captus* et juif de Conca (XXXII, p.294).

rapporte ce que les prisonniers disent⁹⁵⁶. Le vicomte de Cardona en envoie au moins un pour être questionné par l'épouse de Pedro de Luna⁹⁵⁷. La reine ordonne ensuite à Olfo de Proxida que soient rapportés leurs témoignages. On ne sait quelles sont leurs conditions de détention.

On trouve aussi une allusion à un certain Domingo Gallego, serviteur d'un Génois d'Algésiras, prisonnier à Barcelone⁹⁵⁸, et Michael Ruyg, secrétaire du prieur des Hospitaliers en Castille⁹⁵⁹.

1.1.2. Les Catalans

Pere Çacosta et les autres enquêteurs ont essentiellement cherché à obtenir des renseignements accablants sur la capture du comte d'Osona et son attitude pendant sa détention. Ils ont donc surtout interrogé d'anciens captifs susceptibles de l'avoir vu en Castille et avant tout à Séville.

Dans la mesure où l'on connaît les circonstances de leur capture, on peut distinguer plusieurs groupes. Il peut s'agir d'hommes pris soit lors d'opérations terrestres, en Aragon, soit lors d'opérations maritimes, à peu près au même moment que le fils de Cabrera, ou antérieurement. De toutes les façons, la date de la capture est rarement indiquée car ce n'est pas l'objet principal de l'interrogatoire.

1.1.2.1. Catalans capturés dans les opérations terrestres

Beaucoup de prises ont eu lieu sur les frontières de l'Aragon sur les principaux théâtres d'opération. Quand la capture est d'importance, on peut en retrouver la date dans d'autres documents mais ce n'est pas souvent le cas.

Dans les environs de Magallón, au début du mois de mars 1363, un grand nombre est capturé avec le vicomte d'Illa et Eymerich de Centelles⁹⁶⁰ ; il s'agit de Bernat de Vilacorba, damoiseau de l'évêque d'Elne, de Philippe d'Arenys⁹⁶¹, de Guillem d'Olms, damoiseau du comté de Roussillon, d'un *ciutadan* de Barcelone, Berenguer Morell⁹⁶² qui était avec Gil de Moneçma, un fantassin (*hom de peu*)⁹⁶³, de Bernat Arenes de Terrassa (Vallès)⁹⁶⁴. Jacme Rossell de Santa Coloma de Vinyoles précise aussi avoir été capturé avec Eymerich de

⁹⁵⁶ XXXII, p. 243.

⁹⁵⁷ XXXII, p. 244.

⁹⁵⁸ XXXII, p. 308-312.

⁹⁵⁹ XXXII, p. 221-222.

⁹⁶⁰ XXXII, p. 397-400. Zurita, IX, 43.

⁹⁶¹ XXXII, p. 388-397.

⁹⁶² XXXII, p. 456-466.

⁹⁶³ XXXII, p. 308-312.

⁹⁶⁴ XXXII, p. 404-410.

Centelles⁹⁶⁵. Frère Armengol de l'Hôpital de Saint Jean a été pris dans le même secteur, à Tarazona avec Frère Azbert de Juya par Pierre I⁹⁶⁶. Le comte d'Osona, Pedro et Artal de Luna, Ramon et Vidal de Blanes ont été faits prisonniers aux environs de Calatayud en août 1362. *Benedictus* Roig de Lazaret en Aragon, est capturé à la Toussaint 1365 par García Lasso à proximité de Tornos qui se situe près de la vallée du rio Jiloca⁹⁶⁷.

Mais différents lieux aragonais apparaissent aussi, parfois difficilement identifiables. Francesc Sánchez Munyos de Teruel déclare avoir été capturé au château de *Crovo*, à la frontière aragonaise. On peut dater l'événement de l'année 1364 car, interrogé le 29 juillet 1366, il situe sa capture deux années auparavant⁹⁶⁸. Berenguer Togores, un chevalier, *alcayde* du château de Cruïlles, a été pris à *Cedrelles*, non loin de l'Èbre précise-t-il, probablement en Aragon⁹⁶⁹.

Au printemps 1363, les armées de Pierre I mènent une attaque en pays valencien. Exemin Dorris, chevalier, est alors pris à Xérica à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Murviedro⁹⁷⁰ tandis que Marti de Morera, damoiseau, est fait prisonnier à Segorbe avec Pedro Maça⁹⁷¹. Dans la plaine de Valence, Johan Polo, huissier du gouvernement (*verguer de la governacion*) du royaume de Valence est fait prisonnier entre Silla (au sud de Valence) et Almussafes⁹⁷².

Les opérations terrestres sont redoutables mais les actions maritimes peuvent livrer aux Castellans des équipages entiers, marins et gens de guerre confondus.

1.1.2.2. Catalans capturés dans les opérations maritimes

Une grande partie est prise au large d'Almería le 2 juillet 1365. Le vice-amiral de Pierre IV, Francesc d'Averso, est capturé avec quatre galées, soit peut-être plus de 500 hommes⁹⁷³. Témoignent dans le procès essentiellement des *ciutadans* de Barcelone, sans doute les plus accessibles à l'enquête en 1366 : Francesc Tintorer⁹⁷⁴, Guillem Balaguer⁹⁷⁵,

⁹⁶⁵ XXXII, p. 283-284.

⁹⁶⁶ XXXII, p. 361-370.

⁹⁶⁷ XXXII, p. 355.

⁹⁶⁸ XXXII, p. 410-414.

⁹⁶⁹ XXXII, p. 222-223 et p. 316-318.

⁹⁷⁰ XXXII, p. 439.

⁹⁷¹ XXXII, p. 450-451.

⁹⁷² XXXII, p. 316-318.

⁹⁷³ XXXII, p. 311, p. 379-388. Zurita (IX, 59) évoque cinq galées capturées dans l'accrochage entre la flotte de Cardona et de Martin Yáñez. Il s'agit de la même bataille.

⁹⁷⁴ XXXII, p.329-331.

⁹⁷⁵ XXXII, p.344-346.

Jacme Corbera⁹⁷⁶ marins ; Lorenç Aulet, calfat⁹⁷⁷, Jacme Noguera, monnayeur⁹⁷⁸, Jacme Sala⁹⁷⁹. On ne sait rien de Berthomeu Ces Oliveres⁹⁸⁰.

Un deuxième accrochage sérieux a fourni des prisonniers lors de l'attaque des dix galées castillanes à Barcelone en avril 1366. La flotte castillane a fait des prisonniers au cap de Llobregat comme Ferrer Marti⁹⁸¹, Pierre de Pi⁹⁸² et Berthomeu Picho⁹⁸³, tous trois marins et *ciutadans* de Barcelone.

Mais les occasions de faire les prisonniers sont très nombreuses et parfois nous avons eu des difficultés à identifier les circonstances. Ainsi, Anthoni Perets, est saisi en 1362 au large d'Ibiza⁹⁸⁴. Julia de Canyelles, *ciutadan* de Majorque a-t-il été capturé aux environs de 1363⁹⁸⁵, peut-être au large des Baléares ; Fadri de Tortosa, et B. Orença sont tombés aux mains des Castellans au large de leur ville⁹⁸⁶. Enfin, Bernat Torres, marin de Barcelone, qui était à bord d'un *leny* majorquin a essuyé une attaque devant Almería, a accosté et s'est enfui sans doute par la montagne pour se faire prendre aux alentours de Murcie⁹⁸⁷.

Nous pouvons donc remarquer qu'avec les informations que nous recensons à travers le document, les captifs sont tous des hommes qui connaissent cette condition parfois depuis quatre ans. En ce qui concerne le sexe, précisons que les femmes peuvent être prisonnières mais ici les témoignages de femmes ont été écartés⁹⁸⁸. Au sujet de la durée de captivité, il est difficile de conclure que les trêves donnent lieu à des libérations ou que les quatre années de captivité que notre échantillonnage révèle est représentatif d'une espérance de vie du prisonnier...

⁹⁷⁶ XXXII, p.346.

⁹⁷⁷ XXXII, p.333-335.

⁹⁷⁸ XXXII, p. 357.

⁹⁷⁹ XXXII, p. 376-379.

⁹⁸⁰ XXXII, p.401-404.

⁹⁸¹ XXXII, p.348.

⁹⁸² XXXII, p. 353-354.

⁹⁸³ XXXII, p.360.

⁹⁸⁴ XXXII, p.331-333.

⁹⁸⁵ XXXII, p.370-376.

⁹⁸⁶ XXXII, p.365.

⁹⁸⁷ XXXII, p. 351-352.

⁹⁸⁸ FERRER MALLOL, M.-T., « La redempció de captius a la Corona catalano-aragonesa (segle XIV), dans *Anuario de Estudios Medievales*, 15 (1985), p.237-297.

1.2. Leur sort : la prison pour la quasi-totalité

1.2.1. L'élimination des prisonniers est rare

Certains meurent parfois en exécution des ordres ou sous la main du roi Pierre I... Ainsi, le roi de Castille aurait fait *scanyar* (étrangler) Frère Azbert de Juya à *Goldofeyar* car il avait fait du mal aux Navarrais⁹⁸⁹. Les éliminations systématiques sont rares et la vérité bien difficile à appréhender. En juillet 1365, après la défaite de Francesc d'Averso, les quatre galées prises sont amenées à Carthagène où tous les hommes sauf trente sont pendus et/ou décapités⁹⁹⁰. Il y a parmi eux de grands personnages dont En Berenguer et Roger de Sentmenat, sans doute frères, et En Prats de Tortosa qui sont pendus. En Sentmenat aurait valu 15 000 florins de rançon⁹⁹¹ ! Les témoignages rapportent des images d'horreur, de nombreux corps flottant⁹⁹². La dureté que l'on prête volontiers au roi de Castille ne l'empêche pas d'ordonner de garder en vie les calfats et les charpentiers⁹⁹³.

Depuis 1363 et l'épisode terrible de Cariñena, Pierre I semble commettre des actes de cruauté lors de ses victoires : il fait couper nez, oreilles ou les mains des vaincus⁹⁹⁴. Par ailleurs, il est possible que « dépassés » par leurs victoires, les Castellans ne veuillent pas non plus s'embarrasser de prisonniers. Il faut donc couper les têtes ou pendre. Enfin, alimenter une atmosphère de terreur peut toujours rendre service ; il s'agit de laisser quelques survivants pour faire savoir... Les hommes implorent alors la grâce contre des services ou des renseignements donnés⁹⁹⁵. D'autres épouvantés par les récits largement faits se rendent avant le combat espérant la clémence de Pierre I. Francesc d'Averso, qui par la suite se montrera bien retors, raconte lui-même comment, agenouillé devant Pierre de Castille, il l'implore puis le supplie de ne pas le faire mourir⁹⁹⁶.

Il arrive que d'autres ne survivent pas au voyage vers le lieu de détention ou tombent malades... Ainsi, Pedro de Maça, capturé avec Marti de Morera à Segorbe est-il mort à Almansa, à 180 kilomètres environ sur la route de Séville⁹⁹⁷.

⁹⁸⁹ XXXII, p. 361.

⁹⁹⁰ XXXII, p. 350.

⁹⁹¹ La moitié de la valeur du vicomte d'Illa, XXXII, p. 278-280 et p. 381.

⁹⁹² *Viu molts homens morts surar per la mar*, XXXII, p. 279.

⁹⁹³ XXXII, p. 331.

⁹⁹⁴ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, XIV, Madrid, 1976, p. 83. CATALINA GARCÍA, J., *Castilla y León durante los reinados de Pedro I, Enrique II, Juan II y Enrique III*, Madrid, 1891, n.1 p. 278. En 1364 est créée une confrérie pour les victimes de ces mutilations, preuve qu'elles ne furent pas exceptionnelles.

⁹⁹⁵ Nous le verrons plus bas en étudiant le cas du comte d'Osona.

⁹⁹⁶ XXXII, p. 380.

⁹⁹⁷ XXXII, p. 450-451.

1.2.2. Les prisonniers catalans sont amenés à Séville (cible des interrogatoires)

Le document peut nous induire en erreur. Tous les prisonniers ne sont sans doute pas regroupés à Séville mais certainement une belle proportion, pour des raisons politiques et aussi de sécurité. Certes, le comte d'Osona étant à Séville, vont être particulièrement interrogés les hommes qui en viennent. Par ailleurs, Pierre I, comme Alphonse XI, a apprécié cette ville et en a fait sa capitale. Il y a fait ramener le corps de María de Padilla. En 1355, la ville a subi un tremblement de terre qui a détruit notamment quelques murailles et cela nécessite des travaux. Enfin, depuis 1364, Pierre fait restaurer l'Alcazar où il réside dès qu'il le peut.

1.2.2.1. La concentration vers Séville

Les transferts de prisonniers se font au gré des déplacements des armées. Francesc Xanxix Munyos de Teruel dit avoir suivi deux mois les armées de Pierre I avant de connaître l'*aljub* de Séville⁹⁹⁸. Des points de passage ou de regroupements se dessinent.

Ainsi, les captifs aragonais sont-ils regroupés à Tolède tandis que les captifs de Valence passent par Murviedro où Pierre I a établi une série de sièges. Berenguer Fabra évoque ainsi un convoi de quatre cents prisonniers, chrétiens et maures partis de Murviedro⁹⁹⁹. Les prisonniers ne vont pas à leur guise dans le camp où logent prisonniers et armées royales; on ignore où la masse est logée ; sans doute vu leur nombre sont-ils dispersés dans des auberges ou maisons de particuliers. Les informations circulent mais pas les hommes. Les autorisations dépendent de l'*algutzir*¹⁰⁰⁰. Les portes sont fermées. La nouvelle de l'évasion éventuelle de Ramonich de Castells a beaucoup surpris Berenguer Fabra car « on ne pouvait faire sortir un cheval sans que le gens du roi de Castille n'en parlent et là il n'avait rien entendu dire »¹⁰⁰¹.

Pour les captifs du pays de Valence, le départ s'est donc fait depuis Murviedro. Des passages par Tolède peuvent être évoqués. Le damoiseau de l'évêque d'Elne pris à Magallón a dû d'abord parcourir environ 400 km jusqu'à Tolède, et de là, il a été conduit sur près de 500 km pour être emprisonné à Séville¹⁰⁰². Un autre damoiseau, Marti de Morera, capturé à

⁹⁹⁸ XXXII, p. 410-414.

⁹⁹⁹ XXXIII, p. 179.

¹⁰⁰⁰ XXXIII, p. 178.

¹⁰⁰¹ *...con no podia escapar I troter que fos pres en poder del dit rey que les gents no parlassen et de la fuyta del dit Ramonich sol non oiren parlar*, XXXIII, p. 177-178.

¹⁰⁰² XXXII, p. 388-397.

Segorbe a été ramené à 35 km, à Murviedro, où il y avait une garnison castillane et de là conduit à travers la montagne jusqu'à Almansa, à 150 km. Un de ses compagnons, nous l'avons dit, n'a pas survécu à l'étape. On l'a enfin conduit à Séville, soit plus de 500 km, dont la moitié au moins par des routes de montagne, et il se retrouve détenu dans une citerne désaffectée, l'*aljub*¹⁰⁰³. Berenguer Morell, pris à Magallón est ramené au camp royal à Borja ; de là, il est conduit en Castille à Agreda à une quarantaine de kilomètres avant d'entreprendre un périple au long cours jusqu'à Tolède (plus de 350 kilomètres) puis amené à Almansa sur une distance similaire, pour enfin rejoindre l'*aljub* de Séville¹⁰⁰⁴.

Certains grands, comme le comte d'Osona et Pedro de Luna, ont été ramenés à Tolède un temps pour être « négociés » jusqu'aux environs du mois de septembre 1363¹⁰⁰⁵. Le vicomte d'Illa, Eymerich de Centelles, Huguet de Cervia et quelques chevaliers de haut rang sont restés à Tolède avec eux quelque temps¹⁰⁰⁶. En avril 1365, les frères de Luna y repartent¹⁰⁰⁷.

Les conditions de déplacement diffèrent selon le rang des prisonniers. En effet, quand Pierre I quitte Murviedro, les prisonniers sont nombreux (400 environ), et ceux de grande valeur sont enchaînés et bien plus surveillés que les autres¹⁰⁰⁸. Les hommes de bon rang disposaient certainement d'une monture. Gil de Moneçma, un homme du peuple a certes eu droit à un âne sur une partie du trajet, mais on peut supposer que ces voyages ont été réalisés dans des conditions parfois terribles.

Quant aux hommes pris en mer, ils sont d'abord déposés au port. Les hommes de d'Averso sont ainsi ramenés à Carthagène puis de là conduits à Séville. Toutefois, Francesc d'Averso, Jacme Julia et Barthomeu Ces Oliveres après avoir été amenés eux aussi à Carthagène, ont été ensuite embarqués avec trente galées, pour Majorque – Ibiza, précise l'un avant d'être amenés à Séville¹⁰⁰⁹. Aucun ne précise ce qui lui vaut ce traitement particulier mais on peut faire l'hypothèse que c'est peut-être leur connaissance des côtes majorquines.

1.2.2.2. Lieux et conditions de détention

À Tolède

¹⁰⁰³ XXXII, p. 450-451.

¹⁰⁰⁴ XXXII, p. 456-466.

¹⁰⁰⁵ XXXII, p.423.

¹⁰⁰⁶ XXXIII, p.170.

¹⁰⁰⁷ XXXII, p. 459.

¹⁰⁰⁸ *no sen curaven*, XXXIII, p. 180.

¹⁰⁰⁹ XXXII, p.281, p. 383 et 401-404.

Rien n'est précisé sur le lieu de détention de Tolède. La surveillance y est très stricte. Les cellules sont très exiguës¹⁰¹⁰. Frère Armengol de l'Hôpital de Saint-Jean y a vu le comte d'Osona *en estreta preso* dans une cage de bois avec 60 livres de fers et de chaînes. Il avait fait par ailleurs la promesse de ne pas sortir et était soumis à la surveillance d'un gardien¹⁰¹¹. Les sécurités sont multiples : poids, chaînes, cellule, serment et gardien.

À Séville

Trois lieux de détention apparaissent essentiellement. Il s'agit de l'arsenal – la drassane –, de sa citerne – l'*aljub* – et de l'Alcazar. Berenguer Morell a aussi été dans la Tour¹⁰¹². Aucun de ces trois lieux n'est une prison en soi mais, peut en servir commodément par sa robuste clôture. La drassane sise au bord du Guadalquivir, est à l'extérieur des murailles de la ville, mais reliée à elle par des passages souterrains. On peut aussi être transféré comme Jacme Rossell, qui après quatorze mois de captivité à la drassane, est envoyé avec d'autres à *Cassalla*, à 12 lieues de Séville (sans doute La Puebla de Cazalla). À Séville, une différenciation des lieux semble s'opérer selon les « hôtes » accueillis ; cette règle ne semble toutefois pas s'appliquer de manière absolue.

L'Alcazar paraît être la prison des prisonniers de haut rang. Y séjournent les captifs de Miedes, le comte d'Osona, Pedro de Luna et son frère, Ramon et En Vidal de Blanes et Gutiérrez Díaz de Sandoval, le vicomte d'Illa¹⁰¹³, Eymerich de Centelles, Huguet de Cervia, Exemin Dorris¹⁰¹⁴. Les témoignages soulignent avec complaisance la lourdeur des chaînes de certains nobles captifs -jusqu'à 70 livres-, forcés de passer la nuit dans de véritables cages de bois, enchaînés en permanence et toujours surveillés. Les premiers jours de prison du comte d'Osona furent particulièrement pénibles. À l'Alcazar, *havia un palau e a cascun cap havia una gabia...* les hommes sont maintenus avec *bones cadenes e de nits lo matien en una gabia de fust*¹⁰¹⁵. Les autres nobles sont bien surveillés et sont sans doute séparés¹⁰¹⁶.

La drassane accueille les prisonniers de moindre rang comme les *ciutadans* Jacme Noguera, Jacme Sala, Barthomeu Ces Oliveres, Francesc Tintorer, le calfat Lorenç Aulet, Ferrer Marti, Jacme Julia qui y fait un séjour provisoire¹⁰¹⁷, ou Julia de Canyelles, *ciutadan* de

¹⁰¹⁰ XXXII, p. 445.

¹⁰¹¹ XXXII, p. 370.

¹⁰¹² Tour del Oro certainement qui est à proximité et qui est réputée pour être une prison au Moyen-âge, XXXII, p. 457.

¹⁰¹³ XXXIII, p. 41.

¹⁰¹⁴ XXXIII, p. 171.

¹⁰¹⁵ XXXII, p.371.

¹⁰¹⁶ *cases on staven preses lo vescomte d'Illa et don Pedro de Luna*, XXXII, p. 357-359.

¹⁰¹⁷ Il y est mis le temps que Ramon de Gurb reparte auprès la comtesse d'Osona en mars 1366, XXXII, p. 340-341.

Majorque. La drassane semble aussi le purgatoire des grands ; Francesc d'Averso y est maintenu comme Huguet Steve, filleul de Francesc de Perellós. Le comte d'Osona redevenant brièvement prisonnier y fait un court séjour¹⁰¹⁸. Les conditions de détention sont floues. Quelques-uns sont ferrés comme Jacme Noguera ; d'autres travaillent tel Bernat Torres qui, après neuf mois de détention ferme, œuvre à la construction d'une chapelle à Séville¹⁰¹⁹. Il semble qu'on y ait une certaine liberté de mouvement car Francesc d'Averso de là a pu apercevoir le comte d'Osona chevaucher avec Pierre I¹⁰²⁰. Il doit donc y avoir une certaine souplesse, au moins dans la journée.

L'enfer semble être l'*aljub*. Ceux qui passaient tout ou partie de la journée dans la citerne étaient en effet privés de lumière. Les prisonniers qui y sont retenus sont notamment le damoiseau de l'évêque d'Elne et Francesc Xanxix Munyos de Teruel. Frère García Lorens prétend qu'Eymerich de Centelles pris à Magallón après un séjour à Tolède de six mois, est mis à l'*aljub* de Séville avec Exemin Dorris sur les conseils du comte d'Osona¹⁰²¹. Julia de Canyelles, après neuf mois à la drassane est conduit à l'*aljub* où il est ferré¹⁰²². Le très jeune Bernat de Cabrera, le petit-fils du conseiller, y passe sans doute plus d'une année¹⁰²³. Mais c'est le lieu surtout où meurt Artal de Luna qui contrarie le roi de Castille et en dit tant de mal que ce dernier l'y aurait donc fait d'abord transférer avant d'ordonner sa mort¹⁰²⁴. À cette occasion, on apprend que les prisonniers sont servis, ici par une femme, La Calega, et que les informations circulent sans doute par le personnel de surveillance et de service¹⁰²⁵.

Le travail n'est pas obligatoire. Les geôliers profitent sans doute des compétences des prisonniers. Une partie des prisonniers doit être obligée de travailler à l'arsenal. Pierre I avait épargné charpentiers et calfats lors du massacre des marins pris à Almería. Bernat Torres, travaille à la construction d'une chapelle à Séville, ce qui lui vaut d'être dans la *ciutat*¹⁰²⁶. Faut-il comprendre qu'il bénéficie d'un régime amélioré ? Gil de Moneçma, après avoir travaillé durant deux ans sur les remparts de Carmona, semble construire ou restaurer les murs de la drassane d'où il aperçoit le comte d'Osona¹⁰²⁷. De Carmona à Séville, il a été amené à dos d'âne, peut-être en reconnaissance de ses qualifications.

¹⁰¹⁸ XXXII, p. 371.

¹⁰¹⁹ XXXII, p. 353.

¹⁰²⁰ XXXII, p. 379-388.

¹⁰²¹ XXXII, p. 304 mais ce dernier ne confirme pas, XXXIII, p. 33-36.

¹⁰²² XXXII, p. 317.

¹⁰²³ XXXIII, p. 87.

¹⁰²⁴ XXXII, p. 379.

¹⁰²⁵ XXXII, p. 410 et p. 426.

¹⁰²⁶ XXXII, p. 353

¹⁰²⁷ XXXII, p. 308-312

La prison de Séville est aussi un lieu de mort. R de Castelbell fait dire des messes pour ses cousins Berenguer Talamancha et Pere Ordi qui sont morts emprisonnés à Séville¹⁰²⁸. Ramon de Blanes, est mort en cinq jours de *glanoles*¹⁰²⁹. Gutiérrez Díaz de Sandoval n'est jamais cité comme s'il était décédé très tôt. La mort d'Artal de Luna donne lieu à de nombreux développements. Il est mort en détention, sans doute de faim, en rétorsion de ses paroles déplacées à l'encontre de Pierre I¹⁰³⁰. Il meurt dans la seconde moitié de l'année 1365. Gil de Moneçma rend le comte d'Osona responsable d'un régime de famine particulièrement dur. Il ferait durer cinq jours les rations de trois¹⁰³¹. Quoi qu'il en soit, la nourriture des prisonniers à l'arsenal de Séville devait s'apparenter à celle servie aux Castellans à l'arsenal de Barcelone, des biscuits et une soupe de brisures de biscuits¹⁰³².

Les informations sur les prisons de Valence et de Majorque sont quasi inexistantes

Le détenu castillan, Michael Ruyç *escrivà* du prieur de Saint-Jean de Castille interrogé le 24 septembre 1364, est détenu dans la prison *comuna* de Valence¹⁰³³. Les Catalano-aragonais ne sont pas autant submergés de prisonniers que les Castellans. Sans doute les « prisons » de fortune y suffisent-elles...

1.2.3. Des détenus aux aguets dans une atmosphère suspicieuse

Le temps paraît long aux détenus. Bernat Arenes a compté ses trois ans et sept mois de détention¹⁰³⁴. Certains travaillent mais beaucoup doivent le passer à écouter, à regarder et à parler... Ils réunissent patiemment les éléments de ce que Germaine Tillion appelle la science carcérale¹⁰³⁵. Les témoignages se nourrissent de ces bruits et rumeurs entendus, on ne se souvient de qui, d'un soldat ami ou ennemi, d'un voisin de prison, d'une servante. Comme dit Guillem Morell qui est détenu à l'*aljub* dans une lettre le 24 mai 1365 : *tost se sabra aqui*¹⁰³⁶. Le procès est rempli de ces expressions telles que *comuna fama, oy dir, fama era d'aço entre*

¹⁰²⁸ XXXIII, p. 192.

¹⁰²⁹ Sans doute une infection, avec inflammation très visible de ganglions, XXXII, p. 426.

¹⁰³⁰ XXXII, p.311-312, p. 318, p. 379, p. 426.

¹⁰³¹ XXXII, p.311.

¹⁰³² BÉRIAC-LAINÉ, F. « À la disposition du roi », *Les prisonniers en Europe occidentale, (XIV-XV^e siècles). Massacre, échange ou rançon*, CAUCANAS, S, CAZALS, R., PAYEN, P.,(éd.) ,*Les prisonniers de guerre dans l'histoire*, Toulouse, 2003, p. 118.

¹⁰³³ XXXII, p. 221-222

¹⁰³⁴ XXXII, p. 408.

¹⁰³⁵ « Science carcérale » est un grand mot pour qualifier les bribes d'informations que tous les détenus arrachent miette par miette à leur environnement, mais ces miettes, ils les accumulent, ils les confrontent, ils essaient de les contrôler et ils y réfléchissent sans cesse. C'est donc bien près d'être une science » TILLION, G., *Ravensbrück*, Paris, 1988, p. 50.

¹⁰³⁶ XXXII, p. 295.

*los presoners*¹⁰³⁷ ...suivies d'informations reliées et relayées sans doute sans fin et en boucle...

Les ruptures majeures sont constituées par les petits événements qui rompent le quotidien : une lettre, une arrivée, un départ. Les prisonniers apparaissent aux aguets. Ils guettent les alentours, écoutent les rumeurs qui courent à la drassane. On fait dire à beaucoup des détails sur les faits, gestes et paroles du comte d'Osona ; il circulait tantôt enchaîné, tantôt libre, tantôt surveillé, parfois en noir, avec une mine réjouie ou non...

Ces hommes privés de liberté parfois depuis des années, concentraient toute leur attention sur le poids des chaînes, la moindre nouvelle de compatriote. Lorsqu'un nouveau détenu arrive, il est questionné. Le comte d'Osona s'enquiert auprès de Francesc d'Averso de nouvelles *de sa terra et de sos affers*¹⁰³⁸. Le vicomte d'Illa captif depuis mars 1363, hèle Jacme Julia lorsqu'il est retenu à l'arsenal de Séville pour lui demander des nouvelles *dels affairs del senyor rey, del stament e del affairs de Cathalunya* d'où une longue conversation entre eux à propos d'une lettre de la vicomtesse. Car les prisonniers attendaient des missives de leurs proches. Le vicomte devait se douter que sa femme lui avait écrit mais n'avait pas eu la lettre et s'adressait à Julia qui était arrivé notoirement avec du courrier.

La correspondance est surveillée. Jacme Julia parti de Barcelone le 4 octobre 1365 pour négocier la rançon (*rescat*) de Francesc d'Averso, doit présenter à Pierre I dès son arrivée le 7 novembre *totes les lettres que aportava dels presoners, axi d'aquells qui eren açí con d'aquells qui eren la*¹⁰³⁹. Pierre lui fait remettre ces lettres à son secrétaire Johan Bernat¹⁰⁴⁰ qui, quelques jours plus tard interpelle Julia à l'Alcazar, le fait s'asseoir à côté de lui et tire d'une gibecière trois lettres à traduire de catalan en castillan : une de la comtesse d'Osona à son mari, une du vicomte de Rocaberti au même et la dernière de la vicomtesse d'Illa à son mari. Jacme Julia s'étonne aussitôt auprès de Johan Bernat et lui fait préciser que ce n'est pas lui qui a apporté ces lettres mais un émissaire du comte d'Osona. Julia est sur ses gardes et ne veut pas être rendu responsable d'un courrier sensible car tout échange est suspect d'un côté comme de l'autre.

¹⁰³⁷ XXXII, p. 444.

¹⁰³⁸ XXXII, p. 382.

¹⁰³⁹ Peut-être s'agit-il de lettres pour les prisonniers catalans à Séville (*açí*) et de lettres de prisonniers castillans en Catalogne.

¹⁰⁴⁰ XXXII, p. 337.

Les prisonniers se méfient aussi de leurs compatriotes. Lorsque Huguet Steve, filleul de Francesc de Perellós, fait des confidences à Jacme Julia, il lui fait prêter serment de ne rien répéter de ce qu'il dit, ici même, à Séville¹⁰⁴¹.

D'ailleurs, même le courrier ne mérite pas crédit. Il y a la lettre officielle, écrite par le vicomte de Canet qui réclame à son épouse 30 000 florins et les enfants en garantie et il y a la lettre de créance qui passe par P. de Marles, écuyer de France 15 avril 1365 qui répète à l'envi de ne rien croire qui arriverait écrit de la main du vicomte¹⁰⁴². Cette lettre est elle-même un mélange hétéroclite de souci pour ses hommes et ses biens, sa mère décédée, ses possessions. Il est sous pression, se répète. Il insiste sur le secret à tenir. Il n'a confiance ni ici, ni là-bas.

La même suspicion règne en effet en Catalogne. La vicomtesse d'Illa, ayant reçu un courrier de son mari, s'empresse de le faire lire devant la reine pour bien manifester l'absence de toute trahison de sa part. Il en va de même pour Ramon de Tous qui reçoit une lettre de Berenguer Morell, lettre lue dans la maison de G. Morell à Barcelone¹⁰⁴³.

Les prisonniers, leur famille et leurs émissaires ont tous quelque chose à redouter tant du côté de leur geôlier, de leur voisin, que de leur prince qui peut voir en eux des traîtres potentiels pour être exposés aux pressions de leur vainqueur¹⁰⁴⁴. Leur cas peut s'aggraver si les circonstances de leur élargissement prêtent au soupçon.

1.3. La libération

Les libérations peuvent être individuelles ou collectives. Dans le premier cas, elles se laissent apercevoir plus qu'elles ne se s'exposent clairement.

1.3.1. Les cas individuels

Nous reviendrons bien sûr sur le comte d'Osona, cas singulier et combien particulier.

La libération individuelle semble communément soumise à la remise d'une rançon et de garantie. Cette dernière consiste en otages: la femme et les enfants (de préférence les fils). Ramon de Rochafuyll, détenu à la drassane de Séville, ayant appris que Pierre I promettait une paix éternelle contre le royaume de Murcie, envoie Berenguer Togores au roi de Castille pour lui dire que si, lui, parlait au roi d'Aragon, c'est-à-dire si Pierre I le libérait, la paix serait faite ! Il y a sans doute beaucoup d'outrecuidance dans cette proposition que Pierre I accepte à

¹⁰⁴¹ XXXII, p. 340-341.

¹⁰⁴² XXXII, p. 267-271.

¹⁰⁴³ XXXII, p.295

¹⁰⁴⁴ Sur la vulnérabilité des prisonniers aux accusations de trahison, BÉRIAC-LAINÉ, F., GIVEN-WILSON, C., , *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, Paris, 2002 en particulier, le cas du connétable Raoul de Brienne, pp. 193, 246, 314 , 319.

condition qu'*a priori* Rochafuyll fasse venir sa femme et ses fils¹⁰⁴⁵ !! Le vicomte d'Illa doit envoyer ses fils – ce à quoi il rechigne – et 30 000 florins. Dans la lettre de créance qu'il envoie à son épouse, le vicomte d'Illa fait allusion à la rançon d'Artal de Luna (malheureusement non précisée). Le comte d'Osona « vaut » 50 000 florins et doit faire venir femme et enfants.

La rançon se négocie dans le cadre privé. Nous verrons que Ramon de Gurb la marchande avec Martín Yáñez. Artal de Luna fait appel à sa sœur. Son montant ne semble pas devoir être rendu public.

Une libération peut aussi être le résultat d'un échange. C'est le cas de Gil de Moneçma qui est échangé contre Domingo Gallego, détenu à Barcelone¹⁰⁴⁶. Ce dernier est le client de *micer* Matli, un Génois, bourgeois d'Algésiras. L'échange se réalise par l'entremise de l'archidiacre de Lérida. Il semble donc que dans le cadre d'un échange de prisonniers, il faille le parrainage de puissants, intéressés par la transaction.

Enfin, la libération peut concerner l'envoi d'un messager. C'est le cas de Ramonich de Castelbell que nous évoquerons plus bas. Son statut est mitigé. C'est une libération qui ne se dit pas et une évasion tellement suspecte qu'il faut la justifier...Mais cela concerne aussi Johan Polo, huissier du gouvernement (*verguer de la governacion*) du royaume de Valence capturé aux environs de Silla en mai-juin 1364, amené à Murviedro puis à Séville. On ne sait quand ni comment il est libéré. Peut-être est-ce en relation avec la négociation qu'il a en charge pour faire libérer Eymerich de Centelles et Pascal Massana¹⁰⁴⁷. Enfin, Jacme Julia n'explicite pas plus les conditions de sa libération alors qu'il est interrogé trois fois mais sans doute doit-il négocier la rançon du vice-amiral d'Averso.

1.3.2. Une libération collective relativement négociée

Nous ignorons si la signature d'une trêve ou d'une paix favorise les libérations collectives. Le document nous permet seulement d'appréhender l'épisode du printemps 1366.

Pierre I, menacé par Henri de Trastamare en mai 1366, songe d'abord à faire tuer tous les prisonniers, mais Martín Yáñez l'en dissuade. Les captifs semblent avoir été libérés. Certains nobles toutefois sont enrôlés par le comte d'Osona ou l'*alcayde* de Séville au service de Pierre I pour défendre la ville. Ils doivent faire serment au roi de Castille contre tous sauf

¹⁰⁴⁵ XXXII, p. 224-225.

¹⁰⁴⁶ XXXII, p.308-312.

¹⁰⁴⁷ XXXII, p. 316-318.

le roi d'Aragon et son fils aîné. Cela ne va pas de soi. Plusieurs témoins rapportent une scène violente entre Francesc d'Averso qui ne veut pas en entendre parler et Cabrera qui prétend que c'est le seul moyen de sauver leur tête. Pedro de Luna fait partie de ceux qui cèdent au chantage et sans doute aussi à l'attrait des soldes promises et des montants remis. Il semblerait que Pierre I ait récupéré une grande partie de son trésor, envoyée sur une galée avec Yáñez, en laissant le comte d'Osona dans une ville incontrôlable et sans doute en situation de quasi guerre civile. Libérer les prisonniers pouvait amener plus de désordres encore et freiner la prise de la ville.

Les témoignages manquent de clarté sur tous ces points ; il doit régner une grande confusion à Séville et la peur d'une accusation de trahison embarrasse les témoins au moment de leur déposition. Ils répondent très brièvement aux questions posées, cherchant sans doute à en dire le moins possible sur leur sort¹⁰⁴⁸... Il faut dire que dès qu'ils ont été « libérés » par un roi en fuite, ils n'ont pas, à l'exemple de Pedro de Luna, respecté le contrat passé avec Pierre de Castille mais se sont « évadés » vers Henri de Trastamare ou plus simplement – et c'est sans doute le cas de la majorité – sont rentrés au pays.

1.3.3. Rareté des véritables évasions

L'évasion est aussi suspecte que la capture ou les conditions de détention ! Il nous paraît probable qu'il soit dans les normes que les évadés soient interrogés sur les conditions de leur libération. Les trois « évadés » du procès vont tous se présenter devant les autorités. Berenguer Fabra et Bernat de Serra témoignent le 27 car *volen se certificar*¹⁰⁴⁹. Ramonich de Castells arrivés à Monistrol de Montserrat, se présentent devant le duc de Gérone. Il vaut mieux sans doute ne pas passer pour un espion.

Les dépositions sont particulièrement étudiées en situation critique, et ici, lorsque le pouvoir a eu vent d'envoyés du comte d'Osona en Catalogne. Le Frère Francesch Morera, un franciscain de Murviedro, est chargé par Pierre I de porter des messages de paix à Valence ; il est aussi porteur d'une lettre du comte d'Osona à l'évêque de la ville. Le franciscain n'a pas l'air d'être tenu au secret car il avait aussi informé Berenguer Fabre que le comte d'Osona avait envoyé quelqu'un en Catalogne avec des messages ! Si Berenguer Fabra est au courant, on peut supposer que ce n'est pas un grand secret. Le 27 juin, Pierre IV lui-même peut communiquer à Barcelone le nom de l'émissaire...

¹⁰⁴⁸ Le témoignage du vicomte d'Illa est exemplaire ! XXXIII, p. 41-49. Il ne sait ni n'a rien entendu...

¹⁰⁴⁹ « Voulant déclarer officiellement leur propre cas », XXXIII, p. 175.

Le 8 juin 1364, le roi écrit à la reine, depuis Cullera et donne l'ordre de ne pas laisser la comtesse d'Osona s'enfuir avec ses enfants, car le comte d'Osona est avec les Castellans à Murviedro¹⁰⁵⁰. Éléonore a pu, à partir de ce moment, vouloir s'informer sur et auprès de tous ceux qui arrivent du secteur de Valence.

Berenguer Fabra et Bernat de Serra, pris à Dénia, ont réussi à s'échapper et témoignent le 27 juin 1364¹⁰⁵¹. Ils déclarent qu'ils ont pu s'échapper il y a huit jours, le dimanche 16 juin, au cours de la traversée d'un bois du côté de Xérica. Comme on leur demande beaucoup de détails sur cette évasion, ils précisent que tous deux montés, l'un sur un roncín, l'autre sur un âne, ont profité d'un relâchement de la surveillance à l'égard des prisonniers de seconde catégorie qu'ils sont. Les deux cavaliers ont bifurqué vers la zone de relief au nord et rejoint la baronnie d'Arenós où ils sont arrivés le lendemain avant de se rendre à Barcelone le jeudi 20.

Ramonich de Castelbell a, quant à lui, commis une vraie fausse évasion. Fausse, car elle est simulée et aidée par les armées de Pierre I. Vraie car il avoue avoir tout fait pour cesser d'être prisonnier. Il est interrogé trois fois à partir du 15 juin, les versions étant peu claires, aussi peu semble-t-il, que sa conscience.

Dans la première version, il quitterait le lundi 3 juin 1364 Murviedro, et filerait vers le nord, atteignant le lendemain Villareal (qui est à 45 km) : il cite comme étape Cabanes (à 33 km plus au nord) et Monistrol de Montserrat (250 kilomètres encore). Le 12 juin, il est arrivé dans ce lieu où réside son père et où il s'entretient avec le duc de Gérone qui lui ordonne d'aller à Barcelone ; le 15, il se présente à la reine Éléonore. La première relation de son périple révèle que ne sachant pas très bien où sont les troupes du roi d'Aragon il a alors peut-être peur de tomber sur des Castellans s'il essaie de rejoindre Valence, qui n'est pourtant qu'à une quarantaine de kilomètres. C'est ce qu'a fait le patron de l'auberge où il logeait avec le comte d'Osona (on l'apprend par un autre témoignage). Il va vite, très vite, même avec une monture ; il ne dit pas en avoir une. Il est d'ailleurs peu précis sur les circonstances, indiquant simplement avoir voyagé de nuit pour la première étape. Cette imprécision a dû alerter les esprits autant que les rumeurs émanant des environs de Murviedro et relayées par Pierre IV, rumeurs qui indiquent que le comte d'Osona a envoyé un émissaire. Le 27 juin 1364, Pierre IV depuis Lliria transmet à la reine le nom de celui que Pierre I a laissé sortir de prison¹⁰⁵². Il est aussi desservi par les témoignages de Berenguer Fabra et de Bernat de La Serra, donnés le

¹⁰⁵⁰ XXIII, p. 166-8

¹⁰⁵¹ XXXIII, p. 175-180.

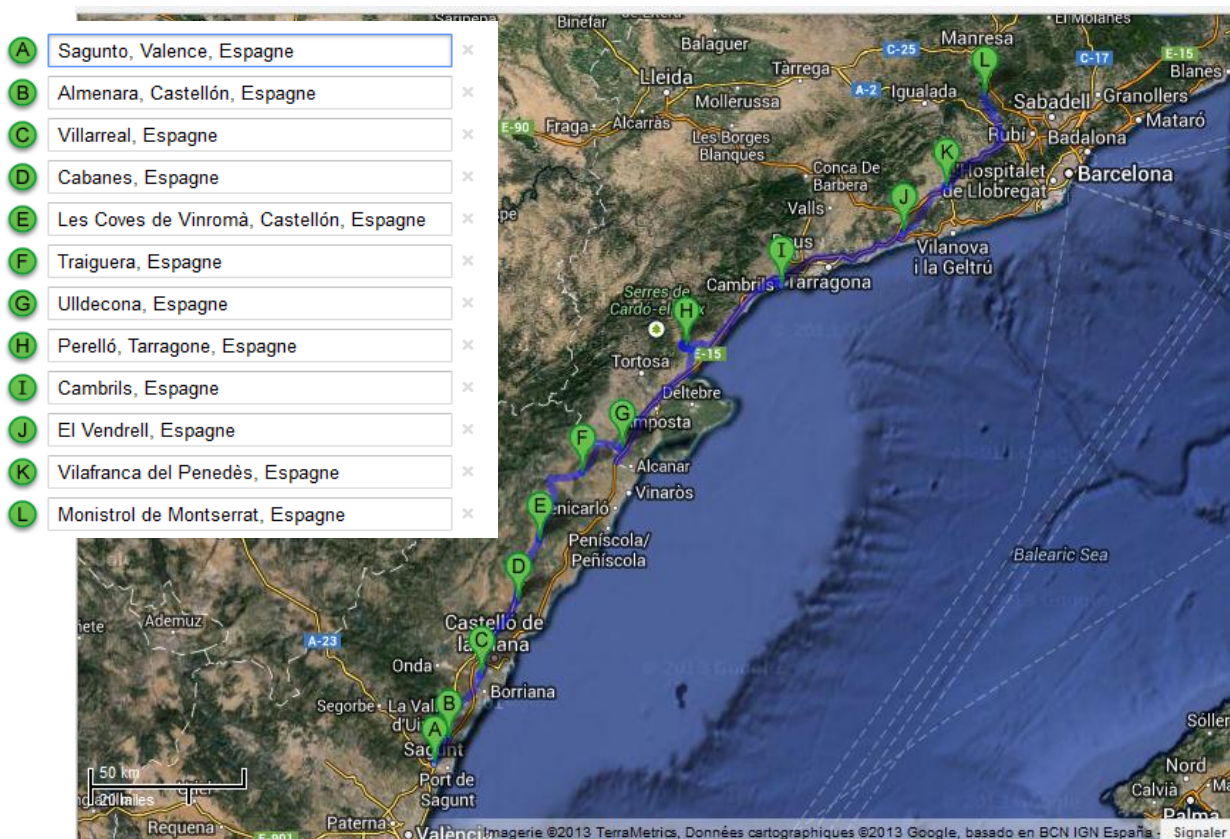
¹⁰⁵² A.C.A., C., Reg.1198, fol. 343r.

même jour à Barcelone. Suivent deux contre-interrogatoires les 2 et 4 juillet 1364, en présence de la reine, et peut-être après avoir un peu malmené le témoin¹⁰⁵³.

Ramonich de Castelbell raconte alors tout autre chose. Le lundi 3 juin, il serait d'abord escorté à dos de mule de Murviedro à Almenara, puis au cours de la nuit suivante jusqu'à Villareal. Il est alors en territoire « ami ». Il aurait pris des chemins détournés et aurait voyagé à pied jusqu'à Cabanes, Les Coves (de Vinromà), Traiguera, Ulldecona (sur l'Èbre), Font del Perelló. Il aurait contourné Tortosa pour atteindre Cambrils. À cet endroit, après plus de deux cents kilomètres parcourus et avec un pied blessé, las de la pluie, il aurait changé d'avis car il entre en contacts, d'abord avec un trompette du comte d'Ampurias qui l'accompagne jusqu'à El Vendrell, puis avec un autre homme qui l'amène à Vilafranca et ensuite à une lieue de Monistrol où loge son père. Il peut aussi avoir changé d'avis plus tôt car, à partir de Ulldecona, ses étapes s'allongent passant d'une trentaine à presque soixante kilomètres... En tous les cas, il est à Monistrol le 12 juin 1364 et prétend chercher Jacme Dezfar.

À partir du 13 juin, Castelbell répète sa première version des faits, il raconte son périple d'abord au duc de Gérone, puis à Jacme Dezfar et enfin le 15 à la reine. Ayant tronqué la vérité la première fois, il dit ne pas avoir su rompre avec la spirale du mensonge. Il rentre ensuite à Manresa pour voir ses amis et commander des messes pour la mémoire de ses deux cousins morts en détention à Séville. C'est là-bas que l'*algotzir* le retrouve...

¹⁰⁵³ L'usage de la torture n'est pas directement évoqué XXXIII, p. 180-197.



Itinéraire de Ramonich de Castelbell

Conclusion

La situation du prisonnier se caractérise donc par des douleurs physiques et une familiarité quotidienne avec la peur, mais elle crée surtout un fort isolement social. Éloigné de son pays, des siens, subissant la souffrance, la méfiance et la surveillance non seulement de ses geôliers mais aussi de ses compagnons de capture, le prisonnier subit la peur et la suspicion de tous les côtés. Il se retrouve prisonnier du fait de son engagement dans une guerre pour un roi qui peut lui demander des comptes non seulement en raison de sa capture mais aussi pour justifier de sa libération ou évasion. Cet isolement est sans aucun doute une source de souffrance incommensurable. Mais ce n'est pas le seul problème.

Le prisonnier se retrouve dans une situation figée ici et là. Il dépend non seulement de son geôlier ici mais de ce qui se négocie là-bas, par sa famille, son clan, ou sa localité d'origine. En attendant que sa situation se dénoue, par le biais d'intermédiaires plus ou moins bien connus de lui, il doit se méfier de tout faux pas pour ne pas nuire à sa vie, à sa libération espérée et aux conditions de son retour comme de son arrivée. Les intermédiaires ont une

lourde responsabilité en tant que simples messagers ou négociateurs. Ils sont sans aucun doute les pourvoyeurs de bonnes nouvelles mais aussi de consignes peut-être parfois douloureuses à suivre... Ils sont des acteurs à part entière, avec des responsabilités qu'ils ne peuvent parfois, nous le verrons, porter. Ces hommes qui assurent le lien sont difficiles à cerner.

II. Intermédiaires et négociateurs: le primat de la parole et de la fidélité

Les nouvelles sont transmises par deux canaux : l'écrit et l'oral. Les lettres sont confiées à tout homme de confiance se risquant jusqu'à Séville, à travers un territoire en guerre. Le danger est réel. Toutefois, il n'est pas certain que la missive arrive à bon port. Les écrits ont des lecteurs, mais qui ne sont pas forcément les destinataires prévus auxquels ils n'arrivent jamais. De plus, ils sont aussi suspects que le reste. Quand Bernat de Cabrera envoie une lettre à son fils, il la fait d'abord lire au roi¹⁰⁵⁴. À Séville, les lettres arrivent à Johan Bernat, *scrivà* de Pierre I, qui se les fait traduire et ne les remet pas systématiquement.

Les messages ont des contenus très concrets et pratiques : les prisonniers demandent de l'argent et des vêtements, de quoi améliorer l'ordinaire. Guillem Vilardell, chambellan (*cambrer*) de Bernat de Cabrera nous fait part d'une lettre du comte d'Osona, sans doute en 1363 (*tro a un any*), à Berenguer de Maylla pour que lui soient envoyés 6 000 sous et des vêtements¹⁰⁵⁵. Le vicomte d'Illa réclame lui aussi de l'argent. Mais les messages peuvent avoir des contenus plus délicats. Dans ce cas, le message oral est plus sûr. Il faut toutefois trouver le messenger...

Il nous est apparu que le procès révèle deux types de messagers, ceux que nous avons qualifiés de simples intermédiaires et ceux qui semblent pouvoir négocier au nom des familles de prisonnier. Les premiers transmettent occasionnellement ou non, et ne semblent pas avoir beaucoup de marge de manœuvre, tandis que les seconds ont des objectifs à atteindre et disposent d'une certaine latitude et d'autonomie. Les premiers sont des exécutants, ce qui n'implique nullement que le risque qu'ils prennent soit moindre. Nous allons nous arrêter sur les uns et sur les autres avant d'insister sur la nature et le contenu du message à transmettre avec toutes les conditions de sécurité requises.

¹⁰⁵⁴ XXXIII, p. 391.

¹⁰⁵⁵ XXXIII, p. 164.

2.1. Les simples intermédiaires

Les intermédiaires qui apparaissent dans le procès se laissent apercevoir au détour de citations ou bien très clairement témoignent. Cette parole peut soit les laver de tout soupçon, soit être la contrepartie de la tranquillité –relative- de leurs activités. Ils deviennent alors des espions et on finit par ne plus savoir trop qui ils servent.

2.1.1. Les Génois

Les Génois semblent jouer un rôle très important mais difficile à cerner. Johan Polo amasse beaucoup d'informations sur les autres messagers en passant *per la vega dels Janoveses*¹⁰⁵⁶. C'est d'ailleurs un Génois, *micer* Galeot/Galiet, qui a apporté un message du comte d'Osona en juin 1365, à Montsoriu, avec une lettre de créance réclamant que le petit Bernardi parte avec l'émissaire¹⁰⁵⁷ ; cette mission lui a été payée de 300 florins sans doute au départ de Séville¹⁰⁵⁸. Est-il ou devient-il rapidement un familier de Montsoriu ? À Séville, il loge Ramon de Gurb.

L'intervention des marchands paraît courante. Les prisonniers et leur famille profitent de leurs voyages, de leurs réseaux et de leurs contacts. Parfois, il arrive même qu'ils avancent le montant de la rançon¹⁰⁵⁹. Sans doute, tous ces intermédiaires sont-ils payés. Mais ce n'est pas une précision communément donnée et leurs activités restent discrètes quoique connues de tous !

2.1.2. Les témoins à la parole 'facile' : Jacme Julia et Bertran d'Albi

Deux témoins apparaissent, dans le document, comme ayant joué un tel rôle. Ils déposent longuement, l'un trois fois tandis que le second confirme de sa main son témoignage donné dans le noir. Ils sont chacun représentatif d'homme à l'attitude trouble. Soit leur témoignage permet de les racheter, ce qui nous paraît surtout le cas du premier, soit il explicite un comportement bien changeant.

Jacme Julia, est barbier et *ciutadan* de Barcelone. Il fournit des renseignements précis. Capturé sur la galée de Francesc d'Averso le 2 juillet 1365, il reste avec lui mais on

¹⁰⁵⁶ Est-ce le quartier génois de Séville ? XXXII, p. 316-318.

¹⁰⁵⁷ XXXIII, p. 62. Bernat Arenes le confirme XXXII, p. 409. Ximenez d'Orrea l'appelle Nicholas. XXXII, p. 449.

¹⁰⁵⁸ XXXII, p. 466.

¹⁰⁵⁹ FERRER MALLOL, M.-T., « La redempció de captius a la Corona catalano-aragonesa (segle XIV), dans *Anuario de Estudios Medievales*, 15 (1985), p.255.

recueille son témoignage le 1^o octobre 1365, preuve qu'il n'est pas resté captif longtemps¹⁰⁶⁰. Trois jours plus tard, il repart vers Séville pour la rançon (*per lo rescat*) du vice-amiral. On ne sait de qui il est l'intermédiaire à Barcelone ; soit l'information est notoire – probablement sert-il la famille du vice-amiral – soit elle relève du secret. Il arrive à Séville le 7 novembre. Il transmet des lettres des prisonniers des deux camps. Il apparaît donc comme un intermédiaire reconnu entre Séville et Barcelone. Johan Bernat, le secrétaire de Pierre I le connaît car il est sans doute accrédité auprès du roi de Castille et lui demande de traduire des lettres qu'il n'a pas apportées. Il paraît connaître le quartier génois car il y cherche et y trouve Ramon de Gurb¹⁰⁶¹. Il est libre de ses mouvements ; en effet, un jour apercevant Martín Yáñez, Mateu Ferrandis et le comte d'Osona dans une église, il peut s'en approcher. On ne sait pas de quel type de sauf-conduit il bénéficie mais cela ne le rend pas intouchable. Au printemps 1365, il est emprisonné à la drassane le temps que Ramon de Gurb reparte auprès la comtesse d'Osona¹⁰⁶². Un intermédiaire ne doit pas en gêner un autre...

Le 5 juin 1366, il est à nouveau de retour à Barcelone, et sa parole est une fois de plus entendue. Est-il un espion ? Veut-il simplement montrer patte blanche ? Le 4 juillet il est convoqué pour donner des précisions¹⁰⁶³. Espion ou messenger, il enregistre ce qu'il voit et entend, il est polyglotte, plein de ressources, connaît bien Séville, et a sans doute de grandes capacités d'adaptation. Il se sait exposé aux dangers. Il ne veut pas être suspecté ni en Castille (il se fait bien confirmer qu'il n'est pas le porteur de lettres douteuses) ni en Catalogne où il nous donne l'impression de régulièrement rendre des comptes.

Bertran d'Albi apparaît comme un cas complexe. Au début, il n'est rien pour le comte d'Osona. Il est damoiseau, a obtenu un fief de bourse de Pierre IV¹⁰⁶⁴ et sert dans la compagnie d'Arnau d'Espagne¹⁰⁶⁵. Quand il veut rentrer chez lui, il parle de la Catalogne. Il pénètre en Castille avec d'autres compagnies au service d'Henri de Trastamare et arrive à Séville où il voit le comte d'Osona. Celui-ci veut l'engager pour combattre le roi de Navarre. Il précise bien que « voyant que le roi de Navarre n'était l'ami ni du Seigneur roi d'Aragon ni du comte de Foix », il passe contrat avec Osona¹⁰⁶⁶. Cette phrase prouve qu'il a aussi un devoir de fidélité envers le comte de Foix qu'il ne veut pas trahir. Le comte d'Osona annule ensuite le contrat et les hommes se séparent. Toutefois, recevant une lettre de créance du

¹⁰⁶⁰ XXXII, p. 279-281.

¹⁰⁶¹ XXXII, p. 335-342.

¹⁰⁶² XXXII, p. 335-342.

¹⁰⁶³ XXXII, p. 342-343.

¹⁰⁶⁴ *Era de la Casa del Senyor Rey raccion a V bestias*, XXXIII, p. 15.

¹⁰⁶⁵ Est-ce le sénéchal de Carcassonne cité par AYALA, *Crónicas*, éd. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p.394 ou l'homme qui a aidé l'infante du Portugal à fuir?

¹⁰⁶⁶ *veent quel rey de Navarra no era amich del senyor rey d'Aragon ne del comte de Fox*, XXXIII, p. 16.

comte de Foix, Bertran d'Albi obéit pour aider le comte d'Osona. Le damoiseau paraît alors *a priori* au service du comte de Foix ; le comte d'Osona lui ayant en outre promis une belle récompense, il est motivé pour l'accompagner jusqu'à Orthez.

Quand l'héritier Cabrera lui demande d'apporter un message à Pierre I, il semble accepter mais, une fois le message rédigé, il refuse arguant de sa fidélité à Henri et de sa peur de Pierre de Castille. A-t-il changé d'avis ou a-t-il voulu savoir le contenu du message pour en informer d'autres ? Lorsque le comte d'Osona se retrouve prisonnier à Bayonne, il accepte d'accompagner le seigneur de Poyanne devant Pierre de Castille. Il n'a plus peur ; peut-être est-il rassuré car il n'est pas seul. Enfin, une fois le comte d'Osona libéré de Bayonne et au service de Pierre I – il a alors livré son fils –, Bertran d'Albi veut en informer Pierre IV. Le message et le messenger sont interceptés par les hommes du comte de Foix et le pauvre Bertran d'Albi est jeté en prison où il reste une quinzaine de jours. Il est libéré à la prière de sa compagnie et doit jurer au maître d'hôtel du comte de Foix de ne rien divulguer. À la fin du mois d'octobre, il dépose devant le lieutenant du gouverneur du Roussillon. Les quinze jours dans la tour lui auraient-ils fait relativiser sa fidélité au comte de Foix ?

Nous croisons donc un petit noble, pris entre plusieurs fidélités, celle au roi Pierre IV, à laquelle il revient en témoignant, celle au comte de Foix qui lui transmet des demandes, celle due à Henri de Trastamare paraît bien superficielle. Il n'est pas un simple intermédiaire et paraît jouer *a priori* un rôle d'informateur pour Pierre IV et le comte de Foix mais quand les intérêts de ces deux maîtres entrent en concurrence, il choisit le roi.

À la différence de ces intermédiaires, les négociateurs sont liés de manière privilégiée à ceux pour lesquels ils risquent leur vie.

2.2. Les négociateurs particuliers

2.3.1 Ramon de Gurb, un négociateur pour libérer le comte d'Osona

La demande transmise par le Génois en juin 1365, avec une lettre de créance du comte réclamant que le petit Bernardi soit amené à Séville ne plaît pas à Montsoriu. La vicomtesse, sa grand-mère, semble devenue celle qui assure la sécurité de l'honneur familial. Le comte deviendrait aux yeux du roi un transfuge ; des confiscations pourraient être décidées. Quant à la comtesse, on comprend aisément qu'elle ait peu envie de se séparer de son fils Bernat ; il semble que Pons, leur second fils, ait été déjà mis en otage pour garantir la diplomatie royale et qu'elle ne l'ait pas encore récupéré. Enfin, elle craint la confiscation de la partie Moncada

de Vic¹⁰⁶⁷. Gurb est donc missionné pour des négociations délicates. Il s'agit d'éviter que le comte passe au service de Pierre I. Il doit aller à Séville le dissuader d'un revirement, négocier la rançon et mener la comtesse et les enfants à Orthez comme garantie du paiement exécuté par le comte de Foix.

Gurb est damoiseau, mais sans doute n'est-il plus très jeune car Jacme Julia l'a vu aux côtés de Pons de Santa Pau qui est mort en 1354. Il est un familier de la famille Cabrera ; il déclare en effet avoir informé le comte d'Osona de la mort de son père depuis Tudela en Navarre¹⁰⁶⁸. Il semble avoir toute la confiance de la vicomtesse au regard de l'importance de la mission qui lui est confiée. Il ne s'agit pas seulement de transmettre ; il y a des décisions à prendre. Avant de partir, comme il craint que Pierre IV ne lui confisque ses biens, il les vend virtuellement pour 150 000 sous à la comtesse ; le vicomte de Rocaberti, la vicomtesse et Berenguer de Maylla s'engageant avec elle. En cas de problème, son épouse serait dédommée¹⁰⁶⁹. Cela les protège d'une éventuelle confiscation de Pierre IV. Il prend donc une sorte d'assurance qui couvre les siens. Son épouse et ses enfants sont d'ailleurs concernés par la suite des événements. Son épouse suit la comtesse en Gascogne et les enfants restent à Montsoriu, sans doute sous la responsabilité de la vicomtesse, jusqu'au printemps 1367, quand la famille est à nouveau réunie.

À Séville, Ramon de Gurb négocie donc la rançon et la libération du comte avec celui-ci et Martín Yáñez. Le montant de la rançon est fixé au terme de véritables enchères auxquelles le comte ne participe pas¹⁰⁷⁰. Gurb part ensuite rencontrer le comte de Foix qui doit prêter la somme. Il lui amène la comtesse et les enfants et par la suite reste un intermédiaire obligé qui informe régulièrement la vicomtesse. Sa mission l'amène même jusqu'à Bordeaux. Elle lui vaut sans doute de chercher à ne pas être reconnu. En tous les cas, les témoignages sont unanimes à dire qu'il veut se fondre dans la foule. À Séville, l'anonymat est trouvé au milieu des Génois (il loge chez le Génois Galiot) dont il semble parler la langue¹⁰⁷¹. Jacme Julia fait les frais de la mission de Gurb : il est enfermé à la drassane le temps que Ramon de Gurb reparte en Catalogne au mois de mars 1366¹⁰⁷².

Pour le reste, il agit comme un intermédiaire classique : il transmet des lettres de la comtesse d'Osona et d'autres, ainsi que de l'argent à un certain B. de Galba¹⁰⁷³. Toutefois, ce

¹⁰⁶⁷ XXXIII, p.189.

¹⁰⁶⁸ XXXII, p. 483.

¹⁰⁶⁹ XXXIII, p. 65-66.

¹⁰⁷⁰ XXXIII, p. 63.

¹⁰⁷¹ XXXII, p. 400.

¹⁰⁷² XXXII, p. 340. Les prisonniers considèrent que le comte d'Osona va livrer femme et enfants.

¹⁰⁷³ XXXII, p. 317, XXXII, p. 376, XXXII, p. 400.

n'est pas l'essentiel de sa mission. Il est beaucoup plus qu'un simple trait d'union. On remarque qu'il fait preuve d'une certaine autonomie, notamment par rapport au comte d'Osona avec lequel il a un échange désagréable quand l'héritier Cabrera passe au service de Pierre de Castille¹⁰⁷⁴. Il est sans doute lié par serment à la vicomtesse.

2.3.2. **García Valero, un négociateur pour réhabiliter le comte d'Osona**

Comme Gurb, c'est aussi un écuyer de la vicomtesse de Cabrera, et un homme au moins d'âge mûr car il a participé au siège d'Algésiras auprès d'Alphonse XI¹⁰⁷⁵. En novembre 1362, il est *porter royal* chargé d'obtenir le paiement du *fogatge* auprès des nobles et clercs qui tardent¹⁰⁷⁶. Le comte de Dénia a plaisir à parler *largement* avec lui. C'est un homme respecté. Sa mission essentielle est d'apporter au comte de Dénia/marquis de Villena une lettre de créance, de lui transmettre un message oral, et ensuite de faire ce que celui-ci lui dira. Néanmoins, on perçoit, comme chez Ramon de Gurb, qu'il a une part d'initiative. Ses mésaventures témoignent des dangers des routes ibériques.

Partant vers Séville, il apprend que le comte de Dénia l'a quittée en direction de Tolède. Il décide donc d'aller l'y retrouver. Malheureusement, sur la route de Tolède, à Mora (une quarantaine de kilomètres au sud-est de Tolède), il est d'abord soupçonné d'être un espion et/ou un des ces Français qui remontent du sud, à savoir un membre des compagnies françaises libérées par Henri II. Il a failli en mourir mais a été sauvé *in extremis* par un chapelain qui le connaissait depuis le siège d'Algésiras et qui l'a innocenté auprès de son neveu, l'*alcalde* du château. Il a donc été tiré de cette situation critique puis soigné. Il arrive à Tolède le 21 juin 1366 où il apprend que le comte de Dénia est parti pour Zamora à 300 kilomètres de là. Il y est le 28 juin. Il n'a donc pas traîné... Il retrouve le comte de Dénia dans les environs de Zamora. Il apprend qu'Henri et le comte de Dénia ont accordé à Cabrera de se rendre dans le comté de Foix « car il serait ainsi plus près du roi d'Aragon pour négocier avec lui »¹⁰⁷⁷. Les deux hommes voyagent sans doute quelques temps ensemble avant que l'écuyer parte en direction du comté de Foix. Mais à San Juan, à quelques lieues de leur point de séparation, il se fait rosser par sept hommes qui le laissent en chemise (et l'ont donc dépouillé de ce que le comte lui avait donné). Il est tellement mal en point qu'il lui faut trois semaines

¹⁰⁷⁴ Il peut lire la *convenientia* posée sur un lit (l'aurait-il un peu cherchée ?) puis quelques jours après, il *repta fort* (XXXIII, p. 70).

¹⁰⁷⁵ XXXIII, p.8-12.

¹⁰⁷⁶ Les *porters de maça*, huissiers et gardes du roi, sont chargés parfois de missions d'intimidation. FERRER I MALLOL, M.-T., « Les Corts de Catalunya I la creació de la diputació », *Anuario de Estudios Medievales*, 34/2, 2004, p. 895.

¹⁰⁷⁷ ... *per tal con seria pus pres del rey d'Arago per fer ab ell sos tractaments*, XXXIII, p. 9.

pour se remettre sur pied. Il reprend alors sa route et écrit à la vicomtesse le 12 août depuis Calatayud.

Le 29 octobre, depuis Orthez, il répond à En Pere Rossell et lui donne des informations concernant le comte d'Osona, la diplomatie du comte de Foix et les événements de France. C'est un homme décidément bien introduit.

La vicomtesse fait donc appel à des hommes qui présentent un profil similaire : expérimentés, sans doute parlant au moins le castillan, avisés et résistants. Des hommes à qui on peut faire toute confiance. Les négociateurs, nous l'avons vu pour Ramon de Gurb, sont capables de sacrifier leur avenir.

2.3.3. Le négociateur du vicomte d'Illa

Il est possible que ce soit aussi le cas d'Anthoni dez Viver, un « Français ». C'est le négociateur de la rançon du vicomte d'Illa envoyé par Aimery VI, vicomte de Narbonne, le beau-frère du vicomte¹⁰⁷⁸. On sait qu'il a obtenu un *guitatge* (sauf-conduit) de Pierre I devant lequel il s'est présenté; le roi de Castille lui a fait bien comprendre que le vicomte devait livrer ses enfants pour être libéré. Anthoni dez Viver est vu, mais rien n'a transpiré¹⁰⁷⁹. Il s'est débarrassé des lettres de créance par peur¹⁰⁸⁰. Le lien de fidélité et le serment là aussi n'a pas suffi.

Ramon de Gurb comme García Valero paraissent donc exceptionnels par leur ténacité, leur courage et leur fidélité. L'atmosphère n'est pourtant pas propice à la loyauté ni à la parole donnée. Il faut marcher, courir des dangers, risquer les interrogatoires, la torture et les dangers d'un espace en guerre. Porter une lettre de créance représente une lourde responsabilité. Négocier parfois contre la volonté du prisonnier, comme Gurb l'a fait, est éminemment difficile. Le négociateur doit donc être solide aussi bien physiquement que moralement. Il défend des intérêts qui dépassent sa personne à la différence des intermédiaires.

2.3. La lettre de créance : les obligations du messenger

C'est sans doute avec Ramonich de Castelbell envoyé par le comte d'Osona en juin 1364 que nous pouvons approcher au mieux la mission et les qualités du messenger. Nous avons considéré ce personnage jusque-là comme un évadé paradoxal. Nous allons nous intéresser désormais aux faits qui sont à l'origine de sa libération/évasion : transmettre un

¹⁰⁷⁸ XXXII, p. 410 et p. 414.

¹⁰⁷⁹ XXXII, p. 450 et 455-456.

¹⁰⁸⁰ XXXIII, p. 45-46.

message délicat à la comtesse d'Osona pour la faire sortir avec ses enfants de Catalogne afin que le comte d'Osona passe au service d'un Pierre I confiant. Il témoigne de ces faits à sa troisième déposition en présence de la reine qui l'a libéré de son serment.

Ramonich de Castelbell a quitté Séville avec Bernat de Vilacorba. Ce sont les deux écuyers qui sont autorisés aux côtés du comte d'Osona pour aller rejoindre Pierre I à Murviedro. C'est un *donzell*, un damoiseau, qui n'a pas suffisamment de valeur en fait de rançon. Il a été capturé à Magallón et Pierre I est persuadé que c'est un homme du vicomte d'Illa. C'est pour cette raison que Pierre I le menace de s'en prendre au vicomte s'il n'est pas revenu dans les vingt jours. D'ailleurs, il doit prêter serment en ce sens.

Sa mission est définie. Il prête serment et hommage au comte d'Osona de le servir bien et loyalement, et de lui obéir ; s'il l'envoie en Catalogne, il faut qu'il y aille. Vilacorba ne peut marcher, il est donc écarté car un messenger ne répugne pas aux longues distances, nous l'avons vu. Castelbell reçoit de Pierre I un sauf-conduit, et du comte d'Osona, des lettres de créance, l'une pour l'épouse et la mère du comte, l'autre pour Berenguer de Maylla. Surtout, la nuit précédant son départ, il apprend par cœur les messages à transmettre. La lettre de créance dit que le destinataire doit croire tout ce que dira la personne comme si c'était l'auteur qui lui parlait et que, par conséquent, il doit s'exécuter¹⁰⁸¹.

Nous avons vu comment Ramonich n'arrive pas à Montsoriu et brûle les lettres de créance. Une telle lettre est fort compromettante et expose son porteur à la torture. À la différence d'une trace écrite qui s'efface par le feu, l'homme torturé se souvient de ce qu'on lui a fait apprendre par cœur. Le revirement de Castelbell est sans doute proportionnel à la difficulté de la mission. C'est physiquement épuisant, dangereux, et semble le projeter dans une solitude difficile à supporter moralement.

Pierre I ne s'en est pas pris au vicomte d'Illa sans doute car sa rançon est trop élevée. Le vicomte, en avril 1365, envoie à son épouse un écuyer de France, un certain P. de Marles/Murles. À la parole rapportée par l'écuyer s'ajoute une lettre rédigée le 15 avril 1365 qui répète à l'envi de ne rien croire sur la demande de la rançon qui arriverait écrite de sa main¹⁰⁸². Il semble qu'Artal de Luna ait aussi utilisé les services de P. de Marles. Par la suite, la vicomtesse d'Illa envoie March de Sant Agosti, un damoiseau, au début du mois de mars 1366¹⁰⁸³. Elle lui a obtenu un sauf-conduit du roi de Castille. Pour arriver à bon port, il se mêle aux Grandes Compagnies et aux hommes du comte de Dénia, mais les quitte pour se

¹⁰⁸¹ XXXIII, p. 188.

¹⁰⁸² XXXII, p. 267-271.

¹⁰⁸³ XXXII, p. 323-328.

présenter à Pierre I à Burgos. De là, il rejoint Séville où il ne peut jamais être seul avec le vicomte d'Illa. Être accrédité par Pierre I ne garantit aucun accès confidentiel au destinataire du message. Le vicomte lui remet une lettre qui évoque la rançon de 30 000 florins et la remise de ses deux enfants. La lettre est lue par Pierre I. Toutefois le message oral dont March de Sant Agosti est porteur contredit la lettre. Le vicomte ne veut pas que l'on remette ses enfants, sauf au pire le cadet. Le 2 juin 1366, le damoiseau témoigne sans doute à la demande de la vicomtesse. Il était à Séville au début du mois de mai 1366, car il évoque le départ de Pierre I ; il ne semble pas avoir attendu de voir comment les événements allaient évoluer.

Le dépositaire d'une lettre de créance est donc un émissaire qui, en tant que tel, dispose d'un sauf-conduit, mais il est lié à celui qui l'a pris à son service par un serment et pour un service lourd de dangers. Ramonich de Castelbell, arrivé en Catalogne avec une mission trop accablante pour lui, cherche Jacme Dezfar, un conseiller du roi, pour être libéré de ses obligations et de son serment. Celui-ci lui démontre qu'il ne peut être tenu par son serment car l'intérêt de la vérité est supérieur à la sécurité engagée¹⁰⁸⁴. March de Sant Agosti assume sa mission jusqu'au bout malgré sa difficulté.

Conclusion

Les intermédiaires comme les négociateurs jouent un rôle indispensable et difficile. Indispensable car ils relient le prisonnier, dont nous avons noté l'isolement, à sa famille, et à une possible liberté selon des conditions qu'ils ne contrôlent pas. Difficile car les espaces ibériques sont ravagés par la guerre et à partir du mois de mars 1366 par une guerre que l'on peut qualifier aussi de civile. Mais il ne s'agit pas seulement des conditions de leurs fonctions.

Les intermédiaires sont des hommes dont les liens avec les prisonniers comme avec leur famille paraissent lâches. Ils entrent en relation privilégiée avec un autre, leur seigneur (c'est le cas de Bertran d'Albi) ou avec leur propre personne (les marchands ou Jacme Julia qui ne paraît pas très clair). Les négociateurs sont liés non pas au prisonnier mais à sa famille. Le procès nous permet de cerner de très près les deux négociateurs d'une dame de premier plan mais qui n'apparaît jamais directement, la vicomtesse de Cabrera. Elle a au moins envoyé, d'une part, Ramon de Gurb négocier la rançon de son fils auprès de Pierre de Castille puis du comte de Foix et, d'autre part, García Valero, pour la réhabilitation de son fils. Chacun a sa mission et semble la servir avec courage, sans doute lié à la vicomtesse par un lien personnel d'une force qui leur fait supporter les exigences.

¹⁰⁸⁴ XXXIII, p. 193.

Intermédiaires comme négociateurs peuvent transmettre des lettres de créance même si ce n'est pas toujours bien clairement énoncé pour la première catégorie. La lettre de créance est objet de parole ; la parole peut-être révélée sous la torture. La lettre de créance est signe d'un lien personnel mais elle ne le crée pas. Dans la tourmente des années 1360, les hommes ont fait appel à des outils dont ils disposaient. Les outils ont parfois mal résisté à l'atmosphère de violence. Comme les hommes.

III. Les survivants de la famille Cabrera : le comte d'Osona et son fils

3.1. La capture suspecte (1362)

La capture du comte d'Osona à Miedes a paru rapidement suspecte. Pierre IV a d'ailleurs ordonné une enquête. Jacme Sent Feliu dit que c'est Bernat de Cabrera lui-même qui en est l'instigateur et que Nasbert Çatria en était responsable¹⁰⁸⁵ ; d'autres témoins avancent que les premières conclusions étaient défavorables¹⁰⁸⁶ et que Bernat de Cabrera, qui en aurait ignoré précisément le contenu comme le nom du notaire responsable, a fait brûler le document¹⁰⁸⁷. Il n'est pas impossible, nous l'avons évoqué, que toute capture soit d'ailleurs *a priori* suspecte. Au début de l'enquête, on perçoit la volonté d'éclairer aussi les circonstances de la prise de Pedro de Luna ou les conditions de son emprisonnement. Ici, toutefois, le cas de Bernat de Cabrera éclaire celui d'un homme pris dans les tourments de la guerre puis perdu dans ceux d'une diplomatie qui le dépasse.

3.1.1. La reprise de la guerre et la capture du comte d'Osona (1362)

Aux mois de mai et juin 1362, Pierre I a négocié avec Charles de Navarre, son frère Louis, et ce en présence de l'abbé de Fécamp, Jean de la Grange, l'alliance secrète de Soria qui revêtait un caractère à la fois offensif et défensif. Le roi de Castille attaquerait en direction de Calatayud, tandis que le roi de Navarre, bien « payé et très content » (*pagado e muy alegre*)¹⁰⁸⁸, passerait par la frontière nord. Le roi de Castille a aussi passé un accord avec les Anglais (traité de Londres du 22 juin 1362), le Captal de Buch, le comte de Foix, le comte d'Armagnac et le roi du Portugal. Pierre I s'est déplacé vers le nord sous prétexte d'aider

¹⁰⁸⁵ XXXIII, p. 391.

¹⁰⁸⁶ XXXII, p. 209.

¹⁰⁸⁷ XXXIII, p. 106.

¹⁰⁸⁸ AYALA, *Crónicas..op. cit.*, 1362, chap. IX, p. 277-278.

Pierre IV si les Grandes Compagnies localisées en Languedoc et en Roussillon avec Henri de Trastamare à leur tête, devenaient offensives¹⁰⁸⁹. Pierre IV était alors à Perpignan, non seulement pour éviter la peste mais aussi pour mettre le royaume en défense.

Zurita raconte que le jour de la Saint Barnabé 1362, soit le 8 juin, Pierre le Cruel a rompu la paix de Terrer (1361), sans déclaration de guerre¹⁰⁹⁰. Pedro Jordán d'Urriès, majordome du roi et Jordán Pérez d'Urriès, son frère, gouverneur d'Aragon, ont informé Pierre IV qu'ils savaient que le roi de Castille devait pénétrer en Aragon dans la région de Calatayud et que le roi de Navarre allait entrer par Jaca et Ejea. Jordán Pérez d'Urriès a réuni les prélats, nobles et cavaliers présents à Saragosse afin d'élaborer une stratégie pour sauver la terre menacée ; ils considéraient que Pierre IV devait venir en Aragon¹⁰⁹¹.

La situation est d'ailleurs résumée dans le procès par Pere Ça Costa le 2 juillet 1364 (chapitre 35) :

« Au même moment, En Pere de Gostemps, notaire du roi arrivant d'Aragon à Perpignan apportait au roi des lettres de créance du gouverneur d'Aragon et du majordome, son frère, par lesquelles ils lui disaient que toute la terre d'Aragon suspectait que le roi de Castille était venu pour lui faire dommage et que, pour cette raison, ils avaient pris des précautions. Et ils avaient donc pris les dispositions suivantes : le gouverneur faisait courir le bruit qu'il soupçonnait que le comte de Trastamare, qui devait venir en ces contrées avec les compagnies par la Navarre, se dirigeait vers les frontières d'Aragon pour garnir les châteaux ; et le majordome allait à Saragosse pour traiter avec les prélats, les *ricos hombres* d'Aragon et les *ciutadans* de Saragosse du remède qu'ils y pouvaient porter. Le seigneur roi, confiant dans les paroles de Bernat répondit à Pere de Gostemps d'une manière semblable à celle-ci : “ Par ma foi, tout cela me déplait car ils ne prouvent rien. Et par ma foi, je doute aussi peu du roi de Castille que de moi-même ”. »¹⁰⁹²

Sans attendre une réponse qui n'arrivait d'ailleurs pas, ils sont partis, l'un pour arrêter le roi de Navarre, l'autre vers Saragosse¹⁰⁹³. Le roi de Castille pénètre donc dans le royaume d'Aragon, avance le long du Jalón, prenant Ariza, Ateca, Terrer, Moros, Cetina et Alhama. Ramon Pere de Pisa vient en personne à Perpignan informer Pierre IV de l'attaque car il ne

¹⁰⁸⁹ TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 206 et MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, XIV, Madrid, 1976, p.77.

¹⁰⁹⁰ Zurita, IX, 40.

¹⁰⁹¹ Zurita, IX, 40.

¹⁰⁹² XXXIII, p. 211.

¹⁰⁹³ XXXII, p. 185-186.

reçoit pas de réponse à ses courriers¹⁰⁹⁴. Il vient certifier que ses amis et proches l'ont informé que le roi de Castille doit venir sous les murs de Calatayud ou Tarazona. Bernat de Cabrera est stupéfait et rassure son souverain en lui rappelant les messages envoyés par celui qu'il pense être « l'allié castillan ». Il demande aussi que Pierre envoie quelque cavalier pour en recevoir la confirmation du roi de Castille, lui-même. Le 10 juin 1362, Pierre IV, ayant connaissance de l'agression castillane, convoque pour le 10 juillet les *Corts* à Barcelone¹⁰⁹⁵.

De leurs côtés, l'objectif des armées du roi du Portugal est Daroca ; les comtes de Foix, et d'Armagnac, le seigneur d'Albret, le Captal de Buch attaquent depuis les passages pyrénéens sur Ejea. Charles de Navarre prend Sos puis menace Jaca; le 14 juin 1362, il envoie enfin un courrier de défi à Pierre IV. La surprise de l'attaque et le manque de défenseurs impliquent que les populations cherchent refuge à Calatayud abandonnant les châteaux et *aldeas* menacés.

Le 11 juin, Pierre I est devant Calatayud avec 12 000 cavaliers, 30 000 hommes à pied et trente-six machines de guerre ; Zurita évoque la plus grande force jamais déployée. Francesc de Sant Clement, alors viguier de Barcelone, est malade, mais la situation étant des plus graves, il chevauche aussi vite qu'il peut pour prévenir Barcelone, vidée de ses *probi homines* par la peste. Il rencontre Pere Çacosta et tous deux entreprennent de mettre la ville en défense¹⁰⁹⁶.

Ce qui domine donc est la surprise et l'impuissance. Surprise semble-t-il totale pour le pouvoir royal et son cercle proche, surprise partielle pour les Aragonais qui ont eu vent de déplacements de troupes. Peut-être leur proximité géographique avec l'ennemi les rend-elle plus sensibles aux informations venues de Castille ; ils ont déjà eu l'expérience des attaques castillanes... Le fiasco royal est manifeste. Il provient sans doute d'abord d'une confiance excessive dans les serments passés entre monarques, confiance difficilement troublée en l'absence de preuve, Pierre IV le dit clairement. L'impression laissée par le procès est celle d'Aragonais laissés à eux-mêmes tant pour les grands que pour les populations. On organise sa survie : pour les uns, c'est la mise en défense, pour les autres c'est le repli dans les places fortes. Pierre IV est prévenu mais il reste dubitatif et bien passif face au déploiement des forces castillanes.

¹⁰⁹⁴ XXXII, p. 149-150.

¹⁰⁹⁵ Zurita, IX, 40.

¹⁰⁹⁶ XXXII, p. 321-322.

3.1.1.1. La situation de Calatayud et les embarras du recrutement

3.1.1.1.1. La situation de Calatayud

Il semble qu'avant le 2 juillet, date de son départ de Perpignan, Pierre IV ait décidé d'envoyer le comte d'Osona à Calatayud. Le procès suggère qu'il ait ainsi suivi le conseil de Bernat de Cabrera :

« Item, il est certain au Seigneur roi et à son conseil que, dès que le siège fut chose manifeste, ledit Bernat veilla à ce que le comte d'Osona fût envoyé en Aragon rapidement, donnant à entendre au roi et à son conseil que le comte rallie tous les *ricos hombres* et chevaliers d'Aragon pour qu'ils s'en aillent sur les frontières pour donner les conseils qu'ils pouvaient¹⁰⁹⁷. »

Il s'agit selon les témoignages de conseiller la ville¹⁰⁹⁸ ou d'en être le capitaine¹⁰⁹⁹. Il faut dire que la situation à Calatayud est confuse. Pedro de Luna y fait allusion¹¹⁰⁰. Bernat de Cabrera précise que :

« (...) La ville de Calatayud était tiraillée de factions et divisée, il n'y avait pas de chef, et selon ce qu'il a entendu dire, ils entreraient ou entendaient entrer dans la ville pour y pacifier les factions et pour que la ville soit en meilleur état¹¹⁰¹. »

Zurita précise les faits et permet de corriger cette vision négative. La ville était déchirée entre deux bandes rivales, les Layas et les Liñares et malgré une union de circonstance et un comportement de la ville parfois héroïque, elle ne pouvait durablement résister. Calatayud a donc demandé à l'infant Ferdinand, nommé capitaine général de l'armée pour l'Aragon, que soient renforcés quelques lieux alentour comme Miedes, Belmonte ou Fuentes. Ferdinand répond qu'il n'a pas assez de cavalerie pour disperser ainsi ses forces¹¹⁰². La ville envoie donc un appel au secours à Pierre IV qui le reçoit le 25 juin à Perpignan. Pour gagner en efficacité, il apparaît qu'il leur faut un capitaine incontestable capable de fédérer les forces, et Pierre IV leur promet de leur envoyer le jeune Bernat de Cabrera, comte d'Osona. Pour le reste, Pierre

¹⁰⁹⁷ XXXIII, p. 212, chapitre 37 rédigé par Pere Ça Costa le 2 juillet 1364. XXXIII, p. 266.

¹⁰⁹⁸ XXXIII, p. 266.

¹⁰⁹⁹ XXXIII, p. 186-187.

¹¹⁰⁰ XXXII, p. 469-470

¹¹⁰¹ *La vila de Calathayu era en bandors et en divisio et en la vila no havia cap et, segons ço que ha oyt dir, ells entraven o volien entrar en la dita vila per pacificar lesdits bandors et perque la vila s'en tengues millor*, XXXII, p. 105.

¹¹⁰² Cette dispersion aurait permis par la même occasion de soulager la pression castillane sur Calatayud.

IV dit qu'il ne viendra pas en raison d'un réveil de l'épidémie de peste et qu'il n'a pas de gens de guerres car il ne peut les payer¹¹⁰³...

3.1.1.1.2. Les embarras du recrutement

Le comte semble avoir été informé à Perpignan de sa mission¹¹⁰⁴ pour laquelle il reçoit des lettres¹¹⁰⁵. Avec ses sept mules, il passe par Gérone où il s'arrête notamment chez l'évêque Ennec de Vallterra¹¹⁰⁶. Il semble rencontrer de grandes difficultés pour recruter des compagnons d'armes : il demande à Gilabert de Cruïlles¹¹⁰⁷ et à Ramon de Pisa de se joindre à lui. Ramon de Pisa se méfie et demande d'abord à lire la lettre de Pierre IV¹¹⁰⁸. Il dit à l'évêque et à Gilabert de Cruïlles – qui refuse de l'accompagner – qu'il se rend en Aragon par force et avec grand déplaisir, qu'il eût préféré être le fils du plus humble vassal, que jamais il n'est allé quelque part avec autant de déplaisir et qu'il a à y faire des tâches écœurantes. Il semble y aller comme d'autres vont à la mort, déclarant: « Faites-moi plaisir car dans peu de temps vous ne me verrez plus sur cette terre »¹¹⁰⁹. Sa route le conduit ensuite à Barcelone où il modifie son testament avec le conseil de *micer* Guillem dez Puig, et il lui déclare que « plût à Dieu qu'il eût été le fils du dernier des paysans car les grands hommes courent de grands dangers pour les entreprises immodérées qu'ils ont à accomplir contre leur cœur et leur vouloir ! » Toutes ces paroles apparaissent *a posteriori* comme les aveux d'une trahison programmée, mais elles peuvent correspondre à des considérations d'un juste pessimisme avant le départ pour une entreprise mal engagée.

Vidal de Blanes, qui est peut-être un familier¹¹¹⁰, nous apprend qu'il a quitté Barcelone le 24 juin 1362 pour aller en Aragon¹¹¹¹. Peut-être accompagne-t-il le fils de Bernat de Cabrera. En tous les cas, cela n'est jamais précisé. Il a l'air de partir seul, alors qu'il se retrouve à Miedes en compagnie de son frère Ramon.

¹¹⁰³ Zurita, IX, 41. C'est un argument que l'on trouve aussi dans la bouche du comte d'Osona, XXXII, p. 469-470.

¹¹⁰⁴ XXXIII, p. 131.

¹¹⁰⁵ XXXII, p. 151.

¹¹⁰⁶ XXXIII, p. 212-213.

¹¹⁰⁷ XXXIII, p. 131. Sans doute déjà âgé (il serait né vers 1309), c'est un valeureux combattant qui a participé à la défense de Barcelone en 1359 mais c'est aussi un diplomate impliqué dans les négociations de 1361-1362.

¹¹⁰⁸ XXXII, p. 151.

¹¹⁰⁹ XXXIII, p. 212-213.

¹¹¹⁰ Il est témoin avec son frère Ramon d'une convention féodale avec le seigneur de Palafolls, le 8 avril 1362 (XXXIII, p. 90-93).

¹¹¹¹ XXXII, p. 414-415.

À Saragosse, le jeune Cabrera tente d'engager Jordán Jiménez d'Urrea et son fils¹¹¹². Mais ce dernier se méfie tout autant que les précédents ; il trouve le comte d'Osona imprévoyant car il ne veut pas envoyer des courriers pour avoir des informations plus précises, arguant qu'il verrait bien sur place. Dans son témoignage, il assure que sa méfiance était alimentée par des rumeurs parties de la Castille et la Navarre indiquant que les Cabrera avaient promis de livrer à Pierre I de « grands personnages » (*majors homens*). Jordán Jiménez d'Urrea prétend avoir tenté de prévenir par courrier son neveu, le comte Pedro de Luna qui, lui, a accepté d'accompagner le fils de Bernat Cabrera¹¹¹³. Le procès évoque cette méfiance générale ainsi qu'une résistance du comte de Luna :

« Item, quand le comte fut en Aragon, il engagea à Saragosse le noble don Pedro de Luna et d'autres *ricos hombres* et chevaliers renommés d'Aragon pour aller sur les frontières et lesdits nobles et chevaliers s'étonnaient qu'après le retour de Castille du comte et de son père, le roi de Castille ait si soudainement repris la guerre. Et pour cette raison, ils se prirent à soupçonner le comte de les y avoir engagés par la malice ou trahison qu'il voulait leur infliger. Ils ne voulurent pas y consentir à l'exception de don Pedro de Luna qui céda sur la grande insistance du comte et parce que le comte était en termes très familiers avec lui. Il lui dit qu'il ne le ferait pas. Sauf que par faiblesse, au bout de quelques jours, il accepta et ils s'en allèrent à Daroca avec la compagnie qu'ils purent lever¹¹¹⁴. »

Le témoignage de Jordán Jiménez d'Urrea ne révèle *a contrario* aucune résistance de la part du comte de Luna. Il précise même que le comte d'Osona va réveiller Pedro de Luna qui dort avec sa femme et semble le convaincre immédiatement. Quoiqu'un peu différent, le témoignage du principal intéressé va dans le même sens. Avant même d'arriver à Saragosse, le comte répond à Pedro de Luna qui est venu à sa rencontre que Pierre IV ne viendra pas « par peur des épidémies régnant actuellement en Aragon, et qu'il n'y enverra pas non plus de troupes car il n'a pas actuellement l'argent pour les payer, mais qu'il l'envoie lui avec quatre mules et cinq, six ou sept chevaux et qu'il fera son possible pour pénétrer à Calatayud. » Et le comte de Luna se propose de venir avec lui. On ne sait quand, Artal, de l'ordre de Saint-Jean et frère du précédent¹¹¹⁵ et Gutiérrez Díaz de Sandoval, un Castillan exilé par Pierre I et bien

¹¹¹² XXXII, p. 158.

¹¹¹³ XXXII, p. 161, P. de Luna n'a jamais rien reçu.

¹¹¹⁴ XXXIII, p. 214 : chapitre 41 rédigé par Pere Ça Costa le 2 juillet 1364.

¹¹¹⁵ Zurita, IX, 54.

doté en Aragon, *caballero muy bueno e de buen corpo*¹¹¹⁶, se joignent à une petite compagnie qui apparaît fort réduite au regard de la mission¹¹¹⁷.

Se retrouvent donc Don Pedro de Luna, Artal de Luna et Gutiérrez Díaz de Sandoval, accompagnés des frères Ramon et Vidal de Blanes, écuyers. Les deux comtes se sont séparés, Cabrera s'est rendu à Daroca, puis est revenu à Saragosse pour repartir à nouveau à Daroca, rejoint trois ou quatre jours après par Pedro de Luna¹¹¹⁸. Ils ont demandé de l'aide, c'est-à-dire des hommes d'armes au maître de Calatrava, Pedro Muñoz, chargé de la défense de la zone. Pedro de Luna précise que les deux comtes n'ont pas voulu lui dire où ils se dirigeaient¹¹¹⁹. Ferrando Gonsalbo de Linyan affirme que le maître de Calatrava ne répond pas de manière très empressée à l'aide sollicitée, alors même que lui est présentée une lettre de Pierre IV¹¹²⁰ ; il doutait de la réussite de l'entreprise. Frère Pedro Muñoz, interrogé, le 22 juin 1364, déclare sans ambiguïté qu'il a refusé¹¹²¹.

Les témoignages ne sont certes pas très cohérents. Toutefois, une chose est nette : aller à Calatayud n'enthousiasme pas grand monde. L'affaire paraît même désespérée. Le comte d'Osona se montre très angoissé¹¹²². La suspicion est à son comble, les rumeurs de trahison se multiplient. L'Aragon est en danger, attaqué sur tous les fronts et son roi ne viendra pas mais délègue à six hommes le sauvetage de Calatayud ! En somme, personne n'y croit et l'éloignement royal permet à beaucoup de grands de se dérober.

Le second élément qui ressort de cet ensemble de témoignages est la méfiance de tous. Les rumeurs castillanes et navarraises l'alimentent puissamment mais elle leur préexiste. La confiance ne règne pas. Le comte d'Osona n'arrive pas à fédérer autour de lui alors qu'il est envoyé par Pierre IV. Seul le comte de Luna, un proche de Pierre IV auquel il doit son titre comtal, semble peu hésiter et ne pas avoir d'état d'âme. On finirait par le croire naïf. Qu'il témoigne ainsi de son empressement est compréhensible. Une fois libéré, il doit exposer toute sa bonne volonté ; Jordán Jiménez d'Urrea, son oncle, soigne sa réputation dans le même sens. Peut-être exagèrent-ils... En tous les cas, les grands nobles aragonais, les hommes présents sur le terrain sont tout aussi peu enthousiastes que le comte d'Osona et à ce manque d'élan se rajoute parfois une hostilité quasi ouverte envers l'envoyé royal. Il y a peut-être un

¹¹¹⁶ AYALA, *Crónicas*, ed. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 282.

¹¹¹⁷ Zurita, IX, 41.

¹¹¹⁸ XXXIII, p. 386.

¹¹¹⁹ XXXII, p. 470.

¹¹²⁰ XXXII, p. 59.

¹¹²¹ XXXII, p. 62.

¹¹²² XXXIII, p. 216 et p. 385. L'angoisse *a posteriori* est interprétée comme un aveu...

non-dit pesant : Osona est un Catalan, et, de plus, le fils d'un conseiller jugé peut-être encombrant et qui a aidé Pierre IV à briser l'Union en 1348.

Toujours est-il que l'unité face au danger fait cruellement défaut, non seulement entre les Aragonais à qui on envoie le jeune Cabrera, mais aussi entre les Aragonais et le comte d'Osona. Dans ce cas, comment obéir à l'ordre du roi ? La stratégie adoptée par la petite équipe¹¹²³ se dessine à travers les témoignages. Pedro de Luna se présente comme celui qui veut entrer avec le comte d'Osona dans la ville, malgré ce dernier qui préfère y aller seul¹¹²⁴. Il semble donc que, compte tenu de la faiblesse des effectifs, les nobles devaient créer une diversion pour qu'au moins le comte d'Osona pénètre dans la ville. Si théoriquement cela pouvait être concevable, Calatayud pourrait-elle être ainsi sauvée ? La capture du comte d'Osona et sa mise en accusation veulent signifier que la mission était réalisable et que si elle a échoué, le comte d'Osona en est seul responsable¹¹²⁵. Ainsi, le comte d'Osona pris par Pierre I est responsable, à lui seul, de l'échec du sauvetage de la ville.

3.1.1.2. La capture de Miedes

3.1.1.2.1. Des faits relativement concordants

Ces faits sont au cœur du procès intenté au jeune comte pour savoir s'il est « transfuge ». Dès sa capture, une enquête a été ouverte. Elle ne nous est pas parvenue mais ses résultats alimentent les premiers interrogatoires du procès deux ans plus tard¹¹²⁶ ; le 8 mai la nouvelle enquête qui est ordonnée nous fournit des centaines de pages. Nous ne prétendons pas amener toute la lumière sur une opération dont le but paraît ambitieux et les circonstances bien douteuses¹¹²⁷.

Le samedi 13 août 1362, les six hommes accompagnés de deux hommes à pieds, l'un originaire de Calatayud, l'autre venu de Saragosse, sont partis de Daroca et sont arrivés à Miedes où ils ont réclamé à l'*alcayde* de la ville des guides pour gagner Belmonte, à une lieue de Calatayud. Ils veulent donc s'approcher de la ville par le sud-est. L'*alcayde* de Miedes, Guillem Açor¹¹²⁸, leur en fournit deux qui doivent traverser les lignes de l'ennemi pour porter la lettre qu'avait rédigée le comte d'Osona, lettre destinée aux *probi homines* de Calatayud. Le courrier disait que le fils de Bernat de Cabrera entrerait au moment que ceux de Calatayud

¹¹²³ XXXII, p. 186-186 : le comte d'Osona est venu *per capita et procura aytant con poch companyes*.

¹¹²⁴ XXXII, p. 470.

¹¹²⁵ Il est possible qu'au début de l'enquête des questions aient été posées à propos de l'attitude du comte de Luna mais très rapidement l'enquête se concentre sur le jeune Cabrera.

¹¹²⁶ Ramon de Vilanova déclare en avoir été responsable et avoir lu les déclarations de l'*alcayde* et des hommes de Miedes. XXXII, p. 209.

¹¹²⁷ Sur la version officielle qui nourrit l'enquête de 1364, il faut se reporter à XXXIII, p. 214-215.

¹¹²⁸ XXXII, p. 6, p. 67-74.

trouveraient le plus approprié et que le comte d'Osona attendrait les signaux (de fumée) pour passer à travers des lignes ennemies¹¹²⁹. Ils sont donc tous partis dans la nuit du samedi au dimanche, les hommes du comte d'Osona se sont positionnés en hauteur afin de repérer les passages et d'attendre les signaux venus de Calatayud¹¹³⁰. Le comte d'Osona et sa petite compagnie attendent donc que les deux messagers entrent dans la ville. L'attente dure et, sans doute intrigués, ils se sont approchés de la ville, puis, selon les déclarations de Pedro de Luna, ils ont entendu un tumulte, qu'*a posteriori* le comte de Luna interprète comme la capture des messagers, au moins de l'un d'eux¹¹³¹. Il faut dire que l'armée castillane n'était pas à plus d'une demi-lieue de Belmonte.

La petite compagnie est donc revenue à Belmonte puis a décidé de retourner en direction de Daroca. Ils arrivèrent donc à Miedes le lundi 15 août au petit matin¹¹³². Ils pensaient qu'ils devaient attendre en ce lieu jusqu'à la nuit suivante le retour d'un éventuel messager¹¹³³ et non à Belmonte, bien trop exposée, ou à Daroca qui en est au contraire trop éloignée. Dans la journée, le fils de Bernat de Cabrera a ordonné des travaux de défense car, selon eux, la place n'était pas sûre¹¹³⁴. Pour l'Assomption, ils ont été invités par un *prohom*, de Miedes, une connaissance de Pedro de Luna¹¹³⁵ et ils y sont donc restés.

Le mardi 16 août 1362 est arrivée « une grande foule de gens à cheval avec de nombreux penons et des engins de siège »¹¹³⁶. Ayala confirme que Pierre I a été informé par un homme de Miedes, venu semble-t-il de son propre chef tout en implorant au roi sa grâce, que les six hommes seraient la nuit suivante à Miedes. Cette dernière se retrouve donc assiégée par les armées de Castille ; deux engins de guerre, dit Ayala, 200 hommes à cheval, dit Pedro de Luna¹¹³⁷ ; des hommes de Calatayud étaient peut-être à leurs côtés¹¹³⁸. Johan Alfons de Xérica, le 1^{er} octobre 1364, précise que Pierre I, ayant appris la présence du comte d'Osona et de Pedro de Luna a envoyé mille cavaliers à Miedes¹¹³⁹. En tout cas, Pierre I met tous les moyens en œuvre pour qu'aucun homme du monde ne puisse en sortir¹¹⁴⁰. Il n'y a aucun doute, le roi de Castille veut se saisir de ces hommes.

¹¹²⁹ XXXII, p. 415.

¹¹³⁰ XXXII, p. 57 ; XXXII, p. 414-421.

¹¹³¹ XXXII, p. 56, XXXII, p. 472-3.

¹¹³² XXXII, p. 63 ; XXXII, p. 416 ; XXXII, p. 472.

¹¹³³ XXXII, p. 474. Autre version dans Petit cahier inédit (fol. 199 v).

¹¹³⁴ XXXII, p. 69 et p. 472.

¹¹³⁵ XXXII, p. 420.

¹¹³⁶ *una flota gran de cavallers e molts panons e giyns*, XXXII, p. 417.

¹¹³⁷ XXXII, p. 472.

¹¹³⁸ *Som certs que ledit loch de Calatayut es en pati*, XXXII, p. 71.

¹¹³⁹ Il s'agit du fils de Pedro de Xérica qui est mort. XXXII, p. 228.

¹¹⁴⁰ AYALA, *op. cit.*, p. 282.

La petite compagnie du comte d'Osona a décidé de s'enfuir par un chemin préalablement repéré mais d'attendre la nuit car le lieu était étroitement surveillé. Le fils de Bernat de Cabrera, à la vue des armées de Pierre I, aurait dit qu'il n'était pas l'heure de partir et que ne voulait pas « se faire couper la gorge par des gens de guerre »¹¹⁴¹. Le soir venu, le passage repéré est de fait impraticable car sous surveillance castillane¹¹⁴².

Les témoignages à partir de cette trame commune diffèrent et se contredisent mais ont notamment comme point commun de révéler la terreur de mourir dans ces espaces frontaliers.

3.1.1.2.2. Les faits discutés

Avant même l'arrivée des armées castillanes, les hommes de Miedes, effrayés de leur proximité et par crainte des représailles de Pierre I, recommandèrent aux comtes d'aller à Daroca. Les populations craignent à la fois les armées ennemies et savent qu'avoir parmi elles un grand personnage est une source d'ennui si ce n'est de dévastations. Une fois que la ville est cernée, son *alcayde* est présenté comme un chef prêt à tout pour les cacher trois ou quatre mois, au prix de grands mensonges faits au roi de Castille qui connaît par ailleurs parfaitement les identités des nobles présents à Miedes. C'est le comte d'Osona qui le contraint à dire qu'il est là et il se plie à cet ordre « par crainte du dudit comte qui était capitaine pour le seigneur roi d'Aragon »¹¹⁴³. La reddition n'est pas son fait ; il peut s'en remettre à la décision d'un supérieur.

Pour le reste, les versions sont multiples. Le gardien des Frères mineurs de Daroca avance que le comte d'Osona et Gutiérrez Díaz de Sandoval se sont livrés volontairement¹¹⁴⁴. Gil Pérez de Ferrer, gardien de l'ordre des Frères mineurs de Calatayud rapporte que tout le monde disait que le comte d'Osona avait livré Pedro et Artal de Luna¹¹⁴⁵. Juan Jiménez d'Urrea (Johan Exemenes Dorrea) relate, quant à lui, que les compagnons du comte d'Osona ne voulaient pas que le fils Cabrera négocie et qu'il ouvre seulement la porte¹¹⁴⁶. Pedro de Linyan de Calatayud et Ermengol de l'Hôpital de Saint-Jean témoignent que Pedro de Luna ne voulait pas rester à Miedes, se sentant plus en sécurité à Daroca¹¹⁴⁷. Au contraire, Juan

¹¹⁴¹ ... *no volia esser degollat per batallars*, XXXII, p. 363.

¹¹⁴² XXXII, p. 472.

¹¹⁴³ ...*per temor del dit comte qui era capita del Senyor Rey d'Arago*. Il se nomme García Çabata pour Alfonse de Xérica. XXXII, p. 60-61 ; XXXII, p. 139 ; XXXII, p. 175 ; XXXII, p. 227 ; XXXII, p. 229 ; XXXII, p. 364. Mais Ramon de Blanes n'en dit rien.

¹¹⁴⁴ XXXII, p. 303.

¹¹⁴⁵ XXXII, p. 134-135.

¹¹⁴⁶ XXXII, p. 163.

¹¹⁴⁷ XXXII, p. 58 ; XXXII, p. 362.

Alfons de Xérica, qui a négocié du côté castillan leur reddition, témoigne, de l'esprit de résistance de Pedro de Luna, résistance quasi héroïque : « qu'il aimerait mieux mourir que de se rendre »¹¹⁴⁸. Le comte de Luna, quand il est enfin interrogé en septembre 1366, répète que l'endroit était indéfendable et qu'il valait donc mieux négocier. Par ailleurs, ils craignaient que Pierre I ne les poursuive dans tous les châteaux et villes alentour et en estimaient le prix humain excessif.

Le témoignage de Vidal de Blanes suggère surtout des divisions entre, d'une part les deux comtes et, d'autre part, le reste de la troupe. Le mercredi matin, Artal de Luna, Vidal et Ramon de Blanes désiraient combattre mais les comtes d'Osona et de Luna s'enfermèrent dans une chambre ; ils avaient reçu la veille une lettre de Pierre I qui leur promettait la vie sauve¹¹⁴⁹. Il semble en effet que le jeune Bernat de Cabrera ait demandé des garanties écrites pour lui-même, ses compagnons et peut-être tous ceux de Miedes¹¹⁵⁰. Lope de Gurrea, en juillet 1364, se souvient bien que le comte d'Osona est allé à Calatayud sans trop y croire et qu'il a entendu dire après leur capture de Miedes que les captifs avaient négocié de ne pas être amenés en terre d'Aragon pour ne pas y créer des dommages¹¹⁵¹.

Évidemment, les hommes d'un rang moindre se défaussent sur leur supérieur social, nous l'avons assez remarqué. Il est à noter que le procès, loin de charger les morts – Artal de Luna et Gutiérrez Díaz de Sandoval –, leur donne un rôle quasi fantomatique. Les morts ne comptent pas. Les hommes incriminés, peut-être à cause des questions qui sont posées aux témoins, sont Pedro de Luna et le comte d'Osona, deux grands. Il est toutefois possible que cela reflète aussi le sens de responsabilités bien comprises par les protagonistes.

Finalement, ils se retrouvent tous à la porte de Miedes face à Martín López de Cordoba alors prieur de Saint-Jean, Matheu/Marti Fernández et Juan Alfons de Xérica¹¹⁵² et rejoignent le roi de Castille¹¹⁵³. Pierre I fait monter le comte d'Osona sur sa mule¹¹⁵⁴, un geste de courtoisie à ne pas surinterpréter à l'égard d'un captif de haut rang.

¹¹⁴⁸ *Que amaria mes morir que no quem liuras mas estich en poder de aquests vilans*, XXXII, p. 230, repris XXXIII, p. 214.

¹¹⁴⁹ XXXII, p. 475.

¹¹⁵⁰ XXXII, p. 230.

¹¹⁵¹ XXXIII, p. 387.

¹¹⁵² XXXII, p. 475.

¹¹⁵³ XXXII, p. 419.

¹¹⁵⁴ XXXII, p. 303.

3.1.2. Les premiers temps de la captivité : démontrer à Calatayud que s'en est fini pour elle (deuxième quinzaine d'août 1362)

Une fois prisonniers, Pierre I leur a fait passer des vêtements, les a fait manger, puis les a fait enchaîner¹¹⁵⁵. Il a essayé d'obtenir de Pedro de Luna qu'il livre Daroca à son frère Philippe¹¹⁵⁶ et à ses compagnies, qu'il livre à son geôlier ses châteaux et possessions d'Aragon, et enfin qu'il se fasse son homme. Le comte de Luna voulait opposer un refus catégorique mais il a eu peur de se faire couper la tête. Il avoue donc avoir cédé pour ses possessions propres mais non pour celles qu'il tenait du roi ; il affirme d'ailleurs qu'il savait que ceux qui tenaient ses châteaux et lieux ne les livreraient pas¹¹⁵⁷. Le roi de Castille a eu, semble-t-il, les mêmes exigences du comte d'Osona qui lui a fait une réponse semblable¹¹⁵⁸.

Il semble que le jeune Bernat de Cabrera ait eu un ordinaire parfois amélioré¹¹⁵⁹. Les témoins de Calatayud interrogés en 1366 comme le noble de Xérica ont vu le comte d'Osona bien traité et faire bonne mine (au contraire de ses compagnons de captivité). Nul ne le précise mais il semble que ces faits correspondent à leurs premiers quinze jours de captivité, jours durant lesquels ils restèrent à proximité de Calatayud. Ayala nous informe par ailleurs que Pierre I leur a proposé d'entrer à Calatayud pour la défendre. Comme ils pouvaient en voir les destructions infligées par les engins de guerre castillans, ils lui répondirent qu'« ils préféreraient rester ses prisonniers que d'entrer dans cette ville car ils voyaient dans quel état elle se trouvait »¹¹⁶⁰.

Rien de tel n'apparaît dans notre document, mais il est vrai que la ville devait être fort endommagée par ce long siège et qu'elle allait céder à ses assiégeants à la fin du mois. Les prisonniers et leur geôlier se fréquentent. Le comte d'Osona et Pierre I se voyaient souvent, chevauchant côte à côte. Pedro de Luna confirme que Pierre I venait parler avec lui devant Ramon de Blanes et son frère, d'autres fois en tête à tête. Dans ces quinze premiers jours de captivité, Pierre I a chevauché avec Pedro de Luna, le fils de Bernat de Cabrera et Gutiérrez Díaz de Sandoval tandis que Ramon et Vidal de Blanes, gens de moindre état, restaient enchaînés¹¹⁶¹.

¹¹⁵⁵ Le terme *cadena* suggère à la fois des chaînes mais aussi une attache (anneau) <http://dcvb.iec.cat/>

¹¹⁵⁶ Frère de Pedro de Luna, Zurita, IX, 41.

¹¹⁵⁷ XXXII, p. 479.

¹¹⁵⁸ Pedro de Luna témoigne de manière très floue à ce sujet, fort délicat au demeurant.

¹¹⁵⁹ *Viandes*, XXXII, p. 232.

¹¹⁶⁰ ...*que mas querian ser sus prisoneros, que non entrar en la villa, pues que veianen qué estado era AYALA*, *op. cit.*, p.283.

¹¹⁶¹ XXXII, p. 421.

Pierre I a sans doute voulu faire comprendre aux habitants de Calatayud que le général tant attendu ne viendrait pas. Les *probi homines* ont d'ailleurs fort bien intégré l'information et sont allés jusqu'à penser que la capture était le résultat d'un plan élaboré par le comte d'Osona qui avait ainsi « vendu » Pedro et Artal de Luna¹¹⁶². Cela confirmait bien les rumeurs que nous avons précédemment évoquées et finissait de réduire le moral des Aragonais à néant. Les habitants de Calatayud commencèrent alors de négocier la reddition de la ville sous quarante jours à Pierre I en prenant soin d'obtenir l'autorisation de Pierre IV¹¹⁶³.

3.1.3. L'emprisonnement : une forme de mort sociale ?

C'est durant cette période que le comte d'Osona a envoyé par le biais de Gil Pérez de Ferrer, gardien des Frères mineurs de Calatayud un message à son père. Le frère est parti après la reddition de la ville alors confiée au maître de Santiago, soit après le 29 août 1362¹¹⁶⁴. Nous ne savons pas le contenu de cette lettre mais Pedro de Luna se souvient de la réponse qui lui est faite : « qu'il ne lui écrive, d'aucune manière ni pour aucun motif pareille chose à celle qu'il lui avait écrite, car tel n'était pas son bien, et qu'il se tienne pour mort, car sa mort ne signifiait pas la perte de sa maison, mais qu'il prenne sur lui. »¹¹⁶⁵. Jacme de Sant Feliu, *escrivà*, proche collaborateur de Bernat de Cabrera rapporte un contenu moins abrupt : « De se tenir pour mort en tant que prisonnier. (...) et de ne s'enfuir sous aucun prétexte car, parfois, on donne à quelqu'un l'occasion de s'enfuir de sorte de pouvoir le prendre et le tuer ». Les deux témoins s'accordent pour rapporter que Bernat de Cabrera veut imposer à son fils le silence, mais le second rapporte une parole du père qui se fait moins dure et ménage l'avenir.

Cette réponse en forme de non-recevoir suggère un état d'âme relativement désespéré du comte d'Osona. Son père sait aussi le rassurer. Ses amis lui provisionnent une certaine somme – *li taxaven certa provisio* – sans doute pour payer sa rançon. Il semble que le comte d'Osona se soit retrouvé très isolé. Il n'y a plus trace ensuite, dans le procès, d'échange épistolaire entre le fils et son père. Guillem Vilardell, *cambrer* de Bernat de Cabrera et Jacme

¹¹⁶² XXXII, p. 134.

¹¹⁶³ AYALA, *op. cit.*, p. 284-285 et Zurita, IX, 42.

¹¹⁶⁴ XXXII, p. 136, sur la prise de la ville : MASÍÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I., Barcelone, 1994, p. 296. FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 405.

¹¹⁶⁵ *No li scrivis semblants coses que li havia scrites ne encara li scrivis per neguna manera ne raho, perque no era be seu del dit comte e que se imaginas con per mort car per la sua mort no era perduda la sua casa pero ques esforças be.* XXXII, p. 478.

de Sant Feliu nous font part d'une autre lettre envoyée sans doute en 1363 (*tro a un any*) à Berenguer de Maylla pour que lui soient envoyés 6 000 sous et des vêtements¹¹⁶⁶.

La capture du comte d'Osona est donc suspecte non seulement aux yeux de la population, du pouvoir mais peut-être aussi aux yeux de sa famille.

Le contexte y est favorable. Nous l'avons perçu durant ce récit : mourir par les mains de Pierre I terrorise. Le roi de Castille a une réputation cruelle que le comte Henri de Trastamare, allié des Catalano-aragonais nourrit à souhait. Il faut dire qu'après s'être conduit de manière odieuse avec sa jeune épouse Blanche de Bourbon, il l'aurait tout récemment fait tuer à Medina-Sidonia (juillet 1361)¹¹⁶⁷. La supériorité numérique des Castellans corrélée à la faiblesse aragonaise fait craindre le pis pour les hommes présents sur le terrain de l'affrontement. Les trahisons se multiplient des deux côtés ; que l'autre trahisse est un bénéfice mais quand la trahison provient de son camp, c'est évidemment inacceptable.

Ainsi, en janvier 1361, Gonzalo González de Lucio a livré Tarazona à Pierre IV sans essayer de combattre contre 40 000 florins et une épouse¹¹⁶⁸. Le procès y ferait-il allusion ? Le maître de Santiago, transmet à Bernat de Cabrera par Gil Pérez de Ferrer l'information :

« Que son ami le maître de Santiago a la garde de Calatayud pour le roi de Castille et il ne veut pas faire un accord ou des négociations comme à Tarazona, que je la tiens mais s'il le fait, il lui conseille qu'il ne vienne pas en avant mais en laisse l'audace au vicomte de Cardona¹¹⁶⁹. »

Le vicomte de Cardona est l'ennemi reconnu de la famille Cabrera ; c'est aussi un grand capitaine réputé pour son courage. L'allusion à Tarazona est suspecte. Cette parole a contribué à entretenir le sentiment que le comte d'Osona avait trahi¹¹⁷⁰.

La suspicion existe aussi sans doute au sein de la famille Cabrera. À Gil Pérez de Ferrer qui lui demande quoi répondre à son père si ce dernier demande à connaître les circonstances de la capture, le comte d'Osona répond : « Gardien, je te dis de ne pas t'en soucier, qu'il le sait mieux que tu ne saurais le raconter »¹¹⁷¹.

¹¹⁶⁶ XXXIII, p. 164, J. Sant Feliu parle quant à lui de *diners et armes*, XXXIII, p. 391.

¹¹⁶⁷ Blanche de Bourbon toute jeune promise a été enfermée car Pierre I lui préférait María de Padilla. C'est d'ailleurs là un des prétextes de l'intervention française –indirecte– dans la guerre des deux Pierre.

¹¹⁶⁸ AYALA, *Crónicas*, ed. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 238-239. Il épouse Violante, fille de Juan Jiménez de Urrea. Zurita, IX, 26.

¹¹⁶⁹ *Que el maestro su amigo tiene Calatayut por el rey de Castiella et que no quiera fer el tracto o los tractos que fiço de Taraçona à Calatayut, que yo la tengo pero que si la façia o la face, lo consellava que el non viniense en la delantera mas que embias a osadas el vezcomte de Cardona*, XXXII, p. 136.

¹¹⁷⁰ (...) y aun con ocasión desta embajada se movió alguna plática con don Bernaldo para inducirle a lo que el rey de Castilla pretendía, con el torcedor de tener en su poder en prisión al conde de Osona su hijo, de lo cual resultó grande sospecha contra don Bernaldo y todo se encaminó después para su condenación. Zurita IX, 42.

¹¹⁷¹ *Guardian, dixo no hayades cuydado que millor lo sabe el que vos non gelo sabriedes contar*, XXXII, p. 135.

Plus que le sous-entendu, lourd de conséquence, c'est la question même qui est à noter. Le frère mineur sait sans doute que c'est une question légitime même entre proches lorsqu'un combattant est fait prisonnier. Car la trahison supposée de l'un menace le lignage. Bernat de Cabrera veut, comme tout père que son fils ne meure pas ; toutefois, qu'il fasse le mort sauvera l'honneur familial. C'est une mort virtuelle qu'il demande à son fils. Nous le verrons par la suite, la famille s'occupe du reste, de sauver l'homme en payant la rançon et de préserver les biens. Mais l'équilibre est précaire. Surtout quand, par ailleurs le captif est le fils d'un conseiller jaloué.

3.2. Le comte d'Osona est prisonnier

3.2.1. À Séville (septembre-décembre 1362)

Après leur capture, les six captifs ont été menés à l'Alcazar de Séville. Sur la route, les nobles sont mieux traités que les écuyers : Pedro, Artal de Luna, Gutiérrez Díaz de Sandoval ne portent pas de fers. Ramon et Vidal de Blanes sont quant à eux enchaînés à leur mule. Dans d'autres circonstances, nous apprenons que lors des déplacements, les prisonniers de prix étaient encadrés par une surveillance nombreuse ; il est possible que cette vigilance leur permette d'éviter les fers. Il n'en est pas de même une fois arrivés à destination. À Séville, ils étaient chacun dans une cage (*gabia*) où ils sont restés de quinze jours à trois semaines retenus par une chaîne à la cheville jour et nuit. Puis, le sort du comte d'Osona a été différencié : il a été mis dans une cage de bois, sa chaîne le reliant à une brique de fer tandis que les autres avaient des poids de cinquante livres. Vidal de Blanes explique l'attention particulière portée à Osona : un homme est venu, peut-être de Grenade, qui disait, qu'un accord entre le prisonnier et l'infant Ferdinand prévoyait de tuer le roi de Castille. Lors d'une confrontation, le comte d'Osona n'avait d'ailleurs pas nié et avait même précisé que c'était avant le début de la guerre castillano-aragonaise. Vidal de Blanes précise que le comte d'Osona aurait dû mourir décapité mais qu'il est resté quatre mois ainsi enfermé¹¹⁷². Pierre I a la rancune tenace. La version de Vidal de Blanes, témoin direct, est toutefois contredite par celle de Ramonich de Castelbell, absent de Séville au moment des faits. Castelbell explique que le comte d'Osona aurait essayé de fuir de l'Alcazar avec d'autres ce qui lui aurait valu d'être tenu au cachot nuit et jour¹¹⁷³. Quoi qu'il en soit, il faut retenir de ces faits que les prisonniers sont soigneusement enchaînés et que le comte d'Osona est un prisonnier sous étroite surveillance.

¹¹⁷² XXXII, p. 422.

¹¹⁷³ XXXIII, p. 174.

3.2.2. Long séjour à Tolède (premier semestre 1363) et entrevue mystérieuse à Murviedro (juin 1363)

Nous arrivons donc au début de l'année 1363. Le comte d'Osona a ensuite été mené à Tolède en compagnie de Pedro de Luna et ils y sont restés longtemps¹¹⁷⁴. Ramonich de Castelbell, qui a été capturé fin mars 1363 à Magallón, précise qu'ils étaient en compagnie du vicomte d'Illa, d'Eymerich de Centelles, d'Huguet de Cervia et d'autres « chevaliers de haute naissance » (*cavallers de gran stament*)¹¹⁷⁵. Il est possible que Pierre I ait voulu alors négocier la rançon de ses prises de choix. Nous n'avons toutefois aucun élément le confirmant. Nous savons surtout qu'en 1363 est lancée une grande offensive castillane qui sème la destruction de Tarazona à Valence. Pierre I y paraît particulièrement actif.

Nous savons par Ayala que Pierre I qui a perdu son fils héritier, Alphonse, à l'automne 1362, tenait à faire prêter serment aux combattants et aux représentants des lieux royaux que sa fille, Béatrice serait reconnue comme héritière, en même temps qu'il préparait une nouvelle offensive. Le 14 février 1363, il est à Almazán, base la plus puissante de ses possessions frontalières. L'offensive doit débiter sur la frontière de Calatayud et remonter le long de la rivière Jalón vers Saragosse. Le serment est reçu à Bubierca dans cette vallée, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Calatayud. L'offensive castillane laisse les Aragonais démunis. Le maître de Calatrava organise la défense depuis Daroca convertie en bastion inexpugnable. Les hommes sont regroupés dans les châteaux. Les Castillans attaquent vers le nord-ouest et tentent de s'approcher de Saragosse par son flanc occidental, en longeant la vallée de l'Èbre. En mars, Pierre I prend Mores, Vera, Fuentes, Chodes, Arándiga, Maluenda, et enfin Magallón les 10-11 mars 1363. Borja tombe aux mains des Castillans le 17 mars. En avril 1363, la menace est aussi navarroise : Tiermas et Sos sont menacées, comme toute la vallée de l'Ansó, par Charles II et deux mille hommes à cheval envoyés par Pierre I. Tarazona est prise¹¹⁷⁶. Les territoires occidentaux sont sous contrôle castillan.

L'Aragon est en très mauvaise position et craint, le long du Jiloca, une attaque que Pierre I organise. Les assauts se concentrent autour de Daroca contre le château de Báguena où un vrai massacre est commis. Saragosse est menacée sur son flanc sud. L'Aragon, toujours défendu par Pedro Jordán d'Urriès et Jordán Pérez d'Urriès, a des difficultés à faire face. Le 12 avril 1363, Pierre IV sort de Monzón et envoie à Artal de Foces et aux barons de Catalogne

¹¹⁷⁴ XXXII, p. 389 ; XXXII, p. 423.

¹¹⁷⁵ XXXIII, p. 170.

¹¹⁷⁶ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 296.

l'ordre de se réunir à Saragosse pour le 23 avril au plus tard. Pierre IV regroupe ses armées à Saragosse avec le gros des troupes, Henri de Trastamare et Ferdinand, mais est gêné par l'indiscipline et les divisions¹¹⁷⁷. Le 16 avril 1363, Pierre I est sous les murailles de Cariñena, à une petite quarantaine de kilomètres de Saragosse ; la place est prise ; les défenseurs sont tous tués. Les troupes catalano-aragonaises s'approchent. Les lieux indéfendables sont détruits et les populations transférées vers les places fortes ou vers l'arrière. Pierre IV cherche à négocier avec la Navarre tandis que Pierre I refuse toute vraie bataille et déplace le front vers le royaume de Valence où il bénéficie de l'aide de Louis de Navarre, lieutenant général de son frère, du Captal de Buch, et du roi Mohamed. Teruel capitule le 3 mai 1363. Pierre I continue sa route vers le sud, prend Villed, Xérica, et Segorbe semant destruction, terreur et massacres sur son passage¹¹⁷⁸. Le 21 mai 1363, il est devant Valence qui est défendue par le comte de Dénia. Le 28 mai 1363, apprenant que Pierre IV approche, Pierre I se retire à Murviedro¹¹⁷⁹.

En juin 1363, le comte d'Osona aurait été vu dans cette ville en train de parler avec son père. Le témoignage est unique¹¹⁸⁰ et datant du 21 juin 1364 contribue à alourdir les fautes du vieux conseiller. Pere Esteve des environs de Teruel l'a entendu dire à deux hommes dont un seul est nommé. Le comte d'Osona serait venu enfermé dans une cage de fer par voie de mer. Il y a en effet des négociations qui s'ouvrent à Murviedro à la fin du mois de juin 1363 sous l'égide de l'abbé de Fécamp. Et parmi les délégués de Pierre IV, en compagnie du comte de Dénia et de Francesc de Perellós, on voit Bernat de Cabrera. C'est à Murviedro que Bernat de Cabrera, au nom de son roi se serait engagé à faire assassiner Henri de Trastamare et l'infant Ferdinand. Il est tout à fait crédible que Pierre I ait fait venir le fils pour toucher le cœur du père et venir à bout de quelque hésitation¹¹⁸¹. La présence du comte d'Osona n'est certes pas impossible mais elle n'est pas confirmée ailleurs par d'autres. Bernat de Cabrera nie toute rencontre¹¹⁸².

¹¹⁷⁷ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 408.

¹¹⁷⁸ Pierre I fait souvent couper les mains des vaincus, MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, XIV, Madrid, 1976, p. 83.

¹¹⁷⁹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I. , Barcelone, 1994, p. 298.

¹¹⁸⁰ XXXIII, p. 166 : une seule personne témoigne dans ce sens de ce qu'un jeune Castillan lui a raconté...

¹¹⁸¹ MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa ...*, op. cit. , p. 299-301 et TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 124.

¹¹⁸² Pour lui, son fils est alors à Séville. XXXII, p. 111-112.

La date du retour du jeune Cabrera à Séville est relativement imprécise : entre septembre et novembre 1363¹¹⁸³. En tous les cas, Pierre I, après avoir séjourné à Calatayud, se préparait en novembre à relancer une offensive en Pays valencien. Il se retire en effet de la frontière aragonaise pour se concentrer sur la frontière valencienne. Il prend les châteaux d'Alicante, Elche et le 12 novembre 1363, il entre à Crevillente¹¹⁸⁴. Les lieux qui capitulent sont nombreux. Valence est à nouveau menacée. Le 6 décembre 1363, Pierre IV sait que Guardamar, au sud d'Alicante est assiégée par Pierre I et que d'autres Castellans assiègent Monover (nord-ouest d'Alicante). Elche et Alicante appellent à l'aide et tombent à leur tour. La guerre a repris et les prisonniers sont enfermés. Quand les armes parlent, il est vraisemblable que les prisonniers ne sont d'aucune utilité. Pierre I est sur le front, le comte d'Osona a retrouvé sa cellule.

3.2.3. La proposition faite à Murviedro (juin 1364)

Après leur retour à Séville au début de l'hiver 1363, les prisonniers ont été enfermés à l'Alcazar d'où le comte n'est pas sorti avant l'arrivée d'une lettre de Pierre I. Celle-ci annonçait que Bernat de Cabrera était, selon les témoins, soit déjà mort, soit sur le point d'être décapité sur ordre du roi d'Aragon et Pierre I exigeait que le comte d'Osona vienne à Murviedro sous l'étroite surveillance de Martín Martínez.

Depuis le début de son offensive, Pierre I a en effet avancé. Sont désormais contrôlées les places de Gandía, Dénia, Jijona. Le 4 janvier 1364, Pierre IV a écrit au roi de Navarre, l'informant que les châteaux de Murviedro et d'Almenara se sont rendus au roi de Castille¹¹⁸⁵. Alicante tombée, l'objectif devient Valence. D'ailleurs, Pierre I installe son camp au grau de Valence¹¹⁸⁶, c'est-à-dire entre la mer Méditerranée et la cité, à l'embouchure de la Túria s'assurant un ravitaillement maritime et la surveillance d'un éventuel secours maritime catalan. Pierre I attend là des renforts maritimes de Séville et du Portugal. Dans le camp ennemi, le 6 avril, les troupes de Pierre IV se réunissent à Montalbán ; le 24 avril le comte de Trastamare se joint à elles. Une petite flotte les soutient avec à leur tête Olfo de Proxida et le vicomte de Cardona. L'armée du roi d'Aragon quitte Burriana/Murviedro le 27 avril et avance sur Valence qui est atteinte le 28 avril. Pierre I, informé de la proximité des troupes, peut-être

¹¹⁸³ Septembre : XXXII, p. 423. R. de Castelbell dit six ou sept mois après leur capture à Magallón (fin mars 1363), XXXIII, p. 170.

¹¹⁸⁴ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 416.

¹¹⁸⁵ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra ...*, op. cit. , p. 428.

¹¹⁸⁶ À une demi-lieue de la cité.

par Tello ou un de ses hommes¹¹⁸⁷, refuse le combat et quitte le site pour rejoindre plus au nord, le grau de Murviedro où était déjà installée une garnison castillane. La flotte luso-castillane, originellement basée à Dénia, vient le rejoindre avec une trentaine de galères et quarante nefs.

Valence accueille son roi le 28 avril 1364. Ainsi, la lettre de Pierre I a dû être rédigée dans ces derniers jours d'avril et au début du mois de mai 1364. Le roi de Castille a été rapidement informé que Bernat de Cabrera n'était plus dans l'entourage de Pierre IV ; la nouvelle était de taille ! Qu'il convoque le fils du conseiller à Murviedro confirme soit qu'il savait s'y replier, soit qu'il y était déjà.

Selon Ramonich de Castelbell, la lettre est arrivée le jour de la Pentecôte 1364, soit le 12 mai¹¹⁸⁸. Le fils de Bernat de Cabrera a été très affligé de la nouvelle¹¹⁸⁹. Mi-mai 1364, le comte d'Osona, Bernat de Vilacorba (écuyer du vicomte d'Illa) et Ramonich de Castelbell¹¹⁹⁰ ont quitté Séville avec dix hommes à cheval et dix autres montés sur des mules. Ils étaient enchaînés avec des fers de seize livres et sous la garde de Martín Martínez¹¹⁹¹. Ils arrivent vraisemblablement le 1^{er} juin après avoir fait une halte à Requena¹¹⁹². Pierre de Castille apprend alors au comte d'Osona que son père n'est pas mort mais qu'il est au pouvoir, soit de Juan Ramírez de Arellano, soit du roi de Navarre, ou retenu dans un château de Navarre ; il lui dit aussi qu'il a reçu deux blessures¹¹⁹³. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Pierre I est très précisément informé. Le soulagement du fils est évidemment grand.

Les témoignages abondent et sont convergents sur les intentions du roi de Castille. Toutefois la donne a un peu évolué ; on ne peut en conclure que les intentions de Pierre I ont elles aussi changé. En effet, Pierre I ne domine plus autant que quelques jours auparavant : les 20-21 mai 1364, la flotte castillane pourtant numériquement supérieure à celle commandée par le vicomte de Cardona, a été brisée par une tempête dans le fleuve de Cullera en voulant affronter son ennemi¹¹⁹⁴. Pierre I aurait failli y perdre la vie. Il s'apprête à retourner à Séville mais prépare la défense de Murviedro qui représente pour les Castillans un poste avancé à conserver.

¹¹⁸⁷ AYALA, *Crónicas*, ed. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 300.

¹¹⁸⁸ XXXIII, p.171 et 185.

¹¹⁸⁹ XXXII, p. 423.

¹¹⁹⁰ XXXII, p. 405 et p. 456.

¹¹⁹¹ XXXIII, p. 186.

¹¹⁹² XXXIII, p. 186.

¹¹⁹³ XXXIII, p. 172 ; XXXIII, p. 176 et 183-184.

¹¹⁹⁴ SÁEZ ABAD, R., *La Guerra de los dos Pedros 1356-1369*, Madrid 2008, p.73.

Le procès laisse apparaître que Pierre I a fait venir le fils de Bernat de Cabrera ligoté, l'a fait défermer sur place. Il voulait le faire comte de Dénia¹¹⁹⁵ et seigneur ou capitaine de Murviedro à la tête de 300 ou 1000 cavaliers et le doter richement. Selon Xérica, il lui a même proposé que l'on lui amène des femmes¹¹⁹⁶ ! Le comte d'Osona a alors craint pour la vie de son père, ne voulant être la cause de sa mort. Pierre I lui a répondu que s'il attendait, sa femme et ses enfants seraient pris par Pierre IV et qu'il ne pourrait plus alors avoir confiance en lui¹¹⁹⁷.

Diverses versions existent qui tournent autour du fait que le comte d'Osona décide d'envoyer quelqu'un en Catalogne à sa mère afin de mieux s'informer¹¹⁹⁸, ce qui ne peut se faire sans l'accord de Pierre I. Le fils de Bernat de Cabrera a envoyé un courrier. Pour Berenguer Fabra, il s'agit d'un frère mineur, Francesc Morera, qui allant à Valence comme négociateur, transmet une lettre à l'évêque (et revient donc rapidement)¹¹⁹⁹ ; d'autres prétendent qu'ont été envoyés deux frères/moines au vicomte de Castelbon, mais doutant que le courrier arrive à bon port, le comte aurait demandé à Ramonich de Castells d'aller en Catalogne¹²⁰⁰. Bernat de Vilacorba ne pouvant se déplacer à pied plus d'une lieue, c'est en effet, Castells qui part avec l'obligation de revenir dans les vingt jours sinon le vicomte d'Illa serait décapité¹²⁰¹. Nous avons déjà évoqué comment le dimanche 7 juin 1364, le comte d'Osona écrit deux lettres, l'une pour son épouse et sa mère, l'autre destinée à Berenguer de Maylla. Il s'agit de faire sortir de Catalogne la comtesse et les enfants le plus rapidement possible, par terre ou par mer, au besoin déguisés, en prenant les bijoux conservés à Montsoriu pour aller en terre française, à Béziers ou Montpellier. Si les dames s'y refusent qu'elles aident Castells à faire sortir les enfants. Berenguer de Maylla doit, quant à lui, bien garder Montsoriu¹²⁰².

La version de Ramon de Gurb donne des précisions : Pierre I a en effet proposé au comte d'Osona de passer à son service, son père étant menacé de mort. Le comte décline car ce serait alors une raison de tuer son père, il pense qu'il vaut mieux attendre. Pierre I suggère en attendant de faire sortir sa femme et ses enfants de la seigneurie du roi d'Aragon sinon il

¹¹⁹⁵ XXXIII, p. 169.

¹¹⁹⁶ XXXIII, p. 179. *Aytantes fembres con volia*, XXXII, p. 232.

¹¹⁹⁷ XXXIII, p. 61.

¹¹⁹⁸ XXXIII, p. 34.

¹¹⁹⁹ XXXIII, p. 177.

¹²⁰⁰ Si une lettre a été envoyée par le biais de frères ou de moines, l'attente réclamée par leur éventuel retour exige que le séjour du comte d'Osona ait duré un certain temps or les délais paraissent ici très rapides.

¹²⁰¹ XXXIII, p. 187-188. Pierre I pense que Castells est un écuyer du vicomte d'Illa.

¹²⁰² XXXII, p. 231 ; XXXIII, p. 61 ; XXXIII, p. 189.

ne pourra lui faire confiance¹²⁰³. Le comte a aussi peur du comte de Trastamare ; il veut leur faire quitter les terres avant que le roi Pierre IV et Henri n'occupent ses biens ; il craint que le comte et les Castellans ne déshonorent sa mère et sa femme¹²⁰⁴.

Ainsi, le jeune Cabrera semble-t-il vouloir gagner du temps. Il ne parle pas à son épouse de venir en Castille ; pour l'instant il n'est question que de gagner les terres françaises et d'avoir de l'argent – des bijoux –. Sans doute pense-t-il qu'il lui faudra payer une rançon. C'est le sort commun des prisonniers de son rang. Néanmoins, il lui faut soustraire sa famille au pouvoir de Pierre IV et d'Henri de Trastamare. Pense-t-il alors à les mettre sous la protection du comte de Foix ? Pierre I, quant à lui, réclame des garanties et que femme et enfants passent hors de l'emprise de Pierre IV.

Ce dernier a d'ailleurs eu vent des intentions de Pierre I et du comte d'Osona. Le 8 juin 1364, le roi écrit à la reine depuis Cullera (à une vingtaine de kilomètres au sud de Valence) pour qu'elle s'assure qu'épouse et enfants ne fuient pas. Il sait par des rumeurs que le comte est prêt à se mettre au service du roi de Castille qui lui a accordé les titres de comte de Dénia et seigneur de Murviedro. Le 10 juin, toujours depuis Cullera, Pierre IV insiste pour que l'on retienne Marguerite de Foix et le jeune Bernardi dans des lieux royaux car il sait que le comte d'Osona est menacé d'être décapité, il annonce à la reine que le jeune Bernat de Cabrera va envoyer un émissaire pour que ses vassaux se rebellent¹²⁰⁵. La menace est donc plus grande qu'il n'y paraît et il faut absolument en venir à bout. Pierre IV a compris qu'il lui faut garder Marguerite de Foix et les enfants sous contrôle ; il est à noter qu'alors le comte d'Osona est présenté comme une victime d'un odieux chantage du roi castillan.

En réalité, nous le savons, Ramon de Castelbell n'est jamais arrivé en terres d'Osona, mais a changé d'avis, et se retrouve interrogé par les gens du roi et par la reine elle-même. Dans la dernière de ses trois dépositions, l'exfiltré précise que la vicomtesse d'Illa l'a fait appeler. Il ne faut donc pas sous-estimer le réseau d'informations informel. Il est probable que la famille du comte d'Osona a eu elle-même connaissance de l'information – peut-être déformée – et, qu'alors que la surveillance se faisait plus serrée autour d'elle, elle se soit doutée d'un lien de cause à effet...

Mais revenons au comte d'Osona. Il est donc resté enchaîné et étroitement ferré puis est retourné à Séville en compagnie de quatre cents prisonniers catalano-aragonais, chrétiens

¹²⁰³ XXXII, p. 444 et XXXIII, p. 60-61.

¹²⁰⁴ *Que lo comte et los castellans no li desondrassen sa mara et sa muller*, XXXIII, p. 195. Il évoque sans doute les Castellans au service du comte.

¹²⁰⁵ XXXIII, p. 167-168.

et maures¹²⁰⁶. Il a retrouvé son cachot¹²⁰⁷ jusqu'à ce que Martín Yáñez l'en extraie dix mois plus tard pour monter sur une galère du roi¹²⁰⁸. Le 24 mai 1365, Guillem Morey écrit une lettre à Ramon de Tous dans laquelle il lui signale que cela fait bien un mois que le comte a été défait de ses chaînes, soit depuis avril 1365¹²⁰⁹. Cette date est confirmée par d'autres.

3.2.4. L'été de tous les dangers (été 1365)

Il est difficile de savoir ce qui aurait fait changer d'avis le comte d'Osona, voire s'il a changé d'avis. En effet, Artal de Blanes dit, mais sans préciser le moment, que Pierre I a engagé le comte de son côté après qu'il a appris la mort de Bernat de Cabrera¹²¹⁰. Il est vrai que le vicomte d'Illa témoigne que, pour le comte d'Osona, les responsables étaient Charles de Navarre et son frère, nul autre. Quand Eymerich de Centelles, Pedro de Luna, son frère Artal, le vicomte d'Illa, et Vidal de Blanes ont fait serment d'aider le jeune Cabrera à venger la mort de son père « contre quiconque y aurait pris part sauf le seigneur roi, la dame reine et leurs enfants », ¹²¹¹ ils disent l'avoir fait par plus peur plus que par « amour ». Mis à part le vicomte d'Illa, ils faisaient aussi exception d'Henri qu'ils savaient au service du roi¹²¹². Il y a bien des intentions vengeresses dans la conduite du comte d'Osona.

Le problème est que le temps a passé entre la mort du conseiller et l'éventuelle réaction de son fils. Artal de Blanes témoigne que le comte a tardé à répondre aux propositions de Pierre I¹²¹³. Il est possible qu'il ait voulu gagner du temps et que les négociations lui aient seulement ouvert la porte de la cellule ; il ne faut pas non plus oublier qu'avec la mort de son père, dont on ne sait exactement quand il l'a apprise, il se doute que son sort en Catalogne et Aragon est peu favorable. *A posteriori*, les équilibres sont modifiés, les contemporains pourraient-ils en être conscients ? En ce printemps 1365, la situation paraît figée ; Pierre I sort le comte d'Osona de prison.

En effet, durant l'été 1364, les armées de Pierre IV soutenues de manière décisive par celles d'Henri de Trastamare ont repris diverses places : Jijona, Ayora, Almenara, Castielfabib et Lliria, ainsi que la ville d'Alicante. Le château de cette dernière reste plus

¹²⁰⁶ XXXII, p. 55 ; XXXII, p. 220-222 ; XXXII, p. 241 ; XXXIII, p. 179-180 pour la description des entraves.

¹²⁰⁷ XXXIII, p. 43.

¹²⁰⁸ XXXII, p. 389-39, XXXII, p. 423.

¹²⁰⁹ XXXII, p. 295.

¹²¹⁰ XXXII, p. 316.

¹²¹¹ ... *en tot hom qui en aquella mort hagues cabut exceptat lo senyor Rey e la senyora Reyna e lurs infants* XXXIII, p. 34.

¹²¹² XXXIII, p. 42.

¹²¹³ XXXII, p. 315-316.

longtemps tenu par les Castellans. Le 17 juin Pierre IV est devant Murviedro qu'il quitte le 12 juillet pour Barcelone¹²¹⁴. Le 21 juin 1364, Pierre I renforce la défense de Murcie avec l'aide de ses alliés de Grenade et ordonne une guerre cruelle sans prisonnier¹²¹⁵. Au mois de septembre 1364, Pierre I a négocié à Calatayud avec les Anglais (accord signé le 28 septembre) puis, en octobre, avec les Navarrais¹²¹⁶ avant de repartir vers le royaume de Valence. Entre octobre et novembre, les Castellans reprennent quelques places et commencent le siège d'Orihuela, lieu clé pour contrôler le passage entre Alicante et Murcie. En novembre 1364, Pierre IV se dirige à son tour vers Orihuela et le 11 décembre, arrive à y pénétrer et en double la garnison. Le même jour, Pierre IV défie son ennemi au camp de "la Matança" mais Pierre I comme à son habitude, n'y répond pas¹²¹⁷. À Noël, Pierre IV, toujours à court d'argent, est à Valence tandis que Pierre I repart brutalement en Andalousie.

L'année 1365 est centrée sur deux sièges : les Castellans qui veulent toujours éviter la bataille, assiègent Orihuela pour affaiblir l'attaque aragonaise sur Murviedro. Au printemps, tout semble figé. Quand les armes bataillent sans efficacité, il est vraisemblable que les prisonniers peuvent être utiles.

Le 2 mai 1365, le vicomte de Cardona capture une galée au large de Majorque. Les captifs génois et castillans fournissent des témoignages aussi abondants que vagues. Ils signalent que le comte d'Osona depuis Pâques 1365¹²¹⁸, soit le 21 avril, n'est plus à l'Alcazar de Séville, mais qu'il a été vu à Algésiras, libre de ses mouvements, qu'il est souvent avec Martín Yáñez qui le loge, qu'il est même présent aux conseils de Pierre I¹²¹⁹. La question d'un hommage, souvent posée, n'est jamais résolue. L'équipage interrogé signale qu'il est servi par un homme (d'autres disent deux) peut-être catalan, qu'il va sur une mule comme un homme libre (*solt*), parfois en compagnie du roi de Castille et qu'on l'a vu sur la galée de Pierre I ou de Martín Yáñez¹²²⁰. Le jeune Cabrera apparaît donc comme libre de ses mouvements. Est-il pour autant seulement libre ?

Le 15 avril de la même année, le vicomte d'Illa envoie à son épouse un écuyer français P. de Marles, qui confirme ces dires et va même plus loin, mettant en alerte le principat

¹²¹⁴ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, XIV, Madrid, 1976, p. 91.

¹²¹⁵ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 429.

¹²¹⁶ Alliance de la Castille avec la Navarre confirmée à Puente la Reina le 20 novembre 1364. MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, XIV, Madrid, 1976, p. 92.

¹²¹⁷ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra...*, p. 437.

¹²¹⁸ XXXII, p. 251.

¹²¹⁹ XXXII, p. 246.

¹²²⁰ XXXII, p. 243-260.

catalan¹²²¹. Il confirme que, dorénavant, le comte d'Osona est sorti de prison, est doté en Castille et est nommé amiral. Il indique que le littoral de sa vicomté est menacé, que le roi et la reine doivent s'en émouvoir car la menace ne viendrait pas seulement du sud mais désormais du nord. L'infant de Majorque s'est joint à Pierre I et doit débarquer en Roussillon¹²²². C'est un moment de tensions très fortes ; dès le mois de juin 1365, le vicomte de Castelbon – beau-frère du comte d'Osona – envoie une centaine d'hommes à Montsoriu pour en assurer la défense ; un *hom de paratge*, contrarié d'aller contre le roi, le fait prévenir¹²²³. Dès le début du mois de juillet, Pierre IV envoie des messages en ce sens à la reine ; les rumeurs se propagent jusqu'à Majorque. La reine Éléonore veut savoir car on dit que le comte d'Osona veut livrer ses châteaux à Pierre I. La lettre des jurés de Valence rédigée le 17 juillet 1365¹²²⁴ attise les craintes : le comte d'Osona est amiral, sa flotte navigue droit sur Blanes et elle a d'ores et déjà atteint Cullera. Cette escadre castillane forte de trente galères et quarante nefes a pour objectif Blanes où elle va tout détruire et récupérer l'épouse et les enfants de l'amiral. Le même jour, Pierre IV, assiégé à Murviedro, écrit à Éléonore dans le même sens : il faut empêcher la famille Cabrera de fuir par la mer et bien la surveiller¹²²⁵.

Le roi de Castille semble avoir adopté une stratégie essentiellement basée sur la marine. Zurita précise qu'il n'avait guère le choix¹²²⁶. Il s'agissait d'armer une flotte pour menacer les côtes catalanes et de secourir les hommes assiégés à Murviedro. Il propose alors au comte d'Osona de devenir capitaine général de vingt galées, et de faire route vers Blanes qui appartenait à ses terres pour récupérer son épouse et ses enfants et semer le trouble au nord de Barcelone. Durant toute la deuxième quinzaine de juillet 1365, la Catalogne est en alerte, sans doute secouée par le traumatisme de l'attaque sur Barcelone du mois de mai 1361, et le souvenir de celle de 1359. À la fin du mois, Pierre IV écrit qu'il a vu la flotte se diriger vers la haute mer mais qu'il ignore si, désormais, elle se dirige vers les Baléares ou Séville¹²²⁷.

Dans ce contexte d'alerte maximale arrive la nouvelle que le 2 juillet 1365, au large du cap de Capterre, dans les eaux d'Almería, les Castillans se sont emparé de quatre galées commandées par Francesc d'Averso¹²²⁸. Les premiers témoignages recueillis en septembre,

¹²²¹ XXXII, p. 267-271.

¹²²² Il s'est enfui en mai 1362 du Castell Nou de Barcelone. TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 220-221.

¹²²³ XXXII, p. 261.

¹²²⁴ XXXII, p. 272.

¹²²⁵ XXXII, p. 276.

¹²²⁶ Zurita, IX, 61.

¹²²⁷ Sur cet épisode, SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Un episodio de la guerra de los dos Pedros : la defensa costera de Cataluña en el verano de 1365 », *Poder y sociedad en la baja Edad Media Hispánica. Estudios en homenaje al profesor Luis Vicente Díaz Martín*, Valladolid, 2002, t. I, p.273-288 (2002)

¹²²⁸ XXXII, p. 277 et s, XXXII, p. 379.

sont fort contradictoires sur le rôle du comte d'Osona. Ce qui est incontestable, c'est qu'il a embarqué à Algésiras¹²²⁹ sur la galée de Martín Yáñez et qu'il est sous sa garde¹²³⁰. Peut-être alors Pierre I lui a-t-il fait quitter ses chaînes¹²³¹. Giovanni Imperiale prétend qu'il a vu le comte rejoindre Pierre I à Sanlúcar de Barrameda dans la galée de Martín Yáñez, puis se diriger vers Carthagène¹²³².

Les témoignages de l'hiver 1365 sont très défavorables au comte d'Osona. Pour certains, le comte d'Osona est alors fait amiral de Castille¹²³³. On le rend responsable d'un véritable massacre. Selon le trompette Perdigo, à son instigation, les hommes d'équipage ont tous été tués à l'exception d'une trentaine¹²³⁴. Francesc Tintorer va dans le même sens : la chiourme aurait été tuée à sa demande¹²³⁵. Lorenç Aulet dit la même chose¹²³⁶. Ferrer Marti donne des précisions : le comte d'Osona en a fait tuer huit ou neuf et Pierre I, trouvant l'idée bonne, a poursuivi !¹²³⁷

Il aurait même dit que « si son cheval mangeait les Catalans, il lui en aurait donné jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus. »¹²³⁸; il aurait aussi ordonné : « Faites égorger tous les équipages des galées capturées ; ainsi, ils ne nous feront plus la guerre et ne pourront plus nous nuire. »¹²³⁹

Il est rendu personnellement responsable de la pendaison de Berenguer Sentmenat, acte qui a contrarié la soldatesque et qui est amplement répété¹²⁴⁰. Il semble en avoir voulu particulièrement aux hommes de sa terre. Pere de Pi dit qu'il a fait d'abord égorger ou décapiter les hommes de Blanes et de sa terre¹²⁴¹. Pour d'autres, il voulait se venger et, l'épée à la main, cherchait Cardona¹²⁴², En Sentmenat et tous les hommes de sa terre¹²⁴³. Le comte d'Osona apparaît comme le sanguinaire responsable d'une mer souillée par les cadavres.

¹²²⁹ XXXII, p. 397.

¹²³⁰ XXXII, p. 347 et p. 451.

¹²³¹ XXXII, p. 315.

¹²³² XXXII, p. 301-302.

¹²³³ XXXII, p. 267-271.

¹²³⁴ XXXII, p. 277-278.

¹²³⁵ XXXII, p. 330 et p. 445.

¹²³⁶ XXXII, p. 333, et Guillem Balaguer XXXII, p. 345, Jacme Corbera, p. 346, *a induccio, consell e instigacio del comte*, Jacme Noguera, p. 357, XXXII, p. 365-6.

¹²³⁷ XXXII, p. 350.

¹²³⁸ ...*si lo seu cavall menjas Catalans que ell lin donara tants que no pogre mes*, XXXII, p. 278.

¹²³⁹ ...*fets degollar totes aquestes xurmes d'aquestes galees preses, con siu fets no us faran guerra ne us poran noure*, XXXII, p. 282.

¹²⁴⁰ XXXII, p. 280 et p. 333.

¹²⁴¹ XXXII, p. 354.

¹²⁴² XXXIII, p. 27.

¹²⁴³ XXXII, p. 360.

Toutefois, des témoignages plus tardifs tracent un autre portrait. Julia de Canyelles dit que le comte d'Osona était sur la galée de Martín Yáñez, certes sans entrave mais bien comme un prisonnier surveillé par deux Castellans¹²⁴⁴, deux écuyers de Martín Yáñez¹²⁴⁵. Pour d'autres la garde de Martín Yáñez ne s'est jamais relâchée¹²⁴⁶ – elle est même remarquablement serrée – : les écuyers sont parfois six¹²⁴⁷, voire dix ou douze¹²⁴⁸. Bernat de Vilacorba précise qu'il ne peut manger seul (il doit donc avoir les mains liées) et qu'il est bien gardé¹²⁴⁹. Giovanni Imperiale a certes vu constamment le fils de Bernat de Cabrera avec Pierre I mais il affirme que c'est lui qui a sauvé la vie de Francesc d'Averso¹²⁵⁰.

D'Averso, lui-même, rapporte bien que le massacre a été imputé au comte d'Osona mais il précise qu'il a été réalisé le soir, avant l'arrivée à Carthagène de Martín Yáñez et du comte, et qu'avant que leur navire n'appareille, Pierre I avait déjà donné ses ordres et alors avaient été exécutés Berenguer et Roger de Sentmenat ainsi que Prats de Tortosa¹²⁵¹. C'est même le comte d'Osona qui a sauvé le vice-amiral et ceci est confirmé par plusieurs témoins¹²⁵². En 1366, à Foix, discutant avec un chevalier castillan, le vicomte de Castelbon a appris que Pierre I a été très satisfait de l'attitude du comte d'Osona pendant ces épisodes, même s'il peine à lui faire confiance¹²⁵³.

Ils sont ensuite revenus à Dénia pour regagner finalement Séville tandis que trente galées partaient vers les îles de Majorque avec notamment Francesc d'Averso. Ce dernier, enfermé à son retour dans la drassane, a vu le comte chevaucher en compagnie du roi mais sans épée¹²⁵⁴. Cabrera peut aussi aller admirer les galées aragonaises prises par les Castellans¹²⁵⁵, il est reçu dans la *casa* du roi¹²⁵⁶ mais il est encore sous la garde de Martín Yáñez (six hommes le surveillent).

Cet été 1365 est donc celui d'une seconde chance donnée au comte d'Osona de sortir des geôles castillanes. Des rumeurs qui enflent démesurément le présentent comme un homme au service de Pierre I et contaminé par sa cruauté. La réalité semble moins dramatique: Cabrera est en liberté surveillée, sans toutefois devenir l'infâme sanguinaire décrit par les

¹²⁴⁴ XXXII, p. 397.

¹²⁴⁵ XXXIII, p. 35.

¹²⁴⁶ XXXII, p. 398, XXXII, p. 424.

¹²⁴⁷ XXXII, p. 405.

¹²⁴⁸ XXXII, p. 446 et XXXIII, p. 36.

¹²⁴⁹ XXXII, p. 393.

¹²⁵⁰ XXXII, p. 301-302.

¹²⁵¹ XXXII, p. 382.

¹²⁵² XXXII, p. 372, XXXII, p. 381-382, XXXIII, p. 35XXXIII, p. 66, XXXII, p. 301-302.

¹²⁵³ XXXII, p. 319.

¹²⁵⁴ XXXII, p. 383.

¹²⁵⁵ XXXII, p. 452.

¹²⁵⁶ XXXIII, p. 66.

rumeurs. Il ne semble pas bénéficier de l'influence qu'on lui prête et ses actions ont beaucoup moins d'envergure que les témoins ne le disent. Pierre I semble toujours désirer obtenir des garanties pour faire confiance au comte : ses enfants qu'il n'arrive pas à avoir. Le vicomte d'Illa est lui aussi sollicité ; libéré, il raconte comment Pierre I a voulu le convaincre d'entrer à son service et lui a promis un bel héritage. Il voulait là encore que celui-ci livre ses enfants en otage¹²⁵⁷ ; le vicomte en a même informé son épouse (qui en a instruit à son tour la reine Éléonore). Il semble donc que Pierre essaie de « recruter » des fidèles dans le camp ennemi : il s'agit de dépouiller Pierre IV de l'appui de sa noblesse, alors que Pierre I a peu confiance en la sienne¹²⁵⁸. Lorsque la demande se fait plus pressante, un messenger de la famille Cabrera est envoyé en Castille.

3.3. Les difficiles négociations : Ramon de Gurb (été 1365-printemps 1366)

C'est un vieil homme expérimenté et sans doute un fidèle, nous l'avons vu, que l'on envoie négocier. Il ne s'agit pas seulement de la libération d'une personne mais aussi de la sauvegarde d'un lignage et de son bien. Les négociations ont dû débuter en l'été 1365 pour durer jusqu'à l'hiver.

3.3.1. La demande d'otages pour garantir la fidélité du comte à Pierre I

De nombreux courriers sont en effet arrivés à Montsoriu. Peut-être la famille Cabrera a-t-elle eu vent de la demande en juin de 1364 de sortir les enfants de la vicomté. Il semble que la mission de Gurb soit liée à un courrier demandant à la comtesse d'aller avec les enfants à Bayonne pour mettre les enfants au pouvoir du roi de Castille¹²⁵⁹. Il est possible que cette lettre ait été lue par les vicomtes de Castelbon et de Rocaberti ; Castelbon rapporte en effet avoir lu dans une ville nommée *Ciutat* au printemps 1365 un courrier du comte disant :

« Il avait traité de sa rançon avec le roi de Castille, et la [la comtesse] priait donc de partir tout de suite de Montsoriu avec les enfants, en emportant tout ce qui valait la peine, sans escorte importante, de ne pas avoir peur de ne pouvoir payer la rançon si elle partait pour Bayonne, et de prendre garde à ne pas passer par des endroits appartenant à des amis et que ses amis n'en sachent rien¹²⁶⁰. »

¹²⁵⁷ XXXIII, p. 44-5.

¹²⁵⁸ Cela apparaît régulièrement dans les écrits d'Ayala.

¹²⁵⁹ XXXIII, p. 62.

¹²⁶⁰ *Ell se era rescat ab lo Rey de Castella perque ell la pregava que decontinent ab sos infants degues partir de Montsoriu e que sen portas tot ço que bo fos, que no fes gran comun et que no hagues pahor que no pogues*

Un Génois, *micer* Galeot/Galio, est venu en juin 1365, avec une lettre de créance du comte réclamant que le petit Bernardi parte avec l'émissaire¹²⁶¹. Il avait reçu 300 florins quand il était parti en Catalogne¹²⁶². Mais il est revenu en Castille sans l'enfant¹²⁶³. En septembre 1365, Roger Bernat, vicomte de Castelbon et seigneur de Navailles, alors à Orthez chez le comte de Foix, témoigne que deux messagers du roi de Castille sont venus. L'un d'eux, un chevalier, lui a dit que le comte d'Osona priait Castelbon de lui envoyer sa femme et ses enfants en otages, pour que Pierre I puisse totalement se fier à lui¹²⁶⁴. De juin 1364 à septembre 1365, Pierre I demande donc des garanties pour doter le comte d'Osona et le mettre à la tête de ses armées. La vicomtesse, sa mère, comme la comtesse, son épouse, ne sont pas favorables à un tel arrangement qui ferait du comte un transfuge et mettrait directement en péril non seulement les enfants mais les intérêts du lignage.

Gurb est donc missionné pour des négociations délicates. Lorsqu'il témoigne en décembre 1367, il dit avoir été envoyé par la comtesse, la vicomtesse, et Berenguer de Malla à Séville car tous étaient opposés à ce que le comte passe au service du roi de Castille. C'est sans doute pour cette raison qu'ils n'ont pas confié l'enfant à Galio. Le vicomte de Castelbon ayant, comme nous l'avons vu plus haut, lu le courrier, y était lui aussi opposé. Rocaberti, quant à lui, en est tout autant contrarié mais dit qu'après tout ce n'est pas son affaire. La comtesse a d'ailleurs demandé au comte de Dénia son avis. Il a répondu qu'il fallait qu'une personne de bon conseil le fasse changer d'avis, sinon, que le comte reste ainsi en prison et que « personne ne s'en soucie »¹²⁶⁵. Gurb pourrait être la personne de bon conseil. À Séville, Gurb logeait chez Galio avec lequel il a fait une grande partie du chemin (depuis les environs de Calatayud)¹²⁶⁶.

La mission de Gurb était donc, d'une part, de détourner le comte de cet objectif et, d'autre part, trouver une solution pour négocier la rançon. Quand Gurb a vu Martín Yáñez et le comte d'Osona – il semble alors que le comte loge chez lui –, il leur a dit que la comtesse ne pouvait légalement (*legudament*) faire ce qui lui était demandé. Pour la rançon, il n'en était pas d'abord question pour Pierre I et Ramon de Gurb a été fraîchement accueilli¹²⁶⁷. Pendant

paguar lo rescat ab que ella sen anas a Bayona pero ques gardas que en sa anada no passas per negun loch de amichs seus ne que sis amichs res non sabessen. XXXII, p. 321.

¹²⁶¹ XXXIII, p. 62. Bernat Arenes le confirme XXXII, p. 409. Ximenez d'Orrea l'appelle Nicholas. XXXII, p. 449.

¹²⁶² XXXII, p. 466.

¹²⁶³ XXXII, p. 289.

¹²⁶⁴ XXXII, p. 319.

¹²⁶⁵ ... *null hom ne s'en curas*, XXXIII, p.64.

¹²⁶⁶ XXXIII, p. 65.

¹²⁶⁷ XXXIII, p. 63.

neuf jours, il n'a pas parlé au jeune Cabrera qu'il voyait régulièrement chevaucher avec Martín Yáñez. Des discussions se sont de nouveau ouvertes, Martín Yáñez et le comte exigeant que l'on envoie les enfants ou la comtesse, et Gurb s'entêtant à refuser. Ce dernier a fini par obtenir gain de cause car il était manifestement vain d'espérer forcer la volonté des deux femmes, et ils ont désormais négocié la rançon. Dans cette période, le comte d'Osona semble confiant. À Pedro de Luna qui revient de Tolède bien gardé par deux cents hommes, le comte d'Osona, qui va librement, dit qu'il s'est « racheté pour 100 000 florins, mais je crois que ce ne sera pas grand-chose, à voir la tournure des choses »¹²⁶⁸.

3.3.2. La rançon du comte d'Osona et la remise d'otages pour en garantir le versement

La rançon n'a pas été fixée à 100 000 florins. Elle a donné lieu à d'âpres marchandages. Gurb proposant initialement 15 000 florins pour monter à 50 000 florins¹²⁶⁹. Il est à noter que le comte ne participe pas à ce que l'on peut appeler des enchères. Il paraît même peu au courant, au moment des tractations. Il reste que, pour garantir le paiement complet, il faut des otages. Un seul garçon ne suffisant pas, le comte d'Osona a demandé à André d'Illa de mettre en otage un fils ; celui-ci a accepté et a fait passer un message écrit officiel dans ce sens à son épouse¹²⁷⁰. Toutefois, le vicomte lui a transmis aussi un message contraire – oral cette fois-ci – ; qu'elle ne livre jamais aucun fils et, si elle ne pouvait l'éviter, seulement le plus jeune¹²⁷¹. Les otages désignés ne sont plus garants de la fidélité du comte d'Osona ; ils sont désormais ceux de sa rançon. Toutefois, le comte en a-t-il cure ? L'honneur de la famille Cabrera est sauf. Le fils n'est plus un traître, il est un captif, sorti certes de la drassane de Séville, mais toujours surveillé. Qu'en pense-t-il ? Envisage-t-il en décembre 1365 de revenir sur ses terres ou au moins en Catalogne ? En tous les cas, il promet à Ramon de Gurb dans la cathédrale de Séville qu'une fois les otages livrés, il quittera la Castille. Le réseau de la vicomtesse de Cabrera semble mobilisé en faveur du lignage. Toutefois, il est à noter que Bernat ne semble pas attirer beaucoup de sympathies...

Dans cet accord il faut un intermédiaire. Nous apprenons que Gurb est allé voir le comte de Foix qui devait avoir la garde des otages¹²⁷². Le comte est donc vu comme celui qui allait faciliter la transaction. La résistance de la comtesse d'Osona a sans doute été perçue.

¹²⁶⁸ *Jo son rescat 100 000 florins pero creu que no sera res con lo fet va axi*, XXXII, p. 479-480.

¹²⁶⁹ XXXIII, p. 63.

¹²⁷⁰ XXXIII, p.45 et 48.

¹²⁷¹ XXXIII, p. 46.

¹²⁷² ... *devia dar recapte en les dites resenes*. XXXIII, p. 64.

Gaston Fébus est son cousin ; mais c'est aussi un seigneur indépendant qui, depuis la victoire de Launac (5 décembre 1362) sur le clan d'Armagnac et les rançons qu'il a su négocier de ses prisonniers, est immensément riche. Il était sans doute supposé avancer au moins une partie de la rançon et, à ce titre, avoir droit aussi à des garanties. Lui remettre les enfants serait probablement moins inacceptable pour leur mère et leur grand-mère que de les livrer au roi de Castille. Sa puissance comme son expérience en la matière ont dû inspirer les deux parties en présence : Pierre I et le lignage Cabrera. Nous reviendrons sur son rôle.

En novembre 1365, quand Johan Polo vient à Séville, il aperçoit Pierre I et le comte d'Osona libre de ses mouvements, qui chevauchent ensemble. Il a surtout vu Ramon de Gurb, déguisé en Génois ou en Gascon, qui a amené des lettres de la comtesse d'Osona et de l'argent¹²⁷³. Il est possible que cela corresponde à un éventuel retour de Ramon de Gurb, toujours incognito¹²⁷⁴ et toujours logé chez un Génois, à Séville. Jacme Julia est le 7 novembre 1365 à Séville pour négocier la rançon de Francesc d'Averso. Johan Bernat, *scrivà* de Pierre I lui demande alors de traduire trois lettres certainement apportées par Ramon de Gurb, l'une de Marguerite de Foix, une deuxième rédigée par le vicomte de Rocaberti, toutes les deux adressées au comte d'Osona, et une troisième de la vicomtesse d'Illa à son époux. La comtesse d'Osona s'excuse d'avoir été si longue et de ne pas avoir accompli ce que le comte voulait.

Le 10 décembre 1365 (1403 de l'ère castillane) est enfin conclu l'accord entre Pierre I et le comte d'Osona. La rançon du comte s'élève à 50 000 florins, dont 10 000 sont payables en avril 1366 (1404), et le reste en deux termes de 20 000 florins à un an d'écart (1367 et 1368). Il est prévu que lors du premier versement soient donnés en otages les trois enfants du comte, Bernardino, Léonore et Johanna, ainsi que Bernard Guillem, fils du vicomte d'Illa. Ce dernier doit être libéré au second versement. Le comte d'Osona s'engage à ne pas faire la guerre au roi de Castille, sauf si c'est pour défendre le comté de Barcelone¹²⁷⁵. Il est à noter que le comte de Foix n'est pas mentionné dans l'accord final de décembre 1365¹²⁷⁶.

À Pâques 1366, Berenguer Morell est appelé par Pierre I pour identifier les otages attendus à Burgos¹²⁷⁷. Les accords de décembre 1365 devaient donc être réalisés malgré l'obstruction du vicomte d'Illa. En effet, on sait qu'en avril 1366, la comtesse et les enfants sont déjà sortis de Catalogne (évidemment, le vicomte de Castelbon désapprouve qu'elle n'ait

¹²⁷³ XXXII, p. 317, XXXII, p. 376, XXXII, p. 400.

¹²⁷⁴ Gurb lui a répondu en catalan qu'il avait à faire et qu'il ne s'occupait pas de cela. XXXIII, p. 65.

¹²⁷⁵ XXXIV, p. 277-280.

¹²⁷⁶ De fait, il n'est jamais mentionné que par oral ou parce qu'il envoie un messenger ou que l'on lui en envoie un.

¹²⁷⁷ XXXII, p. 461-462.

pas eu l'accord des roi et reine)¹²⁷⁸. Ils sont à Orthez. On ne sait quand précisément ils sont arrivés. Rappelons-nous que Ramon de Gurb dit qu'après avoir négocié avec le roi de Castille et convaincu le comte d'Osona, il s'est rendu dans le comté de Foix avant de revenir à Séville. Il est possible qu'après son séjour à Foix, il ait gagné Montsoriu, assuré la fuite de l'épouse et des enfants avant de repartir à Séville pour confirmer que tout était prêt. Il est possible aussi qu'il ait regagné Montsoriu avant de mener l'épouse et les enfants à Foix. Dans un cas, il a un voyage à Foix, dans l'autre, deux. Il ne fournit pas beaucoup de détails. La fuite doit se situer dans la deuxième moitié de l'année 1365, vu qu'en novembre il est de retour à Séville. Par ailleurs, ils savaient en partant que les Compagnies se préparaient à entrer en Castille¹²⁷⁹. Depuis mai 1365, les premières se massent en Conflent¹²⁸⁰. Selon Vicenç Coma Soley, ce départ se fait à la fin de l'été 1365 entre la fin septembre et le début du mois d'octobre¹²⁸¹.

Quand Ramon de Gurb est parti avec la comtesse et ses enfants, un fils et deux filles, ils sont allés à Massanet (de Cabrenys ?). Gauceran de Rocaberti a accompagné la petite troupe (l'épouse de Ramon de Gurb était notamment du voyage) depuis l'Isle en Roussillon, jusqu'à Foix et *Terrissina* (Tarascon-sur-Ariège ?) puis ils ont poursuivi leur chemin jusqu'à Orthez. L'objectif à ce moment-là était que le comte de Foix avance une partie de la rançon du comte ; les enfants, en attendant le paiement de la totalité, seraient mis au pouvoir du roi de Castille. La comtesse, quant à elle, aurait attendu le comte en Gascogne et réuni le reste de la somme. La vicomtesse de Cabrera, Berenguer de Maylla et Gauceran de Rocaberti comme Pere Gauceran de Pinós l'avaient ainsi conseillé. Jacme Julia est mis à la drassane, le temps que Ramon de Gurb reparte en Catalogne au mois de mars 1366¹²⁸². Il s'agit sans doute de passer à l'étape suivante : la réalisation de l'accord conclu, à savoir le paiement du premier terme de la rançon et la remise des enfants.

En revanche, le vicomte d'Illa n'a pas livré son fils. Anthony Viver est envoyé par le vicomte de Narbonne à Pierre I à Burgos, avec des lettres destinées à son parent, le vicomte d'Illa¹²⁸³. Le messenger est ensuite dépêché à Séville chargé en outre de lettres de Pierre I et du comte d'Osona exigeant que le vicomte d'Illa s'exécute. Toutefois, le vicomte d'Illa n'a jamais eu les courriers de la vicomtesse car Viver, apeuré, s'en est débarrassé¹²⁸⁴. En revanche, Pierre I lui a fait bien comprendre qu'il devait livrer ses enfants pour être libéré. La

¹²⁷⁸ XXXII, p. 319.

¹²⁷⁹ XXXIII, p. 72-73.

¹²⁸⁰ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 127.

¹²⁸¹ COMA SOLEY, V., *Los vizcondes de Cabrera, monografía histórica*, Barcelone, 1968, p. 92.

¹²⁸² XXXII, p. 340. Les prisonniers considèrent que le comte d'Osona va livrer femme et enfants.

¹²⁸³ XXXII, p. 410 et p. 414.

¹²⁸⁴ XXXIII, p. 45- 46.

remise des fils semble donc une condition de la libération à la fois du vicomte et du comte d'Osona.

3.3.3. Les plans contrariés : l'entrée des Grandes Compagnies

3.3.3.1. Les plans de Pierre I pour l'année 1366

En octobre 1365, Pierre I avait l'intention de rallier à son camp le juge d'Arborea et d'en faire un vassal¹²⁸⁵. Il est à l'affût d'informations concernant Ibiza et la guerre du juge d'Arborea¹²⁸⁶. Il cherchait par ailleurs l'alliance de la République de Gênes¹²⁸⁷. Un témoin, en décembre 1365, prétend que, sur les conseils du comte d'Osona, Pierre I à la fin du mois d'octobre 1365 préparait une grande flotte (60 galées et 100 nef) dont le comte aurait été amiral. Ahim Coffen, comme Pere Dezcoll de Vilajoyosa confirment qu'en octobre 1365, Pierre I constitue une grande flotte avec des chevaux pour débarquer sur terre pour « ravager tout le pays »¹²⁸⁸ ; toutefois, le roi de Castille n'a pas embarqué sur les galées car il supportait mal la mer¹²⁸⁹. Un messenger castillan pris par Cardona en avril 1366, mais malheureusement trop peu précis, nous informe que le juge d'Arborea a fait savoir à Pierre I qu'il l'aiderait de tout son pouvoir pour effacer toutes les injures faites par le roi de Aragon et ses officiers¹²⁹⁰. L'accord porterait sur soixante-dix galées¹²⁹¹.

Le projet d'une attaque sur les côtes catalanes n'est donc pas écarté ; la participation du comte d'Osona n'est pas évoquée directement mais l'on se renseigne sur la configuration de ses terres. En effet, le lundi de Pâques 1366¹²⁹², Berenguer Morell est appelé par le roi de Castille à Burgos. Avant de partir, il est longuement interrogé par l'alcalde de la drassane au sujet des plages de Barcelone, de la géographie du comté d'Osona et de la vicomté de Cabrera, au sujet de la distance séparant Sant Feliu de Gérone de la cité de Gérone¹²⁹³. Les questions portent aussi sur l'espace de la vicomté de Canet et la Sardaigne. Le comte d'Osona paraît lié à ces préparatifs. Martín Galego a vu le comte avec 300 hommes sur des chevaux d'Andalousie¹²⁹⁴. Le comte serait allé avec Pierre I à Burgos et Berenguer Morell le rencontre à *Carçalla* et fait allusion à des préparatifs ; le fils de Bernat de Cabrera lui répond

¹²⁸⁵ XXXII, p. 291 et 293.

¹²⁸⁶ XXXII, p. 382.

¹²⁸⁷ Zurita, IX, 58, FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 127.

¹²⁸⁸ XXXII, p. 287-289, p. 406.

¹²⁸⁹ XXXII, p. 305.

¹²⁹⁰ XXXII, p. 314.

¹²⁹¹ Rapporte Francesc d'Averso, XXXII, p. 388.

¹²⁹² La date précise en est le 5 avril.

¹²⁹³ XXXII, p. 460.

¹²⁹⁴ XXXII, p. 307.

évasivement: « N'ayez pas peur »¹²⁹⁵. Il semble se déplacer à sa guise. D'ailleurs, on le voit fréquemment avec le roi de Castille¹²⁹⁶. Le comte d'Osona aurait-il changé de camp ? En réalité, les sous-entendus ambigus nous laissent dans l'incertitude. On imagine toutefois mal le jeune Cabrera avouer tout de go sa trahison à un *ciutadan* de Barcelone.

Il ne semble pas que le comte d'Osona participe aux conseils royaux¹²⁹⁷ ; ce serait d'ailleurs incohérent avec la personnalité de Pierre I et sa méfiance quasi-maladive. Il est plus simplement l'ami du trésorier royal Martín Yáñez dont il est sous la responsabilité. Il le suit lorsque celui-ci va voir le roi mais il n'entre pas dans les conseils et l'attend en jouant¹²⁹⁸. Il est toutefois fort possible, comme Gil de Moneçma en témoigne, qu'ils chassent le sanglier ensemble à Carmona¹²⁹⁹.

Berenguer Morell n'est jamais allé jusqu'à Burgos. À Santa Eufèmia (del Arroyo¹³⁰⁰?), le prisonnier a fait demi-tour. Les choses tournaient mal pour le roi de Castille.

3.3.3.2. Les Grandes Compagnies pénètrent en Castille

Au terme de négociations complexes menées par Francesc de Perellos et Francesc de Roma à Paris, Avignon puis Toulouse et à la suite des Corts de Barcelone de juillet 1365, il est décidé d'utiliser les Grandes Compagnies laissées inemployées depuis le traité de Brétigny (8 mai 1360) et entièrement disponibles depuis la bataille de Cocherel (16 mai 1364)¹³⁰¹. Inemployées mais pas inactives. En réalité, ces hommes de guerres plus ou moins contrôlés par des chefs, des entrepreneurs de guerre, s'organisent en petites compagnies relativement restreintes l'hiver et qui recrutent plus amplement lorsque la saison de la guerre reprend¹³⁰². Inemployés, ils se « servent » sur des territoires soit en commettant vols, exactions et semant la terreur, soit en rackettant les populations pour ne pas en commettre.

L'idée est ancienne (1362) mais depuis le siège de Murviedro, Pierre IV négocie activement avec Charles V de France et avec le pape pour utiliser les Compagnies. L'accord est conclu en novembre 1365. Il s'agit pour Urbain V et pour le roi de France de se débarrasser des routiers. Le pape a admis l'idée d'une croisade contre les infidèles. Pour le roi de France, il s'agit aussi de faire alliance avec l'Aragon contre la Castille de Pierre I, en

¹²⁹⁵ Toponyme non identifié. Il ne doit pas avoir peur ni douter de ce à quoi il pense, XXXII, p. 461.

¹²⁹⁶ XXXII, p. 317.

¹²⁹⁷ XXXII, p. 446.

¹²⁹⁸ XXXII, p. 393-4.

¹²⁹⁹ XXXII, p. 309.

¹³⁰⁰ Malheureusement c'est un toponyme courant.

¹³⁰¹ Défaite de l'armée navarraise menée par le Captal de Buch face à Du Guesclin.

¹³⁰² CONTAMINE, P., « Les compagnies d'aventures en France pendant la guerre de Cent ans », dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, 1975, p. 365-396. FAVIER, J., *La guerre de Cent ans*, Paris, 1999, p. 301 s.

espérant une contrepartie dans le cadre d'une alliance offensive franco-aragonaise contre le royaume d'Édouard III. Cette alliance pourrait bien sûr se renforcer si Henri était couronné roi de Castille ; dès lors, la plus grande partie de la péninsule ibérique pourrait s'attaquer à la Navarre et à l'Angleterre. Charles V, dans ces conditions, ne voit aucune objection à envoyer Bertran du Guesclin et le maréchal d'Audrehem diriger l'opération. Enfin, Pierre IV y trouve là des troupes expérimentées, des professionnels. D'ailleurs le recrutement est un succès. Hugues Calveley qu'Édouard III rappelle à l'ordre le 6 décembre 1365, prend prétexte de la croisade pour rester à la tête des Grandes Compagnies. Beaucoup de Gascons répondent à l'appel.

Les hommes en mal de guerre se rapprochent de la frontière du Roussillon depuis le mois de mai ; leur arrivée devient massive et le vicomte de Castelbon est chargé de contrôler les points stratégiques du Roussillon¹³⁰³. L'accord concerne aussi Henri de Trastamare qui s'est fait remarquer en France comme entrepreneur de guerre et qui, dans cette affaire, se positionne comme prétendant au trône de Castille (depuis la mort de Ferdinand). Enfin, les préparatifs diplomatiques n'omettent pas Charles de Navarre avec lequel est négocié un pacte de neutralité depuis 11 décembre 1365. En janvier 1366, du Guesclin est à Barcelone, Henri dans le haut Aragon. En février, les compagnies commettent un massacre à Barbastro (200 personnes brûlées après avoir été regroupées dans l'église)¹³⁰⁴. Il est temps que la campagne débute. À la mi-février un contingent important (10 000 à 12 000 hommes) se regroupe autour de Saragosse. Le 27, le traité avec la Navarre est signé par les représentants de Pierre IV et le comte de Dénia, représentant d'Henri. L'invasion de la Castille commence quelques jours après.

Au début de l'année 1366, Pierre I est à Séville et apprend que Pierre IV s'était mis d'accord avec Henri de Trastamare pour que celui-ci envahisse le royaume avec les Grandes Compagnies et quelques chevaliers catalans ou aragonais dont le comte de Dénia, Juan Martínez de Luna, Pedro Boyl. Il sort de Séville, pour se diriger vers Tolède et Burgos emmenant avec lui le comte d'Osona visiblement libre (*solt*)¹³⁰⁵, mais toujours sous la surveillance de Martín Yáñez. À Burgos, Pierre I a eu la visite de seigneurs gascons en mal de recrutement – dont le seigneur d'Albret – qui ont proposé vainement leurs services. Le 28 mars 1366, face à la menace, Pierre I, qui a dispersé ses forces en défense à l'est et au sud-est, abandonne Burgos et ses habitants, accompagné de quelques hommes dont Ayala cite les

¹³⁰³ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*, vol. I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 163-168.

¹³⁰⁴ Zurita, IX, 62.

¹³⁰⁵ XXXII, p. 411-412, et p. 480.

noms. Le fils de Bernat de Cabrera n'y figure pas¹³⁰⁶. Le 29, jour des Rameaux, Henri est couronné roi au monastère de Las Huelgas¹³⁰⁷. La nouvelle arrive à la cour de Pierre IV deux jours plus tard. Désormais dans le procès, Pierre est « l'ex-roi de Castille » (*qui feu de Castille*).

Ils sont ensuite revenus à Séville, le comte précédant Pierre I sans doute, et Cabrera est resté à la drassane. Il semble jouir alors d'une semi-liberté et entretient des relations fort amicales avec l'*alcayde* ; mais il est remis en prison huit jours avant que Martín Yáñez ne vienne et ne le délivre de ses chaînes puis du lieu¹³⁰⁸.

Au début de l'année 1366, et dans ce contexte menaçant, March de Sant Agosti, envoyé de la vicomtesse d'Illa, passe par la Navarre et se mêle à la compagnie du comte de Dénia, avec laquelle il va jusqu'à Burgos. Tandis qu'Henri et le comte de Dénia restent sans doute à Burgos un mois, l'émissaire poursuit sa route. Il va à Tolède où il côtoie le comte d'Osona qui est sous une surveillance relativement lâche (deux écuyers sont avec lui) et dîne parfois avec Pierre I¹³⁰⁹. Le danger semble être de tous les côtés, le témoin n'ose pas bouger tant les routes sont incertaines. Plus tard, à Séville, il retrouve Bernat de Cabrera mais cette fois-ci à la drassane. Il dit que Pierre de Castille l'a soupçonné de vouloir rejoindre Henri de Trastamare¹³¹⁰. L'*algutzir major* avec lequel le comte d'Osona avait des relations amicales a ainsi déserté¹³¹¹. Une autre version raconte que le comte d'Osona disait vouloir aller voir une femme et qu'on le soupçonne d'avoir monté ce subterfuge pour s'enfuir¹³¹². Bref, il se retrouve un dimanche en cage (*gabia*) en compagnie de Berenguer Morell avec lequel il partage les fers¹³¹³.

L'appréciation de la durée d'emprisonnement varie d'un témoin à un autre. Pedro de Luna est le plus précis, affirmant que cette situation a duré du 19 avril au 4 mai 1366, puis qu'il a été libéré quatre jours avant les autres¹³¹⁴. C'est le témoin qui affirme la durée d'emprisonnement la plus longue. Globalement, elle varie de quatre à dix jours¹³¹⁵. Le 5 mai,

¹³⁰⁶ Ayala, *op. cit.*, p. 317.

¹³⁰⁷ RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 49.

¹³⁰⁸ XXXII, p. 340.

¹³⁰⁹ XXXII, p. 325, nous sommes sans doute en avril. Henri prend Tolède au début du mois de mai et y reste ensuite quinze jours, FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 181.

¹³¹⁰ XXXII, p. 452.

¹³¹¹ XXXII, p. 366 et p. 372.

¹³¹² XXXII p. 325.

¹³¹³ Avec les plus gros poids qui furent ! XXXII, p. 394. Sans doute 60 livres, XXXIII, p. 47.

¹³¹⁴ XXXII, p. 481.

¹³¹⁵ Quatre pour F. d'Averso (XXXII, p. 384), cinq jours selon Jacme Corbera et Melchior de Marinis (XXXII, p. 347 et p. 351), six jours (XXXII, p. 378), huit jours notamment pour Anthoni Peretz (XXXII, p. 333) (XXXII, p. 358), dix jours pour Bernat de Vilacorba (XXXII, p. 388-397).

Francesc Tintorer le voit libre¹³¹⁶. Il serait sorti la veille¹³¹⁷, au plus huit jours avant les autres¹³¹⁸. Le 10 mai 1366, tous les prisonniers, chrétiens ou musulmans sont libérés¹³¹⁹.

C'est sans doute durant cette période que le comte d'Osona écrit le 24 avril 1366 une lettre assez désespérée à son épouse, à Berenguer de Malla et à Ramon de Gurb. Il réclame à Marguerite de venir à Séville avec les enfants en passant par Bayonne et la mer ; il l'informe qu'il est revenu en prison « car il y a eu un imprévu »¹³²⁰. Le ton de la missive est amer : cela fait plusieurs fois qu'il les mande, il est conscient qu'en Catalogne on résiste à sa requête, il n'est même pas sûr que le fils du vicomte vienne en otage. Il demande le même jour à Ramon de Gurb, s'il ne peut venir avec toute la somme, d'en apporter au moins une partie. La lettre du vicomte d'Illa, écrite le lendemain, reflète moins d'émotion et réclame ses deux fils ainsi que les 30 000 florins convenus pour sa rançon. Rappelons-nous toujours que le vicomte a fait prévenir son épouse de ne rien faire de ce qu'il demanderait¹³²¹.

Dans sa missive, le comte d'Osona parle de grands désordres (*tribulacio*) ; il est possible que tous les prisonniers se sentent alors en insécurité, enchaînés alors que la ville gronde. Les trois quartiers chrétiens, juifs et musulmans sont divisés, chacun a fermé ses portes¹³²² et l'un des deux premiers a tenté d'ouvrir ses portes à Henri, ce qui a évidemment entraîné de féroces mesures de répression de la part de Pierre I. Il y a sans doute à Séville aux mois d'avril et de mai 1366 une atmosphère de guerre civile. Dans tout le pays, les grands comme les cités se rallient au roi Henri ; Tolède est tombée le 5 mai. L'amiral Boccanegra, chargé d'évacuer le trésor, va faire défection¹³²³. Les comptes doivent se régler et Pierre I est certainement dans un état de forte anxiété qui le pousse à tous les excès et à rechercher des solutions, même désespérées. Sans doute a-t-il d'abord menacé les prisonniers dont la rançon ne venait pas assez vite. Sans doute, et paradoxalement, est-ce aussi pour cette raison qu'il libère le comte d'Osona.

Il est donc élargi avant les autres, ce qui ne manque pas de paraître suspect à beaucoup. Benet Roig explique, comme Jacme Noguera, que c'était une ruse qui permettait au comte de mieux faire accepter sa proposition auprès des *richs hominens*¹³²⁴. Que cherchait Pierre de Castille ? Martín Yáñez a demandé à son souverain ce qu'il comptait faire de ses prisonniers.

¹³¹⁶ XXXII, p. 330.

¹³¹⁷ XXXII, p. 333.

¹³¹⁸ Trois jours (XXXII, p. 333), huit jours (XXXII, p. 333).

¹³¹⁹ XXXII, p. 356.

¹³²⁰ ... *cor accident esta*, XXXII, p. 328.

¹³²¹ XXXII, p. 326-328.

¹³²² CUVELIER, *Chronique de Bertran du Guesclin*, Ed. E. Charrière, t. I, Paris, 1839 (v. 9390-9396).

¹³²³ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*, Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 183.

¹³²⁴ XXXII, p. 355-359.

Pierre I n'avait guère d'idée, à part celle de les tuer¹³²⁵. Le trésorier objecta alors que, parmi ces prisonniers, il y avait quelques féroces ennemis d'Henri qui accepteraient sans doute de le combattre ; « le principal ennemi qu'ait le comte de Trastamare, parce qu'il a fait tuer son père »¹³²⁶ étant le comte d'Osona. Comme le château de Móron (de la Frontera ?) s'était rebellé, Pierre I accepte la proposition¹³²⁷. Bernat Arenes dit que durant ces jours de captivité – dix jours –, Cabrera a discuté avec Marti López un chambellan royal, Martín Yáñez et quatre ou cinq autres en présence du vicomte d'Illa, puis il a été libéré¹³²⁸. Pour Lorenç Aulet, deux cents prisonniers ont d'abord été ainsi libérés¹³²⁹. Dans un second temps, les libérations se sont multipliées. Des réseaux semblent s'être constitués et chacun a recruté.

Il semble que le comte d'Osona ait d'abord recruté une petite troupe d'une trentaine d'hommes¹³³⁰ (d'autres disent trois cents) pour défendre Pierre I et Séville, dont Alcala Asberti Ça Tria, R de Cartella, Dalmau de Darnius, un certain B. Dorenga, Felip d'Arenys et peut-être Exemin Dorris¹³³¹. Le danger grandissant, quelques jours après, d'autres nobles ont été engagés. Eymerich de Centelles dit qu'il a été enrôlé (*amprats*) par le roi Pierre I et non par le comte d'Osona, que ce dernier avait quelques *homens de paratge*¹³³². Le vicomte d'Illa rapporte quant à lui qu'il a été engagé par l'alcaide Roiç García comme Pedro de Luna et Eymerich de Centelles¹³³³. C'est donc une pratique généralisée, à l'heure où Séville est menacée à l'extérieur - Henri et le comte de Dénia sont alors à Vila Real et s'approchent - et paraît relativement incontrôlable à l'intérieur.

L'engagement ne s'est toutefois pas fait sans résistance aux dires des témoins. Le lendemain de sa libération le comte est venu à l'*aljub* et a fait sortir Dolius, En Morell, Marti de Morera et son frère. Il est prêt toutefois à laisser un des deux Morera en prison comme garantie de la fidélité de l'autre¹³³⁴. Marti de Morera, damoiseau au service de Pedro de Maça, préfère mourir en prison mais ses compagnons, Exemin Dorris et Pascal Massana de Valence lui font comprendre qu'il vaut mieux être libre.

¹³²⁵ XXXIII, p. 67.

¹³²⁶ ... le major enamich quel dit comte de Trastamara haja per ço con li ha fet alciure son pare, XXXII, p. 367 et p. 395.

¹³²⁷ XXXII, p. 367.

¹³²⁸ XXXII, p. 407.

¹³²⁹ XXXII, p. 334.

¹³³⁰ XXXII, p. 374.

¹³³¹ Dans son témoignage, il dit avoir vu le comte d'Osona recevoir 300 000 maravédís dont il a reçu personnellement 10 000, XXXII, p. 448.

¹³³² XXXIII, p. 37.

¹³³³ XXXIII, p. 47.

¹³³⁴ XXXII, p. 453.

Le comte d'Osona invite ses compatriotes à accepter les conditions de libération offertes par le roi de Castille en insistant sur le fait qu'il ne les engageait pas à trahir leur prince :

« Le roi veut que ce soit à condition de lui faire serment et hommage de le soutenir et de l'aider contre tous, sauf le roi d'Aragon et sa bannière, ou son fils aîné, ou des hommes envoyés par lui contre ledit roi, et il dit cela parce qu'on savait que le comte de Dénia était là avec de nombreuses compagnies¹³³⁵. »

Il s'agit de défendre le roi de Castille et l'on semble faire comme si cette guerre ne concernait pas directement le roi d'Aragon. Défendre le premier ne signifie pas aller contre les intérêts du second. André de Fenollet dit qu'ils ne savaient pas que les troupes du roi Henri était financées par Pierre IV¹³³⁶. En même temps, Pedro de Luna pense que le comte d'Osona ne se faisait pas d'illusion et qu'il savait bien qu'une fois libres, à son exemple, ils se mêleraient aux Compagnies et passeraient du côté d'Henri¹³³⁷. Par ailleurs, à Francesc d'Averso qui se refuse à défendre Pierre I et à lui prêter serment, il répond qu'il vaut mieux avoir de l'argent pour obtenir des armes et des chevaux que mourir égorgé ici. On ne leur demande d'ailleurs ni gage ni sécurité¹³³⁸. Il s'agit, trivialement dit, de « sauver sa peau » et de sortir de prison¹³³⁹ !

Vidal de Blanes et Berenguer Morell disent s'être engagés comme tous ceux de Catalogne¹³⁴⁰. Libres, on peut au moins essayer de survivre. Sauver sa vie, c'est aussi préparer l'avenir. Payés, c'est encore mieux. Toucher des gains, c'est avoir la possibilité de rebondir quand tout semble compromis. En effet, ce qui apparaît presque certain, c'est que les *richs homens* ont été payés¹³⁴¹. Les montants sont incertains. Vingt milles maravédís auraient été partagés entre Pedro de Luna, Eymerich de Centelles, André de Fenollet et le comte d'Osona¹³⁴². Selon les témoignages ils sont tous allés à la tour du trésorier ou le comte d'Osona y est allé seul¹³⁴³. Le partage ne paraît pas équitable. Pedro de Luna dit que Pierre I a donné des mandats de paiement (*albarans*) de 400 000 maravédís mais le comte d'Osona n'en

¹³³⁵ ... le Rey vol que ab tal condicio siats deliurats que fassats cascun sacrament et homenatge de valerli et de ajudarli contra totes persones que li venguen dessus, salvant contra la persona del senyor Rey d'Arago e sa bandera o contra son primogenit o homens qui per ell sien venguts ab aquestes companyes contra lo dit Rey, e aço dich per tal con he entes quey es comte de Denia ab moltes companyes. XXXII, p. 384. Ailleurs, il s'agit de servir le roi de Castille mais de ne pas aller contre le roi d'Aragon, son fils Jean et sa terre (XXXII, p. 399). Gurb le confirme, (XXXIII, p. 67).

¹³³⁶ XXXIII, p. 48.

¹³³⁷ XXXII, p. 413.

¹³³⁸ XXXII, p. 374.

¹³³⁹ XXXII, p. 331, p. 335, p. 374, p. 425 ; XXXIII, p. 47.

¹³⁴⁰ XXXII, p. 412.

¹³⁴¹ XXXII, p. 396.

¹³⁴² XXXII, p. 454-455.

¹³⁴³ XXXII, p. 404.

a eu que 350 000 et Luna en a obtenu 60 000¹³⁴⁴. Certains témoins parlent de sommes plus réduites mais sans doute effectivement versées : de 1000 maravédís pour Pedro de Luna, vicomte d'Illa et Eymerich de Centelles¹³⁴⁵ à 3000 maravédís par chef de compagnie dit Bernat Arenes¹³⁴⁶. Il semble que chacun ait, à l'exemple du comte Pedro de Luna, réparti la solde entre gens de cheval et de pied de sa compagnie¹³⁴⁷. En libérant ses prisonniers de rang, Pierre I engage des chefs de Compagnie.

3.3.3.3. Les premiers revirements du comte d'Osona (printemps 1366)

3.3.3.3.1. Bernat de Cabrera face au départ de Pierre de Castille

Pierre I a quitté Séville pour Algésiras. Plus tard, cinq prisonniers ont raconté que Pierre I se dirigeait vers le Portugal avec tout l'argent possible. En effet, suivant les conseils de Martín López de Cordoba, maître d'Alcantara, de Mateos Fernández et de Yáñez, son trésorier, Pierre demanda de l'aide au roi de Portugal, son oncle. Sa fille Béatrice était promise à l'infant portugais Ferdinand depuis 1357. Il avait préalablement envoyé la fiancée sous la garde de Martín Martínez de Trujillo avec des bijoux et quelques trésors¹³⁴⁸. Toutefois, apprenant l'arrivée d'Henri à marche forcée, Pierre charge Martín Yáñez de récupérer tout l'argent possible au château d'Almodóvar sur le Guadalquivir près de Cordoue, indique que lui-même et ses filles le rejoindront à Tavira, dans l'Algarve (royaume du Portugal), à dos de mule. Séville s'agitant et devenant dangereuse (l'Alcazar est envahi), il a peur et décide d'avancer son départ qui se fait, semble-t-il, par mer. Par ailleurs, le bruit court qu'il a demandé de l'aide à son allié le roi de Grenade et, pris de panique autant que divisés, les gens de Séville ferment les portes.

L'attitude du comte d'Osona se révèle très favorable au fuyard. Il l'a aidé à revêtir sa cuirasse et, alors que l'Alcazar est envahi, l'a défendu contre deux voleurs¹³⁴⁹. Il en aurait tué ou blessé un à la cuisse¹³⁵⁰. Le jeune Bernat de Cabrera a accompagné Pierre I jusqu'à la porte de la Drassane, du côté de l'Alcazar¹³⁵¹. On l'a vu ensuite se pavaner sur un cheval bai dont la

¹³⁴⁴ XXXII, p. 482.

¹³⁴⁵ XXXII, p. 342.

¹³⁴⁶ XXXII, p. 408.

¹³⁴⁷ XXXII, p. 455.

¹³⁴⁸ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 182.

¹³⁴⁹ XXXII, p. 386.

¹³⁵⁰ XXXII, p. 413. B. d'Albi dit qu'il l'a tué, XXXIII, p. 25.

¹³⁵¹ XXXII, p. 449

selle, aux armes de Castille, avait été donnée par Pierre I¹³⁵². Le cheval a sans doute été offert par Martín Yáñez et a ensuite échu au vicomte d'Illa qui l'a donné à Francesc Dolius.

Bernat de Cabrera se retrouve certes libre, mais à la tête d'une petite compagnie dont il pouvait douter, et face à un ennemi qui approchait : le roi Henri. Les circonstances n'étaient pas des meilleures... et jamais la position du comte d'Osona n'a paru aussi claire. Avant que Pierre I ne parte, le 12 mai 1366, Eymerich de Centelles a entendu le comte d'Osona lui demander :

– Seigneur, allez-vous ordonner à ces *richs homens* et à moi-même de faire ce que nous vous avons juré ?

Pierre I lui répond :

– Voyez à quoi je suis réduit, et si vous voulez partir, partez, et si vous voulez rester, restez et faites ce que vous voulez ; je vous délie de toute promesse que vous m'avez faite, vous ou eux ! »

Le jeune Cabrera paraît alors perdu :

– Seigneur, je veux partir avec vous ou rester avec vous¹³⁵³ !

Bertran d'Albi prétend même que le comte d'Osona aurait donné à Martín Yáñez 2 000 pièces d'or pour que Menroy de Tinabre fasse partir 300 cavaliers¹³⁵⁴ auprès de Pierre de Castille à Bayonne ou Séville. Cela paraît curieux. Le trésorier est parti très peu de temps avant son roi et son navire s'est fait arraisonner par l'amiral Boccanegra désormais transfuge. Martín Yáñez se retrouve ainsi aux mains du roi Henri auquel il va se rallier. L'écuyer confirme que Cabrera veut accompagner Pierre de Castille mais qu'il trouve les portes fermées¹³⁵⁵. Cabrera reprendra d'ailleurs cet argument pour sa défense. Séville s'enferme dans sa situation insurrectionnelle.

Le 12 mai 1366, Pierre, roi de Castille quitte Séville, et le 25 mai 1366, Henri, roi de Castille, entre à Séville. Le comte d'Osona allait se retrouver face à un de ses deux ennemis jurés.

3.3.3.3.2. Le comte d'Osona face à Henri : vers la réhabilitation ?

¹³⁵² XXXII, p. 464

¹³⁵³ *Senyor, que manats fer a aquesta richs homens ne a mi de ço queus havem promes ? [...] - Ja veets en quin cas son e axi si volets anar, anats, si volets romanir, romanits e fets quey vullats que jous absolch de tota prometensa quem hajats feta vos ne ells ! Senyor, ab vos vull anar o ab vos vull romandre*, XXXIII, p. 38.

¹³⁵⁴ XXXIII, p. 30.

¹³⁵⁵ XXXIII, p. 25.

Après le départ de Pierre I, le comte est resté vingt jours à Séville¹³⁵⁶ ; il est allé demander au conseil de Séville un sauf-conduit (*guiatge*)¹³⁵⁷ et d'être inclus dans les négociations avec le roi Henri¹³⁵⁸. Il craignait l'arrivée de ce dernier, l'homme qui, selon lui, avait fait tuer son père et celui qui pourrait à l'avenir le livrer à Pierre IV¹³⁵⁹. D'ailleurs, après qu'Henri fut entré à Séville, Pierre IV l'a bien prié d'accomplir ses obligations (remise du royaume de Murcie et autres lieux et remise du comte d'Osona)¹³⁶⁰. Cabrera veut donc que son cas soit considéré parmi les questions négociées par le conseil de la ville et Henri. Il a dû demander aussi au comte de Luna son soutien. En effet, Pedro de Luna qui va à Cordoue rejoindre le roi Henri avec Vidal de Blanes et Francesc d'Averso, lui aurait fait accorder un sauf-conduit¹³⁶¹. Selon les témoignages, c'est Francesc d'Averso qui le lui rapporte mais curieusement le vice-amiral passe cet épisode sous silence craignant peut-être d'être accusé de complicité¹³⁶².

Les retrouvailles n'ont pourtant pas l'air de se passer trop mal ; le comte d'Osona est soit « prudent » jusqu'à la duplicité, soit changeant. En effet, quand Bertran d'Albi est arrivé à Séville avec sa compagnie, il y a trouvé Henri, les comtes de Dénia et d'Osona et le vicomte d'Illa en train de faire bombance. L'ambiance paraît chaleureuse et festive. Le jeune Cabrera se montre prêt à s'engager contre Charles de Navarre, alors considéré comme l'unique responsable de la mort de son père, avec 500 ou 600 hommes à cheval¹³⁶³. Le roi Henri pourrait aussi lui en vouloir. En effet, le 11 décembre 1365, il avait été convenu que Charles de Navarre, qui touchait 30 000 florins de Pierre IV, fournirait 600 hommes pour se battre aux côtés des comtes de Dénia et de Trastamare¹³⁶⁴. Début mars 1366, les Compagnies de Du Guesclin les ayant attendus en vain s'étaient certes vengées sur les espaces navarrais ; cela n'empêchait qu'une fois encore la promesse de Charles n'avait pas été tenue¹³⁶⁵. Il négocie alors avec Bertran d'Albi, Bernat de la Salle, Guillem de la Verdura, le bâtard de Caupenne, Arnaud du Solier dit le « Limousin »¹³⁶⁶ et le seigneur d'Aubeterre¹³⁶⁷. Il s'engage à leur

¹³⁵⁶ Ces vingt jours doivent se ramener à treize avant qu'Henri n'entre dans la ville, puis sept avant que le comte d'Osona ne la quitte à son tour.

¹³⁵⁷ XXXII, p. 368 et p. 375.

¹³⁵⁸ ... *el dit comte havie supplicat al consell de la dita ciutat que ell fos compres e mes en los tractaments que havien ab lo Rey don Enrich* XXXII, p. 413, XXXIII, p. 48.

¹³⁵⁹ XXXIII, p. 48 et p. 449.

¹³⁶⁰ Zurita, IX, 63.

¹³⁶¹ XXXII, p. 426.

¹³⁶² XXXII, p. 414 et p. 455.

¹³⁶³ XXXII, p. 465.

¹³⁶⁴ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 171-172.

¹³⁶⁵ RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 46.

¹³⁶⁶ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*, *op. cit.*, p. 275.

donner entre 34 000 et 40 000 florins, dont 3000 pour Bertran d'Albi, afin de guerroyer quatre mois contre la Navarre. C'est sans doute le moment où Henri a dissous une partie de ses armées qu'il a payées sur le trésor récupéré grâce à Boccanegra. Des entrepreneurs de guerre remontent alors pour répondre à l'appel du Prince de Galles, d'autres sont totalement disponibles et le comte d'Osona en trouve parmi les Gascons. Il est prévu qu'il les paierait une fois arrivé dans le comté de Foix.

Henri II ne semble pas prêt à adhérer au projet du comte ni disposé à le voir guerroyer avec Charles de Navarre. Les documents évoquent une altercation du comte avec Henri dont le motif n'est pas explicité¹³⁶⁸. Il semble toutefois que Bernat de Cabrera quitte Séville avec l'objectif affiché d'aller dans le comté de Foix. En effet, au vieux García Valero que la vicomtesse a envoyé au comte de Dénia, ce dernier déclare entre la fin juin et le début du mois de juillet que le comte a eu l'autorisation d'aller à Foix avec Bertran d'Albi et le vicomte d'Illa pour être plus près du royaume d'Aragon et négocier avec Pierre IV une réhabilitation¹³⁶⁹. Dans sa lettre à la vicomtesse, García Valero, le 12 août 1366, affirme prendre la route de Foix¹³⁷⁰ à la poursuite du comte d'Osona.

Le comte de Dénia paraît accorder quelque faveur au comte d'Osona car il évoque la prise de témoignages en sa faveur (notamment ceux de Martín Yáñez et du comte de Luna¹³⁷¹) qui auraient été envoyés en Aragon. Il semble que le comte d'Osona soit sur la voie de la réhabilitation. Dénia est d'une grande bienveillance et s'occupe de cette affaire comme si elle était sienne. Bernat de Cabrera a décidément fait bonne impression et l'avenir semble s'éclaircir.

3.3.3.3. Le revirement du comte d'Osona : le choix de Pierre I

Toutefois, à une journée de Séville, le comte d'Osona a dit à Bertran d'Albi vouloir aller avec Pierre I. Dans une église Saint-Marc, il annonce à ses compagnons qu'il n'a pas d'argent, qu'il se dédit, qu'il avait été menacé par Henri et qu'il n'avait rien à faire contre Charles de Navarre ; sans doute avait-il trouvé là un prétexte pour quitter Séville et surtout s'éloigner d'Henri¹³⁷². Nous retrouvons donc, au début de l'été 1366, un homme qui veut rejoindre son ancien geôlier qu'il considère sans doute désormais comme un protecteur. Il est à noter qu'il ne semble pas avoir comme objectif de rentrer en Catalogne ni même de gagner

¹³⁶⁷ XXXIII, p. 16.

¹³⁶⁸ XXXIII, p. 49.

¹³⁶⁹ *Con seria pus pres del Rey d'Arago per fer ab ell sos tractaments ...* XXXIII, 9.

¹³⁷⁰ XXXIII, p. 8-10.

¹³⁷¹ Témoignages que nous n'avons pas dans le procès, celui de Pedro de Luna datant de septembre 1366.

¹³⁷² XXXIII, p. 17.

le comté de Foix On comprend par la suite qu'il est à la tête d'une Compagnie satisfaits d'être sous ses ordres, selon son *comprador*, Perich de Darocha¹³⁷³.

Bertran d'Albi évoque, alors que qu'il s'était séparé d'un comte d'Osona, désargenté semble-t-il et prêt à rallier Pierre I, l'arrivée d'une lettre de créance du comte de Foix lui enjoignant d'aider le comte de tout son pouvoir. D'Albi se plie à l'ordre et retrouve alors le comte. Il l'a fait changer d'avis mais on ne sait ce qu'il lui a dit. Nul doute que c'est en lien avec la lettre de créance. Le comte d'Osona est désormais favorable à un voyage vers le comté de Foix et promet à Bertrand d'Albi 1500 florins dans les quatre jours qui suivront leur arrivée à Orthez¹³⁷⁴. Il semble que tous les trois (le vicomte d'Illa, Bernat Cabrera et Bertran d'Albi) devaient rejoindre Orthez avec leurs Compagnies¹³⁷⁵. Ils sont allés en direction de Burgos et peu avant, dans un lieu appelé *Castro d'Ayguia* ; André de Fenollet a reçu un message par le biais d'un dénommé Griffó qui l'a fait rentrer sur la Catalogne. Le vicomte d'Illa témoigne le 27 décembre 1366, soit bien plus tard, mais rien ne lui est demandé sur cet épisode.

Nous pouvons donc conclure que les intentions du comte ne sont pas claires. Sans doute les possibilités ne sont pas fermées. Seule la direction de sa route paraît évidente. Il peut aller à Orthez retrouver femme et enfants et y attendre sous la protection d'un puissant que son sort soit réglé, sachant que sa famille y travaille. Passer par Burgos lui évite de traverser l'Aragon et la Navarre. Mais Burgos mène aussi au service de Pierre I. Il le sait désormais soutenu par l'Angleterre et le Prince de Galles qui recrute largement et rappelle « ses » Gascons. En juillet 1366, les Compagnies traversent massivement les Pyrénées pour rejoindre l'Aquitaine¹³⁷⁶.

Il semble que suite à la missive du comte de Foix, Bernat de Cabrera ait élaboré un plan. Il veut d'ailleurs envoyer Bertran d'Albi à Pierre de Castille en Galice. Le damoiseau s'y refuse. Le comte d'Osona veut informer le roi de Castille des raisons pour lesquelles il n'a pu le rejoindre à Séville : il y avait de l'agitation (*barrat et rumor*) et les portes étaient fermées. Il lui suggère qu'il peut être trahi à tout moment notamment par Martín López de Córdoba, Maître d'Alcantara, et d'autres qui voudraient le livrer à Henri et qu'il devrait rejoindre le plus rapidement possible le prince de Galles ; il lui dit qu'il peut toutefois faire confiance à Johan Dente et Matheu Ferrandis. Enfin, il lui propose de marier sa fille aînée

¹³⁷³ .. se complayen con eren exits de Castella per ço con los anava be e staven a gran ayre ab lo dit comte en Castella, XXXII, p. 438.

¹³⁷⁴ XXXIII, p. 18.

¹³⁷⁵ Précision donnée XXXIII, p. 27.

¹³⁷⁶ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, 186.

avec un des fils du roi d'Angleterre, tandis que Tello épouserait la seconde fille. Il offre aussi ses bons offices pour négocier le mariage d'une autre fille de Pierre de Castille avec le fils du comte de Foix contre la terre de Biscaye et 2 000 florins. Il suggère de négocier avec Charles de Navarre le passage de trois milles hommes à cheval qui rejoindront Pierre en Gascogne et, par la même occasion, une paix entre le roi de Navarre et lui-même afin qu'il ne craigne aucun dommage. Enfin, le comte d'Osona se déclare prêt à remettre en otage ses enfants là où sont les enfants de Pierre¹³⁷⁷. La lettre a été écrite ; on ne sait si elle a été envoyée ni par qui.

Il reste que ces propositions sont paradoxales. La peur s'y lit : le comte d'Osona s'excuse de ne pas avoir suivi Pierre et il ne va pas lui-même le voir en personne. En même temps, le comte d'Osona se présente en mesure de négocier et/ou de s'entremettre dans des négociations. Enfin, elles témoignent d'un réalisme géopolitique et d'une bonne connaissance des événements. Le comte d'Osona a pu être informé, voire mandaté, par la lettre du comte de Foix qui, on en est sûr, est au courant de tout, de part et d'autres des Pyrénées.

Le roi de Castille est certes lâché par le roi du Portugal mais il a aussi quelques atouts. La Galice lui est restée fidèle. Dès le mois de juin 1366, le royaume d'Angleterre s'est mobilisé en sa faveur. Il est bien question d'intervenir : les navires marchands sont réquisitionnés pour transporter les troupes en Gascogne¹³⁷⁸ ; il s'agit d'être fidèle à l'alliance conclue en 1362. Depuis Monterrey, Pierre de Castille écrit au Prince de Galles et à Charles de Navarre qui répondent positivement. Le seigneur de Poyanne, Géraud de Tartas, avec un autre chevalier lui sont envoyés à La Corogne pour le rassurer sur le soutien du Prince Noir. Il lui apprend aussi que le comte d'Osona est arrivé à Bayonne.

Bertran d'Albi et le comte d'Osona ne vont pas à Foix par la route des Pyrénées – sans doute trop dangereuse car il faut passer sous le regard du Navarrais – mais ils se sont dirigés vers Bayonne dont le maire a demandé l'arrestation de tout Castillan. Le comte arrive donc par la mer et se fait arrêter car il paraît d'autant plus suspect qu'il refuse de se plier aux ordres des Bayonnais¹³⁷⁹. Il explique qu'il craint par-dessus tout les Navarrais !¹³⁸⁰ On peut se demander si en remontant le Gave, il ne voulait pas rejoindre Orthez.

¹³⁷⁷ XXXIII, p. 18-20.

¹³⁷⁸ RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 192.

¹³⁷⁹ XXXIII, p. 68.

¹³⁸⁰ XXXIII p.20.

3.4. Le comte d'Osona pris dans un jeu tripartite (été1366)

3.4.1. Le comte d'Osona livre son fils et sort de prison

Pierre de Castille, depuis Biarritz ou San Sébastian (Biscaye), fait demander au sénéchal du prince de Galles, Thomas Felton, alors présent à Bayonne, de ne pas laisser sortir le comte de prison avant qu'il n'arrive. Cabrera délègue Bertran d'Albi pour l'excuser de ne pas l'avoir rejoint comme promis. Cette fois-ci, d'Albi s'y plie et part avec le seigneur de Poyanne ; le cas du comte paraît-il suffisamment grave ? D'Albi ne craint-il plus d'approcher Pierre de Castille car, désormais, des hommes de guerre trouveront à se faire employer par lui ? A-t-il reçu des ordres du comte de Foix ? Cabrera lui fait dire qu'il n'a pu le suivre car après être allé recruter les Catalans qui ne sont pas venus, il a trouvé les portes closes et beaucoup de désordres dans la ville. Il savait que Pierre I avait dit à Martín Yáñez qu'il le tuerait s'il l'accompagnait ; le comte devait rester le défendre à Séville. Par la suite, il déclare avoir eu peur de passer par le Portugal où le roi aurait pu le capturer pour l'échanger avec l'infante¹³⁸¹.

Le premier dimanche de juillet 1366, soit le 5, la vicomtesse de Cabrera a demandé à Bernat Roig d'Hostalric de venir la voir. Elle était avec Berenguer de Maylla ; ils lui ont demandé d'aller à Orthez où selon eux, se trouve Cabrera, et ils lui ont donné des lettres. Roig raconte avoir trouvé à Orthez la comtesse qui était très heureuse que le comte de Foix ait fait la paix avec le prince de Galles¹³⁸², mais elle regrettait que son époux soit en prison à Bayonne au pouvoir du prince et à la demande du roi de Castille¹³⁸³. Elle l'avait appris de Ramon de Gurb, fraîchement arrivé de Bordeaux. Elle renvoie Gurb à Bayonne auprès du comte d'Osona. Le quatrième jour de la captivité de Cabrera, Gurb, est donc arrivé à Bayonne et l'a vu enchaîné. Il dit avoir refusé d'aller en Biscaye négocier avec Pierre I et être parti à Orthez pour organiser la fuite du comte¹³⁸⁴. Après quatre jours d'absence, il est revenu pour repartir avec Pons, le majordome de la comtesse, et Bernat Roig. Il est question de préparer une libération ; on envisage donc une négociation. Les émissaires de la comtesse, et sans doute du comte de Foix, sont arrivés à Bayonne en même temps ou très peu de temps après que Pierre I y ait accosté avec trois nefes et une galée (le 1^o août 1366)¹³⁸⁵.

¹³⁸¹ Sa fille qui, veuve de l'infant Ferdinand de Castille, était tenue prisonnière par Pierre IV. XXXIII, p. 31.

¹³⁸² Il en est le vassal pour une partie de ses possessions.

¹³⁸³ XXXII, p. 435-436.

¹³⁸⁴ *Per tractar quell comte fugis de la preso*, XXXIII, p. 69.

¹³⁸⁵ R. de Gurb précise qu'il était absent quand Pierre I est arrivé à Bayonne ; XXXIII, p. 68.

Le 2 août 1366, Cabrera, sous la garde du seigneur de Poyanne a rencontré Pierre de Castille. Ramon de Gurb, Bernat Roig et Bertran d'Albi les ont vus discuter fort amicalement sous un figuier dans un jardin du couvent des Frères Prêcheurs toute la nuit¹³⁸⁶. Ils ont dû parler des dettes du comte. Selon Bernardi, son fils, il devrait 60 000 florins de rançon et 12 000 florins donnés par Pierre I à Séville pour un service que le comte d'Osona n'a pas honoré¹³⁸⁷. Bernat Roig est très précis. Dès le lendemain, le lundi 3 août 1366, Pons est reparti à Orthez pour que Bernardi soit remis en otage au seigneur de Poyanne. Le 4 août, le comte d'Osona a quitté Bayonne pour Sorde où il a croisé Bernardi et il a continué sur Orthez¹³⁸⁸. La remise de l'enfant a donc été promptement conclue, même si d'autres témoins parlent de huit jours de discussions. Les deux hommes paraissent très proches, que ce soit avant ou après la remise du petit Bernardi¹³⁸⁹.

Ramon de Gurb, comme tous les autres, semble être tenu éloigné des négociations. Ils espionnent Pierre et le comte d'Osona sans pouvoir les entendre. Il est vrai qu'il n'est pas du même rang et sans doute le fils Cabrera, échaudé par les négociations passées, le maintient-il volontairement à l'écart. Gurb était prêt à organiser l'évasion du comte et non une négociation. Par la suite, il a eu accès à une convention (*covinença*) conclue entre Pierre I et Bernat de Cabrera, fort contrariante au regard de la mission qu'il a reçue : le comte se ferait homme et vassal du roi de Castille et l'aiderait à recouvrer son royaume contre Henri (appelé comte Henri) mais, précise Gurb, sa fidélité à Pierre IV et Jean de Gérone est sauve. Il remet en otage son fils, Bernardi, au pouvoir du seigneur de Poyanne, un homme du prince de Galles. Si le comte n'honore pas ses obligations, ce seigneur qui garde son fils à quatre lieues de Bayonne au château de Guiche, livrera l'enfant au roi Pierre. C'est peut-être pour cette raison que Bertran d'Albi indique que l'enfant est détenu au nom du roi Pierre I et non du prince de Galles. L'otage, en 1372, déclare que c'est le prince de Galles qui a suggéré qu'il soit livré au seigneur de Poyanne, car Pierre I voulait qu'il lui soit remis. Le Prince Noir inspirait sans doute confiance. La comtesse pourrait peut-être envisager de voir son fils ?

Simon Major de Majorque de la Compagnie de Pere de Conomines témoigne le 17 septembre 1366. Il est resté quatorze mois entre Bordeaux et Bayonne. Il confirme que le comte d'Osona n'est sorti de prison qu'avec l'arrivée de Pierre de Castille. Le roi lui a réclamé 10 000 doubles qu'il avait reçus à Séville comme le vicomte d'Illa et Pedro de Luna.

¹³⁸⁶ XXXII, p. 437.

¹³⁸⁷ XXXIII, p. 89. Le *rescat* se montait à 50 000 florins à l'origine. Y a-t-il ajout de pénalités de retard?

¹³⁸⁸ XXXII, p. 438.

¹³⁸⁹ XXXIII, p. 69.

Il lie la libération à la remise en otage du jeune Bernardi au prince de Galles¹³⁹⁰. Il confirme que Cabrera s'est rendu à Orthez, puis est revenu à Bayonne, où il fréquente dans la plus grande familiarité Pierre de Castille et ceux de sa maison.

À Gurb qui a signifié violemment son mécontentement, le comte réplique que s'il perd sa terre dans le royaume d'Aragon, il peut gagner dans cet accord 400 000 florins d'or en conduisant les compagnies castillanes. Par ailleurs, si l'un des deux (lui-même ou Pierre de Castille) meurt, l'enfant sera libéré. Il semble prêt à tout pour retrouver la liberté : « Il s'était mis à finance pour se sortir de prison à Bayonne et fait tout cela pour sortir de prison »¹³⁹¹. Par ailleurs, sans s'opposer à lui, Cabrera ne pardonne pas à Pierre IV. À Bertran d'Albi qui lui propose de renoncer à toutes ces négociations pour essayer de recouvrer les grâces royales, il répond :

« Je n'aurais pas le cœur de servir quelqu'un qui a tué mon père, je ne le servirais pas de bon cœur et je ne ferais rien de ce que je lui devrais. Ne m'en parlez plus.¹³⁹² »

Le comte d'Osona est enfin libre, a la confiance de Pierre I et semble comblé d'honneurs. Bertran d'Albi qui a servi d'interprète indique que Bernat de Cabrera, alors qu'il était en Gascogne, a reçu l'honneur d'Aguilar, de Villena et d'autres sur la frontière de l'Aragon¹³⁹³. Mais, désormais, il semble vouloir servir Pierre I dans la reconquête de son royaume. Il semble même totalement indifférent à la proposition faite par En Fortaner de faire sortir son fils du château¹³⁹⁴. Se mettre au service de Pierre I lui rend la liberté mais ne peut que souiller son lignage.

3.4.2. L'entrée au service de Pierre de Castille comme chef de Compagnie

L'objectif de Pierre I est de rentrer en possession de son royaume. L'alliance avec l'Angleterre va être précieuse. Lors de sa retraite, Pierre I avait envoyé un émissaire à Charles II qui, sans doute intéressé par les propositions faites, envoie un Navarrais en Gascogne. Une lettre fait mention, sans plus de précision, d'un entretien entre Pierre I et le prince de Galles à Labouheyre¹³⁹⁵. La dernière semaine de juillet, puis la seconde semaine d'août 1366, le prince de Galles et Charles II de Navarre se rencontrent à Bordeaux. Avant le

¹³⁹⁰ XXXII, p. 485.

¹³⁹¹ ...*havia fet ell a financ de traure si matex de la preso de Bayona et que feye totes coses per exir de preo.* XXXIII, p. 71.

¹³⁹² *Nom poria bastar lo cor de servir negun quin haja mort mon pare nel poria servir de bon cort ni li faria james res que li degues fere, d'aço no parlem plu.s'* XXXIII, p. 32.

¹³⁹³ XXXIII, p. 26.

¹³⁹⁴ XXXIII, p. 40.

¹³⁹⁵ XXXIII, p.7.

17 août, il est dit qu'ils sont à Bayonne¹³⁹⁶. Guillem Alenya, a obtenu un laissez-passer officieux pour assister à ces journées de négociations où il a pu voir, en plus de Pierre I, du prince de Galles et de Charles de Navarre, le comte d'Armagnac, le seigneur d'Albret et le Captal de Buch¹³⁹⁷. Il ne rapporte pas les paroles du comte d'Osona, avec lequel il a parlé ; il les réserve au duc de Gérone et à Berenguer d'Abella mais confirme que l'on attend un débarquement de l'infant de Majorque en Roussillon au mois d'août¹³⁹⁸.

Par la suite, le comte d'Osona accompagne Pierre I aux négociations de Bordeaux¹³⁹⁹. Il assiste, sans doute le 23 septembre 1366, à la signature des accords de Libourne. Ceux-ci officialisent l'aide apportée par Charles de Navarre et Édouard III, par le biais de son fils, à Pierre I ainsi que les contreparties¹⁴⁰⁰.

Au mois d'août, Pierre I a déjà 3 000 lances et beaucoup d'archers. Il donne 30 florins par mois et paie d'avance pour un trimestre. Il fait savoir par tout le pays qu'il recrute¹⁴⁰¹. Il a pu sauver quelques trésors et bijoux de Séville. « Tant que durera l'or, le roi disposera de gens de parole. »¹⁴⁰². Les mercenaires affluent de la Gascogne, mais aussi depuis la Castille où Henri II en a congédié¹⁴⁰³.

Le comte d'Osona devient un entrepreneur de guerre. Selon l'accord, il devient capitaine major des Compagnies de Bernat de la Salle et d'Aulent, Compagnies qu'il connaît depuis l'été précédent. Il doit mener ses capitaines à la tête de trois ou quatre cents lances, s'établir à Hostalric, Montsoriu, Argimont Castelló, Sentfores et semer la guerre autour de Gérone. Simultanément, l'infant de Majorque doit attaquer avec mille lances le Roussillon où lui seront livrés Canet et Illa, tandis que le juge d'Arborea doit prendre Blanes. On voit que la stratégie de créer un soulèvement en Catalogne comme en Sardaigne n'a pas été abandonnée. Elle a l'avantage de créer un second front chez l'ennemi catalano-aragonais.

En février 1369, par la bouche de Francesc de Sant Clement qui est allé négocier à Cognac avec le *scrivà* Pere Marti, on apprend enfin la vérité. En effet, le témoin a rencontré le seigneur de Poyanne à *Golesina* (peut-être Angoulême ?) et a eu accès à l'accord écrit : le comte d'Osona a promis à Pierre I de l'aider et de le protéger contre tous ses ennemis, excepté

¹³⁹⁶ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, 193.

¹³⁹⁷ XXXII, p. 427 et 466-468. Il espionne sans doute pour le duc de Gérone qui en échange lui a promis son pardon. Le roi et son fils attendent d'un instant à l'autre le débarquement de l'infant de Majorque en Roussillon.

¹³⁹⁸ *Hi devie entrar le endema seguent del die que aquest testimoni parti de Bayona*, XXXII, p. 468.

¹³⁹⁹ XXXIII, p. 32

¹⁴⁰⁰ FOWLER, K., *Medieval mercenaries...*, *op. cit.*, p. 194 et s.. RUSSELL, P.E., *The English intervention ...*, *op. cit.*, p. 63 et seq.

¹⁴⁰¹ XXXIII, p. 7-8.

¹⁴⁰² *Tant con l'aur durara, lo rey haura pro gents de paraula*. XXXII, p. 433.

¹⁴⁰³ Comme celles du seigneur d'Aubeterre rencontrées par le comte d'Osona à Séville.

le roi d'Aragon et son fils aîné, et spécialement de l'aider contre Henri de Trastamare, son adversaire, et tous ses alliés. Cabrera venait avec cent hommes à cheval et remettait son fils au seigneur de Poyanne en otage ; Pierre I paierait les cent hommes ; il versait à Cabrera 10 000 doubles et lui donnait l'honneur d'Aguilar ; Pierre s'engageait, si Cabrera perdait son patrimoine en Catalogne, à lui donner un comté équivalent en Castille. Enfin, le seigneur de Poyanne a prêté serment au prince de Galles qu'il garderait l'enfant pour les deux signataires ; si l'un ou l'autre mourait, l'enfant serait restitué¹⁴⁰⁴.

Il n'est donc pas question de rançon, alors que celle-ci était au cœur des négociations de 1365 et de la rancœur de Pierre I. On peut considérer qu'*a priori* Cabrera n'est pas le grand perdant. Il a dû croire qu'il réussirait à soulever ses châteaux en Catalogne pour oser se mettre dans une telle situation. Le serment de Cabrera est en effet ambigu : il promet de servir Pierre I sauf contre les souverains d'Aragon et, en même temps, il est prêt à soulever ses possessions ou à aller contre leur allié. Il est donc mis dans une situation paradoxale, sans retour possible. Le prince de Galles est garant de l'accord ; rappelons-nous que le comte d'Osona était d'abord son prisonnier. Il prend sous sa responsabilité l'enfant-otage. Y a-t-il eu négociation d'une rançon entre le prince et le comte d'Osona ? Nous n'en trouvons nulle trace. En échange, il doit peut-être lui demander quelques services. Ceux-ci s'exercent sans doute vers les terres de Foix en plus des terres catalanes. Le sort du comte est lié à l'accord entre le prince de Galles et le comte de Foix¹⁴⁰⁵.

3.4.3. Bernat de Cabrera dans le jeu pyrénéen

3.4.3.1. Le rôle obscur du comte de Foix

Les témoignages concordent : le fils de Cabrera a fait de nombreux allers et retours Orthez-Bayonne. Déjà en Castille, il se proposait de jouer les intermédiaires entre Pierre I et Gaston Fébus.

Rappelons-nous que lorsque Roig arrive à Orthez dans le courant du mois de juillet, il apprend de la comtesse d'Osona que le comte de Foix a fait la paix avec le prince de Galles¹⁴⁰⁶. Le 17 août 1366, Guillem Alenya est à Orthez puis à Bayonne ; il assiste à de grandes négociations entre le prince de Galles et d'Aquitaine, Pierre I, Charles de Navarre, le comte d'Armagnac, le seigneur d'Albret, le Captal de Buch et le comte d'Osona. Le comte d'Osona et Pierre de Castille multiplient les tête-à-tête. Le clerc rapporte que se négocient

¹⁴⁰⁴ XXXIII, p. 82-84.

¹⁴⁰⁵ XXXIII, p. 11.

¹⁴⁰⁶ Il en est le vassal pour une partie de ses possessions.

alors la paix entre le prince d'Aquitaine et le comte de Foix, ainsi que le montant de la rançon demandée par le fils aîné d'Édouard III à Cabrera¹⁴⁰⁷. Le prêtre n'a pas les informations les plus fraîches mais il est encore question de paix entre le comte de Foix et le prince de Galles et d'Aquitaine, plus qu'entre le premier et le roi de Castille.

Après sa libération, le premier séjour de Bernat de Cabrera à Orthez dure de quatre à huit jours. Il y est venu notamment pour négocier avec le comte de Foix¹⁴⁰⁸ et lever des troupes sur ses terres en promettant que Pierre I donnerait 60 000 doubles ; Cabrera serait capitaine et évoquait une union matrimoniale entre une fille de Pierre et l'héritier du comte de Foix¹⁴⁰⁹. Celui-ci lui a répondu qu'il « n'en ferait rien, mais considérerait le comte d'Osona comme un *musart* ». Le terme *musart* décrit un « étourdi, sot »¹⁴¹⁰. Cela signifie-t-il pour autant que le comte de Foix ne peut pas utiliser les services d'un *musart* ?

Vers le 9 août 1366, lorsque Bernat Roig entre en Catalogne, il se propose de transmettre des messages mais apprend que le comte d'Osona fait passer son courrier par le messenger du comte de Foix, En Parri¹⁴¹¹. Bertran d'Albi, après avoir joué les traducteurs, a voulu partir et notamment prévenir le roi d'Aragon, son seigneur. Son courrier a été intercepté par les Compagnies du comte et de la comtesse d'Osona avec l'accord du comte de Foix à Oloron. Il a obtenu d'être libéré sous la pression de sa Compagnie (Arnaud d'Espagne) et il a promis de ne rien révéler¹⁴¹². Il écrit son récit dans une obscurité qui trouble son écriture mais qui couvre son secret¹⁴¹³. Il semble donc qu'il y ait là une alliance entre les comtes d'Osona et de Foix pour ne pas informer la vicomtesse de ce qui se trame. Ils ont sans doute conscience que cela est mauvais pour les Cabrera mais d'autres intérêts sont en jeu : les leurs. Nous avons approché ceux du comte d'Osona. Il faut comprendre désormais ceux de Gaston Fébus qui semble dominer la situation.

Dans une lettre du 18 août 1366, Pierre de Navailles écrit à son seigneur, le vicomte de Castelbon depuis *Sanç/Sault* (?), qu'il n'est pas sûr que le comte de Foix vienne à bout des négociations avec le prince de Galles. Les rois, quant à eux, n'en ont pas non plus fini. Il rassure le vicomte : « Votre sœur demeure ici et je vous promets de faire grand ennui au comte [d'Osona] s'il prend d'autre conseil »¹⁴¹⁴. De fait, la proposition du comte d'Osona a

¹⁴⁰⁷ XXXII, p. 467-468.

¹⁴⁰⁸ XXXII, p. 434.

¹⁴⁰⁹ XXXIII, p. 30.

¹⁴¹⁰ <http://www.cnrtl.fr/definition/dmf/musard>

¹⁴¹¹ XXXII, p. 438.

¹⁴¹² XXXIII, p. 23.

¹⁴¹³ XXXIII, p. 15.

¹⁴¹⁴ XXXII, p. 432-434.

été écartée ; il semble être un instrument de négociation entre le prince et le comte de Foix. Un instrument peut-être difficilement maîtrisable.

3.4.3.2. La position du comte de Foix : l'équilibre et l'indépendance

Le comte de Foix mène un art dangereux : celui de l'équilibre. Il doit ménager trois souverains, ses trois seigneurs. Louvoyer entre le roi de France pour le comté de Foix et le prince d'Aquitaine pour le Béarn n'est pas chose commode, mais Gaston Fébus a aussi quelques possessions pyrénéennes en Catalogne. Pierre IV avait fini par obtenir le 12 juillet 1356, la venue de Gaston III de Foix à Perpignan et qu'il lui prête hommage pour les terres tenues en Cerdagne et Conflent. Il avait aussi promis de l'aider en cas de guerre avec le roi de Castille. Il ne se précipite pas pour fournir une aide conforme aux devoirs vassaliques et sait aussi faire monter les enchères. En 1357, à la seconde demande de Pierre IV le comte de Foix rétorqua que Pierre I, ennemi contre lequel il était appelé, lui avait promis une belle somme pour se tenir neutre. Il obtint ainsi une augmentation de la solde et le paiement avant que la campagne débute. Quand fin mars 1357, à la tête de 1000 hommes d'armes entièrement équipés et de 600 hommes de pied, il avança enfin, il le fit si lentement que les négociations entre Castillans et Aragonais se conclurent quelques jours (le 18 mai 1357) avant son arrivée à Saragosse. Le comte de Foix repassa le col du Somport sans avoir combattu. Pour gagner la bataille de Launac, il a utilisé les routiers libérés par le duc de Normandie, Charles, dans le cadre du traité de Clermont (23 juillet 1362). Ceux-ci étaient attendus en Castille pour aider Henri de Trastamare. Pierre IV avait même invité le comte de Foix à se joindre à lui. Mais la guerre reprenant entre les maisons de Foix et d'Armagnac, en novembre 1362, les chefs des grandes Compagnies étaient auprès de Fébus à Pamiers et Mazères. Le comte de Foix triompha à Launac et Henri de Trastamare réclama le paiement de l'argent promis, prétextant ce n'était pas sa faute si le traité de Clermont n'avait pas été appliqué¹⁴¹⁵ !

Avec la victoire de Launac (le 5 décembre 1362), le comte de Foix a gagné sur tous les plans. Par le traité de paix du 14 avril 1363, la maison d'Armagnac a renoncé à tous ses griefs et à toutes ses revendications, et lui reconnaît le Béarn, Marsan, le Gabardan et la seigneurie de Captieux. Par ailleurs, les rançons lui assurent des rentrées d'argent considérables¹⁴¹⁶. Sa puissance est désormais respectée ; il faut dire qu'il en a aussi largement les moyens financiers. Gaston Fébus fournit des hommes de guerre. Du 13 au 18 mars 1363, Pierre IV demande que, dans un premier temps, l'on tienne prête une somme de 40 000 ou 50 000

¹⁴¹⁵ TUCOO-CHALA, P., *Gaston Fébus prince des Pyrénées (1331-1391)*, 2003, Biarritz, p.103.

¹⁴¹⁶ TUCOO-CHALA, P., *Gaston Fébus ...*, *op. cit.*, p.110-111. 500 000 florins ?

florins pour payer le comte de Foix s'il se décide à mettre ses Compagnies au service du roi d'Aragon puis que l'on les lui envoie au plus vite¹⁴¹⁷.

Au nord, Gaston III avait su faire attendre le roi de France pour prêter hommage; cela devenait plus compliqué avec Édouard III d'Angleterre. Avant 1360, Charles, le dauphin-régent avait nommé lieutenant général de Languedoc son frère cadet, Jean, comte de Poitiers (âgé de 18 ans). Ce dernier était aidé par son parrain, Jean I d'Armagnac, à qui il reconnut indirectement la Bigorre. Gaston III de Foix réagit vivement et écrivit au dauphin pour l'informer qu'il prenait les armes contre les comtes de Poitiers et d'Armagnac, tout en protestant de sa fidélité envers la couronne de France. Pendant la chevauchée d'Édouard III de l'hiver 1359-1360, il rallie même les bandes anglo-gasconnes et contribue à semer la terreur. En mai 1360, la situation s'inverse et devient délicate. Le 8 mai 1360, est signé l'accord préliminaire à Brétigny qui prévoyait la libération du roi de France contre une énorme rançon et la cession, en toute souveraineté d'une grande Aquitaine allant de la Loire aux Pyrénées. Le traité est ratifié le 24 octobre 1360 à Calais. Jean de Poitiers perd son apanage qui est désormais englobé dans la grande Aquitaine cédée aux Anglais (avec la Bigorre tant disputée). Édouard de Woodstock, prince de Galles, lieutenant de son père, allait bien entendu réclamer les hommages pour cette nouvelle Aquitaine élargie. Dans un premier temps, le comte de Foix esquivait en prétextant qu'il ne prête pas hommage à un simple représentant du roi. Le 19 juillet 1362, Édouard III, roi d'Angleterre confie l'Aquitaine à son fils aîné qui débarque le 29 juin 1363. Gaston de Foix rechigne encore et se voit convoqué en janvier 1364 à Agen où il prête l'hommage pour les vicomtés de Marsan et de Gabardan mais pas pour le Béarn qu'il considère ne tenir de personne. Pierre Tucoo-Chala parle d'une partie de « cache-cache juridique » qui va durer jusqu'au moins le printemps 1366 et qui explique sans doute non pas un état de guerre mais une situation de « non paix », situation instable qui teinte durablement et profondément les relations dans le sud-ouest¹⁴¹⁸. Édouard de Woodstock avait même écrit en décembre 1365 à Charles V de France pour lui demander d'intervenir !

À partir du moment où le prince de Galles et d'Aquitaine s'approchait de Labouheyre, de Dax et Bayonne, il s'approchait du territoire de Gaston Fébus et devenait une menace. Les Compagnies se massaient aux frontières du comté en préparation de la campagne de Castille. Les routiers désormais libérés par le roi Henri et qui passaient au service de Pierre I refluaient par le col de Roncevaux et la route de Sauveterre-de-Béarn. À ces flux, s'ajoutent ceux

¹⁴¹⁷ A.C.A., C., Reg. 1385, fol. 106v-119v.

¹⁴¹⁸ Par ailleurs, dans la mouvance du comte de Foix, le vicomte de Castelbon semble aussi avoir fait preuve de réticences. On comprend mieux dès lors le contenu de la lettre du premier au second. Ils sont solidaires. En septembre 1365, Roger Bernat est à Foix. XXXII, p. 319.

organisés près de Dax, par Jean de Gand, duc de Lancastre et frère du prince, le Captal de Buch et presque tous les seigneurs du clan Armagnac-Albret, soucieux d'honneur et de butin¹⁴¹⁹. Les vaincus de Launac s'étaient en effet ralliés au Prince noir, attendant une aide pour rembourser les dernières échéances de la rançon (Jean d'Armagnac est rallié en avril 1364)¹⁴²⁰. Bref, le comte de Foix pouvait craindre de tant d'ennemis réunis. Les courriers et témoignages de cette époque témoignent d'un souci constant de régler ce problème.

De son côté, le prince de Galles et d'Aquitaine prend sans doute en considération – comme Pierre IV – la puissance du comte de Foix ; c'est une puissance qu'il vaut mieux avoir avec soi que contre soi. Le conflit concernant le Béarn n'est pas réglé mais il faut pour l'instant éviter une guerre. Le prince n'a nul besoin d'en livrer deux en même temps ! En outre, il doit traverser les Pyrénées pour aller en Castille. Charles de Navarre n'est peut-être pas fiable ; il faut pouvoir compter sur le seigneur de Béarn.

Le 23 septembre 1366, depuis Libourne, le chancelier de Gascogne invite Gaston Fébus à se joindre à la coalition qui intervient en Castille en vertu de l'hommage lige qu'il avait prêté pour le Marsan et le Gabardan. En réalité, les intérêts de Gaston de Foix le portent à soutenir Henri de Trastamare. En effet, il s'agirait de faire perdre le clan Armagnac-Albret, qui espère se refaire une santé financière et, surtout, de ne pas faire gagner le Prince noir qui ne manquerait pas à son retour d'être plus exigeant.

Le 26 août 1366, le comte de Foix envoie un courrier à Barcelone pour avertir Pierre IV de prendre des précautions défensives et le 19 octobre, il l'informe qu'il a accepté de laisser passer les Compagnies revenues de Castille pour qu'elles se rallient au service du prince¹⁴²¹. Le comte de Foix a délégué l'évêque d'Oloron, à savoir Pierre de Saran (1348-1371) auprès de Pierre IV, sans doute pour lui expliquer pourquoi il a fait la paix avec le Prince de Galles et d'Aquitaine. Il a aussi pour mission de plaider la cause du comte et de se porter garant pour que soit rendue justice. À la Toussaint 1366, il est prévu une rencontre avec le prince de Galles. L'infant de Majorque est là et doit se joindre aux forces anglo-castillanes. Mais Charles de Navarre, contrairement aux promesses faites à Libourne et sans doute échaudé par les dégâts commis par les Compagnies libérées par Henri II¹⁴²², a fermé les passages et Pierre I ne peut que « s'en porter la main à la tête » de dépit¹⁴²³.

¹⁴¹⁹ PAILHÈS, C., *Gaston Fébus*, Paris, 2010, p. 89.

¹⁴²⁰ TUCOO-CHALA, P., *Gaston Fébus prince des Pyrénées (1331-1391)*, 2003, Biarritz, p.122-123.

¹⁴²¹ FOWLER, K., *Medieval mercenaries...op.cit.*, p. 203.

¹⁴²² RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 69.

¹⁴²³ *S'en dona de la palma al front*, XXXIII, p. 11-12.

Ainsi, ne pouvant se récuser, en janvier-février 1367, quand l'armée anglo-saxonne se regroupe près de Dax, les vassaux de Gaston Fébus en Marsan et Gabardan sont incorporés à l'arrière-garde placée sous le commandement de Jean III de Grailly¹⁴²⁴. À la prière de John Chandos, Gaston de Foix accepte le passage des Compagnies qui revenaient de Castille, puis sans doute, à partir de leur entretien qui a lieu à la Toussaint, de celles qui allaient y retourner « par une extrémité de sa terre » (tout en mettant en alerte l'ensemble du territoire)¹⁴²⁵.

3.4.3.3. Tensions et faux espoirs de l'été 1366

3.4.3.3.1. Tensions

Dans une lettre du mois d'août, on relève que la France méridionale est très agitée. Bernard d'Albret et Gassion du Castet (Garciot du Castel ?) ont fait des razzias sur Toulouse, capturant des bourgeois, et même le vicomte de Narbonne. Le duc d'Anjou, lieutenant de son frère Charles V, est à Toulouse et combat les routiers¹⁴²⁶. En octobre, on rapporte que le duc d'Anjou s'apprête à profiter du départ du prince de Galles et d'Aquitaine¹⁴²⁷. Ses attaques veulent contrer son passage en Espagne, toutefois il ne faut pas qu'il soit le responsable d'entorses à la paix de Brétigny-Calais¹⁴²⁸.

La terre catalane est tout aussi agitée. Pierre IV charge le vicomte de Castelbon d'assurer l'ordre lors du retour des Compagnies. Sur le littoral méditerranéen, au mois d'août 1366, l'infant de Majorque doit débarquer¹⁴²⁹. Fils malheureux de Jacques III, emprisonné en cage quatorze années par son oncle Pierre IV, il s'est échappé en 1362 et s'est réfugié auprès d'Urbain V à Avignon. Il épouse Jeanne I de Naples, comtesse de Provence en décembre 1362. Toutefois, par son contrat de mariage, il est exclu de toute fonction. Il semble être physiquement et psychologiquement marqué par sa détention catalane et quitte Naples pour l'Espagne à la fin du mois de janvier 1366 pour faire une vaine tentative de reconquête de Majorque et de l'ensemble des possessions de son père. Il pense pouvoir sans doute compter sur des appuis en Roussillon. Les hommes sont surveillés. Au début du mois d'août, le duc de Gérone a intercepté le prêtre Guillem Alanya qui, sous la pression ducale, se transforme en informateur. Il repart en Roussillon et doit rapporter ce qui se dit là-bas, comme en Cerdagne

¹⁴²⁴ TUCOO-CHALA, P., *Gaston ...*, *op. cit.*, p. 125

¹⁴²⁵ En effet, Charles II de Navarre se dédie de l'accord de Libourne jusqu'à la fin du mois de janvier mais change à nouveau d'avis en mars et se fait « capturer » par Olivier de Mauny. RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain... op.cit.*, p. 61-75. Sur ses revirements, FOWLER, K., *Medieval mercenaries ...op.cit.*, p. 207.

¹⁴²⁶ XXXII, p. 433; XXXIII, p. 5-6.

¹⁴²⁷ XXXIII, p. 12.

¹⁴²⁸ FOWLER, K., *Medieval mercenaries... op.cit.*, p. 187-190.

¹⁴²⁹ XXXII, p. 428.

ou en Conflent, et même jusqu'à Orthez, c'est-à-dire à la cour du comte de Foix¹⁴³⁰. Les courriers sont interceptés.

À la fin du mois de décembre 1366, le Castillan Juan Cano rapporte qu'aux environs du 10 étaient présents à Bordeaux le prince de Galles et d'Aquitaine, l'infant de Majorque qui préparaient activement l'entrée des Grandes Compagnies en Castille. Le comte d'Osona est parti avec le fils bâtard du marquis de Montferrat à Naples et Gênes pour avoir des galées afin de menacer Barcelone¹⁴³¹. En janvier et février 1367, Pierre IV est aux aguets et demande à son fils de se tenir en alerte, il craint l'entrée de l'infant de Majorque et du comte d'Osona à l'est, tout autant que celle du prince de Galles et de Pierre I de Castille à l'ouest¹⁴³². Ses craintes sont partiellement fondées. Le juge d'Arborea réactive la rébellion en Sardaigne et l'héritier Cabrera va en effet pénétrer en Catalogne.

3.4.3.3.2. Faux espoirs

Guillem Gauceran de Rocaberti, vicomte de Cabrenys, qui contrôle le haut Ampurdan autour du château de Maçanet a fait renforcer ses fortifications¹⁴³³. Il est l'intermédiaire indispensable aux passages d'hommes et de courriers à travers les Pyrénées¹⁴³⁴. Ses lettres, envoyées l'une à la vicomtesse, l'autre à Berenguer de Maylla, n'explicitent rien mais suggèrent pourtant une atmosphère en train de changer courant août 1366. Rocaberti ne veut pas aller à Barcelone, il a peur ; quelqu'un a été envoyé chercher un sauf-conduit et n'est jamais revenu. Par ailleurs, il accepte de faire ce que lui demande la vicomtesse de Cabrera et précise :

« Je vous prie de vous efforcer de vous tenir en joie, car vous avez connu de pires moments, et Dieu aide dans les tribulations¹⁴³⁵. »

Il semble qu'il y ait un espoir de temps meilleurs, car Pierre de Sarron, l'évêque d'Oloron semble avoir été chargé de plaider la cause du comte d'Osona :

« S'il plaît à Dieu, tout ira mieux, car le comte s'engage à donner des justifications de sa fidélité, si jamais chevalier au monde doit en donner, il veut en donner, pour tout ce dont

¹⁴³⁰ XXXII, p. 427-428 et 467-468.

¹⁴³¹ Ce « bâtard » n'est pas identifiable précisément. La sœur de l'infant de Majorque, Isabelle d'Aragon a été mariée au marquis de Montferrat, Jean II (1313-1372). XXXIII, p. 50.

¹⁴³² MIRET I SANS, J., « Négociations de Pierre IV d'Aragon avec la cour de France (1366-67) », *Revue hispanique*, 1905, 13, p.109-110.

¹⁴³³ <http://www.massanetdecabrenys.com/barons.html>

¹⁴³⁴ XXXIII, p. 73.

¹⁴³⁵ *Prech vos que'us esforçets be e'us tingats alegra car de pus mal temps havets vist, Deus ajuda a les tribulacions* (16 août 1366), XXXII, p. 431.

on l'a accusé et chargé, car chacun pense que le roi n'aura pas l'ingratitude de ne pas lui faire justice ...¹⁴³⁶ »

Cet espoir de l'été 1366 est difficilement compréhensible si l'on regarde les faits. Certes, l'enfant otage est en de bonnes mains¹⁴³⁷. L'optimisme des amis du comte d'Osona peut s'expliquer peut-être parce qu'ils sont au courant de tout et le clan croit en la victoire de Pierre I et au soulèvement du Roussillon. On peut supposer que le soutien du comte de Foix les rassure pleinement. Le courrier envoyé par Gran Valero se réjouit de l'arrivée de l'évêque d'Oloron auprès de Pierre IV.

Nous croyons toutefois que l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'ils ne savent pas à quel point le comte d'Osona s'est engagé aux côtés de Pierre I. Ceci serait corroboré notamment par le fait que les courriers de Bertran d'Albi sont censurés et que le comte de Foix prend le contrôle de la communication. Joaquim Miret i Sans émet l'hypothèse que le comte de Foix aurait régulièrement émis ces « fausses nouvelles pour le [Pierre IV] détourner du but principal, en portant son attention et son activité du côté du Roussillon, par la feinte d'une invasion immédiate et de la rébellion des partisans de la dynastie déchue. »¹⁴³⁸. La vicomtesse de Cabrera, le vicomte de Rocaberti comme Castelbon seraient au courant des rumeurs d'attaques de la part de l'infant de Majorque comme Pierre IV, mais ignoreraient en fait la mesure de l'engagement du comte d'Osona. Ceci peut expliquer en partie l'échec du retour du comte d'Osona au printemps 1367¹⁴³⁹.

3.5. L'échec du retour de Bernat de Cabrera sur ses terres et l'ultime revirement

3.5.1. Le retour en Catalogne (mars 1367)

Le procès nous en apprend peu sur les événements qui ont eu lieu. Le comte d'Osona est venu à Montsoriu sans doute début mars 1367, incognito, accompagné seulement de Gurb. L'objectif du voyage n'est pas donné. L'hypothèse probable est qu'il venait soulever ses terres et ses hommes. Le fait d'être venu seul interroge : pensait-il que sa seule présence suffirait pour fédérer les enthousiasmes ? Le soulèvement était-il programmé et donc préparé

¹⁴³⁶ *Si a Deu plau sera bo majorament, con le senyor comte se obliga a escusar sa fe si james cavaller al mond ach li escusas, ell, si la vol scusar, de tot ço que james han posat ne carregat perque tot hom se pensa que le senyor Rey no sera tan desconexent que no li fasa justicia* (29 octobre 1366), XXXIII, p. 11.

¹⁴³⁷ XXXII, p. 433.

¹⁴³⁸ MIRET I SANS, J., « Négociations de Pierre IV ...op. cit., p.106.

¹⁴³⁹ Le procès contient un sauf conduit, délivré à compter du 13 novembre 1366 pour douze jours au château d'Argimont par Berenguer de Maylla à un groupe d'hommes : Nesteve Vedrier et ses fils, En G. Cili, P. Tria, En G. Pons et leurs compagnons. Nous ne savons à quoi il se réfère. XXXIII, p. 33

par ses soutiens ? Nous finissons même par nous demander s'il est venu pour alimenter un soulèvement. En tous les cas, celui-ci a eu lieu.

Rocaberti l'a reçu à Maçanet de Cabrenys et l'a conduit jusqu'à Hostales où il lui a laissé cinq ou six hommes pour atteindre Sant Marti de Cantalops. Là, ils rencontrèrent le prieur de Santa Maria Dezcoll (monastère bénédictin) qui lui dit que les hommes de Sant Hilari et des Arbucies avaient prêté hommage à Pierre IV. À partir de là, Cabrera a poursuivi seul avec le prieur et un autre homme jusqu'à Montsoriu¹⁴⁴⁰. Le séjour a dû être court, ce qui est sans doute signe d'un échec. D'ailleurs, toujours incognito, le comte d'Osona est reparti avec Geumar de Tordera et Guinart de Loret, puis s'est embarqué à Tossa sur un navire léger, mais à Cadaques il a failli être démasqué par le patron de l'embarcation. Puis, ils sont allés à Sant Pere de Roda, Peralada, Maçanet et enfin Montalba en Roussillon où Gurb a revu le comte d'Osona accompagné de Rocaberti. Il change sans cesse de lieu – preuve sans doute qu'il vit comme un fugitif – pendant les quinze jours qu'il reste sur les terres de Gauceran de Rocaberti. Il est ensuite reparti en Gascogne¹⁴⁴¹. Au total, on finit par se demander s'il n'est pas plus resté sur les terres de Rocaberti que les « siennes ».

Gauceran de Rocaberti se révèle donc le plus fiable, même si le comte s'en méfie car il pense qu'il a essayé de séduire sa femme¹⁴⁴²; il semble avoir préparé les châteaux de Montsoriu, Argimont, et Castelló¹⁴⁴³. Le 20 janvier 1367, Pierre IV exige, en plus de ces trois places, la reddition du château de Bas¹⁴⁴⁴. Le comte pensait pouvoir être sûr du soutien du vicomte d'Illa. Dans les plans élaborés en Castille puis en Gascogne, il devait accueillir l'infant de Majorque. Il semble de fait rester très en retrait ; il est en tous les cas absent du procès. Il a été entendu en décembre 1366 ; en a-t-il gardé de mauvais souvenirs ou déduit un mauvais présage ? Bernat Gauceran de Pinós devait aussi l'aider ou du moins lui abandonner les villes, forces et ravitaillements ; il est sans doute venu à Orthez le rencontrer¹⁴⁴⁵.

De son côté, Pierre IV peut compter sur Berenguer d'Abella, gouverneur de Catalogne et sur le vicomte de Castelbon, nommé depuis peu capitaine de Roussillon et Cerdagne et auquel il multiplie les signes de faveur et de confiance. Le 22 mars 1367, Pierre IV l'informe que le comte d'Osona est à Montsoriu ; il veut soulever les hommes qui ont juré fidélité à la Couronne. Il demande que l'on envoie 100 hommes à cheval, alors positionnés en Roussillon pour aller contre lui à Hostalric. À Berenguer d'Abella, il demande de réunir une petite armée

¹⁴⁴⁰ XXXIII, p. 73.

¹⁴⁴¹ XXXIII, p. 74.

¹⁴⁴² XXXIII, p. 29.

¹⁴⁴³ XXXIII, p. 73.

¹⁴⁴⁴ XXXIII, p. 53.

¹⁴⁴⁵ Bertran d'Albi témoigne de deux messages en ce sens, XXXIII, p. 29.

afin d'empêcher toute infiltration en Ampurdan¹⁴⁴⁶. Le 13 avril 1367, une autre lettre de Pierre IV nous apprend que Pere de Milany soutient les rebelles et communique par signaux avec les châteaux de Montsoriu et d'Argimont. Le 2 mai 1367 le danger semble écarté : le comte d'Osona est parti alors qu'il y avait pourtant rébellion.

« (...) et messire Berenguer d'Abella mena des compagnies de gens de cheval et les milices de Roussillon et de Cerdagne contre Castellón et contre les possessions de messire Guillem Gauceran. Et il s'entêtait tellement à ne pas envoyer un chevalier pour donner des garanties au roi, qu'il ne se souciait pas de perdre ses domaines, jusqu'au moment où, alors qu'il se trouvait à Sant Feliu de Pallarols, il fait ce que le roi demandait, à la requête de la vicomtesse (de Cabrera) mère du comte, des vicomtes de Rocaberti et d'Illa et du comte et de la comtesse d'Osona eux-mêmes qui se trouvaient en France.¹⁴⁴⁷ »

Le comte d'Osona semble être donc reparti en France, sans doute à la requête même de son clan. La seule rébellion sérieuse serait celle des châteaux de Montsoriu, d'Hostalric et d'Argimont, avec à sa tête la vicomtesse. En février 1368, Bernat de Sono, sénéchal de Catalogne n'est pas encore venu à bout d'une sédition qui paraît désormais limitée à Montsoriu et Argimont¹⁴⁴⁸. Des lettres de Pierre IV datées du 4 mai 1368 et adressées à d'Abella et à Jaume Verdager, lieutenant du bayle général, nous indiquent que Montsoriu en est la tête. Le roi essaie de former une armée de 1200 hommes pour assiéger le château. Les hommes doivent être engagés pour quatre mois. Le 23 juin, peu de progrès sont réalisés. Timbor de Fenollet, vicomtesse de Cabrera, à bientôt 70 ans, se refuse à l'obéissance royale même assiégée par la milice de Barcelone. Ce lieu ne passe pas au roi avant les premières négociations pour rendre une partie des biens des Cabrera à la comtesse et à Bernardi, soit 1372. Il arriva même que les assiégés offrent la vente de poissons frais aux assiégeants¹⁴⁴⁹. Le vieux Bernat de Cabrera n'avait-il pas dit qu'il disposait de quatre châteaux qui résisteraient au moins quatre ans ?

La résistance semble avoir été pour la vicomtesse un élément de la négociation. Elle ne voulait sans doute pas que la rébellion soit un argument pour accuser son fils de trahison. Le

¹⁴⁴⁶ MIRET I SANS, J., *Investigación histórica sobre el vizcondado de Castellbó*, Barcelone, 1900, p. 258-259.

¹⁴⁴⁷ (...) y fue don Berenguer de Abella con algunas compañías de gente de caballo y con las huestes de Rosellón y Cerdania contra Castellón y contra los lugares de don Guillén Galcerán. Y estuvo tan obstinado en no querer enviar un caballero para asegurar al rey, que dejaba perder su estado; hasta que estando en San Feliú de Pallarols a instancia de la vizcondesa madre del conde y de los vizcondes de Rocaberti y de Illa y del mismo conde y condesa de Osona que estaban en Francia, hizo lo que el rey le mandaba, Zurita, IX, 70.

¹⁴⁴⁸ XXXIII, p. 57-59.

¹⁴⁴⁹ COMA SOLEY, V., *Los vizcondes de Cabrera, monografía histórica*, Barcelone, 1968, p.113

comte a donc repris la route pour revenir vers son protecteur le comte de Foix car une stratégie avait été élaborée. On se rappelle ce que son père lui avait dit : il fallait rester vivant mais pas plus. Un captif ne doit pas mettre en risque son clan.

3.5.2. Le comte d'Osona au service d'Henri II

3.5.2.1. Les faits

Le 3 avril 1367, a lieu la bataille de Najera. Henri II est battu par la formidable armée anglo-castillane ; il perd sa couronne et s'enfuit. Le comte de Dénia, Bertrand du Guesclin et beaucoup d'autres sont faits prisonniers. Pierre I retrouve la couronne d'un pays en grand désordre et ruiné.

La victoire du prince de Galles et d'Aquitaine est seulement militaire. Il n'obtient ni les terres promises (Biscaye et Castro Urdiales), ni le paiement des troupes, seulement la promesse d'une somme tellement fabuleuse qu'elle en devient irréaliste, 2 720 000 florins ; il récupère une armée affamée et tombe malade. Ainsi, la fin de l'expédition du Prince Noir se solde-t-elle par des difficultés financières et des mécomptes. Le 27 juillet 1367, le comte de Foix, prudent, publie une ordonnance informant d'une mobilisation générale au 15 août. En septembre, le prince d'Aquitaine commence à battre en retraite et, vu l'urgence et l'état de son armée et de lui-même, il passe par le col de Roncevaux et la route de Sauveterre-de-Béarn. Les passages avaient été préalablement négociés par Chandos et Felton. Les armées anglaises traversèrent sagement et payèrent tout leur approvisionnement¹⁴⁵⁰.

Pierre IV guette une attaque anglaise depuis le début de l'année, mais maintenant plus que jamais ; la reine Jeanne, épouse d'Henri, s'est réfugiée à Daroca. Le roi déshérité, quant à lui, passe par l'Aragon pour rejoindre le comté de Foix, grâce à l'aide d'un clerc, Pedro de Luna, le futur Benoît XVI, et préparer la contre-offensive¹⁴⁵¹. Le roi Charles V de France, par l'intermédiaire de son frère Louis, son lieutenant général en Languedoc, se déclare prêt à le soutenir ; il commence à prévoir, en effet, de reprendre officiellement la guerre avec l'Angleterre¹⁴⁵². Le 13 août 1367, est signé le traité d'Aigues-Mortes entre Henri et le duc d'Anjou : la France aide financièrement Henri dans sa reconquête de la Castille et reçoit en échange un soutien maritime contre l'Angleterre.

Henri depuis le château de Peyrepertuse recrute des hommes de guerres. Bertrand de Béarn se joint à eux : c'est un fils bâtard de Gaston III de Foix, il a suivi Henri lors de

¹⁴⁵⁰ TUCOO-CHALA, P., *Gaston Fébus prince des Pyrénées (1331-1391)*, 2003, Biarritz, p. 128

¹⁴⁵¹ Le comte de Foix ne garde pas longtemps cet hôte certainement gênant.

¹⁴⁵² FOWLER, K., *Medieval mercenaries. Vol I: The great companies*, Oxford, 2001, p. 217.

l'expédition de l'année 1366, et en a été largement récompensé par la promesse d'un mariage et d'un titre. Sur le point de partir, il est adoubé¹⁴⁵³. Henri est un roi qui sait récompenser, ou du moins promettre des récompenses, il a fait Bertrand du Guesclin comte de Trastamare, et le comte de Dénia marquis de Villena... Le comte d'Osona se joint aussi à lui avec le vicomte d'Illa, Le Limousin, Arnaud du Solier¹⁴⁵⁴. Les trois cents lances passent par le comté de Foix et le val d'Aran au mois de septembre 1367 avec la tacite complicité de l'infant Pierre qui lui a envoyé un écuyer de sa maison pour le guider¹⁴⁵⁵, du vicomte de Rocaberti et du vicomte de Castelbon. Henri traverse les Pyrénées sans intention de retour.

Le 24 septembre, ils sont à Huesca. La troupe s'augmente de cavaliers. La guerre qui commence est une guerre d'usure. L'avancée est lente, on se rallie ici tandis que l'on résiste ailleurs. Henri fait son entrée à Burgos en octobre 1367. Le nord est peu à peu acquis. À la fin de l'année 1367, Henri change de stratégie et décide d'une campagne militaire plus offensive¹⁴⁵⁶. Au printemps 1368, il prend Léon

« Il chercha à s'assurer d'abord du royaume de Léon, car les chevaliers et hidalgos du pays soutenaient le roi Pierre ; et il mit le siège devant cette ville qui se rendit. Et ils réduisirent ensuite les montages d'Asturies et d'Oviedo à son obéissance ; et le roi mit le camp devant Tordehumos, et le comte d'Osona mourut là dans un combat. Et de là, il passa dans le royaume de Tolède, mit le siège devant la ville des deux côtés du fleuve¹⁴⁵⁷. »

Au printemps 1368, donc, le comte d'Osona a trouvé la mort, l'épée à la main, au service d'Henri de Trastamare, dans un combat à une quarantaine de kilomètres de Valladolid¹⁴⁵⁸. Il avait 43 ans. Son fils témoigne qu'Henri ne tarissait pas d'éloges à son sujet. Comment expliquer ce qui nous apparaît comme un revirement complet ?

¹⁴⁵³ Henri le fait vicomte puis comte de Medinaceli le 29 juillet 1368.

¹⁴⁵⁴ FOWLER, K., *Medieval mercenaries...op.cit.*, p 275, Zurita, IX, 71.

¹⁴⁵⁵ AYALA, *Crónicas*, ed. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 398.

¹⁴⁵⁶ VALDEÓN, J., *Pedro I el Cruel y Enrique de Trastamara*, Madrid, 2003, p. 197 et s..

¹⁴⁵⁷ *Y lo primero fue ir a asegurarse del reino de León porque en aquella ciudad y tierra los caballeros y hijosdalgo seguían al rey don Pedro; y fue puesto cerco a la ciudad, la cual se le rindió. Y se redujeron entonces las montañas de Asturias y de Oviedo a su obediencia; y el rey don Enrique se vino con su real a poner sobre Tordehumos y en un combate fue allí muerto el conde de Osona. Y de allí se vino al reino de Toledo y puso cerco a aquella ciudad por la una y por la otra parte del río*, Zurita, X, 2.

¹⁴⁵⁸ V. COMA SOLEY, *Los vizcondes de Cabrera...*, p. 113, dit que c'est en octobre mais Tordefumus est prise avant la reddition de Madrid en mars-avril 1368. , AYALA, *Crónicas*, ed. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 405, Zurita, X, 2 et VALDEÓN, J., *Pedro I el Cruel y Enrique de Trastamara*, Madrid, 2003, p. 198 et s..

3.5.2.1. La rareté des informations dans le procès

Le procès ne parle plus du comte d'Osona. Sa conduite n'interroge plus. En effet, il semble clair que l'affaire du comte d'Osona est juridiquement terminée. On sait à Barcelone identifier les rebelles des « quatre châteaux ».

Par ailleurs, Pierre IV s'est replié dans une prudente neutralité à propos de la Castille et donc l'attitude du comte d'Osona ne peut être considérée en sa faveur ni contre lui. Le roi d'Aragon a d'abord craint une « punition » de la part de cette armée anglaise qui remontait vers la Gascogne dès avril 1367. Rapidement, il prépare des troupes en convoquant les *Corts* à Lérida pour le 22 avril et envoie Francesc de Perellós vers Louis d'Anjou pour lui demander des renforts armés ; il a fait aussi renforcer les frontières. Mais avant la fin du mois, c'est le Prince noir qui a l'initiative et qui lui envoie deux émissaires, dont Hugh Calveley, pour négocier un accord¹⁴⁵⁹. Le roi d'Aragon ne peut que profiter de l'occasion qui lui est donnée. Il envoie Jacme Dezfar, chancelier du duc de Gérone, et Ramon de Péguera, le majordome d'Éléonore, négocier une paix avec les Anglais, et il demande au prince Édouard d'arbitrer le différend avec Pierre I. Peter Edward Russell perçoit à partir de ce moment la fin du parti de Perellós et l'émergence de ceux qu'il appelle les Catalanistes, las de la guerre et du soutien fort coûteux donné à Henri de Trastamare¹⁴⁶⁰. La reine elle-même les soutient ! Il est vrai que ce n'est que le 15 juin, une fois que les pourparlers sont bien avancés que le roi en informe Perellós, qu'il soupçonne de plus en plus de servir les intérêts français. Pierre IV ne désire pas plus se brouiller avec la France. De son côté, Charles V ne peut rien promettre de précis. Henri qui attend au nord des Pyrénées ne peut lui non plus connaître les intentions françaises avant août. De fait, Pierre IV ne veut fermer aucune porte qui le mènerait sur le chemin de la paix. Le 13 août 1367, une trêve entre, d'une part, Pierre IV et, d'autre part, le prince et Pierre I est signée. Le prince de Galles et d'Aquitaine est de retour en Gascogne en septembre 1367. Les pourparlers de paix s'ouvrent le 15 octobre 1367. Durant la première quinzaine du mois de novembre, Anglais, Aragonais et Navarrais se rencontrent à Tarbes, des émissaires castillans de Pierre I sont présents. Pierre IV désormais en profite pour se tenir dans une stricte neutralité ; il ne veut surtout pas provoquer les Anglais, dont il craint la puissance, ni se retrouver pris dans le conflit franco-anglais.

¹⁴⁵⁹ À ce sujet, les sources ne sont pas très claires. MIRET I SANS, J., « Négociations de Pierre IV d'Aragon avec la cour de France (1366-67) », *Revue hispanique*, 1905, 13, p.116.

¹⁴⁶⁰ RUSSELL, P.E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955, p. 117 et s. Parmi eux, Juan Fernández de Heredia, le Castellà d'Ampostan, Romeu Çescomes l'évêque de Lérida, l'infant Pierre, comte d'Urgel et le vicomte de Cardona.

Pierre IV a ainsi résisté aux appels pressants de Louis d'Anjou à faciliter le retour d'Henri. Il semble même que le Français l'ait trompé, en le lui demandant alors celui-ci était déjà en train de traverser les Pyrénées. Quand, en septembre 1367, Pierre IV l'apprend, il le communique aussi rapidement qu'il le peut par le biais de Francesc de Sant Clement à son nouvel allié le Prince noir¹⁴⁶¹. Nous avons vu qu'il s'est fait berner. Au printemps 1368, Charles V, par le biais de Francesc de Perellós, n'arrive pas à convaincre Pierre IV de se joindre à la coalition qu'il constitue avec Henri. Au contraire, Pierre IV persiste sur la voie de la prudence et de la modération¹⁴⁶². Depuis avril 1368, le prince de Galles et d'Aquitaine a compris que les promesses de Pierre I ne seraient jamais honorées ; l'Anglais se détourne de la Castille après en avoir envisagé un temps son dépeçage. Cela tombe à point pour Pierre IV qui a des soucis en Sardaigne et envisage même d'y intervenir en personne...

Le procès rapporte le texte de la convention de paix signée à Valence le 15 mai 1368¹⁴⁶³. Les noms des négociateurs sont importants : Juan Fernández de Heredia, Francesc de Sant Clement, majordome et Berenguer Desprat. L'influence de Francesc de Perellós est écartée. La Catalogne et l'Aragon regardent à nouveau vers la Méditerranée.

3.5.3.1. Un engagement individuel ?

Le comte s'est donc engagé au service de celui dont il disait auparavant qu'il avait fait tuer son père. Que pouvait-il faire d'autre une fois exclu des terres catalanes ? Il a dû se replier avec son épouse dans le comté de Foix, chez un hôte qui ne le tenait pas en très haute estime et qui avait suffisamment défendu sa cause. Pourquoi ne pas repartir en guerre ? Le comte d'Osona et son cousin par alliance, le comte de Foix qui a dû le conseiller dans cette initiative, ont sans doute cru que les tensions entre Pierre I et le prince de Galles empêcheraient ce dernier de livrer le fils du comte à Pierre I. Il pourrait peut-être trouver auprès d'Henri honneurs et récompenses. A-t-il cru, comme l'histoire familiale l'avait montré, que batailler en Castille apporte la richesse ?

Il est difficile de croire à un engagement purement individuel, dans la mesure où le comte d'Osona ne part pas seul mais avec le vicomte d'Illa¹⁴⁶⁴, et le vicomte de Rocaberti est nommé lors du fratricide de Montiel en 1369¹⁴⁶⁵. On peut alors se demander si ce ralliement

¹⁴⁶¹ FOWLER, K., *Medieval mercenaries*. Vol I: *The great companies*, Oxford, 2001, p. 269.

¹⁴⁶² Sur ces quelques mois: MIRET I SANS, J., « Négociations de Pierre IV d'Aragon avec la cour de France (1366-67) », *Revue hispanique*, 1905, 13, p.76-135.

¹⁴⁶³ XXXIV, p. 287-290.

¹⁴⁶⁴ Toutefois, le vicomte d'Illa est à Albarracin le 30 octobre 1367 (Zurita, IX, 67) ?

¹⁴⁶⁵ Zurita, X, 10.

n'a pas été décidé dès le mois de mars-avril 1367, quand le fils Cabrera est revenu sur ses terres, voire dès qu'il en a été « exclu ». Zurita dit en effet :

« (Henri) avait des soutiens de haut rang en Catalogne, notamment les vicomtes de Rocaberti et d'Illa, et messire Guillem Gauceran de Rocaberti, seigneur de Cabrys, et messire Pere Gauceran de Pinós, et ceux de Gurb et beaucoup d'autres très notables barons, et le roi manœuvra contre eux afin de s'assurer qu'ils n'aident pas le comte [d'Osona].¹⁴⁶⁶ »

Le clan Cabrera, celui que l'on retrouve le 22 août 1372 autour de la vieille Timbor de Fenollet (Guillem Gauceran de Rocaberti et les trois frères de Pinós et de Fenollet) favorable à Henri de Trastamare a pu croire et convaincre le comte d'Osona que s'engager pour lui favoriserait sinon son retour en grâce, au moins celui de ses descendants. Il y avait dans ce ralliement de quoi plaire à une grande partie de la très haute noblesse qui elle aussi était favorable aux Trastamare : l'infant Pierre, le comte d'Ampurias, l'archevêque de Saragosse, la reine Éléonore elle-même ! Henri a trouvé de nombreux soutiens lors de son passage en terre catalano-aragonaise. Ces grands pourraient peut-être le soutenir pour obtenir un retour en grâce de ses descendants. Peut-être même que l'on a pu même envisager que Pierre IV y trouvait son compte. La victoire d'Henri devait lui valoir l'entrée du royaume de Murcie ! Évidemment, Pierre IV ne pouvait pas le dire.

Conclusion

Le parcours du comte d'Osona est complexe. Il a certes disposé d'une marge de liberté mais ses choix se heurtaient à la réalité des temps ainsi qu'à des rapports de force éminemment complexes. L'intervention des Français comme celle des Anglo-gascons a rendu encore plus compliqué le contexte ibérique, la guerre civile castillane étant devenue un prolongement de la guerre de Cent ans à partir de 1365.

Il paraît impossible de savoir si la capture de Miedes, en 1362, est feinte ou non : la mission assignée au comte d'Osona et à sa poignée de compagnons paraît impossible. L'affaire Cabrera pouvait aussi devenir plus aisée à traiter à partir de mai 1366, c'est-à-dire à partir du moment où Pierre I était vaincu. Le comte d'Osona aurait pu sans doute revenir vers ses terres, négocier avec Pierre IV un pardon. C'était un moment favorable. Cela n'a pas été

¹⁴⁶⁶ (...) y tenía grandes valedores en Cataluña, señaladamente a los vizcondes de Rocabertí y de Illa, y a don Guillén Galcerán de Rocabertí señor de Cabrenz, y a don Pedro Galcerán de Pinós, y los de Gurb y otros muy principales barones; y el rey procedió contra ellos hasta asegurarse que no darían favor al conde, Zurita, IX, 70.

sa volonté. Rappelons-nous que, lorsque Pierre I de Castille s'éloigne de Séville, il paraît perdu. Cela faisait quatre années que, bon an, mal an, Cabrera subissait une situation difficile mais qu'au fond, il n'avait pas le choix et qu'il était arrivé à s'accommoder de sa semi-captivité. Au printemps 1366, il se retrouve confronté à une liberté bien embarrassante : celle du choix, celle de se retrouver face à des ennemis, et d'avoir ainsi l'obligation de se justifier. Avant que le comte de Foix ne le contacte par le bais de Bertran d'Albi, il nous paraît évident que le comte d'Osona veut rejoindre Pierre I. Il y a peut-être là la seule option possible qu'il ait pu poser en tant qu'individu.

En réalité, il devait compter avec ses groupes d'appartenance. Il semble qu'à Séville il se soit retrouvé très isolé face aux autres prisonniers et nous avons insisté sur la suspicion qui régnait entre eux et particulièrement à son endroit. Son clan, à savoir sa mère et sa belle-famille avec, peut-être, le lointain comte de Foix, ont commencé de veiller sur lui pour régler au mieux son sort. Autant le vicomte d'Illa demande, avec une relative confiance, soutien et soin pour son honneur et les siens, autant le comte d'Osona réclame que la comtesse, son épouse, fasse ce qu'il demande et se méfie de ses « amis » (dont le comte de Foix), quitte à promettre à son épouse de la maudire. Tant qu'il a été sous le contrôle de Pierre de Castille, on peut supposer que le comte d'Osona est resté aussi sous celui des Cabrera et des Castelbon-Foix, contrôle que Pierre I pouvait modérer... À partir de mai 1366, il est à nouveau en mesure de jouer un jeu plus personnel, tout en restant l'objet d'influences. Le comte de Foix lui a sans doute fait miroiter un rôle de négociateur et il y a peut-être vu la possibilité de reconquérir une place. À compter de l'été 1366, il nous paraît que le comte de Foix et le clan Cabrera ne dirigent plus leurs efforts dans le même sens. Le 6 août 1366, Roger Bernat de Foix, vicomte de Castelbon a obtenu que Pierre IV lui cède en fief la partie de Montcada de Vic¹⁴⁶⁷. Quant au comte de Foix, il veut se préserver de ses trois seigneurs, les rois de France, d'Aragon et du Prince Noir ; le clan Cabrera persiste à protéger ses honneurs et son lignage. Bernat de Cabrera en a fait les frais jusqu'à devoir quitter ce qui étaient ses terres au printemps 1367. Tout au long de son périple, les siens le l'ont jamais lâché, non pas pour sauver l'individu mais pour sauver le lignage et son honneur.

Le procès est peu élogieux à son sujet. Il apparaît parfois inconséquent, quand il est prêt à avancer sur Calatayud sans s'être au préalable renseigné ; colérique, exigeant, disposé à envoyer Bertran d'Albi pour excuser sa défection, capable de mettre son fils en otage. Mais il est aussi sensible (en apprenant la mort de son père), peut-être désespéré dans sa geôle de

¹⁴⁶⁷ A.C.A, C., Reg. 285, fol 157 (JUNYENT, E., *Jurisdiccions I privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969, p. 210).

Séville. Parfois cynique, notamment quand il rappelle aux prisonniers de Séville que, si se mettre au service de Pierre I leur donne des armes, ils devraient s'y résoudre. Un homme normal dans un temps cruel. Un homme pris dans un courant de forces qui ont dû lui paraître terribles et qui ont fini par le tuer.

3.6. La troisième génération : le retour possible

Le 4 août 1372, le petit-fils de Bernat est interrogé, sans doute à Barcelone¹⁴⁶⁸. Il dit qu'il aura 20 ans à la prochaine Saint Laurent, c'est-à-dire le 10 août. Il déclare avoir quitté la Catalogne il y a six ou sept ans avec sa mère et qu'il est allé chez le comte de Foix. En 1365, il avait donc 13 ans. Sa mère l'a mené à Orthez avec ses sœurs pour être garant du paiement de la rançon due pour son père. Cette rançon – qu'il évalue à 60 000 florins, augmentés ensuite des 12 000 que Pierre lui avait donnés à Séville pour le défendre – n'a jamais été versée. Il se souvient avoir été remis en otage au seigneur de Poyanne. Nous savons que c'est à l'été 1366. Il sait vaguement que ce sont les Bayonnais qui avaient pris son père et il précise seulement que c'est le prince de Galles qui a eu l'idée que l'on livre l'adolescent à Poyanne, car Pierre I voulait que l'on lui livre personnellement l'héritier du comte d'Osona.

Il se souvient qu'après que son père fut entré au service d'Henri, soit en septembre 1367, il a été envoyé à Pierre I sur une galée de Juan Gonsálvez de la Marcha; il est allé à Séville puis à Carmona. Il précise être resté huit à dix mois en prison avant que Pierre I ne meure. Autour de Pierre I, il y avait des débats. Certains voulaient le tuer pour l'exemple. Quelques-uns voulaient le marier ; sans doute le faire ainsi retourner à une vie « normale ». Après Montiel, il est resté captif encore huit mois durant lesquels il semble avoir tenté de s'échapper, ce qui lui a valu d'être enfermé à l'*aljub*. Il serait donc sorti de captivité en novembre 1369.

Pierre I est mort le 23 mars 1369 ; Bernardi est ainsi livré en mai ou juin 1368. Cela prouve que la remise d'otage ne s'est pas faite immédiatement. Elle n'a pas de lien avec la mort de son père, qu'il ignore sans doute. Il est étonnant que le prince de Galles ait livré cet enfant, alors que la Castille lui était devenue indifférente, à moins qu'il ait voulu honorer ses engagements. Il est possible que l'on ait attendu la bonne saison pour le conduire par mer jusqu'à Séville. En tous les cas, la mort de son père ne lui rend pas la liberté.

Il dit avoir séjourné à Séville et à Carmona. Cette dernière ville, située à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Séville, est un des derniers bastions pétristes défendus par Martín López de Cordoba. Avec ses trois châteaux, ses murailles renforcées et

¹⁴⁶⁸ XXXIII, p. 86-89.

les armes et nourritures accumulées pour tenir un siège, la place est sûre¹⁴⁶⁹. Pierre I n'ayant plus confiance en Séville et ses habitants, y a placé ses enfants et son trésor¹⁴⁷⁰. Il est probable qu'il y ait aussi transféré ses prisonniers de valeur. On peut imaginer que ses conditions de détention ont été très difficiles, notamment pendant le siège de Carmona (qui a duré jusqu'au 10 mai 1371). Bernardi prétend avoir été échangé – mais on ignore l'autre terme de l'échange –. Henri l'a fait sortir de prison et faisait grand éloge de son père. Si le comte d'Osona a reçu des dons, son fils, rien. En revanche, il est revenu avec son autorisation.

En résumé, à 20 ans, ce jeune homme a dû connaître d'abord une enfance choyée et une éducation soignée malgré l'absence de son père. Il est probable que, depuis 1362, toute la famille est à Montsoriu. À ce moment Bernardi a une dizaine d'années et il y reçoit une éducation physique et militaire, comme un apprentissage des humanités. On imagine mal son grand-père, nommé curateur de Jean de Gérone, avoir ignoré l'éducation de son premier petit-fils qui a seulement un an de moins que l'héritier. Après trois ans à Montsoriu, il passe la frontière clandestinement, sans doute habillé en fille pour ne pas attirer l'attention sous la protection des vicomtes de Castelbon et de Rocaberti, avec ses sœurs, Johana et Éléonore, sa mère et Ramon de Gurb. Il a droit à encore une année de vie libre avec les siens. À partir de l'été 1366, il est otage. Comment a-t-il été traité dans les Landes ? On peut supposer que sa mère pouvait venir le voir... À partir de l'été 1368, c'est la détention. Il a seize ans et ne sort de l'*aljub* qu'à dix-huit ans. Sans doute la ténacité de sa grand-mère Timbor y est-elle pour quelque chose. Il est venu se présenter au roi à Alcañiz où il a su émouvoir la reine Éléonore. Le 22 août 1372, le roi à Barcelone se concerte avec Timbor et Guillem Gauceran de Rocaberti. La première représente son petit-fils, le second représente Marguerite de Foix et les autres enfants¹⁴⁷¹.

Il a donc connu une adolescence terrible marquée par les deuils et de longues périodes d'enfermement. C'est un jeune homme qui a été ballotté selon les vicissitudes de la guerre et des aventures de son père. Il ne répond jamais très précisément aux questions. Sont-ce ses souvenirs trop flous, la suspicion que l'on prête aux anciens détenus, ou la prudence d'un jeune homme heureux d'être revenu en Catalogne et voulant rester libre.

¹⁴⁶⁹ VALDEÓN, J., *Pedro I el Cruel y Enrique de Trastámara*, Madrid, 2003, p. 211. AYALA, *Crónicas*, éd. L.-L. Martín, Barcelone, 1991, p. 417 et 429.

¹⁴⁷⁰ Ses filles sont otages tenues par la princesse de Galles. Nous parlons ici d'autres enfants illégitimes.

¹⁴⁷¹ Zurita, X, 16.

Quatrième partie :
Procédures judiciaires pour condamner et
convenientia pour réhabiliter

I. 1364-1372 : La lèse-majesté est punie par un procès centré sur l'*inquisicio*

Ce procès a la caractéristique d'être intenté pour un crime exceptionnel qui requiert donc une procédure hors-norme qu'il nous faut cerner. Nous avons à ce propos consulté le procès intenté à un grand noble de Sardaigne, Mariano d'Arborea, chronologiquement assez proche (1353), en tous les cas plus proche que celui de Jacques III de Majorque (1343). Nous avons pensé qu'il pourrait donner, sinon des lumières, au moins des repères pour éclairer l'étude de nos registres. Curieusement, Bernat de Cabrera y a joué un rôle particulièrement important. Qu'apprend le *proceso contra los Arborea*¹, intenté pour crime de lèse-majesté ? Matériellement, il se présente sous la forme de trois registres. Le premier comprend des actes de 1297 à 1370, le second comprend plus strictement l'enquête (mars 1353-septembre 1353) tandis que le troisième est de loin le volume qui fait le plus de place à l'intervention de Bernat de Cabrera, envoyé à compter de l'été 1353 comme amiral avec des pouvoirs extraordinaires, même s'il n'en est pas le sujet central (actes d'avril 1350 à 1354). Bien sûr notre étude reste superficielle, mais nous pouvons retenir suivants :

- Le second volume, le plus cohérent, présente les actes de l'enquête classés par ordre chronologique. Pierre IV se plaint et demande une enquête sur l'attitude du juge Mariano d'Arborea ; il envoie des lettres secrètes dans lesquelles sont présentés des chapitres d'accusation relativement flous, qui doivent guider les premiers interrogatoires. Au fur et à mesure, sont écrites de nouvelles grilles de chapitres (printemps 1353-septembre 1353). Ces grilles servent indifféremment dans les dépositions. À l'automne (derniers chapitres), les lettres indiquent que Mariano prépare la guerre.
- Dans le troisième volume, on peut percevoir comment Bernat de Cabrera réunit un conseil chaque fois que doit être prise une décision, bien que les dates ne soient pas données². Le 7 septembre 1353, il annonce l'ouverture d'un procès et le 13, les chapitres d'accusation sont proclamés en conseil : il s'agit d'un procès pour crime de lèse-majesté³.

¹ Tomes I et II, Archivo de la Corona de Aragón, Colección de documentos inéditos, vol. LI et LII, Cagliari 2002.

² Tome II, p. 186 et 218.

³ Tome II, p. 227-230.

- Apparaît dans le premier volume, l'aspect contradictoire de la procédure. Le 14 mai 1355, le procureur de Mariano fait réponse aux chapitres d'inculpation présentés par Arnau Aranyola, juriste du château de Cagliari (*jurisperitus Castri Calleri*). Par ailleurs, interviennent pour le roi deux procureurs, Lope de Gurrea ainsi qu'un auditeur (*auditor*), chevalier, conseiller du roi, *Berengarius de Ulmis*⁴. « L'échange » entre l'inculpation et sa contestation est suivi d'une concorde le 11 juillet 1355. Toutefois, Mariano ne rentrant pas dans le rang, la procédure inquisitoire se poursuit avec une série de dossiers relativement cohérents. Ils comprennent chaque fois l'établissement des faits reprochés (actes d'accusation sous forme de chapitres) et un ensemble de dépositions qui répondent point par point aux chapitres établis. À la fin, nous retrouvons (sans date) un acte qui témoigne d'une seconde rencontre entre les représentants juridiques des deux parties, avec confrontation des points d'inculpation et leur contestation.
- Enfin, le volume III contient de nombreuses traces des plaintes rédigées par Mariano et Timbor, son épouse⁵, lors de l'hiver 1353-1354, au sujet de Bernat de Cabrera qu'ils accusent d'acharnement (*injuries, greuges e vituperis*). Il leur arrive d'ailleurs parfois de recevoir une réponse bienveillante de Gilabert de Centelles, gouverneur général de Majorque⁶, de l'infant Raymond Bérenger, comte d'Ampurias qui promet d'intercéder auprès de Pierre IV⁷ ou de Gauceran de Rocaberti, seigneur de Cabrenys, le frère de Timbor⁸. Mais on peut y lire aussi le courrier rédigé par *micer* Jacme de Vallsicca et Pere de Sant Clement qui comprend toutes les plaintes concernant Mariano qui sont envoyées au pape⁹.

Avec beaucoup de précautions, liées au fait que notre étude reste rapide, nous en concluons qu'un dossier de grand procès peut contenir des pièces non liées proprement à l'enquête mais au « contexte », aux « à-côtés » (volume III). Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure, on note l'existence de conseils qui définissent s'il y a lieu ou non de poursuivre juridiquement et qui valident des griefs organisés en chapitres. Ces chapitres servent de guides lors des interrogatoires mais, au fur et à mesure de l'enquête, de nouveaux interrogatoires sont préparés. S'ils ne sont pas obligatoirement fournis avec les témoignages,

⁴ Peut-être Berenguer Dolms, t. I, p. 116. Plus loin, il est dit *auditor nostre audientie* (p.199).

⁵ Timbor de Rocaberti intervient surtout à partir d'août 1353, après avoir rencontré son cousin Bernat de Cabrera (Tome 2, p.211).

⁶ Tome 2, p. 252-255.

⁷ Tome 2, p. 282.

⁸ Tome 2, p. 283-284.

⁹ Tome 2, p. 286.

il est possible de les reconstituer. Enfin, la procédure est contradictoire avec un procureur/avocat de l'accusé mis face à deux procureurs du roi parfois, éventuellement qualifiés d'auditeurs). La procédure se conclut par une *concordia*. Si celle-ci n'est pas respectée, une nouvelle procédure est entamée avec conseils, définition des faits, etc... Il y a poursuite de l'enquête avec interrogatoires.

Qu'en est-il pour les procès faits aux Cabrera ?

1.1. Les traces laissées par les enquêtes préliminaires

1.1.1. La première est celle intentée au sujet de la capture du comte d'Osona et de Pedro de Luna.

Il y est fait plusieurs fois allusion dans le document¹⁰. Ramon de Vilanova, *algutzir*, aurait reçu l'ordre de Pierre IV, à la suite des déclarations des hommes venus de Miedes conter la capture des six chevaliers en août 1362 et, après la demande de Bernat de Cabrera, de recevoir *informacio del alcayt et dels homens de Miedes* avec un *savi* et un notaire. Bernat de Cabrera les ayant lus, aurait ensuite supplié Pierre IV de faire brûler ces écrits. Ainsi, une première enquête a été menée dès l'été 1362 sur ordre royal. Trois personnes en avaient la charge : l'*algutzir*, officier chargé d'exercer la juridiction royale sur le personnel du palais ou tout familier du roi ou de la reine, un juriste (*savi*) et un notaire. Cette *inquisicio* n'a de valeur que si elle est écrite. Frère Domingo Dalgaravi, chanoine de Saint-Jean de Jérusalem et prieur du royaume d'Aragon, témoigne le 24 août 1364 qu'environ vingt mois auparavant, il avait déjà parlé au roi de faits concernant la capture du comte d'Osona¹¹. Il est possible que l'entretien soit lié à cette enquête. En tous les cas, sa disparition par le feu semble signifier l'effacement de preuve, une forme de refoulement. Pierre IV dans les chapitres qu'il envoie à Éléonore en avril 1364 cite cet épisode et y voit la trace d'une culpabilité¹² de Bernat de Cabrera. Notons que l'enquête ainsi disparue semble aussi avoir concerné Pedro de Luna dont la famille a dû être bien soulagée.

1.1.2. De la fama à des dires identifiés : des *inquisicions* manquantes

Le 11 avril 1364, depuis Montalbán où il attend Henri de Trastamare, Pierre IV, alerté par « les récits des plusieurs gens dignes de foi » (*multorum fidedignorum relatibus ... diversis*), et la « rumeur publique » (*clamor...fama*), ordonne une enquête sur les actes de Bernat de

¹⁰ Notamment et le plus clairement : XXXII, p.209.

¹¹ XXXII, p. 149.

¹² XXXIII, p. 106.

Cabrera, de son fils le comte d'Osona et de Ramon Alemany de Cervelló et il demande à Éléonore, son lieutenant général de l'instruire¹³. Il joint une liste scellée de faits, de présomptions et d'indices. Éléonore, pour aider la conscience du roi, rédige, elle aussi, des chapitres à propos des paroles qu'aurait, selon le roi de Navarre, prononcées le conseiller. Le texte est concentré sur les entretiens de Pâques 1364. Pere Çacosta liste lui aussi des chapitres de méfaits imputés aux Cabrera. Aucune de ces listes ne porte de date. Il est aisé de dire que la première est du 11 avril tandis que la dernière est antérieure au 4 mai, dans la mesure où elle est utilisée pour recueillir la déposition de Gilabert de Cruïlles.

1.1.2.1. Le mémoire de Pierre IV¹⁴

Le mémoire du roi est secret ; il compte vingt chapitres. Leur classement n'est pas chronologique. Ainsi, ils commencent par évoquer les faits d'Almudévar et la fuite de Bernat de Cabrera avant d'évoquer les *Corts* de Monzón ouvertes en novembre 1362 (chap.7 et 17) puis l'incident du passage de la Llosa qui date du mois de juin 1363 (chap.19)¹⁵. Ce désordre nous suggère un mémoire rédigé en plusieurs fois et peut-être sous le regard de différentes personnes.

Les chapitres se composent de deux ensembles bien différenciables. Les sept premiers, qui sont clairement les plus longs, sont centrés sur les négociations depuis Ejea, quelques jours avant les entretiens d'Almudévar, jusqu'à la fuite de Cabrera, soit un laps de temps très bref. Le dernier fait référence aux événements de 1363, après les *Corts* de Monzón, lorsque Bernat de Cabrera a retardé le départ des armées en attirant Pierre IV vers Sos pour négocier vainement avec Charles II de Navarre. Il est possible que les six premiers chapitres rédigés aient fait penser à cet événement antérieur, où les actions imputées au conseiller avaient retardé la mise en route des armées. Ces sept chapitres sont repris le 2 juillet 1364 quasi littéralement. Ils sont aussi conformes aux paroles prononcées par Pierre IV le 22 juillet 1364. Ils forment le cœur de l'accusation royale. Il est fort probable qu'ils aient été dictés par Pierre IV en personne.

Le second ensemble est un conglomérat hétéroclite de faits troublants qui n'ont pas été classés dans l'ordre chronologique. Les chapitres sont beaucoup plus brefs, parfois fort allusifs, et couvrent des événements postérieurs à la capture du comte d'Osona. Nous pensons qu'ils ont été suggérés par l'entourage royal : Pedro Maça (chap. 8), le comte de Dénia (lié à

¹³ XXXIII, p. 96.

¹⁴ XXXIII, p. 99-109. Traduit dans les annexes.

¹⁵ Nous expliquerons ultérieurement les reproches faits à Bernat de Cabrera.

Henri de Trastamare) et le vicomte de Cardona (vieux ennemi). La quasi-totalité de cet ensemble est toutefois reprise en juillet par Pere Çacosta avec des développements plus éclairants. Cette partie ressemble à des pistes qu'il laisse à son lieutenant général le soin d'explorer.

Ramon Alemany de Cervelló, arrêté le 22 mars 1364 et interrogé dans notre document à partir du 22 mai¹⁶, fait référence à sept chapitres qui lui ont été lus mot à mot, et qui au vu de ses réponses, sont ceux rédigés très rapidement, selon nous, par le roi. Il précise avoir déjà été interrogé par Jacme Conesa en présence du roi et de la reine à Sesa. Par ailleurs, Henri de Trastamare complète une déposition réalisée devant le même Jacme Conesa¹⁷ ; il dit lui aussi en avoir parlé à Sesa. Enfin, rappelons que nous avons trouvé cette référence dans les *Memoriales*. Il est donc possible que, dès la fin du mois de mars 1364, à Sesa, l'enquête ait commencé, au moins à partir de ces sept chapitres, très différents par leur précision des treize autres qui suivent. Le premier des chapitres fait référence à la « déposition du roi de Navarre que l'on a envoyé quelqu'un recueillir ». En effet, du 23 au 26 mars 1364, Pierre IV est à Sesa avec la reine. Il quitte ce lieu le 26 pour gagner le royaume de Valence, en passant par Saragosse, puis Montalbán où il arrive le 6 avril¹⁸.

Ainsi, le mémoire de Pierre IV contient sept chapitres conçus peut-être, en tout cas utilisés, dès la fin du mois de mars, et treize rajoutés sans doute début avril et qui pourraient être des pistes d'enquête.

1.1.2.2. Le mémoire d'Éléonore.

Éléonore fait rédiger un autre mémoire pour aider son royal époux. Son objectif est de rapporter les propos tenus par Bernat de Cabrera au roi Charles de Navarre ou les arguments de Charles II¹⁹. La reine est à Sos entre le 13 février et le 2 mars 1364 et a donc assisté aux négociations avec ce dernier²⁰ ; elle est présente à Almudévar le vendredi saint 1364²¹ (22 mars) puis à Sesa du 23 au 26 mars²². Charles II leur écrit après Pâques²³. Elle a eu de nombreuses occasions d'entendre ledit roi. Bernat de Cabrera et le comte de Dénia la réclament quand il s'agit d'aller négocier avec la Navarre. S'entendent-ils bien ? Les

¹⁶ XXXIII, p. 138.

¹⁷ XXXII, p.147.

¹⁸ Crònica, VI, 39 et Zurita, IX, 54.

¹⁹ XXXIII, p. 109-113.

²⁰ MASIÀ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol I., Barcelone, 1994, p. 310.

²¹ Elle entend avec son mari les paroles du comte de Dénia, XXXIII, p. 100

²² Crònica, VI, 39.

²³ XXXIII, p.142.

événements évoqués notamment au chapitre 8 évoquent les négociations de Sos. On peut se demander si le document fourni par Eléonore n'a pas pour objectif de remplacer la déposition du roi de Navarre qui manque. Présente à toutes les négociations, Eléonore a entendu le comte de Dénia, elle a aussi assisté aux premiers interrogatoires et aux débuts de la procédure contre Bernat de Cabrera. C'est une souveraine active et volontaire : elle apporte sa contribution. C'est aussi une manière indirecte de témoigner. Selon elle, Bernat de Cabrera aurait fait traîner la remise de ses petits-enfants en otages à Henri, afin que ce dernier tarde à apporter son aide. Pierre, n'ayant plus d'argent, serait amené à convoquer les *Corts* de Catalogne et cela est un autre moyen d'affaiblir le royaume. Par ailleurs, il ferait tuer Henri de Trastamare comme le comte de Dénia (le fils aîné de l'infant Pierre !). Charles pouvait aussi participer. Cabrera lui aurait proposé de réclamer l'infant Martin en otage, celui que ses parents préfèrent, et les négociations bloqueraient. Cervelló se serait aussi confié à Charles. Tous les infants et proches du roi mourraient. Un seul de des chapitres préparés par Eléonore a été repris par Pere Çacosta en juillet 1364 ; il s'agit de celui qui apporte un élément réellement nouveau (l'assassinat des infants) à la déclaration de Pierre IV. Alors qu'Eléonore prenait soin de préciser que « le roi de Navarre, sans serment, avait dit à » Pierre, Pere Çacosta écrit « le roi de Navarre croit ».

1.1.2.3. Le troisième mémoire (de Pere Çacosta) semble être un récapitulatif (début mai 1364)

À ces deux documents imputables au roi, il faut rajouter celui réalisé par Pere Çacosta, bayle général depuis au moins 1347, qui est utilisé pour guider les interrogatoires dès le 4 mai 1364²⁴. Les faits/chapitres sont classés chronologiquement (au moins jusqu'au trentième sur les 36) et débutent en 1361 (à partir de la paix de Déça-Terrer). Les derniers, plus approximatifs d'ailleurs, ne sont pas repris en juillet 1364, mis à part l'avant-dernier relatif à une lettre lue publiquement lors des *Corts* de Monzón²⁵. Le mémoire de Pere Çacosta diffère des deux qui le précèdent dans la mesure où, d'une part, il tient beaucoup plus compte de la capture du comte d'Osona réalisée à Miedes et, d'autre part, presque pour chaque chapitre, il révèle les sources d'information²⁶. La rédaction est ambiguë. Parfois, et c'est souvent le cas

²⁴ XXXIII, p. 113-125. Mise à part la base de données *Arag*, aucune information n'a été trouvée sur le personnage. En 1399, il marie sa nièce avec un *ciutadan* de Barcelone. <http://www.enciclopedia.cat/>

²⁵ Lettre versée au dossier en août 1364. XXXIII, p. 398-399.

²⁶ Francesc Togores, Ramon de Peguera, En Rajadell, l'évêque de Lérida, le vicomte de Cardona (qui de plus a récupéré la lettre adressée par Pierre I à l'infante) ; Ramon de Vilademany (mort depuis), P. Tolo, Berenguer de Sentmanat, Roger de Vilademany, Francesc de Sent Climent, viguier de Barcelone, Francesc de Roudors, de

des premiers paragraphes, il dit qui était présent²⁷, prenant soin de préciser à qui et par qui a été répétée l'information²⁸, et quand il a participé lui-même à la diffusion de l'information²⁹.

Pere Sent Climent, Micer G. Dezpuig, Micer P. Terre, Micer Jacme de Vallsicca, Micer Bernat de Palau, Vidal de Blanes, G. de Ça Noguera, Infant Pierre, Jacme Dezfar, Micer Eximen Sanxiz de Ribavellosa, le Castillan Casada, Berenguer d'Abella, Johan Lombard, Pere de Margens.

²⁷Exemples, chap. 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 14, 16 (le conseil royal), ...

²⁸Exemples, chap. 3, 4, 5, 9, 12, 16, 28.

²⁹ Il répète des paroles notamment à Francesc de Sent Climent de Lérida, à Romeu Busquets et à Berenguer Turell.

	Dénonciations à Çacosta	Témoins directs	Témoin indirect	Propos de Ramon de Vilademany
Francesc Toggles	(1)	(1)		
Ramon de Peguera	(4)	(1)		(4)
En Rajadell		(1)		
Romeu Cescomes, évêque de Lérida		(2)		
Vicomte de Cardona		(2)(21)		
Pere Çacosta		(2)(3)(7)(9)(11)(14)		(3)(4)(5)
Fr P. Tolo				(3)
Berenguer de Sentmanat (marin ?)		(4)		(4)
En Roger de Vilademany	(5)			(4)(5)
Francesc de Roudors		(5)		
P. Sent Climent		(6)		
F. Sent Climent		(7)		
Micer G dez Puig		(9)		
Micer P. Terre		(9)		
Micer Jacme de Vallsicca		(9)		
Berenguer de Cruïlles, év. de Gérone		(10)		
En Gilabert de Cruïlles		(10)		
Micer Bernat de Palau		(11)		
Vidal de Blanes		(12)		
Blanes de Çà Bisbal			(12)	
G. Çà Noguera			(13)	
Infant Pierre		(14)	(16)(17)	
Jacme Dezfar		(14)		
Berenguer Simon		(15)	(32)	
Gil Pérez de Ferrer, gardien des Frères mineurs	(16)			
Micer Eximen Sanxiz de Ribavellosa			(16)(17)	
Prieur du saint Sépulcre	(17)			
Sánchez de Casada			(21)	
Infant Ferdinand†		(21)		
Pierre IV			(21)	
Berenguer d'Abella		(27)		
Johan Lombard		(27)		
Pere de Margens		(27)		
Marti Yáñez		(28)		
Pere Maça			(28)	
Curé valencien	(28)			
P. Cata		(29)		
Guillem de Torrellas, év. de Barcelone		(30)		
Pere Clasquerin, archevêque de Tarragone		(30)		
Bernat Dolzinelles		(30)		
En Vila de Bas		(33) (34)		

Identification des sources d'informations de Pere Çacosta selon son mémoire de mai 1364³⁰

³⁰ Entre parenthèses, sont indiqués les chapitres concernés.

Pere Çacosta est la source essentielle de l'information, soit de manière directe (car il a été témoin) soit parce qu'on le lui a dit, et il cite ses sources: Francesc Togores, Ramon de Peguera, En Roger de Vilademany, P. Sent Climent, Gil Pérez de Ferrer, gardien des Frères Mineurs et le prieur du Saint-Sépulcre³¹. Pere Çacosta a aussi été informé par d'autres voies. Il est capable de citer les témoins directs de faits ou de paroles qui concernent les Cabrera : P. Cata, Guillem de Torrellas, évêque de Barcelone, Pere Clasquerin, l'archevêque de Tarragone, Bernat Dolzinelles, En Vila de Bas.

Son réseau paraît très étendu, composé d'hommes de pouvoirs, clercs ou laïcs, au service de la cour, juristes, viguiers, évêques et archevêque. Un personnage, décédé depuis 1361, paraît avoir joué un rôle important. Sa parole est d'autant plus accablante qu'il a été proche du conseiller. Ramon de Vilademany était en effet hospitalier et fut procureur général et lieutenant spécial de Bernat de Cabrera lors des *Corts* de 1358³². Est rapporté aussi ce qui peut apparaître comme des ragots. Beaucoup disent, beaucoup ont entendu...

Parfois, et curieusement, ses informations sont faussées. Ainsi, il indique au chapitre 26 que le traité de Murviedro avait laissé croire que Murviedro et Almenara devaient revenir à la Couronne. Elles ont pourtant été remises en gage à la Navarre. Pere Çacosta est donc mal informé des affaires diplomatiques. Il semble donc que bénéficier d'informations de cour n'est pas gage d'exactitude, car il sait ce que l'on dit au palais, ce qu'il entend et ce qu'on lui confie, mais ses oreilles entendent mal ce qui se dit dans les négociations. Ses sources sont sans doute plus catalanes qu'aragonaises, peut-être même étroitement barcelonaises.

On a le sentiment, à le lire, que « les indices » procèdent d'indications solides, même s'il ne précise pas dans quelles circonstances (interrogatoire ? confidence ?) lesdites sources ont parlé. Est-ce question de rhétorique ? Parfois il cite des personnes à qui Bernat de Cabrera, ou son fils, ont parlé, comme lorsqu'il écrit (chap. 30) que Bernat de Cabrera avait indiqué à l'archevêque de Tarragone, l'évêque de Barcelone et Bernat Dolzinelles que tout était certes perdu, mais que ses quatre châteaux étaient solidement en défense. Cela sous-entend évidemment qu'on l'a répété à Pere Çacosta. La forme utilisée laisse entendre que le fait est sûr ; sous-entend-il qu'il faut encore juridiquement le prouver ou qu'il y a preuve sérieuse ?

Il est à noter que le 19 avril, le vicomte de Cardona ainsi qu'un Castillan ont déposé. Leurs témoignages ont sans doute été recueillis à proximité de Tortosa ou en pays de

³¹ Que nous n'avons pu identifier.

³² PONS I GURI, J.M., « Un fogatjament desconegut de l'any 1358 », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXX, 1963-64, note 71 p. 351. <http://www.enciclopedia.cat/>

Valence³³. Cardona explique que le comte d'Osona a fait passer une lettre d'amour de Pierre I à l'infante du Portugal, épouse de l'infant Ferdinand, lettre où il déclarait qu'il était prêt à l'épouser. Le témoignage lie cette missive à la mort ultérieure de Ferdinand. Le Castillan, Sánchez Casada, confirme l'existence de la lettre que le comte d'Osona lui avait demandé de faire passer à l'infante. Ferdinand est mort en juillet 1363 ; leur témoignage nourrit l'hypothèse d'un complot ourdi par Pierre I et dans lequel le comte d'Osona aurait un rôle actif. Ce fait est enregistré par le récapitulatif de Çacosta avec une erreur : alors que Hugues de Cardona déclare avoir lu la lettre, Pere Çacosta lui fait dire qu'il l'a (chap. 21). L'indice est mince mais on peut en conclure que Çacosta a sans doute une connaissance superficielle des dépositions ou témoignages. Celui de Gilabert de Cruïlles, le 4 mai, alors même qu'il est réalisé à partir du « dixième des chapitres donnés par le bayle général », se trouve justement cité par ledit chapitre... qu'il augmente avec le portrait du comte d'Osona, agité par sa félonie, et renâclant à se rendre à Calatayud³⁴. Parmi les autres personnages cités, tous n'ont pu être entendus. Ferrer Cestany, le patron de la nef de Johan Lombard³⁵ dépose quelques jours après, le 3 juin 1364, tandis que Francesc de Sent Clement, viguier de Barcelone au moment des faits évoqués, ne témoigne que le 11 avril 1366³⁶. Vidal de Blanes est détenu en Castille ; il est donc sûr qu'il n'a pas été entendu ! Ainsi, des noms de personnes qui pourraient confirmer les méfaits de Bernat de Cabrera et de son fils sont donnés, mais bien peu sont déjà ou seront même interrogés dans l'avenir. La parole du procureur fiscal, *battle general* suffit-elle ? Les chapitres présentés par Pere Çacosta en mai 1364 semblent élargir le champ d'investigation des faits reprochés aux Cabrera et témoigner d'investigations en cours. Le bayle général fournit un document probatoire ambigu.

Pere Çacosta dit avoir voulu éclairer son roi. Nous émettons l'hypothèse qu'il a fourni un dossier d'informations récoltées ici et là, prétendument mieux étayées que par des ouï-dire, mais tenant compte aussi de paroles colportées.

Il y a donc eu avant le 8 mai au moins deux *inquisicions*. La première, concernant la capture du comte d'Osona, mise au feu par les soins de Bernat de Cabrera ; la seconde – qui se devine dans le dossier – n'est pas présentée dans nos registres. Elle a été soit perdue lors des manipulations des dossiers (ce serait le cas des dépositions reçues à Sesa de mars 1364), soit volontairement écartée en tout ou en partie. Elle était au moins constituée par les

³³ Zurita, IX, 54.

³⁴ *mogut de fellona*, XXXIII, p. 131.

³⁵ Le patron est celui qui recrute, paie l'équipage, grée le navire et le fait entretenir. COULON, D., *Barcelone et le grand commerce d'Orient Au Moyen Âge. Un Siècle de relations avec l'Egypte et la Syrie-Palestine (ca. 1330 - ca. 1430)*, Madrid-Barcelone, 2004, p. 158.

³⁶ XXXII, p. 321.

témoignages de Sesa et peut-être comprenait-elle d'autres dépositions, comme celles des quelques personnes citées dans son premier récapitulatif de mai par Pere Çacosta. Nous pensons donc que le « procès », au moins ici, ne signifie pas l'ouverture d'une enquête ; il y a eu auparavant investigation « préliminaire », non restituée mais ouvertement évoquée. Régulièrement évoquée, mais non pas régulièrement menée, peut-être, au sens littéral. Il est remarquable que la grande partie des personnes citées par Pere Çacosta comme ayant entendu ou vu tel ou tel événement ne témoignent pas ; il est tout aussi remarquable que ces éventuelles oreilles ou bouches, qui ont entendu et dit, fassent partie de l'entourage royal. Ces paroles peut-être prononcées entre deux portes dans le palais de Barcelone enrichissent un dossier obscur qui permet l'ouverture du procès, débuté formellement en avril 1364 dans le secret, et publiquement le 8 mai 1364.

Dans le dossier des procès de Sardaigne les témoignages antérieurs et postérieurs à la déclaration officielle étaient consignés. Ici, la première enquête aurait été brûlée, la seconde, sans être niée, n'est qu'évoquée.

Ainsi, avant le 8 mai 1364, date de la convocation officielle et formelle de la reine, il y a seulement trois dépositions qui précèdent la mise en accusation de Bernat de Cabrera, de son fils et sans doute aussi de Ramon Alemany de Cervelló, trois dépositions et trois mémoires. Le dernier à la différence des précédents est ordonné chronologiquement, introduit des éléments concernant le comte d'Osona et tend à suggérer que tout « cela peut être largement prouvé »³⁷. En somme, un dossier à charge.

1.2. Une procédure géographiquement déséquilibrée à ses débuts

1.2.1. Une procédure centrée sur la Catalogne

Le 8 mai 1364, Éléonore, au nom du roi, en tant que son lieutenant général, c'est-à-dire « tenant le lieu du roi et tenant lieu de roi »³⁸, cite les deux Cabrera à comparaître d'ici un mois. Ils sont dénoncés et accusés de crimes de lèse-majesté contre la personne du roi, ses royaumes et ses terres et doivent se présenter sous peine de bannissement de leurs personnes et de saisie de leurs biens³⁹.

³⁷ *Aço se pot massa provar*, XXXIII, p. 122.

³⁸ BEAUCHAMP, A, « Les lieutenants généraux des rois d'Aragon de la fin du Moyen Âge : médiateurs de la parole du prince ou voix de la royauté », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*. N°31, 2008. pp. 45-64. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cehm_0396-9045_2008_num_31_1_1859

³⁹ *estats delats et encolpats... contra la persona del dit Senyor Rey, et regnes et terres sues... bandajar lurs persones e anotar lurs bens segons que la qualitat del dit crim requer*, XXXII, p. 2.

La question qui nous vient immédiatement est de savoir pourquoi ils sont ainsi appelés alors que la reine et ses conseillers savent qu'ils sont l'un en Castille aux mains de Pierre I, l'autre quelque part en Navarre. Nous ne pouvons émettre que des hypothèses :

- soit ils craignent que le conseiller revienne en terre catalane ;
- soit ils craignent que le comte d'Osona ne soit revenu (c'est l'hypothèse émise dans les chapitres 33 et 34 de mai 1364) ;
- soit il s'agit de dissuader d'éventuels soutiens des Cabrera d'agir, en les informant de la gravité des faits en cause ;
- soit il s'agit de la démarche classique à partir de laquelle la procédure peut débiter quand on ne tient pas la personne inculpée en son pouvoir.

Considérant l'urgence absolue, la citation est envoyée aux viguiers de Tortosa, Lérída, Gérone, Roussillon et Vallespir. Les envois concernent donc la Catalogne. La citation est criée dans les lieux accoutumés avec trompe, tambour ou trompette (*trompes, tabals e nafil*) par le crieur assermenté, puis elle est ensuite mise par écrit sur le registre de la cour du viguier ; enfin une lettre scellée est envoyée au roi.

La reine semble n'avoir d'autorité que sur la seule Catalogne ; aucun message n'est envoyé vers les royaumes de Valence, Majorque ou vers l'Aragon. Son fils, Jean, duc de Gérone est depuis le 16 février 1361⁴⁰ lieutenant royal dans le duché de Gérone et le comté de Cervera⁴¹. Il en est toutefois absent et cela semble autoriser Éléonore à agir dans ledit duché. Depuis la fin du mois de décembre 1363, le jeune Jean défend aux côtés de son grand-oncle l'infant Pierre, du vicomte de Cardona et du comte d'Urgell, le royaume de Valence⁴². Il est « lieutenant général des royaumes et terres » depuis le 28 janvier 1363⁴³ et ses pouvoirs ont été étendus six mois plus tard, après la mort de son oncle l'infant Ferdinand⁴⁴. En avril 1364, quand son père lance l'enquête contre Bernat de Cabrera, il est à Tortosa, puis le 8 mai, sur la route du retour⁴⁵, et enfin, le 16 mai, depuis Barcelone, Jean ordonne, à la demande de Pierre IV et d'Éléonore, au viguier et à deux juristes de Gérone d'arrêter Bernat Margarit, son

⁴⁰ A.C.A., C., Reg. 1538, fol 93v-94r (cité par BEAUCHAMP, A, « Les lieutenants généraux des rois d'Aragon... », *op. cit.*, n.3 p. 47).

⁴¹ Dans les registres de la lieutenance de Jean, le titre donné est « gouverneur général du duché de Gérone et du comté de Cervera ». A.C.A., C., Reg. 1609, fol. 18 r par exemple.

⁴² FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 422 ; Zurita, IX, 51.

⁴³ A.C.A., C., Reg. 1538, fol. 102r-102 v.

⁴⁴ A.C.A., C., Reg. 1538, fol. 107r, 17 juillet 1363, Burriana. L'extension des pouvoirs de la lieutenance aux causes criminelles, civiles et monétaires lui donne le titre de gouverneur général.

⁴⁵ A.C.A., C., Reg 1609, fol.163v. 9/5/1364 à Vilafranca del Penedès.

conseiller et *despenser* (*consiliarus et expansor noster*) et d'enquêter diligemment⁴⁶. Son père est dans le royaume de Valence occupé à reprendre son royaume perdu. Si la Catalogne est bien informée de l'enquête en cours, pourquoi rien n'est-il envoyé en Aragon ?

1.2.2. L'Aragon présente une forte inertie

La situation de l'Aragon est terrible. C'est un territoire exposé dans sa partie méridionale aux faits de guerre et aux dévastations. Cela a dû jouer. Quand il est question de se déplacer à Huesca pour rendre justice, le conseil ducal rechigne car la sécurité est défaillante⁴⁷. Toutefois, les lettres d'Éléonore suggèrent aussi une situation politiquement délicate.

1.2.2.1. L'absence relative du *Justicia* d'Aragon

Aucun avis officiel ne semble en réalité envoyé en Aragon mais Éléonore, au nom du roi, les 8 et 9 mai 1364 envoie des commissions. à Domingo Cerdán, *Justicia* d'Aragon. Il s'agit, pour la première, de procéder à une enquête, afin de délibérer pour savoir si le comte d'Osona est un transfuge⁴⁸, et de recueillir certaines dépositions (celles de l'épouse de Pedro de Luna et de l'*alcayd* de Miedes qui, désormais, serait frère mineur à Calatayud). La seconde commission recommande une *inquisicio*, au sujet de la capture du comte d'Osona à Miedes. Cette demande est double car la reine doute « qu'on puisse enquêter en Aragon » (*que inquisicio se puxa fer en Arago*). Éléonore d'ailleurs semble mal à l'aise : elle ajoute dans une lettre jointe « et comme vous savez comment procéder au mieux, utilisez celle des deux commissions qu'il vous semblera bon » (*e axi vos qui sabets en qual manera sera pus expedient ne mellor usats daquela de les dites dues comissions queus sera viares*). Elle multiplie les précautions en s'adressant dans le même temps à Domingo Martínez de Liytago de la *scrivania* du roi à Saragosse ; elle lui exprime les mêmes doutes quoique plus directement, car elle attend de lui qu'il incite le *Justicia* à mener promptement l'enquête. Deux précautions valent mieux qu'une, mais cet appel au personnel royal révèle une méfiance considérable à l'égard du *Justicia*.

Malgré les recherches sans doute encore trop récentes⁴⁹, les compétences du *Justicia* sont beaucoup plus mal connues que le discours historiographique construit à partir du XV^e

⁴⁶ XXXIV, p. 236. Ce personnage est présent dans l'entourage de Jean de Gérone depuis 1351, nous l'avons évoqué.

⁴⁷ XXXIV, p. 252-253.

⁴⁸ XXXIII, p. 133

⁴⁹ SARASA SÁNCHEZ, E., BONET, A., REDONDO, Guillermo, *El Justicia de Aragón. Historia y derecho*, Saragosse, 1985. RODRIGO ESTEVAN, M.-L., *Documentos para la historia del Justicia de Aragón*, Saragosse, 1991. CHARAGEAT, M., « Délibération et justice dans le royaume d'Aragon à partir de l'exemple du livre du Conseil du *Justicia* d'Aragon (1456) », *L'espace public au Moyen Age*, (BOUCHERON P. et OFFENSTADT,

siècle⁵⁰. Instance d'appel en Aragon attestée par les *fueros* du XIII^e siècle, l'institution est présentée par Zurita comme l'institution qui, depuis les *fueros* d'Ejea (1265), règle les conflits entre d'une part, les *ricos hombres, hijosdalgo e infanzones*⁵¹ et, d'autre part, le roi. Le *Privilegio General* de 1283 a reconnu ce rôle de « médiateur » et de défenseur de la loi aragonaise (*fora*). Esteban Sarasa Sánchez défend l'hypothèse que le rôle du *Justicia de Aragón* a crû à partir du milieu du XIV^e siècle, après la liquidation de l'Union par Pierre IV. Le dignitaire semble être l'interprète suprême du *fuego* aragonais pour les officiers du roi, les sujets ou les institutions judiciaires. En marge de ces activités proprement judiciaires, on l'a vu intervenir en 1357 pour la défense de Saragosse et inaugurer les *Cortes* de Cariñena sur ordre et en absence du roi⁵². Les documents publiés par María-Luz Rodrigo Estevan le montrent recouvrant les dettes dues par Henri de Trastamare à un *scrivan* royal, ou celles dues par un noble au roi⁵³.

Domingo Cerdán est le nouveau *Justicia* depuis le 10 octobre 1362⁵⁴. Éléonore n'a pas l'air bien sûre de ce qu'elle peut lui demander. Ses hésitations peuvent être « constitutionnelles », à mettre en rapport avec des fonctions mal définies, ou avec le fait qu'elle est lieutenant du roi seulement en Catalogne ; mais il est possible aussi que ce flottement soit lié à la situation de guerre préoccupante en Aragon (Calatayud est toujours aux mains des Castellans) ou encore à un contentieux récent. On relève par ailleurs qu'elle donne peu d'informations ; se méfierait-elle de lui ?

En effet, Domingo Cerdán a montré une certaine résistance à Pierre IV dans l'affaire concernant la tentative « de fuite » de Marie de Portugal, devenue veuve de l'infant Ferdinand, le marquis de Tortosa, assassiné sans doute par les soins de son demi-frère Pierre IV le 16 juillet 1363⁵⁵ à Castelló de la Plana. En l'absence d'héritier, ses possessions

N. dir., journée du 13 décembre 2005, <http://lamop.univ-paris1.fr/lamop/LAMOP/espacepublic>) montre la difficulté de dépasser le mythe d'un arbitre entre le roi et le royaume, ainsi que la difficulté qui se dessine à cerner ses fonctions.

Mise au point synthétique dans : SARASA SÁNCHEZ, E. « El Justicia de Aragón en la Edad Media. Génesis y primer desarrollo », *VIII Encuentro de estudios sobre el Justicia de Aragón*, 3-4 juin 2008, Saragosse, 2008 (http://www.eljusticiadearagon.com/gestor/ficheros/_n004357_VIII_Encuentros.pdf)

⁵⁰ HIREL-WOUTS, S., « Le *Justicia* dans quelques Chroniques de la Couronne d'Aragon », HEUSCH, C. et MARTIN, G. (dir.), *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, 29, Lyon, ENS Editions, 2006, p.277-300. (http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/26/23/13/PDF/HAL_Justicia.pdf).

⁵¹ Zurita, III, 67 et 71.

⁵² Exemples cités dans SARASA SÁNCHEZ, E. « El Justicia de Aragón en la Edad Media. Génesis y primer desarrollo », *op cit.*

⁵³ RODRIGO ESTEVAN, M.-L., *Documentos para la historia del Justicia de Aragón*, ... p.80 (5 février 1362) et p.81 (10 avril 1363).

⁵⁴ RODRIGO ESTEVAN, M.-L., *Documentos para la historia del Justicia de Aragón*, ... p. 80

⁵⁵ FERRER MALLOL, M.-T., *Entre la paz y la Guerra la Corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005, p. 409 ; MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, Madrid, 1976, p. 84.

devaient revenir à Pierre IV qui, d'ailleurs, s'empresse de les reprendre en destituant les officiers de Ferdinand (non sans quelques résistances notamment à Orihuela). Marie désirait-elle s'en retourner au Portugal ou se venger du meurtre de son époux ? Ce qui est sûr, c'est que Pierre IV était pressé qu'elle transfère officiellement les propriétés de son défunt époux, quitte à l'accuser elle aussi de trahison. Il craignait, en effet, qu'elle ordonne aux *alcaydes* récalcitrants de livrer les châteaux du royaume de Valence aux ennemis (le roi de Portugal, père de Marie, étant en effet allié de Pierre I). La veuve a fabriqué des sauf-conduits pour prendre le chemin de Navarre avec l'aide notamment d'Arnau de France. Elle a été arrêtée en compagnie de sa petite escorte⁵⁶. Le *Justicia* d'Aragon semble avoir résisté aux pressions de Pierre IV qui voulait faire couper la tête d'Arnau de France et Zurita le loue d'avoir su protéger les fugitifs de l'ire royale⁵⁷. Il est difficile de savoir si la situation s'est aplanie en juin 1364. Pour Rafael Tasis i Marca, au mois de juillet 1364, Pierre IV n'aurait pas réglé le problème⁵⁸ mais il envisageait de négocier un rapprochement avec le Portugal par un mariage⁵⁹. Quoi qu'il en soit, le *Justicia* sait faire preuve d'inertie et Pierre IV, comme son épouse, l'ont compris.

Dans le procès, nous l'avons évoqué, l'infante du Portugal est présentée comme courtisée par Pierre I, un roi si empressé qu'il serait prêt à faire assassiner le mari gênant⁶⁰ pour gagner les faveurs de l'infante. Le comte d'Osona est montré comme porteur de la lettre annonciatrice du plan ; quelque temps après, le mari n'est plus, la veuve est une fugitive, trop déconsidérée pour contester que l'assassinat de Ferdinand n'est pas dû à Pierre I mais à son redoutable beau-frère, ce que tout le monde chuchote sans doute, mais que nul ne reconnaîtra à haute voix... Les preuves écrites sont accablantes contre elle, le comte d'Osona et Pierre I. Cette histoire, en compromettant le comte d'Osona, aurait permis de convaincre le *Justicia* et de faire taire les rumeurs qui devaient courir sur la mort de l'infant en désignant un fautif.

Lorsque le procès Cabrera s'ouvre, Domingo Cerdán, le *Justicia*, est un acteur qui vient de prouver sa capacité à résister aux pressions royales et l'absence de réponse aux lettres d'Éléonore montre qu'encore une fois, il a su faire preuve d'inertie. Il ne réapparaît plus en

⁵⁶ C'est chose faite le 24 mai 1364. A.C.A., C., Reg. 1197, fol. 139 r et v.

⁵⁷ Zurita, IX, 56.

⁵⁸ Tasis i Marca, *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 237

⁵⁹ MENÉNDEZ PIDAL, R., *Historia de España, op cit.*, p. 90. Zurita, (IX, 56) dit que le vicomte de Cardona et Olfo de Proxida ont été envoyés comme ambassadeurs à cette fin. Menéndez Pidal situe les faits en avril 1364, ce qui paraît peu cohérent.

⁶⁰ Chapitre 21 des actes d'accusation de mai 1364 (XXXIII, p. 121) et chapitre 26, des actes de juillet 1364 (XXXIII, p.208).

tant qu'acteur individualisé dans nos documents, mais il assiste aux conseils de Jean de Gérone au mois de juillet 1364 et à l'exécution de Bernat de Cabrera⁶¹.

1.2.2.2. Les rares témoignages recueillis en Aragon en juillet 1364

Éléonore demande donc au nom du roi une intervention, car l'enquête se fait en Aragon. La collaboration des Aragonais ne paraît pas acquise mais elle a multiplié les précautions. Le 10 juillet, soit deux mois après, Domingo Martínez de Liytago, homme de confiance du roi, s'est exécuté et il envoie le 24 juillet 1364 trois témoignages, dont celui d'un frère mineur de Calatayud, mais pas le « bon », celui d'un notaire, et celui d'un écuyer. On ne sait en compagnie de quel juriste les témoins ont été entendus. Toutefois, ce sont des témoignages de second ordre : ils savent parce qu'on leur a dit... C'est le seul moment où on lit que chacun des témoins est invité à tenir le secret⁶². Cette invitation au secret est-elle formelle ou témoigne-t-elle d'un début d'enquête dans l'ombre ?

L'existence de ces trois maigres témoignages, qui ne répondent pas vraiment aux désirs de la reine, indique que soit l'empressement du *scrivà* royal a manqué, soit les difficultés dues à la situation, et notamment autour de Calatayud dominée par les Castellans depuis septembre 1362 et placée sous le contrôle de García Álvarez de Tolède, Maître de Santiago, ont été bien grandes, soit il a rencontré une forme de résistance sourde. Les trois explications ont pu aussi se cumuler. On peut aussi avancer que le notaire royal ne doit pas trop savoir « où aller » dans la mesure où il ne dispose pas d'un questionnaire ni de piste précise. Sa tâche est difficile.

Il est à noter que les autres témoignages sont recueillis par Berenguer d'Abella et Bernat des Jonquer à Novales, à compter du 1^{er} juillet. Bernat de Cabrera est alors aux mains de Juan Ramírez d'Arellano, il n'est pas prisonnier de Pierre IV. Éléonore n'a pas l'air bien certaine que Berenguer d'Abella puisse intervenir en Aragon, nous y reviendrons.

Les démarches aux débuts de la procédure nous montrent un roi et une reine très déterminés ainsi qu'un personnel catalan bien plus motivé que les Aragonais. Les *informaciones/inquisitiones* entreprises en Aragon paraissent bien timides et discrètes.

⁶¹ XXXIV, p. 271.

⁶² *Injunctum fuit sibi silentium* par ex., XXXII, p. 141.

1.3. Le crime de lèse-majesté comme la récusation des procureurs permet un flou procédural

Le 10 juin 1364, disposant de sept témoignages⁶³ et de trois mémoires, un conseil présidé par Éléonore est réuni et attend les deux personnages cités à comparaître le 8 mai. Six autres personnages sont identifiés : Francesc Roma, *legum doctor* et vice-chancelier, Pere Çacosta *battle general* et procureur fiscal ainsi que Romeu Cescomes, l'évêque de Lérida, Artal de Foces, chambellan de la reine, et Berenguer Carbonell, *escrivà de racio* (*scripor portionis*) ainsi que le notaire Pere de Gostemps⁶⁴. Du haut des escaliers de bois, l'huissier (*portarius*) par trois fois fait appel : « Le noble Bernat de Cabrera est-il là ? Ou son fils, le comte d'Osona ? »⁶⁵. Le silence doit être écrasant. Nul ne peut ignorer qu'aucun ne viendra. Le premier est aux mains du roi de Navarre tandis que le second, depuis 1362, est détenu par Pierre I de Castille ! Le rite ne peut que souligner leur absence. Deux personnes, frère Bernat Albert, du monastère de Saint-Salvador de Breda et Guillem Guerau, prévôt de l'évêché de Gérone, se présentent mais, ne peuvent se faire entendre. Malgré cette négation humiliante et d'autant plus anxiogène que l'on devine sans doute que les dés sont pipés (sinon pourquoi convoquer des personnes dont on sait qu'elles ne peuvent venir ?), ils insistent, protégés peut-être par leur statut clérical et finissent par être entendus ... pour être mieux récusés⁶⁶.

1.3.1 La lourdeur de la faute induit le refus de la procédure selon les Usatges

1.3.1.1 Le recours à la procédure catalane se justifie selon Guillem Guerau...

Guillem Guerau se plaint que rien ne soit consigné et il termine en demandant l'enregistrement de ce qu'il a énoncé. On retrouve ici l'attachement à l'écrit des sociétés du sud, et de la société catalane en particulier⁶⁷, mais un souci beaucoup plus prosaïque aussi. Devant l'imprécision de l'accusation, toute défense devient difficile.

⁶³ Ceux de Gilabert de Cruïlles, de Sánchez de Casada, du vicomte de Cardona, Ramon Alemany de Cervelló inculpé, Pere d'Archiers, secrétaire de Charles de Navarre, Ferrer Cestany, un marchand, Guillem de Vilardell, *cambrer* de Bernat de Cabrera.

⁶⁴ Les quatre derniers sont témoins de la mise par écrit des paroles de Guillem Guerau. XXXII, p. 30.

⁶⁵ *Es hic lo noble En Bernat de Cabrera ne lo comte d'Osona son fill ?* XXXII, p. 11.

⁶⁶ XXXII, p. 14-30.

⁶⁷ Bernat de Cabrera, quand il se sent minoritaire, fait de même et dans ses coffres, il se promène avec ces *cartas* comme il en témoigne (XXXII, p.110).

Ayant rappelé que les nobles sont prisonniers – *es cosa notaria* –, il considère que, comme ils sont appelés à comparaître pour la mise en cause de leur foi (*toch lur fe*), on peut procéder selon les *Usatges* et les *Constitutions* c'est-à-dire par *batayla* – duel judiciaire –, prétendant que ceux qui mettent en doute la foi de ces deux nobles font *gran malvestat* et que Dieu doit pouvoir le montrer en assistant celui qui portera la vérité. Cette requête à deux avantages : d'une part « minimiser » la faute en la mettant au niveau de la félonie ou *bausia*, c'est-à-dire d'un manquement du vassal vis-à-vis de son seigneur, et d'autre part de trouver moyen de résoudre le conflit par un biais où les Cabrera pourraient avoir des chances de s'en sortir. Il n'est pas sûr que Guillem Guerau soit très convaincu, les chevaliers (*milites*) qui éventuellement pourraient agir dans un tel duel judiciaire ne sont pas légion parmi les procureurs envoyés par Berenguer de Maylla, comme nous le verrons plus bas. En tous les cas, il en appelle à un jugement arbitré par Dieu.

Si la reine récusé la procédure féodale, traditionnelle, Guillem Guerau supplie qu'au moins, les nobles aient des défenseurs, « en vertu du droit naturel » ⁶⁸ car « si les diables d'enfer demandaient à notre Seigneur de leur accorder une défense, il le ferait par justice » ⁶⁹. Il fait référence à des notions immanentes, divines, inscrites dans l'Évangile et donc immuables, par lesquelles tout homme a droit à une défense. Le souverain, selon Saint Thomas d'Aquin, doit commander (*ordinare*) par des lois conformes aux déterminations de la loi naturelle ⁷⁰. Par ailleurs la formule indique à la reine que le roi eût été plus juste... Le clerc réclame donc d'avoir accès à des conseillers pour « pour avoir vraie justice » (*aver vera justicia*). Faisant preuve de courage, Guillem Guerau désire que, par le biais des armes ou par la parole, les Cabrera puissent être défendus.

Guillem Guerau avance ainsi des arguments favorables aux Cabrera au nom du droit naturel et des *Usatges*. Il évite d'évoquer le « droit commun », c'est-à-dire le droit romain qui est enseigné en Catalogne à l'Université de Lérida depuis 1300 et dont Alphonse III a décidé la facilitation aux *Corts* générales de Montblanc (1333) ⁷¹. Le droit romain n'a pas supplanté par décision royale la loi gothique et les *Usatges*. Guillem Guerau connaît sans aucun doute le *Corpus Juris Civilis* et la Glose d'Accurse qui font partie des cinq livres que doit détenir tout juriste catalan. S'il évite cette référence, c'est qu'il sait que ce que l'on appellera ultérieurement une symbiose entre ces droits est en train de se faire et que l'interprétation

⁶⁸ Per dret de natura XXXII, p.14-17

⁶⁹ *Sils diables dinfern a nostre Senyor demanaven deffensions, ell les los hauria atorga segons justicia.*

⁷⁰ Art. « Droit naturel », *Dictionnaire du Moyen Age*, dir GAUVARD, C, LIBERA, A. de, ZINK, M. ed, Paris, 2002, p. 447 s.

⁷¹ PONS I GURI, J.-M., « El dret comú a Catalunya », *Recull d'estudis d'història jurídica catalana*, Barcelone, 1989, p. 65-88.

appartient en dernier recours au conseil royal. Si l'interprétation du droit romain triomphait, cela serait « fatal » à ceux qu'il représente.

1.3.1.2. Mais elle est récusée par Pere Çacosta au nom du crime de lèse-majesté

Pere Çacosta en donne la raison, depuis le début de la procédure, en faisant référence au droit romain, précisément à la *causa criminis legis Julie magestatis*⁷². La première fois que la formule est prononcée/écrite, c'est le 8 mai 1364. Pierre IV avait parlé dans sa lettre du 11 avril 1364, d'actions factieuses créant zizanies et discordes, ainsi que de négociations scélérates. Le 8 mai 1364, dans la convocation faite aux deux Cabrera il est question de « crime de lèse-majesté » du fait de nombreuses mauvaises actions diverses, avec le roi de Castille, ennemi déclaré du Seigneur roi, de ses royaumes et terres, dont s'en est suivi et s'ensuit la perte et destruction du roi, de ses royaumes et terres et de la chose publique. »⁷³.

Il y a donc tous les ingrédients du crime de lèse-majesté de la *Lex Julia*⁷⁴ :

- trahison, en négociant avec l'ennemi de Pierre IV, ce qui sous-entend préméditation et plan concerté ;
- menace sur la personne du roi, incarnation de la puissance souveraine, à savoir intention de réaliser un régicide ;
- menaces sur ses royaumes et ses biens ;
- dommages pour la chose publique. Il y a la référence à un intérêt supérieur, même si le terme est accolé à un pronom personnel (*sua*) ;
- enfin, le comte d'Osona serait peut-être un transfuge.

Par une telle définition des faits reprochés à Bernat de Cabrera et à son fils, Pere Çacosta se permet de récuser tout procureur. Pour une faute exceptionnelle – bien qu'imprécise, a fait remarquer Guillem Guerau –, faute que les deux procureurs ont vainement tenté de ramener à une simple félonie, doit s'exercer une justice d'exception. Comme aucune procédure n'existe dans la législation catalano-aragonaise, tout peut être récusé, comme tout peut-être invoqué et surtout le pis ...

⁷² XXXII, p. 12. Lex Corpus Civilis, Dig. XLVIII, 4, 1. Consultable <http://webu2.upmf-grenoble.fr/DroitRomain/> Pour un commentaire classique, MURRAY, J., *Dictionary of Greek and Roman Antiquities*, London, 1875, p. 724-726.

⁷³ *Crima de lesa-magestat per molts et diverses tractaments malvats fets per ells ab lo Rey de Castella publich enamich del dit Senyor Rey contra la persona del dit Senyor Rey et regnes et terres sues per los quals malvats tractaments ses seguida es seguida gran perdicio et destruccio del dit Rey et dels regnes et terres seus, et de la sua cosa publica* XXXII, p.2.

⁷⁴ *Lex Julia majestatis*, 48, 4. Consultable <http://webu2.upmf-grenoble.fr/DroitRomain/>

La *Lex Corpus Civilis* autorise le témoignage des femmes⁷⁵, et c'est peut-être pour cette raison qu'Éléonore a demandé qu'en Aragon l'épouse de Pedro de Luna soit entendue. La confiscation des biens est d'évidence, la mort est au bout⁷⁶ ... Par ailleurs, le recours au droit romain permet une procédure inquisitoriale qui affaiblira efficacement les Cabrera.

1.3.2. La terreur ambiante et l'isolement des accusés

Elle est perceptible du fait du nombre et de la qualité des procureurs venus, ainsi que dans leur discours.

1.3.2.1. Les menaces au cœur de la vicomté de Cabrera

En effet, Guillem Guerau relate que Thomas Marça est allé menacer *Ferrarius*, l'abbé de San Salvador de Breda, de mettre à mort (*tolre lo cos*) s'il se mêlait de venir débattre devant la reine⁷⁷. Il semble qu'il soit le même auquel Éléonore écrit à compter du 8 juillet de faciliter le règlement des affaires Cabrera; il est le majordome du duc de Gérone⁷⁸. Or, cet officier s'est donc attaqué dès le mois de mai 1364 à un lieu, symbolique, mais pas seulement. Symbolique, car le monastère a été fondé en 1038 par un ancêtre de Bernat de Cabrera⁷⁹; il est donc par son origine lié au lignage. C'est aussi le lieu où Bernat de Cabrera a su trouver régulièrement accueil entre 1342 et 1347, comme nous l'avons vu. C'est enfin, sans aucun doute, un centre intellectuel de la vicomté de Cabrera car, étant dans l'obédience de San Cugat, il a dû être atteint par son rayonnement, même s'il est surtout réputé pour les reliques qu'il abrite depuis le tournant du XIV^e siècle. Ainsi, la gravité des menaces que Thomas de Marça a osé venir proférer dans ce sanctuaire originellement lié à la famille Cabrera laisse imaginer celles reçues ailleurs.

On apprend le 27 juin 1364, qu'Ombert de Bellescar, lieutenant du gouverneur (*locumtenens gerens vices gubernatoris*) en Catalogne a été envoyé dans le comté d'Osona plus tôt⁸⁰. Le territoire sur lequel s'exerce l'autorité des Cabrera paraît quadrillé.

1.3.2.2. Des procureurs peu nombreux

Les deux hommes présents sont venus avec les chartes de procuration faites par le procureur général des Cabrera, Berenguer de Maylla. Ce dernier, en effet, le 6 juin 1364, a

⁷⁵ *Lex Corpus Civilis*, 48, 4, 8.

⁷⁶ *Lex Corpus Civilis*, 48, 4, 3.

⁷⁷ XXXII, p.14

⁷⁸ XXXIV, p. 247.

⁷⁹ Guerau de Cabrera, dans SOBREQÜÉS, S., *Els barons de Catalunya*, Barcelone, 1989.

⁸⁰ XXXII, p. 40-41.

mandaté Bernat Albert avec l'autorisation de l'abbé *Ferrarius* qui n'a donc pas plié face aux menaces de Thomas de Marça. La procuration s'étend à Guillem Guerau et à toute une série d'hommes qualifiés de savants (*discreti*)⁸¹ auxquels il accorde sa confiance : un *civilis* de Barcelone, *Jacobus Burgues*, cinq *civiles de Vic* (*Raymundus de Area*, *Petrus Franch*, *Guillermus de Villa Tortrella* et *Berengarius de Molendino*), et six clercs du diocèse de Gérone : *Guillermus Ça Mascorda*, *Raymundus Monet*, *Berengarius Vieta*, *Arnaldus Carrio*, *Franciscus Fuxa* et Guillem Guerau (*Guillermus Geraldus*)⁸². Il y a peut-être des fondements légaux dans ce nombre et dans cette parité bourgeois (*civiles*)/clercs ; ce qu'il nous faut surtout retenir, c'est d'abord qu'il n'y a pas de chevalier (*miles*) et qu'ensuite, des treize hommes délégués par Berenguer de Maylla, seuls deux sont nommément présents en ce début du mois de juin 1364 : deux clercs issus de la vicomté de Cabrera. Nul Barcelonais, nul laïc.

Guillem Guerau se plaint que personne n'ait voulu les conseiller à cause des pressions exercées par la reine. Il est en effet fort possible qu'une grande partie des procureurs se soit défilée. D'ailleurs, les deux procureurs ont bien protesté devant Éléonore, mais leurs réclamations n'ont rien changé⁸³. Et l'on se doute qu'il a dû leur falloir bien du courage pour venir réclamer devant elle !

Peut-être faut-il préciser que depuis 1295, les avocats de Barcelone doivent annuellement prêter un serment qui précise notamment qu'ils ne défendront pas les *malas causas* ni les causes désespérées⁸⁴. Tout un personnel de juristes a dû trouver dans cet engagement des raisons de ne pas venir soutenir la cause des Cabrera ! Il apparaît donc que lorsque les procureurs des Cabrera s'avancent, ils sont aussi courageux ... qu'isolés. En 1361, un des premiers arguments du vieux conseiller avait été d'évoquer les aides et les conseils de juristes ; ici, c'est sans aucun doute la même réclamation que font les deux procureurs.

1.3.3. Les conseils des 12 et 14 juin 1364 semblent clore le jugement de Bernat de Cabrera

Deux conseils ont lieu. Le premier n'est jamais qualifié de secret, il semble en tout cas moins public que le second et on peut supposer qu'il est préparatoire à la seconde réunion.

Le 12 juin 1364 (le 11 est férié), se réunit un conseil autour de la reine dans un lieu privé, la maison de Johannes Ros. Sont présents Francesc Roma, Pere Çacosta ainsi que les

⁸¹ C'est-à-dire capables de discerner le bien du mal par leurs qualités personnelles mais aussi leurs professions juridiques ou commerciales.

⁸² XXXII, p. 24-25.

⁸³ XXXII, p.14 « *a vos ne sia moltes vegades estat suplicat* »

⁸⁴ MONTAGUT ESTRAGUÉS, T. de, « El régimen jurídico de los juristas de Barcelona en la baja edad media », *Barcelona quaderns d'història*, 2001, n° 4, p. 193-212.

deux procureurs des Cabrera. Le procureur fiscal, accusateur de cette affaire au nom du fisc, récuse les procureurs car *nec suficientes nec sufficienter instructi*⁸⁵. En conséquence, selon lui, les nobles doivent être jugés contumaces. C'est-à-dire qu'en plus d'être accusés de crime de lèse-majesté, on considère qu'ils refusent de se soumettre à la justice et ils aggravent donc leur cas. Selon Pere Çacosta, on peut procéder au moins contre la personne de Bernat de Cabrera qui doit être banni et dont les biens doivent être soumis à un inventaire⁸⁶. Il conseille que le cas du fils soit mis en délibéré.

Il faut dire que les 8 et 10 juin 1364, Pierre IV a transmis à Éléonore⁸⁷, depuis Cullera, des informations troublantes. Le comte d'Osona serait à Murviedro et pourrait essayer d'y faire venir femme et enfants ainsi que de rallier ses amis à Pierre de Castille. L'ordre que le roi donne est clair : surveiller et veiller sur la famille du comte. Le roi d'Aragon ne sait en revanche ce qui motive le comte : le roi de Castille a-t-il menacé sa vie (lettre du 10 juin) ou le comte s'est-il librement rallié à lui (ce qui lui vaudrait son titre de capitaine, de comte de Dénia et de seigneur de Murviedro) ? Il est donc possible qu'Éléonore ait attendu des précisions, ou même qu'Ombert de Bellescar ait été envoyé à ce moment-là (27 juin 1364) pour surveiller le comté d'Osona.

Deux jours plus tard, le vendredi 14 juin 1364, un conseil se tient au Palais de Barcelone en présence de *doctores Barchinone* et de Francesc Formosa. La proclamation est solennelle et elle est diffusée à nouveau dans toute la Catalogne, l'Aragon ne semblant pas concerné. Les décisions ne sont présentées comme une sentence que deux jours plus tard *pro tribunali sedentem*. À la demande de Pere Çacosta, représentant du fisc, Bernat de Cabrera, reconnu en fuite depuis les faits d'Almudévar, est condamné pour crime de lèse-majesté contre la personne du roi, ses biens et ses terres. Il est banni et ses biens doivent être inventoriés pour être saisis au terme d'une année s'il ne se présente pas devant le roi⁸⁸. La condamnation est renforcée par l'amende de 1000 morabotins d'or que devra payer toute personne qui aiderait le coupable. Par opposition à l'envoi de la citation à comparaître, la proclamation de cette sentence et du bannissement ne paraît pas marquée par l'urgence. Ainsi, la citation met trois jours pour atteindre Tortosa ; il en faudra dix pour y apporter la nouvelle du bannissement. Gérone est informée deux jours après la première fois, mais l'information

⁸⁵ « Ni adéquats ni suffisamment fondés ». XXXII, p. 29.

⁸⁶ En ancien français, on parlait d'annotation des biens, nous évitons ce terme ici.

⁸⁷ XXXIII, p. 167-169.

⁸⁸ Quand la personne ne se présente pas, on fait annotation, et éventuellement saisie des biens, dans les trois mois du jour du crime pour lequel on instruit le procès. L'objectif est de priver l'accusé qui ne s'est pas présenté d'un soutien matériel et de préparer une confiscation. On ne restitue pas les biens au contumace qui ne s'est pas présenté dans l'année, quand bien même il aurait été innocenté. (*Lex Corpus Civilis*, Dig. XLVIII, 17, De *Requrendis vel absentibus damnandis*). <http://webu2.upmf-grenoble.fr/DroitRomain/>

du bannissement n'arrive que douze jours plus tard ; Perpignan qui est plus éloignée reçoit la citation au bout de trois jours mais la sentence en prend onze.

Ainsi, Bernat de Cabrera était convoqué alors qu'il était aux mains du roi de Navarre ; ne se présentant pas, déclaré en fuite, il est jugé contumace ; absent, il est mis au ban.

On ne peut évidemment écarter l'hypothèse que ces procédures conformes au droit romain aient aussi été dirigées dans le but de s'approprier les biens des Cabrera. S'ils mouraient en état d'accusation, c'est-à-dire sans être jugés, sans être disculpés des graves chefs d'accusation qui pèsent sur eux, leurs biens seraient revendiqués par le fisc. S'ils ne se présentaient pas dans l'année qui suit leur convocation, leurs biens seraient aussi confisqués. Ce n'est sans doute pas cela qui intéresse au premier chef Éléonore et la royauté ; Bernat de Cabrera a fait régulièrement donations à son fils depuis 1342. La mise en délibéré du cas du jeune Cabrera, l'un des seigneurs les mieux possessionnés de Catalogne, montre peut-être que le pouvoir royal veut étayer son dossier, gagner du temps.

Les deux hommes ne sont toujours pas considérés comme prisonniers. Nous avons peut-être trouvé la raison dans une glose d'Azon. Ce juriste fait partie de l'École de Bologne de la première moitié du XIII^e siècle ; son disciple Accurse a organisé en un seul ensemble les annotations rédigées par ses prédécesseurs et lui-même. Le résultat est la *Glossa ordinaria*, ou *Grande Glose* que nous avons déjà citée comme manuel ordinaire du juriste catalan, au sujet du *Digeste IV*, 6, 19⁸⁹, relatif au retour du prisonnier de guerre. Si la propriété de quelqu'un est lésée lorsque cette personne est captive ou empêchée d'agir en justice malgré elle, notamment parce que personne ne l'a défendue, cette propriété doit être rétablie aussitôt que le captif revient.

« Or Azon renvoie à ce passage sous la rubrique qu'il consacre aux fictions légales (*figmenta legis*), pour illustrer son adage selon lequel “ on ne peut feindre à l'égard des faits ”: ni la loi ni ses interprètes ne peuvent faire comme si le prisonnier n'avait pas cessé de posséder physiquement, lui que la guerre et la captivité ont privé de toute maîtrise physique – lui qui n'est réintégré, une fois repassée la frontière, que dans son rapport juridique aux choses, un rapport intangible et abstrait avec lequel il n'est pas impensable de renouer.⁹⁰ »

⁸⁹ *Denique si emptor, priusquam per usum sibi acquireret, ab hostibus captus sit, placet interruptam possessionem postliminio non restitui, quia haec sine possessione non constitit, possessio autem plurimum facti habet: causa vero facti non continetur postliminio.* <http://webu2.upmf-grenoble.fr/DroitRomain/Postliminium>: «franchissement de la frontière dans le sens inverse» .

⁹⁰ THOMAS, Y., « Les artifices de la vérité en droit commun médiéval », *L'Homme* 3/2005 (n° 175-176), p. 113-130. URL : www.cairn.info/revue-l-homme-2005-3-page-113.htm, consulté le 11 novembre 2012.

Si les Cabrera sont reconnus captifs, on ne peut pas leur confisquer leurs biens. Il faut absolument récupérer les hommes pour les leur prendre, ce qui sera aisé sans doute pour le vieux Bernat. Le cas de son fils est plus délicat. S'il est prouvé qu'il est passé du côté du roi de Castille, alors il n'est plus captif, il est transfuge et tout est permis.

En six jours, on est donc passé du refus d'une défense (12 juin), à l'isolement des inculpés vis-à-vis de la communauté catalane (14 juin), et enfin à une sentence pour le père qu'évidemment nul, désormais, n'osera venir contester. Le pouvoir royal s'exerce avec force, l'affaire semble close pour Bernat de Cabrera... sans que sa peine n'ait été définie. Mais le pouvoir royal incarné alors par Éléonore a engagé cette affaire sur un chemin peu commode que les contorsions de la procédure à venir révèlent.

Nos registres contiennent les procédures concernant trois personnes dont le jugement est requis par Pere Çacosta. Les pièces servent indifféremment aux uns et aux autres, mais les cas ne sont pas traités de la même manière. Il est en fait très curieux que l'affaire de Bernat de Cabrera ait l'air si vite « réglée », car en réalité on assiste à des conseils, hésitations et échanges de courriers multiples postérieurs à ces proclamations de juin 1364. Le comte d'Osona, comme Ramon Alemany de Cervelló vont être chacun les sujets d'enquêtes qui se closent par un (simili-)jugement. Nous assistons donc, à partir des mêmes pièces d'enquête à trois procès et à l'utilisation de trois méthodes, ou plutôt à l'art de tâtonner et de jouer entre les contraintes (légales, contextuelles) et les volontés ou résistances des uns et des autres.

II. Les hésitations de la justice royale

2.1. Les conclusions du procès de Cervelló sont très révélatrices de ce que le procès Cabrera devrait être.

Ramon Alemany de Cervelló a été arrêté à Almudévar en mars 1364. Il témoigne par deux fois : la première lorsqu'il est interrogé par Jacme Conesa à Sesa, la seconde entre le 22 et le 24 mai 1364⁹¹. Nous ne trouvons traces dans notre document que pour la seconde. Où est-il détenu ? Le 23 avril 1364, Pierre IV donne l'ordre à son fils d'envoyer Ramon Alemany de Cervelló auprès de la reine le plus rapidement possible⁹². Il est sans doute par la suite gardé à Barcelone avec Berenguer de Pau car, dans les courriers envoyés à son fils le 8 puis le 24 juillet, Éléonore exige de torturer Bernat de Cabrera pour mieux mesurer la culpabilité des deux autres. On peut penser qu'elle lui recommanderait de torturer les autres s'ils étaient tous

⁹¹ XXXIII, p. 138-159.

⁹² A.C.A., C., Reg. 1199, fol. 370r.

à Saragosse. Le 24 juillet, on fait lecture de sa déposition et Cervelló la confirme. Le 25 juillet 1364, Pierre IV le démet de son office de chambellan⁹³. Le jugement se fait toutefois attendre et, de fait, n'est jamais rendu.

En mars 1367, soit deux mois après la sentence prononcée à l'encontre du comte d'Osona, à la suite de la demande de Ferrer Bonet, avocat, procureur dit-il du noble Ramon Alemany de Cervelló (*Ferrarius Bonet, causidicus procurator ut asseruit nobilis Raimundi Alamanni de Cervilione*), Pierre IV ordonne à Pere Çacosta de faire examiner au plus vite le cas du noble Cervelló par des juristes insoupçonnables⁹⁴. Le *battle* transmet le procès à trois personnes : *Petrus Terrenus*, docteur en loi, *Guillermus de Podio* et Jacme de Vallsicca, licenciés en droit pour qu'ils fassent un rapport à charge et à décharge sur ledit noble (*relacio contra dictum nobilem quam pro eo*) à trois conseillers du roi (Berenguer d'Abella, Berenguer de Relat et Pere Margens⁹⁵), en sa présence. Il semble qu'il s'agisse d'envisager ce qu'il peut advenir de cette affaire ; non d'une audience de justice. Toutes les précautions paraissent prises avant d'agir plus officiellement.

Deux hommes ont eu la charge de préparer la *relacio*. Pere Çacosta, qui a réclamé la mise en accusation deux ans et demi plus tôt et qui a suivi l'affaire de bout en bout, met en avant Jacme de Vallsicca, délégué par le conseil du duc de Gérone, qui connaît bien le dossier depuis juillet 1366 pour avoir assisté aux interrogatoires ou procédé à des contre-interrogatoires.

La *relacio* de Jacme de Vallsicca a consisté à relever les points défavorables à Cervelló puis à nuancer. Trois points sont relevés au détriment du noble :

- ce que le comte de Dénia a dit à Pierre IV à Berbegal aux environs de Pâques 1364, et qui étaient des paroles rapportées du roi de Navarre, paroles que Charles répéta personnellement à Pierre le vendredi saint à Almudévar ;
- la lettre dans laquelle Francesc de Perellós rapporte à la reine les propos tenus par l'abbé de Fécamp⁹⁶ ;
- la déposition de Pedro Roig confirmée par *Martinus* et *Egidius Valacii*⁹⁷ sur des propos tenus à Murviedro par Pierre I après un entretien avec Bernat de Cabrera et Ramon Alemany de Cervelló⁹⁸.

⁹³ A.C.A., C., Reg. 1203, fol. 3r et 6v.

⁹⁴ ...*per jurisperitos idoneos alicui partium non suspectos*... XXXIII, p.75

⁹⁵ Dits plus loin : *Micer* Pere Terren, *Micer* Guillem des Puig. On rencontre en janvier 1367 un certain Pere Tere...

⁹⁶ XXXII, p. 263-266.

⁹⁷ XXXII, p. 53-55 et XXXII, p. 296-301.

Cette méthode correspond à celle utilisée dans les récapitulatifs de l'été 1366 et du début de l'année 1367. On organise les arguments à charge. Toutefois, ces hommes envisagent un aspect critique extrêmement révélateur du recul pris en 1367 :

- le roi de Navarre n'a pas agi en tant que témoin mais en *denunciador o acusador*. De plus, en présence de Cervelló, en 1364, il n'a pas maintenu les accusations à son encontre. La confiance que l'on peut avoir en ses dires est limitée ;

- Cervelló, qui est un homme de peu de caractère, aurait fui s'il avait été coupable, second argument en sa faveur ;

- Francesc de Perellós dans cette lettre est plus accusateur que témoin ; l'abbé de Fécamp, n'étant d'ailleurs pas devant un juge, n'a pas été interrogé et n'a pas prêté serment ; nous appelons cela un vice de forme ;

- les témoignages de Pedro Roig et des *Valacii* sont sujets à caution. Pedro Roig était seul, on n'a pu faire confirmer ses dires, les paroles rapportées sont imprécises et d'ailleurs, il n'est pas sûr que certaines paroles portent réellement préjudice à Cervelló.

Ainsi, s'il y a des soupçons, il n'y a pas assez d'indices pour condamner définitivement le noble ni le faire torturer. Avoir des soupçons n'empêche pas de donner l'absolution. Il avance enfin un argument qui pèse car il pourrait mettre en cause le pouvoir : *E per ço Senyor que vos ho sapiats lo proces no li estat publicat ne deffensions per consequent li son stades dades la qual cosa si ell demanave publicacio et deffensions per justicia no li deu esser denegada*⁹⁹. Soit: « Et comme vous le savez, Seigneur, le procès (le dossier) ne lui a pas été communiqué et, par conséquent, on ne lui a pas donné la possibilité de présenter des défenses, ainsi s'il en demande la publication et s'il réclame de produire des défenses, on ne pourra le lui refuser. » Pere Çacosta avance ici un argument définitif et c'est d'ailleurs le dernier de sa lettre : la procédure utilisée n'a pas donné à l'accusé la possibilité d'avoir accès à son dossier, ni de se défendre en produisant des témoins ou un avocat¹⁰⁰. *Ferrarius* Bonet ne connaissait pas le *proces/informacio* quand il a sollicité le roi.

Nous sommes devant une réflexion d'hommes férus de droit romain pour lesquels il ne faut pas condamner si le doute sur la culpabilité s'insinue ; il ne faut pas plus torturer. Ces hommes précautionneux font la différence entre témoignage et accusation, réclament des garanties procédurales, avec l'existence de serments, confrontation des témoignages et

⁹⁸Après un entretien à Murviedro de l'été 1363, entre Pierre I, Bernat de Cabrera et Ramon Alemany de Cervelló, Pierre aurait parlé à Martín Yáñez qui s'exclame: « Par le corps du Christ ! On n'a jamais vu ni entendu une telle trahison ! »

⁹⁹ XXXIII, p.81

¹⁰⁰ Le terme est toutefois déplacé dans la mesure où la légalité est en train de se construire...

procédure contradictoire. Si désormais tout cela se savai – des accusations non recoupées, des témoignages validés quoique douteux –, pourraient montrer une justice royale défailante. Trois années plus tard, les dangers écartés ne justifiaient plus les excès commis sous le secret. Le dossier rendu public pourrait-il affaiblir le pouvoir d'un roi si soucieux des « cérémonies » et procédures ?

Ce que nous confirme ce compte-rendu, par ce que l'on peut nommer une forme d'autocritique, c'est que les accusés ignoraient peu ou prou ce qui leur était reproché et qu'ils n'ont pu se défendre. Guillem Guerau avait relevé ce premier élément, nous l'avons vu, Bernat de Cabrera apprenant sa condamnation a insisté sur le second¹⁰¹. La réunion du 27 mars 1367 réfute donc la tenue d'un procès.

Ainsi, après la compilation de témoignages appelée aussi *informacio* ou *proces*, une réunion de juristes et conseillers du roi délibère qu'il ne faut pas aller plus loin, notamment pour ne pas exposer le souverain à des critiques. Près de trois ans se sont écoulés. En 1364, en ce qui concerne Bernat de Cabrera, le tribunal réuni le 14 juin avait conclu qu'il était coupable, mais n'avait pas prononcé de peine personnelle, le vieil homme étant aux mains du roi de Navarre. La configuration allait changer si le roi récupérait le traître.

2.2. Le sort du vieux conseiller

2.2.1. La récupération de Bernat de Cabrera : la diplomatie en fonctionnement

2.2.1.1. Bernat de Cabrera entre Henri de Trastamare et Pierre IV : un otage devenu rapidement secondaire.

Le 25 mars 1364, alors qu'il sait que Bernat de Cabrera est en état d'arrestation, Henri de Trastamare le réclame en garantie. En effet, ce jour-là, à Sangüesa/Sesa¹⁰², Henri de Trastamare reconduit les engagements d'Almudévar et de Binèfar¹⁰³, mais l'accord avec Pierre IV précise que, en attendant que les otages prévus – dont l'infant Martin qui remplace désormais l'infant Alphonse, et l'infante Éléonore ainsi que deux petits fils de Cabrera – soient livrés à Opol, seraient mis en otages au château de Montmagastre différents hauts personnages, tels Ramon de Vilanova ou Pérez d'Urriés. L'accord spécifie de livrer Bernat de

¹⁰¹ *Crònica*, VI, 47.

¹⁰² CASAN Y ALEGRE, J., *Colección de documentos ineditos del Archivo general del Reino de Valencia*, vol. I, Valence, 1894, p. 99 et 117.

¹⁰³ Binèfar, octobre 1363 dont les clauses secrètes ne sont pas connues par Bernat de Cabrera selon TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III, Barcelone*, 1961, p. 222-223.

Cabrera ou du moins le garder en détention jusqu'à remise complète des otages à Opol, et alors de remettre Cabrera au roi ou à celui qu'il aura désigné¹⁰⁴. Ainsi Bernat de Cabrera fait partie des garanties provisoires promises à Henri de Trastamare. Sont témoins Juan Ramírez d'Arellano, Berenguer d'Abella, Pere Margens et Ramon de Pegneza (Peguera ?)¹⁰⁵. Tous ces otages provisoires doivent être livrés avant le 4 avril.

Le 8 avril 1364, Gómez Carrillo, au nom d'Henri de Trastamare qui se refuse toujours à avancer vers le front militaire, se plaint à Pierre IV que les infants Martin et Éléonore, pas plus que Bernat de Cabrera, selon ce qui a été promis à Sesa, n'ont été livrés et il exige la mise en gage du château de Tortosa en attendant¹⁰⁶. Il réclame aussi une augmentation de 15 000 florins sur les soldes promises (soit 30%). D'après une lettre de créance à destination de la Navarre en date du 8 avril 1364, et signée de Pierre IV, si Bernat de Cabrera était jugé en Navarre, un chevalier d'Henri y assisterait pour lui en faire *relacio*¹⁰⁷. Pierre IV a sans doute proposé cela avec l'aval de Gómez Carrillo. La parole et/ou la mort de Bernat de Cabrera intéresse probablement Henri de Trastamare. Le 14 avril, Henri de Trastamare reçoit satisfaction quant au montant des soldes réclamées. Le lendemain, il quitte Monzón. Cela coûte certes très cher à Pierre IV qui obtient toutefois qu'enfin l'armée d'Henri de Trastamare se mette en route, au lieu de vivre sur les environs de Monzón, pour venir défendre un royaume de Valence exsangue, ravagé par les razzias castillanes et extrêmement menacé. Henri de Trastamare, de son côté, relâche peut-être ses exigences en ce qui concerne le vieux conseiller de Pierre IV mais il obtient argent et garanties, et le chemin vers la Castille lui est ouvert...

Nous devons toutefois noter que les petits-fils Cabrera semblent bien avoir été amenés à Opol puis transférés à Perpignan. Dans sa lettre du 10 juin 1364, Pierre IV écrit à son épouse de surveiller de près la comtesse d'Osona et son fils. Il n'est pas question des autres enfants¹⁰⁸. En 1365, quand la comtesse se rend avec ses enfants dans le comté de Foix, elle y va avec Bernardi et ses deux filles. Il y a toutefois un second fils, Pons qui ne réapparaît dans la documentation qu'en 1372. Peut-être Pons est-il remis en otage et y reste-t-il¹⁰⁹ ?

¹⁰⁴ *E axi mateix li sia liurat Mosen Bernat de Cabrera, que el men el tinga on se vulla entro que los ditos rehenes de Opol haien compliment. E lia donchs que aia eser restituit al senyor Rey o aquí ell volra.*

¹⁰⁵ CASAÑ Y ALEGRE, J., *Colección de documentos...*, op. cit. , p. 99 et 117.

¹⁰⁶ CASAÑ Y ALEGRE, J., *Colección de documentos...* , op. cit. , p. 124.

¹⁰⁷ A.C.A., C., Reg. 1200, fol.666r-667r.

¹⁰⁸ XXXIII, p.167-168.

¹⁰⁹ Quand les grandes compagnies s'approchent des frontières catalanes dans la seconde moitié de 1365, Pierre IV s'inquiète pour la sécurité de ses enfants. Or si les enfants du roi sont à Tautavel, on peut supposer que les petits-fils de Cabrera leur tiennent compagnie. Peut-être que Bernardi n'y est pas mais Pons y serait.

Henri de Trastamare avait sans doute maille à partir avec Cabrera, pour la façon dont il avait conduit les négociations avec Pierre I, auquel il avait sans doute promis sa mort de son demi-frère Henri. Toutefois, Cabrera passant du statut de conseiller influent à celui de traître, lui-même ou ses petits-enfants ne valaient plus grand chose comme instruments de pression sur Pierre IV, or Trastamare s'est obstiné à les réclamer. Craignait-il que Bernat de Cabrera reconquière Pierre par de belles paroles ? Avait-il quelque souffrance à lui infliger ? La négociation de Pierre IV avec Charles de Navarre paraît plus délicate.

2.2.1.2. Bernat de Cabrera entre Charles de Navarre et Pierre IV

2.2.1.2.1. Des négociations difficiles par le biais de *García López de Sesse* (mars-mai 1364)

Si Henri de Trastamare n'obtient pas Bernat de Cabrera, c'est aussi parce que Charles de Navarre le tient et essaie d'en tirer profit. Après avoir été chaleureusement accueilli à Murillo¹¹⁰ (del Fruto à 3 km environ), le conseiller rencontre Charles de Navarre qui, le 6 avril 1364, à Olite, lui « promet de le protéger comme un bon seigneur doit faire à un bon vassal et de ne pas le remettre au roi d'Aragon (...) sans sa volonté et consentement » mais qui, un tiers de lieue plus loin, s'est cependant emparé violemment du conseiller. A-t-il essayé de le faire tuer ? En tout cas, le vieil homme dit avoir reçu des blessures graves et Pierre I parle de blessures au visage¹¹¹. Jusqu'au 1 juillet les documents ne disent pas où il est, mais les Registres Secrets des Archives comme les extraits contenus dans les registres nous donnent quelques indications.

García López de Sesse semble être le premier intermédiaire entre Charles II de Navarre et Pierre IV¹¹². Le 27 mars 1364, Pierre le Cérémonieux l'envoie à son *caro hermano*¹¹³ avec lettre de créance pour les affaires concernant Bernat de Cabrera. Il lui demande de ne pas le tuer car il veut savoir des choses de sa bouche et désire donc que Charles le lui remette. À la fin de la lettre de créance, le même message, laconiquement, est adressé à Juan Ramírez d'Arellano. Pierre IV veut donc récupérer Bernat de Cabrera vivant. Le 8 avril, Pierre semble avoir marqué un seul petit point. Il évoque un accord passé avec la reine mère de Navarre, Jeanne II, qui prévoit la restitution de Bernat de Cabrera à l'Aragon. Il rappelle que, face aux crimes abominables commis par Bernat de Cabrera, Pierre IV doit avoir la possibilité de

¹¹⁰ XXXII, p. 81.

¹¹¹ *Fou nafrat a la mort* XXXII, p. 120.

¹¹² A.C.A., C., Reg. 1200, fol. 642r-643r.

¹¹³ Pierre IV a été marié à une des sœurs de Charles II, Marie de Navarre morte en 1347.

rendre justice. Toutefois, parmi les accords que doit sceller García López de Sesse¹¹⁴, est évoquée la possibilité que justice publique soit rendue en Navarre, à la condition, déjà évoquée, que soient présents des chevaliers d'Henri de Trastamare qui pourront lui en faire *relacio*. Pierre IV n'est pas sûr de ce que fera Charles II et il veut, au moins, des témoins crédibles. Il réclame par ailleurs le droit de recueillir des témoignages au sujet de l'affaire Cabrera par un notaire.

Le 9 avril 1364, depuis Montalbán, il informe Éléonore de l'avancement des négociations. Bernat de Cabrera est évoqué parmi d'autres sujets, comme celui de la mise en défense des châteaux, l'entrée dans le conflit du comte de Foix¹¹⁵ et la livraison des gages et des sommes promises au roi de Navarre. En ce qui concerne Bernat de Cabrera, les développements sont longs et permettent de supposer que Pierre IV lie son sort au versement de 15 000 florins que Charles II attend avant le 20 avril. Pierre IV semble d'accord pour que justice soit rendue publiquement contre Bernat de Cabrera, à savoir pour qu'on le tue. Il insiste bien sur le fait qu'il veut toutefois savoir afin que cette sentence soit justifiée et sa conscience soulagée ; par ailleurs, il confie à son épouse avoir fait débiter l'enquête et attend le témoignage du roi de Navarre. Celui-ci semble atermoyer et rechigner à remettre Bernat de Cabrera ; il a fait dire à Pierre IV que cette remise ne doit pas se faire au préjudice de l'un ou de l'autre roi. Pierre IV lui accorde le pouvoir de faire justice publique et de donner *punicio publica*, mais il y met deux conditions : que García López de Sesse y assiste et que cela soit fait avant la remise des 15 000 florins¹¹⁶. Lors des accords de Sos (février-mars 1364), 50 000 florins étaient prévus pour dédommager l'armée navarraise ; le versement des 15 000 florins doit entraîner l'entrée en guerre de la Navarre ; l'Aragon a déjà donné des gages territoriaux considérables (Jaca, Uncastillo, Ejea, Tiermas, Sos). Au fur et à mesure que Pierre IV comprend que Charles II, au fond, ne bougera pas et, que pour la défense du royaume de Valence, l'entrée en guerre d'Henri de Trastamare est beaucoup plus profitable et à court terme réaliste, les termes de la négociation changent.

Pour Pierre IV, la mort de Cabrera est admise sous réserve qu'elle s'accompagne d'une enquête et de publicité. L'urgence se devine à la promesse des 15 000 florins. Quant au roi de Navarre qui tient peu ses engagements, il se confirme que la confiance qu'on peut lui accorder est relative.

¹¹⁴ A.C.A., C., Reg. 1200, fol. 666r-667r.

¹¹⁵ Celui-ci est aussi le beau-frère de Charles II et peut-être Pierre IV essaie-t-il de ménager le second pour mieux obtenir l'aide militaire du premier.

¹¹⁶ A.C.A., C., Reg. 1198, fol. 265 r.

Le 17 avril 1364, Pierre IV est désormais à Sant-Mateu, sans doute plus préoccupé des actions sur le front dont il se rapproche. Il répond au *Justicia* d'Aragon qui lui a écrit pour évoquer une rumeur : Bernat de Cabrera serait mort¹¹⁷. Pierre n'y croit pas. Si Charles de Navarre l'avait tué sans procès public, il ne serait pas un ami. En outre, pour obtenir les 15 000 florins, il devait préciser l'état de Bernat de Cabrera : si ce dernier est vivant, il faut le remettre à l'Aragon ; s'il est mort, Pierre IV veut que Domenico Cerdán voie sa tête – qui a ourdi tant de mauvaises manigances – quitte à exhumer le corps. Le versement des 15 000 florins est à ces conditions. Cette fois, la contrepartie des 15 000 florins est clairement énoncée, et Pierre IV proclame sa volonté de se voir livrer Bernat de Cabrera en assumant le coût. Le rapport de force a clairement basculé en faveur de Pierre IV.

Le 14 mai 1364, dans une lettre à son épouse, Pierre IV craint que Bernat de Cabrera ne s'enfuit de Navarre pour revenir sur ses terres¹¹⁸ : à ses yeux, donc, l'homme serait vivant et Charles II aurait allégé sa surveillance. À moins que Charles II n'ait fait courir des bruits, pour susciter les enchères ?

Nous pensons que Pierre IV a eu dès le début la volonté de savoir de la « bouche même de Bernat de Cabrera » les faits. Il aurait préféré sans aucun doute rendre justice lui-même mais, si Charles II ne cédait pas, il acceptait la mort de Bernat de Cabrera aux conditions que nous avons rappelées ... C'est une position qu'il tient avec constance.

García López de Sesse disparaît des négociations et c'est Berenguer d'Abella qui, le 10 juin 1364, reçoit de Pierre IV les pleins pouvoirs pour négocier avec le roi de Navarre¹¹⁹.

2.2.1.2.2. Berenguer d'Abella déjoue la difficulté de négocier avec Charles II en traitant avec Juan Ramírez d'Arellano

Lorsque Pierre IV l'envoie négocier le 10 juin avec Charles de Navarre, rien n'est précisé au sujet de Bernat de Cabrera mais nous ne doutons pas que le vieux conseiller soit englobé dans les négociations. Le 22 juin, Berenguer d'Abella reçoit, à Barcelone, l'ordre de recueillir les dépositions de Bernat de Cabrera, du roi de Navarre et de Juan Ramírez d'Arellano ainsi que les questions à poser.

Il semble que ce noble soit arrivé à conclure à Ejea, sans doute après le 10 juin 1364, un accord que nous pouvons deviner à travers les Registres Secrets recopiés dans le document. Cet accord liait Berenguer d'Abella, pour la couronne catalano-aragonaise, à Juan Ramírez d'Arellano et à un secrétaire du roi pour la Navarre (Pere Darchiers présent à Barcelone le 30

¹¹⁷ A.C.A., C., Reg. 1199, fol. 363r-v.

¹¹⁸ A.C.A., C., Reg. 1197, fol. 148r.

¹¹⁹ A.C.A., C., Reg. 1076, fol. 9r-v.

mai ?). Il prévoyait qu'une fois remis, Bernat de Cabrera serait mis à mort au plus vite, pour ne pas lui laisser le temps de s'échapper, mais seulement après que justice eut été rendue au nom de Pierre IV et en public¹²⁰. Il semble que ce soit à ces conditions que Pierre IV donne son aval le 28 juin 1364¹²¹. Le premier juillet débute la semaine d'interrogatoire de Bernat de Cabrera à Novales¹²² (au sud-est de Huesca) en présence de Juan Ramírez d'Arellano. Toutefois, le 8 juillet 1364, Éléonore informe Berenguer d'Abella qu'informations prises le roi rompt les accords conclus avec Charles, mais s'engage sur ceux signés avec Juan Ramírez Arellano¹²³. Elle évoque le versement des 7000 florins restants des 15 000 promis et souligne qu'il faut faire vite. La tournure de phrase ne permet pas de savoir réellement à qui doivent être payés les 7 000 florins, au noble navarrais pour son roi ou pour son compte ?

Le 12 juillet, Berenguer d'Abella quitte Saragosse où il a dû venir se présenter devant l'infant Jean (et peut-être présenter l'interrogatoire de Bernat de Cabrera ?) et prendre de nouvelles instructions. Le soir même, il informe le duc de Gérone qu'il va échanger à Novales Bernat de Cabrera contre le fils de Juan Ramírez Arellano qu'il va récupérer à Huesca. Cet enfant a été mis en otage par Charles de Navarre dans le cadre des accords tripartites du 25 mars 1364. En ciblant Arellano, le négociateur de Pierre IV avait donc un solide atout en main ! Le fils d'Arellano devait être retenu avec le fils de l'infant Louis à Tamarit (près de Tarragone). Ce nouveau marchandage aurait donc pu être négocié à Novales où Berenguer d'Abella est resté au moins une semaine pour interroger Bernat de Cabrera. Il semble en tous les cas mettre partiellement hors-jeu Charles de Navarre. Le 15 juillet, Arellano témoigne et le lendemain, Bernat de Cabrera fait son entrée à Saragosse.

Charles II refait parler de lui le 17 juillet ; on apprend qu'il demande désormais que Bernat de Cabrera ne soit pas tué avant qu'il n'ait rencontré Pierre IV¹²⁴. Le conseil du duc de Gérone en est tellement perturbé que le jeune duc demande l'avis de sa mère en lui envoyant dans le même pli la *confesio* de Bernat de Cabrera et les dépositions reçues. Elles semblent être enregistrées le 24 juillet¹²⁵.

¹²⁰ XXXIV, p. 255.

¹²¹ XXXIV, p. 246-246.

¹²² Il existe un lieu nommé Novallas à la frontière entre l'Aragon et la Navarre mais nous l'avons écarté pour deux raisons. Il est très proche des zones d'occupation castillane et malgré la perversité de Charles II, on l'imagine mal exposer Bernat de Cabrera, qui représente beaucoup d'argent, à tant de risques. Il nous apparaît surtout que vu les routes prises par Berenguer d'Abella et les rendez-vous proposés au duc de Gérone pour venir chercher Bernat de Cabrera, le lieu Novales est bien situé à une vingtaine de kilomètres de Huesca.

¹²³ XXXIV, p. 244-245.

¹²⁴ XXXIV, p. 254.

¹²⁵ Il faut généralement trois à quatre jours pour un courrier Barcelone-Saragosse. Dans la direction inverse, il semble qu'il en faille six. Le 24 juillet 1364, Éléonore répond au courrier de son fils.

Ainsi, dans un premier temps, Bernat de Cabrera a été négocié avec les 15 000 florins contre l'entrée en guerre de la Navarre ; puis peut-être après le début du mois de juin, Pierre IV, sans rompre avec Charles II qui veut comme lui une mort rapide, négocie avec Juan Ramírez d'Arellano la remise du conseiller ; enfin, sans doute mi-juillet, c'est-à-dire quand Bernat de Cabrera est au pouvoir de Jean de Gérone, Charles de Navarre modifie ses conditions et réclame de s'entretenir avec Pierre IV. Malgré les tergiversations de Charles II, désormais le conseiller est entre les mains de la couronne d'Aragon ; les conditions de Charles vont rendre les enjeux plus complexes dans les territoires de la couronne d'Aragon mais au moins Charles II ne tergiverse plus. Il semble que, dans cette affaire, Juan Ramírez d'Arellano ait joué un rôle décisif.

2.2.1.2.3. Le rôle ambigu de Juan Ramírez Arellano

C'est un personnage-clé dans la remise de Bernat de Cabrera à l'Aragon. Les informations sont parcellaires. Zurita nous indique qu'il est présent à Mislata aux côtés de Ramon de Vilanova, c'est-à-dire du camp loyal le 10 décembre 1348¹²⁶. *Alcayde* d'Estella, chambellan de Charles III de Navarre¹²⁷, il commence à jouer un rôle diplomatique lors de la paix de Déça/Terrer, en mai 1361, quand il est nommé par Gui de Boulogne, le légat du pape, *alcayde* des places remises en gage par Pierre I, Fariza, Verdejo, Alhama¹²⁸ ; quelques mois plus tard, le légat lui fait remettre les châteaux de Vilella et Jumilla¹²⁹. Il était à Castelnaudary avec Bernat de Cabrera à l'été 1362¹³⁰. Lors des accords de Murviedro (2 juillet 1363) il joue un rôle similaire en tenant les châteaux d'Ademuç et Castielfabib (localisés au sud de Teruel, à la frontière castillane) donnés en garantie par l'Aragon¹³¹. Il est donc jusque-là et sans ambiguïté un homme de Navarre auquel se fient Pierre IV comme la légation pontificale; son intervention en 1348 permet de supposer qu'il est possessionné en Aragon.

On le voit intervenir dans l'accord liant Henri de Trastamare à Pierre IV à Monzón-Binèfar (6-10 octobre 1363) ; Juan Ramírez d'Arellano (comme Juan Martínez de Luna) doit détenir les otages donnés en garantie (l'infant Alphonse, deux petits-enfants de Bernat de Cabrera, et Jean, le fils de Henri de Trastamare) placés au château de Tautavel¹³². Le

¹²⁶ Zurita VIII, 33.

¹²⁷ <https://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/imprimer.php?type=profil&requete=1&fiche=individu&num=276>

¹²⁸ A.C.A., C., Reg.1394, fol 72v; cité par MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol II, Barcelone, 1994, p. 483.

¹²⁹ Zurita, IX, 34 et 36.

¹³⁰ XXXII, p. 129.

¹³¹ Zurita, IX, 46.

¹³² MASIÁ de ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, vol II, Barcelone, 1994, p. 307, CASAN Y ALEGRE, J., *Colección de documentos ineditos del Archivo general del Reino de Valencia*, vol. I, Valence, 1894, p. 63.

personnage semble prendre de l'envergure à la fin du mois d'août 1363, lors des rencontres de Sos/Uncastillo entre Charles II, Pierre IV, et Henri de Trastamare. Ayala, suivi de Zurita, prétend qu'à Sos, Pierre IV désirait assassiner Henri de Trastamare, comme convenu en marge des accords ratifiés à Murviedro avec Pierre de Castille par le biais de Bernat de Cabrera, et avec l'assentiment de Charles II. C'est l'*alcayde* de Sos et le *cameraro* de Pierre IV, Juan Ramírez d'Arellano, qui n'aurait pas voulu mettre à mort Henri de Trastamare¹³³.

On le retrouve au mois de février 1364 lors des entrevues de Sangüesa conclues par la concorde de Sos entre Pierre IV, Charles II, Henri de Trastamare, et où il s'engage par serment au nom de Charles II et met son fils en otage. Le 25 mars 1364, après que Bernat de Cabrera a été arrêté, il confirme son engagement et il est le témoin de l'accord passé entre Henri de Trastamare et Pierre IV qui précise que Bernat de Cabrera sera livré à Henri de Trastamare¹³⁴. Le Navarrais semble avoir la confiance d'Henri qui ne réclame désormais plus grand-chose au sujet de Bernat de Cabrera et s'en remet peut-être à un homme qui lui a sauvé la vie.

Une fois qu'Henri de Trastamare s'est désintéressé du sort particulier de Bernat de Cabrera pour partir sur le front de Valence, et que Charles de Navarre négocie avec Pierre IV, Juan Ramírez d'Arellano paraît endosser le rôle de pivot dans cette négociation. Avant la fin du mois de juin, un accord est passé qui prévoit l'interrogatoire de Bernat de Cabrera et sans doute qu'il soit remis à Pierre IV pour mourir au plus vite. Juan Ramírez Arellano va chercher le captif du roi de Navarre à Olite – où Bernat de Cabrera a pu rester depuis le 6 avril – et l'emmène à Novalles. Il est possible que ce soit à ce moment-là que des négociations s'engagent avec le Navarrais. Il n'est pas sûr que les 7000 florins soient pour lui mais la remise de son fils a dû le motiver pour que l'affaire se dénoue enfin. À compter du premier juillet, Berenguer d'Abella peut l'interroger ; Bernat de Cabrera n'est plus en Navarre mais il est dans un château tenu par Juan Ramírez d'Arellano¹³⁵. Charles II change-t-il d'avis à ce moment-là ?¹³⁶

En effet, Charles de Navarre, contrairement à Henri de Trastamare, n'a tenu aucun des engagements pris à Sesa. Pierre IV est en train de remporter des victoires (Jijona, Ayora, Almenara, Castielfabib et Lliria) et ne veut sans doute plus rester un demandeur soumis aux caprices de Charles de Navarre.

¹³³ Zurita, IX, 48.

¹³⁴ CASAN Y ALEGRE, J., , Colección de documentos..., *op cit.*, p. 99 et 117.

¹³⁵ *Castell de Novalles lo qual es del noble mossen Juan Remiç d'Arellano...* (XXXII, p. 92)

¹³⁶ La version de Zurita est confuse. Il dit que Berenguer d'Abella a emmené le fils de Juan Ramírez d'Arellano mais que Charles II exigeait toujours que Bernat de Cabrera soit tué rapidement. Par la suite, il dit que le noble navarrais comparaît devant le duc. (IX, 57) Cela n'est pas le cas.

Juan Ramírez d'Arellano sait faire preuve d'indépendance et dit quand Charles II ment¹³⁷. Son témoignage le présente comme un homme mesuré qui répète les paroles du roi de Navarre, n'y ajoutant rien. Il a certes entendu Bernat de Cabrera dire du mal de la reine mais il ne le répétera qu'à elle et à Pierre IV¹³⁸. Il a surtout rassuré Bernat de Cabrera sur le fait que la reine ne pouvait pas vouloir le tuer. Le 25 juillet 1364, le Navarrais est nommé majordome du duc de Gérone¹³⁹. C'est une belle récompense. Il est devenu désormais un homme de confiance de Pierre IV. Plus tard, en septembre 1373, on le retrouve aux côtés du nouveau roi de Castille, Henri II¹⁴⁰.

Juan Ramírez d'Arellano apparaît donc comme un noble qui a fait grande carrière au cours de la guerre des deux Pierre, sans doute grâce à des qualités inspirant confiance à tous ses interlocuteurs. Il est assez typique pour avoir été étudié¹⁴¹. En décembre 1362, sous le coup d'une accusation de Charles II, il a rompu ses liens de féodalité, ce qui ne l'empêche pas d'être régulièrement sollicité comme intermédiaire entre le roi de Navarre et d'autres (la Castille, l'Aragon ou le comte de Foix en 1364). Son épouse est au service d'Éléonore de Sicile, et Pierre IV veille à ce qu'elle ne souffre pas des représailles prises à l'encontre des Navarrais en 1363. Enfin, homme en qui Henri de Trastamare a confiance, nous l'avons vu, il est richement doté quand celui-ci devient roi de Castille. Voilà un homme qui sait se garder de tous pour bénéficier de positions politiques et diplomatiques des plus avantageuses et tirer son épingle du jeu.

2.2.2 Les manipulations de la reine Éléonore

2.2.2.1. Pierre IV veut bien la mort mais il veut savoir avant tout.

Nous avons déjà évoqué comment la lettre de créance confiée à López García de Sesse indique que Pierre IV veut faire un exemple de Bernat de Cabrera et envisage sans nulle hésitation la mort, mais après une procédure publique. Dans la lettre du 8 avril 1364 envoyée à Éléonore, Pierre IV indique que, s'il est favorable à la mort de Bernat de Cabrera, il veut savoir, qu'une enquête est lancée, qu'il faudra interroger beaucoup -il indique nommément le roi Charles de Navarre- et dans de nombreux lieux, et qu'il devra juger en conscience¹⁴². C'est

¹³⁷ XXXII, p. 119.

¹³⁸ Ce qu'il ne fera pas dans nos documents. XXXII, p. 132-133.

¹³⁹ A.C.A., C. Reg. 1203, fol. 3r et 6v.

¹⁴⁰ En 1373, il est *dominus de los Cameros*, négociateur au nom du roi de Castille (MASIÁ de ROS, *op cit.*, vol. II, p. 586, 588, 591...).

¹⁴¹ DIAGO HERNANDO, M., « Un noble entre tres reinos en la España del siglo XIV : Juan Ramírez de Arellano », *Príncipe de Viana*, 230 (2003), p. 523-556.

¹⁴² *Justificar nostra consciencia*, A.C.A., C. Reg. 1198, fol. 266r.

une volonté constante dans tous les écrits royaux. Le 11 avril 1364, depuis Montalbán, il lance officiellement la procédure et demande l'inculpation de Bernat de Cabrera, de son fils le comte d'Osona et de Ramon Alemany de Cervelló, ainsi qu'une enquête, à Éléonore, son lieutenant général¹⁴³. Dans une lettre du 14 mai 1364, il l'informe qu'elle fera le procès en son nom mais il veut qu'il ne soit porté nul préjudice au comte d'Osona fait prisonnier pendant le service royal, à sa femme ou sa mère, et qu'il n'y ait aucun dommage¹⁴⁴. La lettre suggère que Pierre IV a certes du respect pour le comte et les siens mais aussi peut-être grandes craintes d'allumer une révolte dans les terres de Catalogne.

2.2.2.2. Une reine très active difficile à modérer

Le rôle d'Éléonore est perceptible en filigrane dans la procédure. Elle la facilite et sans doute la dynamise. Nous avons évoqué les chapitres qu'elle fait rédiger pour aider le jugement de Pierre IV. Le 27 juin, ayant entendu dire qu'Alvarez Despeyo arrive de Valence, elle le fait interroger¹⁴⁵. Elle suit attentivement et fait confronter les multiples témoignages de Ramonich de Castells et de deux autres évadés, puis intervient même le 4 juillet 1364 pour le libérer de son serment¹⁴⁶. Les cahiers de témoignages reçus de Burriana, à compter de juin 1364, en pays de Valence sont réalisés à son initiative tout comme celui reçu de Saragosse (témoignages du 23 août au 10 septembre 1364)¹⁴⁷. Durant l'été 1365, elle demande à Olfo de Proxida, gouverneur de Majorque, de récolter des témoignages. D'ailleurs, la comtesse d'Illa ne s'y trompe pas qui lui envoie Berenguer Dolius en juillet 1365¹⁴⁸. Encore en automne, des dépositions sont reçues par Ramon de Planella, chevalier, *algutzir* de la reine et Francesc de Alda, licencié en droit¹⁴⁹. Chaque fois qu'elle intervient, c'est en tant que lieutenant général du roi. Jusqu'à l'automne 1365, Éléonore joue un rôle direct dans l'organisation du procès avec Pere Çacosta.

2.2.2.2.1. Éléonore : un projet pour la Sicile contrariée ?

Éléonore est une reine active en qui Pierre IV a confiance. Elle lui a donné trois fils, Jean, Martin et Alphonse (1362). Pierre IV n'ignore pas la rancœur de la reine à l'égard de Bernat de Cabrera car le conseiller s'en est plaint de nombreuses fois à son roi et à d'autres.

¹⁴³ XXXIII, p. 96.

¹⁴⁴ A.C.A., C., Reg. 1197, fol. 148 r, il est à Valence.

¹⁴⁵ XXXIII, p. 169.

¹⁴⁶ XXXIII, p. 185.

¹⁴⁷ *De mandato sibi facto per illustrem dominam reginam locumtenentem generalem* XXXII, p. 52. *De mandato sibi facto per illustrem dominam Reginam...* XXXII, p. 141.

¹⁴⁸ XXXII, p. 267.

¹⁴⁹ XXXII, p. 284.

Dans le procès est évoquée cette inimitié qui n'est sans doute ni unilatérale ni récente... Ainsi, durant l'été 1361, Bernat de Cabrera a confié à Pedro Jordán d'Urriès que jamais il ne serait là où la reine est, spécialement à Barcelone, Valence ou Saragosse ni dans aucun lieu peuplé où, profitant d'une agitation, elle pourrait le faire tuer¹⁵⁰. Juan Ramírez de Arellano est plus bavard sur le sujet et témoigne surtout de l'antipathie du conseiller qui aurait dit que si ce *desamor* de la reine devait durer plus, il rechercherait sa mort¹⁵¹. Il précisait qu'Eléonore devait garder ses traîtres en Sicile et que jusque-là, on n'avait jamais vu une femme plus nocive qu'elle en Aragon. Elle avait fait beaucoup de torts à tout le royaume : par ses conseils s'était perdu tout ce qui avait été perdu, et jamais une femme ne s'était mêlée de guerre comme cela. Arellano précise que contrairement à Bernat de Cabrera à qui il l'avait dit, il ne croyait pas que la reine eût négocié sa mort¹⁵².

Eléonore est née en 1325, elle est sicilienne. La Sicile a sa place dans la vision méditerranéenne des princes catalans. Pierre III, marié en 1262 avec Constance de Sicile, -la fille du roi tué par Charles I d'Anjou, frère cadet de Louis IX de France, avait débarqué sur l'île le 31 août 1282, après la révolte des Siciliens contre les Angevins et s'était proclamé Pierre I de Sicile. Ayant été excommunié par le pape Martin IV, qui soutenait les Angevins, et après une brève guerre entre Aragon et France, Pierre avait accepté de renoncer à la Sicile pour éviter un conflit avec le Saint-Siège. Sur le terrain toutefois, les Catalans étaient très puissants. Jacques II d'Aragon avait nommé en 1291 son frère Fadrique/Frédéric vice-roi de Sicile. Par le traité d'Anagni en juin 1295, il avait accepté de restituer la Sicile aux Angevins en échange de la Sardaigne et de la Corse, et de se marier avec Blanche, fille de Charles II, roi de Sicile (un Angevin). Toutefois, les Siciliens lui préférèrent son jeune frère Fadrique (finalement couronné en 1296) et Jacques II lui fit la guerre jusqu'au compromis de 1302 qui concédait à Frédéric la Sicile comme douaire d'Eléonore, autre fille de Charles II que Frédéric avait épousée. Il était prévu que le royaume reviendrait à la maison d'Anjou. Mais la Sicile, en 1338, confirma son allégeance à Frédéric puis à Pierre II, son fils, contrairement au traité de 1302. Pierre II de Sicile épousa Elisabeth, fille du duc de Carinthie. Ils eurent neuf enfants dont Louis qui succède à son père sous la régence de sa mère de 1348 à 1352 puis de sa sœur Constance de 1352 à 1354. La seconde fille est Eléonore, mariée à Pierre IV. En réalité, elle avait été promise à l'infant Raymond Bérenger, mais la dispense pontificale leur avait été refusée. En 1349, quand Pierre IV la demande en mariage, elle accepte contre la volonté des

¹⁵⁰ XXXII, p. 197.

¹⁵¹ Bernat de Cabrera deya que si aquesta desamor que la Reyna li havia durave molt que, per cert, ell li percassaria la mort, XXXII, p. 126 ;

¹⁵² XXXII, p. 126-127.

siens¹⁵³. En 1355, le jeune Louis meurt et Frédéric, le dernier fils lui succède. Il n'a alors que treize ans et tombe malade ; surnommé Frédéric le Simple, il ne semble pas en capacité de gouverner.

Quand la nouvelle de la mort de Louis arriva en décembre 1355, Éléonore a pu penser qu'elle pourrait être celle par qui la Sicile serait désormais réunie à l'Aragon et elle prépara activement cette union. Le mariage de Frédéric et de sa belle-fille Constance fut d'abord envisagé¹⁵⁴. Autour de l'île, les Angevins s'agitaient aussi. Les Aragonais de Sicile réclamaient une aide militaire en échange de laquelle Éléonore avançait ses prétentions d'héritière. Frédéric était prêt à abdiquer l'Empire sicilien qui comprenait au moins virtuellement les duchés d'Athènes et de Néopatrie. Éléonore s'est même engagée personnellement dans des négociations avec le souverain du Maroc qui devait fournir des troupes qui seraient transportées par les vaisseaux catalans. Toutefois, Pierre IV, pris dans le conflit sans fin avec la Castille, ne pouvait fournir l'aide attendue. On peut penser que la déception d'Éléonore a été proportionnelle à son espoir. Ses rêves se sont fracassés en 1357. Elle pouvait en rendre responsable Bernat de Cabrera. Il semble ne jamais avoir négocié en Sicile et d'ailleurs aucun des faits qui lui sont reprochés n'a de relation avec cette île stratégique.

En outre, d'autres concurrents étaient en lice. Sancho de Majorque, mort en 1324, avait épousé une fille de Charles II de Sicile comme son cousin Frédéric tandis qu'une de ses sœurs était mariée à Robert le Bon, un Angevin. Majorque avait choisi le clan angevin contre le clan catalan. Si l'héritier de Majorque trouvait des soutiens, il pourrait peut-être faire sortir définitivement la Sicile définitivement de l'orbite catalano-aragonaise. C'était le contrôle de la Méditerranée occidentale qui était en jeu. La Sicile n'était pas seulement un objectif personnel d'Éléonore, elle le partageait avec son époux. La situation de la péninsule n'était guère brillante mais dans toute la Méditerranée occidentale, les ambitions de Pierre IV étaient menacées : Sardaigne, Majorque, Sicile...

2.2.2.2. Une reine entourée d'un Hôtel

Tout un personnel apparaît autour d'elle dans le procès. Ainsi durant les conseils apparaissent Romeu de Cescomes, l'évêque de Lérida, son chancelier, Berenguer Carbonell *scrivà de racio* (*scriptor portionis*) de la reine, qui apparaît comme son ambassadeur régulier

¹⁵³ DEIBEL, U., « La reyna Elionor de Sicilia, monografia », dans *Memoria de la real academia de Buenas Letras de Barcelona*, X, 1927, p. 349-380.

¹⁵⁴ Frédéric II, le Simple, est marié en 1361 à Constance d'Aragon, fille de son beau-frère Pierre IV et de Marie de Navarre (elle meurt en juillet 1363 à Catania).

en Sicile¹⁵⁵. Sont témoins du bannissement : Artal de Focibus, vicomte de Cabrera, Berenguer de Cabestayn, docteur en droit (*legum doctor*), Ferrer de Maguerola, *scrivà* du roi (*scriptor regis*), *Guillermus Oliverius*, de la trésorerie de reine, Guillerm, abbé de Santes Creus, Francesc Burgues, un *ciutadan* de Barcelone, *Petrus Fabre* de Perpignan, Pere de Sant Clement¹⁵⁶. Un conseil se tient chez Johan Ros ; il doit être assez intime¹⁵⁷. Mais le personnel royal et ducal est aussi là : Berenguer d'Abella, Francesc Roma docteur en droit et vice-chancelier, comme Jacme Dezfar, chancelier du duc ou Pere de Gostemps *scrivà* du roi, assistent aux réunions¹⁵⁸. Il est difficile de mesurer le degré de soumission à Eléonore. Il est avant tout lié à la fonction. On peut toutefois noter que Thomas de Marça est prêt à menacer la vie de l'abbé de Sant Salvador de Breda pour le dissuader d'argumenter devant la reine¹⁵⁹. Le récapitulatif de Pere Çacosta nous apprend qu'il est lui-même chambellan du duc de Gérone :

« Item, le seigneur roi et son conseil sont certains qu'En Bernat a manigancé avec le roi de Navarre pour qu'En Ramon Alemany soit chambellan du seigneur duc. Et comme le seigneur roi et la dame reine ne le voulaient pas, puisqu'il avait déjà pour chambellan En Thomas de Marça qui lui était bon et profitable (...) ¹⁶⁰. »

L'extrait précité suggère que Pere Çacosta partage sans doute l'avis du roi et de la reine. Sans doute Thomas de Marça craint-il de perdre sa place...

Pierre IV est capable de nommer certains ennemis de Bernat de Cabrera. Dans la lettre du 14 mai 1364¹⁶¹, il l'invite aussi à prendre garde de certains conseillers qui n'en sont pas moins « gens de bien » mais qui seraient partiaux dans cette affaire, et il nomme dans une cédule manuscrite : l'évêque de Lérida, Pere Çacosta, Berenguer de Relat, son trésorier ainsi que Pere de Sant Clement. Il lui recommande l'archevêque de Tarragone, Bernat Dolzinelles, Francesc Roma et les *savis* du Roussillon. On ne peut dire qu'Eléonore n'écoute pas son époux. La composition des conseils paraît plus équilibrée que ce à quoi on pourrait s'attendre

¹⁵⁵ XXXII, 30. DEIBEL, U., « La reyna Elionor de Sicilia, monografia », *Memoria de la real academia de Buenas Letras de Barcelona*, X, 1927, p. 349-380.

¹⁵⁶ XXXII, p.10, p.29, p. 38.

¹⁵⁷ XXXII, p. 29.

¹⁵⁸ XXXII, p. 38.

¹⁵⁹ XXXII, p. 14. Il fait partie des chevaliers convoqué aux *corts* de 1362 (PONS GURI, J.-M., *Actas de las Cortes Generales de la Corona de Aragón de 1362-1363*, Colección de Documentos Inéditos del Archivo de la Corona de Aragón, vol. L, Madrid-Barcelone, 1982, p. 12), il doit s'agir d'un homme d'expérience, payé dans l'Hôtel royal depuis 1346 où on le rencontre comme *oydor dels pencios*. En 1354 il opère des paiements pour l'armement de galères, si tous ces Thomas de Marça forment un même homme, il doit s'agir d'un technicien tout terrain. A.C.A., MR 850 fol 1v, 9v ; MR 852 fol 2r ; MR 642 fol. 33r-34v.

¹⁶⁰ XXXIII, p. 239. A.C.A., C., Reg.1203, fol. 3r et 6v : le 25 juillet 1364, il est nommé *camerlench*. Sans doute retrouve-t-il ses fonctions.

¹⁶¹ A.C.A., C., Reg. 1197, fol. 148 r, il est à Valence.

d'une personne haineuse comme Bernat de Cabrera l'a décrite. Dans les conseils du 12 et du 14 juin, sont au moins cités Francesc Roma, Pere Çacosta et Francesc Formosa, le *battle general* occupant toutefois un rôle de premier plan. Le 30 mai 1364, à Barcelone, le témoignage de Pere Darchiers, secrétaire du roi de Navarre à Barcelone est reçu notamment devant Francesc Roma, docteur en droit ; il l'a d'ailleurs interrogé, se porte garant de ses paroles et fait verser le document au dossier¹⁶²...

2.2.2.3. Les premières procédures de l'été 1364 : premières tensions

2.2.2.3.1. Berenguer d'Abella chargé d'interroger

Le 10 juin, pour aller négocier avec le roi de Navarre, Pierre IV nomme personnellement Berenguer d'Abella, un de ses fidèles Roussillonnais, présent dans son entourage depuis 1348 et les bourrasques de l'Union¹⁶³. Berenguer d'Abella est en effet possessionné dans le Pallars. Il apparaît régulièrement aux côtés de Bernat de Cabrera. Ainsi, ils sont tous deux aux côtés de Pierre IV « contre » les rebelles de l'Union ; il participe à la reprise de Majorque en 1349¹⁶⁴. Le 18 octobre 1361, alors que Pierre IV craint le retour des Grandes Compagnies, il écrit à celui qui occupe les fonctions de gouverneur général de Catalogne¹⁶⁵. Zurita le dit *camarero* du roi¹⁶⁶. Dans un acte du 13 juillet 1364, il est dit *vice gerentes gubernator* de Catalogne¹⁶⁷. Il apparaît comme témoin des accords de Sangüesa/Sos du 25 mars 1364¹⁶⁸. C'est un donc vieux conseiller, lui aussi, nommé majordome de Pierre IV mais avec une envergure diplomatique moindre, même s'il peut être envoyé en mission diplomatique¹⁶⁹ auprès du roi de Castille. Quand Jean de Gérone, adolescent est envoyé près des lignes de Valence en décembre 1363 pour combattre, il est militairement bien entouré (son grand-oncle, l'infant Pierre, le comte d'Urgell et le vicomte de Cardona) mais Pierre IV lui adjoint quatre nobles dans son conseil, dont Berenguer d'Abella¹⁷⁰.

En même temps, il peut avoir grandi dans l'ombre de Cabrera sans l'admirer, au contraire. En effet, Zurita le cite comme un ennemi; il est possible qu'une jalousie existe chez lui. Cabrera aurait pu, en effet, lui faire de l'ombre car, après la mort du rival, on le voit

¹⁶² XXXIII, p. 162.

¹⁶³ Zurita le cite presque toujours à côté de Bernat de Cabrera.

¹⁶⁴ Zurita, VIII, 33-34; 47-48.

¹⁶⁵ A.C.A., Reg.1519, fol. 29 r par exemple.

¹⁶⁶ Zurita, IX, 34.

¹⁶⁷ A.C.A., C., Reg. 1203, fol. 6r.

¹⁶⁸ À ses côtés, signent: Pere Margens et Ramon de Pegneza et Juan Ramírez d'Arellano. CASAÑ Y ALEGRE, J., , *Colección de documentos...*, op. cit., p. 99 et 117.

¹⁶⁹ Zurita, IX, 14.

¹⁷⁰ Il meurt le 29 avril 1387.

intervenir dans des missions de plus grande envergure¹⁷¹. Il y a tout lieu de penser que Berenguer d'Abella est le personnage intermédiaire idéal cumulant :

- l'ancienne fonction de gouverneur de Catalogne devenu désormais vice-gouverneur, peut-être parce qu'Éléonore est lieutenant du roi ;

- celle d'un conseiller du premier cercle de Jean de Gérone, le Primogenit, qui sera responsable en tant que lieutenant du roi dans le duché de Gérone de l'éventuelle récupération des possessions de Bernat de Cabrera, ainsi que de la mise à mort du conseil ;

- la confiance que lui portent Pierre IV et sans doute Éléonore.

Ainsi, en l'envoyant interroger Bernat de Cabrera à Novales¹⁷², Éléonore semble suivre la voie tracée par son époux. En même temps, l'introduction d'un témoignage nous présente sa commission comme émanant du roi¹⁷³. Il est alors difficile de savoir qui agit : la reine en son nom propre, ou le lieutenant du roi.

Par la suite, grâce aux Registres Secrets, on découvre qu'Éléonore paraît vouloir contrarier les volontés de son époux.

2.2.2.3.2. Pere Çacosta, un *battle general* qui constitue un lourd dossier à charge.

Le 2 juillet 1364 Pere Çacosta, *battle general* de Catalogne et procureur fiscal du roi, rédige un mémoire, une *informacio*, dans laquelle sont classés par chapitres les éléments retenus contre Bernat de Cabrera et son fils¹⁷⁴. Ce travail s'apparente aux chapitres d'accusation proclamés en conseil le 7 septembre 1353 en Sardaigne et qui constituaient le prélude du procès, ainsi qu'aux chapitres préparés par le même Pere Çacosta en mai 1364. Le travail du *battle general* est lié à l'existence de ce conseil, comme celui de mai a dû sa réalisation au conseil du 8 mai. On ne sait quand il est lu. Ce récapitulatif paraît formellement indispensable à l'ouverture du conseil qui n'y fait pas expressément allusion. L'objectif est de reprendre les méfaits de Bernat de Cabrera et de son fils en s'inspirant des travaux du roi, de la reine et de son travail préparatoire de mai.

121 chapitres rappellent des faits ayant eu lieu depuis 1347, tout en présentant pourquoi le roi croyait pouvoir lui faire confiance. Les 103 premiers évoquent chronologiquement les événements depuis la paix de Terrer (1361) jusqu'à l'arrestation du conseiller à Carcastillo. Les autres chapitres concernent la période antérieure, soit depuis 1347 :

¹⁷¹ Avec le roi de France en 1369.

¹⁷² A.C.A., C., Reg.1076, fol. 9v.

¹⁷³ ... *don Berenguer de Abella que recibiesse en Aragon*... (XXXII, p. 134).

¹⁷⁴ XXXIII, p. 198-253.

- Il l'a aidé dans la crise de l'Union, Pierre IV fait lui a fait des dons considérables ainsi qu'à son fils (qu'il a fait comte), Bernat de Cabrera était *natural*, c'est-à-dire un homme de sa terre. La fidélité attendue d'un *natural* est supérieure à celle créée par le lien vassalique. Pere Çacosta constate que Bernat de Cabrera en a abusé (chap. 105-107).
- Bernat de Cabrera est un belliciste. Il l'a prouvé lors de la crise de l'Union, de la guerre contre les Génois qui a surtout enrichi Venise, de la déclaration de guerre contre la Castille (1356), des affaires de Sardaigne qui ont coûté vies humaines, destruction et de grandes quantités d'argent et qui créent aujourd'hui un crise d'endettement parmi les *ciutats* et *viles* royales tandis que lui s'est enrichi (chap. 108-112).
- C'est un manipulateur autant vis-à-vis des autres conseillers que du roi lui-même qu'il reprenait d'une manière qu'il n'aurait pas osé utiliser avec son fils. Il l'a prouvé lors de la déclaration de guerre de 1356. Il a utilisé les hommes du roi pour faire la guerre contre les comtes d'Empuries, Urgell et le vicomte de Cardona. Il a abusé du pouvoir concédé à Vic, a tenté de rallumer l'Union. Tout en abusant de ses pouvoirs, il ne se gênait pas pour médire grandement du roi (chap.113-121).

À l'exemple du document rédigé en mai, les chapitres sont parfois clairs, parfois confus, et quelques-uns sont erronés. La rumeur y a sa place. À la différence du document de mai, il ne cite pas qui l'a entendu, qui peut le dire... Parfois, une personne d'un rang supérieur est citée (Pedro de Luna, l'archevêque de Saragosse, celui de Tarragone, l'évêque de Barcelone, Bernat Dolzinelles). Pere Çacosta ponctue son écrit de formules telles que « tout le monde peut le voir », « tout le monde le sait », « le roi, son conseil et d'autres sont sûrs ». Par ailleurs, comme pour le mémoire rédigé en mai, les remarques relatives aux affaires diplomatiques sont erronées. Ainsi, le document prétend que Pierre I a déclaré la guerre en 1356 sans s'être d'abord plaint des dommages causés par Perellós. Plus les faits sont contemporains, moins la réalité – de ce que nous connaissons – est déformée. Elle est toutefois profondément interprétée au détriment du conseiller. Pierre IV avait sans doute des raisons de penser que Pere Çacosta était défavorable à Bernat de Cabrera.

Le mémoire de Pere Çacosta évoque plus explicitement la déposition du comte de Dénia¹⁷⁵, les paroles entendues par les habitants de Carcastillo et mises par écrit par Bernat

¹⁷⁵ Chap. 98, XXXIII, p. 241.

Michaelis qui accompagnait García López de Sesse¹⁷⁶. De ces dernières, nous n'avons rien ; quant à la déposition du comte de Dénia, celle que nous avons date du 24 août 1364¹⁷⁷. Dénia a donc été entendu plus tôt mais la déposition n'est pas dans le dossier. Pere Çacosta est bien informé.

Bernat de Cabrera est présenté le 2 juillet 1364 comme un homme ambitieux, rapace, ennemi de Pierre IV qui a voulu sa perte, celle de son royaume. C'est sur ces bases que le conseil allait délibérer.

2.2.2.3.3. Le conseil du trois juillet 1364 : les objectifs d'Éléonore contrariés par son conseil ?

Le 3 juillet 1364, un grand conseil réunit la reine, Pere Çacosta, l'infant Raymond Bérenger, des nobles, chevaliers, docteurs en droit et des *ciutadans* au domicile de Berenguer Vives, juriste.

Y est d'abord lue une lettre de l'infant Pierre, frère mineur, envoyée le 25 juin depuis Valence en réponse à une missive où Éléonore a paru tourmentée par les reproches faits par son mari le 14 mai¹⁷⁸. Trois éléments nous paraissent importants. D'abord, Bernat de Cabrera doit mourir car « sa mort est la vie du roi et du royaume et sa réhabilitation – *restaurament* – signifie la mort de ceux-ci ». Toutefois, « la loi divine et humaine veut que ce qui est juste se fasse justement ». Les crimes de trahison et de lèse-majesté qu'on lui impute, avec pour seul témoin Charles de Navarre, ne sont pas probants même si sa fuite est un indice supplémentaire. Il ne croit pas qu'il avouera sous la torture car c'est un homme physiquement résistant qui, même torturé comme il le faut, ne veut pas porter préjudice à son lignage. Il argumente en faveur de la mort du conseiller mais réclame justice publique forte, vigoureuse et vertueuse. La position de l'infant est claire : Bernat de Cabrera doit mourir, mais selon une procédure de justice rigoureuse. L'oncle du roi reconnaît seulement que l'on manque de preuves. On peut rester perplexe face à un tel raisonnement qui mélange considération politique et souci de justice. Il y a toutefois un élément qui est fortement suggéré, c'est que par sa mort, c'est la continuité du royaume et de la chose publique qui est assurée. Il y a une nécessité plus haute que la vie personnelle de l'homme Cabrera, sans doute ce que l'on appellerait aujourd'hui la raison d'État. C'est le même raisonnement qui lui fait dire que le conseiller ne parlera pas même torturé, pour sauvegarder son lignage. L'infant n'avait sans

¹⁷⁶ Chap. 103, XXXIII, p. 245.

¹⁷⁷ XXXII, p. 142.

¹⁷⁸ Lettre dans A.C.A., C., Reg. 1197, fol. 148 r, Pierre IV est à Valence. XXXIII, p. 254.

doute pas beaucoup d'amitié pour Cabrera qui l'a supplanté dans les conseils du roi et les conseils au roi. C'est un vieil homme (né en 1305) qui a désormais des aspirations plus spirituelles et qui sait revenir au service du royaume et de son neveu. Durant l'expédition de Pierre IV en Sardaigne, il a été lieutenant général ; en 1357 il est envoyé comme capitaine général à Valence. Toutefois, en 1358, il renonce à son comté de Ribagorça /Prades au profit de son fils, Alphonse, comte de Dénia et proche d'Henri de Trastamare, et il fait profession au couvent des frères mineurs de Barcelone¹⁷⁹. C'est aussi un intellectuel qui a sans doute gagné par son expérience une profondeur de réflexion¹⁸⁰. Il affronte la reine qui, déroutée, lui a demandé de l'aide mais il ne s'oppose pas à elle. Il est d'accord sur le but mais pas sur les moyens. Il ne lui donne pas non plus de solution. On imagine que la lecture de sa lettre a laissé le conseil dubitatif...

On lit ensuite le récent traité qui lie la Navarre à l'Aragon, puis la *relacio* des témoignages qui ont été reçus contre Bernat de Cabrera. Nous ne savons pas qui a rédigé ce texte ni son contenu. Toutefois, le conseil horrifié pense que le roi peut avec bonne conscience le condamner à mort. Sur ce point, il n'y a pas de débat. Toutefois, un conseiller avance que légalement pour pouvoir confisquer les biens, il faut sans doute un procès. S'ils avaient à conseiller un juge qu'ils connaissent, ils lui conseilleraient d'en savoir plus et d'écouter les raisons de Bernat de Cabrera pour rendre alors la justice¹⁸¹. Juan Blas. Sitges en conclut qu'au fond, ils s'en remettent à Pierre car ils ne savent que faire¹⁸². Peut-être aussi ne veulent pas avoir une mort sur la conscience. Ils n'ont pas en effet connaissance de la *confessio* du vieil homme ; ce conseil peut heurter leurs valeurs.

Si Bernat de Cabrera doit mourir, qu'il meure dans le cadre d'un procès. Il est donc possible que l'on soit dans le cadre d'un conseil (tel celui que nous avons relaté pour Cervelló) préparatoire à un jugement mais ici deux éléments posent problème. Le 14 juin Bernat de Cabrera a été reconnu coupable par un conseil mais la peine n'a pas été définie ; le 3 juillet, sa « peine » est définie mais il lui faut un procès régulier. Ce procès va se tenir en Aragon dans la mesure où Pierre IV arrive à récupérer l'accusé.

De ce conseil, Éléonore retient que la mort est souhaitable. Désormais elle utilisera tous les moyens de pression pour que l'on fasse parler Bernat de Cabrera sous la torture. C'est

¹⁷⁹ Il meurt en 1381 à Pise.

¹⁸⁰ BEAUCHAMP, A., « De l'action à l'écriture : le *De regimine principum* de l'infant Pierre d'Aragon (v. 1357-1358) », dans *Anuarios de Estudios Medievales*, 35/1 (2005), p. 233-270.

¹⁸¹ ...*siu havien a consellar a alcu qui conegues axi com a judge, consellarien que s'en informas plenament et oydes les rahons d'En Bernat de Cabrera lavors quey faes segons la justicia trobaria* (XXXIII, p. 260).

¹⁸² SITGES, J.B., *La muerte de D. Bernardo de Cabrera*, Madrid, 1911.

comme si elle avait pris la résistance prêtée par l'infant Pierre à Bernat de Cabrera comme un défi personnel. Pierre IV, de son côté œuvre, pour un jugement, pas forcément équitable.

2.2.2.3.4. Éléonore versus Jean de Gérone : la torture contre la conscience

Les Registres Secrets nous révèlent un échange de correspondances terrible entre la reine et son fils. On peut dire qu'elle l'inonde de courriers, tandis que de son côté il réplique avec mesure et parfois quelque lenteur...

Le 28 juin, Pierre indique à Berenguer d'Abella que Charles de Navarre veut que le conseiller meure, qu'il en est d'accord mais qu'il tient à ce que soit sur sa terre et en son nom, ainsi qu'en public¹⁸³. Cette lettre passe dans les mains de la reine qui écrit le 8 juillet 1364 au même d'Abella que Bernat de Cabrera doit être torturé avant de mourir pour que l'on sache tout. Comme l'envoyé n'a pas de juridiction sur l'Aragon, elle demande au duc de Gérone que l'on aille chercher Bernat de Cabrera à Novalès pour l'amener à Saragosse ou à Huesca, et que l'on l'y torture pour savoir la vérité – vérité que l'on doit écrire – et les noms et actions de ses complices, dont Ramon Alemany de Cervelló et Berenguer de Pau. Ensuite, on doit faire ce que le roi a ordonné, à savoir sans doute le tuer ; elle ne précise pas si cela doit se faire dans un cadre public ou privé¹⁸⁴.

Berenguer d'Abella dans son courrier du 12 juillet paraît perturbé. Il a interrogé le conseiller et a procédé à l'échange entre ce dernier et le fils de Juan Ramírez Arellano. Mais il ne paraît pas tranquille : il voyage de nuit et réclame pour le déplacement de Bernat de Cabrera une dizaine d'hommes en qui on peut avoir confiance. Il produit au duc de Gérone les deux lettres reçues du roi et de la reine et précise par deux fois : « Je ne bougerai ni ne ferai rien que vous ne m'aurez pas ordonné »¹⁸⁵.

Éléonore s'adresse aussi directement à son fils par une lettre du 8 juillet, c'est-à-dire postérieure aux décisions de Pierre IV et au conseil du 3. Elle lui écrit qu'il doit intervenir dans l'affaire Cabrera car elle n'est pas sûre que Berenguer d'Abella ait juridiction, tandis que l'infant est lieutenant du roi en l'Aragon. Elle lui ordonne donc de s'en occuper, de prendre conseil et d'amener Bernat de Cabrera à Saragosse ou un autre lieu pour faire justice. Mais avant tout, elle précise qu'il faut le torturer. Elle insiste sur l'urgence de la situation. Éléonore veut ainsi la torture puis la mort pour Bernat de Cabrera sans que le roi n'y ait jamais fait allusion ; elle ne reflète pas les délibérations du conseil du 3 ; va à l'encontre de l'avis de

¹⁸³ ... *que deje morir consentim que muyra confiant de sa consciencia que justa es la sua mort*, (XXXIV, p. 246).

¹⁸⁴ XXXIV, p. 244-245.

¹⁸⁵ *Jo no moure mossen Bernat tro haje ardit vostre/jo nom moure ne fare res tro vos ho manets*, (XXXIV, p. 243-244).

l'infant Pierre. Elle tronque même les propos de Pierre IV ; elle lui fait dire qu'il veut que le conseiller meure quel qu'en soit le moyen. Il n'est pas question d'une procédure de justice ou d'une justice publique. Pour accroître la tension, elle écrit aussi à Thomas de Marça, veut que l'archevêque de Saragosse, Lope Fernández de Luna¹⁸⁶, soit informé, et manipule peut-être Jacme Dezfar pour que Jean de Gérone s'exécute au plus vite.

Le 12 juillet 1364 Berenguer d'Abella écrit à Thomas de Marça, majordome du duc : si le duc vient, il faut faire apporter les instruments de torture et, si quelqu'un sait s'en servir, il faut l'amener aussi¹⁸⁷. Cela sous-entend que la torture, qui est une activité requérant instruments et spécialiste, se ferait peut-être en présence, en tout cas non loin du duc, et que la mort de Bernat de Cabrera est imminente. La multiplicité des lettres de la reine suggère qu'elle s'attend à une résistance. Certes, le *Justicia* ne s'est pas précipité pour s'exécuter et lui envoyer des témoignages. Elle peut se douter que les méthodes qu'elle réclame peuvent rebuter un jeune homme de 13 ans qui doit les faire exercer sur celui qui a été à ses côtés dans sa prime enfance. Elle sait sans doute aussi que la torture n'est pas une pratique facilement admise en Aragon¹⁸⁸. D'ailleurs, il faut trouver quelqu'un qui maîtrise cet art.

Le 13 juillet 1364, le duc en son conseil décide de faire aller chercher Bernat de Cabrera car il est trop dangereux de sortir de Saragosse. Il ne loge pas à l'Aljafería, peut-être pour cette raison, mais chez l'archevêque, protégé par les hautes murailles de la cité. Nulle part il n'est question de la torture. Cinq jours après, comme Berenguer d'Abella présente les nouvelles exigences de Charles de Navarre au sujet du vieil homme (il ne faut pas le tuer avant que le roi de Navarre n'ait rencontré son père), le conseil en informe Éléonore et attend ses ordres. Néanmoins, un paragraphe est consacré à la torture : il apparaît au conseil que si Bernat de Cabrera n'avoue rien, la mort qui lui sera donnée souillera la réputation du roi et de son fils. Il est d'ailleurs d'avis que si l'on veut savoir la vérité, il vaut mieux en torturer d'autres – qui ne sont pas nommés – que le prisonnier¹⁸⁹. Le conseil a lieu le 17 juillet mais le duc écrit à sa mère le lendemain et lui envoie la *confessio* de Bernat de Cabrera et quelques témoignages reçus ; on semble vouloir gagner du temps à Saragosse¹⁹⁰.

¹⁸⁶ K. FOWLEY dit qu'il est un des chefs du parti francophile et favorable à Henri de Trastamare (FOWLER, K., *Medieval mercenaries. Vol I: the great companies*, Oxford, 2001, p. 201).

¹⁸⁷ *Si ve lo senyor Duc, fets aportar los arreus del turmentar encar siy ha null hom qu'en sie destre quels amenets* (XXXIV, p.249).

¹⁸⁸ CHARAGEAT, M., « La peine de mort en Aragon (XI-XV) : entre châtiment et exclusion », *El discurso legal ante la muerte durante la Edad Media en el nordeste peninsular*, GONZALES MÍNGUEZ, C., BÁZAN DÍAZ, I, (dir.), Bilbao, 2006, p. 455-473.

¹⁸⁹ XXXIV, p. 260.

¹⁹⁰ Il répond donc le 18 juillet à sa lettre du 8.

Pendant ce temps, Éléonore s'impatiente. Elle envoie à son fils cinq lettres entre le 15 et le 19 juillet. Elle persiste dans sa demande : il y a urgence que Bernat de Cabrera meure pour le bien du roi et du royaume, il faut lui donner mort en public ou en secret et lui faire avouer de gré ou de force qui sont ses complices et leurs actions. Elle réclame le secret de ses courriers mais demande que l'archevêque, Berenguer d'Abella et Thomas Marça soient informés¹⁹¹. Le 15 juillet 1364, elle invoque l'urgence comme nécessité absolue ; le 18, elle craint une libération qui entraînerait de grands dommages. Il est impossible de savoir ce qui lui suggère une telle angoisse, mis à part qu'elle dit aussi que Pierre IV rejoint Tortosa et de là devrait aller en Aragon. Le 19, informée par Abella, elle est furieuse. Elle sait désormais que Charles de Navarre a changé d'avis et craint qu'il ne fasse libérer Bernat de Cabrera avec ses « bonnes manières », car cela créerait de graves préjudices au roi et à son royaume. Si la mort lui est donnée en public, cela signifie qu'il faut lui donner la possibilité de se défendre et cela serait long et dangereux. Pour le bien du royaume et de la terre, il faut le faire torturer et le faire tuer que ce soit en public ou non. Elle prétend que cela répond aux ordres du roi à la rencontre de qui elle va au cap de Llobregat pour rentrer à Barcelone¹⁹². Parallèlement, Éléonore s'adresse dans ce même sens à Thomas de Marça et à l'archevêque Lope Fernández de Luna.

Ses objectifs n'ont pas changé : torture et mort pour Bernat de Cabrera en dehors de toute procédure régulière. Ses craintes sont fortes. Elle redoute que son royal époux ne change d'avis, peut-être qu'il n'aille à Saragosse, et que Bernat de Cabrera ne recouvre la liberté. C'est une reine pour laquelle la fin justifie les moyens, même une fois que la sentence de Pierre IV a été prononcée. En effet, le 24 juillet, elle exige une ultime fois que Bernat de Cabrera soit torturé avant de subir la décapitation. Le duc et son entourage (le *Justicia* d'Aragon, Domingo López Sarnez, le *merino* de Saragosse¹⁹³, Thomas de Marça et Jacme de Monell, le vice-chancelier ainsi que des chevaliers) semblent avoir résisté aux pressions tandis que Berenguer d'Abella devait tenter de se garder des éclats de la colère royale.

À la fin du mois de juillet 1364, on peut dire que malgré toute sa bonne volonté et ses imprécations, Éléonore a échoué. Elle était certes soutenue par un bayle général qui a multiplié mémoires et récapitulatifs. Elle s'est toutefois heurtée à de nombreux freins : la haute intelligence de l'infant Pierre qui, sans cacher son animosité à l'égard de Bernat de Cabrera, a sans doute su convaincre les hésitants que la fin ne justifiait pas les moyens ; la

¹⁹¹ Elle écrit une lettre incendiaire au majordome ducal.

¹⁹² XXXIV, p. 261-266.

¹⁹³ C'est l'administrateur des rentes royales dans la ville. BARRAQUE, J.P., *Saragosse à la fin du Moyen-âge*, Paris, 1998.

conscience d'hommes d'Église qui ont répugné à la suivre ; la crainte d'un retournement de décision de la part de Pierre IV et, enfin celle d'un soulèvement que l'on devine plus qu'on ne le cerne précisément et qui fait préférer les déplacements de nuit. Le doute peut-être s'insinue. Ne le rattachons pas à la personne de Bernat de Cabrera ; même s'il est sans doute présent dans les consciences humaines dès qu'il s'agit de prendre des décisions qui ont trait à la vie d'un individu. Au total, ce doute fait que l'on attend la décision royale, décision que l'empressement d'Éléonore présente comme versatile, mais décision qui soulage la conscience d'hommes de cour bien embarrassés.

2.3. Pierre IV assume le jugement et délègue la sentence

2.3.1. Le jugement du 22 juillet 1364 : le roi tranche

Pierre IV revient à Barcelone le 19 juillet 1364¹⁹⁴. Il ne tient pas plus compte de la demande de Charles II que du conseil réunit à Barcelone le 3 juillet, qui suggérait une justice publique avec présence d'un défenseur. Il y aura une sentence en public mais sans défense. Le 22 juillet, il réunit un grand conseil solennel.

Dans la grande salle attenante à la chapelle, sont présents Éléonore, l'infant Raymond Bérenger, des barons, chevaliers, docteurs et savants en droit. Francesc de Perellós est aussi là. L'objectif de la réunion est de prendre une décision en ce qui concerne le sort de Bernat de Cabrera. Le moyen est « de faire le récit des méfaits et des mauvais conseils trompeurs donnés depuis un certain temps au seigneur roi, selon ce que montre l'évidence des faits »¹⁹⁵ ; il n'est pas question de débat contradictoire. Pierre IV parle le premier, longtemps ; il parle vite, et sans doute fort, tellement vite, emporté par la colère, que le notaire Pere de Gostemps n'arrive pas à prendre des notes¹⁹⁶. Il expose les griefs contre Bernat de Cabrera qui sont au nombre de trente-sept. Sa déposition ne tient pas compte des faits antérieurs à la capture de son fils. Il y voit là un élément déclencheur. Il ne tient pas plus compte des chapitres du 2 juillet rédigés par Pere Çacosta. Interviennent spontanément Éléonore et, à la fin du réquisitoire du roi, Francesc de Perellós qui « devant les juges et à la demande de la reine » est relevé d'un secret au sujet des tractations de Murviedro¹⁹⁷. Ensuite est faite la *relacio* des témoignages reçus lors de l'enquête. Le témoignage de l'inculpé n'est pas mentionné ; l'infant

¹⁹⁴ TASIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p.233.

¹⁹⁵ XXXIII, p. 334.

¹⁹⁶ XXXIII, p. 338

¹⁹⁷ À Tudela, il était prévu de capturer Pierre I (XXXIII, p. 380-381).

de Gérone l'a fait envoyer le 18 juillet avec les témoignages réunis par Abella¹⁹⁸. Il ne semble pas être arrivé... ni utile.

Chacun des conseillers semblent ensuite s'exprimer et tous tombent d'accord sans exception, que ce roi « comme un prince informé en conscience peut légalement et justement donner la mort au dit Bernat pour les négociations qu'il faisait traîner, les mauvais conseils et autres choses commises par lui en faveur du roi de Castille et en destruction de la chose publique des royaumes et terres du seigneur roi et par conséquent les biens d'En Bernat sont confisqués par le seigneur roi »¹⁹⁹. Le roi le condamne donc à mort. La sentence est rédigée en latin puis montrée aux juristes du conseil : Bernat de Cabrera est condamné pour de multiples crimes de lèse majesté au profit du roi de Castille et au détriment du roi, de ses royaumes, qui ont valu de multiples destructions matérielles et humaines.

Le 30 juillet 1364, devant un conseil plus large – des *ciutadans* sont cités et beaucoup de personnes – le discours de Pierre IV, soigneusement mis par écrit par Pere de Gostemps, est lu. Les personnes présentes le 22 confirment l'exactitude de la retranscription. Le notaire du procès confie l'avoir fait corriger par Pierre IV. C'est peut-être à ce moment-là que la sentence devient officielle, elle ne devait toutefois pas tenir d'un grand secret. D'ailleurs, à cette date, Bernat de Cabrera avait été déjà exécuté à Saragosse.

Nous avons donc à faire à un mélange curieux de procédure, de formalisme et de non respect des normes. On imagine mal un conseiller qui a assisté à la colère de son roi lui faire remarquer humblement que Bernat de Cabrera n'a pu produire de défense ou que le procès ne comprend pas de débat contradictoire. Beaucoup devaient prier intérieurement de ne pas être ébloués par ce scandale. Le formalisme permettait la confiscation des biens ; il couvrait aussi la défaillance de la procédure. De fait, le crime de lèse-majesté, rarement jugé, autorise cet abus. Il semble bien qu'une telle procédure a été intentée contre l'infant Ferdinand – après sa mort – mais nous n'en avons pas trouvé trace et la tentative de fuite de sa veuve a fait le reste... Le crime est trop terrible ; les circonstances sont extrêmes. Il n'y a pas de procédure contradictoire ni de face à face entre Bernat de Cabrera et son roi. Pierre IV en son conseil condamne, mais c'est son fils qui transmettra et exécutera la sentence. La cruauté de Pierre IV va loin quand il demande à son fils que lui soit envoyée sa tête²⁰⁰.

¹⁹⁸ XXXIV, p. 260.

¹⁹⁹ XXXIII, p. 382.

²⁰⁰ XXXIV, p. 270. Exigence qui, selon la *Crònica* est satisfaite (VI, 47).

2.3.2. La sentence pour Jean de Gérone

Il n'a jamais été question de faire venir Bernat de Cabrera à Barcelone ; les routes étaient peu sûres en Aragon, c'est un fait ; peut-être craignait-on aussi une réaction nobiliaire en terre catalane ? Pierre IV redoutait-il un face à face avec un homme qui lui avait été si proche ? Jean de Gérone va recevoir Bernat de Cabrera à compter du 16 juillet 1364.

Berenguer d'Abella voulait une dizaine d'hommes pour les escorter, le duc leur en a fourni vingt et déclare à sa mère qu'ils furent vingt-cinq. Bernat de Cabrera est entré en ville au son des tambours²⁰¹. L'infant précise lui-même dans une lettre à sa mère que le conseiller est logé avec lui à la résidence de l'archevêque de Saragosse. Il a une chambre qu'il lui a fait aménager pour qu'il soit le mieux gardé possible ; il l'a placé sous la garde d'hommes fiables²⁰². L'ancien curateur et son filleul sont donc géographiquement proches. Derrière ces soucis de garde, ne peut-on pas soupçonner l'attachement d'un jeune homme pour un parrain ? La reine Eléonore redoute que Pierre IV change d'avis en rencontrant certes Charles II mais aussi Bernat de Cabrera. Le personnage devait avoir du charisme...

Informé de la sentence le 26 juillet, Jean de Gérone réunit d'abord tout son conseil pour exécuter au mieux les ordres du roi et de la reine. La reine persistait encore dans ses exigences de torture. L'ordre de Pierre IV était plus sobre et il voulait en outre recevoir la preuve de la décapitation. Jean de Gérone ne semble pas s'être plié aux volontés de sa mère et témoigne du souci de ménager le rang du condamné.... Lorsqu'il transmet la sentence à Bernat de Cabrera, Jean de Gérone cherche à respecter la position du noble. La scène se passe dans le jardin à l'entrée de la résidence de l'archevêque. Il a fait aménager comme il est nécessaire pour une grande personnalité du royaume *una taule sobre laqual li fo apperellada una cadira et sos paraments*, sans doute un siège garni de coussins²⁰³. Et, en public, Bernat de Cabrera a entendu la sentence lue par le protonotaire du duc, Bertran de Pinós. Ensuite l'*alguetir* García López de Luna a conduit le condamné sur la place du marché de la cité, près de la porte de Tolède, et là, il a été décapité. Les deux parties du corps sont restées exposées avant d'être enterrées au couvent des frères mineurs. Que ce soit lors de la lecture de la sentence ou pendant son exécution, il y avait une foule compacte ; tous les habitants de Saragosse étaient présents et la ville s'était sans doute gonflée des réfugiés venus des zones exposées aux déprédations castillanes. Le duc, faisant relation à son père, l'informe que le spectacle public a plu. Des notables étaient aussi présents : Luis Cornell, Gombaut de Tramaçet, le *Justicia*

²⁰¹ XXXIV, p. 253.

²⁰² *In quo idem dominus dictus Dux tunc hospitabatur* (XXXIV, p. 241 et p. 257).

²⁰³ XXXIV, p. 270.

Domingo Cerdán, Velazquo Aznárez de Barau, le bayle général d'Aragon, Fortuny de Liso, juré de la ville²⁰⁴. La cité est venue assister à la mort d'un homme qui passait pour le responsable de ses malheurs. Le peuple a apprécié.

Il y a quelques différences avec la *Crònica* de Pierre IV qui relate que c'est Berenguer d'Abella et Jacme de Novell, le vice-chancelier qui l'ont informé la veille du châtement qu'il allait encourir. Le conseiller aurait interpellé d'Abella et réclamé de n'avoir pu se défendre selon le droit commun. Berenguer d'Abella lui aurait répondu qu'il subissait ce qu'il avait lui-même établi comme usage du temps de sa puissance et qu'il était raisonnable qu'il use de ce qu'il avait introduit en lui citant les deux occasions dans lesquelles lui-même n'avait pas laissé l'accusé se défendre : l'exécution de Juan Jiménez d'Urrea et de Ramon Marquet...²⁰⁵ Puis après avoir été décapité, publiquement, à la vue de toute la cité, le corps a reçu une sépulture, tandis que la tête aurait été envoyée à Pierre IV. Ce dernier élément est contredit dans notre document par la lettre de Jean de Gérone dont la parole semble avoir suffi.

En somme, le procès témoigne d'une mise en scène respectueuse et d'une mort rapide, en tous les cas, pas d'une nuit tourmentée à attendre son sort. Nous pensons que Bernat de Cabrera n'a pas été torturé, au moins au sens où Éléonore l'entendait. Nous reviendrons sur son témoignage qui reflète de grandes souffrances, mais il nous semble que le duc comme le *Justicia* ont fait la sourde oreille aux imprécations de la reine. Cela pouvait être par respect pour l'homme et pour un sort qui était scellé de longue date ; cela pouvait être aussi car ils pensaient comme l'infant Pierre que le vieux Cabrera, attentif à protéger son lignage, ne dirait rien ; de toutes les façons, les Aragonais semblent avoir été récalcitrants à la torture²⁰⁶. Il est difficile d'imaginer Jean de Gérone ordonnant de faire torturer celui qui avait été son tuteur, dans l'enceinte du palais de l'archevêque, sous le regard du *Justicia*....

²⁰⁴ XXXIV, p. 271.

²⁰⁵ *Crònica*, VI, 47.

²⁰⁶ CHARAGEAT, M., « Témoins et témoignages en Aragon aux XVe-XVIe siècles », LEMESLE, B. (dir.), *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, 2003, p. 149-169. Ulpian dit « Dans l'instruction des crimes, il est de coutume d'employer la torture. Mais quand, où, jusqu'à quel degré on doit l'utiliser, c'est ce que l'on va voir. Qu'on ne doive pas commencer par les tortures, le divin Auguste l'a établi, de même qu'on ne doit pas se fier à tel point à cette forme d'interrogatoire » *Digeste*, XLVIII, 18, 1.

III. Condamner le premier, juger le second, rendre au troisième

3.1. Condamner Bernat de Cabrera

Le destin de Bernat de Cabrera est fixé depuis longtemps. Il est donc intéressant de nommer ses ennemis ou ceux qui avaient intérêt à le voir quitter la scène politique. Certains nous sont déjà apparus et nous n'y reviendrons pas : l'ascension de l'homme lui a été fatale. Certains témoignages du procès laissent percer une animosité réelle ; le discours de Pierre IV permet de cerner des arguments et de deviner sinon les noms, du moins des catégories de personnes qui, pour des raisons variées, pouvaient être favorables à la sentence capitale. On doit toutefois aussi tenir compte de la déposition de Bernat de Cabrera, vieil homme qui se sait condamné et dont les valeurs peuvent alors paraître en décalage avec ceux qui veulent sa disparition.

3.1.1. Les témoignages qui accablent

3.1.1.1. Des témoignages majoritairement catalans

On constate que les témoignages antérieurs à l'été 1364 concernent majoritairement des grands, qui appartiennent à l'entourage royal. Le vicomte de Cardona, vieil ennemi des Cabrera, interrogé dès le mois d'avril 1364 répond brièvement et d'une manière assez neutre au sujet de la lettre que Pierre I aurait fait envoyer à l'épouse de Ferdinand²⁰⁷. C'est un puissant baron dont la vicomté, qui jouxte le comté d'Osona, est une des plus vastes de la Catalogne et couvre 1 578 km², et accueille 3 611 feux, en 1365-1370²⁰⁸. Il est aussi possessionné dans le royaume de Valence²⁰⁹. Sa richesse est liée aux mines de sel ainsi qu'à sa position centrale dans la dépression catalane. Depuis le XIII^e siècle, les vicomtes de Cardona sont proches des comtes d'Urgell et opposés aux Moncada. Ils ont pu jouer un rôle d'envergure, en direction du comté de Foix ou de la Sicile. Hug Folc II de Cardona était d'ailleurs témoin dans l'acte de création du comté d'Osona le 1 mars 1356²¹⁰. Sa sœur a été mariée à Pons de Cabrera. De cette union, aucun héritier n'est né et les Cardona se retrouvent aux côtés de Raymond Bérenger (dont Hug Folc a épousé la fille) contre les Rocaberti et les

²⁰⁷ XXXIII, p. 126-128.

²⁰⁸ http://www.enciclopedia.cat/fitxa_v2.jsp?NDCHEC=0014935

²⁰⁹ De 1323 à 1325, Hugues Folc I tient le comté d'Empuries et la vicomté de Bas mais il les échange avec l'infant Pierre pour des possessions dans le royaume de Valence.

²¹⁰ SOBREQÜÉS, S, *Els barons de Catalunya*, Barcelone, 1989.

Cabrera en 1357. Sa fille, Béatrice est mariée au comte d'Urgell en 1363. La querelle dure encore en 1360 au point qu'une trêve est imposée aux barons jusqu'en mai 1360, puis pour deux années supplémentaires²¹¹. Santiago Sobrequés affirme que cela vaut au vicomte la perte de la faveur royale²¹². En 1362, il est aux côtés des Castelbon – qui se sont vu priver de la partie Moncada de Vic au profit des Cabrera – et des comtes de Foix contre les Armagnac. Ainsi, il n'est jamais favorable aux Cabrera ni à leurs alliés. Enfin, Hug Folc était très ami avec l'infant Ferdinand et on peut imaginer qu'il ait voulu la tête d'un conseiller qui lui avait valu directement ou indirectement tant d'ennuis, d'autant plus que cette mort favorisait le triomphe d'un autre de ses ennemis : Henri de Trastamare. Il semble rentrer en faveur aussi grâce à sa valeur militaire et accompagne Jean de Gérone à Valence dès le mois de décembre 1363. En juillet 1365, il est chargé avec le vicomte de Castelbon de la mise en défense de Barcelone et capture des galées castillanes²¹³.

Gilabert de Cruïlles emploie un vocabulaire plus partial et nous présente un comte d'Osona *mogut de fellona*²¹⁴. Il est baron aux environs de Gérone : seigneur de Cruïlles et de Peratallada. Il appartient sans doute à la même génération que Bernat de Cabrera. Adoubé au couronnement d'Alphonse IV (1329), il fait partie de ses Roussillonnais fidèles et fait les campagnes du Roussillon (1345), puis de Sardaigne (1354), et en 1361 participe aux négociations de Terrer. Son ascension est très clairement postérieure à la mort du conseiller²¹⁵. Cabrera lui faisait-il obstacle? Cela pourrait expliquer l'hostilité affichée.

Francesc de Perellós, chambellan, témoigne longuement le 5 juillet 1364 puis il intervient brièvement le 22 juillet au sujet des projets de capture ou d'assassinat de Pierre I²¹⁶ dans les confins navarrais. En septembre, il envoie une lettre. Son premier témoignage est accablant pour Bernat de Cabrera qu'il présente comme celui qui a entraîné Pierre IV à envisager des négociations dès l'été 1362 avec Charles de Navarre, par l'intermédiaire de Juan Ramírez d'Arellano, en mentant sur les avancées diplomatiques acquises par Perellós. Celui-ci avait pris des contacts solides avec le roi de France et Henri de Trastamare et il rappelle qu'il est celui qui a alerté le roi au sujet du caractère peu fiable du roi navarrais. Il a ensuite sans doute connu l'humiliation d'aller en Avignon faire patienter Jean II de France car

²¹¹ PONS I GURI, J.M., « Un fogatjament desconegut de l'any 1358 », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXX, 1963-64, note 56 p. 344. <http://www.enciclopedia.cat/>

²¹² XXXIV, p. 465.

²¹³ SÁNCHEZ-MARTÍNEZ, M., « Un episodio de la guerra de los dos Pedros : la defensa costera de Cataluña en el verano de 1365 », dans *Poder y Sociedad en la Baja Edad Media Hispánica. Estudios en homenaje al profesor Luís Vicente Díaz Martín*, I, Valladolid, 2002, p. 273-288.

²¹⁴ XXXIII, p. 130-131.

²¹⁵ <http://www.enciclopedia.cat/>

²¹⁶ XXXIII, p. 380-381.

on lui ordonnait d'abord d'attendre l'arrivée de Cabrera, le seul qui avait le pouvoir de conclure, puis, comme Cabrera était malade et ne venait pas, de faire aboutir les négociations dans un sens qui ne correspondait pas à ce qu'il avait longuement préparé. Il fait parler le roi de France qui lui-même pensa que Pierre IV devait être induit en erreur par son entourage²¹⁷. En septembre 1364, il rapporte une parole respectable, celle de l'abbé de Fécamp qui accable tout autant Ramon Alemany de Cervelló que Cabrera²¹⁸.

Francesc de Perellós, né entre 1300 et 1305, tire son nom du château de Perellós (Pyrénées-Orientales), il est aussi châtelain de Tautavel et de Salses. Dès 1346, il est attaché à l'Hôtel royal, d'abord conseiller puis majordome en 1355. Il a pris part à la campagne de Sardaigne et a négocié l'alliance avec Venise comme la soumission du juge d'Arborea²¹⁹. Depuis 1356, il joue un rôle crucial dans la guerre contre la Castille et essaie de favoriser les intérêts français. Dans notre document, celui que les Français nomment « messire François de Périlleux » reconnaît avoir reçu 15 000 florins du roi de France ainsi que 1000 livres de rentes annuelles²²⁰. Pierre IV, en 1366, le fait vicomte de Roda²²¹.

Le témoignage de Bernat Dolzinelles est tout aussi accablant²²². Il est également un familier de la cour (depuis 1344), docteur en droit, trésorier dès 1357, et conseiller du roi²²³. En 1344, présent dans la campagne du Roussillon, il est envoyé en 1347 auprès du pape. En 1351, il participe aux délibérations qui favorisent l'alliance avec Venise contre Gênes. Mais sur les affaires d'argent, il ne sait pas très bien...²²⁴ En 1358, il apparaît dans le *fogatgement* de 1358 comme seigneur de Cattlar (près de Tarragone). Il était présent aux conseils, rapporte les paroles du conseiller et sait répondre aussi avec mesure (quand il n'est pas sûr, il le précise). Il décrit un homme fourbe, plein de malice, sûr de ces quatre châteaux qui pouvaient tenir quatre ans, méprisant pour Pierre IV et pour les autres qu'il traitait facilement d'« écoliers », refusant qu'aucun autre ne négocie à sa place. C'est un long témoignage inspiré par une haine contenue²²⁵.

Gilabert de Centelles, un Roussillonnais comme Cabrera, majordome du roi, témoigne dès le 9 juillet 1364 qu'il s'est opposé à l'alliance conclue avec la Castille (contre le royaume

²¹⁷ XXXIII, p. 260-290.

²¹⁸ XXXII, p. 263-266.

²¹⁹ Crónica, V, 41.

²²⁰ XXXIII, p. 307-308.

²²¹ PAGES, A., *Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon, dit le Cérémonieux ou 'del Punyalet'*, Toulouse, 1941, p. 431.

²²² XXXIII, p. 312-330.

²²³ (1344-...), trésorier, conseiller du roi, docteur en droit A.C.A., MR 640 p. 24-28, 31-32, 45, 72; MR 641, p. 19, 24 ; MR 642 fol 15r-17r, 52r-54, 73r.

²²⁴ XXXIII, p. 324.

²²⁵ XXXIII, p. 312-330.

de Grenade) après la paix de Terrer et qu'il s'est fait exclure du conseil. Le reste de son témoignage est un agrégat de choses vues et surtout entendues. Il reçoit aisément les confidences de tous et notamment de Bernat Dolzinelles ; sa fonction lui permet de suivre le roi de Monzón au Pas de la Llosa. Il enregistre les informations les plus diverses, voire les plus insignifiantes. *A posteriori*, elles deviennent significatives et le majordome royal peut donc témoigner vaguement sur chacun des chapitres²²⁶. Il alimente les rumeurs qu'il confirme.

Le 3 août 1364, Pierre IV écrit à Alphonse de Ribagorza, comte de Dénia, et lui demande de vérifier que la déclaration qu'il a faite lors du procès, et qu'il appelle *depositio*, dans laquelle le comte est largement cité, est conforme à la vérité²²⁷. Il faut ici préciser qu'à la fin de sa *deposicio*, Pierre IV a pris soin de préciser que le comte de Dénia dans toutes ces négociations, a été induit en erreur – *enganyat* – par Bernat de Cabrera, ce qui confirme bien la fourberie du vieil homme²²⁸. Le 24 août 1364, Dénia dépose mais, curieusement, il ne sait rien. Il a ainsi entendu Henri de Trastamare se plaindre de menaces de mort mais le comte castillan n'a pas cité de nom ! Dénia fait le gros dos, et ses silences permettent de confirmer qu'il s'est fait bernier²²⁹.

D'autres membres de l'Hôtel royal sont interrogés, leur dignité donne du poids à une parole qui conforte les charges patiemment accumulées par Pere Çacosta : ainsi Bort d'Aragall témoigne-t-il sur le demi-tour survenu au Pas de la Llosa²³⁰. On fait aussi appel aux témoignages de Barcelonais, non des moindres. Ferrer Cestany, marchand assez riche pour être patron de la nef de Johan Lombard, rapporte que Bernat de Cabrera était très mécontent des victoires navales d'Olf de Proxida²³¹. La parole de Castellans, rapportée ou directe, est aussi sollicitée: Sánchez de Casada corrobore les dires du vicomte de Cardona²³², Lop Alvarez Despeyo²³³ rapporte ce que l'on dit dans Valence occupée.

En ce qui concerne, Bernat de Cabrera, la majeure partie des témoins appartient à la cour, surtout des Catalans, avec une forte proportion de Roussillonnais qui peuvent en vouloir à l'homme d'être devenu le premier d'entre eux. On note aussi que dans ces affaires diplomatiques, les personnages écartés se plaignent et accablent le conseiller, tandis que ceux

²²⁶ XXXIII, p. 293-310.

²²⁷ A.C.A., C., Reg. 1076, fol. 25 r.

²²⁸ XXXIII, p. 379.

²²⁹ XXXII, p. 142-146.

²³⁰ XXXIII, p. 310-312.

²³¹ XXXIII, p. 162-163.

²³² XXXIII, p. 128-130.

²³³ XXXIII, p. 168-169.

qui ont participé aux négociations et qui savent, ne le défendent ni ne l'accusent, à part Francesc de Perellós qui fait même preuve d'acharnement.

3.1.1.2. Paroles navarraises

La parole des Navarrais est sollicitée aussi. Le 30 mai à Barcelone, Pere Darchiers, clerc, secrétaire du roi de Navarre, venu rencontrer Éléonore parle, sans doute à la demande de cette dernière, devant Lope Fernández de Luna, archevêque de Saragosse, Francesc Romeu, docteur en droit et vice-chancelier, Jacme Dezfar chancelier du duc de Gérone. Mateo Adria, protonotaire en fait charte publique car on doute que le témoin accepte de prêter serment. Sa parole, si précieuse pour accabler le conseiller, est recueillie dans un lieu consacré (église Sainte-Anne) et Romeu s'en porte garant pour l'avoir déjà entendu dire. Pere Darchiers semble porter la parole de Charles de Navarre²³⁴. D'ailleurs, Charles de Navarre n'a jamais déposé directement. Il a fait de belles déclarations et sans doute prêté serment sur un missel à Almodévar au moment de l'arrestation du conseiller, mais celui qui a alimenté la théorie du complot ne la prouve pas par son témoignage²³⁵. Il a certes juré à Juan Ramírez d'Arellano qu'il n'irait jamais à la guerre si le roi d'Aragon n'arrêtait ni ne faisait tuer Cabrera au vu des si grandes trahisons qu'il lui avait permis de découvrir²³⁶...

Pierre IV, le 22 juillet, ne peut nier la mauvaise foi du personnage qui n'intervient toujours pas dans le conflit malgré ses promesses. Perellós dit avoir prévenu Pierre IV qu'il n'était pas fiable, qu'il était même un mauvais vassal (vis-à-vis du roi de France). Bernat de Cabrera témoigne aussi que Charles voulait sa perte, plus que celle d'un autre ; et lors des négociations, devant le comte de Dénia, Berenguer de Pau, et Pere Jordán d'Urriés, majordome, le roi de Navarre lui a dit : « Bernat de Cabrera, tu es mort et prends garde car la reine a négocié avec Juan Ramírez d'Arellano que, si je te tue, on fera tout ce que je veux en Aragon ». Bernat de Cabrera se doutait que ces paroles, l'hommage qu'il voulait de lui et les autres flatteries qu'il lui avait faites tant en actes qu'en paroles comme les cadeaux, faisaient certes passer Charles pour bien meilleur qu'il ne l'était et surtout visaient à lui faire perdre sa vie et sa bonne réputation (*fama*)²³⁷. D'ailleurs, il voit toute la malhonnêteté de Charles se révéler dans la promesse que ce dernier lui a faite le 6 avril de le garder et le défendre « comme bon seigneur doit le faire pour son bon vassal », promesse qui a été suivie de coups

²³⁴ On lui demande d'ailleurs : « Interrogé comment le roi de Navarre sait que Bernat de Cabrera l'a fait dans ce but et en faveur du roi de Castille... » p. 161.

²³⁵ XXXIII, p. 370.

²³⁶ XXXII, p. 129.

²³⁷ XXXII, p. 118-119. Juan Ramírez d'Arellano nie le rôle que Bernat de Cabrera lui donne ici.

de poignards (*coltellades*)²³⁸ et alors que Bernat de Cabrera n'a pu faire le tiers d'une demi-lieue...²³⁹.

Juan Ramírez d'Arellano est lui aussi entendu. Nous avons évoqué sa prudence et sa modération qui sans doute s'expliquent par sa position ambiguë vis-vis de Pierre IV et d'Henri de Trastamare. En réalité, une lecture attentive de son témoignage révèle qu'il ne sait pas exactement le contenu des négociations à compter de l'hiver 1362 et qu'il est renseigné par le biais de Charles – dont il rapporte les paroles –. Il est toutefois capable de relater les paroles prononcées par Bernat de Cabrera sur le roi et la reine mais ne veut pas le faire ici, c'est-à-dire qu'elles soient mises par écrit. Les témoignages des Navarrais font beaucoup parler Charles de Navarre...

Nous passons rapidement sur ces petits personnages qui témoignent et que nous avons évoqués dans la présentation du procès. Qu'est-ce qui motive leur parole ? La fierté de participer à l'*inquisicio* ? L'impossibilité d'y échapper ? La nécessité d'être lavés de tout soupçon ?

3.1.2. Les arguments favorables à la condamnation à Barcelone

Le discours de Pierre IV qui finit de convaincre que Cabrera mérite la mort présente un ensemble d'arguments indiscutables. Toutefois, en filigrane, ces arguments révèlent des enjeux plus profonds qui ont trait aux enjeux financiers.

3.1.2.1 Des crimes fomentés contre les personnes royales

Il y a d'abord le fait d'avoir mis en danger la vie du roi et de ses héritiers. Pierre IV a ressenti ce danger en août 1363 quand il est parti dans les confins aragonais pour ouvrir des négociations avec Pierre I et Charles de Navarre. À Ejea, le roi n'a pu dormir car il se sentait en danger et, après une nuit blanche, il s'est déplacé vers des lieux plus sûrs : Erla, Tauste et enfin Jaca. Cette peur était due au fait qu'il était notoire que Pierre I chassait avec quelques hommes dans les environs (le sanglier sans doute) ; il était peu localisable mais on le savait accompagné d'une petite troupe. Francesc de Perellós alimentait la crainte de Pierre IV tandis que Bernat de Cabrera s'impatiait et craignait que leur éloignement du point de rendez-vous ne fasse échouer les négociations²⁴⁰.

Bernat de Cabrera a également mis les infants en danger de mort : il est non seulement responsable de la livraison de Martin à Charles de Navarre et d'Alphonse à Henri de

²³⁸ Une catégorie d'arme blanche.

²³⁹ XXXII, p. 120.

²⁴⁰ XXXIII, p. 347-348.

Trastamare²⁴¹, mais, dans un plan machiavélique exposé par Charles de Navarre, il était prévu que Bernat de Cabrera fasse assassiner Henri de Trastamare dont les hommes se seraient vengés sur le jeune Alphonse tandis que Pierre de Castille aurait fait mourir Charles, ce qui aurait induit la mort de Martin. Enfin, profitant de sa position si familière auprès de Jean de Gérone, Ramon Alemany Cervelló récemment nommé chambellan, aurait empoisonné le Primogenit. Bernat de Cabrera aurait ainsi fait perdre le royaume de Valence, triompher Pierre de Castille et aurait récupéré son fils.

Le témoignage d'Arellano évoque l'éventualité envisagée par l'accusé de faire mourir la reine. Les projets de morts et d'assassinat sont multiples dans la déposition royale. La mort de l'infant Ferdinand, présentée comme un projet aux *Corts* de Monzón, s'est réalisée²⁴². Celle d'Henri de Trastamare a été à l'objet de longues négociations : Éléonore aurait dit à son époux : « Vous ne serez pas roi tant qu'il (Henri) sera vivant »²⁴³. Enfin, le conseiller avait évoqué avec l'infant Louis de Navarre la capture et la mort de Pierre I à Tudela en août 1363²⁴⁴.

Ainsi, l'accusation de crime de lèse-majesté se justifie car Bernat de Cabrera a fomenté des projets de crimes. Mais il a aussi mis en péril les terres du royaume en faisant traîner les négociations et en créant un affaiblissement durable du pouvoir royal et de la terre comme de ses habitants.

3.1.2.2. La souffrance de la terre et de ses habitants

Nous ne reviendrons pas sur le détail des faits ; nous rappelons seulement les arguments de Pierre. Alors que Calatayud était assiégée, Bernat de Cabrera a fait venir le roi à Perpignan puis en Languedoc pour négocier la venue des compagnies et du comte de Foix. En vain, Calatayud fut perdue²⁴⁵. Les *Corts* de Monzón se sont éternisées par des discussions sans fin menées par Bernat de Cabrera d'abord avec l'évêque de Tarazona, puis au nom des *ricos hombres*. Borja et Magallón ont été conquises²⁴⁶. Alors que Pierre IV était sur le point de partir, son conseiller l'a fait venir à Sos pour rencontrer Charles de Navarre... En vain. Teruel et Xérica sont tombées²⁴⁷. Le traité de Murviedro était certes mauvais mais Bernat de Cabrera ne l'a pas promu car il aurait apporté la paix ; il devait faire entrer la Navarre aux

²⁴¹ C'est la comtesse de Trastamare que l'a dit à Éléonore (XXXIII, p. 356).

²⁴² XXXIII, p. 340.

²⁴³ XXXIII, p. 355.

²⁴⁴ XXXIII, p. 344.

²⁴⁵ XXXIII, p. 339.

²⁴⁶ XXXIII, p. 340.

²⁴⁷ XXXIII, p. 341.

côtés de la couronne d'Aragon dans la guerre²⁴⁸. Cela ne s'est pas fait. Enfin, quand Pierre IV avait besoin de lui, Bernat de Cabrera se faisait attendre et il fallait multiplier les lettres pour le faire venir ou qu'il livre ses petits-enfants en otages.

L'affaiblissement du pouvoir royal n'est jamais évoqué directement mais c'est bien de cela que parle Pierre. Après la mort de Ferdinand, les compagnies du comte de Trastamare ont considérablement grossi. Bernat de Cabrera a présenté leur ralliement à Trastamare comme un atout. Pierre en retient qu'Henri est devenu alors un adversaire de poids, que ses hommes ont provoqué de grandes destructions dans les environs de Monzón et qu'il a fallu dépenser de fortes sommes d'argent pour leurs soldes²⁴⁹. De même, les exigences de Charles de Navarre, dans les mains duquel Bernat de Cabrera aurait placé Pierre IV à partir du traité de Murviedro, étaient fort coûteuses. Le comte de Dénia et le conseiller n'ont-ils pas écrit à Pierre que ses exigences étaient fortes, qu'il était difficile de lui céder mais qu'il serait périlleux de les lui refuser ?²⁵⁰

Enfin, Bernat de Cabrera se souciait peu des intérêts des Valenciens. Y en a-t-il dans l'assistance ? Pierre IV revient de ce royaume ; il a vu le pays dévasté par la guerre. Il rapporte que le conseiller disait que si des terres de Valence étaient perdues un jour, elles seraient une autre fois reprises²⁵¹ ; qu'il était assez opposé à ce qu'on envoie à Valence assiégée des vaisseaux de ravitaillement –sans doute en raison du coût- et qu'il préférerait que l'on attaque la Castille –par l'Aragon- plutôt que secourir la ville²⁵². Le portrait qui se dégage de l'homme n'est pas flatteur...

3.1.2.3. L'enjeu fiscal : de nombreux intérêts menacés

La guerre des deux Pierre a eu des conséquences non seulement sur les dépenses royales mais aussi sur le système fiscal de la couronne, notamment sur le système catalan²⁵³. Elle a par conséquent modifié les rapports politiques. La fiscalité royale est assurée au sens strict par les impôts directs et indirects levés sur les ville et cités royales ainsi que par les tributs sur les juifs et musulmans. Quand ces revenus n'y suffisent plus, le roi peut faire appel à des banquiers par l'émission de *censals* mais aussi à sa noblesse à qui il emprunte et à laquelle il concède des éléments du patrimoine royal sur lequel le prêteur peut se rembourser

²⁴⁸ XXXIII, p. 345.

²⁴⁹ XXXIII, p. 346.

²⁵⁰ XXXIII, p. 358.

²⁵¹ XXXIII, p. 343.

²⁵² XXXIII, p. 351, p. 366-367.

²⁵³ SESMA MUÑOZ, J.A, « Las transformaciones de la fiscalidad real en la baja edad media », *El poder real en la Corona de Aragón, XVº Congreso de Historia de la Corona de Aragón*, t.I, Saragosse, 1994, p. 232-291.

par le biais des rentes²⁵⁴. Bernat de Cabrera a été un grand prêteur de Pierre IV, nous l'avons vu. La fiscalité extraordinaire dépasse le seul domaine royal ; elle doit être autorisée par les *Corts* qui réunissent les trois bras (ecclésiastique pour 26% des feux, noble pour 36,5% et royal pour 37,5%).

En 1358, durant les *Corts* catalanes de Barcelone-Gérone, au-delà du conflit entre Bernat de Cabrera et la noblesse représentée par le comte d'Empuries et Hugues de Cardona, Pierre IV sollicite l'aide des trois bras de la Catalogne. Le bras ecclésiastique accepte de contribuer mais il fut impossible de convaincre nobles et chevaliers. Le bras nobiliaire est alors divisé entre d'une part, une minorité, constituée notamment des Roussillonnais, d'une grande partie de Gérone et de Besalú et, d'autre part, une majorité qui, représentée par Raymond Bérenger d'Empuries, Hugues de Cardona et la comtesse d'Urgell, tutrice de son fils, refuse de payer. Les arguments de ces derniers sont que le roi doit recouvrir ses impôts pour sécuriser les frontières mais il ne doit pas solliciter l'aide des sujets éloignés des zones menacées, spécialement quand il peut se défendre sans leur concours ; en cas d'attaque ennemie, le territoire doit être défendu par les sujets et non par des étrangers (ce que sont les Catalans pour les Valenciens et les Aragonais). Ainsi, pour cette raison coutumière, les *naturals* de Catalogne ne doivent pas combattre loin du principat, pas plus qu'ils ne doivent contribuer. Ce n'est pas que la noblesse se refusait à soutenir son roi. Elle l'acceptait dans le cadre d'un contrat hérité d'une vision féodale. La *Casa Real* servait de cœur à un contingent armé qui servirait le roi éventuellement au-delà des frontières catalanes. Jorge Sáiz Serrano parle à leur sujet de « clientèle militaire ». Il s'agit de nobles, chevaliers, écuyers, disposant de charges domestiques (du chambellan à l'*alguetir*) et astreints à un service militaire en cas de guerre, notamment défensive; en contrepartie des rentes et fiefs concédés par le roi, ils doivent fournir leur compagnie qui reçoit une solde du trésor royal²⁵⁵. Ce système longtemps satisfaisant montrait désormais ses limites ; la guerre devenait longue et elle exigeait de passer les frontières de la Catalogne.

À partir du moment où la noblesse regimbait, Pierre IV était dans une situation difficile. Il en vint à menacer et en son absence – la guerre l'appelait –, Pere Çacosta prit le

²⁵⁴ FELIU I MONTFORT, G., « Mercaders-banquers barcelonins: l'endeutament de la monarquia i la fallida de la taula de canvi de Pere des Caus i Andreu d'Olivella el 1381 », dans SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M. (coord.), *El món del crèdit a la Barcelona medieval*, Quaderns d'Història, 13, Barcelone, 2007, pp. 197-210. p. 197- 220. FERRER MALLOL, M. T., « El patrimoni reial i la recuperació dels senyorius jurisdiccional en els estats catalano-aragonesos a la fi del segle XIV », *Anuario de Estudios Medievales*, VII (1970-1971), pàg. 351-491.

²⁵⁵ SÁIZ SERRANO, J., *Guerra y nobleza en la corona de Aragón. La Caballería en los ejércitos del rey (siglos XIV-XV)*, thèse doctorale, Valence, 2003. <http://www.tdx.cat/bitstream/handle/10803/9994/saiz.pdf> et « La organización militar en la expansión mediterránea de la Corona de Aragón, siglos XIV y XV », dans XVIII Congrés d'Història de la Corona d'Aragó, Valence, 2004, t.1, p. 737-764.

relais²⁵⁶. Pierre finit par s'appuyer sur les autres bras ainsi que sur le conseil royal- dont Bernat de Cabrera-, obligeant les nobles à apporter un nombre de cavaliers équipés jusqu'à mai 1360 ainsi qu'une quantité d'argent à percevoir par le moyen d'un fouage (*fogatge*). Les négociations menées avec le comte d'Urgell et le vicomte de Cardona les contraignaient à envoyer à la frontière, avant le 15 novembre, 50 cavaliers. Pour la période antérieure, ils avaient à payer les soldes de 50 cavaliers. Les autres qui n'étaient pas arrivés à un accord avec le roi devaient payer. Au sein des *Corts* furent nommées des personnes dont la charge était de fixer les montants dus. Il était prévu que roi ne puisse diminuer ces montants sans l'accord des *Corts*. On peut comprendre que les nobles aient pensé que Bernat de Cabrera favorisait les guerres et que ces dernières renforçaient le pouvoir royal, ou en tous les cas, mettaient au pas chevaliers et barons²⁵⁷. Ainsi Bernat de Cabrera créait-il des soucis au bras militaire et s'en serait-il vanté, tout en accablant le roi :

« Item, il est certain et connu que ledit Bernat de Cabrera, depuis les premières mortalités, a dit à beaucoup et dans différents lieux, de nombreuses fois, que le seigneur roi était injuste et avide et donc qu'il pouvait faire des torts et causer préjudices et que le maintenir en paix était la destruction de la terre et qu'il lui cherchait des guerres et des soucis qui conviennent pour les barons et chevaliers²⁵⁸. »

Ainsi, au terme des *Corts* de 1358, la noblesse catalane est-elle contrainte de participer à une guerre qu'elle considère ne la concerner que partiellement. Le bras royal, fidèle soutien du système fiscal qu'il ne peut assumer seul, a réussi à obtenir une contrepartie : avoir l'exclusivité de la redistribution par les soldes. Dès 1359, est publiée une ordonnance royale qui régule et systématise le système de *l'acordament*, c'est-à-dire le recrutement par les nobles et chevaliers des combattants soldés par le trésor royal, un système à la croisée d'une procédure administrative et du classique clientélisme de cour²⁵⁹.

La menace des compagnies étrangères à compter de 1361 puis l'intervention des compagnies au service d'Henri de Trastamare comme la longueur du conflit finissent de

²⁵⁶ PONS I GURI, J.M., « Un fogatjament desconegut de l'any 1358 », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXX, 1963-64, p. 323-498.

²⁵⁷ SESMA MUÑOZ, J. A., « Fiscalidad y poder. La fiscalidad centralizada como instrumento de poder en la Corona de Aragón (siglo XIV) », *Revista de la Facultad de Geografía e Historia*, 4, 1989, p. 447-463. SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Cortes et fiscalidad : el cas de Catalunya durante la segunda mitad del siglo XIV », *Aragón en la edad media*, XXI, 2009, p. 279-308. <http://www.arcacomunis.uma.es/articulos/msanchezcortes.pdf>

²⁵⁸ XXXIII, p. 250. Voir aussi XXXII, p. 155, p. 195 et p. 216 ; XXXIII, p. 309 et 329.

²⁵⁹ SÁIZ SERRANO, J., « La organización militar ... », *op. cit.*, p. 752-753.

contraindre la Couronne à recruter des « étrangers » ainsi que des troupes plus nombreuses. La pression fiscale s'en trouve aggravée.

Lors des *Corts* catalanes de Cervera (1359), les trois bras s'engagent à fournir un *donativo* (une aide extraordinaire) de 144 000 livres annuelles durant deux ans, le bras royal en payant la moitié, les deux autres se répartissant à égalité la seconde ; en contrepartie, le roi s'engage à s'abstenir de réclamer d'autres aides, ni rien pour des armées, ni des emprunts forcés. Le système de recettes est modifié pour gagner en efficacité, pouvoir contrôler et éventuellement récupérer le surplus du don versé²⁶⁰. Chacun des bras détient le contrôle absolu du recouvrement du *fogatge*. Chacun, indépendamment, désigne quatre administrateurs, et douze auditeurs des comptes ainsi que des conseillers pour recouvrer l'impôt. Les députés restent à Barcelone et leurs décisions ont la même autorité que celles prises aux *Corts*. Ils ont un pouvoir sur le sort des troupes qu'ils financent, autorisent leur sortie du territoire catalan comme l'engagement de troupes étrangères, l'armement de navires dont ils nomment les capitaines. Ils obtiennent même un sceau et l'engagement, qu'en cas de paix ou trêve, les sommes perçues et non dépensées sont conservées par eux à Barcelone. Toute intervention royale doit être écartée. Ce sont toutefois les officiers royaux qui ont la responsabilité des retardataires ou mauvais payeurs.

Deux des quatre députés du bras militaire nous sont bien connus: il s'agit du comte d'Osona et de son ennemi le vicomte de Cardona. Les divisions de la noblesse ont donc perduré et ont favorisé la représentation des deux clans²⁶¹. Parmi leurs conseillers figure Bernat de Cabrera²⁶². N'en tirons pas de conclusion hâtive, les Cabrera ne font pas de zèle. Les recettes consacrées au *donativo* entrent lentement, et encore en 1361-1362, le comte d'Osona comme Berenguer d'Abella sont montrés comme de mauvais payeurs. Pour fournir le plus rapidement possible les sommes promises, les députés sont contraints d'emprunter à des banquiers comme Berenguer et Arnau Bertran (23 avril 1360). Quand au début de l'année 1361, Pierre IV veut engager des soldats étrangers, il reçoit l'accord des députés qui demandent au roi de pouvoir emprunter à des taux usuraires²⁶³.

²⁶⁰ Pierre IV s'engage de même à Saragosse puis à Valence. SESMA MUÑOZ, J. A., « Fiscalidad y poder. La fiscalidad centralizada como instrumento de poder en la Corona de Aragón (siglo XIV), *Revista de la Facultad de Geografía e Historia*, 4, 1989, p. 447-463.

²⁶¹ Leurs acolytes sont eux-mêmes des proches de ces grands : Ponç d'Altarriba est du clan Cabrera tandis que Ramon de Peguera est un proche de Cardona.

²⁶² FERRER I MALLOL, M.-T., « Les Corts de Catalunya i la creació de la diputació del general o generalitat el en marc de la guerra amb Castella (1359-1369) », *Anuario de Estudios medievales*, 34/2, 2004, p. 875-938. Romeu Sescomes, alors paborde de Tarragone, fait partie des députés du bras ecclésiastique tandis que l'archevêque de Tarragone, Pere Clasquerí est conseiller.

²⁶³ FERRER I MALLOL, M.-T., « Les Corts de Catalunya ... », p. 888.

Après la paix de Déça-Terrer (mai 1361), le *donativo* est suspendu, alors que Pierre IV doit maintenir des troupes. De difficiles négociations s'ouvrent entre députés et conseillers du roi. Les *Corts* de Cervera ont donc permis à Pierre IV de bénéficier d'un système plus efficace avec des contreparties plus contraignantes. Il disposait certes de fonds que le bras royal fournissait relativement vite mais cet impôt, qui touchait toutes les terres royales, n'allait pas de fait au trésor royal et il devait en négocier l'utilisation...

Dans sa fonction de député, Bernat de Cabrera a dû percevoir les difficultés des rentrées financières ainsi que l'intérêt financier que certains trouvaient à avancer les fonds aux députés des *Corts*. Cette intervention dans la gestion fiscale sert des groupes dirigeants qui trouvaient ainsi une solution pour endiguer la chute de leur rente. Ils disposent d'une fiscalité centralisée exigée par l'autorité la plus haute, le souverain, et à laquelle nul ne peut se soustraire puisqu'elle est nécessaire pour défendre la communauté et protéger ses habitants. C'est peut-être grâce à cette expérience, qu'il a conseillé par la suite au roi, non pas d'utiliser les *Corts*, mais de trouver plus directement l'argent là où il était.

Pierre IV, dans son récit, met en valeur la menace que Bernat de Cabrera a constituée pour la bourgeoisie barcelonaise, sinon une catégorie plus large de possédants. Son auditoire a dû en avoir des frissons... Dès 1362, le parlement de Barcelone avait proposé de financer 500 hommes d'armes et des arbalétriers²⁶⁴. Bernat de Cabrera avait conseillé à Pierre IV de ne pas accepter cette aide et de congédier les *Corts* car il obtiendrait plus par des demandes particulières²⁶⁵. De plus, il faudrait négocier, transiger et perdre du temps... Pour avoir une aide plus importante, le 28 juillet 1362, Pierre IV convoque néanmoins les *Corts* de Catalogne pour le 14 août (elles sont célébrées entre août et septembre). Pierre IV perd un temps précieux à négocier avec le bras royal pour qu'elles financent un contingent. Les municipales ne voulaient pas donner plus que Barcelone (250 hommes à cheval pour deux mois). Pierre, quant à lui, voulait que Barcelone arme une galère (soit à peu près 300 hommes) et réclamait un effort aussi conséquent des municipalités. Il demandait aussi qu'à Barcelone soit créée une banque (*taula de canvi*) pour financer immédiatement l'aide²⁶⁶. Les discussions traînaient en Catalogne comme dans le royaume de Valence.

²⁶⁴ À savoir le bras royal.

²⁶⁵ ...*per res la ajuda no prenessem ans solguesssem les Corts car mes hauriem particularment demanant a quiscu*, XXXIII, p. 339.

²⁶⁶ FERRER I MALLOL, M.-T., « Les Corts de Catalunya ... », *op. cit.*, p 892.

Les *Corts* Générales sont donc convoquées à Monzón²⁶⁷. Bernat de Cabrera y est remarqué pour avoir résisté parmi les *ricos hombres* à payer : ils demandèrent des franchises²⁶⁸. Son bras fut un des perdants. Le roi obtint certes un *donativo* mais le système fiscal allait en se renforçant aux mains des *Corts*. Il pouvait désormais compter sur 250 000 livres annuelles, la part de la Catalogne s'élevant à 130 000 livres (dont 65 000 assurées par le bras royal), pour une durée prévue de deux ans et sept mois. Les recettes fiscales sont comme en 1359 le *fogatge* mais aussi les *generalidades*, à savoir une taxe sur la production textile intérieure et sur les exportations, exigible sur tout l'ensemble du territoire de la couronne et ses habitants sans exception (les roi et reine paient aussi). L'organisation chargée de recouvrir l'impôt, d'en administrer les revenus, et de rendre compte de sa gestion s'appelle *Diputacion del General*. En ce qui concerne la Catalogne, trois députés sont toujours présents à Barcelone, ils gèrent une caisse commune dont chacun a une clé : Romeu Cescomes, devenu évêque de Lérida, Guillem de Togores, et Pere de Sant Climent. Encore une fois, les députés furent obligés d'emprunter à un taux usuraire²⁶⁹.

La paix de Murviedro imposait la suspension des versements. Toutefois, la guerre ne cessait pas et les négociations avec Charles de Navarre comme avec Henri de Trastamare nécessitaient d'importants fonds. Lors des négociations d'Uncastillo entre Charles de Navarre et Pierre IV (août 1363), face aux exigences financières de Charles (200 000 florins), Bernat de Cabrera a répondu que *vostres ciutats et viles* paieraient et qu'il fallait réclamer des anticipations sur les annuités négociées aux *Corts* de Monzón, quitte à faire pression notamment à Lérida²⁷⁰. À ce moment, Bernat de Cabrera veut simplement utiliser le bras royal et les institutions mises en place. Toutefois, la pression financière s'accroît et cela ne suffit pas.

En novembre-décembre 1363, alors que Pierre IV était encore à court d'argent, Bernat de Cabrera lui a suggéré d'avoir recours à des emprunts forcés, il a même fait une liste de noms et indiqué les sommes que l'on pouvait leur demander. Voici une liste que l'on désirerait lire ! Pierre IV dit que les « conseillers de Barcelone » sont venus le supplier de faire comme il avait été négocié à Monzón et devant eux, le conseiller s'est mis en colère, leur indiquant que, de gré ou de force, ils y consentiraient car il y avait 44 000 florins à verser au roi de Navarre. Cette liste est sans doute celle des ennemis qu'il se fait à l'hiver 1363.

²⁶⁷ PONS I GURI, J.M., *Actas de las Cortes Generales de la Corona de Aragon de 1362-63*, Madrid 1982.

²⁶⁸ XXXIII, p. 341.

²⁶⁹ FERRER I MALLOL, M.-T., « Les *Corts* de Catalunya ... », p 902.

²⁷⁰ XXXIII, p. 349-350.

Combien ont pu se sentir menacés d'un emprunt forcé qui ne serait jamais entièrement remboursé... ? Bernat de Cabrera semble ensuite s'être retiré à Montsoriu où il est resté²⁷¹.

En février 1364, à Uncastillo, alors que les négociations avec Charles achoppaient à nouveau sur les questions financières, Bernat de Cabrera a rappelé à Pierre IV qu'il lui avait, à Almudévar, dressé une liste de noms et de sommes qu'il pourrait obtenir dans les *ciutats et viles* royales de Catalogne. Bernat Dolzinelles a vu ce mémoire²⁷². Un conseil a débattu et a résolu de ne pas outrepasser ce qui avait été obtenu à Monzón²⁷³.

Pendant près de quatre mois, l'attitude et les suggestions de Bernat de Cabrera menaçaient donc :

- les députés des *Corts* qui avaient obtenu des engagements de Pierre IV et gagné des pouvoirs ; la procédure envisagée par Bernat de Cabrera passait par-dessus eux ;
- des personnages riches qui pourraient être contraints de prêter au roi sans garantie de remboursement, alors qu'ils trouvaient avantage et sécurité à prêter à la représentation des *Corts* comme aux cités.

Ces banquiers, spécialistes des manipulations monétaires, dotés d'un solide réseau et présents au sein des institutions municipales, se convertirent en effet en gestionnaires de la dette publique. Ils émettaient des emprunts (dette publique) et utilisaient leur banque (*taula de cambi*)²⁷⁴ afin de verser les intérêts garantis sur les rentrées fiscales à vie (pour les *violaris*) ou perpétuellement (taux d'intérêt moindre pour les *censals*)²⁷⁵. Ils pouvaient aussi faire des avances tant que les sommes étaient raisonnables. Ces banquiers étaient devenus des administrateurs de la dette et de son amortissement. Le nom de ces hommes, membres de familles puissantes, n'apparaissent pas au sein des députés ou conseillers des *Corts* ; en revanche, ils sont *ciutadans honrats*, membres du Conseil des Cent à Barcelone. Ils se

²⁷¹ XXXIII, p. 352-353.

²⁷² XXXIII, p. 319.

²⁷³ XXXIII, p. 360-361.

²⁷⁴ Pour financer les six galées promises à la Castille, le roi a *feu posar taula*, à Barcelone et à Majorque (XXXII, p.102).

²⁷⁵ À la fin des années 1350, les plus grands banquiers sont Jaume des Vilar, à Barcelone; Pere Pasqual, à Tarragone, et Ramon Medir à Gérone: certains sont connus pour avoir été chargés du paiement des troupes dans la guerre des deux Pierre. La charge était risquée : en 1359, Jaume des Vilar fit faillite et c'est Eimeric Dusai i Jaume de Gualbes qui le remplacèrent comme centre d'emprunts pour la cité de Barcelone. Mais en 1360 d'autres faillites eurent lieu : Ramon Lledó, Pere Çacosta et Francesc Castelló. RIU, M., « La banca i la societat a la Corona d 'Aragó, a finals de l 'Edat Mitjana i començaments de la Moderna", *Acta Historica et Archaeologica Medievalia*, 11-12 (1990-1991), p. 188-224.

contentent éventuellement d'être des salariés de la *Diputacion* et sont liés par des mariages et sans doute des affaires aux représentants des *Corts*²⁷⁶.

Quand Éléonore écrit à Pierre IV que les *Corts* de Barcelone (ouvertes en avril 1364) attendent la mort du conseiller, il n'est pas sûr qu'elle exagère ou qu'elle manipule son époux²⁷⁷. Ramon de Vilanova prétend même que Bernat de Cabrera avait dit qu'il était opposé à ces *Corts* et que lui et son parti (*banda*) s'y opposeraient²⁷⁸. En 1364, le banquier Berenguer Bertran ne peut réunir le demi-*fogatge* (27 500 livres) concédé par les *Corts*. Les liquidités manquent sur les places catalanes, les sommes demandées étant exorbitantes malgré la promesse de taux d'intérêts prometteurs. L'emprunt est négocié par trois députés : Arnau de Busquets pour le bras ecclésiastique, Berenguer Pujol pour le bras militaire, et Pere Bussot pour le bras royal. Les banquiers qui se proposaient comme prêteurs directs ou intermédiaires se payaient sans aucun doute. Vers 1365 peuvent supporter ce risque à Barcelone: Berenguer et Antoni Bertran (père et fils), Eymerich Dusay, Jacme de Gualbes, Pere des Caus, Bernat Bertran, Pere Ros, Arnau Branca. Ils s'associent avec des Géronais comme Ramon Médier ou des banquiers de Tortosa : Berenguer Bellmunt, Mateu de Camí, Bernat Figuera, Antoni Riera²⁷⁹...

Les procédures comme le discours-réquisitoire du roi nous permettent de cerner les hommes qui avaient intérêt à la mort de Bernat de Cabrera. De fait, ils sont nombreux. Pierre IV, dans son discours, rend Bernat de Cabrera responsable des retards, tergiversations, et difficultés du royaume. Les hommes et la femme qui ont ardemment participé à sa condamnation sont de fait en petit nombre. Ceux qui n'ont rien dit, ou qui ont encouragé la colère du roi par de discrètes pressions car leurs intérêts étaient menacés, sont légion et bien moins identifiables...Bernat de Cabrera devait bien percevoir leur nébuleuse.

3.1.3. Les arguments du conseiller

La *confessio* de Bernat de Cabrera ne se place pas sur le même plan que les accusations. Il répond certes point par point à Berenguer d'Abella mais il nous parle aussi d'autres choses : d'un vassal attaché à son seigneur, respectueux de ses devoirs et qui attend de lui qu'il prenne ses responsabilités. De son côté, Pierre IV, le 28 juin 1364, envoie par le

²⁷⁶ REIXACH SALA, A., « Finanzas municipales y banca privada en la Cataluña bajomedieval: los cambistas y la hacienda local de Gerona (1330-1380) » VILLANUEVA MORTE, C., REINALDOS MIÑARRO, D.A. (dir.) *Estudios recientes de jóvenes medievalistas. Lorca-2012, Murcia 2013*, p. 179-194.

²⁷⁷ A.C.A., C., Reg. 1198, fol. 265r.

²⁷⁸ XXXII, p. 211.

²⁷⁹ RIU, M., « La banca i la societat a la Corona d'Aragó... », *op. cit.*, p. 207-209. REIXACH SALA, A., « Un estudi de cas dels canviadors de la Girona del segle XIV: Ramon Medir. (ca. 1330-1382) », *Mestall*, p. 15-17, XIII, 29, 2013. <http://www.ddgi.cat/historiarural/mestall/Mestall29.pdf>

biais de Berenguer d'Abella à son conseiller un message : « lui qui sait le cours des affaires comprend qu'il doit mourir ; nous acceptons qu'il meure en sachant en conscience que sa mort est juste »²⁸⁰.

3.1.3.1. Une fidélité sans faille à son seigneur naturel

Le bon vassal doit dire à son seigneur ce qui est important : Cabrera n'avait rien perçu des plans de Pierre I, sinon il l'aurait dit à Pierre IV comme un feudataire loyal le doit à son suzerain²⁸¹. Ce qu'il a conseillé à son roi, il l'a dit avec de bonnes intentions, donnant son conseil avec probité et il n'a pas manigancé contre le roi d'Aragon pas plus avec le roi de Navarre qu'avec un autre²⁸². La fidélité ne se marchande pas. Toutefois, lors des *Corts* de Monzón, il a dû se solidariser du bras noble²⁸³.

Aucune des paroles dites à Charles de Navarre n'était déshonnête ni déloyale, et il n'a rien fait qui porte atteinte à sa fidélité envers son seigneur²⁸⁴. Dans la lettre qu'il envoie le samedi saint à Pierre IV depuis la Navarre, Cabrera dit être parti car il y avait trop de soupçons sur lui et il craignait pour sa vie. Toutefois, il prévient qu'il ne faut pas croire les choses murmurées contre lui et qu'il peut répondre à tout ce qui lui est reproché²⁸⁵. Car, en contrepartie de cette fidélité, le seigneur a des obligations. Le matin du samedi saint, Bernat de Cabrera a dit à Pierre IV : « Un homme doit avoir confiance en Dieu et en son seigneur naturel »²⁸⁶. Le vassal doit pouvoir s'expliquer devant lui. C'est pourquoi il supplie le roi et la reine et son conseil de lui donner l'occasion de s'expliquer car il peut répondre sur tous les points, et il ne faut pas croire le roi de Navarre. Plusieurs fois, il répète que le seigneur roi doit donner l'occasion à son vassal « de se disculper quant à sa fidélité, car de tous temps les siens en ont ainsi usé et il doit avoir pour agréable que chacun de ses sujets puisse se disculper quant à sa foi, et tout particulièrement lui, Bernat de Cabrera qui a loyalement servi depuis longtemps, lui et sa maison »²⁸⁷.

²⁸⁰ ... *ell qui sab los affers com van e enten que deje morir ; consentim que muyra confiant de sa consciencia que justa es sua mort*, XXXIV, p. 246-247. Zurita trace un portrait élogieux du conseiller, prudent et valeureux (VIII, 15, 18 et 25).

²⁸¹ XXXII, p. 104.

²⁸² XXXII, p. 118.

²⁸³ ...*ab lo seu bras*, XXXII, p. 107.

²⁸⁴ ... *no feu res de que sa fe degues menys valer*, XXXII, p. 117.

²⁸⁵ Lettre, XXXII, p. 306. XXXII, p. 124.

²⁸⁶ De sa terre, LAFUENTE GÓMEZ, M., « Rebeldía, traición y *lesa maiestas* en Aragón durante la guerra de los Dos Pedros (1356-1366) », *e-Spania* [En ligne], 14 | décembre 2012, mis en ligne le 16 janvier 2013, consulté le 4 mars 2013. URL : <http://e-spania.revues.org/21989>. XXXII, p. 122.

²⁸⁷ [...] *loch et manera que ell ho puxa escusar car ell es aparellat de ferne totes aquelles escuses que hom ne dega fer et dira con ne sia demanat moltes daltres coses [...]il escusar sa fe car tots temps los seus ho han fet et*

Bernat de Cabrera a certes accepté des cadeaux mais il ne faut pas concevoir ceux-ci comme des indices de corruption²⁸⁸. Il a reçu des Vénitiens un saphir qui vaut 60 sous et, après avoir vaincu les Génois, *lo capita* (doge ?) de Venise lui a envoyé deux esclaves grecs tandis que le conseiller lui a fait don d'une épée. Plus d'un an après, un Vénitien lui a apporté un privilège qui le faisait citoyen de Venise²⁸⁹.

Il refuse farouchement toutefois de devenir le vassal d'un autre : Lorsqu'on lui demande s'il a reçu un présent du roi de France, il nie mais précise qu'une fois, Francesc de Perellos lui a porté une lettre du roi de France qui lui donnait 500 livres de rentes pour en faire son vassal et Bernat de Cabrera lui a retourné sa lettre²⁹⁰. Quant à la rente du roi de Navarre, il l'a reçue comme un vassal de son seigneur, malgré lui, et avec accord du roi. À Uncastillo, le roi de Navarre demanda qu'il devienne son vassal. Bernat de Cabrera répondit « qu'à son regret, il était vieux » et qu'il était vassal seulement du roi d'Aragon. Mais dans la chapelle, Charles II jura au roi et à Jacme Conesa qu'il ne signerait pas les accords si Bernat de Cabrera ne se faisait pas son vassal²⁹¹. La réponse de Cabrera est intéressante. Il se prétend d'une génération ancienne qui ne change pas de seigneur aussi facilement. L'attachement à sa terre et à son seigneur naturel est très fort. On se souvient aussi de l'attachement à Jean de Gérone qu'il refuse de livrer en otage. Pierre IV l'encourage et l'autorise donc à se soumettre avec des réserves de fidélité. Sur le moment, le Navarrais ne promet ni ne lui donna rien, mais peu de temps après, Ramon Alemany Cervelló, Berenguer de Pau revinrent de la Navarre avec une charte par laquelle le roi de Navarre lui donnait le château de Monreal avec 2000 florins de rentes à vie. Bernat de Cabrera en avait informé Pierre IV et refusait de les prendre. Charles de Navarre lui a fait payer 2000 florins pour la rente d'une année ainsi qu'au comte de Dénia, à Ramon Alemany et à Berenguer de Pau. Bernat de Cabrera les a reçus comme un vassal de son seigneur et avec accord du roi²⁹².

Le vassal qu'il est n'a donc pas trahi.

ell deu haver goig et pler que cascun sotmes seu se puxa escusar de tota cosa que toch a sa fe et specialment al dit En Bernat qui leyalment lo ha servit et ell et sa casa per lonch temps, XXXII, p. 121.

²⁸⁸ Le terme n'est jamais évoqué mais de nombreux chapitres concernent ces cadeaux.

²⁸⁹ XXXII, p. 94.

²⁹⁰ XXXII, p. 96.

²⁹¹ *li desplagues, que vell era*, XXXII, p. 115.

²⁹² XXXII, p. 116.

3.1.3.2. Un vassal au service d'un roi autonome

3.1.3.2.1. Le conseil laisse le conseillé libre de faire ses choix

Il affirme avoir donné des conseils au roi et à la reine loyalement et il n'est pas tenu à plus car c'est le roi qui décide²⁹³. Il n'a d'ailleurs pas été seul à conseiller et le roi était en âge de choisir ce qui lui plaisait et il ajoute, ironiquement, qu'il est surpris qu'on ne le rende pas responsable des guerres en France, Italie, Sicile, Naples et dans les autres parties du monde²⁹⁴. En ce qui concerne la conclusion de la Ligue de Venise, il précise qu'à cette époque, le roi avait 28 ou 30 ans, il pouvait « discerner le bien du mieux, et qu'il lui donnerait son conseil pour qu'il choisisse, puisqu'il le lui demandait »²⁹⁵. Et si, l'hiver précédent, il n'a pas répondu aux appels du roi c'est « qu'il n'entendait le conseiller en rien en raison des accusations portées contre lui » mais il servirait volontiers comme chevalier sur la frontière, dans quelque bataille que le roi ordonnerait²⁹⁶. C'est un homme qui se sent diffamé²⁹⁷ ; les mensonges du roi de Navarre ou des chapitres qui sont lus à Bernat de Cabrera sauvent l'honneur des menteurs²⁹⁸.

3.1.3.2.2. Négociateur au nom de Pierre IV ne laissait pas d'autonomie

Les négociateurs reçoivent une commission et procuration royales²⁹⁹. Lors des négociations en Roussillon, Bernat de Cabrera précise qu'il n'aurait jamais négocié de tels accords sans que le roi ne le sache et qu'il n'y consente. Par ailleurs, lors de pourparlers, on s'adjoint un juriste expérimenté. Ainsi, à Castelnaudary, Cabrera était accompagné de *savis* et de *prohomens* (dont P. Bucet, seul cité) pour finaliser les négociations avec Henri de Trastamare et le maréchal d'Audrehem³⁰⁰. Régulièrement, Bernat de Cabrera retourne vers le roi pour lui *fer relacio*³⁰¹. Il lui a même demandé de venir avec l'infant Pierre et quelques *prohomens* de Barcelone à Perpignan et la décision a été prise lors d'un conseil où vingt-cinq hommes ou plus étaient présents³⁰². En ce qui concerne la paix de Murviedro, Berenguer de Pau est revenu avec une lettre dans laquelle le roi faisait savoir qu'en son conseil la majorité

²⁹³ XXXII, p. 105.

²⁹⁴ XXXII, p. 96.

²⁹⁵ ... *triar lo bo et el millor et que ell hi havia a donar son consell a son arbitre pus quel ne demanave* (XXXII, p. 94, 97 et p.100).

²⁹⁶ ...*que ell nol entenia a consellar en res per tal con li era acusat en mal* (XXXII, p. 113).

²⁹⁷ XXXII, p. 104-105.

²⁹⁸ XXXII, p. 108 par exemple.

²⁹⁹ XXXII, p. 104.

³⁰⁰ XXXII, p. 106. Sans doute s'agit-il de Pere Bussot cité p. 399.

³⁰¹ *sens sabuda et consentiment del dit senyor rey* (XXXII, p.106).

³⁰² XXXII, p. 106.

était partisane de finaliser la paix. Jacme Conesa l'a rendue publique ; et Cabrera en a conservé un exemplaire dans ses coffres³⁰³.

3.1.3.3. Une dépendance chèrement payée ?

On finit par se demander si, au fond, Pierre IV n'a pas fait payer à Bernat de Cabrera une forme de dépendance du roi envers son conseiller qui fragilisait le premier, et protégeait le second. Les preuves sont rares mais elles affleurent tout au long du procès. Le 24 décembre 1363, Pierre IV écrit à Bernat de Cabrera qui est retourné sur ses terres : « Vous qui savez tout »³⁰⁴. À Saragosse, le 3 février 1364, il lui dit *que sierets ab nos e major profit sera nostre grand profit*³⁰⁵. Pierre IV a dû sentir cette dépendance quand, mis en difficulté par Henri de Trastamare qui ne venait pas avec ses compagnies ou par Charles de Navarre qui n'entrait toujours pas en guerre, il devait en outre constater que son conseiller si familier ne se précipitait pas à ses appels. Comment ne pas lui en vouloir ? L'avantage est que Bernat de Cabrera pouvait être présenté comme le responsable unique de la situation si critique dans laquelle se retrouvaient ses royaumes.

Très curieusement, les enquêtes concernant le père ne cessent pas complètement avec son exécution. L'homme a trahi et commis les plus grands crimes pour sauver son fils captif. Désormais, celui-ci continue de trahir pour se venger de la mort de son père. En continuant à chercher les preuves de la culpabilité du supplicié, on renforce celle désormais de l'héritier. Toutefois, l'*inquisicio* semble s'épuiser rapidement dans les milieux de la cour. Il est vrai que la guerre contre la Castille continue et que la victoire se laisse enfin entrevoir à l'horizon. Pierre IV, dès le 4 août 1364, part pour Saragosse et rend provisoirement le dossier à son épouse, lieutenant général. Il s'agit désormais de traiter, d'une part des biens de Bernat de Cabrera et, d'autre part, du sort du comte d'Osona dont les fautes doivent être évaluées et jugées. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le comté d'Osona est dans l'obédience du duc de Gérone. Les tensions perçues entre la reine et Jean (à tout le moins son personnel) à l'été 1364 perdurent. La procédure finit par passer sous la responsabilité du personnel ducal sans que Pierre IV ne relâche son contrôle direct ou indirect. Alors que l'enquête concernant le fils se normalise, la veuve de Cabrera utilise des voies personnelles pour ouvrir des négociations.

³⁰³ XXXII, p. 110.

³⁰⁴ A.C.A., C., Reg. 1193, fol. 15v.

³⁰⁵ « Plus vous serez près de nous, plus grand sera notre profit », A.C.A., C., Reg 1196, fol. 10r.

3.2. La procédure domine pour le procès du comte d'Osona

Pierre IV nous donne incidemment une indication en parlant de la déposition de García López de Sesse. À ses yeux, un témoignage n'a de valeur que déposé sous serment pour être versé, par écrit, au procès³⁰⁶. Il ne s'agit pas de parler mais d'être entendu sous serment et cette parole, écrite, doit être déposée dans les dossiers du procès. L'*inquisicio* consiste à réunir des preuves, pour établir la vérité du délit, identifier son auteur et mesurer sa responsabilité³⁰⁷.

La loi castillane a constitué un modèle pour les systèmes catalans et aragonais. Les *Siete Partidas* élaborées sous le règne d'Alfonse X (1252-1282) ont influencé la procédure de la preuve dans toute la péninsule ibérique avec des adaptations³⁰⁸. La richesse de notre document est proportionnelle à la difficulté de l'analyser. Le procès est hétéroclite, composé de cahiers mais aussi de documents recopiés sur une période relativement longue.

3.2.1. Les témoignages pour construire les éléments de preuve

Les témoignages sont porteurs de preuves. Il faut entendre le témoin, encadrer sa paroles pour mieux la faire concorder ou, au contraire, la confronter avec d'autres.

3.2.1.1. Le cadre : la présence d'un notaire, d'un juriste et d'une grille de questions

Le juge interroge individuellement les témoins de manière que chacun ignore la parole déposée par l'autre. Trois personnes sont présentes : le juge, le témoin et le notaire. L'ouvrage des *Siete Partidas* décrit idéalement la scène : le juge lit la question et ne doit pas quitter des yeux la personne pour déceler les signes de trouble lorsqu'elle répond. Ensuite, le juge ou le notaire lui dit ce qu'il a compris et, s'ils sont d'accord, cela est mis par écrit puis lu³⁰⁹. Il doit ensuite lui demander la raison de sa connaissance. On retrouve ces démarches et ces étapes

³⁰⁶ *E nos per tal con vehem quel dit alguazir aquestes paraules no ha dites en sa deposicio, volem quen sia demanat per sacrament altra vegada et ço que dira que sia convertit en lo proces.*(XXXIII, p. 377). Dans sa déposition du 24 juin 1364, García López de Sesse ne repète pas les paroles prononcées par Bernat de Cabrera à Carcastillo sous prétexte que le roi et la reine sont au courant. Pierre réclame sa mise par écrit (ce qui est fait le 23 août de la même année).

³⁰⁷ JORNET I BENITO, N., « La correspondancia integrada en los procesos judiciales del siglo XIV en Cataluña. Fución y contenido », *VI Congreso internacional de Historia de la Cultura escrita*, vol. I, Alcalá de Henares, 2002, p. 53-66.

³⁰⁸ MADERO, M., « Façons de croire. Le témoin et le juge dans l'œuvre juridique d'Alphonse X le Sage, roi de Castille », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 54/1, 1999, p. 197-218. MADERO, M., *Las verdades de los Hechos. Procesos, Juez y testimonio en la Castilla del siglo XIII*, Salamanque, 2004.

³⁰⁹ CHARAGEAT, M., « Témoins et témoignages en Aragon aux XVe-XVIe siècles », *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, LEMESLE, B. (dir.), Rennes, 2003, p. 149-169.

sans qu'elles soient toutefois systématisées et uniformes. Les identités du notaire et du juriste ne sont pas toujours précisées. Toutefois, si l'une nous est livrée, c'est celle du notaire.

3.2.1.1.1. Le notaire garant de la rédaction

Le procès de Bernat de Cabrera avait un notaire attitré : Pere de Gostemps. Mais celui-ci ne se déplace pas et du 1er au 7 juillet 1364, l'interrogatoire de Bernat de Cabrera est réalisé selon une grille spécifique, sans doute rédigée par Pere Çacosta, confiée à Berenguer d'Abella en présence du notaire Bernat de Jonquer. Il dure au moins jusqu'au 7 juillet 1364. Il ne se fait toutefois pas en tête à tête ; Juan Ramírez d'Arellano est présent avec beaucoup d'autres³¹⁰. Nous avons dit qu'il est fort probable que le jour du conseil-tribunal, Pierre IV n'avait pas reçu le document. Il est d'ailleurs très peu annoté : a-t-il seulement une valeur juridique?

Le procès fait au fils, quand il évoque des notaires, nous livre jusqu'en juin 1365 une multitude de noms. Le cahier de Valence constitué du 24 septembre au 11 octobre 1364 est constitué par des témoignages sans questionnaires reçus par Pere Marti, *scriptor* du roi³¹¹. À Tortosa, c'est un notaire public qui œuvre : Andreas de Viyes³¹². Du 15 au 24 juin 1364, Pere dez Prat reçoit des témoignages à Burriana et Valence selon six actes d'interrogations relativement identifiables et qui correspondent à ceux rédigés par Pere Çacosta. Fin août, il reçoit les dépositions de Saragosse sur ordre de la reine³¹³. Il pourrait être attaché au service de Jean de Gérone. Gerard Duc, notaire des enquêtes de la cour du gouvernement de Majorque qui a procédé à l'enquête et à sa mise par écrit, officie à Majorque en juin 1365³¹⁴. À Barcelone, officient deux notaires : Guillem de Solar en avril et Ferrer Sayoll en décembre 1365. À compter de juin 1365, Francesc Formosa semble devenir le notaire du « grand procès ». Notre document nous rapporte que Jean de Gérone avait inculpé Constance, son épouse, de crime et donné des consignes afin qu'elle ne s'évade pas³¹⁵. Formosa était présent au conseil royal du 14 juin 1364 et a disparu un an. En juin 1365, Formosa semble retrouver des fonctions importantes.

Il apparaît qu'il est préférable qu'au cours de la procédure un unique notaire soit attaché à l'enquête. Toutefois, les aléas autorisent l'intervention de plusieurs d'entre eux.

³¹⁰ XXXII, p. 118.

³¹¹ XXXII, p. 220.

³¹² XXXII, p. 296.

³¹³ XXXII, p. 141.

³¹⁴ *Scriptor inquisitionum curie gubernationis Majorice processit ad inquirendum et recipiendum informationem*, XXXII, p.247.

³¹⁵ XXXIV, p. 239-240.

3.2.1.1.2. Le notaire et le juriste sont garants de la régularité de la procédure

Le juge chargé de questionner est moins souvent cité. À Saragosse (du 23 août au 10 septembre 1364) est identifié R. *Nepotis, jurisperitum* du lieu. À Majorque (juin 1365), les témoignages ont été recueillis par Guillem *Geraldus*, licencié in *legibus*. Le dossier, sous forme d'un cahier, est remis à Pere Çacosta et à Berenguer Cortil, *jurisperitus*. Les questions/chapitres posées ont sans doute été préparées par Çacosta, car le dossier fait allusion à une lettre de sa main plus longue³¹⁶. L'année suivante, en octobre et novembre 1365, les dépositions sont reçues par Ramon de Planella, chevalier, *algutzir* de la reine et Francesc de Alda, licencié en droit³¹⁷. Les questions d'une importance particulière nécessitent une écoute qualifiée, notamment quand le sujet concerne par exemple la mort d'Artal de Luna³¹⁸ ou la condition du comte d'Osona à Séville, et l'on précise son identité. Gil de Moneçma a l'oreille attentive de Francesc Rome, chevalier, chancelier du roi, en présence de Ramon de Vilanova, du trésorier Berenguer de Relat et de Pere Çacosta³¹⁹. En septembre 1366, l'onrat Berenguer dez Prat, sur ordre du roi, dirige les interrogatoires³²⁰. C'est peut-être Berenguer dez Prat qui est conseiller du roi depuis 1355³²¹. L'enquête est délicate : il s'agit de comprendre l'attitude du comte d'Osona ces derniers mois. On remarque qu'à compter de juillet 1366 Jacme de Vallsicca officie avec une certaine régularité. Il est docteur en droit et conseiller du duc depuis au moins le 13 août 1354 ; il travaille sur le dossier aux côtés de Pere Çacosta. En décembre 1367, il fait la *relacio* de l'affaire Cervelló et en août 1372, il entend le jeune Bernardi.

Depuis le début, un homme est aux commandes : il s'agit de Pere Çacosta qui agit pour le bien public et pour le royaume. Il a récusé les procureurs des Cabrera, rédigé les chapitres et a eu la main sur l'enquête mais il semble voir son pouvoir contrebalancé. Peu à peu s'affirme une procédure plus régulière qui lui associe à partir de l'été 1366 un conseiller du duc. Il fait office de rapporteur (*relator*), chargé de l'enquête et, lors de l'audience finale, d'exposer les faits³²².

³¹⁶ XXXII, p. 249.

³¹⁷ XXXII, p.284.

³¹⁸ XXXII, p. 302-312.

³¹⁹ XXXII, p.308.

³²⁰ XXXII, p. 435.

³²¹ Base Arag.

³²² TATJER PRAT, M.-T., *La audiencia real en la corona de Aragón. Orígenes y primera etapa de su actuación(s. XIII y XIV)*, http://www.upf.edu/historiadeldret/pdf/La_audiencia_real_corona_de_aragon.pdf, Barcelone, 2009, p. 167.

3.2.1.2. L'existence de grilles de questionnaires

Les questionnaires qui correspondent aux reproches faits aux accusés, fournissent une base pratique pour les juges et fragmentent le reproche qui leur est fait (la trahison) en actes ou paroles 'élémentaires'. Ainsi, sur tel point, il y a concordance des réponses, sur un autre les avis divergent et l'on peut éventuellement réinterroger. Parfois, le témoin dit plus et c'est textuellement précisé.

L'utilisation des grilles de chapitres semble systématique. La première nous est fournie par le formulaire rédigé par Pere Çacosta en juin 1364³²³. Au fur et à mesure des informations et de la progression des enquêtes, de nouvelles grilles sont rédigées sans doute encore par le bayle général. Elles nous sont parfois fournies *in extenso* au sein des témoignages ; c'est le cas du cahier de Saragosse de juillet 1364 ou de celui de Majorque de juin 1365- mais le plus souvent on les déduit des réponses.

Il semble que même si le témoin ne répond que partiellement, tous les chapitres lui sont lus. Juan Jiménez d'Urrea, répond au 34^{ème} mais s'est vu imposer l'écoute des autres³²⁴. Les très nombreuses dépositions de Saragosse, recopiées sur les registres, utilisent ces grilles. La proximité à la Castille jouerait-elle en faveur d'un formalisme plus précoce qu'en Catalogne ? Il reste que trois méthodes d'interrogatoires y sont repérables³²⁵ :

- le témoin est interrogé chapitre par chapitre et la réponse répond à un numéro référencé³²⁶ ;
- on lui fait une lecture globale comme le suggère l'expression « interrogé sur les choses devant dites et écrites plus bas »³²⁷ ;
- parfois, le témoin semble parler librement, sans être particulièrement interrogé en rapport avec des chapitres identifiés³²⁸. Dans ces deux derniers cas, les témoignages sont relativement courts. Il s'agit de précisions ou d'ajouts.

Enfin, si le témoin ne sait rien, le représentant de la justice finit par le questionner au-delà de la grille des chapitres. C'est le cas pour Pere Fernández d'Ixar, le 31 août 1364³²⁹. Ses réponses induisent d'autres questions et dans ce cas, c'est aussi précisé. Un dialogue est ainsi perceptible.

³²³ Dont le premier article est le 42° de son récapitulatif de juillet.

³²⁴ XXXII, p. 157, 164 et 165.

³²⁵ XXXII, p. 141-204.

³²⁶ Cas du comte de Ribagorça, Ramon Pérez de Pisa, Pere Ramon de Montloch, Juan Jiménez d'Urrea, Pedro Fernández d'Ixar, Pedro Jordán d'Urries, Pere Boyl.

³²⁷ *Interrogat sobre les coses demunt dites et davall escrites*, XXXII, p. 147. Cas de García López de Sesse, Domingo Neriti Dalgardi, Pero García de Luçena, Fortuny Eznares, Sanç Gonsalvis de Heredia.

³²⁸ Cas de García Sentia, Fortuny de Cesse.

³²⁹ XXXII, p. 173-176.

La diversité des méthodes utilisées à Saragosse est peut-être à mettre en relation avec le rang social des témoins. On pourrait ainsi considérer que la seconde manière serait un relâchement de la première, et la troisième une moindre exigence par rapport à la seconde... On peut toutefois se demander si elles préexistent toujours à l'enregistrement de la parole.

En effet, dans la déposition du 24 juillet 1364 de Lope de Gurrea, le copiste a laissé des blancs à la place des numéros de chapitres³³⁰. On peut donc supposer que l'original qu'il copiait n'en avait pas ; le témoignage pourrait avoir été plus librement émis lors de l'échange oral que le cadre étroit des chapitres ne le permettait, et la mise par écrit tenterait d'entrer dans la forme communément admise, celle des chapitres en cours de rédaction. Les interrogatoires rapportés dans le cahier de Valence (de septembre-octobre 1364) ne paraissent pas plus se faire selon une grille rigoureuse. L'introduction des dépositions ne fait nullement référence à des faits écrits ou lus. Si les sujets reviennent (la capture du comte d'Osona, la nature de sa détention, les négociations de Bernat de Cabrera), ceux-ci ne sont pas évoqués dans le même ordre. Il semble que la mise en forme a tenté de donner un cadre à des paroles spontanément émises. Ce sont de loin les témoignages les plus vivants et spontanés. Ce cahier est entièrement rédigé en catalan alors qu'il contient la déposition d'un Castillan. En septembre 1366, les questions s'adaptent à chaque témoin au point que l'on peut avoir à nouveau cette impression que la mise au propre a essayé de faire correspondre les dépositions à un interrogatoire construit par chapitres.

Il nous est permis de lire le questionnaire destiné au petit-fils de Bernat de Cabrera et ses réponses. Il apparaît nettement que Bernardi ne répond pas aux questions du folio 156 du registre 25 ; les questions indiquées dans l'interrogatoire sont plus précises et plus adaptées à ses réponses. Dans le cas de G. de Palafolls, les réponses de l'intéressé se réduisent à fournir un acte public³³¹.

Il est fort possible que les cahiers inclus tels quels dans le premier registre répondaient aux attentes de ceux qui suivaient l'affaire. La qualité des témoins était précisée, ils avaient prêté serment, la grille de questions et de réponses permettait une exploitation rigoureuse de leurs paroles. Les autres dépositions, moins satisfaisantes, étaient peut-être mises en forme lors de la copie.

3.2.1.3. Serment et secret requis

Les témoignages débutent par les mêmes formules :

³³⁰ XXXIII, p. 385-389.

³³¹ XXXIII, p.421-422.

*X jurat et interrogat sobre les coses damunt dites et devall scrites
ou coses demunt dites e dejus scrites*

*Jurat sobrels IIII evangelis de dir veritat*³³²

Quand la déposition se clôt, revient régulièrement : *fou li lest et estech se en aquell*³³³ ; *et fuit sibi lecta dicta depositio et persevaravit in eadem*³³⁴. À Valence, on demande « s'il témoigne par peur ou par haine ou par rancœur, ou sur les instructions de quelqu'un, et il dit qu'il ne témoigne que de ce qu'il sait en vérité, selon son serment. Et on lui a enjoint de garder le secret. »³³⁵. À Saragosse, le témoin se fait lire sa déposition, la confirme et il est invité à ne rien divulguer de son interrogatoire³³⁶.

Bien sûr, la personne qui témoigne ne doit pas communiquer avec d'autres et elle est entendue par des hommes qui par prudence lui demandent de justifier sa déposition. Il faut toutefois reconnaître que bien peu semblent être venus spontanément et sans arrière pensée. Nous l'avons vu, les prisonniers libérés avaient à cœur d'être lavés de tout soupçon de trahison. Quant aux prisonniers castillans capturés par le vicomte de Cardona, il est possible que l'on leur ait promis quelque avantage matériel pour leur délier la langue. En tous les cas, c'est d'abord Pons Burgues, *ciutadan* de Barcelone, qui a rapporté ce que les prisonniers racontaient car il les avait sondés secrètement³³⁷. La reine a ensuite ordonné que l'on les interroge.

3.2.2. La parole relativement tronquée

Lors de la rédaction des dépositions, comme lorsqu'elles sont versées au dossier, la parole perd de sa véracité. Nous avons vu qu'elle était amenée à entrer dans un cadre, mais d'autres manipulations ont lieu.

3.2.2.1. L'organisation des copies de dépositions

Les registres laissent, en effet, apparaître une mise en page. Les paroles de Francesc Tintorer et de Jacme Julia motivent Jacme de Vallsicca, mandaté par le chancelier et le conseil du duc pour solliciter une deuxième audition³³⁸. Ces compléments sont rapportés, peut-être par la même main mais en plus petits caractères, de manière à entrer dans l'espace

³³² Ainsi, XXXIII, p. 126.

³³³ XXXIII, p. 290.

³³⁴ *On lui a lu sa déposition et il y persiste*, par ex. XXXII, p. 370

³³⁵ *Si deposa per paor o per oy o per rancor o sin era estat instruit per alcu e dix que no deposava sino ço quen sabia de veritat per lo sagrament que havia fet. Fo li manat que o tingues secret*, Par ex, XXXII, p. 222.

³³⁶ *Injunctum fuit sibi silencium*, par ex. XXXII, p.138.

³³⁷ XXXII, p. 243.

³³⁸ XXXII, p. 329-331, p.335-343.

laissé avant la déposition suivante. Ces reprises de dépositions indiquent sans conteste que les témoignages sont épluchés au fur et à mesure de leur copie. Tout problème ou toute ambiguïté doit être levée.

Le second aspect de cette mise en page est lié au rang social des témoins. C'est un souci perceptible lors de la copie des témoignages de Saragosse. Dans le volume 24, au verso du folio 88, la copie de la déposition de Pere Boyl est interrompue, raturée, et reprise huit folios plus loin. Pour la journée du 10 septembre 1364, on relate d'abord les paroles de Pere Jordán d'Urriés, majordome du roi, puis de Fortuny de Cesse, chevalier, avant de faire place aux dires de *Mossen Boyl*³³⁹.

3.2.2.2. Des témoins choisis de tous horizons mais ... pas de femme !!

Les témoins sont de toutes nationalités, de toutes religions – un juif castillan est entendu deux fois – et de toutes conditions. Au début de la procédure, les grands nous l'avons vu ont été préférés. La règle générale est que la fiabilité et la moralité du témoin sont proportionnelles à son rang.

Certains sont écartés ; c'est surtout perceptible durant l'année 1364. Y en aurait-il trop ? La composition du document, avec ses ratures, est-elle responsable de cette perception ? Il y a sans doute des critères pour expliquer le fait que les témoignages soient retenus ou écartés et il y a surtout une personne qui fait le choix et prend la responsabilité de ce tri. Celui-ci se fait au moment de la rédaction du document référence, celui que l'on va verser au dossier. Pere Çacosta semble avoir été la personne idoine dans cette fonction. Quelles sont les critères du choix ? Sont-ils liés à la qualité sociale des témoins, à une qualité des relations diplomatiques à entretenir ? Il est vrai que la royauté aragonaise doit négocier finement – et surtout sans argent – avec un allié, Henri de Trastamare, qui, lui, est fort gourmand et impatient. Aurait-on ménagé des susceptibilités ? Certaines absences interrogent : l'archevêque de Saragosse semble avoir été interrogé mais sa déposition n'est pas retranscrite³⁴⁰. Les critères peuvent être plus prosaïquement liés au contenu des dépositions. Celle de Blasco Cornaxo est à peine entamée mais celle de Bort de Gravalosa permet d'en faire l'économie³⁴¹.

³³⁹ XXXII, p. 195 et s..

³⁴⁰ Vol.24, fol 103.

³⁴¹ XXXII, p. 244.

Au fur et à mesure de la procédure, la condition sociale n'a plus d'importance. On trouve des marins, calfats, marchands, monnayeurs, écuyers... Une seule constante est maintenue : aucune femme ne témoigne directement dans notre document.

Ainsi, on ne fait pas témoigner la sœur de Pere de Luna, Sibillia de Moncada, pas plus que son épouse malgré la demande pressante de la reine, mais Bort de Gravalosa dépose sur la conversation qu'il a entendue de la première³⁴². Il y a une exclusion des femmes de la procédure. Gratien voit la femme dans une condition de servitude par rapport à l'homme³⁴³. Thomas d'Aquin la considère comme intellectuellement inférieure. Elles sont reléguées au rang des mineurs, esclaves, incapables ou criminels, inaptes au témoignage. Cela ne les empêche pas d'être actives. En effet, le procès montre des femmes au caractère bien trempé et que l'on ne peut réduire à des individus manipulés. Quand Éléonore intervient lors du conseil du 22 juillet 1364, a-t-elle choqué ? Timbor de Fenollet comme la vicomtesse d'Illa interviennent dans le procès, mais en se pliant à la règle : elles ne parlent pas, elles font parler...

3.2.2.3. La transcription fait-elle trahison ?

3.2.2.3.1. La langue officielle : catalan ou aragonais sinon latin

La rédaction du procès se fait en catalan. Lorsque les témoins sont aragonais, la langue utilisée est l'aragonais. En cas de langue étrangère à la couronne, navarrais ou castillan, des problèmes de traduction se posent. Quand le notaire peut traduire, il le fait avec soin. Ainsi les paroles de Juan Ramírez d'Arellano sont transcrites en catalan ; on les lui lit et, comme il est au moins bilingue, il peut confirmer³⁴⁴. Quand il s'agit des prisonniers castillans interrogés à Majorque, de témoins portugais, ou de citoyen génois – Giovanni Imperiale –, le latin devient la langue de référence³⁴⁵. Évidemment, on imagine mal les marins castillans parlant naturellement dans la langue de Virgile. Chaque fois que les interrogatoires sont en latin, les réponses sont brèves parfois plus courtes que les questions. La traduction fait sans doute perdre une grande partie de la parole dite. Elle affleure toutefois. Ainsi, *Jacobus de Podio*, *petitionarius* du roi³⁴⁶ apporte-t-il à Francesc Formosa, le 4 novembre 1365, trois dépositions qui sont rédigées sur le registre en latin, mais truffées de ratures d'expressions catalanes qui

³⁴² XXXII, p. 244-245.

³⁴³ *Mulierem constat... nec docere potest, nes testis esse...* Gratien, *Decretum*, (33, 5)

³⁴⁴ XXXII, p. 133.

³⁴⁵ XXXII, p.301-302

³⁴⁶ XXXII, p. 284

n'ont cessé de venir sous la plume du scribe. Ces corrections suggèrent que la traduction se ferait au moment ultime de rapporter les mots des témoins.

3.2.2.3.2. Discours direct et indirect

Les témoignages en catalans ou en aragonais restent toutefois remarquablement vivants car les notaires s'efforcent de conserver le style direct. M. Charageat y voit un message du rédacteur qui veut ainsi garantir la fidélité entre la parole prononcée et celle qui est écrite. Ainsi, on obtient un curieux mélange stylistique où les propos rapportés tels quels côtoient un style indirect et administratif, parfois lourd, mais truffé de dialogues, ce qui les rend parfois difficiles à traduire tant ils relèvent d'un langage familier ou d'expressions courantes.

3.2.2.3.3. Quelle est la part de l'autocensure ou de la censure ?

En haut du folio 103r, a été rayé le passage suivant écrit de la même écriture que le reste : *que per[...]/l (percul ?) de fembra que lo rey se guiava e per aquesta razo nunquam ell vendria en Arago, que Salamo qui era estat pus savi que ell, havia estat enganat per fembra, e que per les bodes del fill del comte de Trastamare e de la filla del rey d'Arago ell no volia recebre la mort que no.us volea tant g[...]/aya. Et que En Bernat respes que en Castella e en totes partes oria per escusar la mort.*

« Le roi se laisse mener par le c... d'une femme, et voilà pourquoi il ne viendra jamais en Aragon, Salomon qui était plus savant que lui a été trompé par une femme, et à cause du mariage de la fille du roi d'Aragon avec le comte de Trastamare, il ne veut pas risquer la mort [...] Et En Bernat répondit que, pour éviter la mort, il irait bien en Castille ou partout ailleurs. »

Cet extrait correspond, au folio 95 v, au témoignage de García López de Sesse. Alors que celui-ci déclare à Bernat de Cabrera qu'il s'étonne de la peur de son interlocuteur et de sa fuite, Bernat de Cabrera lui répond que *era fuyt per por de la mort et que en Castella et en totes parts iria per escusar la mort per ço con lo Rey et lo comte de Trastamare et lo comte de Denia lo volien alsir. E que aço feya la Reyna dient que per lo Rey se guiava et per aquesta raho namqua ell vendria en Arago, que Salmo qui era estat pus savi que ell era estat enganat per fembra et que per les bodes del fill del comte de Trastamara e de la fila del Rey d'Arago, ell no volie rrebre la mort que noy volia tant guanyat e moltes daltres paraules*³⁴⁷.

³⁴⁷ XXXII, p. 200-201

C'est ici la grossièreté qui a été censurée lors de la copie du témoignage. Mais l'idée exprimée – faiblesse d'un roi qui se fait conduire par son épouse – reste. Cette correction nous permet de dire que, au moins en ce qui concerne ce témoignage et peut-être tous ceux reçus à Saragosse dans cet ensemble, les paroles sont réécrites pour les rendre plus convenables mais l'esprit en est respecté. Les juges doivent à partir des témoignages approcher la vérité, en avoir la sensation³⁴⁸. Les notaires y veillent.

3.2.3. La preuve ? *Relacio* des témoignages

Le juge doit contrôler la coïncidence ; c'est ainsi qu'il peut contre-interroger. Au terme de l'enquête, le *relator* fait le bilan ou *summa* à partir d'un travail préparatoire³⁴⁹. La preuve y est fragmentée : l'établir résulte d'un procédé complexe, lié à l'inquisition mais aussi à la *relacio* et qui n'exclut pas la marque du doute³⁵⁰.

3.2.3.1. Des dossiers doubles

Nous en détenons deux. Le premier doit dater du mois de mai 1366, tandis que le second précède de peu le jugement du comte d'Osona de janvier 1367.

3.2.3.2. Le dossier de 1366

À l'été 1366, puis en janvier 1367, les dossiers ont été étudiés. Chaque étude a donné lieu à un document double : l'un, rédigé en catalan, semble préparatoire tandis que le second qui s'adresse sans doute au roi, mêle le latin au catalan. Comme nous savons que la *relacio* est lue, il est possible que nous ayons à faire, malgré leur présentation peu soignée, aux documents utilisés et non à des brouillons.

Lors du travail préparatoire rédigé après le 7 juillet 1366³⁵¹, le rédacteur a préparé des arguments puis a relevé les noms de témoins qui les justifient. Trois folios sont consacrés à prouver que la capture de Miedes fut feinte et quinze indices sont développés :

1. Les chevaliers étaient à Miedes et allèrent à Bellmunt ; ils virent la cavalerie castillane et repartirent à Miedes. Le prouvent Guillem Açor et Juan Pérez, Juan Alfonso de Xérica; l'ont entendu dire Juan Jiménez d'Urrea et Berenguer de Togores.

³⁴⁸ MADERO, M., « Causa, creencia y testimonies. La prueba judicial en Castilla durante el siglo XIII », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, HS 2, 2008. <http://cem.revues.org/index9672.html> (consulté 8 février 2011)

³⁴⁹ C'est ainsi qu'est titré le folio 139 r du registre 26 : *Summa processus comites Ausonie facta per aliquid jurisperites ad hoc deputatos*.

³⁵⁰ MADERO, M., « Causa, creencia y testimonies... », *op. cit.*

³⁵¹ Date du dernier témoignage utilisé.

2. Après qu'ils furent revenus à Miedes, ils y sont restés alors qu'ils auraient pu aller saufs. Ainsi témoignent Guillem Açor, Juan Pérez, Juan Alfonso de Xérica. Juan Jiménez d'Urrea et Berenguer de Togores l'ont entendu dire de ...
 3. Les escortes de Miedes dirent que les troupes à cheval castillanes arrivaient ; quand elles l'ont rapporté au comte, celui-ci n'a pas voulu partir. Le disent, l'ont entendu dire...
- (...) Et ainsi de suite.

Sont notés les faits avérés mais aussi les faits non confirmés. Ainsi, il est précisé que, selon Ramon de Vilanova, Bernat de Cabrera a demandé au roi de brûler le résultat de l'enquête faite après la capture de son fils, mais que, si Jacme Feliu confirme l'existence de cette enquête, il ne dit rien sur son incinération³⁵². À la fin, la conclusion s'impose : ces indices sont corroborés et confirmés : la capture du comte fut feinte et volontaire, il n'a pas fui quand il aurait pu. Le comte est donc dit transfuge. La personne, qui semble parfaitement connaître le dossier, énonce d'abord l'argument (la prise des galères d'Averso, le conseil et l'aide donnés au roi de Castille,...) et termine par la même conclusion accablante: le comte est transfuge. Les folios sont inégalement remplis, certains sont à peine ébauchés, d'autres élaguent les témoignages. Trois folios sont uniquement consacrés à la trahison de Bernat de Cabrera mais utilisent majoritairement des témoignages postérieurs à sa mort. Le travail semble brutalement s'arrêter ; des folios sont à peine entamés. Les indices précèdent les noms des témoins. Le fait est donc avéré par la parole des personnes citées. Quand le témoignage est produit, l'extrait est recopié tel quel, sans passer du style direct au style indirect. Les témoignages sont relevés dans l'ordre de la lecture des manuscrits. Il n'y a pas de hiérarchisation. Parole comme bruit entendu sont répertoriées comme ils viennent sous les yeux de notre rédacteur.

Dans un deuxième temps, cet individu a rédigé un mémoire adressé sans doute au roi. Il commence par définir ce qu'est un transfuge (celui qui passe à l'ennemi, celui qui se laisse prendre, ou celui qui pourrait fuir mais ne le fait pas), et s'applique à établir que le comte d'Osona l'est selon les deux dernières définitions.

Il démontre d'abord que le comte s'est laissé prendre volontairement. Plus grave, il a livré Pedro de Luna et d'autres barons (*richs homens*) car il devait, suite aux manigances réalisées avec son père, livrer des grands en otage ! Par ailleurs, le comte aurait pu fuir mais ne l'a pas fait car il bénéficiait de conditions de détention particulièrement favorables (il ne

³⁵² XXXIV, p. 14.

portait pas de fers). En outre, il a fait tuer l'équipage et les captifs des galères d'Averso, il voulait débarquer sur les côtes de ses possessions afin de récupérer sa femme et ses enfants, et il donnait des conseils au roi. Circonstance aggravante, alors que le roi de Castille perdait son royaume, il a invité Pedro de Luna et les autres à l'aider en les menaçant de les tuer ! Le mémoire termine par des faits accablants tels que la lettre de créance transmise à l'épouse de Ferdinand, les paroles déloyales prononcées à l'encontre de Pierre IV, les dons reçus et les serments qu'il a prêtés avec son père au roi « qui fut » de Castille !

On donne la référence du témoignage (premier ou second procès, folio) et l'on recopie l'extrait voire la totalité du témoignage. Les dépositions paraissent classées, au moins au début, non selon le rang du témoin, mais sans doute selon la force de la preuve. Ainsi Guillem Açor, puis Juan Pérez, viguier de Miedes sont les premiers cités en ce qui concerne la capture. On fait référence à une preuve hors-procès : il s'agit de la lettre du comte à son père transmise par Gil Pérez, qui fut expliquée à Berenguer d'Abella longuement³⁵³. On ignore si la personne qui a rédigé ce mémoire s'est fait expliquer la créance ou si elle recopie le témoignage... Encore une fois, des folios sont à peine entamés. On imagine sans peine que la personne qui lisait sa *relacio*, pouvait se référer à son premier travail. L'ensemble paraît achevé.

Il n'y a pas pourtant trace dans le procès de son utilisation. Nous y reviendrons...

3.2.3.3. Le dossier de janvier 1367

Pour le 15 janvier 1367, ce double travail est repris, mais la méthode diffère, témoignant en ce qui concerne la base préparatoire que la personne, sans doute Bernat de Lunes, connaît bien le dossier³⁵⁴.

Les actes du comte d'Osona sont décortiqués en faits plus élémentaires classés chronologiquement, puis sont cités les noms des témoins qui peuvent l'attester avec un bref résumé. Paroles dites et paroles entendues ont également leur place. Les arguments restent accablants. Ainsi, les actes commis sur la terre de Castille débutent par le rappel des promesses faites et des dons reçus par le comte d'Osona et son père, suivi de la lettre à l'infante et sont égrenés les faits relatifs à la capture, sa condition de prisonnier, la volonté affichée de vengeance, puis après qu'il fut déferré, l'épisode des galées d'Averso. S'ensuivent sa libération de Séville et son périple vers Bayonne. La dernière partie est consacrée aux actions réalisées sur les terres du prince de Galles et comment il se serait mis au service de

³⁵³ ... la qual creense fo explicada a mossen Bernguer de Abeyla largament e no es en proces. XXXIII, p.440.

³⁵⁴ XXXIII, p. 51.

Pierre de Castille... Le texte, sans censurer les arguments favorables au comte, tend à accumuler les faits accablants.

Dans le mémoire débuté en latin, mais qui est rapidement gagné par des mots puis des phrases entièrement catalanes, l'auteur construit un argumentaire en seize chapitres, sans référence à la pagination ni copie de déposition, dont les premiers concernent :

- la capture de Miedes ;
- les conditions d'incarcération du comte d'Osona ;
- les conseils qu'il donnait ;
- le commandement des galées
- la liquidation de la chiourme, etc.

Les trois derniers chapitres sont repris du travail préparatoire de 1366 et concernent les faits imputés à Cabrera et à son fils.

Ce travail de 1367 a bénéficié de corrections. Les ajouts sont d'une écriture nettement différenciable.

À la différence du travail de 1366, il n'y a pas de volonté démonstrative affichée. Par ailleurs, les témoignages sont moins repris. Il y a une certaine distance qui s'établit avec les dépositions que le juriste synthétise. Nous devons toutefois nous rappeler que ce travail était lu ; il est donc possible que Bernat de Lunes ait fait une introduction appropriée et développe ce qu'il jugeait bon d'être explicité. Ces deux documents nous signifient ce qui fait preuve.

3.2.3.2. Ce qui fait preuve

3.2.3.2.1. Le rôle ambigu des lettres

À la voix morte des écrits est préférée la voix vive des témoins. Seules les lettres de créance dont le contenu est dévoilé ont une valeur juridique, car elles font objet d'une déposition orale³⁵⁵. Toutefois, l'écrit est accepté mais n'a de valeur que s'il est authentifié par un notaire et ses témoins. On comprend donc que Bernat de Cabrera fasse faire acte public de toute décision qui pourrait lui porter ultérieurement préjudice et conserve ces documents dans ses coffres, que les paroles de Pere Darchiers soient certifiées par des témoins, et que les lettres contenues dans le procès ne soient ni annotées ni relevées dans les récapitulatifs...

Elles sont pourtant nombreuses dans ce procès comme dans le procès de Sardaigne. Sans valeur juridique, elles sont précieuses pour révéler le contexte ou des faits restés sans

³⁵⁵ La reine a libéré de son serment Ramon de Castelbell, et le message du comte d'Osona à son épouse devient preuve.

témoignages. Éléonore verse soigneusement le courrier que Pierre IV lui a envoyé depuis Cullera, les 8 et 10 juin 1364, pour lui demander de surveiller au plus près la comtesse d'Osona³⁵⁶. Pere Çacosta fait de même et fait déposer la lettre rédigée par les jurés de Valence qui l'alertent au sujet d'une attaque navale castillane sur les côtes catalanes ainsi que celle de Pierre IV qui prévient d'un débarquement imminent du comte d'Osona à Blanes³⁵⁷.

Les lettres passées ont tout autant leur importance, même si elles sont peu explicites. Ainsi en va-t-il d'un ensemble de missives déposées sur ordre du roi dans le dossier : celle de Pere de Linyan rédigée durant les *Corts* de Monzón³⁵⁸, de Bernat de Cabrera à Pierre IV le 23 mars 1364 et versée le 1^o décembre 1365, avec celle de Charles de Navarre à García López de Sesse³⁵⁹.

Elles ont souvent l'avantage de nous préciser le contexte ; nous craignons que l'objectif soit manipulateur. Le vicomte de Castelbon transmet son courrier à Pierre IV et lui permet ainsi suivre les péripéties du comte d'Osona à Bayonne³⁶⁰. Ce faisant, il témoigne de sa bonne volonté... Un officier royal intercepte un courrier de Guillem Gauceran de Rocaberti à sa cousine, la vicomtesse de Cabrera, et à Berenguer de Maylla³⁶¹. On peut suivre les démarches de la vicomtesse de Cabrera à travers les échanges épistolaires qu'elle entretient avec le comte de Dénia³⁶². La vicomtesse d'Illa intervient en faveur de son mari au mois de juillet 1365 en envoyant à la reine, par le biais de Berenguer Dolius, du courrier reçu de Séville³⁶³.

3.2.3.2.2. Les dépositions des accusés

Il n'est pas sûr que l'on tienne compte des dépositions des accusés, même si Bernat de Cabrera à Novales est « assermenté et interrogé dans sa confession, tant sur ses propres faits que comme témoin sur ceux des autres »³⁶⁴. Au contraire des précédentes, elles ne semblent pas entourées de secret ; Cabrera parle dans la chapelle de Novales, devant Berenguer d'Abella, Juan Ramírez, Bernat de Jonquer, notaire et beaucoup d'autres encore...³⁶⁵ D'autre part, elles ne semblent pas peser lourd pour le cas de l'accusé lui-même. Leurs arguments ne sont jamais

³⁵⁶ XXXIII, p. 166.

³⁵⁷ XXXII, p. 272.

³⁵⁸ XXXIII, p. 397.

³⁵⁹ XXXII, p. 306-307

³⁶⁰ XXXII, p. 431.

³⁶¹ XXXII, p. 429.

³⁶² XXXIII, p. 10-11.

³⁶³ XXXII, p. 267 et s..

³⁶⁴ ...*jurat et demanat en sa propria confessio, en son fet propri e axi con a testimoni en fet d'altre sobre los capitols*, XXXII, p. 93.

³⁶⁵ XXXII, p. 117.

repris et ce sont des documents fort peu annotés. Il se pourrait qu'elles n'intéressent que lorsqu'elles dénoncent des complices. Ici, ni Bernat de Cabrera ni Cervelló ne livrent personne. Le dernier, auquel Charles de Navarre fait une réputation de benêt, se révèle remarquablement discret et mesuré. La preuve émane surtout des autres témoins.

3.2.3.2.3. Les preuves apportées par les témoins : savoir et entendre

Les questions posées comme les réponses faites relèvent du savoir ou de l'ouï-dire ; il est demandé *si sab ne ha oyt dir...*³⁶⁶, *si sabien o presumen...*³⁶⁷.

On répond : *Noy sabia res de certa sciencia mas que ha oides dir les coses*³⁶⁸. L'un n'est pas supérieur à l'autre mais sont clairement différenciés.

Savoir signifie avoir vu et implique une relation directe avec les faits ou la personne observée. Le savoir est notoire. Si celui qui a vu est de qualité, il apporte une preuve d'autant plus puissante.

En ce qui concerne le second sens, le mieux est d'avoir entendu soi-même. Nous avons évoqué la force des paroles rapportées au style direct. Si ce n'est pas le cas, lorsque le témoin peut citer ses sources, il est invité à le faire. Ainsi Frère Pedro Muñez : *oy dir par Guillem Assor, son écuyer, et d'autres...*³⁶⁹.

Toutefois, l'absence de nom n'est pas un problème : *Oy dir a moltes persones los noms dels quals no li recorden*³⁷⁰. Le nombre qui répète l'information est garant de sa véracité : *tot lo mon se diu es parla mas empero que ell non sap res*³⁷¹. C'est ainsi que Gil Pérez de Ferrer, gardien de l'ordre des frères mineurs de Calatayud, a entendu dire, alors que Pierre I assiégeait Calatayud, que le comte d'Osona avec ses compagnons avaient été capturés à Miedes et qu'il fut dit *publiquement* que cette capture n'était ni bonne ni ne paraissait avoir été faite honorablement et selon *l'opinion commune* Pedro et Artal de Luna avaient été vendus par le comte d'Osona au roi de Castille. C'était de notoriété publique³⁷².

C'est ainsi que la *fama* est une preuve. La *fama* n'est pas seulement la (bonne) réputation d'un homme tel que l'on peut l'entendre dans l'expression *perdra lo cors et la fama*³⁷³. Elle est *ço que les gents dien*³⁷⁴, le fait d'une collectivité, *comuna fama*, et plus cela est dit plus cette croyance gagne en force :

³⁶⁶ XXXII, p. 470, XXXIII, p. 484.

³⁶⁷ XXXII, p.472.

³⁶⁸ XXXIII, p. 317 par exemple.

³⁶⁹ XXXII, p. 63.

³⁷⁰ Par exemple, XXXII, p. 60 et p. 64.

³⁷¹ XXXII, p.74.

³⁷² XXXII, p. 135.

³⁷³ XXXII, p. 119.

(...) *comuna fama axi en Arago com en Valencia com encara en Castella. ... oyt dir a Castellans et a Aragoneses e encara a altres gents. En encara que tot dia se diu per tota la terra del Senyor Rey e que lo Senyor Rey et cadau o podia conexer segons ço que feya lo dit En Bernat de Cabrera.*³⁷⁵

C'est en effet, ce que l'on dit partout qui fait la réputation et la réputation est preuve³⁷⁶.

3.2.4. La délibération sur le cas du comte d'Osona

Le 15 janvier 1367, alors que le comte d'Osona fait un retour sur ses terres et tente un soulèvement, s'ouvre à Barcelone un grand conseil solennel composé de barons, chevaliers, personnes sages, savantes et de citoyens de Barcelone. Les circonstances justifient largement le conseil. Pierre IV informe son fils de la *concordata provisio* le 20 janvier³⁷⁷. Le document fait référence à la lecture de la *relacio* réalisée par *Bernardus Lunes, jurispetus Barchinone*. Du fait que le comte d'Osona a déclaré la guerre contre les armées royales, il est reconnu trahir ses obligations de vassal vis-à-vis de son seigneur naturel. En conséquence, Pierre IV ordonne de faire confisquer les châteaux de Hostalric, Montsoriu, Bas et Argimont, d'obtenir les serments et hommages dus et de soumettre les sujets du rebelle. Francesc Formosa rédige tous les actes nécessaires et les transmet à tous les viguiers de Catalogne.

Certes, le fils de Bernat de Cabrera commet des actes graves « contre le roi et sa *res publica* » mais le texte ne parle ni de lèse-majesté ni de transfuge, seulement des châteaux, vassaux et *castlans* qui doivent être livrés à la royauté³⁷⁸. Les éventuels récalcitrants seraient coupables de félonie (*bausia*). Le vocabulaire employé est fort éloigné de la *relacio* que nous avons consultée ; il relève bien plus du vocabulaire féodo-vassalique classique et de l'interprétation des *Usatges*. D'ailleurs, répétons-le, il n'est pas question de Cabrera. C'est comme si son cas personnel n'avait pas été tranché. L'urgence était de récupérer des châteaux récalcitrants. Bernard de Sono, sénéchal, délégué pour « régir, gouverner, administrer et défendre les comté et vicomtés d'Osona, de Cabrera et de Bas » se heurte à des oppositions.

³⁷⁴ XXXII, p. 64-65.

³⁷⁵ XXXII, p.66.

³⁷⁶ FARGETTE, S., « Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420), dans *Le Moyen Age, Revue d'histoire et de philologie*, t. CXIII, 2/2007, p. 309-334. GAUVARD, C., « Rumeurs et stéréotypes à la fin du Moyen-Age, *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, XIV^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Avignon, juin 1993), Paris, 1994, p.159.

³⁷⁷ XXXIII, p. 50-52.

³⁷⁸ *actibus contra nos et nostram res publicam*

La confiscation est réitérée en 1368³⁷⁹ la résistance du château d'Hostalric perdure, nous l'avons vu, au moins jusqu'en 1370³⁸⁰.

Conclusion

Les procès faits aux Cabrera père et fils ne s'inscrivent pas dans une procédure strictement codifiée même si elle veut en prendre toutes les apparences. Le jugement de juillet 1364 est prononcé après refus solennel d'utiliser les *Constitutions* de Catalogne, la coutume, les *Usatges*, et au terme d'une rapide *inquisicio* et d'un grand conseil royal tenu à Barcelone, il conclut à la culpabilité de l'homme. Il y a sans doute *relacio* des « méfaits » mais il n'y a pas eu d'espace pour la défense. Les grands épisodes sont respectés : convocation, enquête, *relacio*, sentence mise par écrit quelques jours après le conseil. Les apparences de la concertation sont sauves.

En juillet 1366, un jugement a sans doute été envisagé et a favorisé la constitution d'un mémoire construit à partir de la notion de transfuge. La réflexion du juriste s'appuie sur le *Digeste* de Justinien (XLIX, 15) mais dépasse le domaine militaire. Le mémoire est remarquable de clarté. Il semble qu'il n'a pas été utilisé. Plus de sept mois après, au terme cette fois-ci d'une longue enquête, et devant la rébellion qui a éclaté dans les terres des Cabrera, un conseil élargi est réuni, et entend encore une *relacio*, dans laquelle le mot transfuge n'est pas écrit. Les fautes du comte d'Osona changent de qualification ; d'ailleurs, elles n'en ont pas eu égard aux déclarations faites en mai 1364. Les seize chapitres sont tout aussi accablants qu'en 1366 mais sont remarquablement factuels. La dramaturgie donnée par le cadre de la loi romaine s'est estompée. Le conseil qui semble, encore une fois, ne pas entendre de représentant de la défense, traite de la faute commise par un vassal qui se dresse contre les osts royales et oppose ses châteaux contre celui qui était son seigneur.

En mars 1367, le conseil, qui doit préparer un éventuel procès de Ramon Alemany de Cervelló envisage – enfin ? – que le procès mettrait en difficulté le pouvoir royal, car Cervelló n'a pas eu de défense et les preuves manquent de solidité. Cette fois-ci la codification romaine domine ; quelques hommes réfléchissent en petit comité.

³⁷⁹ XXXIII, p. 57-58.

³⁸⁰ Le château a connu de grands travaux avec Bernat de Cabrera qui l'a converti en palais confortable et place inexpugnable doté d'un réservoir-citerne et de canaux. COLL, J. , *El castell de Montsoriu*, Breda, 1994 ; FONT, G. MATEU, J., PUJADAS, S.; RUEDA, J. M., TURA, J., «Els sistemes d'aprofitament dels recursos hidràulics al castell de Montsoriu», *Monografies del Montseny*, 13, Montseny, 1998, p.178-191. FONT, G. MATEU, J., PUJADAS, S.; RUEDA, J. M., TURA, J., « El castell de Montsoriu. Configuració Arquitectònica d'un gran palau gòtic, a partir de les tasques arqueològiques desenvolupades entre els anys 2001 i 2004 », *VI Trobada d'Estudiosos del Montseny*, Barcelone, 2005, p. 185-189. http://www.aacmontsoriu.org/castell/castell_fasesconstr.htm

La procédure a donc hésité entre le cadre du droit romain et la tradition féodale ; entre la réflexion de juristes et la convocation la plus large d'un conseil royal ; peut-être aussi entre les cadres de la procédure de l'*Audencia* et ceux – ou plutôt la négation – d'une justice qui se voulait plus efficace. La procédure mise en place à l'*Audencia* n'est jamais strictement suivie. Comme à l'*Audencia*, nous avons vu le procureur fiscal initier un procès au moyen de la dénonciation, ainsi qu'un rapporteur chargé d'exposer la substance du procès (la *relacio*). Mais beaucoup d'autres éléments sont douteux ou manquent³⁸¹. La nomination du *relator* se réalise au sein de l'*Audiencia* parmi les juges de la cour et les juristes, mais il ne peut en faire partie. Ce *relator* expose les faits en présence des parties concernées et de leurs avocats. Ces derniers présentent ensuite leurs raisonnements ainsi que leurs preuves. La délibération se clôt par une décision ou un accord qui sert de base à la sentence. Dans un second temps, la personne qui préside a la charge de rédiger la sentence qui débute par *Lata fuit hac sententia in Audiencia Regia qui ...* et évoque la présence d'auditeurs.

Quelques années plus tard, une personne consulte le dossier et en cinq lignes relève les limites du dossier ; on ne sait pas toujours qui a pris les dépositions, Cabrera n'a pas eu de défense...³⁸². Avec le temps, la tension qui est retombée autorise enfin une critique de la procédure. Paradoxalement, les Cabrera se retrouvent sur la voie d'une réhabilitation qui n'a pas besoin de se couvrir d'un habit formel et dont le processus se laisse peu percevoir.

3.3. Le sort du comte/comté d'Osona : un dossier sous contrôle du roi

Distinguer le règlement des biens et la réhabilitation des Cabrera est difficile. Toutefois, la confiscation des biens a aussi contribué à la réhabilitation. Le comté d'Osona était un ensemble considérable.

3.3.1. Les domaines des Cabrera : extension et complexité

Deux documents permettent de cerner les domaines de Bernat de Cabrera et ses fils, il s'agit : des *Constitucions dels castells* et des *Declaracions sobre el comtat d'Osona*³⁸³. Antoni Pladevall i Font les attribue à la même personne : Jacme de Sant Feliu, un éminent juriste de la *Cúria* de la vicomté de Cabrera établie à Hostalric. Les *Constitutions* sont datées du 8

³⁸¹ TATJER PRAT, M.T., *La Audiencia real en la corona de Aragón. Orígenes y primera etapa de su actuación* (s. XIII y XIV), Barcelone, 2009.

³⁸² Volume 25, fol 142 et 144.

³⁸³ PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d'Osona a mig segle XIV. Origen i extensió del comtat d'Osona creat pel rei Pere III a favor de Bernat III de Cabrera el 1356*, Barcelone, 1974.

juillet 1358 avec une note du 7 août 1362 à propos du château de Montclús, agrégée au texte ultérieurement. Les *Déclarations* seraient antérieures à 1362 car attribuées au comte d'Osona mais, faisant référence au procès avec l'évêque de Vic, il est sûr qu'elles sont postérieures à 1356.

3.3.1.1. L'héritage paternel

L'antique cœur en est le territoire de Montsoriu, d'Anglès et de Brunyola, et de Montclús. C'est l'ensemble légué par Ramon d'Anglès. Montsoriu comme Montclús permettent de contrôler la vallée de la Tordera, tandis qu'Anglès est perché au-dessus de la Ter. Brunyola est idéalement placé à l'est du massif des Guillerries et « surveille » la plaine de Gérone. Tous ces châteaux sont des francs-alleux avec tous leurs environs et les Cabrera y possèdent les juridictions haute et basse, les droits d'ost et de chevauchée, sauf dans le Vall de Gualba (*paborde* de San Cugat). De nombreuses paroisses sont ainsi dominées : Gualba, Viabrea, Riells, Santa Maria de Breda, Gaserans, Rimenyó, Maçanès, Grions, Bassaleu, Joanet, Arbúcies, San Pere des Pla, Cerdans et Lliors pour Montsoriu, Santa Maria de Anglès, San Amanç, Trullàs³⁸⁴ pour Anglès et Brunyola, Mosqueroles, San Estève de Palou, Santa Maria de Palou, La Serra, Vallgorguina, Olzinelles et Tapioles pour Montclús. Le monastère de San Salvador de Breda est, nous l'avons vu, une fondation du lignage. Quelques hameaux sont tenus en fiefs du roi (sur la Ter). Montsoriu est devenu la résidence des comtes d'Empuries lors de l'invasion française³⁸⁵, sans doute grâce à son site imprenable !

3.3.1.2. La vicomté de Cabrera (1332) : du Montseny jusqu'à la Mer

À ce cœur, s'adjoint à la mort de Marquesa, en 1328, la vicomté de Cabrera que Bernat de Cabrera prend en charge dès 1332. Il s'agit d'abord des *termes* du château d'Argimont, qui permet de mettre en contact Anglès et Montsoriu. Le château d'Argimont est un franc-alleu où sont détenus juridiction haute et basse, droit d'ost et de chevauchée; ce statut est lié à une charte entre Jacques et le comte d'Empuries (1306) et a été confirmé par le roi à Pons, fils aîné de Bernat de Cabrera³⁸⁶. Le château est inféodé à Bernat Vilademany, non sans conflits (il a contesté des droits d'ost). D'autres inféodations sont citées, notamment au seigneur de la Roqueta. L'autorité sur la Casa de Castanyet³⁸⁷ semble être liée au comté

³⁸⁴ CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell d'Anglès », *Els Castells Catalans* s, III, Barcelone, 1971, p. 331-337.

³⁸⁵ PONS I GURI, J., « Hostalric, capital i arxiu del Vescomtat de Cabrera », *Quaderns de la Selva*, 14, 2002, p. 11.

³⁸⁶ CATALÀ, P., « Castell d'Argimon i Torre de l'Esparrà », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 416-421.

³⁸⁷ Vraisemblablement une maison forte.

d'Osona. Y sont attachées de nombreuses paroisses : Riudarenes, Vallcanera, l'Esparra, Castanyet, Sant Pere Cercada ainsi que Sills.

Le district des châteaux de Torcafaló et de Martorell est un second franc-allevé de la vicomté dont le détenteur jouit des mêmes droits que précédemment, sauf à la Tour de la Carteyà qu'il tient du roi mais où ne s'applique pas le droit d'ost. Les paroisses sont Maçanet, Martorell³⁸⁸. Le château d'Hostalric (franc-allevé) est le cœur géographique de la vicomté de Cabrera. Le vicomte de Cabrera détient là aussi juridiction haute et basse, droit d'ost et de chevauchée. Il maîtrise un territoire à cheval sur la Tordera avec deux paroisses : Hostalric et Fogars. Le territoire du château de Sant Iscle (paroisse de Sant Pere de Vidredes), lui aussi un franc-allevé, permet de prolonger le contrôle de la plaine avec la route qui mène à Gérone. Les revendications de l'ordre des Hospitaliers n'ont pas abouti et Ponç, vicomte de Cabrera, a conclu un accord avec le roi Alphonse en 1194³⁸⁹. Cet ensemble de territoires a cherché une ouverture vers le littoral vers Tordera, Blanes, Palafolls et Montpalau. Toutefois l'enjeu devenant de taille, il donne lieu à des affaires parfois complexes.

Les paroisses de Tordera et de Vallmanya constituent des francs-allevés qui mettent en contact le cœur de la vicomté avec la mer. Le vicomte évidemment a encore une fois la juridiction haute et basse, paix et guerre, ost et chevauchée. Le territoire du château de Palafolls permet de contrôler l'embouchure de la Tordera. Le château appartient à l'ancien domaine des seigneurs des Agudes-Montseny. Les Cabrera y tiennent des droits depuis la fin du XIII^e siècle. Une *convenientia* lie le seigneur de Palafolls qui tient le château au vicomte de Cabrera. Ce contrôle s'appesantit avec la création du comté d'Osona³⁹⁰. Sant Genis de Palafolls et une partie de Sant Pere de Pineda en sont les paroisses. Le château de Montpalau a été concédé en franc-allevé par le roi Alphonse IV (1328-1336) à Bernat de Cabrera, alors vicomte de Cabrera. En effet, en 1196, les vicomtes l'avaient d'abord reçu en fief³⁹¹. Ils détiennent les juridictions haute et basse, les droits d'ost et de chevauchée, sauf sur les hommes du prieuré de Sant Pol avec lequel ils ont eu de nombreux conflits (notamment sur un droit de pain et de viande). Les paroisses de ce vaste territoire sont nombreuses : Arenys, Sant Iscle de Vallalta, Sant Cebrian de Vallalta, Santa Maria de Pineda, et l'autre partie de la paroisse de Sant Pere de Pineda, Orsavinyà. Le château de Blanes, franc-allevé selon les *Constitutions* contrôle un petit territoire dont la qualité essentielle est d'être aussi un port

³⁸⁸ CATALÀ, P., « Castell de Torcafalon », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971p. 410-415.

³⁸⁹ CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell de Sant Iscle », *Els Castells Catalans* s, III, Barcelone, 1971, p. 462-465.

³⁹⁰ CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell de Palafolls », *Els Castells Catalans* s, I, Barcelone, 1967, p. 666-688.

³⁹¹ CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell de Montpalau », *Els Castells Catalans* s, I, Barcelone, 1967, p. 689-702.

naturel. Le 18 février 1260 Guerau VI de Cabrera et Guillem de Blanes ont octroyé des privilèges à la ville et au port pour attirer la population et les dynamiser. En 1338, Bernat de Cabrera les a confirmés. Un acte de 1346 affirme que Guillem de Blanes tient le château de Bernat de Cabrera qui lui-même le tient du roi. Puis le 24 mars 1348, Pierre IV le vend à Pons de Cabrera pour 20 000 sous, tandis que trois jours plus tard la chancellerie royale autorise la vente faite antérieurement par Pons et Bernat à Guillem de Blanes pour 10 000 sous pour trois ans. Tout suggère un prêt déguisé. En 1351, par deux fois, Guillem de Blanes est menacé d'une invasion armée par les Barcelonais sans que Bernat de Cabrera ne fasse rien³⁹². En 1355, les Génois saccagent la ville (comme Lloret plus au nord-est). Durant le XIV^e siècle, Blanes acquiert donc le statut de franc-allevé et ne requiert plus l'investiture royale. Ramon Pere de Blanes tient la ville et le château. Il y a, à partir de la moitié du XIV^e siècle, près de l'église paroissiale un palais construit par les Cabrera³⁹³. Elle serait œuvre du comte d'Osona³⁹⁴.

Sur le massif de Montseny, mais vers l'ouest, sur la route qui relie Barcelone à Vic, le vicomte de Cabrera a juridiction sur les châteaux de Miravalls et Agudes. Agudes est un achat de Ramon de Cabrera, le grand-père de Bernat de Cabrera, frère de Guerau VI à son neveu, Pons d'Empuries³⁹⁵. Le 20 octobre 1342, le vicomte de Cabrera reconnaît tenir en fief de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (*vila* de Sant Celoni), les châteaux d'Agudes et Miravalls et autres lieux du Massif de Montseny³⁹⁶. Il tient donc les juridictions haute et basse, ost et chevauchée, sauf sur les hommes du prieuré de Sant Marçal et Sant Johan de Campins (où il y a un partage de juridiction et des droits). La juridiction recouvre les paroisses d'Agudes, Miravalls, Sant Julian de Montseny, Sant Steve de la Costa, Sant Christophol de Folgars, Sant Marçal, Sant Johan de Campins.

Jusque-là, l'ensemble constitué par la seigneurie d'Anglès et la vicomté de Cabrera constitue presque un ensemble compact couvrant le massif de Montseny jusqu'à la Méditerranée. L'exception est constituée par le prieuré de Sant Celoni (Saint-Jean de Jérusalem), et ce qui est appelé la *quadra* de Galba ainsi que le château de Montnegre qui domine la Tordera, en amont d'Hostalric.

³⁹² PONS I GURI, J.M., « Unes franqueses per a la vila i el port de Blanes », *Acta Historica et Archaeologica Mediaevalia Barcelona*, n. 26, p. 263-270.

³⁹³ CATALÀ, P., « Castell de Blanes i Palau dels Cabrera », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 353-370.

³⁹⁴ PONS I GURI, J., « Hostalric, capital i arxiu del Vescomtat de Cabrera », dans *Quaderns de la Selva*, 14, 2002, p. 13.

³⁹⁵ CATALÀ, P., « Castell de les Agudes », *Els Castells Catalans*, II, Barcelone, 1969, p. 240-244.

³⁹⁶ MARTÍNEZ GIRALT, A., « L'agitat retir monàstic del vescomte Bernat II de Cabrera », dans *Quaderns de la Selva*, 2008, 20, p. 48.

Hostalric est le centre privilégié de la vicomté. Les comtes d'Empuries avaient su déjà apprécier le site au XIII^e siècle. Josep Pons i Guri attribue à Bernat de Cabrera la restructuration des domaines et le fait qu'Hostalric soit devenu le centre de « gouvernement ». Bernat de Cabrera y établit à partir de 1332 la *curia* vicomtale. Les notaires d'Hostalric sont notaires de la vicomté. Afin d'attirer la richesse pour mieux la capter, le 16 juin 1327, Marquesa avait concédé une série de privilèges à une place fort bien située : l'exemption de *mals usos*, les prémices d'une organisation municipale, ainsi que le monopole de tenir *hostal* sur la route entre l'*hostal* de Vallcanera jusqu'à Sant Celoni, sur la profondeur d'une lieue soit 4 kilomètres de part et d'autre de la route. Cela revient à interdire aux autres de vendre pain, vin ou toute autre nourriture³⁹⁷. C'est donc l'établissement d'un monopole que confirme Bernat de Cabrera le 26 avril 1345³⁹⁸. Enfin, avec l'accord d'Alphonse IV, Bernat de Cabrera a créé un marché chaque mardi à Hostalric qui pouvait ainsi devenir un grand nœud commercial. Pour faciliter les transactions économiques, Bernat de Cabrera a obtenu du même l'autorisation d'y créer un *call*, où quelques Juifs de Gérone sont venus s'établir. Il poursuivait ainsi l'œuvre entamée pour faire de la ville un centre non seulement commercial mais aussi financier avec l'établissement de change et de prêts.

Depuis la fin du XIII^e siècle, les vicomtes de Cabrera ont éliminé les *castlans* de la garde des châteaux pour leur substituer des *alcaydes*, plus directement soumis et moins dangereux. Ils contrôlent ainsi mieux leurs châteaux et juridiction.

3.3.1.3. Vers le Cabrerès et l'amont de la Ter : arrondir la vicomté de Cabrera et consolider la vicomté de Bas

L'ensemble qui va être désormais présenté est très lié au précédent. À partir d'un noyau de francs-alleux de part et d'autre de la Ter (Roda et Savellana), dans le Cabrerès, Bernat de Cabrera semble avoir tenté de constituer un ensemble cohérent en relation territoriale avec le précédent, en acquérant des biens appartenant autrefois aux vicomtes de Gérone.

En effet, les vicomtes de Cabrera tenaient par exemple en franc-alleu le territoire de Roda et le château de Savellana depuis au moins le XI^e siècle affirment les *Constitutions*. ; il en est de même pour le château de Barrès au sud du Cabrerès, alleu depuis au moins 1106, détruit en 1302, puis réparé. Un autre château paraît très excentré au nord : Castelló de Bas.

³⁹⁷ PONS I GURI, J., « Hostalric, capital i arxiu del Vescomtat de Cabrera », *Quaderns de la Selva*, 14, 2002, p. 7-20.

³⁹⁸ MARTÍNEZ GIRALT, A., « L'agitat retir monàstic del vescomte... »... *op.cit.*, p. 56.

Bernat de Cabrera l'a acheté à Ramon d'Empuries (†1331), alors seigneur de la vicomté de Bas. C'est un franc-allevu qui contrôle la paroisse de Sant Pere de Falgàs³⁹⁹. La vicomté de Bas est un fief tenu du duc de Gérone qui le tient lui-même du roi (et comme Bernat de Cabrera l'a reçu pour le duc...). L'unique château (Mallol) domine de nombreuses paroisses : Sant Steve de Salull, Sant Romà de Junetes, Sant Jaume de Puigperdines, Sant Pere de Les Preses, Sant Privat, Balbs, La Pinya, Santa Maria de Ridaura⁴⁰⁰. Le vicomte de Bas y tient juridiction haute et basse, droit de paix et guerre, d'ost et de chevauchée; toutefois la gestion apparaît conflictuelle. Le château de Castelló de Bas, franc-allevu, est réuni en 1352 à la vicomté de Bas et en devient le centre administratif.

Le château de Cabrera comme la Bastida de l'Infern, la « juridiction » de Sau ou le Val d'Osor ont été vendus à Bernat de Cabrera par Artal de Foces, appelé aussi Artal de Cabrera. Ainsi, le château de Cabrera est-il un fief royal dont Bernat de Cabrera a acquis le *dominium* direct sur le château et les biens du *castlan*. Les paroisses de la *castlana* sont Santa Julia de Cabrera, Sant Lorens de Dosmunts, Santa Maria de Corcon, Sant Barthomeu Saguargua et une partie de Sant Martí Ces Corts. La Bastida de l'Infern jouxte ce territoire au nord, c'est un allevu. Le district de Sau comme le Vall d'Osor permettent de contrôler la vallée du Ter et donc de mettre en contact le Cabrerès et le « bloc » littoral, avec les paroisses d'une part de Sant Roma de Sau, Santa Maria de Vilanova, Sant Andreu de Bansells, Sant Pere de Castanyadell, Sant Marti de Querós, Santa Maria de Mançoli, et, d'autre part de Sant Pere d'Osor, Santa Creu de Orta, de Sant Vicenç de Sosqueda et Sant Daniel de Meynsfré. Il est à noter que l'espace de Sau est un des rares territoires où le vicomte de Cabrera n'exerce pas de juridiction criminelle, et ne peut réclamer ni ost, ni chevauchée.

Le château de Voltregà a été acheté par Bernat de Cabrera en 1351 à Berenguer de Codinachs (lui-même l'avait acheté aux Foces quelques années auparavant). Bernat de Cabrera y a aussi des paroisses en allevu, comme la Casa de Soler. Sur ces territoires, Bernat de Cabrera a juridiction haute et basse, droit d'ost et de chevauchée. Le château de Torelló, au nord-ouest, a été concédé par le roi la même année. Ses *castlans* sont En Besora et En Oris. Le château de Villagellans est aussi présenté comme un fief de la vicomté de Cabrera (que tient Francesch de Malla, fils de Pere) selon les *Constitutions*.

On assiste donc à la constitution d'un énorme ensemble, pratiquement d'un seul tenant, le long de la vallée du Ter.

399 CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castelló de Bas i notícies del vescomtat de Bas », *Els Castells Catalans* s, III, Barcelone, 1971, p. 115-124.

⁴⁰⁰ Pour Çes Preses, il partage la juridiction avec Sant Benet de Bagès.

3.3.1.4. La dot de Marguerite de Foix et le comté d'Osona

Lors du mariage entre Marguerite de Foix et Bernat de Cabrera, une dot de 260 000 sous avait été promise ; une sentence judiciaire de 1353 oblige le vicomte de Castelbon à livrer la partie Moncada de la ville de Vic, les châteaux de Tornamira, Solterra et Orís et la Casa de Vilardell dans le Vallès.

Pierre IV créa donc le comté d'Osona, qui est confié au fils de son conseiller : la part royale de Vic, tous les droits sur Gurb, Malla, Tona, Taradell, Savassona, Múnter, le Brull, Torroella. La capitale en est Vic. Toutes les terres du comté d'Osona sont intégrées dans le duché de Gérone créé le 21 janvier 1351. Le comté d'Osona est tenu en fief du duc.

L'ensemble est considérable. L'affouagement (*fogatgement*) des *Corts* de Cervera permet d'en saisir l'ampleur. En 1360, l'imposition porte sur 4071 feux dont 2466 appartiennent à l'héritage des Cabrera-Moncada ou Foix, 1625 sont liés au comté d'Osona et 185 à la vicomté de Bas⁴⁰¹. Seul le comté d'Empuries en a plus ; le comté de Prades, les vicomtés de Rocaberti et de Castelbon en comptent chacun 1600.

3.3.2. Des décisions progressives.

3.3.2.1. Le règlement des biens de Bernat de Cabrera reste le fait du roi

3.3.2.1.1. Des biens placés sous garde royale puis saisis

Pierre IV avait demandé le 14 mai 1364 à Éléonore de ne pas nuire au comte d'Osona, ni à son épouse, ni à sa mère⁴⁰². Elle l'a entendu et pris des mesures préventives conciliantes. Sans doute durant le mois de mai 1364, une charte-partie a été conclue entre d'une part, Éléonore, au nom du roi, et d'autre part la vicomtesse de Cabrera, la comtesse d'Osona et Berenguer de Maylla, en présence notamment de Jacme Dezfar, chancelier du duc. La famille Cabrera doit remettre au roi Hostalric, Blanes, Sant Pol et d'autres lieux du Maresme. Le roi doit remettre les châteaux et lieux à des chevaliers et hommes de *paratge* ni suspects ni ennemis. Ces chevaliers gardiens reçoivent les serments des populations de ces lieux avec accord des épouses et de Maylla. Le procureur doit toucher les rentes. Les biens sont mis sous garde royale le temps de la guerre contre la Castille⁴⁰³.

En vertu de ces accords, le 2 juin 1364, Artal de Foces, vicomte de Gérone, chevalier, a confié à Barthomeo de Vilafrancha, chevalier, le château d'Hostalric⁴⁰⁴. Le 2 juin 1364,

⁴⁰¹ *Cortes de los antiguos reinos de Aragón y de Valencia y principados de Catalunya*, t. 2, Madrid , 1897.

⁴⁰² A.C.A., C., Reg. 1197, fol. 148r.

⁴⁰³ A.C.A. ,C., Reg.1075, fol. 184v-186r.

⁴⁰⁴ A.C.A. ,C., Reg.1076, fol. 1r-1v.

Jacme de Rius, chevalier, doit livrer le château de Blanes à Artal de Foces qui le confie à Berenguer Çes Pujades⁴⁰⁵. Il semble que l'ancien *castlan* de Bernat de Cabrera a joué un rôle d'intermédiaire non négligeable⁴⁰⁶.

Le 12 juin 1364, devant la crainte d'une attaque venue de la mer, il devient urgent de contrôler les biens d'hommes considérés désormais comme de dangereux « traîtres ». Depuis Barcelone, le 12 juin 1364, Pierre IV, par le biais de son lieutenant général, demande à Berenguer de Maylla, aux officiers et prudhommes (*prohomines*) de Vic et aux vassaux que les Cabrera ont dans le comté d'Osona, de livrer les places maritimes et tous les lieux de ce comté, comme la cité de Vic, au noble Ombert de Bellescar, lieutenant du gouverneur général, et de prêter serment au roi. Le même jour, Ombert de Bellescar reçoit l'ordre de réunir des armées avec les gens des vigueries de Barcelone, Manresa, Berga et du Ripollès contre Vic, qui ne veut pas se soumettre, et de l'occuper comme les lieux et châteaux du comté d'Osona qui appartiennent aux Cabrera⁴⁰⁷. Le 17 juin, Ombert de Bellescar, conformément à la saisie programmée, reçoit l'ordre de recenser les biens de Bernat de Cabrera⁴⁰⁸. Il semble donc que la priorité est donnée aux places littorales et au comté d'Osona, tandis que la garde royale doit suffire pour les autres châteaux et territoires des juridictions des vicomtés de Cabrera et de Bas.

Vic se soumet difficilement aux armées d'Ombert de Bellescar et se rend après un siège d'un mois (12 juillet 1364)⁴⁰⁹. Toutefois, comme en 1365, la papauté se prononce en faveur d'un retour de la juridiction de la partie royale de Vic à l'évêché : un conflit se développe. Il va durer plus d'un an, nous l'avons évoqué dans la présentation. La soumission définitive se fait le 28 août 1366. Ce jour-là, Pierre IV, venu recevoir les serments et hommages de la cité confisquée à Bernat de Cabrera, promet de ne plus séparer Vic du comté de Barcelone⁴¹⁰. Le 25 septembre 1366, le roi fait donation au duc de Gérone de la cité de Vic ses villages (*villas*), châteaux et lieux dépendants, qui ont été confisqués à Bernat de Cabrera⁴¹¹. Jean, le 1^{er} septembre 1367, confirme et approuve les privilèges et libertés antérieurs concédés à Vic. Il reconnaît notamment que la permutation faite avec Bernat de Cabrera fut injuste et que la cité a souffert par deux fois de l'oppression des armées venues de

⁴⁰⁵ A.C.A. ,C., Reg.1076, fol. 2r-2v.

⁴⁰⁶ En 1352, il a vendu toutes ses possessions à Bernat de Cabrera. PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d'Osona a mig segle XIV*, Barcelona, 1972.

⁴⁰⁷ JUNYENT, E., *Jurisdiccions .. op. cit.*, Vic, 1969, p. 209.

⁴⁰⁸ XXXII, p.39-41.

⁴⁰⁹ JUNYENT, E., *Jurisdiccions .. op. cit.*, Vic, 1969, p. 209.

⁴¹⁰ JUNYENT, E. *Jurisdiccions .. op. cit.*, p. 210-211.

⁴¹¹ XXXIV, p.474, app. 15.

toute la Catalogne⁴¹². Le 23 février 1368 à Barcelone, Pierre IV réitère la promesse de ne plus séparer Vic de la Couronne et, en compensation des dommages causés, il cède à l'évêque, Ramon de Bellera, le château de Sentfores⁴¹³.

Par la suite, la gestion des biens devient éminemment complexe. Il y a d'une part des dots à respecter, des femmes et des enfants à qui Pierre IV doit garantir un niveau de vie décent, et, d'autre part, il faut envisager de différencier les biens de Cabrera confisqués, à la suite de sa condamnation, et ceux de son fils dont le cas n'est pas tranché⁴¹⁴.

3.3.2.1.2. Protéger les femmes et les enfants et liquider la succession

Le 14 février 1365, Pierre IV décide la restitution à la vicomtesse de Cabrera et à la comtesse d'Osona de leurs droits dotaux et douaires sur les biens saisis sur Bernat de Cabrera et son fils, en particulier sur le *castrum* de Sant Iscle⁴¹⁵. Le 15 février 1365, constatant que la rente de 2000 sous sur le comté d'Osona (confisqué) et les 3000 sous (environ) qu'elle percevait sur le château de Montclús ne suffisent pas à la vicomtesse de Cabrera, le roi par bienveillance envers elle, décide l'allocation d'une rente annuelle supplémentaire de 1000 sous sur le Val d'Osor et le lieu de Voltregà⁴¹⁶. Deux jours après, il prescrit de payer à Timbor de Fenollet une pension annuelle de 3000 sous barcelonais sur les revenus du val d'Osor et sur le lieu de Voltregà à compter du jour de la mort de Bernat de Cabrera⁴¹⁷. La veuve a donc des revenus garantis.

Le 14 février 1365, il ordonne à Bertran dez Vall, docteur en droit et conseiller royal, d'instruire la demande de Bernardi et de Pons de Cabrera, damoiseaux, petit-fils de Bernat de Cabrera, à propos de leurs droits sur les biens confisqués à leur grand-père, la sentence étant réservée au roi⁴¹⁸. Le 15 février 1365, à Tortosa, constatant que la cité de Vic et les autres biens du comte d'Osona ont été saisis par des officiers et commissaires royaux, et que l'affaire est désormais entièrement examinée⁴¹⁹, Pierre IV donne l'ordre de restituer à Bernardi, fils du comte, et au curateur de ses biens, Berenguer de Maylla, chevalier, tous les

⁴¹² JUNYENT, E., *Jurisdictions ..op.cit.*, p. 213.

⁴¹³ JUNYENT, E., *Jurisdictions ..op.cit.*, p. 214

⁴¹⁴ PONS I GURI, J.M., « Un fogatjament desconegut de l'any 1358 », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXX, 1963-64, note 71 p. 351. Frère Ramon de Vilademany rapporte que sur les 20 hommes à cheval que doivent fournir les Cabrera, six sont à la charge du père. Il y a donc répartition des possessions entre le père et le fils.

⁴¹⁵ A.C.A., C., Reg.1542, fol 228v-229r.

⁴¹⁶ A.C.A., C., Reg.1542, fol 228 r-v.

⁴¹⁷ A.C.A., C., Reg.1542, fol 232r.

⁴¹⁸ A.C.A., C., Reg.1542, fol 229r.

⁴¹⁹ *tamen nunc hujusmodi negocio plenius recognito et discussio.*

lieux et châteaux qu'avait le comte d'Osona, à condition que Maylla nomme lieutenant à Vic une personne désignée par le roi, et ce sans préjudice pour le comte ni pour le duc de Gérone. Toutefois, si le fisc royal peut montrer que Bernat de Cabrera avait des droits sur Vic et les châteaux au moment de sa mort, cela doit revenir au fisc. Par ailleurs, si le comte, le curateur de son fils ou d'autres peuvent apporter la preuve que des sommes (issues de ces terres) ont été versées à Bernat de Cabrera ou à ses créanciers, cela viendra en déduction des droits de Bernat de Cabrera et les sommes seront allouées au compte du curateur⁴²⁰. On prend donc soin de séparer la succession du conseiller, coupable exécuté, celle de son fils et les biens du petit-fils. Le 17 février 1365, à la supplique des fils et amis du comte d'Osona, Pierre IV nomme un curateur de ces biens : Arnau Guillem de Besora⁴²¹. Le 15 février 1365, Pierre IV avait ordonné au duc de Gérone et à Bertran dez Vall de pourvoir d'avocats et de procureurs idoines le curateur des biens du comte d'Osona, ainsi que la mère, la femme et les enfants du comte, et d'enquêter sur les droits des créanciers de Bernat de Cabrera⁴²², de s'enquérir des biens meubles appartenant à Bernat de Cabrera au moment de sa mort et qui seraient toujours aux mains de son petit-fils Bernardi ou d'autres personnes, alors que la saisie des biens de Bernat de Cabrera avait été prononcée par la justice⁴²³. Il avait commandé aux mêmes d'enquêter sur les droits que le comte d'Osona a sur la vicomté de Bas et sur les châteaux de Roda, du Cabrerès et de Sentfores⁴²⁴.

3.3.2.1.3. Prendre des garanties

Les ordres du roi semblent rencontrer des résistances et depuis Tortosa, Pierre IV multiplie les courriers. Le 18 février 1365, il donne l'ordre à Bertrand de Pinos, protonotaire du *primogenit*, de remettre à Bernardi, sur avis de Bertran dez Vall, les instruments publics qui le concernent et qu'il réclame, et de les faire rédiger officiellement si cela n'est pas encore fait⁴²⁵. Le 20 février 1365, Pierre IV s'adresse au viguier de Gérone, Johan Berenguer de Rajadell⁴²⁶ pour qu'il concrétise les restitutions décidées en faveur de la comtesse d'Osona et de sa mère, et il lui rappelle qu'il doit obéir à la reine⁴²⁷. Pierre IV veut aussi des assurances. Il ordonne à Ombert de Bellescar, lieutenant de Berenguer d'Abella et vice-gouverneur de

⁴²⁰ A.C.A., C., Reg.1542, fol 230v-231. Non expédiée, enregistrée sous une autre forme, cf. plus bas.

⁴²¹ XXXIV, p. 469-470. C'est lui qui est chargé de la récupération de la dot due par les Castelbon et qui en 1379 remet la somme à Bernardi JUNYENT, E., *Jurisdiccions I privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969, p. 219.

⁴²² A.C.A., C., Reg.1542, fol 229v.

⁴²³ A.C.A., C., Reg.1542, fol 230r.

⁴²⁴ A.C.A., C., Reg.1542, fol 230r.

⁴²⁵ A.C.A., C., Reg.1542, fol 231rv-232r.

⁴²⁶ XXXII, p. 48.

⁴²⁷ XXXIV, p. 472-473.

Catalogne, d'aller recueillir auprès des *caslans*, alcaides et hommes des châteaux de Montsoriu, d'Argimont, de Castelló de Bas et d'autres forteresses, serment et hommages. Il s'agit que tout ennemi, tout étranger, ou toute personne signalée comme suspecte par le roi ne puisse entrer dans ces châteaux, pas plus le comte d'Osona que l'on dit prisonnier du roi de Castille, s'il s'évade. Bernardi, sa mère et sa grand-mère doivent consentir sous serment à cette garantie (*securitas*) et Pinós doit en faire dresser instrument public aux archives royales de Barcelone⁴²⁸.

La fuite de Marguerite de Foix et de ses enfants à Orthez a dû changer la donne. Toutefois, nos recherches ne nous ont pas permis d'en trouver trace. Il est possible que les décisions prises en février 1365 aient suffi, Pierre IV s'étant assuré de la soumission des châtelains à l'autorité royale.

3.3.2.1.4. Imposer l'ordre

Mais le 6 novembre 1367, Pere Çacosta et Jacme de Vallsicca réclament à tous les feudataires du vicomte de Cabrera qu'ils présentent leurs titres, afin de clarifier les transmissions de fiefs qui auraient pu se faire hors du contrôle royal⁴²⁹. Il s'agit sans doute de rétablir l'ordre après le soulèvement des châteaux de Montsoriu, Argimont, Castelló, débuté en janvier 1367.

Ce soulèvement reste mystérieux. Comme nous l'avons vu, le comte d'Osona semble être venu seul et ne pas avoir séjourné longtemps sur ses terres. Le danger a été pourtant grand. Le 4 mai 1368, Pierre IV ordonne au lieutenant du gouverneur général de Catalogne ainsi qu'aux viguiers de Barcelone, Lérida, Cerdagne, Roussillon, etc. de lever une armée pour quatre mois, afin de faire face à des « étrangers » (*estranys*) qui créent l'insécurité à Montsoriu. Il parle de bandits qui ne respectent ni la loi de Dieu ni celle des hommes. Le 22 mai, 1200 hommes sont requis pour assiéger la place. Ces « étrangers » demeurent énigmatiques, Josep Coreleu et Josep Pella y Forgas y voyaient des hommes des Grandes Compagnies⁴³⁰. Vicenç Coma Soley considère qu'il s'agit des vassaux du comte, mais il n'apporte aucun argument⁴³¹. Ce qui est sûr, c'est qu'en parlant ainsi d'« étrangers », Pierre IV innocent la vicomtesse de Cabrera et le clan.

⁴²⁸ A.C.A., C., Reg.1542, fol 231rv-232r.

⁴²⁹ ARAGÓ, A.M., « Els castells de Blanes i Palafolls », *Anales del Instituto de Estudios Gerundensis*, XXII, Gérone, 1974-1975, p. 177-190. Acte publié p. 187-188.

⁴³⁰ COROLEU, J., PELLA Y FORGA, J., *Los fueros de Cataluña*, Barcelone, 1878, p. 100-103. A.C.A., C., Reg. 1499, fol 101v et 111v-113v.

⁴³¹ *Los vizcondes de Cabrera, monografia historica*, Barcelone, 1968, p. 112-113.

3.3.2.2. Une procédure qui passe au duc mais sur laquelle le contrôle royal reste étroit

Le 30 mai 1366, Pierre IV transmet à son fils un dossier d'interrogatoires reçus à Calatayud. Il lui demande de se faire conseiller par des hommes non suspects pour procéder contre le comte et son comté. Par la même occasion, on apprend que Pierre IV lui a ordonné à son fils d'occuper le comté d'Osona⁴³². Depuis le mois d'avril, il semble que l'Hôtel du duc soit étroitement associé à l'enquête. En effet, le 17 avril 1366, après une longue interruption des enquêtes (dernière déposition en décembre), un témoin est entendu par Berenguer d'Abella et Ombert de Fenollet, *alguizir* du duc de Gérone en présence de G. de Solerio, notaire de la cour du viguier de Barcelone⁴³³. À l'été 1366, apparaissent deux personnages que l'on retrouve jusqu'à la fin de l'affaire : Jacme de Vallsicca et Francesc Formosa⁴³⁴. Jacme de Vallsicca est un des glosateurs des *Usatges* avec Bernat de Lunes⁴³⁵. Il est sans doute aussi le rédacteur avec Pere de Sant Clement des chapitres d'accusation du juge d'Arborea qui ont été envoyés au pape en 1354⁴³⁶. Jacme de Vallsicca est envoyé par le chancelier du duc ; il interroge et, éventuellement, contre-interroge en compagnie de Guillem Jordan, procureur fiscal (du duc de Gérone)⁴³⁷ ou de Pere Çacosta⁴³⁸. Francesc Formosa est le notaire attitré. Ce sont des hommes de confiance expérimentés. Le cahier de Calatayud est adressé au duc.

Toutefois, quand les informations sont sérieuses, parce que les prisonniers affluent de Séville, le personnel est mandaté par Pierre IV. Ainsi, le 4 août 1366, Vidal de Blanes est entendu en présence de Bernat de Corbaria, lieutenant *alguizir* du roi, et de Pere Çacosta⁴³⁹. En septembre, Berenguer dez Prat, docteur en droit, se joint à eux sur ordre du roi⁴⁴⁰; les grands sont libérés : Pere de Luna lui-même dépose longuement. Ces dépositions doivent semer le trouble. Le 27 décembre, Pierre IV en personne vient écouter le vicomte d'Illa⁴⁴¹.

⁴³² XXXII, p. 343-344.

⁴³³ XXXII, p. 312.

⁴³⁴ XXXII, p. 331.

⁴³⁵ PELÁEZ, M.J. (Ed.), *Diccionario crítico de juristas españoles, portugueses y latinoamericanos (hispánicos, brasileños, quebequenses y restantes francófonos)*, vol. II, t. 1, Saragosse Barcelonea, 2008, p. 639. Lunes est originaire d'Ausone, il a notamment travaillé sur les droits de représailles et commenté les *Usatges*.

⁴³⁶ Tomes I et II, Archivo de la Corona de Aragón, Colección de documentos inéditos, vol. LI et LII, Cagliari 2002. LII, p. 74.

⁴³⁷ XXXII, p. 331

⁴³⁸ XXXII, p.352

⁴³⁹ XXXII, p. 414.

⁴⁴⁰ XXXII, p. 435.

⁴⁴¹ XXXIII, p. 41.

3.3.3. 1366 : les pressions se font sentir

3.3.3.1. Les pressions de la maison de Foix

Dans sa lettre du 19 février 1365, Pierre IV annonce à son fils, qu'à la suite de conseils et de délibérations, il a pris des décisions. Il évoque des courriers du comte de Foix qu'il aurait lui aussi reçus⁴⁴². Jean de Gérone doit obéir à son père et ne pas contester ; c'est à Pierre IV qu'il revient de faire des provisions et non pas au duc comme celui-ci l'en a supplié à la prière du comte de Foix, qui lui a aussi écrit. Qu'a pu demander Gaston de Foix ?

Durant l'été 1366, nous avons pu voir comment le comte de Foix tente de récupérer le comte d'Osona par le biais de Bertran d'Albi. Il est possible que, dans ce jeu, Pierre IV ait donné son accord, d'Albi étant un de ses vassaux. Si Gaston Fébus avait pris Cabrera sous son contrôle, il aurait pu peut-être rentrer en grâce. On apprend, en octobre, que le comte de Foix a envoyé Pierre de Saran, évêque d'Oloron, plaider la cause du comte. L'objectif est qu'il puisse se justifier⁴⁴³. Cette action a pu avoir des résultats. Rappelons-nous que nous avons une *relacio* préparée en juillet 1366 et qui semble n'avoir jamais été utilisée. Un procès était-il annoncé que les pressions venues de Foix auraient permis de repousser?

Le fait est que le comte d'Osona était très méfiant vis-à-vis de son beau-frère, car il savait – il l'avait écrit à sa femme – que l'intérêt des Castelbon-Foix se concentrait sur le fait de ne pas perdre et/ou de recouvrer la partie Moncada de Vic.

3.3.3.2. Les Castelbon, la maison de Foix et la question de Vic

L'affaire de Vic n'est toutefois pas close et fait entrer dans le jeu le vicomte de Castelbon qui a informé le roi des faits et actes de son beau-frère, le comte d'Osona⁴⁴⁴.

Le 6 août 1366, Pierre IV lui cède en fief la partie Moncada, le château de Tornamira, excepté la part qui appartient au noble Ramon de Peguera, les châteaux de Solterra, d'Orís, la *domus* de Vilardell⁴⁴⁵. D'ici un an, Roger Bernat doit prouver ses droits et ne peut en faire ni vente ni échange, mais la comtesse en revanche peut lui donner les siens. Sont témoins de cet acte qui avantage clairement Roger Bernat le vicomte de Cardona et Francesc de Perellós, soit des hommes hostiles aux Cabrera. Pierre IV demande à son fils d'exécuter sans tarder cette décision. Peut-on y voir la preuve qu'il s'attendait de sa part à une résistance? Le 26 octobre 1366, Pierre IV remet la partie Moncada de Vic au vicomte de Castelbon, et il ordonne que les

⁴⁴² XXXIV, p. 470-471.

⁴⁴³ XXXII, p. 11.

⁴⁴⁴ XXXIII, p. 6.

⁴⁴⁵ JUNYENT, E. *Jurisdiccions ..op.cit.*, p. 210.

hommes du lieu prêtent hommage à Roger Bernat⁴⁴⁶. Autant dire que les Castelbon profitent de la déchéance des Cabrera.

Mais les intérêts du vicomte de Castelbon ne sont pas ceux de son puissant cousin. Le 23 octobre 1366, le comte de Foix lui écrit. Informé par les envoyés de Pierre IV, il le gronde de s'être entremis et de vouloir négocier quelque chose qui est un fief du comte de Foix (*se thiez de meu fiu*). Il est question aussi d'une transaction avec la comtesse. Il lui envoie un homme de confiance, G. de Palau dont il doit suivre les conseils à la lettre. Il le rassure aussi en lui précisant qu'il lui garde son honneur⁴⁴⁷ et que, lui, doit garder le château⁴⁴⁸. La lettre est bien trop elliptique pour que l'on la comprenne. Elle a parfois le ton de la menace !

Aux mois de janvier puis de décembre 1367, le vent tourne ; une sentence arbitrale rendue par Bernat de Tous, Roger de Rahonac et Pedro de Luna, considère que tout doit revenir à Marguerite de Foix car sa dot, de fait, n'a jamais été versée. Dix années plus tard, le 29 août 1377, sur l'injonction du vicomte de Cardona, Castelbon paie à Bernardi une partie de la dot⁴⁴⁹. Le 21 mars 1379, le reste de la dot est payé et la partie Moncada de Vic, et les autres lieux qui constituaient les gages reviennent au vicomte⁴⁵⁰.

La maison de Foix-Castelbon a plus vite récupéré la confiance royale que ses biens mis en gage. Lorsque le comte d'Osona revient sur ses terres, Pierre IV demande à Roger Bernat d'aller contre lui avec cent hommes à cheval⁴⁵¹. Celui-ci doit d'autant plus faire du zèle que le cas de son beau-frère s'aggrave.

Pierre IV, en revanche, prend mal les courriers que lui envoie Gaston Fébus et, le 9 mai 1367, il lui répond qu'il a procédé contre le comte d'Osona avec équité⁴⁵². Deux jours après, il rajoute qu'il ne peut faire ce que le comte de Foix lui demande car ce serait donner un mauvais exemple et créerait un scandale sur ses terres. Nous ne pouvons savoir si Gaston

⁴⁴⁶ JUNYENT, E. *Jurisdiccions ..op.cit.*, p. 213-214. Ce serment est prêté le 27 décembre 1368.

⁴⁴⁷ Le vicomte de Castelbon, Roger Bernat II possédait en Gascogne la baronnie de Sault de Navailles, dot de sa femme, et en Bigorre, le château de Mauvezin.

⁴⁴⁸ XXXIII, p.13

⁴⁴⁹ MIRET I SANS, J., *Investigación histórica sobre el vizcondado de Castellbó*, Barcelone, 1900, p. 253-256.

⁴⁵⁰ JUNYENT, E. *Jurisdiccions ..op.cit.*, p. 219.

⁴⁵¹ MIRET I SANS, J., *Investigación...op.cit.*, Barcelone, 1900, p. 259

⁴⁵² «car cosí, vostra letra hauem rebuda e aquella ben entesa uos responem que nos no hauem procehit ne procehim contra el comte Dosona sens proces de iusticia car sil bisbe Dalaro (Oloron ?) per lo qual uos nos trametes enguany per aquesta raho e al qual nos fem mostrar lo dit proces vos ha feta relació dels merits de aquell clarament podets entendre que nos ab proces iust e ab raho hauem procehit e procehim en lo dit fet. E tota vegada en aquell procehirem iusticia mijançant e podets pensar que en lo dit fet ne en nangun altre per nos iniusticia no sera feta ». «E a la veritat comte car cosí desplau molt a nos com lo dit fet no es tal que nos uos poguessem complaure de ço que uos nos pregats car for volenters ho faerem si no que veem quen dariem mal exempli es segueria escandel en Cathalunya e en les altres terres de nostra senyoria si del dit fet no fahiem iusticia.» cité par MIRET I SANS, J., *Investigación...op.cit.*, Barcelone, 1900, p. 260. A.C.A., C., Reg.1217, fol.182.

Fébus se plaint de la condamnation du comte ou de la sentence arbitrale au détriment de son cousin.

3.3.3.3. D'autres soutiens au comte d'Osona

D'autres personnes semblent agir en faveur du comte cet été-là. La première est la vicomtesse de Cabrera, qui, en mars 1366, transmet à Pierre IV la *convenientia* conclue entre Pierre de Castille et son fils. Elle a contacté le comte de Dénia qui, d'accord avec Henri de Trastamare, est favorable à un repli prudent dans le comté de Foix. Dénia paraît prêt à se plier aux volontés de cette femme :

« Je vous répons qu'en ce qui concerne les affaires du comte comme en toute autre qui vous fasse honneur et bien, je me tiens pour dit et engagé.... pour la grande dette qui entre vous et moi existe, et je ferai comme si c'étaient mes affaires propres (...) Et si, Madame, quelque chose vous plairait, faites-le moi savoir franchement (lettre du 3 juillet 1367)⁴⁵³. »

Malheureusement, la dette d'Alphonse de Dénia n'est pas identifiée. La tournure de la phrase laisse supposer un grand service ou une somme conséquente. En outre, derrière Dénia, il y a un réseau qui se laisse à peine nommer. Le comte de Dénia dit ne pas avoir eu le temps d'écrire à *mosenyor* En Berenguer. García Valero écrit non seulement à la vicomtesse mais à un certain Pere Rossell et il nomme dans la lettre En Pere Siurana, Arnau Rovira, Na Catalina et le prieur de Roca Rosa⁴⁵⁴. N'ayant identifié aucun prélat nommé Berenguer, nous posons comme hypothèse que Berenguer est l'infant Raymond Bérenger qui s'est retiré en 1364 ou 1365 au couvent Santa-Caterina ou Catelina. Ainsi lorsqu'il prie Rossell d'amener la lettre à « Na Catalina », il s'agirait du couvent dominicain qui accueille aussi les réunions du Conseil des Cent de la ville. Ainsi, le comte de Dénia agirait sous les amicaux regards et protection de son oncle. Alphonse de Dénia est le fils de Jeanne de Foix, c'est-à-dire qu'il est cousin du comte de Foix, du vicomte de Castelbon et de Marguerite de Foix, comtesse d'Osona⁴⁵⁵. Son oncle était pourtant l'ennemi personnel de Bernat de Cabrera ; la foi a pu changer le regard de l'homme. Arnau Rovira est peut-être le même repéré en 1353-1354 comme *escrivà de*

⁴⁵³ XXXII, p. 10-11.

⁴⁵⁴ XXXIII, p. 12.

⁴⁵⁵ Ils ont tous en commun d'avoir comme grands-parents Gaston I de Foix et Jeanne d'Artois.

*ració*⁴⁵⁶. Pere Rossell serait de sa génération, un citoyen de Barcelone sollicité en 1354 pour réunir les fonds nécessaires à l'armée envoyée en Sardaigne⁴⁵⁷.

3.3.4. La restitution à Bernardi

3.3.4.1. Premier acte : la *concordia* de 1372

En 1372, Bernardi est de retour en Catalogne. Le 22 août à Barcelone, sa grand-mère l'accompagne devant Pierre IV, avec Guillem Gauceran de Rocaberti, procureur de Marguerite de Foix et de Pons. Les trois frères, Guillem Gauceran, Bernat Gauceran et Berenguer Gauceran de Pinós sont aussi là. Eymerich de Centelles, Jazbert de Castellet et Berenguer de Maylla, parents et obligés de la famille, prétendent que la confiscation des biens de Bernat de Cabrera et de son fils est injuste⁴⁵⁸. Pierre IV a été attendri par Éléonore, qui minée par la mauvaise conscience, demandait au roi d'user de sa clémence.

Eymerich de Centelles a été emprisonné à Séville avec le père de Bernardi. Guillem Gauceran de Rocaberti, seigneur de Cabrenys est un seigneur du haut Ampurdan qui, en 1356, a été opposé aux Cabrera. Les seigneurs de Rocaberti se sont affirmés très tôt aux côtés des Cabrera. Il a amené la comtesse et les enfants à Foix, a fait renforcer ses fortifications de Maçanet, introduit le comte d'Osona durant son bref retour en Catalogne. Il a sans doute vécu à l'écart de la cour. Il appelle Timbor « cousine », mais le lien de parenté n'a pu être établi⁴⁵⁹. En revanche, les trois frères Pinós sont les petits-neveux de la vicomtesse ; ils sont les petits-fils de Pere VII de Fenollet, son frère. Ils sont aussi neveux d'André d'Illa et de Canet qui a longtemps accompagné le comte d'Osona, mais qui se tient coi. C'est le clan Fenollet qui est là !

La plupart de ces hommes, depuis deux ans, sont associés dans une protestation, appelée *Convinença dels cavallers de Catalunya*, ou *persones generoses*⁴⁶⁰. Ils se sont

⁴⁵⁶ A.C.A., MR, 852, fol 73v.

⁴⁵⁷ A.C.A., MR 642, fol. 267. Toutefois ce nom est très courant, cette proposition d'identification est donc purement hypothétique.

⁴⁵⁸ *Estando el rey en Barcelona a 22 del mes de agosto se concertó con la vizcondesa doña Timbor mujer de don Bernaldo de Cabrera y con don Guillén Galcerán de Rocabertí en nombre de doña Margarita de Fox -mujer del conde de Osona y madre de don Bernaldino de Cabrera- y de Ponce de Cabrera su hermano. Porque doña Timbor en nombre de su nieto don Bernaldino que le tenía consigo y don Guillén Galcerán en nombre de la condesa y de sus hijos y don Pedro Galcerán de Pinós y don Bernaldo Galcerán y don Berenguer Galcerán de Pinós que eran hermanos y don Aimerich de Centellas y Jazbert de Castellet y Berenguer Malla que eran parientes y deudos de don Bernaldino y de su casa, pretendieron que no hubo lugar la confiscación que se hizo de los bienes de don Bernaldo de Cabrera y del conde su hijo, y querían oponerse alegando que habían sido los procesos injustos. Y antes desto don Bernaldino fue este año a la villa de Alcañiz donde estaba el rey, e intercedió por él la reina acusándole la conciencia para que el rey usase de misericordia y clemencia y le oyese en su justicia; y el rey lo tuvo por bien.* Zurita X, 16.

⁴⁵⁹ XXXII, p. 430.

⁴⁶⁰ TESIS I MARCA, R., *La vida del rei En Pere III*, Barcelone, 1961, p. 271. Zurita, X, 16.

opposés aux comtes d'Urgell et d'Empuries ainsi qu'aux vicomtes de Castelbon et de Cardona, en raison d'abus commis au nom de la juridiction criminelle que ces grands prétendent tenir. En septembre 1370, ils ont reçu la protection du roi et du duc de Gérone et le conflit a été tranché difficilement en leur faveur en 1371 lors des *Corts* de Tortosa. Ce conflit a exacerbé les dissensions du roi avec le comte d'Urgell.

Le jeune homme a été interrogé par des juristes, si nous en croyons la liste présente au dos du folio 156 du registre 25. Certes, Francesc Roma, conseiller du roi était jusque-là absent de la procédure, comme *micer* Bertran Dez Valls et Guerau de Palau. Ce dernier a été mêlé à la guerre de Castille où il a exercé des ambassades avec Bernat de Cabrera en 1361 et 1363⁴⁶¹. Pere Terre est là. Il fait partie des plus éminents juristes de son époque. En 1358, il était procureur de l'infant Pierre. En 1361, il a participé à la commission délibérative lors du procès de Bernat de Cabrera. En 1366, il est un des onze docteurs en droit suggérés par Jean de Gérone pour trancher un conflit entre la royauté et l'évêque de Gérone⁴⁶².

Cette audition, complétée peut-être d'un conseil royal, favorise le 22 décembre 1372 une *concordia* avec le fils du comte. Pierre IV a confié l'étude du dossier à Romeu Cescomes, évêque de Lérida et confesseur de la reine, et à Berenguer de Relat, trésorier. Pouvons-nous considérer que les brefs folios 142 et 144 du volume 25 sont de leurs mains et que les extraits de Registres Secrets auraient été recopiés à leur intention? Bernardi récupère le château de Montsoriu, Hostalric et l'ensemble de la vicomté de Cabrera avec l'honneur de Roda et de Cabrayés en Osona, avec toutes les *villas* et châteaux que Bernat de Cabrera avait donnés à son fils lors de son mariage⁴⁶³. Vic ne fait pas partie du lot et il n'est pas question du comté d'Osona.

⁴⁶¹ FERRER I MALLOL, M.-T., « Altres famílies i membres l'oligarquia barcelonina », *El « llibre del Consell » de la ciutat de Barcelona, Siglo XIV*, Barcelone, 2007, p. 321-327.

⁴⁶² Parmi les autres noms, ont travaillé sur l'affaire Cabrera : Jacme de Vallsecca, Guillem dez Puig et Bernat Luns. FERRER I MALLOL, M.-T., « Altres famílies ... », *op. cit.*, p. 344-346.

⁴⁶³ *Restituyéronse a don Bernaldino de Cabrera los estados de su padre y abuelos estando el rey [de Aragón] en Alcañiz. Finalmente, interviniendo en esto don Romeo obispo de Lérida y Berenguer de Relat tesorero de la reina, se concordó que se restituyesen a don Bernaldino el castillo de Monsoriú y el lugar de Hostalrich y todo el vizcondado de Cabrera con el honor de Roda y de Cabrayes en Osona, con todas las villas y castillos que don Bernaldo de Cabrera había dado al conde de Osona su hijo en contemplación del matrimonio. Todo esto restituyó luego el rey, y el castillo de Anglés con los castillos y valles y parroquias de Torrellón, Voltragán, Cabrera, Sau y Osor y todo lo demás que se incluía en Osona fuera de la legua de la ciudad de Vich. El rey [de Aragón] se reservó el condado de Osona. Y por esta concordia se reservó el rey el condado de Osona, que era la ciudad de Vich con una legua en torno della como se había limitado al tiempo que aquella ciudad fue erigida en condado con este título. Y juntamente con esto se le restituyeron los castillos de Sant Fores y de Bas con el vizcondado de Bas.* Zurita, X, 16. XXXIV, p. 477-479.

3.3.4.2. Deuxième acte : 1381

En 1381, c'est la vicomté de Bas avec les châteaux de Mallol et de Castelló qui sont restitués au jeune homme. Dans l'acte édité par Bofarull, Pierre IV rend hommage à son conseiller ainsi qu'au comte d'Osona et reconnaît avoir agi sous la colère et l'influence de mauvais conseils.

Depuis 1372, Cervelló a retrouvé des fonctions diplomatiques, il est allé négocier avec la Castille puis avec le duc de Lancastre⁴⁶⁴. Pere Gauceran de Pinós, nommé capitaine général de Roussillon et de Cerdagne, a lutté aux côtés de Cardona et du vicomte d'Illa face à l'invasion de l'infant de Majorque⁴⁶⁵. Le rapport de force est clairement favorable au « clan » Fenollet. Enfin, le jeune homme montre, semble-t-il, de grandes qualités. Le jeune Bernardi, à l'occasion de l'expédition de Sicile, a été nommé amiral (1379); il est devenu un brillant chevalier que Pierre IV a pris sous sa protection dès son retour⁴⁶⁶. Enfin, la reine Eléonore est morte et la nouvelle épouse du roi est Sibilla de Fortià, veuve d'Artal de Foces, et originaire de l'Ampurdan, elle a dû favoriser le retour des Cabrera⁴⁶⁷.

⁴⁶⁴ Zurita, X, 16-17.

⁴⁶⁵ Zurita X, 17.

⁴⁶⁶ *Don Bernaldo de Cabrera capitán general de la armada. Tenía el rey ayuntada una gran armada para pasar a Cerdeña y Sicilia en este año, y estuvo determinado de llevar consigo al infante don Juan su hijo. Y había nombrado por capitán general de las galeras a don Bernaldo de Cabrera hijo del conde de Osona, al cual restituyó el vizcondado de Cabrera con público reconocimiento de haber procedido con grande rigor y por inducimiento de malos consejeros contra don Bernaldo de Cabrera su abuelo.* Zurita, X, 25.

⁴⁶⁷ Bernardi en 1377 assiste au couronnement de Sibilla. SOBREQUÉS, S., *Els barons de Catalunya*, Barcelone 1979, n. 66 p. 251.

Conclusion

La procédure qui a présidé à la condamnation, puis à la confiscation des biens de Bernat de Cabrera correspond à l'acmé de la crise. La situation exceptionnelle du royaume exigeait une procédure menée par un petit nombre de personnes fort efficaces. La terreur qui a dû régner ces jours-là comme l'absence de barons et chevaliers convoqués sur les fronts de la guerre et plus largement de contre-pouvoir, ont libéré la place au profit d'un personnel de cour soumis à la volonté d'Éléonore et soucieux d'aider leur roi. La situation était dramatique ; Cabrera apparaissait celui par qui rien de bon ne pouvait plus arriver : le bouc-émissaire d'une situation désastreuse. Faut-il y voir un signe de faiblesse du pouvoir royal ?

Nous ne pensons pas que Pierre IV se soit fait réellement manipuler. On perçoit dans son discours du 22 juillet une tension et une angoisse qui vont bien au-delà. Pierre voyait son royaume se réduire, il avait craint pour sa vie, les armées alliées se faisaient attendre et Cabrera se montrait hésitant, récalcitrant à venir... Sans doute le conseiller n'arrivait plus à rassurer son souverain. La colère de Pierre IV n'est pas feinte. Autour de lui, plus qu'une adhésion, se produit un silence sans doute respectueux et craintif et aussi un soulagement. L'ascension de Cabrera lui a valu un grand nombre d'ennemis. Les solutions qu'il propose pour trouver l'argent qui manque chroniquement et de manière si aiguë au printemps 1364, menacent une bourgeoisie qui, depuis peu, est associée aux affaires d'État par le biais du système d'imposition. Bref, chacun trouve un avantage à voir le conseiller disparaître et le roi n'émettant ni doute ni hésitation, on se range volontiers à son avis...

Par la suite, la tension diminue. Les attitudes du comte d'Osona sont équivoques et amènent des interrogations, les juristes imposent une procédure plus cadrée. Par ailleurs, les solidarités lignagères osent se manifester ; en tous les cas, on les entend ! Leurs intérêts ne sont peut-être pas si favorables au comte d'Osona qu'à son lignage. Timbor semble protéger l'honneur Cabrera et surtout son petit-fils. Le comte de Foix et le vicomte de Castelbon œuvrent pour la récupération de la partie Moncada de Vic. Chacun semble vouloir faire oublier son lien avec ce fils ou ce beau-frère qui semble ne jamais suivre une ligne de conduite favorable à sa réhabilitation.

La mort du comte d'Osona a pu rendre service à tous. La comtesse, veuve, est peut-être revenue mais elle ne se présente pas devant Pierre IV ; il n'est pas clairement dit qu'elle soit en terres catalanes⁴⁶⁸. C'est par le biais de relations personnelles, d'émotions et de regrets que Bernat de Cabrera est réhabilité et ses biens restitués. Pierre IV se retrouve face à ses

⁴⁶⁸ On ignore même la date de son décès.

« Roussillonnais » qui ont toujours soutenu leur roi et qui contestent même des abus des grands barons. L'ascension du petit-fils peut commencer...

Conclusion

Bernat de Cabrera, un homme qui reste dans l'ombre

Nous regrettons que la personnalité de Bernat de Cabrera reste dans l'ombre alors qu'il est le centre de l'enquête. Son parcours peut paraître exceptionnel sans doute par la fin cruelle infligée à l'homme. En réalité, nous percevons le destin d'un noble issu d'un lignage respectable, un homme polyglotte, doté d'une solide formation, certainement enrichi par les guerres menées dans sa jeunesse, les faveurs reçues et les butins amassés. Il est un fidèle de Pierre IV et appartient à un groupe favorable à un pouvoir royal fort¹ (les Roussillonnais). Mais, il sait aussi se montrer récalcitrant aux convocations réalisées en août 1361 conformément à l'*Usatge Princeps namque* et se range à l'avis de son bras durant les *Corts*. Cette double fidélité reflète sa double appartenance : membre du cercle étroit des conseils royaux et détenteur d'un honneur qui le lie par une relation contractuelle. Sa parole, alors qu'il se sait déchu de la faveur royale, reflète une amertume : il attend de son roi, qui est adulte, qu'il prenne des décisions après avoir entendu de nombreux conseils et ne veut pas en être tenu pour responsable. Il est un vassal qui doit pouvoir s'expliquer devant son seigneur. La soumission à l'autorité royale n'est pas synonyme d'écrasement.

Le pouvoir qu'il attend du roi est fort mais pas au sens absolutiste. La relation au roi est contractuelle. L'attachement qu'il avait pour lui et surtout pour Jean de Gérone paraît en filigrane, mais jamais dans sa déposition, ce n'est plus l'heure. D'autres témoignages l'évoquent. La colère de Pierre IV, le 22 juillet 1364, en est le revers tandis que l'attachement du jeune Jean de Gérone est perceptible quand celui-ci lui annonce sa prochaine fin avec déférence et refuse à Eléonore de le faire torturer.

La guerre et la violence comme facteurs de recomposition

La guerre des deux Pierre et l'atmosphère de crise servent d'arrière-plan constant à notre document. On perçoit l'atmosphère de violences au travers des crimes infligés à la chiourme de l'amiral d'Averso ainsi que des coups que reçoit Gran Valero qui se risque à traverser la péninsule. C'est une guerre qui se complique par l'intervention des Français comme par celle des Anglo-gascons, à partir de 1365, avec ses cortèges de mercenaires, et qui favorise une guerre civile en Castille, à compter du printemps 1366. Ces multiples aspects ont

¹ Par son mariage.

sans doute contribué à rendre ses protagonistes cruels. Leur cynisme et leurs mensonges deviennent des données fortes de la diplomatie. Le comte de Foix est exemplaire de ces dirigeants qui essaient de tirer avantage d'une situation complexe. Charles II de Navarre constitue un modèle de duplicité politique.

La guerre insécurise les hommes et redessine sans doute les liens sociaux. Au-delà des douleurs physiques et de la familiarité quotidienne avec la peur, elle révèle aussi les limites des solidarités familiales, sociales et « nationales ». Le noble se retrouve prisonnier du fait de son engagement dans une guerre pour un roi qui peut lui demander des comptes, non seulement en raison de sa capture mais aussi pour justifier sa libération ou évasion. Il inspire la méfiance et la surveillance non seulement des ses geôliers mais de ses compagnons de capture.

Paradoxalement, quand les hommes deviennent prisonniers, ils se trouvent dépendants à la fois de leur famille et des intermédiaires que celle-ci délègue. À la différence de celui du comte d'Illa, le parcours du comte d'Osona est complexe. Nous avons relevé qu'après mai 1366, au moment où il pourrait revenir sur ses terres, vers les siens, et implorer un pardon de Pierre IV, il choisit Pierre de Castille. Peut-être coupable de trahison, le comte d'Osona pose ici un choix et plonge son lignage dans de grandes difficultés. Il rompt avec sa parentèle et il semble qu'en mars 1367, la vicomtesse de Cabrera en le faisant partir des terres qu'il est – peut-être –, venu soulever, lui signifie une exclusion au profit du lignage ou plus largement du clan Cabrera. Le comte de Foix et le vicomte de Castelbon œuvrent pour la récupération de la partie Moncada de Vic.

A contrario, Pierre IV peut-il être sûr de ses sujets ? Le conflit ne motive que lentement les Catalans (les Aragonais et les Valenciens sont plus exposés aux ravages castillans), au moins jusqu'à l'arrivée d'une flotte castillane devant Barcelone, en 1359. Mais encore deux ans plus tard, dans l'été 1361, devant le danger représenté par les Grandes Compagnies, le roi doit multiplier les appels à la mobilisation, preuve de leur inefficacité. L'année suivante, le comte d'Osona recrute difficilement des compagnons d'armes pour aller aider Calatayud, il est même suspect en Aragon. La nouvelle forme de guerre a besoin de techniciens et nécessite une présence longue sur les terrains de conflits. La noblesse, telle qu'elle est, ne peut plus répondre à elle seule à ces nouvelles exigences.

Un système politique déséquilibré à la recherche d'une nouvelle stabilité

La guerre des deux Pierre révèle sinon la faiblesse intrinsèque du pouvoir de Pierre IV au moins des déséquilibres dans le système². Sa pratique était fondée sur la collaboration entre le roi et sa noblesse : si cette dernière ne peut plus assumer son rôle, quelle est sa place ? Le personnel de cour qui a œuvré à la chute des Cabrera l'a perçu. Cette instabilité structurelle amène sans doute le monarque à penser des stratégies de gouvernement particulières qui associent la contrainte à la séduction et élargissent le champ de ses soutiens. La guerre fait définitivement entrer un nouvel acteur sur la scène politique : il s'agit de la bourgeoisie qui se fait porte-parole du bras royal et que Pierre associe à la marche de la guerre car elle en devient le financier essentiel. L'exigence financière favorise la création de nouveaux outils fiscaux, qui génèrent à leur tour une collaboration avec la bourgeoisie. Cabrera n'a peut-être pas saisi le changement, ou plutôt la place que la bourgeoisie était en train de prendre au détriment d'une noblesse qui avait moins à proposer. Ce milieu, qui a soutenu Cabrera alors que s'organisait l'expédition en Sardaigne, se tait lors de l'audience du 22 juillet 1364 qui le condamne.

Une dernière catégorie se révèle: celle du personnel de cour, attachée à l'Hôtel. C'est sans doute elle qui a œuvré le plus activement pour la chute du conseiller. À la fin du règne de Pierre IV, en 1383, les *Corts* de Monzón sont la chambre des réclamations des bras contre des conseillers³. Entre ces différentes catégories sociales, des liens se tissent. Elles ne sont pas en concurrence réelle mais chacune veut sa place.

Pierre IV n'a pas été si dupé que ne le laissent entendre le procès et les reproches faits au vieil homme. Il est certes généreux avec le lignage des Cabrera. Donations et faveurs sont larges mais Pierre se montre aussi soucieux de créer un équilibre à la cour et dans les organes de gouvernement afin de limiter les susceptibilités, jouer sur les oppositions et les complémentarités et sans doute aussi ne pas se rendre dépendant. La révision des testaments l'a montré. Par ailleurs, dans les négociations, Bernat de Cabrera ne va pas seul ; il semble même soulagé quand le comte de Dénia l'accompagne. S'il est au courant de « tout », des informations lui échappent. Pierre a sans doute utilisé Cabrera pour duper Francesc de Perellós à Castelnaudary, mais des négociations avec Henri de Trastamare se sont conclues

² EASTON, D., *A systems analysis of political life*, Chicago, 1979.

³ Zurita, X, 34.

« au-dessus » de Cabrera... Enfin, les négociations de la décennie 1360 sont exemplaires : Pierre IV délègue un noble, un homme de loi et un *ciutadan honrat*. Le « peuple », de loin, assiste à cette crise et à la recherche lente d'un nouvel équilibre. À Saragosse, il vient nombreux sur la place du marché assister à la décapitation. Le *privado* a été offert en bouc-émissaire à toutes les revendications, alors que le roi s'enfermait dans une série d'échecs militaires coûteux.

La norme juridique d'autant plus stricte qu'elle est artificiellement utilisée ?

Ces trois registres du procès nous révèlent aussi le poids ambigu de la norme juridique. Ils montrent d'abord comment le droit romain a été convoqué au plus fort de la crise pour asseoir une punition exemplaire et, en même temps, combien il a été détourné pour mieux servir le but : la mort de Bernat de Cabrera. Formellement, le procès du conseiller est le seul qui soit considéré comme un ensemble fini et défini par son notaire (Pere de Gostemps) alors qu'en 1372 ou 1381, s'il y a eu un regard porté par des juristes sur le dossier, la réhabilitation semble relever d'un accord entre le roi et les représentants des petits-fils de Cabrera. En ce qui concerne l'affaire du fils, la *relacio* rédigée à l'été 1366 est celle d'un juriste expérimenté en droit romain, capable de détourner une définition originellement militaire du transfuge et de construire un document accablant et sans faille. Par la suite, le procès perfectionne les procédures et s'entoure de protections formelles tandis que les tractations – à peine visibles ici – commencent. En mars 1367, le conseil qui doit préparer l'éventuel procès de Ramon Alemany de Cervelló, envisage que la procédure mettrait en difficulté le pouvoir royal, car Cervelló n'a pas eu de défense et les preuves manquent de solidité. Le procès du comte d'Osona est plus difficilement clos. Les tâtonnements comme l'incertitude quant à sa culpabilité ne sont au fond jamais écartés. Ses biens restent confisqués par prudence, mais il n'est pas là, et sa mère semble négocier de manière résolue. Quelques années plus tard, une (ou deux) personne(s) consulte(nt) le dossier et, en cinq lignes, relève(nt) ses limites. Avec le temps, la tension qui est retombée autorise enfin une critique de la procédure. Les Cabrera se retrouvent sur la voie d'une réhabilitation qui n'a pas besoin de se couvrir d'un habit formel et dont le processus se laisse peu percevoir. Le régime ne craint pas d'évoquer des secrets d'État et des éléments qui peuvent nuire à l'image de la monarchie. La signification est paradoxale : il s'agit de mettre à jour des éléments de faiblesses (les

dérapages passés) mais le régime est assez fort pour les rendre publics même à un petit groupe d'hommes. En l'absence de « contre-pouvoir » et surtout celui de cette grande noblesse éloignée sur les lieux de combat, un personnel de cour momentanément soumis à la volonté d'Éléonore et grandement soucieux d'aider son roi en a profité. Bernat de Cabrera était un bouc-émissaire idéal vers lequel toutes les critiques convergeaient. La victime idéale.

ANNEXES

Traductions des actes d'accusations

[XXXIII, p. 99-109]

Mémoire des choses dites et notifiées¹ au roi contre Bernat de Cabrera par le roi de Navarre et autres choses qui entraînent des présomptions et conjectures qu'il allait à l'encontre des affaires royales².

1. Alors que le roi de Navarre se trouvait à Ejea et alors qu'il voulait venir à la rencontre du Seigneur Roi et aussi à Monzón pour signer un accord avec Henri de Trastamare, il dit au comte de Dénia comment Bernat de Cabrera se conduisait fausement dans les affaires du seigneur roi et les faisait durer autant qu'il pouvait³ pour que le roi et Charles ne puissent finaliser l'accord et ainsi Pierre IV serait contraint de faire la paix avec le roi de Castille et son fils serait délivré. Et Charles dit encore qu'il serait venu à Monzón si Bernat de Cabrera ne s'y était pas opposé. Bernat de Cabrera disait encore que Henri de Trastamare devait mourir, ce qui apparaît dans la déposition du Roi de Navarre que l'on a envoyé quelqu'un recueillir, selon les propos tenus par le comte de Dénia au roi et à la reine à Almodévar le vendredi saint dans la chambre où il dormait à l'accoutumé et où étaient présents le roi et les comtes de Dénia et Trastamare⁴.

2. Après le Seigneur Roi alla voir Bernat de Cabrera qui disait être malade. Allèrent avec le Seigneur Roi les comtes de Dénia et de Trastamare alors que le roi de Navarre était dans l'église Saint-Michel de ce lieu d'Almodévar. Et Bernat de Cabrera s'arrangea pour qu'ils restent à quatre dans la chambre à parler de choses qui ne concernaient pas cette affaire. Après, il fit sortir les comtes et dit au Seigneur Roi de semblables paroles : « Voyez Seigneur, ces deux qui viennent de sortir et qui sont avec moi, comme vous le savez, par serment et hommage, ils négocient ma mort avec le roi de Navarre. Mais ils ne peuvent l'accomplir sans vous et pour cela, ils veulent le faire par votre main⁵. Que vous n'y consentiez pas car vous ne devez pas le vouloir et je ne le mérite pas⁶. Il y a eu un temps où mes conseils vous ont profité mais depuis peu de temps, c'est le contraire et je m'en rends compte et m'en ressens et c'est pour cela, Seigneur, que je me suis éloigné. Cependant, Seigneur, je suis homme et je ne peux pas tout le temps m'en tenir à mon propos⁷. » Après, le roi alla dans sa chambre avec les comtes et leur dit ce que Bernat de Cabrera lui avait dit, que le roi de Navarre voulait le tuer, et il ne fit pas mention de ce

¹ *dites e notifficades.*

² *presumpcions e conjectures que ell anava mal en los affers del Senyor Rey.*

³ *anava falsament en los affers del Senyor Rey e allongava aytant com podia..*

⁴ Identique au chapitre 98 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

⁵ *volen fer a ma vostra.*

⁶ *Perque Senyor sia la vostra merce que en aço no vullats consentir car no ho devets voler ni ho he merit .*

⁷ *Empero Senyor yo hom so et no puch tots temps mos dits a venir.*

que Bernat de Cabrera lui avait dit des comtes pour avoir d'eux meilleur conseil, qui fut qu'il en parle au roi de Navarre. Et suivant leur conseil, le roi alla voir le roi de Navarre qui était dans l'église et ils entrèrent dans la sacristie. Le Seigneur Roi lui dit ce que Bernat de Cabrera lui avait dit et par quelles paroles. Alors, lesdits comtes s'étonnèrent et demandèrent pourquoi le roi ne leur avait pas dit cela et le roi répondit qu'il avait fait ainsi pour avoir meilleur conseil. Charles de Navarre, entendant cela répondit par de telles paroles : « Et comment don Bernat dit de moi de telles choses ! Par ma foi, ce que je vous ai dit est vrai et je le jure sur le saint corps du Christ qui est ici. Qu'il vienne et le mensonge sera prouvé ». Alors le roi fait appeler Bernat de Cabrera par Mossen G. Doix qui le trouva partant à cheval et lui dit que le Seigneur Roi le demandait et qu'il vienne et il répondit qu'il ne pouvait le faire, qu'il avait peur du mal de reins qu'il avait ici où il n'y avait pas de médecins et qu'il y avait du danger pour lui. Ledit G. Doix revint au roi et lui dit ce qu'En Bernat lui avait dit. Le roi envoya alors Ramon Alemany qui revient pour dire que nul n'avait pu le voir et qu'il était parti, et il envoya le vicomte de Rocaberti qui dit la même chose, qu'il s'en était allé et qu'il n'avait pas pu le voir. Alors le roi vit et comprit qu'il avait pris la fuite, se mit à nourrir des soupçons conformément à ce que le roi de Navarre lui avait dit et il envoya après lui Mossen García López de Sesse, son *algutzir*, pour qu'il ne puisse atteindre Carcastillo qui est en Navarre et poursuive ce jour ledit Bernat par des chemins détournés qui doivent bien faire 22 lieues ou plus⁸.

3. Il est vrai, qu'étant dans la sacristie, et parlant des dites affaires, ils firent entrer Ramon Alemany parce que le roi était en colère de ce que Bernat de Cabrera avait dit au Seigneur Roi et voulait une confrontation avec ledit Ramon Alemany puisque En Bernat de Cabrera ne pouvait être présent. Étaient là le Seigneur Roi, les comtes de Trastamare, de Dénia et Mossen Berenguer d'Abella. Le roi de Navarre dit à Ramon Alemany des paroles assez semblables : « Et comment, don Ramon Alemany, la trahison que Bernat de Cabrera fomenta, vous savez qu'il dit que je la fomenta contre le roi? » Alors Ramon Alemany bouleversé, s'agenouille et dit : « Monseigneur, je ne sais rien et, pour l'amour de Dieu, je n'ai jamais entendu de mal ni de semblables paroles. » Et si alors, le Seigneur Roi avait bien mené la confrontation, on présume qu'il aurait obtenu la vérité en présence du roi de Navarre. Mais en raison de l'office qui se déroulait et de messages que l'on s'empressait de transmettre à Bernat de Cabrera, messages que ,dit-on, le roi avait déjà envoyés, Mossen Ramon Alemany était revenu à l'église pour être mis en face du

⁸ Identique au chapitre 99 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

mensonge qu'il avait dit contre le roi de Navarre et de ce que le roi de Navarre avait dit sur ledit Bernat, et pour que Ramon Alemany se sente en sécurité, on ne voulut pas l'y confronter. Car il était déjà question de les arrêter tous les deux⁹.

4. Item, à Almodévar, le Jeudi Saint dans la soirée, il donna à entendre à ceux de la ville qu'il fallait s'armer et le rester toute la nuit, disant que le Seigneur Roi allait faire tuer Henri de Trastamare et il cela donna à entendre aux gens du comte, pour que le comte, ayant peur pour sa personne, prenne la fuite et tue l'infant Martin que l'on lui avait remis en otage à Tamarit¹⁰.

5. Quand il fut à Carcastillo, ledit Bernat de Cabrera, une fois arrêté par les hommes de ce lieu leur dit que le Seigneur Roi avait tué le Roi de Navarre, leur seigneur, et que lui, qui s'était fait son homme et son vassal, n'avait pas voulu l'aider et que, pour cette raison, il était poursuivi par les gens du roi d'Aragon et que bien 300 hommes étaient sur ses traces et qu'il fallait le défendre. Quand vint *mossen* García López de Sesse, les gens du lieu l'empêchèrent d'entrer et, s'il n'avait pas été connu par beaucoup, il serait mort. Comme il entendit parler de la prétendue mort (du roi de Navarre) alléguée par ledit En Bernat, il leur dit alors que c'était faux, mais que l'on veuille bien considérer l'une et l'autre (versions), et que s'il disait fort, qu'il fut mis à mort, et que si En Bernat de Cabrera disait faux, qu'il ne lui soit rien fait mais qu'il soit retenu ici prisonnier. Ainsi, les deux furent retenus prisonniers jusqu'à ce que le lendemain vint un sergent d'armes du roi de Navarre pour demander de sa part qu'on lui livre ledit Bernat et l'emmena à Morello et alors Mossen García López s'en retourna et ainsi il déposera plus tard sur tout cela¹¹.

6. Item, ledit Bernat étant à Carcastillo, en présence de l'abbé d'Oliva, de l'*alcayt*, des *prohomens* du lieu, de Mossen García López de Sesse, de Mossen Fortuny de Sesse et de leurs escortes, dit des paroles emplies de colère et déshonnêtes contre les Seigneurs Roi et Reine et contre beaucoup du conseil, les accusant de beaucoup de choses graves et malveillantes et cela a été relaté depuis par beaucoup de gens de ce lieu au dit García López de Sesse en présence de Bernat Michel, *escrivà* royal qui, après avoir quitté le roi de Navarre auprès duquel il était envoyé, est passé par ledit lieu pour recueillir des informations à ce sujet¹².

⁹ Quasi identique au chapitre 100 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

¹⁰ Identique au chapitre 101 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

¹¹ Identique au chapitre 102 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

¹² Identique au chapitre 103 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

7. Item, après la fin des *Corts* de Monzón, le seigneur roi s'en alla à Saragosse, en emmenant avec lui l'infant Ferdinand, le comte de Trastamare, le comte d'Urgel, le vicomte de Cardona et d'autres d'Aragon et de Catalogne – bien deux mille hommes à cheval ou plus – pour marcher sur la région de Teruel où se trouvait – disait-on – le roi de Castille qui prenait et occupait le pays, chose qu'il ne ferait pas si accourait le Seigneur Roi, tel qu'il voulait le faire et en avait le propos, ainsi qu'il le devait ; ledit Bernat de Cabrera pour contrarier cette entreprise par de nombreuses manœuvres, amena le seigneur roi à se diriger vers Sos où serait le roi de Navarre, et prétendit qu'il aurait son aide. Et le Seigneur Roi s'y rendit, par quoi se perdit Teruel et par conséquent tout le royaume de Valence, et finalement le Seigneur Roi ne tira aucun avantage du roi de Navarre, mais s'en trouva au contraire subir ledit dommage. Et alors, ledit infant Ferdinand et lesdits comtes et vicomte se mirent à parler de trahison en cette affaire et il y aurait eu des heurts violents, si le roi n'avait pas ramené la paix entre eux, avec de grandes difficultés. Et, en raison des obstacles mis par ledit En Bernat et de la dissension par lui suscitée entre ledit infant Ferdinand, le comte d'Urgel et le vicomte de Cardona, le roi dut s'attarder à Saragosse au moins douze jours, pour son plus grand dommage et pour la perte du royaume de Valence où le roi de Castille prenait et occupait divers lieux et châteaux¹³.

8. Item don Pedro Maça qui dit au moment de mourir au recteur de Carceres de dire au Seigneur Roi ou à un autre, qui lui avait dit, ce qu'il avait entendu dire à Martín López, à savoir que Bernat de Cabrera lui avait dit, ainsi qu'à Martín Yáñez, qu'il serait fort bien que le roi de Castille leur coupe la tête pour l'avoir fait venir en un pareil endroit mais que lui l'aiderait à accroître en son honneur.

9. Item, comme il s'opposa de tout son pouvoir à l'armement des galères et encore qu'il protesta.

10. Item, qu'il parla plusieurs fois en Navarre avec les messagers du roi de Castille sans que n'interviennent les autres messagers du Seigneur Roi et négocia le traité du grau de Murviedro sans que n'intervienne le comte de Dénia qui y était.

11. Item, du procès (enquête) qui était fait sur la capture de son fils et de don Pedro de Luna, qu'il a fait depuis brûler car le procès ne lui plaisait pas et avait su quel *escrivà* le faisait.

¹³ Identique au chapitre 58 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

12. Item, à Gurrea, il déclara en présence du Seigneur Roi et de la Dame Reine qu'il ne voulait pas qu'elle tienne de *Corts* et qu'il protesterait qu'elle ne pouvait le faire¹⁴.
13. Item, à Gurrea, ce même jour où revint Ramon Alemany de chez le roi de Navarre et où il voulut parler avec le comte de Dénia, et En Bernat de Cabrera ne voulut jamais partir sans Ramon Alemany, pour Caçaperes où il voulait se rendre, afin qu'il n'ait pas la possibilité de pouvoir parler au comte.
14. Item, des chapitres et mémoires qu'il fit demander et avoir des gens de la cour et des hommes des villes, villages et des prélats et ainsi pour empêcher les *Corts* et finalement que d'une part, ni de l'autre, on ne sache rien.
15. Item, quand il se rendit en Castille avec son fils, il refusa que nul ne vienne avec lui de la part du roi.
16. Item, quand on disait que le roi de Castille venait sur la terre, il le réfutait et disait que ce n'était pas vrai, ni ne pouvait l'être.
17. Item, lors des *Corts* de Monzón, il multiplia obstacles et empêchements et, en particulier, il fit tout son possible pour que le comte de Trastamare ne vienne pas et il déclara encore protester contre, seul à le faire contre tous ceux de la *Cort*.
18. Item, il empêcha le comte d'Urgell et le vicomte de Cardona d'aller à Saragosse où ils devaient aller jusqu'à ce que le Seigneur Roi y fut, parce qu'il était de grande nécessité qu'une direction s'impose en raison des divisions qui y régnaient. Et de sorte, personne n'y alla jusqu'à ce qu'il fut guéri et ne veuille y aller et ils y allèrent ensemble et quand il y fut, il n'y resta que peu de jours en raison de la discorde qu'il mettait entre eux.
19. Item, il empêcha d'aller à Murviedro par le pas dit de la Llosa, amenant à ses vues ceux qui disaient qu'on y aille, que le passage était bon ; et tenant et mettant en avant que le roi de Castille avait là-bas sept ou huit mille hommes à cheval. Et il est certain et notoire, à la relation de beaucoup, tels ceux qui étaient avec l'infant de Navarre et certains autres qui étaient avec le roi de Castille et sont aujourd'hui passés au service du Seigneur Roi, qu'il n'y avait que 3500 (hommes) dont pas même 500 bien montés.
20. Item, il empêcha que le comte de Dénia qui devait aller en tant que capitaine à Valence avec 300 hommes à cheval n'y aille, sous prétexte qu'il n'irait pas négocier avec le roi de Navarre sans ledit comte et finalement, Pere Boyl dut y aller. Et on a pu voir à

¹⁴ Développé dans le chapitre 83 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

quel point Valence et le royaume étaient vaincus faute de personne qui comptât et de compagnies à cheval qui, s'ils y avaient été, eurent contenu le roi de Castille¹⁵.

¹⁵ Identique au chapitre 80 rédigé par Pere Çacosta en juillet 1364.

[XXXIII, p. 109-113]

Pour cela, la reine, pour une plus ample information sur les choses écrites plus haut, fit mettre par écrit dans le présent procès des paroles, lesquelles, selon ce qu'a dit auparavant le roi de Navarre au seigneur roi, ont été prononcées par Bernat de Cabrera.

1. De ce que ledit En Bernat de Cabrera lui faisait croire et ce qu'il savait ainsi par la bouche du dit Bernat et ce qu'ainsi jusqu'à là, il lui révélait, il n'a pas voulu le dire. De cela, on pourra savoir toutes les mauvaises négociations que ledit Bernat de Cabrera fit avec le roi de Castille et jusqu'où il entendait aller [dans la trahison].
2. Et les choses que ledit En Bernat de Cabrera dit au roi de Navarre sont celles dont il voulait parler secrètement et le roi alla avec ledit Bernat de Cabrera dans une chambre et ledit En Bernat de Cabrera, avant de parler, regarda sous le lit et derrière les courtines, dehors par les fenêtres de la chambre afin que, ce qu'il voulait dire au roi, personne au monde ne puisse l'entendre à l'exception du roi et il dit ainsi des paroles semblables :
3. « Seigneur, j'ai à cœur de servir et il me tient plus de tenir à vous qu'à tout homme du monde et je vois que je suis mort et perdu parce ce que vous êtes du côté du roi d'Aragon qui est le roi le plus mauvais du monde » et il tint ainsi des propos très négatifs et abominables sur le Seigneur Roi et la reine, si abominables qu'il est indigne qu'ils soient exprimés ou dits. « Mais, si vous, Seigneur, vous voulez que je négocie avec le roi de Castille, que vous soyez bien avec lui et il vous donnera un territoire aussi grand que celui du roi d'Aragon ». Et le roi de Navarre lui demanda comment cela pourrait se faire et alors ledit En Bernat lui dit :
4. « Vous avez vu que dans le royaume de Valence, il n'y a aucun effort de fait et c'est pour cela que le roi perdra ledit royaume pour les raisons suivantes : la première est que je ferai traîner la remise en otage de mon petit-fils et de ma petite-fille en Roussillon aux mains du comte de Trastamare, qu'ils n'iront pas otages, et ainsi le comte ne se pressera pas de venir servir le roi d'Aragon et, par aventure, ils se brouilleront pour cela. La seconde est que je manœuvrerai à nouveau pour que le roi d'Aragon ne fasse pas l'attaque qu'il se prépare de faire et ni n'accoure vers le royaume de Valence. Et, moyennant quoi, le roi d'Aragon ira de lui-même à sa ruine car il aura dépensé tout ce que ses gens lui ont donné. Et puis, il n'aura plus d'argent et, par conséquent, il ne pourra avoir des compagnies avec lesquelles se défendre et devra traiter des affaires en demandant en Catalogne. Et avant que cette demande ne lui soit accordée, ni même réalisée pour qu'il puisse être aidé, il y aura un long moment et dans le cas où ledit roi

s'efforcerait d'attaquer, on fera en sorte que le comte de Trastamare y perde la vie et aussi le comte de Dénia et il est bien que le comte de Dénia meure car sinon il régnera. Et lui mort, il n'y a personne de l'armée du roi qui fera grand compte. Et au cas où on ne puisse aller jusqu'à la mort du comte de Trastamare, qu'il aille en France car il y mourra car j'ai fait en sorte que Pedro Carrillo le tue. » Et comme le roi lui dit « Mais Pedro Carrillo est déjà mort », ledit Bernat répondit : « j'ai un accord avec quelqu'un de sa compagnie pour qu'il le tue. »

5. Et d'autre part Bernat de Cabrera dit au roi de Navarre : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez détourner les efforts du roi d'Aragon de la manière suivante : que dans les négociations entre lui et vous, vous demandiez en otage l'infant Martin, que le roi et la reine aiment beaucoup et tant que pour rien au monde ils ne le livreront. Et entre temps, avec ce mélange de pertes de temps et de détours le royaume de Valence se perdra. Et avec ce royaume perdu, il n'y aura rien à faire pour l'autre terre. » Et il lui fit entendre que le roi de Navarre aurait de grandes terres et seigneuries et que ledit Bernat retrouverait son fils et serait un grand seigneur. Et ces paroles, ledit Bernat les lui répéta plusieurs fois ou souvent. Si le roi de Navarre ne faisait pas ainsi, le roi d'Aragon serait tant abattu, qu'il ne pourrait l'aider et le roi de Navarre perdrait toute sa terre. Sur cela, le roi de Navarre lui répondit et dit « que j'y penserai et vous y penserez aussi ».
6. Et après ceci, que le roi de Navarre lui dit qu'En Ramon Alemany de Cervelló avait parlé avec le roi de Navarre et qu'il n'était pas tant sur ses gardes que En Bernat qui se méfiait d'être entendu. Et il dit au roi des paroles semblables à celles de Bernat de Cabrera et qu'il fasse tout ce qu'En Bernat de Cabrera lui avait dit. Et pour cette raison, ledit Ramon Alemany parla plusieurs fois avec ledit roi de Navarre qui dit au Seigneur Roi que, si il voulait qu'il y ait un chevalier ou fils de chevalier avec un notaire qui se placent derrière une courtine, il lui ferait tout dire par sa bouche car ledit Ramon Alemany est un simplet et qu'il ne se méfie pas.
7. Comme le Seigneur Roi ne voulait pas croire les choses dites, ledit roi de Navarre jura sur le corps de Jésus-Christ qu'elles étaient vraies et que ledit Bernat et En Ramon Alemany les lui avaient dites, ces paroles que le roi de Navarre avait répétées au roi et qui sont écrites ci-dessus.
8. Il se dit encore que le roi de Navarre, sans serment, avait dit au Seigneur Roi qu'en conscience, il croyaient que lesdits En Bernat de Cabrera et Ramon Alemany faisaient en sorte, avec ces négociations laborieuses, que tous les infants, enfants du dit Seigneur, meurent par les façons suivantes : En Ramon Alemany qui est fait par les manigances de

Bernat de Cabrera *cambrer major* du duc, tuerait le duc et l'infant Martin mourrait aux mains du Roi de Navarre en otage car les accords ne seraient pas accomplis entre le Seigneur Roi et le roi de Navarre, ce dernier s'opposant aux longueurs dues aux obstacles que ledit Bernat s'efforcerait de mettre. Et ledit Alphonse aussi mourrait en Roussillon de semblable manière ou après la mort prévue du comte.

[XXXIII, p. 113-125]

Chapitres des mauvaises actions d'En Bernat et de son fils, le comte d'Osona, au détriment du Seigneur Roi et de la chose publique¹⁶.

1. Quand la derrière paix se fit en Aragon entre le Seigneur Roi et le roi de Castille, En Bernat de Cabrera dit en présence de beaucoup que ceux qui voulaient cette paix ne savaient pas ce qu'ils faisaient, que tenir le roi en paix signifiait la mort de la terre car il est homme qui n'a ni sens ni raison, qu'il n'aurait de cesse de maltraiter tout homme, et que régneraient En Berenguer Relat et En Pere de Margens. Et pour ceci furent présents En Francesc Togores qui l'a rapporté à Pere Çacosta et En Ramon de Peguera et En Rajadell et beaucoup d'autres¹⁷.
2. Item, alors que le père et le fils partaient de Catalogne pour aller en Castille, le père avec deux galères et le fils par voie de terre, ils partirent très remontés contre le roi et la reine disant que le roi était fou et qu'il n'avait pas laissé grand chose à faire pour que tout soit perdu et que la reine était italienne et de mauvais entendement et que comme sa mère avait fait perdre le royaume de Sicile, que cette fois, elle ferait perdre le royaume d'Aragon. Ils l'ont dit alors et de nombreuses fois ; étaient présents l'évêque de Lérida, le vicomte de Cardona et P. Çacosta et beaucoup d'autres.
3. Item, quand En Bernat de Cabrera allait partir pour la Castille avec les galères, Frère Ramon de Vilademany lui dit : « Seigneur, le roi et le reine nous veulent du bien et, vous partis d'ici, vous n'avez laissé personne pour rester ici à votre place ? ». Et En Bernat de Cabrera répondit : « Non, car il n'y en a nul besoin et je m'afflige plus encore que nous soyons loin d'avoir fini ce travail et qu'il y ait encore à faire ». Et étaient présents En P. Çacosta et Fr Ramon de Vilademany et après, Frère Ramon de Vilademany l'a dit à Frère P. Tolo en présence de P. Çacosta¹⁸.
4. Item, quand les susdits furent revenus de Castille, quelques jours après, Frère Ramon de Vilademany se trouva à Barcelone et rencontra P. Çacosta, et parlant avec lui, il lui demanda s'il avait vu les deux hommes. Et P. Çacosta lui répondit qu'il avait vu *mossen* Bernat mais pas le comte et il lui demanda : « Et vous, les avez-vous vus ? ». Et Frère Ramon répondit par l'affirmative, à Pineda où il était avec eux. « Ainsi, dit P. Çacosta, grâce à Dieu la paix et de grands mariages sont préparés ». Frère Ramon répondit : « En Pere, selon moi, il n'y aura mariages ni paix et on aura tant de guerres

¹⁶ Rédigé par Pere Ça Costa avant le 4 mai 1364.

¹⁷ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 14.

¹⁸ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 22.

et de maux que je ne pourrai donner conseil et je vois que tout est perdu, qu'ils sont allés avec leur mensonges et leur malveillance. » Pere Çacosta répondit : « Et comment seigneur ? » Frère Ramon répondit : « Vous verrez comme je m'attends à le voir ».

Étaient présents En Berenguer de Sentmanat et En Roger de Vilademany. Et de semblables paroles ont été répétées par En Ramon de Peguera à P. Çacosta, paroles que lui dit Fr. Ramon à Puigreigs et en Pierre Çacosta répéta lesdites paroles à Francesc Sent Clement de Lérida et à Romeu Busquets et à Berenguer Turell¹⁹.

5. Item, comme Frère Ramon de Vilademany fut à la fin en train de mourir, il mena grand bruit et se plaignait fort qu'il ne pouvait parler avec le Seigneur Roi, disant que le roi et sa terre étaient perdus par de grandes malveillances et ainsi le rapporta En Roger de Vilademany à P. Çacosta en présence de Francesc de Roudors²⁰.
6. Item, après que le comte d'Osona fut venu de Castille, il reçut une lettre du roi de Castille qu'a vue P. Sant Clement et beaucoup d'autres. Et cette lettre était fort suspecte²¹.
7. Item, quand le messenger de Castille qui venait pour la paix fut à Barcelone, En P. Çacosta savait que le siège de Calatayud était en cours et alors En Francesc Sant Clement qui alors était viguier, dit alors tout ce qu'il avait entendu de Frère R. et pria ledit En Francesc qu'avec le messenger ou un autre, il sache si, dans cette affaire, il s'agissait de transfuge et ledit En Francesc intervint avec un cousin dudit messenger qu'il lui envoya pour en savoir plus et, finalement, ledit messenger dit à son cousin ce que nous craignons, qu'il allait trouver au sujet de certaines affaires Bernat de Cabrera et qu'il devait lui faire un certain signal. Ainsi, En Francesc et En Pere, sachant tout cela, firent en sorte de pourvoir à la clôture de Barcelone et à la provision de vivres et d'armes²².
8. Item, voyant que ce qui est dit dans le chapitre précédent est vrai, il fut décidé que le messenger du roi de Castille serait décapité et En Bernat de Cabrera lui sauva la vie et le mit dans une maison et ainsi, ils savent plus²³.
9. Item, quand le comte d'Osona alla aux frontières de l'Aragon avec 7 mules pour secourir Calatayud qui était assiégée, il alla à Barcelone et retouchant son testament

¹⁹ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 27.

²⁰ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 28.

²¹ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 29.

²² Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 31.

²³ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 32.

avec le conseil de *micer* G. dez Puig , il dit que plutôt à Dieu qu'il eût été le fils du dernier des paysans car les grands hommes courent de grands dangers pour les entreprises immodérées qu'ils ont à accomplir contre leur cœur et leur vouloir. Et ledit *micer* G. a entendu beaucoup comme *micer* P. Terre, *micer* Jacme de Vallsicca, en P. Çacosta et beaucoup d'autres²⁴.

10. Item, alors que le comte allait vers la frontière, il alla à Gérone au palais de l'évêque et il dit à l'évêque et à En Gilabert de Cruïlles qu'il se rendait en Aragon de force et avec grand déplaisir, et que jamais il n'était allé avec autant de déplaisirs, qu'il avait à faire des tâches écœurantes. Et après, il engagea En Gilabert à aller avec lui et En Gilabert s'excusa et le comte lui dit « Faites moi plaisir car dans peu de temps vous ne me verrez plus sur cette terre »²⁵.
11. Item, alors que le comte d'Osona était à Barcelone et quand il allait en Aragon, il logea dans la maison de *micer* Bernat de Palou et dit les paroles suivantes à P. Çacosta : « Vous avez bien de la peine à nous laisser de quoi vivre sur ordre du roi et de la reine » et En P. Çacosta répondit qu'ils avaient largement de quoi. Et après ledit comte dit à P. Çacosta « Que me conseillez-vous quand je serai en Aragon si le roi de Castille veut me voir ? Qu'il me voie ? » et P. Çacosta lui dit : « Non, afin que ce soit chose honnête. Néanmoins, voyons ce que dira *micer* Bernat de Palou » et ledit *micer* fut appelé et entendant ces paroles, il fut de l'avis du dit Pere Çacosta, à savoir de ne le voir pour rien au monde sans le consentement du roi²⁶.
12. Item, comme le comte fut à l'endroit où l'on se préparait pour entrer à Calatayud, il se révéla, le soir d'où il partit de ce lieu, très angoissé alors qu'il était couché dans son lit. En Vidal de Blanes lui dit « Seigneur, que vous vous agitez ! Comme si vous étiez assuré que de mauvaises trahisons vous viendront ». Un écuyer l'entendit et quand il vint en Catalogne il le raconta à Blanes de Çà Bisbal et ledit En Blanes le dit à G. Çà Noguera qui l'a dit à beaucoup²⁷.
13. Item, il est sûr que comme le roi de Castille vint dans l'endroit où étaient le comte avec En Pedro de Luna et que les hommes susdits pouvaient s'en aller s'ils le voulaient, beaucoup l'ont entendu dire aux hommes du lieu car il est sûr qu'ils n'auraient pas été pris si le comte n'avait pas été là exprès avec les siens.

²⁴ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 39.

²⁵ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 38.

²⁶ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 40.

²⁷ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 45.

14. Item, quand les hommes de ce lieu et aussi ceux de Calatayud qui vinrent pour demander qu'ils fussent secourus, sont venus à Barcelone, En Bernat de Cabrera dit des paroles semblables : « Dites si le comte dans sa capture a trahi et a fait des malveillances ». Ils racontèrent ce qui s'était passé. L'infant En Pierre, En Jacme Dezfar, En Pere Çacosta et beaucoup d'autres alors présents, s'étonnèrent et en conçurent des soupçons²⁸.
15. Item, quand les messagers de Calatayud vinrent demander au Seigneur Roi qu'il les secoure, ils dirent qu'ils pourraient tenir quelques jours encore. Bernat les tint enfermés dans la maison de Bonanant dez Coll durant deux jours, parlant avec eux ainsi que le sait En Berenguer Simon et beaucoup d'autres. Après, ces hommes, sur le conseil d'En Bernat, demandèrent au Seigneur Roi l'autorisation de se rendre au roi de Castille et ledit seigneur, conseillé par ledit Bernat leur en donna l'autorisation²⁹.
16. Item, quand le gardien des Frères mineurs de Calatayud vint au Seigneur Roi, par message, il dit clairement que la capture du comte d'Osona était malveillante et il le dit à l'infant Pierre, à *micer* Eximen Sanxiz de Ribavellosa, à Pere Çacosta et à beaucoup d'autres.
17. Item, par de semblable manière que le prieur du saint Sépulcre conta aux hommes susdits et à beaucoup d'autres et encore il dit qu'il avait trompé le Seigneur Roi et la reine.
18. Item, la vérité sur la capture du comte, si elle fut bien faite ou mal, la vérité se trouvera mieux en Aragon de toutes les façons.
19. Item, quand Calatayud fut assiégée et qu'en Catalogne furent réunies les *Corts* générales pour faire un don et la secourir, ladite *Cort* accepta de donner pour trois mois, mille hommes à cheval, En Bernat de Cabrera, le soir venu, fit renvoyer la *Cort* sans dire rien à personne. Pourquoi il le fit, tout le conseil du seigneur roi le sait comme ceux qui allèrent aux *Corts* générales.
20. Item, pour éviter que Calatayud ne fut secourue, il a éloigné les *Cort* susdites du roi et les a fait aller en Roussillon avec comme excuse de négocier avec les compagnies et il les a fait dépendre de son trésor, laquelle négociation dura tant que la Catalogne fut perdue.

²⁸ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 48.

²⁹ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 49..

21. Item, quand le comte d'Osona revint de Castille, il apporta une lettre de créance du roi de Castille à l'infante du Portugal pour qu'elle tue l'infant Ferdinand, et ledit roi la prendrait pour femme et ledit comte n'osa pas réciter la créance mais la confia au Castillan qui s'appelle Cassada, lequel le découvrit à l'infant et l'infante. Ainsi le sait le Seigneur Roi à qui l'infant l'a dit et beaucoup d'autres et le vicomte de Cardona qui a la lettre³⁰.
22. Item, pendant que se tenaient les *Corts* à Monzón, ledit Bernat ne voulut pas aller à Avignon pour les négociations du roi de Navarre, après avoir détourné les messagers du dit roi qui étaient venus pour terminer (les négociations) avec le Seigneur roi. Et ainsi, en faisant perdre du temps, la terre se perdit et après il s'excusa qu'il était malade et c'était faux et ainsi cela se prouvera avec les médecins et avec d'autres personnes.
23. Item, partant de Monzón, le seigneur roi alla en Aragon et réunit une force armée importante et ledit En Bernat mena des négociations avec le roi de Navarre et n'arrêtait pas de dire au Seigneur Roi que le roi de Castille s'emparait et occupait une grande partie du royaume de Valence jusqu'à la mer. Et il y avait des négociations qui, pendant que le Seigneur Roi était avec le roi de Navarre, l'infant de Navarre était avec le roi de Castille avec des cavaliers et des fantassins qui ont conquis notre royaume. Cela peut être largement prouvé.
24. Item, quand les négociations susdites eurent beaucoup duré, sous la grande pression et les affronts de l'infant Ferdinand, le Seigneur Roi partit d'Aragon et parvint dans le royaume de Valence et quand il tenait le roi de Castille en son pouvoir, celui de le prendre et de le vaincre, ledit Bernat fit tout pour que le Seigneur Roi n'aille pas plus avant mais retourne sur ses pas et ainsi ce fut pis que de mettre l'armée dans la plus mauvaise situation afin que tout homme soit dégoûté, comme le furent beaucoup. Néanmoins, ceci ne doit pas être imputé audit Bernat mais à tous ceux qui donnèrent de tels conseils qui créèrent la perte de tout le royaume. Et on raconte que ledit En Bernat se fit faire serment et hommage par le Seigneur Roi qu'il n'irait pas en avant ni ne combattrait, lui laissant entendre qu'il y aurait paix et il lui promettait grand honneur³¹.
25. Item, quand le Seigneur Roi fut à Burriana, la Dame reine lui envoya des chapitres lui disant qu'il pouvait rester deux mois ou plus dans le royaume de Valence et ledit

³⁰ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 26.

³¹ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 59.

Bernat voulant parvenir à ses mauvaises fins, fit en sorte que la paix soit conclue selon ce qui s'en suivit, laquelle fut fort scandaleuse et se fit à mauvais escient et cela a paru au fil du temps. Et encore ledit Bernat, alors qu'il savait que c'était tout le contraire, berna le roi, en lui faisant espérer mariages et beaucoup de choses qui n'eurent pas lieu³².

26. Item, la paix susdite fut une grande tromperie car on donna à entendre que Murviedro et Almenara serviraient de gages et ce ne fut pas vrai eu égard à la façon dont tout s'est passé³³.

27. Item, ledit Bernat, étant sous la tente à Burriana devant En Berenguer d'Abella et Johan Lombard et En P. de Margens, tint beaucoup d'autres propos contre le Seigneur Roi et la Dame Reine et cela, les hommes présents l'ont répété à beaucoup³⁴.

28. Et quand En Bernat de Cabrera fut à Murviedro avec le roi de Castille, il prit à part Marti Yañes et quelques autres et tint de tels propos : « Bacheliers, vous êtes hommes au pouvoir duquel se dérobe un seigneur tel que celui-là et vous l'avez mené au point de le perdre et si je n'avais pas été là avec mes amis, il aurait été tué ou pris ». Et ledit Martín Yañes le répéta à son neveu et l'entendit ainsi Pere Maça qui l'a dit à un recteur d'un de ses lieux qui l'a dit au seigneur roi³⁵.

29. Item, En P. Cata étant prisonnier à la drassane de Séville, En Samuel Zavi lui dit « En Pere, En Bernat de Cabrera est ici ? » et celui-ci lui répondit que oui et En Samuel lui dit : « Certainement En Bernat sera décapité ou durera la plus grande trahison qui n'eut jamais lieu ».

30. Item, quand ledit Bernat fut à Tarragone en allant en Aragon, il se trouva avec l'archevêque de Tarragone, et avec l'évêque de Barcelone et avec *micer* Bernat Dolzinelles qui lui demandèrent quelle voie il envisageait qu'on puisse suivre pour restaurer la terre du roi. En Bernat leur dit qu'il n'avait aucun avis, que tout était perdu. Et quand les autres lui dirent qu'il ne parlait pas bien, il répondit qu'il n'était pas étonnant qu'un si bon roi puisse prendre royaume et terre à un autre roi et rajoutant sur cela force méchantes paroles contre le Seigneur Roi et son honneur et lorsque *micer* Bernat lui dit qu'il ne parlait pas bien, ledit Bernat lui dit : « J'aurai bientôt mis garnison en mes quatre châteaux »³⁶.

³² Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 60.

³³ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 61.

³⁴ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 62.

³⁵ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 63.

³⁶ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 89.

31. Item, comme il a fait traîner l'armée maritime et demanda que fussent faits instruments publics afin de ne pas constituer cette armée, ainsi le sait le Seigneur Roi et beaucoup d'autres qui étaient au conseil.
32. Item, quand En Bernat de Cabrera fut revenu de Castille et fut à Perpignan, alors que Calatayud était assiégée, un Castillan vint, hôte de Bernat pendant qu'il était à Séville, et il vint à Barcelone et il resta tout le temps caché dans l'auberge de Bonanat dez Coll et après il est reparti. Ainsi le sait Berenguer Simon et beaucoup d'autres.
33. Item que En Vila, muletier (*aventurer*) de Bas se trouva près de Puigcerdá avec un jeune homme pauvre qui paraissait mendier et loua la mule de l'aventurier.
34. Item, que ledit muletier amena ledit homme qui paraissait pauvre dans une auberge près du château d'Angles et ledit homme resta et on présume que celui-ci était le comte d'Osona.
35. Item, alors que le Seigneur Roi était à Monzón, arriva une lettre des frontières d'Aragon qui lui apprenait beaucoup de choses et en particulier que de méchantes manigances se faisaient contre lui en Castille et qu'il lui faudrait mieux mourir l'épée à la main que voir son royaume soumis. Cette lettre fut lue publiquement aux *Corts* générales et tout homme vit clairement qu'il était mauvais que la lettre que devait avoir le roi soit ainsi divulguée.³⁷.
36. Item, comme il fit tout son possible à Barcelone pour que le roi dépouille ladite cité cette ville afin que ledit seigneur soit renversé.

³⁷ Repris par Pere Çacosta en juillet 1364, chapitre 55.

[XXXIII, p. 198-253]

Mardi 2 juillet de ladite année³⁸, l'onrat En Pere Çacosta, *battle general* de Catalogne et procureur fiscal du Seigneur Roi, à la déclaration des chapitres qui ont été donnés, donne par écrit les chapitres suivants :

Aux chapitres transmis par le Seigneur Roi à la reine sur les crimes commis par le noble En Bernat de Cabrera, le comte d'Osona, son fils et d'autres, et à ceux qu'il a donnés ci-dessus, le *battle general* de Catalogne et procureur fiscal du Seigneur Roi, ajoutant d'autres choses qui n'étaient pas contenues dans ces chapitres et plaçant les faits dans l'ordre chronologique, donna l'*informacio* et les chapitres suivants.

1. Premièrement, il est vrai, sûr et manifeste au Seigneur Roi et à son conseil que la paix fut négociée par l'intermédiaire du cardinal de Boulogne entre le Seigneur Roi et le roi de Castille, et fut signée par ce dernier à Déça le 13 mai 1361.

2. Les premiers chapitres de ladite paix, négociée pour le Seigneur Roi, le furent par En Bernat de Cabrera sans qu'aucune autre personne ne s'en charge, alors que le Seigneur Roi avait aussi délégué En Jacme Dezfar et *micer* Guerau de Palau, aux côtés du cardinal.

3. Item, en plus des premiers chapitres faits au su du cardinal, ce noble menait des tractations secrètes avec le roi de Castille auquel il a promis des choses ignorées du cardinal. Et le roi de Castille dit à l'abbé de Fécamp, son *special servidor* et son représentant dans cette négociation, qui s'étonnait que le roi ait conclu une telle paix, qu'à côté des chapitres que lui et le cardinal connaissaient, En Bernat de Cabrera lui avait promis en secret des choses qui étaient pour l'honneur et le profit du roi de Castille.

4. Et pour convaincre cet abbé, le roi de Castille lui dit de prêter attention à ce qu'il dirait à Bernat de Cabrera qui était avec eux à Déça. Le roi de Castille appela Bernat de Cabrera qui était auprès d'eux à Déça, lui disant en castillan, en présence de l'abbé de Fécamp : « Don Bernat, puisse le traité de paix être tenu et, spécialement, que ce que vous m'avez promis à part et en secret soit accompli ».

5. Alors, ledit En Bernat de Cabrera, mettant ses mains dans celles du roi de Castille et les lui baisant, lui dit : « Seigneur, je fais hommage, je vous promets que le secret sera réalisé et accompli ».

6. Item, le Seigneur Roi, son conseil et d'autres sont sûrs et certains qu'en cette période de négociations, ce noble manigança pour qu'En Ramon Alemany fût envoyé au

³⁸ 1364.

roi de Castille à Déça ; ce dernier prit en grande familiarité et affection ledit Ramon Alemany et lui promit selon la rumeur, de lui donner des rentes importantes et de lui faire beaucoup de bien.

7. Item, le Seigneur Roi, son conseil et d'autres sont sûrs et certains qu'à ce moment-là, le roi de Castille étant à Déça, ledit Ramon Alemany vint à Calatayud et demanda affectueusement à En Bernat de Cabrera, de la part du roi de Castille, qu'il se rende avec lui à Déça et il pria également le Seigneur Roi qu'il le laisse y aller.

8. Et, bien que le Seigneur Roi ne le voulait pas, et que ceux de son conseil ne tenaient pas pour souhaitable que Bernat de Cabrera y allât, En Bernat de Cabrera se dressa contre la volonté du roi et il y alla, emmenant avec lui Ramon Alemany, En Pere Jiménez de Sant Pere, Jacme Dezfar, *micer* Guerau³⁹ et d'autres.

9. Item, il est sûr et certain que, quand ils furent arrivés à Déça, En Bernat de Cabrera parla beaucoup avec le roi de Castille et certains de son conseil le jour de leur arrivée et le lendemain, sans qu'aucun de ceux du conseil du seigneur roi venus avec lui ne soit tenu au courant, pas même le comte d'Osona qui était là et qui était parti avec Ramon Alemany quelques jours auparavant. Excepté que quelquefois, lesdits comtes et En Ramon Alemany furent dans ces négociations ou conseils que Bernat de Cabrera tenait avec le roi de Castille et il est sûr que ledit comte est resté à Déça, quand En Ramon Alemany, selon ce qui est dit à Calatayud, est venu y chercher En Bernat de Cabrera.

10. Item, il est vrai que lorsque ledit En Bernat avec ledit comte et les autres, qui étaient venus avec lui à Déça, revinrent à Calatayud, il dit en chemin à quelques-uns que le roi de Castille lui avait fait bon accueil, qu'avec le comte ils lui plaisaient, et que le roi lui avait promis de lui rendre l'honneur d'Aguilar et de leur donner de grandes rentes en Castille et de leur faire beaucoup de bien.

11. Item, le Seigneur Roi et son conseil sont sûrs et il est manifeste que, lorsque Bernat de Cabrera fut revenu à Calatayud, il dit au seigneur roi, en présence d'abord d'En Jacme Dezfar, de *micer* Guerau de Palau et après d'autres du conseil, qu'il avait négocié avec le roi de Castille que le Seigneur Roi et lui, outre cette paix, feraient alliance avec serments et hommages fermes, de se protéger et s'aider contre tous les rois, communautés et personnes du monde, par mer et terre, à l'exception, pour le Seigneur Roi, du roi de Sicile, et pour le roi de Castille, du roi de Portugal. L'un et l'autre roi seraient tenus de

³⁹ G. de Palau sans doute.

répondre dans les deux mois après l'appel, par l'envoi de six galères bien équipées et payées pour quatre mois au service du roi qui aurait requis cette aide.

12. Et le reste dudit conseil auquel ces choses furent dites par Bernat de Cabrera en présence du Seigneur Roi, conseilla ce dernier que, pour rien au monde, il ne fît alliance pour les raisons suivantes. Premièrement, parce que le roi de Castille avait dans le cœur de déclarer rapidement la guerre au roi de Grenade ; quand il demanderait l'aide desdites galères et que le Seigneur Roi ne pourrait lui envoyer dans les deux mois, le roi de Castille aurait des raisons et l'occasion de repartir en guerre. Deuxièmement, parce ce que le roi de Castille était et est une personne de peu de foi, qui avait grand pouvoir et qui manipulerait lesdites alliances comme il voulait, sans qu'on ne puisse s'en aider. Troisièmement, le Seigneur Roi n'avait aucune raison d'aller en guerre contre aucun roi ou communauté, et c'est à lui et à sa terre d'en faire la déclaration et on verrait alors, comme on le dit communément, que le roi de Castille veut et entend déclarer incontinent la guerre au roi de Grenade. Malgré ces raisons et beaucoup d'autres oppositions, Bernat de Cabrera fit son pouvoir que cette alliance soit faite et signée et la charte fut faite par le roi de Castille à Déça, le 18 mai 1361.

13. Item, le comte d'Osona dit que, concluant cette paix, En Francesc de Perellós dit à Bernat de Cabrera, en présence du comte, des paroles semblables à celles-ci : « Ô Seigneur, vous avez perdu la raison ! ». Ledit Bernat répondit : « Et comment ? » Et ledit Francesc dit : « Quand vous avez fait la paix entre le Seigneur Roi et le roi de Castille car vous savez bien que nous sommes tous perdus si le roi est tenu à la paix ! ». Et alors ledit En Bernat dit : « Il n'y a pas d'homme plus dévoué au grand désir que les gens ont de la paix mais elle n'est pas encore du tout faite ».

14. Item, la paix signée, ledit Bernat de Cabrera dit, en présence de beaucoup, que ceux qui voulaient cette paix ne savaient pas ce qu'ils faisaient, que faire tenir le roi en paix signifiait la mort de la terre car il est homme qui n'a ni sens ni raison, qu'il n'aurait de cesse de maltraiter tout homme et que régneraient En Berenguer de Relat et En Pere de Margens⁴⁰.

15. Item, le Seigneur Roi, son conseil et d'autres sont sûrs qu'une fois les premiers chapitres de cette paix conclus et publiés, ledit Bernat de Cabrera avec Jacme Dezfar et *micer* Guerau s'en allèrent en Navarre, dans la *vila* de Castella où était allé le cardinal,

⁴⁰ Presque identique au chapitre 1 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

pour rédiger plus largement et clairement cette paix, et les procureurs et messagers du roi de Castille étaient là aussi.

16. Et ayant écrit ladite paix pour laquelle, on s'attarda beaucoup en raison de l'obscurité des premiers chapitres, ledit Bernat retourna à Saragosse auprès du Seigneur Roi, et immédiatement après, le Seigneur Roi s'en alla en Catalogne.

17. Et sur le chemin, un messenger du roi de Castille présenta au Seigneur Roi une lettre dans laquelle il demandait, en vertu de cette alliance, qu'il lui envoie d'ici deux mois six galères bien fournies, armées et payées pour quatre mois. Le Seigneur Roi, pour rien au monde, ne pouvait l'accomplir en deux mois, ni trois, et à ce sujet, il reçut du roi de Castille beaucoup de lettres de demande et il lui en envoya beaucoup qui l'excusaient.

18. Item, le Seigneur Roi et son conseil sont certains que, quand le roi et nombre de ses conseillers demandaient à Bernat de Cabrera comment le Seigneur Roi devait faire, et comment cela se passerait avec le roi de Castille afin qu'il n'ait pas l'occasion de reprendre la guerre parce ce qu'on ne lui avait pas envoyé lesdites galères, Bernat de Cabrera répondit par des paroles semblables : « Taisez-vous ! Les rois ne tiennent pas ce qu'ils ont promis. Je me ferai un plaisir que le roi de Castille se tienne pour satisfait et ainsi, ce ne sera pas à nouveau la guerre ».

19. Item, le Seigneur Roi, ceux de son conseil et d'autres sont certains que le Seigneur Roi ne pouvait armer cette flotte, sinon les deux galères qui furent armées à la fin du mois d'octobre et avec lesquelles ledit Bernat a fait son pouvoir de ramener le cardinal de Boulogne à Avignon.

20. De cette *armada*, selon ce que l'on voit et l'on dit, le roi de Castille fut pris de jalousie et suspectait En Bernat d'être allé là-bas pour négocier contre lui avec le comte de Trastamare qui alors était en Provence.

21. Item, il est certain qu'avant que Bernat ne parte avec les deux galères, il fit son pouvoir que le comte d'Osona, son fils, aille sur les terres du roi de Castille pour quelques affaires qu'il disait nécessaires pour consolider cette paix ; le comte emmena avec lui *micer* Bernat de Palau qui n'avait pas été chargé de la rédaction de cette paix et qui, selon ce qu'il a raconté, ne traita de rien et ne fut en aucun conseil ou négociation que le comte fit avec le roi de Castille.

22. Item, dans ce même temps, Ramon de Vilademany dit au dit Bernat : « Seigneur, comme le roi et la reine nous veulent du bien et vous parti d'ici, vous n'avez laissé personne pour rester ici à votre place ? ». Et En Bernat de Cabrera répondit :

« Non, car il n'y en a nul besoin et je m'afflige plus encore que nous soyons loin de d'avoir fini ce travail et qu'il y ait encore à faire »⁴¹.

23. Item, il est certain que, quand Bernat et le comte d'Osona étaient en Castille, le roi de Castille donna au comte 200 000 maravédís de rentes sur certains lieux ; le comte a reçu cette rente avant que la guerre reprenne une année et pour cette rente, il s'est fait homme du roi.

24. Item, il est certain que lorsque le comte était à Séville, Bernat avec les deux galères s'y rendit. Après leur retour, Bernat raconta au Seigneur Roi et aux autres du conseil qu'il avait consolidé avec le roi de Castille la paix conclue, que le fils du roi de Castille, Alphonse, avait été promis par son père, et qu'il ferait mariage avec la fille mineure du Seigneur Roi et que, dès à présent, il lui retienne de grands comtés et terres. Il lui montra des chapitres qu'il disait agréés et jurés par le roi au cas où le Seigneur Roi ferait semblablement et il lui dit beaucoup d'autres choses sur la consolidation de cette paix.

25. Item, il lui dit que le roi de Castille avait entendu dire que le comte de Trastamare avec toutes les grandes compagnies devaient aller en Castille et il avait décidé de se rendre à la frontière castillano-aragonaise avec tout son pouvoir de cavaliers et de fantassins, afin que le comte de Trastamare et les Grandes Compagnies qui voulaient entrer, soient battues ; ou, s'ils entraient dans le royaume d'Aragon, qu'avec sa puissance, il aiderait le Seigneur Roi. Il dit encore que le roi de Castille voulait que le comte d'Osona s'en aille rapidement avec 500 hommes à cheval sur les frontières pour aider le roi de Castille si les compagnies entraient en Castille, ou le Seigneur Roi si elles entraient en Aragon. En Bernat donna ainsi à entendre au roi et à son conseil que si le roi venait sur la frontière, il ne fallait pas que le Seigneur Roi soit surpris, qu'il ne viendrait que pour le bien et non le mal.

26. Item, quand le comte d'Osona revint de Castille, il apporta une lettre de créance du roi de Castille à l'infante du Portugal pour qu'elle tue l'infant Ferdinand, son mari, et le roi la prendrait pour femme et ledit comte n'osa pas réciter la créance mais la confia au Castillan Dia Sánchez Casada, lequel la révéla à l'infant⁴².

27. Item, quand En Bernat de Cabrera et le comte d'Osona furent revenus de Castille, quelques jours après, Frère Ramon de Vilademany se trouva à Barcelone et rencontra Pere Çacosta, et parlant avec lui, il lui demanda s'il avait vu les deux hommes.

⁴¹ Identique au chapitre 3 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁴² Presque identique au chapitre 21 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364, mais Cardona n'est plus cité.

Et Pere Çacosta lui répondit qu'il avait vu *mossen* Bernat mais pas le comte et il lui demanda : « Et vous, les avez-vous vus ? » et Frère Ramon répondit par l'affirmative, à Pineda où il était avec eux. « Ainsi, dit Pere Çacosta, grâce à Dieu, la paix et de grands mariages sont préparés ». Frère Ramon répondit : « En Pere, selon moi, il n'y aura mariages ni paix et on aura tant de guerres et de maux que je ne pourrai donner conseil et je vois que tout est perdu, qu'ils sont allés avec leur mensonges et leur malveillance. » Pere Çacosta répondit : « Et comment, Seigneur ? » Frère Ramon répondit : « Vous verrez comme je m'attends à le voir »⁴³.

28. Item, comme Frère Ramon de Vilademany fut à la fin en train de mourir, il mena grand bruit et se plaignait fort qu'il ne pouvait parler avec le Seigneur Roi disant que le roi et sa terre étaient perdus par de grandes malveillances et ainsi le rapporta En Roger de Vilademany à P. Çacosta en présence de Francesc de Roudors⁴⁴.

29. Item, après que le comte d'Osona fut venu de Castille, il reçut une lettre du roi de Castille qu'a vue P. Sant Clement et beaucoup d'autres. Et cette lettre était fort suspecte⁴⁵.

30. Item comme le seigneur roi était à Perpignan au mois de mai 1362, Bernat de Cabrera lui dit que le roi de Castille lui envoyait le chevalier qui devait recevoir serments et hommages des prélats, *ricos hombres* et *ciutats* de sa terre, en vertu des accords de paix, et il est vrai que le chevalier vint et alla jusqu'à Vilafranca del Penedès.

31. Item, le chevalier fut amené prisonnier à Barcelone parce que l'on savait que le roi de Castille était devant Calatayud. En Pere Çacosta, sachant que ce siège était très préoccupant, dit alors à En Francesc Sant Clement, alors viguier de Barcelone, tout ce qu'il avait entendu dire à Frère Ramon de Vilademany et il pria ce viguier d'enquêter pour savoir par ce chevalier ou un autre, si, dans cette affaire il s'agissait de transfuges. Le viguier s'en occupa et mit la main sur un cousin de ce chevalier qu'il lui envoya pour en savoir plus, et finalement ce chevalier dit à son cousin de ne pas avoir peur, d'aller trouver au sujet de certaines affaires Bernat de Cabrera et qu'il devait lui faire un certain signal. Ainsi, En Francesc et En Pere, sachant tout cela, firent en sorte de pourvoir à la clôture de Barcelone et à la provision de vivres et d'armes⁴⁶.

⁴³ Presque identique au chapitre 4 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁴⁴ Identique au chapitre 5 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁴⁵ Identique au chapitre 6 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁴⁶ Presque identique au chapitre 7 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

32. Item, il est vrai et certain qu'il fut décidé de décapiter ledit chevalier et qu'En Bernat de Cabrera lui sauva la vie⁴⁷.

33. Item, il est certain et manifeste au Seigneur Roi et à son conseil que, en ce temps, Bernat de Cabrera et le comte, son fils, se préparaient à repartir vers le roi de Castille afin de, selon ce qu'En Bernat laissait entendre, consolider les accords du mariage et consolider cette paix. Ils devaient amener Jacme Dezfar qui se préparait à partir.

34. Item, il est sûr que ces faits durant, les prud'hommes de Calatayud et de quelques autres lieux frontaliers, le gouverneur d'Aragon et d'autres serviteurs du Seigneur Roi, et tout spécialement *mossen* Ramon Pérez de Pisa, envoyèrent différents messagers et lettres au roi, et certains se déplacèrent en personne, comme Ramon Pérez et d'autres, lui faisant savoir et lui disant que le roi de Castille déployait sa puissance sur les frontières pour envahir le royaume d'Aragon et qu'ils le savaient par des hommes de Castille. Le Seigneur Roi, se fiant aux propos dudit En Bernat, qui lui avait dit ce qui est raconté plus haut et encore le lui disait, leur répondit à tous de ne pas avoir peur, qu'il était sûr qu'il venait pour le bien et non pour le mal ; et Bernat de Cabrera, qui était présent, leur fit de semblables réponses, et proféra des propos très vifs et de grandes menaces à l'encontre de Ramon de Pisa et des autres qui émettaient des doutes et il dit à plusieurs reprises que, s'il était roi, il aurait la tête dudit gouverneur qui lui avait écrit qu'il savait de manière sûre par des Castellans que le roi de Castille devait venir dans peu de jours assiéger Calatayud.

35. En ce même temps, En Pere de Gostemps, notaire du roi, arrivant d'Aragon à Perpignan apportait au roi des lettres de créance du gouverneur d'Aragon et du majordome, son frère, par lesquelles ils lui disaient que toute la terre d'Aragon suspectait que le roi de Castille était venu pour lui faire dommage et que, pour cette raison, ils avaient pris des précautions. Et ils avaient donc pris les dispositions suivantes : le gouverneur faisait courir le bruit qu'il soupçonnait que le comte de Trastamare devait venir en ces contrées avec les Compagnies par la Navarre et se dirigeait vers les frontières d'Aragon, pour garnir les châteaux ; et le majordome allait à Saragosse pour traiter avec les prélats, les *ricos hombres* d'Aragon et les *ciutadans* de Saragosse du remède qu'ils y pouvaient porter. Le Seigneur Roi, confiant dans les paroles de Bernat répondit à Pere de

⁴⁷ Presque identique au chapitre 8 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

Gostemps d'une manière semblable à celle-ci : « Par ma foi, tout cela me déplâit car ils ne prouvent rien. Et par ma foi, je doute aussi peu du roi de Castille que de moi-même ».

36. Et après, des lettres d'Aragon furent envoyées au Seigneur Roi disant que le roi de Castille assiégeait Calatayud et quand ces lettres furent montrées audit Bernat, il dit au Seigneur Roi: « Seigneur, je crois que ces lettres sont envoyées par des gens qui veulent faire du mal et susciter la guerre entre vous et le roi de Castille » et le Seigneur Roi ne voulut presque pas le croire jusqu'à ce que des personnes qui avaient vu le siège le lui racontent.

37. Item, il est certain au Seigneur Roi et à son conseil que dès que le siège fut une chose manifeste, ledit Bernat veilla à ce que le comte d'Osona soit envoyé en Aragon rapidement donnant à entendre au roi et à son conseil que le comte rallie tous les *ricos hombres* et chevaliers d'Aragon pour qu'ils s'en aillent sur les frontières pour donner les conseils qu'ils pouvaient.

38. Item, le comte partit de Perpignan et se rendit en Aragon avec sept mules. Il alla à Gérone au palais de l'évêque et il dit à l'évêque et à En Gilabert de Cruïlles qu'il se rendait en Aragon de force et avec grand déplaisir, et que jamais il n'était allé quelque part avec autant de déplaisirs, qu'il avait à faire des tâches écœurantes. Et après, il engagea En Gilabert à aller avec lui et En Gilabert s'excusa et le comte lui dit « Faites-moi plaisir car dans peu de temps vous ne me verrez plus sur cette terre »⁴⁸.

39. Item, après le comte d'Osona continuant sa route, fut à Barcelone et retouchant son testament avec le conseil de *micer* G. dez Puig, il dit que plutôt à Dieu qu'il eût été le fils du dernier des paysans car les grands hommes courent de grands dangers pour les entreprises immodérées qu'ils ont à accomplir contre leur cœur et leur vouloir⁴⁹.

40. Item, alors que le comte d'Osona était à Barcelone, il dit des paroles semblables à P. Çacosta : « Tu as bien de la peine à nous laisser de quoi vivre sur ordre du roi et de la reine » et En P. Çacosta répondit qu'ils avaient largement de quoi. Et après, ledit comte dit à Pere Çacosta « Que me conseillez-vous quand je serai en Aragon si le Roi de Castille veut me voir ? Qu'il me voie ? » et P. Çacosta lui dit « Non, afin que ce soit chose honnête. Toutefois, je vais voir ce que dira *micer* Bernat de Palou » et ledit *micer* fut appelé et entendant ces paroles, il fut de l'avis du dit Pere Çacosta à savoir de ne le voir pour rien au monde sans le consentement du roi⁵⁰.

⁴⁸ Presque identique au chapitre 10 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁴⁹ Presque identique au chapitre 9 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁵⁰ Presque identique au chapitre 11 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

41. Item, quand le comte fut en Aragon, il engagea à Saragosse le noble don Pedro de Luna et d'autres *ricos hombres* et chevaliers renommés d'Aragon pour aller sur les frontières et lesdits nobles et chevaliers s'étonnaient qu'après le retour de Castille du comte et de son père, le roi de Castille ait si soudainement repris la guerre. Et pour cette raison, ils se prirent à soupçonner le comte de les avoir engagés par malice ou trahison qu'il voulait leur infliger. Ils ne voulurent pas y consentir à l'exception de don Pedro de Luna qui céda sur la grande insistance du comte et parce que le comte était en termes très familiers avec lui. Il lui dit qu'il ne le ferait pas. Sauf, que par faiblesse, au bout de quelques jours, il accepta et ils s'en allèrent à Daroca avec la compagnie qu'ils purent lever.

42. Etant à Daroca, ledit comte convainquit ledit Pedro qu'avec aussi peu d'hommes que Frère Artal de Luna, Gutiérrez Díaz de Sandoval, En Ramon de Blanes et En Vidal de Blanes, ils aillent à Calatayud leur donnant à entendre que grâce à eux, ils pourraient la rétablir⁵¹.

43. Ainsi, ledit don Pedro céda au comte et ils allèrent tous les six, avec leurs montures dans un endroit à moins d'une lieue de Calatayud et, de là, regardant l'armée du roi de Castille, ils virent cette armée se précipiter et c'est pourquoi don Pedro dit au comte qu'ils s'en aillent, qu'ils étaient repérés. Ils montèrent sur leur monture et fuirent sur la route de Miedes. Et alors que don Pedro disait au comte qu'ils pouvaient aller sûrement à Daroca, qu'ils y auraient un grand avantage, le comte fit en sorte qu'ils restent à Miedes où, après avoir quitté cette armée, ils arrivèrent un lundi matin. Ils restèrent là toute la journée et la nuit suivante sans qu'aucun homme du monde ne vienne les rattraper et il n'y eut ni roi de Castille ni ses compagnies qui vinrent ce jour et cette nuit. Et le mardi matin, l'*alcayt* de ce lieu et les escortes leur dirent qu'ils partent, que des compagnies du roi de Castille venaient, mais ils n'en tinrent aucun cas⁵².

44. Et le mardi suivant à l'heure de tierce, le roi de Castille les avait rattrapés, l'*alcayt* leur dit que, s'ils voulaient, il les tiendrait ici en secret et encore, pour peu que le roi de Castille le sache, il les maintiendrait en dépit du dit roi trois ou quatre mois, mais le comte ne le voulut pas avant qu'il aille parler à ce roi et qu'il se rende à lui, avec ceux qui l'accompagnaient. Ce fut alors *comuna fama* que cette capture plaisait au comte et que

⁵¹ Identique au chapitre 1 rédigé par Pere Çacosta en juin 1364.

⁵² Identique au chapitre 2 rédigé par Pere Çacosta en juin 1364.

c'était pour cette raison qu'il était venu ici, non de force mais de sa propre volonté en guise d'otage⁵³.

45. Item, comme le comte fut à l'endroit où l'on se préparait pour entrer à Calatayud, il se révéla le soir d'où il partit de ce lieu, très angoissé alors qu'il était couché dans son lit. En Vidal de Blanes lui dit « Seigneur, que vous vous agitez ! Comme si vous étiez assuré que de mauvaises trahisons vous viendront ». Un écuyer l'entendit et quand il vint en Catalogne il le raconta à Blanes de Ça Bisbal et ledit En Blanes le dit à G. Ça Noguera qui l'a dit à beaucoup⁵⁴.

46. Item, quelques jours après que ledit comte fut parti de Perpignan, le Seigneur Roi qui pour cette raison avait convoqué *parlament* et puis *Corts* aux Catalans à Barcelone, arriva dans cette ville et les *Cort* acceptèrent que furent envoyés rapidement 1000 hommes à cheval et un certain nombre de arbalétriers en aide à Calatayud.

47. Et quand Bernat l'apprit, il donna à entendre au Seigneur Roi de dissoudre ces *Corts*, de ne pas accepter le don car il en aurait demandé plus à chacun séparément, et d'aller à Perpignan et en Languedoc pour avoir le comte de Trastamare et toutes les Grandes Compagnies avec lesquelles le roi envahirait la Castille et avec cela il prendrait grand honneur sur le roi de Castille et reprendrait Calatayud bien qu'elle soit perdue.

48. Item, quand les hommes de Miedes et aussi ceux de Calatayud qui vinrent pour demander qu'ils fussent secourus, sont venus à Barcelone, En Bernat de Cabrera dit des paroles semblables : « Dites si le comte dans sa capture a trahi et a fait des malveillances ». Ils racontèrent ce qui s'était passé. L'infant En Pierre, En Jacme Dezfar, En Pere Çacosta et beaucoup d'autres alors présents, s'étonnèrent et en conçurent des soupçons⁵⁵.

49. Item, quand les messagers de Calatayud vinrent demander au Seigneur Roi qu'il les secoure, ils dirent qu'ils pourraient tenir quelques jours encore. Bernat les tint enfermés dans la maison de Bonanant dez Coll durant deux jours, parlant avec eux. Après, ces hommes, sur le conseil d'En Bernat demandèrent au Seigneur Roi l'autorisation de se rendre au roi de Castille et ledit seigneur, conseillé par ledit Bernat leur en donna l'autorisation.

50. Item, il est sûr qu'après que le Seigneur Roi, par le conseil dudit Bernat, eut reçu des *Corts* pour secourir Calatayud l'aide des 1000 hommes à cheval et des arbalétriers,

⁵³ Identique au chapitre 3 rédigé par Pere Çacosta en juin 1364.

⁵⁴ Identique au chapitre 12 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁵⁵ Identique au chapitre 14 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

En Bernat alla en Languedoc, à Béziers où avec Francesc de Perellós il rencontra le comte de Trastamare avec le grand maréchal de France, les chefs des grandes compagnies et ils firent des négociations. Après Bernat de Cabrera et Francesc de Perellós retournèrent à Perpignan où ils trouvèrent le seigneur roi que Bernat avait fait venir de Barcelone, en lui faisant entendre qu'il vienne à Perpignan car sa venue avec celle de quelques *prohomens* de Barcelone et d'autres lieux royaux favoriseraient la conclusion des négociations.

51. Et après Perpignan, où vinrent pour ces négociations F. de Perellós, les messagers de Barcelone et quelques *prohomens* de Perpignan et d'autres de Castelnaudary et d'autres lieux, le Seigneur Roi rencontra le comte de Foix à Conflent et finalement la négociation ne mena à rien. Et on n'obtint pas un seul homme à cheval. Et pendant ces négociations, Calatayud fut perdue. Pour cette négociation, on fit de grandes dépenses à des taux élevés selon ce qui ressort du livre du trésorier. Lorsque ledit En Bernat alla à Béziers avec une nombreuse cavalerie à la solde du Seigneur Roi, 5 000 florins avaient été donnés à un écuyer du seigneur *Dalesparza* contre l'avis et, malgré la protestation d'En Pere de Margens, alors sous-trésorier, et d'autres sommes à beaucoup d'autres sous couleur de se procurer des lances. Et on ne leur demanda jamais une lance ni plus et ils n'en envoyèrent pas plus au Seigneur Roi pour tout ce qu'ils avaient reçu.

52. Item, il est sûr et manifeste non seulement au Seigneur Roi et à son conseil mais encore à les délégués (*tots los generals*) des royaumes et terres du seigneur que, lors des *Corts* générales de Monzón convoquées à Perpignan, ledit Bernat et tous ceux de la cour qui sont venus, ont tenu de multiples débats, créant des oppositions et beaucoup de lenteurs dans ces *Corts* alors que chaque jour arrivaient d'Aragon les nouvelles que le roi de Castille se pressait et entraît dans ce territoire. Entre autres choses, Bernat de Cabrera s'opposait à ce que le comte de Trastamare vienne alors que tous, aux *Corts*, conseillaient que le Seigneur Roi le fasse venir car c'était fort nécessaire.

53. Item, quand ledit Seigneur Roi avec ces *Corts* eurent délibéré que le comte de Trastamare vienne à son service, le roi écrivit au comte plusieurs lettres pour qu'il vienne et finalement, le comte dit qu'il ne les avait pas reçues à l'exception des dernières. Il vint et c'était commune renommée (*fama comuna*) pour tous que Bernat de Cabrera s'était arrangé pour que ces lettres n'arrivent pas aux mains du comte et il est sûr qu'alors ledit Bernat a ordonné à la *scrivania* qu'aucun courrier ne fût envoyé au comte qu'il ne l'ait vu.

54. Item, ledit Bernat demanda aux *Corts* de Monzón aux frais du Seigneur Roi près de 300 hommes à cheval, afin qu'il fût plus puissant que personne d'autre en ces *Corts* et il fit entendre au Seigneur Roi qu'il les tenait pour aller s'entretenir et négocier avec le roi de Navarre.

55. Item, alors que le Seigneur Roi tenait les *Corts* à Monzón, une lettre arriva des frontières d'Aragon qui lui apprenait beaucoup de choses et, en particulier, que de méchantes manigances se faisaient contre lui en Castille et qu'il lui faudrait mieux mourir l'épée à la main que voir son royaume dominé. Cette lettre fut lue publiquement aux *Corts* générales et tout homme vit clairement qu'il était mauvais que la lettre que devait avoir le roi soit ainsi divulguée⁵⁶.

56. Item, pendant que le Seigneur Roi tenait les *Corts* à Monzón, il accorda à Bernat de Cabrera qui l'avait négocié, qu'il aille avec En Francesc de Perellós et En Jacme Dezfar à Avignon pour finaliser la négociation entre le Seigneur Roi et le roi de Navarre. Le roi avait reçu des lettres disant que les messagers de Navarre étaient déjà partis à Avignon selon les accords faits entre le roi de Navarre et En Bernat de Cabrera. C'est pour cette raison qu'il était allé à Uncastillo amenant avec lui En Jacme Dezfar et En Bertran de Pinós.

57. Item, ledit Bernat de Cabrera ne s'opposant pas à l'ordre du Seigneur Roi, n'alla pas à Avignon alors qu'il disait au Seigneur roi chaque jour qu'il partirait. Il a été montré depuis, qu'il pouvait perturber et faire traîner lesdites *Corts* afin que la négociation du roi de Navarre ne se finalise pas en Avignon et sous ce prétexte, Bernat pouvait faire languir le Seigneur Roi et cette lenteur perdait la terre selon les faits qui en ont suivi.

58. Item, quand le Seigneur Roi a clôturé les *Corts* de Monzón, il est venu à Saragosse où se trouvaient l'infant Ferdinand, le comte de Trastamare, le comte d'Urgell, le vicomte de Cardona et avec les autres d'Aragon et de Catalogne, bien 2 500 hommes à cheval ou plus. Et il devait aller vers Teruel où on disait qu'était le roi de Castille qui prenait et occupait la terre, chose qui ne se ferait pas si le Seigneur Roi accourait en secours. Bernat pour perturber ce déplacement avec beaucoup d'incitations et de manières, attirait le Seigneur Roi vers Sos où serait le roi de Navarre disant qu'il viendrait à son service. Et le Seigneur Roi y alla et Teruel fut perdue et, par la suite, tout ce qui s'est perdu dans le royaume de Valence. Finalement, du roi de Navarre, le Seigneur Roi n'eut rien sauf des dommages. L'infant Ferdinand, et les autres comtes et vicomtes disaient que dans ces

⁵⁶ Identique au chapitre 35 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364. Lettre évoquée : XXXIII, p.396.

affaires il y avait trahison, et il s'ensuivit grande querelle entre eux, querelle que le Seigneur Roi a calmée avec de grandes difficultés. Par l'opposition que Bernat mettait, et la lutte qu'il suscitait entre l'infant Ferdinand, le comte d'Urgell et le vicomte de Cardona, le seigneur roi a dû s'éterniser bien 14 jours à Saragosse au détriment et pour la perte du royaume de Valence où le roi de Castille prenait et occupait divers lieux et châteaux⁵⁷.

59. Item, quand les négociations susdites eurent beaucoup duré et que Teruel, avec une grande partie du royaume de Valence jusqu'à la mer, furent perdus avec la grande énergie et les affronts de l'infant Ferdinand, le Seigneur Roi partit d'Aragon et parvint dans le royaume de Valence et quand il tenait le roi de Castille en son pouvoir, celui de le prendre et de le vaincre, ledit Bernat fit tout pour que le Seigneur Roi n'aille pas plus en avant mais retourne sur ses pas et ainsi ce fut pis que de mettre l'armée dans la plus mauvaise situation afin que tout homme soit dégoûté, comme le furent beaucoup. Et avec ses procédés adroits et habiles il entraîna quelques grands à donner des conseils similaires, chose qui créa la perte du royaume. Et on raconte que ledit En Bernat se fit faire serment et hommage par le seigneur roi qu'il n'irait pas avant ni ne combattrait, lui laissant entendre qu'il y aurait paix et il lui promettait grand honneur⁵⁸.

60. Item, quand le Seigneur Roi fut à Burriana, la Dame Reine lui envoya des chapitres lui disant qu'il pouvait rester deux mois ou plus dans le royaume de Valence et ledit Bernat voulant parvenir à ses mauvaises fins fit en sorte que la paix soit conclue selon ce qui s'en suivit, laquelle fut fort scandaleuse et se fit à mauvais escient et cela a paru au fil du temps. Et encore ledit Bernat alors qu'il savait que c'était tout le contraire, berna le roi, en lui faisant espérer mariages et beaucoup de choses qui n'eurent pas lieu⁵⁹.

61. Item, la paix susdite fut une grande tromperie car on donna à entendre que Murviedro et Almenara serviraient de gages et ce ne fut pas vrai eu égard à la façon dont tout s'est passé⁶⁰.

62. Item, ledit Bernat, étant sous la tente à Burriana devant En Berenguer d'Abella et Johan Lombard et En P. de Margens, beaucoup d'autres paroles contre le Seigneur Roi et la Dame Reine et cela, les hommes présents l'ont répété à beaucoup⁶¹.

⁵⁷ Identique au chapitre 7 rédigé par le roi.

⁵⁸ Identique au chapitre 24 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁵⁹ Identique au chapitre 25 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁶⁰ Identique au chapitre 26 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁶¹ Identique au chapitre 27 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

63. Et quand En Bernat de Cabrera fut à Murviedro avec le roi de Castille, il prit à part Martín Yáñez et quelques autres et tint de tels propos : « Bacheliers, vous êtes hommes au pouvoir duquel se dérobe un seigneur tel que celui-là et vous l'avez mené au point de perdre et si je n'avais pas été là avec mes amis, il aurait été tué ou pris »⁶².

64. Item, il est vrai que, alors que le Seigneur Roi, avec son armée était à Burriana, Mossen Olfo⁶³ ayant pris cinq galères de Castellans, vint à lui, et ledit Bernat prit à part Olfo et lui tint des propos semblables à ceux-ci : « Vous avez mal fait et avez fait beaucoup d'erreurs quand vous avez pris les galères castillanes » et Olfo s'éloignant lui dit : « Et comment, Mossen Bernat, je ne ferais pas le mal que je peux aux ennemis ? » et Bernat dit : « Non, la paix pourrait en être troublée ».

65. Item, que suivant les chapitres de la négociation de la paix feinte conclue à Murviedro, il fut décidé que le Seigneur Roi vienne à Ejea ou à Tauste et le roi de Castille à Tarazona ou dans ces régions pour se rencontrer dans un endroit où viendrait le roi de Navarre afin de conclure les fausses négociations. Et pour parachever le mariage feint que ledit Bernat avait entrepris entre le roi de Castille et l'infante Jeanne, fille du Seigneur Roi, dans ces négociations, Bernat pressa le seigneur de faire de longues étapes pour arriver en hâte au lieu dit d'Ejea. Et la reine, qui partait de Barcelone alla à la rencontre du Seigneur Roi qu'elle trouva à Mequinenza, partant pour Lérida.

66. Et comme le Seigneur Roi était arrivé à Ejea avant que le roi de Castille n'arrive dans la région de Tarazona, il en eut peine au cœur et se tint pour raillé d'être arrivé si tôt et il eut le sentiment que le roi de Castille pourrait lui jouer un tour et en son cœur, il balançait entre deux issues opposées et il décida alors, en son cœur, de revenir à Luna où étaient son lit et toutes ses affaires et sur ce, en son angoisse, il dit à Bernat ce qu'il voulait faire. Bernat lui fit grand reproche disant : « Seigneur, comment se peut-il que vous ne puissiez vous passer au moins une nuit de votre lit ? » et sur ce, ledit Bernat s'affligea et se démena pour qu'il reste ici à Ejea, néanmoins le roi exerça son pouvoir pour s'en aller cette nuit à Luna, malgré et quoiqu'en ait ledit En Bernat, lequel resta à Ejea.

67. Et quand le seigneur roi fut à Luna, tout le monde a pu voir et c'est *fama* que le roi de Castille avait traversé l'Èbre avec l'excuse de chasser le sanglier, néanmoins la vérité était que ce n'était pas pour chasser mais pour capturer le seigneur roi venu là ; c'est pourquoi ledit seigneur alla au château de Biel puisse rendre à Jaca.

⁶² Presque identique au chapitre 28 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

⁶³ O. de Proxida.

68. Et peu de jours après être parti d'Ejea, le Seigneur Roi reçut une lettre dudit Bernat de Cabrera qui, selon ce qu'il lui dit, était resté à Ejea et lui faisait savoir qu'il n'attendait rien de l'attitude du roi de Castille et qu'il avait entendu qu'il était venu plus pour faire du mal que pour faire avancer la paix.

69. Item, la reine est certaine, qu'arrivée de Lérida à Saragosse où le Seigneur Roi était lui aussi venu d'Ejea, un frère de la Merci lui dit en grand secret que Pere Maça et Exemin Dorris l'envoyaient à elle pour lui dire qu'alors qu'ils étaient captifs du roi de Castille à Murviedro et que le Seigneur Roi était avec son armée à Burriana, Bernat de Cabrera était venu à Murviedro pour les négociations de paix et parlait avec Martín Yáñez, un des principaux (conseillers) du roi de Castille dans une auberge voisine de l'auberge où étaient les prisonniers et, entre les deux, il y avait un espace où ces prisonniers voyaient et entendaient lesdits Bernat et Martín Yáñez parler et ils entendirent que Martín Yáñez disait à Bernat de telles paroles : «Ô don Bernat, le roi de Castille va mourir ici » et Bernat prenant ledit Martín par la main lui dit : « Il ne mourra pas et n'aura pas plus mal que moi.» Le Frère dit encore que les prisonniers lui dirent de rapporter à la Dame Reine que : « Ces paroles-là, si un jour nous arrivons à sortir de prison, nous ferons dire à Bernat de Cabrera qu'il les avait tenues et nous combattons avec lui corps à corps ». Et quand la reine dit à ce Frère qu'il rapporte ces paroles au Seigneur Roi, il ne voulut pas par peur de Bernat de Cabrera mais, à la fin, la reine les répéta au seigneur roi en présence du Frère.

70. Item, la reine pria alors ledit Frère qu'il retourne à Calatayud pour obtenir toutes les nouvelles qu'il pourrait et il le fit. Après quelques jours, il revint à Saragosse où étaient les Seigneurs Roi et Reine et il dit à la reine en grand secret que Berenguer Togores, qui était à Calatayud, et quelques chevaliers nommés de Linyan et quelques autres de Teruel, qu'il nomma, lui avaient dit de prévenir la reine de mettre en garde le Seigneur Roi contre le roi de Castille car en vérité ledit roi de Castille était allé dans les parages de Mallén et avait passé l'Èbre sous prétexte de chasser. Mais la vérité était qu'il avait entrepris avec Bernat de Cabrera de capturer le Seigneur Roi de cette manière ; que dans certaines zones à découvert de ces parages, on en avait vu amener quelques mules et que le roi de Castille avait mis en embuscade dans un souterrain des cavaliers qui devaient capturer le Seigneur Roi s'il sortait lors des entrevues et qu'ainsi, pour l'amour de Dieu, il se garde d'En Bernat de Cabrera et de ses manigances. Ledit frère disait encore que Berenguer Togores et les autres lui avaient confié que le roi de Castille avait

dit : « Comme Bernat de Cabrera m'a trompé, que je n'ai pas eu ce qu'il m'a promis, c'est sûr que si je peux l'avoir, il le paiera »⁶⁴.

71. Item, la reine est certaine que lorsqu'elle a rapporté ces paroles au Seigneur Roi, celui-ci lui a dit et répondu : « Pour rien au monde je ne pense que Bernat de Cabrera qui est mon sujet et auquel j'ai fait tant de bien, donné et donne tant de pouvoir et de place dans ma cour, me trahisse tant. Néanmoins, Reine, il est vrai que ces jours-ci, étant à Ejea, il m'est venu à l'esprit, je ne saurais dire pourquoi, que je devais m'en retourner à Luna et que sous aucun prétexte, je ne devais rester à Ejea car j'avais peur qu'il m'arrive malheur et après j'envisageai deux issues et nous décidâmes cette nuit même de retourner à Luna, prenant comme excuse qu'il manquait le lit et les vêtements qui y étaient restés, décision qui déplut à Bernat de Cabrera à ce qui se raconte ».

72. Item, les Seigneurs Roi et Reine et tous les royaumes et terres du Seigneur sont certaines qu'En Bernat, à cette période se souciait et s'inquiétait de ce que ladite infante Dame Jeanne vienne dans ces parages pour célébrer le mariage et lui faisait faire vêtements, selleries, apprêter chambres et autres nécessaires nuptiaux qui coûtèrent très cher et il la fit aller ainsi publiquement comme une mariée, et de ce mariage, rien ne s'est fait, ce qui ridiculisa le Seigneur Roi et l'infante.

73. Item, après que le seigneur roi eut mené lesdites négociations avec le roi de Navarre, le roi partit d'ici⁶⁵ et alla à Lérida puis en diverses *ciutats* et *viles* de Catalogne pour avoir une avance du fouage parce que ledit Bernat lui avait laissé entendre que l'invasion de Castille aurait lieu mi-novembre. Et, finalement, le Seigneur Roi s'en vint à Barcelone où il trouva la reine qui s'y était rendue.

74. Item, le roi et son conseil sont certains que ledit Bernat, qui était alors à Montsoriu et qui avait fait courir le bruit que la Dame Reine voulait le faire tuer, a reçu beaucoup de lettres du Seigneur Roi pour qu'il vienne à Barcelone, chose qu'il évitait, alléguant cette raison et à la fin, après beaucoup d'efforts et de nombreux messages envoyés par le Seigneur Roi, il vint à Barcelone.

75. Item, il est certain que, comme quelques chapitres négociés entre le Seigneur Roi et le roi de Navarre et non tous furent montrés à l'infant Pierre et à quelques personnes du conseil du Seigneur Roi, il y a eu de grandes discussions et les gens de ce conseil tenaient clairement que le Seigneur Roi devait d'abord secourir le royaume de Valence plutôt que

⁶⁴ Assez semblable au chapitre 4 rédigé par Pere Çacosta en juin 1364.

⁶⁵ Saragosse.

faire cette invasion qui semblait impossible vue la grande quantité de florins que le Seigneur Roi devait donner au roi de Navarre et aux autres selon ces chapitres.

76. Item, le Seigneur Roi et son conseil sont certains que ledit Bernat disait et répétait que cette invasion était possible, bonne et avantageuse et que le Seigneur Roi devait renoncer à secourir Valence, cesser de préparer l'*armada* et toute autre chose, à part cette attaque à laquelle il devait tenir de tout son cœur, faire dépendre tout ce qu'il pouvait. Il disait encore qu'il ne devait y avoir aucun accord de Barcelone ou d'ailleurs pour aller à Valence sinon avec le roi de Navarre et les comtes de Trastamare et de Dénia qui, sur ce fait, devaient être d'accord avec lui et Ramon Alemany donna conseil dans le même sens.

77. Item, le Seigneur Roi est certain que la reine et le conseil disaient et conseillaient à ce seigneur que, si l'*armada* n'était pas organisée, la ville et tout le royaume de Valence et par conséquent tous les royaumes du seigneur roi seraient perdus pour les raisons suivantes. D'abord, parce que le roi de Castille était dans le royaume de Valence pour le conquérir et, continuellement, il occupait villes, châteaux et lieux et maintenait postées au large de Valence cinq galères qui empêchaient le ravitaillement d'arriver dans le royaume de Valence, et qu'en Catalogne et en Aragon il y avait pénurie de grains ; il fallait fournir les grains qui arriveraient par mer. Deuxièmement, puisque le grain ne pouvait entrer à Valence, vu que le roi de Castille tenait la mer, le Seigneur Roi ne pouvait y envoyer des hommes à cheval ou à pieds, car par les fournitures qu'ils désespéraient d'avoir, ils feraient plus de mal que de bien et ceux de la cité et tout le royaume se rendraient par la faim. Malgré ces raisons opposées, ledit Bernat tenait à ce que l'*armada* ne soit pas organisée et il protestait sous couvert et, par là, perturbait l'attaque.

78. Item, il est sûr au Seigneur Roi et à son conseil que, après que ledit Bernat fut parti de Barcelone pour aller à Montsoriu, il se tint à Barcelone un grand conseil solennel au sujet d'une opinion qu'avait présentée l'infant Pierre au sujet des secours de Valence. Micer Eximen Sánchez de Ribavellosa, qui était à ce conseil, a dit que ceux qui menaient les négociations pour attaquer la Castille avaient rendu impossible une chose possible parce que le Seigneur Roi ne pourrait selon cet accord avoir suffisamment d'argent pour payer le montant de cet accord et secourir Valence ; et, si cet accord ne se faisait pas, le Seigneur Roi pourrait aller dans le royaume de Valence et avoir assez d'argent pour payer les cavaliers et fantassins qu'il amènerait⁶⁶. Et Ramon Alemany qui était présent dans ce

⁶⁶ Le document dit: *aquells qui lo tractament ... havien fet et fahien al Senyor Rey de cosa impossible possible per ço...* (XXXIII, p. 231), mais cela n'a pas de sens si l'on n'inverse pas les termes dans la traduction.

conseil, dit à *micer* Eximen Sánchez, en présence du roi et du conseil, qu'il était homme de peu pour (oser) parler de telles personnes de cette manière et il lui dit des choses répréhensibles et injurieuses.

79. Item, le Seigneur Roi et son conseil sont sûrs que, par sa manière de conseiller, Bernat de Cabrera a amené le roi à arrêter de secourir Valence et l'a conduit en Aragon pour lesdites négociations.

80. Item, le Seigneur Roi et son conseil sont sûrs que ledit Bernat de Cabrera empêcha le comte de Dénia qui devait aller comme capitaine à Valence avec 300 hommes à cheval, de s'y rendre sous prétexte qu'il n'irait ni ne participerait aux négociations avec le roi de Navarre sans ledit comte et à la fin, y alla *mossen* Pere Boyl et on a pu voir dans quelle situation était Valence et le royaume faute de personne qui comptât et de compagnies de cavaliers qui s'y rendissent, ce qui allait dans le sens du roi de Castille⁶⁷.

81. Item, il est sûr que quand le Seigneur Roi, qui était en Aragon a donné son accord pour que la Dame Reine aille à Barcelone tenir les *Corts* catalanes, pour y avoir conseil et aides pour aider Valence, ledit Bernat à Gurrea⁶⁸ a dit aux Seigneurs Roi et Reine qu'il n'était pas d'accord pour que se tiennent les *Corts* et qu'il protestait.

82. Item, il est certain qu'étant là-bas, ledit Bernat par une lettre faite de sa main le 10 mars, écrivit à ... que l'on fasse obstacle et retarde autant que possible la mise en place de l'*armada* et la lettre contenait beaucoup d'autres paroles suspectes de grande trahison et malveillance.

83. Item, il est certain que ledit En Bernat de Cabrera, alors qu'il était en Aragon, pour empêcher lesdites *Corts* qui devaient se tenir à Barcelone, fit un mémoire disant que le Seigneur Roi prenne de grandes et intolérables quantités d'argent de gré ou de force aux prélats, gens de cour, et hommes des villes et cités de Catalogne. Et il fit ainsi ce que montrent ses actes et il ôtait tout courage aux gens du seigneur roi et ce pour empêcher l'aide de ces *Corts*.

84. Item, il est vrai et certain que ledit roi de Navarre donna à En Bernat de Cabrera 2000 florins de rente et à Ramon Alemany 1000 florins de rente et ils ont eu le paiement de cet argent la première année qui suivit leurs négociations par lesquelles le Seigneur Roi paya le roi de Navarre, et pour ces donations, ils se firent hommes et vassaux du roi de Navarre.

⁶⁷ Identique au chapitre 20 rédigé par le roi en mai 1364.

⁶⁸ De Gallego.

85. Item, il est certain par la teneur des chapitres qui furent conclus entre le Seigneur Roi et le roi de Navarre par l'intermédiaire d'En Bernat et En Ramon Alemany, que ces chapitres contenaient grande partialité, inégalité et impossibilité pour le Seigneur Roi ainsi que grande faveur et honneur pour le roi de Navarre. La lettre de ces chapitres démontrait que par grande fraude, dommage et destruction du Seigneur Roi et de sa terre, il devait encore rompre la paix qui est, et de tout temps, fut entre la maison d'Aragon et celle de France et encore devait faire cesser les secours que le roi de France devait lui apporter contre le roi de Castille selon les négociations conclues avec le roi de France par les messagers que le Seigneur Roi lui avait envoyés.

86. Item, il est certain que comme quelques personnes de Castille l'ont écrit au comte de Trastamare, lors de la négociation de paix faite à Murviedro, ledit En Bernat avait promis au roi de Castille qu'il ferait tuer ledit comte, celui-ci en conçut de grands soupçons que le Seigneur Roi, de la main et selon le conseil de Bernat à qui il faisait confiance, ne le fasse tuer. Pour cette raison, les barons et chevaliers anciens de Castille qui étaient de la compagnie du comte lui conseillèrent qu'il n'aille jamais en un lieu où le seigneur roi et ledit Bernat puissent lui être supérieurs.

87. Item, il est sûr et notoire, non seulement au Seigneur Roi, mais encore à tous ses royaumes et terres, que ledit comte avec toute sa cavalerie à la solde du Seigneur Roi depuis qu'ils furent venus de Murviedro au mois de juillet de l'année passée, restèrent jusqu'à la fin mars suivante dans la région de Monzón, qu'ils ravagèrent et dévastèrent en raison de ladite suspicion.

88. Item, la reine et son conseil sont certains que, quand le roi au commencement du mois de décembre passé fut allé à Lérida pour faire conseil que le comte de Trastamare avec sa cavalerie aille aux frontières, et qu'il eut écrit différentes lettres et messages à Bernat de Cabrera qui de Barcelone était parti à Montsoriu, pour qu'il vienne à la cité de Lérida parce qu'il connaissait bien les négociations que ledit Seigneur menait avec ledit comte pour qu'il sorte de Monzón et s'en aille aux frontières, ledit Bernat ne voulut pas venir rapidement et retarda le plus qu'il put son arrivée alors que le roi l'attendait à Lérida.

89. Item, quand ledit Bernat partit de Montsoriu et alla jusqu'au roi, ce fut après la fête du Nouvel An à Tarragone où les prélats alors, pour aider le roi, tenaient concile et il parla avec l'archevêque de Tarragone, et avec l'évêque de Barcelone et avec *micer* Bernat Dolzinelles qui lui demandèrent quelle voie il envisageait qu'on puisse suivre pour restaurer la terre du roi. En Bernat leur dit qu'il n'avait aucun avis, que tout était

perdu. Et quand les deux susdits lui dirent qu'il ne parlait pas bien, il répondit qu'il n'était pas étonnant qu'un si bon roi puisse prendre royaume et terre à un autre roi et rajoutant sur cela force méchantes paroles contre le seigneur roi et son honneur et lorsque *micer* Bernat lui dit qu'il ne parlait pas bien, ledit Bernat lui dit : « J'aurai bientôt mis garnison en mes quatre châteaux »⁶⁹.

90. Item, il est sûr et manifeste au Seigneur Roi et à son conseil que, quand on traita pour lever la suspicion du comte de Trastamare, Bernat de Cabrera négociant au mois d'août dernier entre le Seigneur Roi, le comte et le roi de Navarre, il fut conclu que le Seigneur Roi mette en otages l'infant Alphonse, son fils et sa fille mineure et En Bernat de Cabrera, un petit-fils et une petite-fille avec d'autres que le comte tiendrait par le commandeur de Montalbán et Alvar García de Albornoz son frère. Ledit Bernat pensant, ce qu'il a montré depuis, que si les otages étaient livrés rapidement, le roi de Castille ne pourrait avoir la cité et le royaume de Valence, fit traîner la remise de ses petits-enfants. Alors que les otages qui devaient être envoyés en Roussillon furent envoyés avant Carnaval, ceux de Bernat ne le furent pas avant Pâques.

91. Item, il est sûr et manifeste au Seigneur Roi et à son conseil, que ledit Bernat, pour donner la plus grande lenteur à la défense du Seigneur roi et de ses royaumes négocia avec le roi de Navarre et avec le comte pour qu'ils demandent comme otage l'infant Martin au lieu de l'infant Alphonse, leur donnant à entendre qu'ils pourraient avoir là la plus grande sécurité possible du roi, parce que le roi et la reine aiment plus l'infant Martin que tout autre au monde. Et il fit cela conjecturant que les Seigneurs Roi et Reine jamais ne consentiraient à mettre en otage l'infant Martin, et qu'avec de telles négociations, le roi de Navarre et le comte attendraient et le roi de Castille pourrait ainsi mieux prendre la ville et le royaume de Valence.

92. Item, il est sûr que ledit Ramon Alemany était pour quelques jours vers Noël dernier à Montsoriu, [où était alors] avec En Bernat, En G. Morey. Partant de là, Ramon Alemany alla vers le Seigneur Roi qui alors était à Lérida. Pour faire attendre et lanterner le Seigneur Roi selon ce que personne sage peut présumer, il laissa entendre aux Seigneurs Roi et Reine et encore au Seigneur Duc que le Seigneur Duc devait signer les chapitres de paix qui avaient été signés déjà au mois d'août entre le Seigneur Roi et le roi de Navarre et que c'était contenu dans les dix articles, et que le Seigneur Roi risquait des grandes difficultés si ladite signature ne se faisait pas. Ledit Ramon Alemany pensait que

⁶⁹ Identique au chapitre 30 rédigé par Pere Çacosta en mai 1364.

le Seigneur Roi ne consentirait pour rien au monde à ce que le Seigneur Duc signe car, à la vérité, cela n'était ni prévu ni contenu dans lesdits articles et ainsi, il différerait les affaires du roi et leur porterait préjudice afin qu'il ne puisse secourir Valence. Néanmoins, le Seigneur Roi, voyant la grande nécessité de la situation du royaume de Valence, et par conséquent la grande urgence qu'il y a avait d'obtenir l'aide des rois de Navarre et du comte de Trastamare, ne s'arrêta pas auxdits articles et fit signer le duc.

93. Item, les Seigneurs Roi et Reine et leur conseil sont certains que ledit En Bernat de Cabrera faisant courir le bruit que la reine voulait le faire tuer, il fit en sorte que les négociations durent en Aragon et il ne fut pas dans les endroits où la reine était avec le seigneur roi et le comte de Dénia. Avec ses procédés il envoyait ce dernier dans d'autres lieux. Avec de grands efforts, il aggravait toutes les difficultés qu'ils avaient et ainsi fit que ledit Bernat, selon ce que l'on peut clairement supputer, a fait traîner et a contrarié les affaires du roi.

94. Item, il est vrai et ce sont le dire et renommée communs en Navarre que ledit Bernat avait manigancé avec le roi de Castille pour faire perdre des territoires, de l'argent et d'autres pouvoirs au Seigneur Roi, ses royaumes et ses terres et que tout le temps, il l'a éloigné le Seigneur Roi et sa cavalerie de là où était la besogne, et des lieux où se trouvait le roi de Castille avec son armée afin que ledit roi puisse conquérir toute la terre.

95. Item, depuis la fête de Pâques passée, ce fut chose, dire, opinion, croyance et rumeur [avérés] dans les contrées de Navarre, Aragon et Catalogne que Bernat de Cabrera faisait les choses dites parce que le roi de Castille lui avait promis qu'une fois conquise la terre du Seigneur Roi, il le ferait comte de Barcelone, et parce qu'on pensait que, si le Seigneur Roi mourait, la reine ou le duc lui prendraient de la sienne, et encore parce qu'il pourrait récupérer parmi les otages le comte d'Osona, son fils qu'il a mis au pouvoir du roi de Castille pour parachever ladite trahison.

96. Item, le Seigneur Roi et son conseil sont certains qu'En Bernat a manigancé avec le roi de Navarre pour qu'En Ramon Alemany soit chambellan du Seigneur Duc. Et comme le Seigneur Roi et la Dame Reine ne le voulaient pas, puisqu'il avait déjà pour chambellan En Thomas de Marça qui lui était bon et profitable, ledit Bernat laissa entendre au Seigneur Roi et à la reine que le roi de Navarre ne négocierait pas si Ramon Alemany n'était pas chambellan du dit Seigneur Duc, ainsi, par force le roi l'a fait chambellan.

97. Item, le roi de Navarre croit que Bernat de Cabrera et Ramon Alemany, parmi les autres méchantes manigances qu'ils firent, ont projeté la mort de tous les fils du Seigneur

Roi de la manière suivante : Ramon Alemany qui, par les manigances du dit Bernat est le chambellan du duc, tue celui-ci et l'infant Martin meurt aux mains du roi de Navarre qui devait le tenir en otage selon ce qu'avait négocié Bernat, et l'infant Alphonse qui est otage aux mains des chevaliers du comte de Trastamare mourrait quand le comte de Trastamare serait mort selon les manigances de Bernat⁷⁰.

98. Item, le Seigneur Roi et son conseil sont certains que le roi de Navarre, alors à Ejea, voulant venir au seigneur roi jusqu'à Monzón pour passer un accord avec le comte de Trastamare, dit au comte de Dénia qu'En Bernat avançait fausement dans les affaires du Seigneur Roi et faisait durer autant qu'il pouvait les négociations du Seigneur Roi avec ledit roi comptant sur un allongement tel que le roi serait forcé de faire la paix avec le roi de Castille, et que son fils serait délivré. Et le roi de Navarre dit qu'il serait venu plus tôt et se serait rendu à Monzón si Bernat ne s'y était pas opposé et il dit, en outre, que le comte de Trastamare devait mourir et cela apparaît plus largement dans la déposition du comte de Dénia⁷¹.

99. Item, le Seigneur Roi est certain que le dernier Vendredi Saint de Pâques passé, quand le Seigneur Roi était à Almudévar, il voulut parler avec En Bernat qui feignait d'être malade. Il alla dans la chambre de Bernat avec les comtes de Dénia et de Trastamare alors que le roi de Navarre restait dans l'église Saint-Michel de ce lieu. Et après que le Seigneur Roi et ledit Bernat avec les comtes eurent un peu parlé d'autres affaires, Bernat fit sortir les comtes et tint au Seigneur Roi de tels propos : « Voyez Seigneur, ces deux-là qui viennent de sortir et qui sont avec moi, comme vous le savez, par serment et hommage, ils manigencent ma mort avec le roi de Navarre parce que je suis à votre service. Ils ne peuvent faire plus sans vous et pour cela, ils veulent le faire par votre main. Car, Seigneur, qu'il soit de votre merci de ne pas vouloir consentir à cela car vous ne devez pas le vouloir et je ne l'ai pas mérité⁷² ! Et cela fait longtemps que vous profitez de mes conseils mais depuis un certain temps, c'est le contraire et je m'en rends compte et m'en ressens et c'est pour cela, Seigneur, que j'ai renoncé à vous conseiller. Cependant, je suis homme et je ne peux pas tout le temps m'en tenir à mon propos. » Après, le roi alla dans sa chambre avec les comtes et leur dit que Bernat de Cabrera lui avait dit que le roi de Navarre voulait le tuer, et il ne fit pas mention du reste de ce que Bernat de Cabrera lui avait dit des comtes pour avoir d'eux meilleur conseil, lequel fut

⁷⁰ Identique au chapitre 8 rédigé par la reine en mai 1364.

⁷¹ Presque identique au chapitre 1 rédigé par le roi en mai 1364.

⁷² *Perque Senyor sia la vostra merce que en aço no vullats consentir car no ho devets voler ni ho he merit .*

qu'il en parle au roi de Navarre. Et sur leur conseil, le Seigneur Roi alla voir le roi de Navarre qui était dans l'église et ils entrèrent dans la sacristie. Il lui rapporta ce que Bernat de Cabrera lui avait dit et alors, lesdits comtes furent très surpris et dirent : « Comment le Seigneur Roi ne nous avait pas dit cela ! » et le roi répondit qu'il l'avait fait pour avoir de meilleurs conseils. Et comme le roi de Navarre l'entendit dire cela, il répondit par de telles paroles : « Et comment don Bernat dit de moi de telles choses ! Par ma foi, ce que je vous ai dit est vrai et je le jure sur le saint corps du Christ qui est ici. Qu'il vienne donc et que l'on prouve sa fausseté ». Alors le roi fait appeler Bernat de Cabrera par Mossen G. Doix qui le trouva voulant partir à cheval et lui dit que le Seigneur Roi le faisait demander et il répondit qu'il ne pouvait le faire, qu'il avait peur que le mal de reins lui vienne ici où il n'y avait pas de médecin et que tant chevaucher le mettrait en danger. Ledit G. Doix revint au roi et lui répéta ce qu'En Bernat lui avait dit. Le roi envoya alors Ramon Alemany qui revint pour dire qu'il n'avait pu le voir et qu'il était déjà parti, et il envoya le vicomte de Rocaberti qui dit la même chose, qu'il s'en était allé et qu'il n'avait pas pu le voir. Alors le roi voyant et comprenant qu'il avait pris la fuite se mit à nourrir des soupçons conformément à ce que le roi de Navarre lui avait dit et il envoya après lui Mossen García López de Sesse, son *algutzir*, qui ne put le suivre à Carcastillo qui est en Navarre, et ce jour-là ledit Bernat chevaucha par des chemins détournés qui doivent bien faire 12 lieues ou plus⁷³.

100. Pendant qu'ils étaient dans la sacristie, parlant desdites affaires, ils firent entrer Ramon Alemany parce que le roi était en colère de ce que Bernat de Cabrera avait dit au Seigneur Roi et voulait une confrontation avec ledit Ramon Alemany. En présence du Seigneur Roi, des comtes de Trastamare et de Dénia et de *mossen* Berenguer d'Abella, il dit : « Et comment, don Ramon Alemany, la trahison que Bernat de Cabrera fomenté, vous savez qu'il dit que je la fomenté contre le roi d'Aragon? Il dit, lui, que je la manigance ! » Alors R. Alemany bouleversé, s'agenouille et dit : « Monseigneur, je ne sais rien et pour l'amour de Dieu je n'ai jamais entendu de mal ni de semblables paroles. » Et si alors le Seigneur Roi avait bien mené la confrontation, on présume qu'il aurait obtenu la vérité en présence du roi de Navarre. Mais en raison de l'office qui se déroulait et de messages que l'on s'empressait de transmettre à Bernat de Cabrera, et pour

⁷³ Presque identique au chapitre 2 rédigé par le roi en mai 1364 et au chapitre 5 rédigé par Pere Çacosta en juin 1364.

que ledit Ramon Alemany se sente en sécurité, on ne voulut pas l'y confronter car il était déjà question de les arrêter tous les deux⁷⁴.

101. Item, à Almodévar, le Jeudi Saint, dans la soirée, Bernat fit armer toute la nuit les hommes de ce lieu, leur faisant entendre que le Seigneur Roi devait faire tuer le comte de Trastamare et il donna à entendre aux gens du comte cela, pour que le comte, ayant peur pour sa personne, ne prenne la fuite et ne tue l'infant Martin que l'on lui avait remis en otage à Tamarit⁷⁵.

102. Quand ledit Bernat fut à Carcastillo, où selon ce qui est dit, il était en fuite, quand il fut arrêté par les hommes de ce lieu, il leur dit que le Seigneur Roi avait tué le roi de Navarre, leur seigneur, et que lui, qui s'était fait son homme et son vassal, n'avait pas voulu l'aider et que pour cette raison, il était poursuivi par les gens du roi d'Aragon et que bien 300 hommes étaient sur ses traces et qu'il fallait le défendre. Quand vint *mossen* García López de Sesse, les gens du lieu l'empêchèrent d'entrer et, s'il n'avait pas été connu par beaucoup, il aurait été tué. Comme il entendit parler de la prétendue mort⁷⁶ alléguée par ledit En Bernat, il leur dit alors que c'était faux, mais que l'on veuille bien les capturer tous les deux, et que s'il disait faux, qu'il fût mis à mort, et que si Bernat de Cabrera disait faux, qu'il ne lui soit rien fait mais qu'il soit retenu ici prisonnier. Ainsi, les deux furent retenus prisonniers jusqu'à ce que le lendemain vînt un sergent d'armes du roi de Navarre pour demander de sa part qu'on lui livrât ledit Bernat et l'emmena à Morello et alors *mossen* García López s'en retourna⁷⁷.

103. Item, ledit Bernat étant à Carcastillo, en présence de l'abbé d'Oliva, de l'*alcayt*, des prud'hommes du lieu, de García López de Sesse, de *mossen* Fortuny de Sesse et de leurs escortes, proféra des paroles emplies de colère et malhonnêtes contre le Seigneur Roi et la reine et contre beaucoup du conseil, les accusant de maintes choses graves et malveillantes et cela a été relaté depuis par nombre de gens de ce lieu au dit García López de Sesse en présence de Bernat Michel, *escrivà* du Seigneur Roi qui, après avoir quitté le roi de Navarre auprès duquel il était envoyé, est passé par ledit lieu pour recueillir des informations à ce sujet⁷⁸.

⁷⁴ Presque identique au chapitre 3 rédigé par le roi en mai 1364.

⁷⁵ Identique au chapitre 4 rédigé par le roi en mai 1364.

⁷⁶ Du roi de Navarre.

⁷⁷ Identique au chapitre 5 rédigé par le roi en mai 1364.

⁷⁸ Identique au chapitre 6 rédigé par le roi en mai 1364.

104. Et si quelqu'un s'étonne que le Seigneur Roi ait donné tant de foi et ait cru aux conseils et paroles dudit Bernat, on peut répondre que tout autre bon et loyal prince lui aurait donné foi et l'aurait cru pour les raisons suivantes :

105. Il est sûr et certain que ledit Bernat de Cabrera qui entra au service du Seigneur Roi l'année 1347 travailla depuis aux affaires royales avec le plus grand soin et beaucoup de nuits et de jours, suivant la cour continuellement et quelques grandes affaires comme celle de l'Union il les conduisit à bonne fin, encore qu'il mît en grand péril le seigneur roi de combattre avec les siens. Pour cette raison, le Seigneur Roi l'accueillit et le traita dans son affection spéciale et son amour, ainsi qu'un bon et loyal prince doit faire et lui confia toutes les affaires de la cour et de sa terre des plus grandes aux plus petites et se fia à lui plus qu'à nul autre et il donna tant de foi à ses conseils et paroles qu'il laissa de côté les conseils de tous les autres selon ce qu'il lui conseillait, et il lui donna tant de grand pouvoir que ledit Bernat introduisait dans les conseils et en chassait ceux qu'il voulait.

106. La seconde (raison), parce que le Seigneur Roi lui a fait de grands dons, il a comblé d'honneur lui et son fils en leur conférant un comté⁷⁹ et lui a fait beaucoup de dons importants.

107. La troisième parce que ledit Bernat est *natural* du Seigneur Roi et il tient des fiefs par lui, fiefs que le Seigneur Roi lui a donnés bons et grands, et ses prédécesseurs paternels ont toujours été *naturals* du seigneur roi et il semblait qu'à une telle personne le roi pouvait donner foi et l'avoir en *special amor*.

108. Item, le roi est certain et il est connu à tous les royaumes et terres que ledit Bernat, après la fin de l'opposition de l'Union, s'est efforcé et a fait tout ce qu'il pouvait pour mettre en guerre, en grands faits et tourments le seigneur roi et la terre et cela se démontre par ce qui suit :

109. Premièrement, car lui seul, avec ses manigances le mit en guerre contre les Génois faisant ligue avec Venise, ligue qui fut au détriment du seigneur roi, car cela lui a coûté beaucoup plus de galères que ne lui en ont donné les Vénitiens et c'est certain qu'il a laissé entendre le contraire au Seigneur Roi. Par cette guerre, de grandes et irréparables destructions de monnaie, de personnes de *ricos hombres* et de cavaliers et d'hommes de pieds ont été faites au seigneur roi, à ses royaumes et à ses terres. Bernat a obtenu beaucoup d'argent de Venise grâce à cette ligue.

⁷⁹ *Ell havia ennobleit ell et son fill de honnor de comtat...*

110. Item ledit Bernat, en dépit de 1400 ans de paix et d'amour entre les maisons d'Aragon et d'Angleterre, durant lesquelles le comte de Barcelone qui fit les *Usatges*, fit par son testament le roi d'Angleterre tuteur et défenseur de ses enfants et de sa terre, a manigancé avec En Francesc de Perellós qu'il soit capitaine des 10 galères qui avaient été armées pour la guerre contre les Génois et que ces galères soient envoyées en aide au roi de France contre le roi d'Angleterre. Ensuite, Francesc, malgré les protestations des armateurs, s'en alla avec les galères vers le ponent et refusa encore, malgré une lettre du roi que lui présentèrent les armateurs et qui lui demandait de s'en retourner, et il alla faire la guerre au roi d'Angleterre et dit qu'il le faisait avec le consentement de Bernat. De ce fait, il s'ensuivit de grands dommages pour le Seigneur Roi et sa terre car les galères ont été perdues et la chiourme a aussi en partie été perdue. Bernat a reçu grandes quantités de monnaies et Francesc de grandes rentes et quantité d'argent de la part du roi de France.

111. Item, le Seigneur Roi tint, à Barcelone, une cour solennelle pour savoir quoi faire au sujet de la rébellion du Juge. Le conseil, dans lequel il y avait de nobles et notables personnes, tels que des membres de la famille royale et des prélats, barons, chevaliers et citadins, se mirent d'accord pour qu'une personne notable aille en Sardaigne pour faire le procès du Juge. Lui, avec quelques personnes du conseil royal, qui avaient été instruites et informées, conseilla que le seigneur roi aille en Sardaigne et de ce fait s'ensuivirent de grands et intolérables dommages et périls pour la personne du roi et toute sa terre, ainsi que morts de barons, chevaliers et hommes de pieds et dépenses qui coûtèrent d'infinies quantités d'argent

112. Item, il est certain et manifeste que ces guerres et tribulations dues à Bernat ont apporté à tous les royaumes et terres du Seigneur Roi une grande et manifeste pauvreté. Et spécialement, les *ciutats* et *viles* royales qui par les grands dons qu'elles ont convenu de faire au Seigneur Roi pour les dites affaires sont chargées de grandes quantités de *censals morts* et de *violaris* et sont tant endettées que les impositions et tailles ne suffisent pas à payer ces *censals* et *violaris* ou autres charges susdites.

113. Item, il est certain et manifeste que ledit Bernat s'est donné à la cour du Seigneur Roi une si grande autorité et tant de pouvoir que ses conseils et paroles dominaient sur toute autre personne de quelque autorité et condition et même quand ils étaient de sang royal et dans les cours et délibérations du conseil du seigneur roi. Et il prenait des voies et manipulait le Seigneur Roi pour que celui-ci suive ses avis. Et si un conseiller s'opposait à sa volonté, il s'arrangeait pour que le conseil ne décide pas et qu'une prochaine fois, l'opposant n'y soit pas.

114. Item, il est sûr et manifeste que ledit Bernat, depuis quelques temps était présomptueux et que sans vergogne ni crainte, il reprenait le Seigneur Roi et en profitait tant et plus qu'il n'aurait pu le faire du comte d'Osona, son fils.

115. Item, il est sûr et notoire que ledit En Francesc de Perellós, selon ce qu'il avait entrepris avec ledit Bernat qui le lui a dit de vive voix à Barcelone, puis le lui a écrit quand il fut dans les marches d'Espagne, infligea un déshonneur insigne au roi de Castille à l'occasion duquel le roi de Castille a déclenché la guerre qui a duré 8 ans ou plus, bien que ledit roi de Castille ait injustement déclaré cette guerre car, premièrement, il devait se plaindre au Seigneur Roi du déshonneur et dommage qu'En Francesc lui avait faits, chose que ledit roi ne fit pas.

116. Item, il est certain et connu que ledit Bernat de Cabrera, depuis les premières mortalités a dit à beaucoup et dans différents lieux, de nombreuses fois, que le Seigneur Roi était injuste et avide et donc qu'il pouvait faire des torts et causer préjudices et que le maintenir en paix était la destruction de la terre et qu'il lui cherchait des guerres et des soucis bons pour les barons et cavaliers.

117. Item, depuis ce temps, il est et fut de longue date vrai, notoire, voix commune et renommée que non seulement En Bernat faisait les choses contenues dans le dernier chapitre pour la raison contenue dans ce chapitre mais encore parce qu'il menait le Seigneur Roi dans les affaires d'importance et par conséquent, exerçait une contrainte sur ledit Seigneur Roi qui lui accordait plus de crédit qu'à tout autre et lui avait fait des dons notoires et avec l'aide de la cour, il fut le plus grand et puissant de tous les autres barons de Catalogne. Et cela se démontre entre autres choses parce que Bernat, avec ses procédés, fit avec les chevaliers à la solde du Seigneur Roi, une guerre puissante contre les comtes d'Empuries, d'Urgell et le vicomte de Cardona.

118. Item, il est sûr et connu que Bernat de Cabrera, après la donation qui lui fut faite de Vic et du comté d'Osona, fit tout son pouvoir et des efforts pour diminuer le pouvoir du seigneur roi lui faisant faire diverses donations et ventes de lieux, juridictions et fiefs de sorte que le pouvoir royal soit si mince qu'il ne puisse pas lui enlever la *ciutat* et le comté, et qu'il négligea de révoquer les donations dont on pouvait soupçonner que le Seigneur Duc les lui ferait révoquer, ou s'il le faisait qu'il s'en défendit puissamment.

119. Item, il est certain que pendant que ledit En Bernat de Cabrera, avec Jacme Dezfar et *micer* Guerau de Palou étaient en Navarre pour rédiger les chapitres de la paix conclue par la médiation du cardinal de Boulogne, don Pedro de Luna à l'instigation de Bernat et du comte d'Osona, son fils, qui était venu à Saragosse, dit que Bernat et le

comte l'avaient poussé et très chèrement prié de s'arranger avec l'archevêque et avec tous les *richs homens* et chevaliers de leur part et d'autre qu'il pouvait y avoir en Aragon, de se liguer tous contre le roi et toutes les personnes du monde. Ledit Bernat ferait en sorte que, s'il savait soumettre au vicomte de Cardona qu'il fasse de même avec les autres barons de Catalogne afin que si le Seigneur Roi voulait les soumettre et procéder contre eux, ils puissent se défendre car ledit Bernat avait laissé entendre à Pedro de Luna que le Seigneur Roi était seigneur dominateur et qu'il voulait soumettre les *richs homens* et chevaliers et leur faire du tort et préjudice et ainsi qu'il était préférable qu'ils se liguent et ainsi la paix se ferait. Pedro dit ces choses à l'archevêque et réservant sa décision, le lendemain, l'archevêque lui répondit : « Don Pedro, vous ne connaissez pas la malice de Don Bernat car non seulement il le fait à votre détriment et au mien et à celui de tous nos amis car faire de telles choses est une chose condamnable et ce n'est rien d'autre que de faire une « Union » et lorsque les ligues seraient conclues, il aurait le pardon du roi et lui révélerait le fait et le roi nous coupera la tête et fera bien ».

120. Par les choses susdites, toute personne sage peut conjecturer et voir de ses propres yeux qu'En Bernat est une personne qui oserait et osait tramer de grands faits et de grandes malveillances et qui de fait, et intentionnellement a mis le Seigneur Roi et ses royaumes et terres en grandes guerres et périls qui durent encore et par elles, toute la terre est ruinée par l'argent dépensé en ces actions et des gens morts et défaits pour ces raisons. D'où telle personne peut croire aisément et sans trop de preuves tout bon juge et comprendre qu'il a commis lesdites trahisons et ces malveillances.

121. Item que de ces faits, on peut le voir, le croire et c'est *fama* pour les gens de Catalogne et de tous les autres royaumes et terres du Seigneur Roi.

*Aux environs du 20 juin 1364*⁸⁰

Mémoire destiné au noble Berenguer d'Abella sur qu'il a à faire en Aragon et dans le royaume de Navarre, sur l'information qu'il doit recueillir ou faire recueillir contre le noble Bernat de Cabrera et ses autres instigateurs, à propos des crimes dont ils sont inculpés.

1. Le noble Bernat de Cabrera s'est démené pour former la ligue entre le roi et Venise qui s'est faite à Perpignan et il a touché de l'argent de Venise pour la faire faire.
2. Pour cette raison et à cette fin, il dut déléguer l'onrat Francesc de Perellós avec les galées que certains armateurs avaient fait armer contre les Génois, pour aller aider le roi de France contre le roi d'Angleterre.
3. Pour cette raison et à cette fin, il a fait son pouvoir pour que le Seigneur Roi fut continûment en guerre et en *grans affers* et pour quoi il s'évertua depuis qu'il entra à la cour l'année 1347 le roi n'a pas été un jour sans guerre.
4. S'il a convenu avec Francesc de Perellós, lorsque ledit Francesc est parti avec les dites galères de Barcelone, d'infliger dommage ou outrage au roi de Castille ou à ses gens afin que ce roi ait l'occasion d'entrer en guerre contre le Seigneur Roi.
5. Pourquoi il a fait son pouvoir contre l'avis du reste du conseil du roi, après que fut signée la paix entre les rois par l'intermédiaire du cardinal de Boulogne⁸¹, que fut faite la ligue entre le seigneur roi et le roi de Castille, avec appui réciproque de six galères armées. Il voyait et savait que le roi de Castille allait faire la guerre au roi de Grenade et par conséquent le roi aurait à lui donner l'aide de six galères, chose difficile vu les grandes dépenses que le roi avait faites dans la guerre. Ces choses ont été dites à Bernat par ledit conseil.
6. Quand, peu de temps après que les dites alliances étaient signées, le Seigneur Roi reçut la demande du roi de Castille qu'il aide avec les six galères contre le roi de Grenade avec lequel il était entré en guerre, pourquoi ledit Bernat n'a pas donné d'instruction pour que les six galères soient envoyées au roi de Castille pour qu'il n'ait pas l'occasion d'aller en guerre.
7. Pourquoi, lorsque le Seigneur Roi et son conseil lui dirent : « Comment faire pour que, n'ayant pas reçu les six galères, le roi de Castille ne fasse pas la guerre ? », Bernat

⁸⁰ A.C.A., C., Reg., fol. 10r-12.

⁸¹ Le cardinal Gui de Boulogne.

répondit « Laissez moi m'en occuper et je ferai en sorte qu'il en s'en tienne pas pour lésé et il n'entrera pas en guerre ».

8. Pourquoi Bernat fit que le comte d'Osona, son fils, aille en Castille quand cela n'était pas nécessaire ni n'emmène avec lui aucun juriste qui s'entende en la négociation de la paix.
9. Quelles tractations furent faites par le comte et Bernat avec le roi de Castille contre le roi et la chose publique⁸².
10. Comment a-t-il pu se faire, puisque que le roi de Castille se préparait à la guerre contre le roi, que ni Bernat ni son fils n'en ont rien pressenti.
11. Que la capture du comte fut réalisée et à quelle fin.
12. Pourquoi il fit que, lorsque le roi de Castille assiégeait Calatayud, le roi refusa de s'aider de mille hommes à cheval et d'arbalétriers que les *Corts* de Catalogne rassemblées à Barcelone lui offraient pour sauver Calatayud.
13. Pourquoi alors, il fit aller le roi en Roussillon et il alla en Languedoc sous couleur des Grandes Compagnies, lesquelles n'avaient ni une lance (*glavi*) ni un homme à cheval et il fit dépenser une grande quantité d'argent pour les avoir.
14. Pourquoi il perturba et fit traîner les *Corts* de Monzón et pourquoi il craignait que le comte de Trastamare ne vienne pas en aide de la terre.
15. Quand le roi fut avec une foison de chevaliers à Saragosse, pourquoi il fit partir le roi à Sos et qu'il l'y retint tant de temps, alors qu'il voyait de ses yeux que le roi de Castille prenait et occupait la terre du roi.
16. Quand le roi avec son armée sortit de Burriana, et que tous s'accordaient qu'il fallait passer la Llosa et marcher à la rencontre du roi de Castille qui était alors en difficulté, pourquoi fit-il tout son pouvoir pour que le roi n'y aille pas.
17. Alors que le roi tenait la mer et avait l'avantage, pourquoi fit-il que la paix fut négociée de manière aussi déshonorable qu'elle fut signée, alors qu'il savait que le roi de Castille avait rompu la paix faite par l'intermédiaire du cardinal de Boulogne et signée sous les plus grandes peines temporelles et spirituelles qu'il se pouvait.
18. Alors que ledit Bernat était à Murviedro sous couvert de négocier la paix, s'il dit à Martín Yáñez qui lui demandait si le roi de Castille s'il aller mourir, « Non Martín Yáñez, il ne s'en portera pas plus mal que moi » ou semblables paroles.
19. Bernat défia Martín parce qu'il avait fait venir le roi de Castille dans un passage si étroit qu'il lui dit que si lui ou ses amis n'étaient pas là, il serait mort ou capturé.

⁸² *La sua cosa publica* (XXXII, p.85).

20. Lorsqu'on sut que le comte d'Osona était à Murviedro, alors que le Seigneur Roi était à Burriana, Bernat y alla pour négocier la paix et rencontra le comte, son fils, quelles paroles, raisonnements et négociations il tint avec lui.
21. Quand le Seigneur Roi vint à Ejea sous couvert de conclure la paix, si Bernat avait arrangé que le roi de Castille s'empare alors du Seigneur Roi, et s'il l'avait manigancé et de quelle façon.
22. Pourquoi il fit trainer la négociation avec le roi de Navarre alors qu'on voyait le roi de Castille déjà dans le royaume de Valence en train d'occuper une grande partie du territoire.
23. Puisqu'il voyait que la négociation à accomplir pour le Seigneur Roi avec le roi de Navarre était impossible, pourquoi il la fit et il fit signer ledit accord.
24. Item, s'il toucha une pension ou de l'argent du roi de Navarre, et pourquoi il devint son homme et conseilla aux autres négociateurs de faire de même.
25. Pourquoi il fit en sorte d'accorder au roi de Navarre beaucoup plus que lui et ses gens ne demandaient, et que l'infant Martin soit remis en otage, car il se dit que cela et beaucoup d'autres choses promises lors des négociations, n'avaient pas été demandées par le roi de Navarre.
26. Quelles paroles ledit Bernat dit au roi de Navarre car on dit qu'il l'emmena et le retint dans sa chambre sans personne.
27. Quelles paroles ledit En Bernat dit au Seigneur Roi à Almudévar, le vendredi saint au matin, au sujet du roi de Navarre, des comtes de Trastamare et de Dénia.
28. Pourquoi il ne vint pas devant le Seigneur Roi qui l'avait fait demander par En G. Doix et d'autres, et pourquoi il s'enfuit d'Almudévar.
29. Quand García López de Sesse l'eut rejoint et lui demanda de venir devant le roi, pourquoi ledit En Bernat ne le fit pas et pourquoi ledit García López le laissa partir.
30. Quand García López de Sesse n'était pas loin de Carcastillo, pourquoi Bernat avait demandé que les hommes du lieu s'emparent dudit García pour le chasser, parce qu'il fuyait, ne voulant consentir au meurtre perpétré par le Seigneur Roi contre le roi de Navarre à Almudévar.
31. Quelles personnes du conseil du seigneur roi ou sujets aidèrent ledit En Bernat en ces dites affaires ou certaines d'entre elles.

32. Pourquoi et à quelle fin il fit qu'En Ramon Alemany de Cervelló devînt chambellan du seigneur duc⁸³.

Que ledit noble recueille le témoignage du roi de Navarre, de Mossen Juan Ramírez d'Arellano et de toutes autres personnes que bon lui semblera, sur les choses suivantes :

1. Premièrement quelles paroles et tractations ledit En Bernat eut avec le roi de Navarre contre le Seigneur Roi et en faveur ou aide du roi de Castille.
2. Quelles paroles le roi de Navarre dit au comte de Dénia afin qu'il parle au Seigneur Roi dans le but qu'il ne se fie pas au dit En Bernat et se garde de lui.
3. Quelles paroles et tractations ledit En Bernat a menées contre le Seigneur Roi et sa terre ; ledit roi de Navarre l'a dit et révélé au Seigneur Roi en le lieu d'Almudévar.
4. Si Bernat a plus promis au roi de Navarre que ce roi et ses gens ne demandaient.
5. Si Bernat prolongeait les tractations afin d'amoindrir le pouvoir du roi et son territoire.
6. Si le roi de Navarre sait ou croit à quelle fin, En Bernat fit faire R. Alemany chambellan du Seigneur Duc.
7. Que ledit noble les interroge sur tous ces articles ou sur toute autre chose que bon lui semblera.
8. Qu'il interroge, si faire se peut, les hommes de Carcastillo sur les paroles que ledit Bernat dit contre le Seigneur Roi qui aurait tué le roi de Navarre.
9. Qu'il prenne témoignage des hommes d'Almudévar sur ce qu'on raconte qu'il leur donna à entendre que le roi voulait faire tuer le comte de Trastamare et ainsi donna à entendre à quelques compagnies du comte que le comte se protège du roi.

⁸³ Jean, duc de Gérone, fils aîné de Pierre IV.

Tableau comparatif des chapitres de questionnaire et/ou d'accusation rédigés d'avril à juillet 1364

Chapitres de juillet 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres de juin 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres de mai 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres rédigées par Éléonore	Chapitres rédigés par Pierre IV (avril 1364)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14		1		
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22		3		
23				
24				
25				
26		21		
27		4		
28		5		
29		6		
30				
31		7		
32		8		
33				
34				
35				
36				
37				
38		10		
39		9		
40		11		
41				
42	1			
43	2			
44	3			
45		12		
46				

Chapitres de juillet 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres de juin 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres de mai 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres rédigées par Éléonore	Chapitres rédigés par Pierre IV (avril 1364)
47				
48		14		
49		15		
50				
51				
52				~17
53				
54				
55		35		
56				
57				
58				7
59		24		
60		25		
61		26		
62		62		
63		63		
64				
65				
66				
67				
68				
69	~4			
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				9
78				
79				
80				20
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89		30		
90				
91				
92				

Chapitres de juillet 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres de juin 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres de mai 1364 (Pere Çacosta)	Chapitres rédigées par Éléonore	Chapitres rédigés par Pierre IV (avril 1364)
93				
94				
95				
96				
97			8	
98				1
99	5			2
100				3
101				4
102				5
103				6
104				
105				
106				
107				
108				
109				
110				
111				
112				
113				
114				
115				
116				
117				
118				
119				
120				
121				

GENEALOGIES

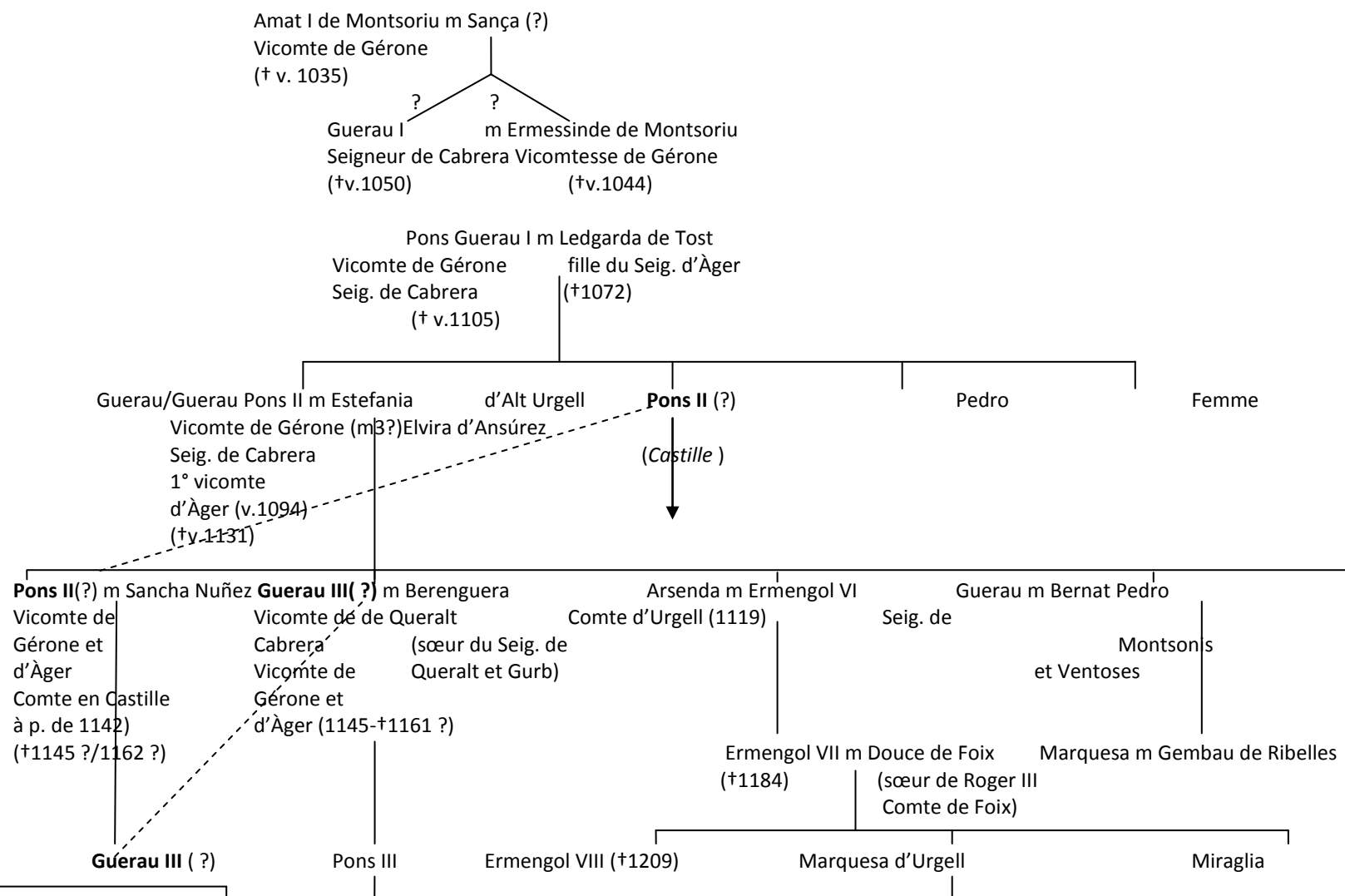
GENEALOGIE DES CABRERA

LIENS FENOLLET/CANET-ILLA/ROCABERTI/CABRERA

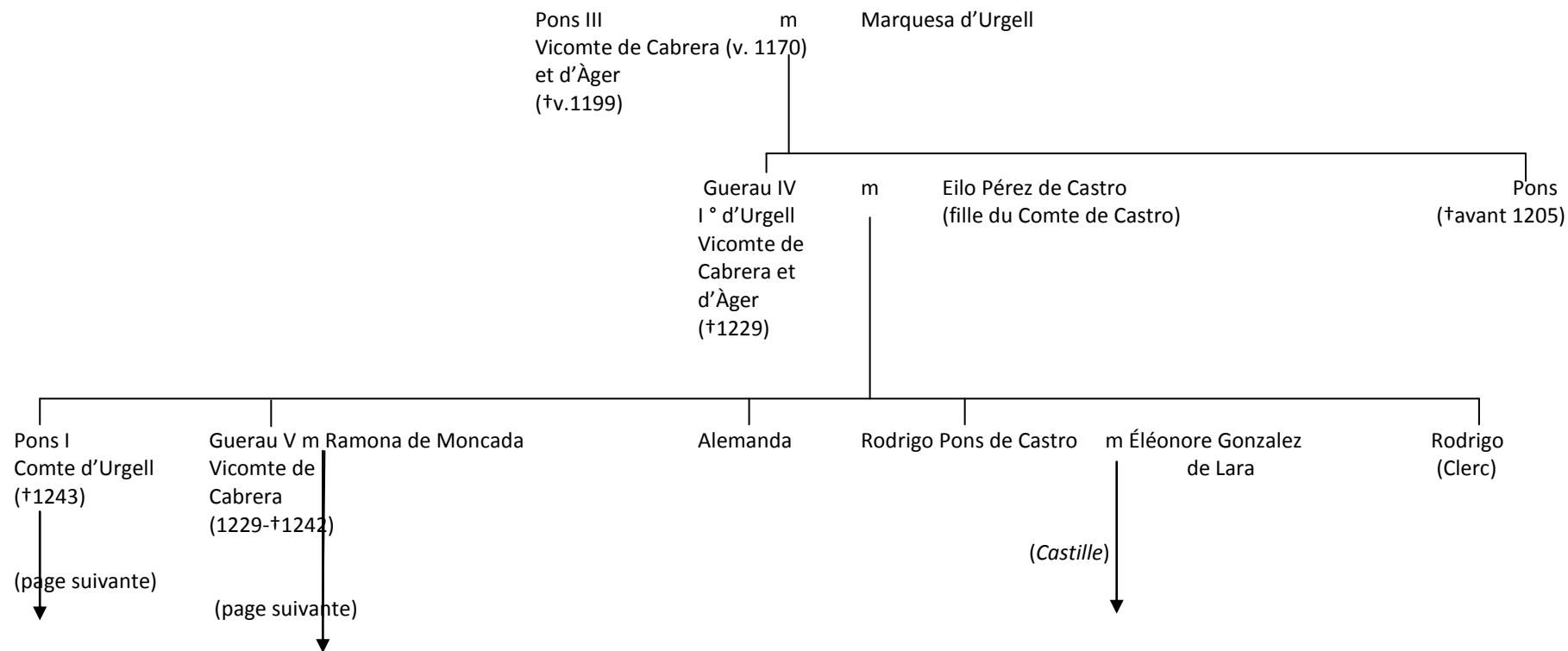
LIENS ROCABERTI/CABRENYS

LIENS FOIX/CASTELBON/CABRERA/RIBAGORZA

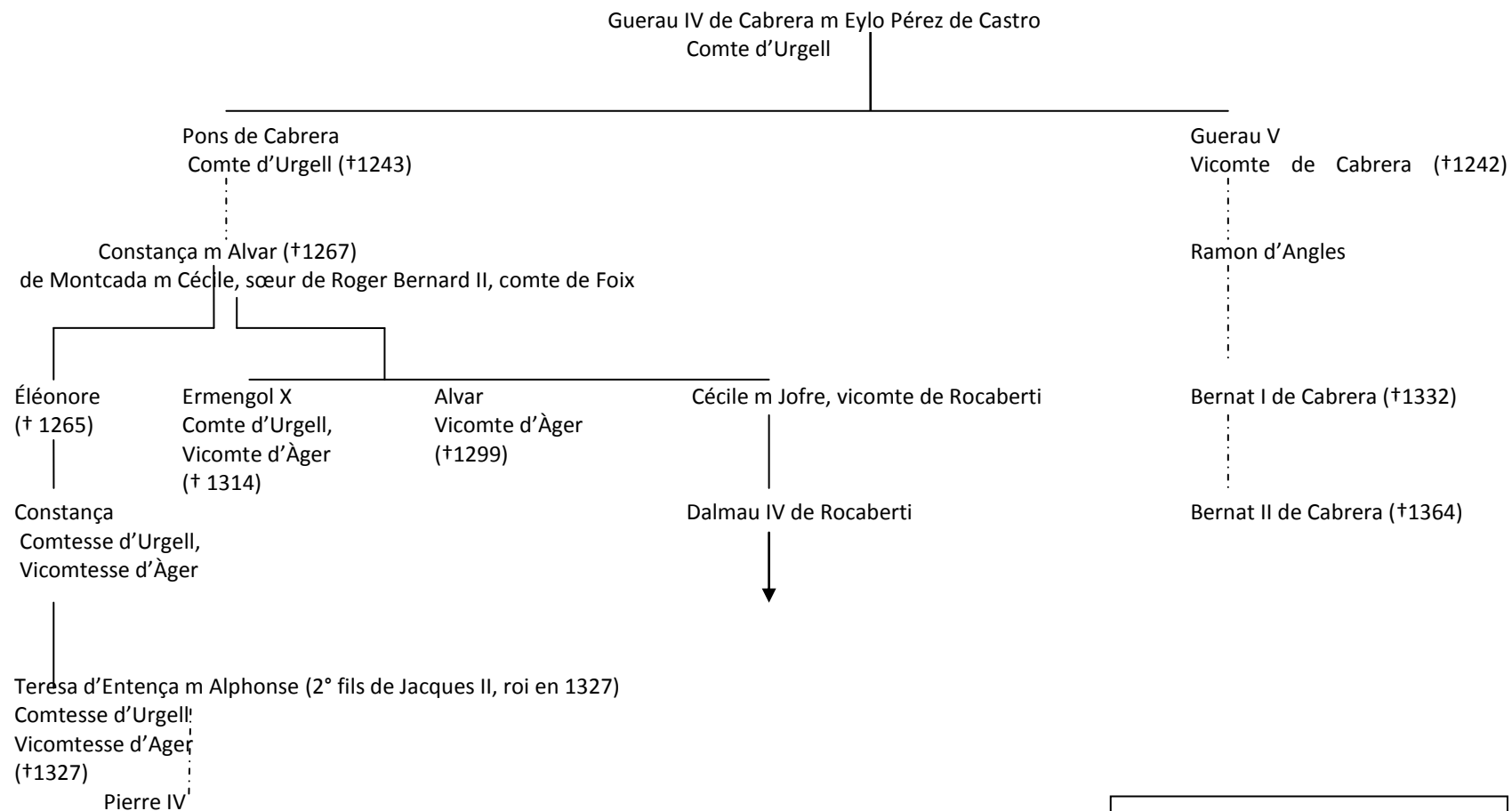
GENEALOGIE DES CABRERA



Légende
----- Filiation mal identifiée



Légende
 m : mariage
 —> lignée se poursuit

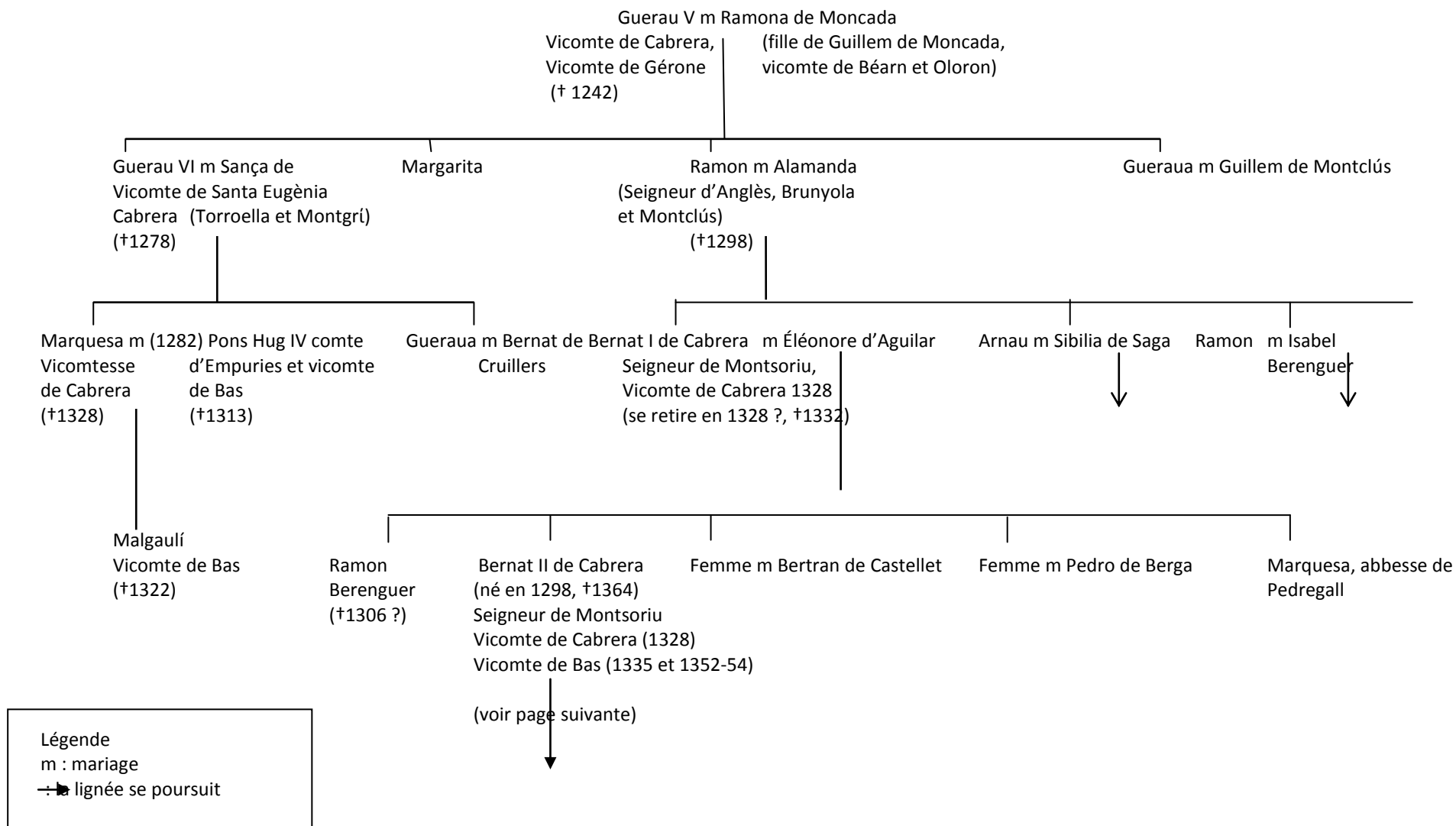


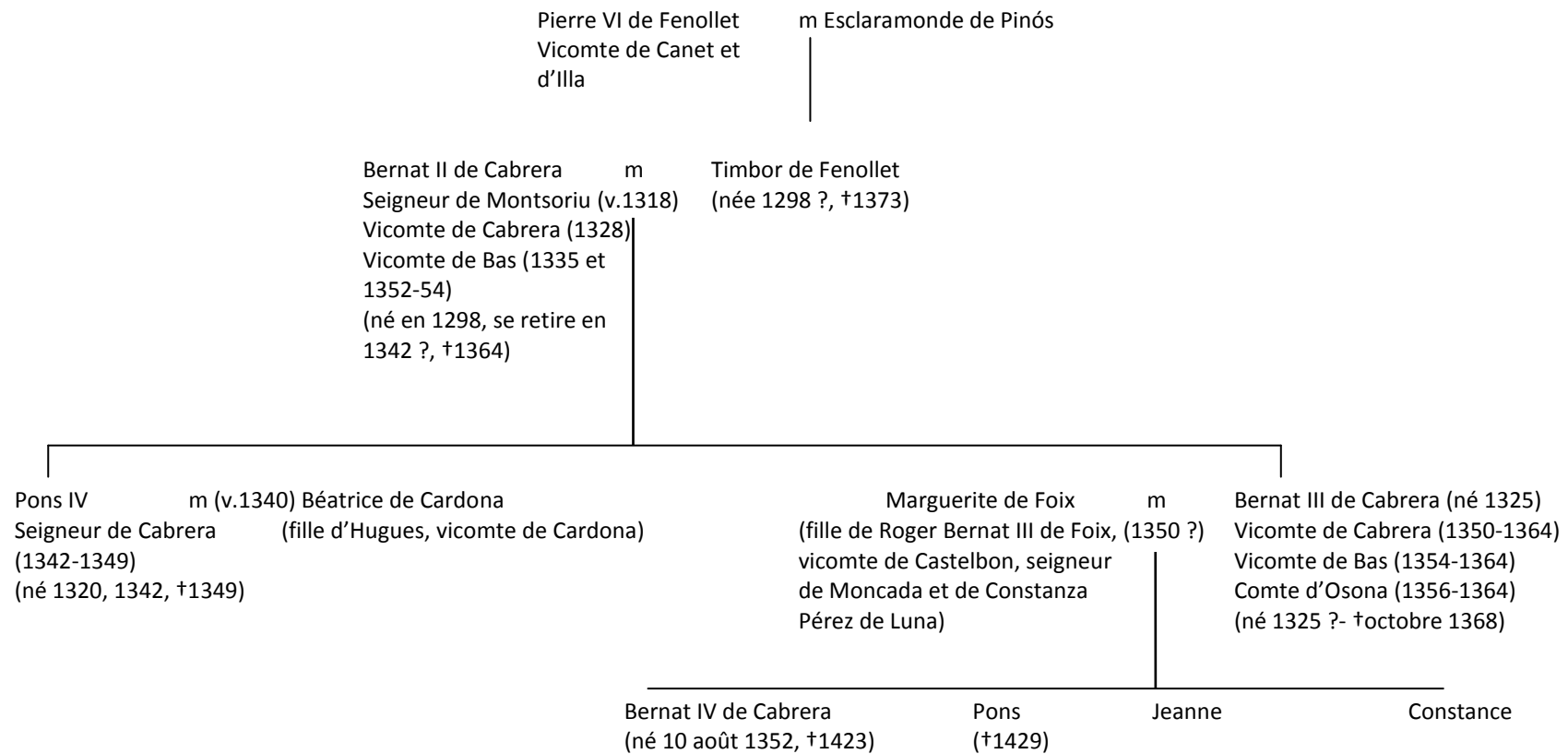
Légende :

m : mariage

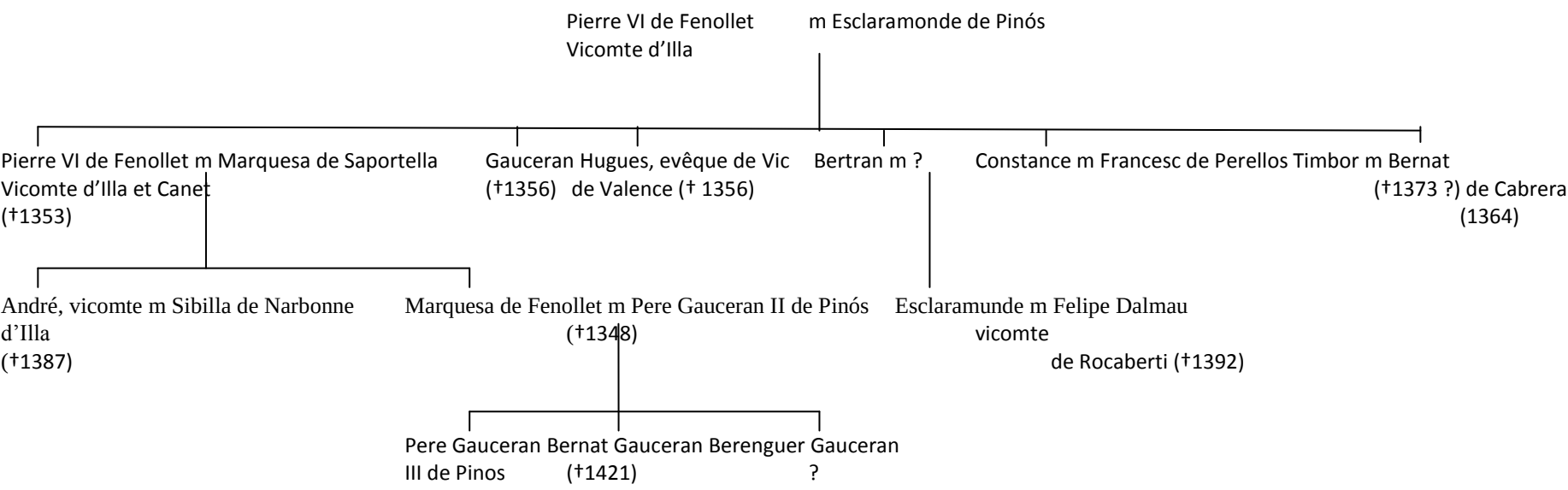
→ : la lignée se poursuit

-.-.- : simplification du lien de parenté (élimination de la fratrie)



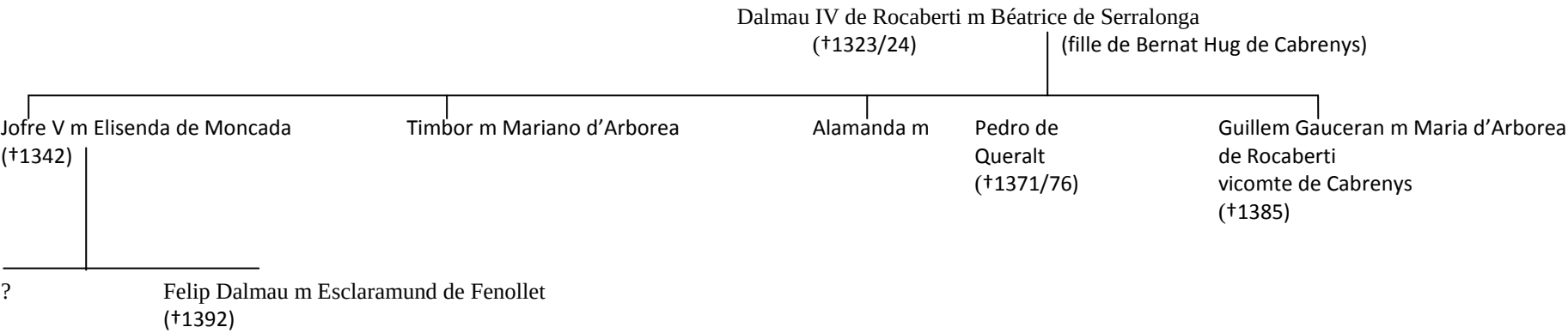


LIENS FENOLLET/CANET-ILLA/ROCABERTI/CABRERA

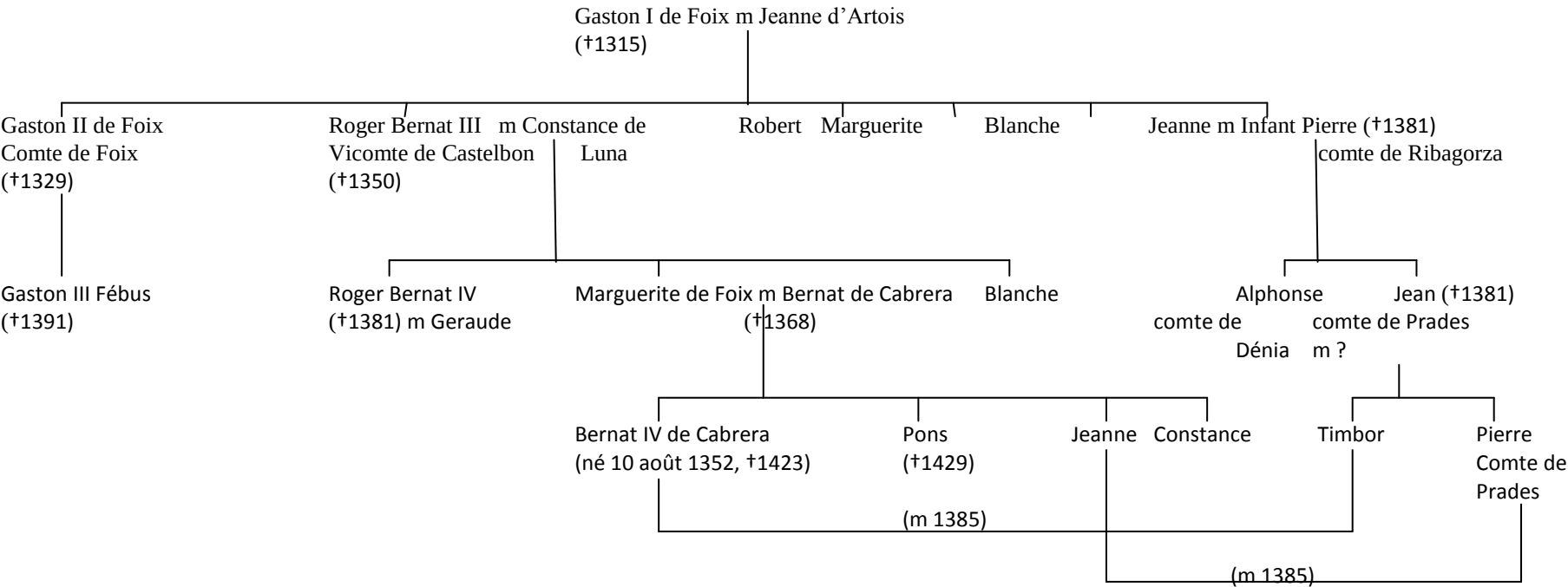


LIENS ROCABERTI/CABRENYS

Les vicomtes de Rocaberti sont des alliés des Cabrera tandis que les Rocaberti seigneurs de Cabrenys soutiennent les Cardona lors du conflit de 1358.



LIENS FOIX/CASTELBON/CABRERA/RIBAGORZA



Les domaines catalans des Cabrera (vers 1350-1363)

<http://www.enciclopedia.cat/>

Glossaire

L'**algutzir**, officier chargé d'exercer la juridiction royale sur le personnel du palais ou tout familial du roi ou de la reine,

L'**Audiencia Real** est le conseil royal pour les questions de justice.

Le **Battle general** est l'officier royal ayant en charge l'administration du patrimoine royal en Catalogne. Le procureur fiscal intervient dans les questions du patrimoine royal (taxes, saisie des biens intestats ou confisqués) et dispose aussi d'une juridiction civile et criminelle ; sa gestion est placée sous le contrôle du *Maestre Racional*.

Le **dispenser** ou **expensor** est chargé de gérer la comptabilité du duché.

Le **Parlement** peut désigner la réunion des bras séparés des *Corts* (le bras royal par exemple). Le terme peut aussi désigner une réunion des *Corts* en l'absence du roi.

Le **leny** est un vaisseau léger

Les termes de **glavio** et de **lance** définissent une unité militaire de trois hommes : un homme d'armes ou un cavalier léger, un page et un auxiliaire armé¹.

¹ SAÍZ SERRANO, J., *Guerra y nobleza en la corona de aragón. La Caballería en los ejércitos del rey (siglos XIV-XV)*, p. 34 et s., thèse doctorale, Valence, 2003. <http://www.tdx.cat/bitstream/handle/10803/9994/saiz.pdf>

Bibliographie

SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES DE LA COURONNE D'ARAGON, Registres dépouillés
Archivo de la Corona de Aragón, Arxiu de la Corona d' Aragó (A.C.A.)

Cancillería Real (C.), Registres (Reg.)

A.C.A., C., Reg. 905.

A.C.A., C., Reg. 923.

A.C.A., C., Reg. 971.

A.C.A., C., Reg. 1075.

A.C.A., C., Reg. 1076.

A.C.A., C., Reg. 1078.

A.C.A., C., Reg. 1188.

A.C.A., C., Reg. 1189.

A.C.A., C., Reg. 1190.

A.C.A., C., Reg. 1191.

A.C.A., C., Reg. 1192.

A.C.A., C., Reg. 1193.

A.C.A., C., Reg. 1194.

A.C.A., C., Reg. 1195.

A.C.A., C., Reg. 1196.

A.C.A., C., Reg. 1197.

A.C.A., C., Reg. 1198.

A.C.A., C., Reg. 1199.

A.C.A., C., Reg. 1542.

A.C.A., C., Reg. 1200.

A.C.A., C., Reg. 1203.

A.C.A., C., Reg. 1385.

A.C.A., C., Reg. 1519.

A.C.A., C., Reg. 1538.

A.C.A., C., Reg. 1609.

A.C.A., C., Reg. 1612.

A.C.A., C., Reg. 1613.

Memoriales 22.

Memoriales 52.

ARCHIVES DE NAVARRE

Je tiens à remercier Béatrice Leroy qui m'a transmis les analyses des documents suivants :

Archivo de Navarra, Documentos de Comptos

Caj.18, n°114, II

3 novembre 1364 à Olite

Charles II ordonne à son trésorier García Miguel de Elcarte de verser 2000 florins à Bernat de Cabrera, sa pension de l'année 1363.

Id, 2000 florins au comte de Dénia

1000 florins à Raymón Alemán

500 florins Berenguer de Pau

100 florins Jaime de Conessa, secrétaire du roi d'Aragon

Caj.18, n°19, I

3 mars 1364 à Sos

Alfonso de Ribagorza-Dénia reconnaît recevoir 2000 florins de sa rente annuelle assise sur Tudela (charte du 25 août 1363)

Témoins : Bernat de Cabrera, Raymón Alemán de Cervera et Berenguer de Pau

SOURCES PUBLIEES

Procès :

Proceso contra Bernat de Cabrera : mandado formar por el rey D. Pedro IV de Aragón, BOFARULL Y DE SARTORIO, M. de (éd.), *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón*, t. XXXII, 1867 ; t. XXXIII, 1868 ; t. XXXIV, 1868.[Ouvrages consultables sur le Net par le biais de Google Books et réédités aux éditions Nabu en juillet 2010.]

Proceso contra Jaime III, último rey de Mallorca, BOFARULL Y DE SARTORIO, M. de (éd.), *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón*, XXIX, XXX, XXXI, Barcelone 1867.

Proceso contra los Arborea, CASULA, F., ARMANGUÉ I HERRERO, J., CHIRRA, S., (éds.), *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón*, t.LI, LII, Cagliari, 2002-2003.

Chroniques et Annales :

AYALA, *Crónicas*, Martín, J.-L.(éd.), Barcelone, 1991.

ZURITA, *Anales de Aragón*, A. CANELLAS LÓPEZ, A. (éd.) Saragosse, 1978. Edition électronique : <http://ifc.dpz.es/>

Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon, dit le Cérémonieux ou 'del Punyalet', PAGES, A. (éd.), Toulouse, 1941.

Crónica del Rey Pere IV, COROLEU, J., (éd.), Barcelone, 1885.

Documents diplomatiques

CASAÑ Y ALEGRE, J., *Colección de documentos ineditos del Archivo general del Reino de Valencia*, Valence, 1894.

MASIÁ DE ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, t.2, Barcelone, 1994.

Divers :

Ordinacions de la casa i cort de Pere III el Cerimoniós,. Transcripció, edició i notes del manuscrit de València a cura de F.M. GIMENO BLAY, D. GOZALBO GIMENO i J. TRENCHS ODENA. Introducció per F.M. Gimeno Blay, Valence, 2009.

Ordinacions fetes per lo molt alt senyor en Pere Terç rey d'Arago sobre lo regiment de tots los officials de la sua cort, BOFARULL Y MASCARÓ, P. (éd.), *Colección de Documentos Inéditos del Archivo de la Corona de Aragón*, t. V, Barcelone, 1850.

Cortes de los antiguos reinos de Aragon, Valencia y Cataluña publicadas por la Real Academia de la Historia, OLIVER Y ESTELLER (éd.), tomes I&2, Madrid, 1896-97.

Actas de las Cortes Generales de la Corona de Aragón de 1362-1363, PONS I GURI, J.-M. (éd.), *Colección de Documentos Inéditos del Archivo de la Corona de Aragón*, vol. L, Madrid-Barcelone, 1982, p.56

Lex Corpus Civilis. <http://webu2.upmf-grenoble.fr/DroitRomain/>

Lex Julia Majestatis. <http://webu2.upmf-grenoble.fr/DroitRomain/>

LIVRES ET ARTICLES

AGULHON, M., *La République au village*, Paris, 1970.

AMBÜHL, R., *Prisoners of War in the Hundred Years War. Ransom Culture in the Late Middle Ages*, Cambridge, 2013.

ANTON, L.G., « Sobre poder y sociedad » : *El poder real en la corona de Aragon (siglos XIV-XVI)*, XV^e Congrés d'Historia de la Corona de Aragon, Jaca 20-25 septembre 1993, I-1, Saragosse, 1996, p. 295 et s..

ARAGÓ CABAÑAS, A.M., « Els castells de Blanes i Palafolls », *Anales del Instituto de Estudios Gerundensis*, XXII, 1974-1975, p. 177-190.

- AVERKORN, R., « La participation des reines et des princesses ibériques au Moyen Âge » : *Reines et princesses au Moyen Age*, 5^e colloque international de Montpellier, 24-27 novembre 1999, p. 278-331, Montpellier, 2001.
- BALANDIER, G., *Anthropologie politique*, Paris, 1978.
- BARRAQUÉ, J.-P., *Saragosse à la fin du Moyen-âge*, Paris, 1998.
- BARRAQUÉ, J.-P., LEROY, B., *La Majesté en Navarre et dans les couronnes de Castille et d'Aragon à la fin du Moyen Age*, Limoges, 2011.
- BEAUCHAMP, A., *Gouverner la Catalogne en l'absence du roi : la lieutenance générale de l'Infant Pierre d'Aragon (1354-1355)*, thèse soutenue sous la direction de F. Bériac-Lainé, Université de Bordeaux III, 2005.
- BEAUCHAMP, A., « De l'action à l'écriture : le *De regimine principum* de l'infant Pierre d'Aragon (v. 1357-1358) », *Anuarios de Estudios Medievales*, 35/1, 2005, p. 233-270.
- BEAUCHAMP A., « Régence et continuité de l'œuvre royale. Un testament et des codicilles inédits (1354) de Pierre IV d'Aragon », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 38-1, 2008, p. 201-218. [<http://mcv.revues.org/1040>].
- BEAUCHAMP, A., « Les lieutenants généraux des rois d'Aragon de la fin du Moyen Âge : médiateurs de la parole du prince ou voix de la royauté », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 31, 2008. pp. 45-64. [<http://www.persee.fr/web/revues/>]
- BEAUCHAMP, A., « Ordonnances et réformes de l'Hôtel royal au début du règne de Pierre IV d'Aragon », *Anuario de Estudios Medievales*, 39/2, 2009, p. 555-573.
- BELLAMY, J.G., *The law of treason in England in the later middle ages*, Cambridge, 1970.
- BERCÉ, Y.M. (dir.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e)*, Rome, 2007.
- BERSTEIN, S., *Histoire du Parti radical*, Paris, 1980.
- BILLORE, M., SORIA, M. (dir.), *La trahison au Moyen-âge*, Rennes, 2009.
- BISSON, T.N. , « Statebuilding » in the medieval crown of Aragón » : *El poder real en la corona de Aragon (siglos XIV-XVI)*, XV^e *Congres d'Historia de la Corona de Aragon*, Jaca 20-25 septembre 1993, I-1, Saragosse, 1996, p.141-158.
- BLANCHARD, J., (dir.), *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen-Age*, Actes du colloque organisé par l'Université du Maine les 25 et 26 mars 1994, Paris, 1995.
- BLANCHARD, J., *Commynes et les procès politiques de Louis XI. Du nouveau sur la lèse-majesté*, Paris, 2008.
- BLOCH, M., *Les Rois thaumaturges*, Paris, 1961.
- BOURDÉ, G., MARTIN H. (dir.), *Les écoles historiques*, Paris, 1990.

- BOADAS I RASET, J., CASELLAS I SERRA, L.-E. (dir.), *Catàleg de pergamins del fons de l'ajuntament de Girona (1144-1862)*, t. I, Barcelone, 2005.
- BUDAL, P., *Prendre parti. Pour une sociologie historique du P.C.F.*, 1989.
- BURGUIÈRE, A., « L'anthropologie politique » : *La nouvelle histoire*, LE GOFF, J. (dir.), Paris, 1988, p. 137-165.
- CABEZUELO PLIEGO, J.V., « Diplomacia y guerra en el Mediterráneo medieval. La liga véneto-aragonesa contra Génova de 1351 », *Anuario de Estudios Medievales*, 36-1, 2006, p. 254-294.
- CABRERA MUÑOZ, E., « Bernat de Cabrera, Alfonso Fernández Coronel y la cuestión del señorío de Aguilar », *Anuario de Estudios Medievales*, 19, 1989, p. 346 et s.
- CAPMANY SURÍS Y DE MONTPALAU, A. de, *Ordenanzas de las armadas navales de la Corona de Aragón aprobadas por el rey Pedro IV*, Madrid, 1787.
- CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell de Palafolls », *Els Castells Catalans*, I, Barcelone, 1967, p. 666-688.
- CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell de Montpalau », *Els Castells Catalans*, I, Barcelone, 1967, p. 689-702.
- CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell d'Anglès », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 331-337.
- CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castell de Sant Iscle », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 462-465.
- CATALÀ, P., BRASSÓ, M., « Castelló de Bas i notícies del vescomtat de Bas », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 115-124.
- CATALÀ, P., « Castell de les Agudes », *Els Castells Catalans*, II, Barcelone, 1969, p. 240-244.
- CATALÀ, P., « Castell d'Argimont i Torre de l'Esparra », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 416-421.
- CATALÀ, P., « Castell de Blanes i Palau dels Cabrera », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 353-370.
- CATALÀ, P., « Castell de Torcafelon », *Els Castells Catalans*, III, Barcelone, 1971, p. 410-415.
- CATALINA GARCÍA, J., *Castilla y León durante los reinados de Pedro I, Enrique II, Juan II y Enrique III*, t.1, Madrid, 1891.
- CAZELLES, R., *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, 1959.

CAZELLES, R., *Société politique, noblesse et Couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève-Paris, 1982.

CHARAGEAT, M., « La peine de mort en Aragon (XI-XV) : entre châtement et exclusion » : *El discurso legal ante la muerte durante la Edad Media en el nordeste peninsular*, MÍNGUEZ, C.G., et BAZÁN DÍAZ, I. (éds.), Bilbao, 2006, p. 455-473.

CHARAGEAT, M., « Témoins et témoignages en Aragon aux XVe-XVIe siècles » : *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, LEMESLE, B. (dir.), Rennes, 2003, p. 149-169.

CHARAGEAT, M., « Délibération et justice dans le royaume d'Aragon à partir de l'exemple du livre du Conseil du *Justicia* d'Aragon (1456) » : *L'espace public au Moyen Age, journée du 13 décembre 2005*, BOUCHERON P. et OFFENSTADT, N. (dir.), (<http://lamop.univ-paris1.fr/lamop/LAMOP/espacepublic>).

CHIFFOLEAU, J., « Dire l'indicible. Remarques sur la catégorie du *nefandum* du XII au XV^e siècle », *Annales Economie Société Civilisation*, 2, 1990, p. 289-324.

CHIFFOLEAU, J., « Droit(s) », *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 290-308.

COLL I CASTANYER, J., *Breda històrica I actual*, Barcelone, 1971.

COLL I CASTANYER, J., *El castell de Montsoriu*, Breda, 1994.

COMA SOLEY, V., *Los vizcondes de Cabrera, monografía histórica*, Barcelone, 1968.

CONDE Y DELGADO DE MOLINA, R., « Los archivos reales o la memoria del poder » : *XV Congreso de Historia de la Corona de Aragón. Actas*, t. 1, vol. 2, Zaragoza, 1996, pp. 121-139.

CONTAMINE, P., « Les compagnies d'aventures en France pendant la guerre de Cent ans », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, 1975, p. 365-396.

COROLEU, J., PELLA Y FORGA, J., *Los fueros de Cataluña*, Barcelone, 1878.

CORRAO, P., « Stati regionali e apparati burocratici nella Corona d'Aragona (sec.XIV e XV) » : *XVIII^e Congrès d'Història de la Corona d'Aragó*, NARBONA, R (éd.), 2005, vol I, p. 99-143

COSTA PARETAS, M.-M., *La casa de Xerica i la seva politica en relacio amb la monarquia de la Corona d'Arago: Segles XIII-XIV*, Barcelone, 1998.

COULON, D., « Ascensión, apogeo y caída de Joan Lombarda, mercader-armador de Barcelona » : *L'expansió catalana a la Mediterrània a la baixa edat mitjana*, 20 avril 1998, Barcelone, FERRER I MALLOL, M.-T., et COULON, D. (éds.), Barcelone, 1999, p. 15-25.

- COULON, D., *Barcelone et le grand commerce d'Orient Au Moyen Âge. Un Siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (ca. 1330 - ca. 1430)*, Madrid-Barcelone, 2004.
- CUTTLER, S.H., *The law of treason and treason trials in later medieval France*, Cambridge, 1981.
- CUVELIER, J., *Chronique de Bertran du Guesclin*, Paris, 1839.
- CUVILLIER, J.-P., « La population catalane au XIV^e siècle. Comportements sociaux et niveaux de vie d'après les actes privés », *Mélanges de la Casa de Velázquez*. Tome 5, 1969. pp. 159-187.
- D'ABADAL, R., *Pere el Ceremoniós i els inicis de la decadència política de Catalunya*, Barcelone, 1987.
- DE FLUVIÀ, A., *Els primitius comtats i vescomtats de Catalunya. Chronologia de comtes i vescomtes*, Barcelone, 1989.
- DEIBEL, U., « La reyna Elionor de Sicília, monografia », *Memoria de la real academia de Buenas Letras de Barcelona*, X, 1927, p. 349-380.
- DIAGO HERNANDO, M., « Un noble entre tres reinos en la España del siglo XIV : Juan Ramírez de Arellano », *Pampelune*, 230, 2003, p. 523-556.
- DUBOIS, J., *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, 1962.
- EARENIGHT, T., *Queenship and political power in Medieval and early modern Spain*, Bodmin, 2005.
- EASTON, D., *A systems analysis of political life*, Chicago, 1979.
- EHLERS, J., « La souveraineté royale pendant le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central » : SCHMITT, J.-C, et OEXLE, O.G. (éds.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, 2002, p. 283-305.
- ENSENYAT I PUJOL, *La reintegració de la Corona de Mallorca à la Corona d'Aragó (1343-1349)*, Majorque, 1997.
- FARGETTE, S., « Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420), *Le Moyen Age, Revue d'histoire et de philologie*, CXIII, 2007, p. 309-334.
- FAVIER, J., *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1980.
- FELIU I MONTFORT, G., « Mercaders-banquers barcelonins: l'endeutament de la monarquia i la fallida de la taula de canvi de Pere des Caus i Andreu d'Olivella el 1381' » : *El món del crèdit a la Barcelona medieval*, SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M. (coord.), *Quaderns d'Història*, 13, Barcelone, 2007, pp. 197-220.

FERRER MALLOL, M. T., «El patrimoni reial i la recuperació dels senyorijs jurisdiccionalis en els estats catalano-aragonesos a la fi del segle XIV», *Anuario de Estudios Medievales*, VII 1970-1971, p. 351-491.

FERRER MALLOL, M.-T., « La redempció de captius a la Corona catalano-aragonesa (segle XIV), *Anuario de Estudios Medievales*, 15, 1985, p. 237-297.

FERRER I MALLOL, M.-T., « Les Corts de Catalunya i la creació de la diputació del general o generalitat el en marc de la guerra amb Castella (1359-1369) », *Anuario de Estudios medievales*, 34/2, 2004, p. 875-938.

FERRER MALLOL, M. T., *Entre la paz y la guerra, la corona catalano-aragonesa y Castilla en la baja edad media*, Barcelone, 2005.

FERRER I MALLOL, M. T., « Una família de navegants: els Marquet », et « Altres famílies i membres l'oligarquia barcelonina » : *El "Llibre del Consell" de la ciutat de Barcelona. s. XIV: les eleccions municipals*, FERRER I MALLOL, M.-T., BATTLE I GALLART, C. (éds.), Barcelone, 2007, pp. 136-346.

FERRER I MALLOL, M.-T., « Altres famílies i membres l'oligarquia barcelonina » : *El « llibre del Consell » de la ciutat de Barcelona, Siglo XIV: les eleccions municipals*, FERRER I MALLOL, M.-T., BATTLE I GALLART, C. (éds.), Barcelone, 2007, p. 321-327.

FONT, G., MATEU, J., PUJADAS, S., RUEDA, J. M., TURA, J., «Els sistemes d'aprofitament dels recursos hidràulics al castell de Montsoriu», *Monografies del Montseny*, 13, 1998, p.178-191.

FONT, G. MATEU, J., PUJADAS, S.; RUEDA, J. M., TURA, J., « El castell de Montsoriu. Configuració Arquitectònica d'un gran palau gòtic, a partir de les tasques arqueològiques desenvolupades entre els anys 2001 i 2004 », *VI Trobada d'Estudiosos del Montseny*, 2005, p. 185-189.

FOWLER, K., *Medieval mercenaries. Vol I: The great companies*, Oxford, 2001.

FURIÓ, A.(coord.), « Les senyories medievals. Una visió sobre les formes del poder feudal », dossier de la *Revista d'Història Medieval*, 7, 1996.

FURIÓ, A., « La Corona de Aragón en la crisis del siglo XIV » : BELENGUER, E., GARIN, F., *La Corona de Aragón, siglos XII-XVIII*, Valence, 2006, p. 79-98.

GAUVARD, C., De Grace especial », *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, 1991.

GAUVARD, C., «Rumeurs et stéréotypes à la fin du Moyen Âge : *La circulation des nouvelles au Moyen Âge* , XIV^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Avignon, juin 1993), Paris, 1994, p.159 et s.

- GAUVARD, C., *Violence et ordre public au Moyen Age*, Paris, 2005.
- GAUVARD, C., *L'enquête au Moyen Age*, Rome, 2008.
- GAUVARD, C, LIBERA, A. de, ZINK, M. (éd.), *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, 2002.
- GAUVARD, C., BOUREAU, A., JACOB, R., MIRAMON, C. de, « Normes, droit, rituel et pouvoir » : *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, SCHMITT, J.-C, et OEXLE, O.G. (dir.), Paris, 2002, p. 461-483.
- GENET, J.-P (dir.), *Genèse de l'État moderne, bilans et perspectives*, Paris 1990.
- GENET, J.-P., « La genèse de l'État moderne, les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118-1, 1997, p. 3-18.
- GOURON, A., *Droit et coutume en France aux XII^e et XIII^e siècles en France*, Londres, 1993.
- GOURON, A., RIGAUDIÈRE, R.(dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, Montpellier, 1988.
- GUBERN, R., *Epistolari de Pere III, I*, Barcelone, 1955.
- GUELL, M., *Els Margarit de castell d'Empordà. Família, noblesa i patrimoni a l'època moderna*, Barcelone, 2011.
- GUENÉE, B., *Tribunaux et gens de justice dans le baillage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*, Paris, 1953.
- GUENÉE, B., « État et nation au Moyen Âge », *Revue historique*, CCXXXVII, 1967, p. 17-30.
- GUILLERÉ, C., *Girona al segle XIV*, 2 vol., Barcelone, 1993.
- GUILLERÉ, C., « Le contrôle du gouvernement urbain dans la couronne d'Aragon (milieu XIII^e siècle-1479) » : *Las sociedades urbanas en la España medieval*, XXIX Semana de Estudios medievales Estella, 15-19 juliol 2002, Pampelune, 2003, p. 353-407.
- GUIU, C., PÉQUIGNOT, S., « Historiographie catalane, histoire vive. À propos de quelques ouvrages récents », *Mélanges de la Casa de Velázquez, Nouvelle Série*, 36/1, 2006, p. 285-306.
- GUTIÉRREZ DE VELASCO, A., « Las fortalezas aragonesas ante la gran ofensiva castellana en la guerra de los dos Pedros », *Revista de Historia Jerónima Zurita*, 12-13, 1961.
- GUTIÉRREZ DE VELASCO A., « La contraofensiva aragonesa en la guerra de los dos Pedros », *Revista de Historia Jerónima Zurita*, 14-15, 1963, p. 7-30.
- HIREL-WOUTS, S., « Le Justicia dans quelques Chroniques de la couronne d'Aragon », *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, 29, 2006, p.277-300. [http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/26/23/13/PDF/HAL_Justicia.pdf]

HURTEBISE, E.G., *Guia historico descriptiva del Archivo de la Corona de Aragón en Barcelona*, Madrid, 1920.

IRADIEL, P., « Señoríos jurisdiccionales y poderes públicos a finales de la Edad media » : *Poderes públicos en la Europa medieval : Principados, Reinos y Coronas. Actas de la XXIII Semana de Estudios Medievales de Estella, 22-26 de julio de 1996*, 1997, p. 69-116.

JORNET I BENITO, N., « La correspondancia integrada en los procesos judiciales del siglo XIV en Cataluña. Fución y contenido » : *VI Congreso internacional de Historia de la Cultura escrita*, vol. I, Alcalá de Henares, 2002, p. 53-66.

JUNYENT, E., *Jurisdiccions i privilegis de la ciutat de Vich*, Vic, 1969.

KAGAY, D.J., « The Treasons of Bernat de Cabrera: Government, Law and the Individual in the Late-Medieval Crown of Aragon », *Mediaevistik*, 13, 2000, p. 39-54.

KAGAY, D.J., « Law and memory the many aspects of the legal inquisition in the medieval crown of Aragon », *Anuario de Estudios Medievales*, 2004, 34, n°1, p. 51-77.

KAGAY, D.J., « The national defense clause and the emergence of the Catalan state : *Princeps namque* revisited », *War, Government, and Society in the Medieval Crown of Aragon*, Aldershot, 2007, p.57-97.

KRIEGEL, A., *Les communistes français*, Paris, 1968.

LABORIE, P., « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 18, 1988, p. 101-117.

LADERO QUESADA, M.A. , « El ejercicio del poder real : instituciones e instrumentos de gobierno » : *El poder real en la corona de Aragon (siglos XIV-XVI)*, *XV^e Congrés d'Historia de la Corona de Aragon*, Jaca 20-25 septembre 1993, I-1, Saragosse, 1996, p. 73-140.

LAFUENTE GÓMEZ, M., *La guerra de los Dos Pedros en Aragón (1356-1366). Impactos y trascendencia de un conflicto bajomedieval*, Thèse doctorale, Saragosse, 2009.
[<http://zaguan.unizar.es>]

LAFUENTE GÓMEZ, M., « Rebeldía, traición y *lesa maiestas* en Aragón durante la guerra de los dos Pedros (1356-1366) », *e-Spania* , mis en ligne le 16 janvier 2013, URL : <http://e-spania.revues.org/21989>.

LAINÉ, F., « Les prisonniers de la bataille de Poitiers », Paris, 2002.

LAINÉ, F., « Les prisonniers en Europe occidentale, (XIV-XV^e siècles). Massacre, échange ou rançon » : *Les prisonniers de guerre dans l'histoire, Contacts entre peuples et cultures, Actes du colloque de 2002*, CAUCANAS, S., CAZALS, R. et P. PAYEN, P. (dir.), Toulouse, 2003, p. 107-124.

- LAINÉ, F., « L'image du roi dans le ms. Espagnol 99 de la BNF (c. 1350-1360) », *e-Spania*, mis en ligne le 25 juin 2007. URL : <http://e-spania.revues.org/document164.html>.
- LÉVY, R., ROUSSEAUX, X., « États, justice pénale et histoire : bilan et perspectives », *Droit & Société*, 20-21, 1992, <http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/html/ds020021/ds020021-21.htm>.
- MALLORQUÍ, E., *Parròquia I societat rural al Bisbat de Girona, segles XIII-XIV*, Barcelone 2011.
- LLACH I PLAMADA, E., PUIG I AMAT, N., « L'arxiu del Vescomtat de Cabrera I Bas, Comtat d'Osona i de Mòdica », *Quaderns de la Selva*, 17, 2005, p. 189-206.
- LÓPEZ RODRÍGUEZ, C., « La Corona y las jurisdicciones señoriales en el Reino de Valencia durante el reinado del Magnánimo », *La España Medieval* 26, 2003, p. 127-166.
- LÓPEZ RODRÍGUEZ, C., *Nobleza y poder político en el Reino de Valencia (1416-1446)*, Valence, 2005.
- LÓPEZ RODRÍGUEZ, C., « Orígenes del Archivo de la Corona de Aragón (en tiempos, Archivo real de Barcelona) », *Hispania*, 2007, 226, p. 413-454.
- MADERO, M., « Façons de croire. Le témoin et le juge dans l'œuvre juridique d'Alphonse X le Sage, roi de Castille », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 54/1, 1999, p. 197-218.
- MADERO, M., *Las verdades de los Hechos. Procesos, Juez y testimonio en la Castilla del siglo XIII*, Salamanca, 2004.
- MADERO, M., « Causa, creencia y testimonios. La prueba judicial en Castilla durante el siglo XIII », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, HS 2, 2008. [<http://cem.revues.org/index9672.html>]
- MARTIN, J.-L., « Les Corts catalanes de 1358 », *Estudis d'Història medieval*, IV, 1971, p. 71-84.
- MARTÍNEZ GIRALT, A., « L'agitat retir monàstic del vescomte Bernat II de Cabrera », *Quaderns de la Selva*, 20, 2008, p. 43-59.
- MASIÁ DE ROS, A., *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, Barcelone, 1994.
- MELONI, G., *Genova e Aragona. all'epoca di Pietro il Cerimonioso. I (1336-1354)*, Padoue, 1971.
- MENÉNDEZ-PIDAL, R., *Historia de España*, t. XIV, *España cristiana, crisis de la Reconquista, luchas civiles*, Madrid, 1976.
- MESTRE I GODES, J., *El poder i la dignitat. Relat sobre les vides encreuades de Pere III i Bernat de Cabrera*, Barcelone, 2005.

- MIQUEL I LÓPEZ, J., RUBIÓ MANUEL, D., « La recuperació del patrimoni reial: El cas de la vegueria de Vilafranca del Penedès (1384) », *Miscel·lània penedesenca*, XVIII, 1994, p. 209-231.
- MIRET I SANS, J., *Investigación histórica sobre el vizcondado de Castellbó*, Barcelone, 1900.
- MIRET I SANS, J., « Négociations de Pierre IV d'Aragon avec la cour de France (1366-67) », *Revue hispanique*, 1905, 13, p.76-135.
- MONTAGUT ESTRAGUÉS, T. de, « El régimen jurídico de los juristas de Barcelona en la baja edad media », *Barcelona quaderns d'història*, 4, 2001, p. 193-212.
- MONTAGUT ESTRAGUÉS, T. de, « El renacimiento del poder legislativo y la Corona d'Aragon (s. XIII-XV) : Renaissance du pouvoir législatif et Genèse de l'État », GOURON, A., RIGAUDIERE, A. (éd.), Montpellier, 1988, p. 165-177.
- MOXÓ I MONTOLIU, F., *La casa de Luna (1276-1348): Factor politico y lazos de sangre en la ascension de un linaje aragones*, Münster, 1990.
- MURRAY, J., *Dictionary of Greek and Roman Antiquities*, Londres, 1875.
- NIETO SORIA, J. M., « La historia política : retos inmediatos », *Medievalisme : Noves perspectives*, VII^o curs d'estiu Comtat d'Urgell, 10-12 juillet 2002, Lérida, 2003, p. 43-61.
- NONÓ I RIUS, B., GIRONELLA I DELGÀ, A., « La presència d'una dama al claustre. Estudi i edició del testament i la inscripció funerària d'Elionor de Cabrera », *Annals de l'Institut d'Estudis Gironins*, XLV, 2004, p. 457-470.
- NORWICH, J.J., *A History of Venice*, New York, 1989.
- ORSI LÁZARO, M., « Les dotacions dels vaixells de l'armada de 1354. Motivacions, context social i costos humans », *Revista del Museu Marítim de Barcelona*, 2007-15, p.54-73.
- ORSI LÁZARO, M. , « Estrategia, operaciones y logística en un conflicto mediterráneo. La revuelta del Juez de Arborea y la « Armada e viatge » de Pedro el Ceremonioso a Cerdeña (1353-1354) » , *Anuario de Estudios Medievales*, 38-2, 2008, p. 921-928.
- ORTI GOST, P., « El consell de Cent durant l'Edat mitjana », *Quaderns d'Història*, 4, 2000, p. 21-48.
- PAILHÈS, C., *Gaston Fébus*, Paris, 2010.
- PALACIOS MARTÍN, B., « Los actos de coronación y el proceso de 'secularización' de la monarquía catalano-aragonesa (Siglos XIII-XIV) » : *État et Église dans la Genèse de l'État moderne*, GENET, J.-P., VINCENT, B. (éd.), Madrid 1986, p.113-127.
- PALACIOS MARTÍN B., « Sobre la redacción y difusión de las 'Ordenaciones' de Pedro IV de Aragón y sus primeros códigos », *Anuario de Estudios Medievales*, 25/2, 1995, p. 659-681.

- PALACIOS MARTÍN, B. , « Imágenes y símbolos del poder real en la corona de Aragón » : *El poder real en la corona de Aragon (siglos XIV-XVI)*, XV^e Congrés d'Historia de la Corona de Aragon, Jaca 20-25 septembre 1993, I-1, Saragosse, 1996, p. 191-229.
- PARAVICINI BAGLIANI, A., PIBIRI, E., REYNARD, D. (éd.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XV^e siècles, Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre - 1er décembre 2001, Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale, (34), 2003.*
- PELÁEZ, M.J. (éd.), *Diccionario crítico de juristas españoles, portugueses y latinoamericanos (hispánicos, brasileños, quebequenses y restantes francófonos)*, vol. II, t. 1, Saragosse-Barcelone, 2008.
- PÉQUIGNOT, S., « Pouvoir royal et sociétés dans la couronne d'Aragon, Un essai de lecture historiographique (1990-2006) », *En la España Medieval*, 30, Eté 2007, p. 381-432. [<http://revistas.ucm.es/ghi/02143038/articulos/ELEM0707110381A.PDF>]
- PÉQUIGNOT, S., *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, 2009.
- PETER, L.S., *La France à la fin du Moyen Âge : la société politique*, Paris, 1977.
- PLADEVALL I FONT, A., *El comtat d'Osona a mig segle XIV, Origen i extension del comtat d'Osona creat pel rei Pere III a favour de Bernat III de Cabrera el 1r marc de 1356*, Barcelone, 1972.
- PLANES I ALBETS, R., PAGAROLAS I SABATÉ, L., PUIG I USTRELL, P., *L'Arxiu de la Corona d'Aragó. Un nou perfil per a l'Arxiu Reial de Barcelona*, 2003.
- PONS I GURI, J.M., « Un fogatjament desconegut de l'any 1358 », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXX, 1963-64 p.339-346.
- PONS I GURI, J., « El conflicte de la notaria de Girona », *Annals de l'Institut d'Estudis Gironins*, 1979, vol. 25, n° 1, p. 167-236.
- PONS I GURI, J.-M., « El dret comú a Catalunya », *Recull d'estudis d'història jurídica catalana*, Barcelone, 1989, p. 65-88.
- PONS I GURI, J., « Hostalric, capital i arxiu del Vescomtat de Cabrera », *Quaderns de la Selva*, 14, 2002, p. 7-20.
- PONS I GURI, J.M., « Unes franqueses per a la vila i el port de Blanes », *Acta Historica et Archaeologica Mediaevalia Barcelona*, 26, 2005, p. 263-270.
- PORTEAU-BITKER, A., « L'emprisonnement dans le droit laïc au Moyen Âge », *Revue d'histoire du droit français et étranger*, 46, 1968, p.211-245 et p. 389-428.
- PROST, A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, 1996.

- REIXACH SALA, A., « Finanzas municipales y banca privada en la Cataluña bajomedieval: los cambistas y la hacienda local de Gerona (1330-1380) » : *Estudios recientes de jóvenes medievalistas. Lorca-2012*, VILLANUEVA MORTE, C., REINALDOS MIÑARRO, D.A. (dir.), Murcie 2013, p. 179-194.
- REIXACH SALA, A., « Un estudi de cas dels canviadors de la Girona del segle XIV: Ramon Medir. (ca. 1330-1382) », *Mestall*, XIII, 29, 2013, p.15-17, [<http://www.ddgi.cat/historiarural/mestall/Mestall29.pdf>]
- RÉMOND, R., *La droite en France*, Paris, 1954.
- RÉMOND, R., *Pour une histoire politique*, Paris, 1988.
- RICOEUR, P., « Le paradoxe politique », *Esprit*, mai 1957, p. 721-745.
- RIU, M., « La banca i la societat a la Corona d 'Aragó, a finals de l 'Edat Mitjana i començaments de la Moderna », *Acta Historica et Archaeologica Medievalia*, 11-12, 1990-1991, p. 188-224.
- ROCA, J.M., *Johan I d'Aragó*, Barcelone, 1929.
- RODRIGO ESTEVAN, M.-L., *Documentos para la historia del Justicia de Aragón*, Saragosse, 1991.
- RUCQUOI, A., « Genèse médiévale de l'Espagne moderne : du pouvoir et de la nation (1250-1516) » : *Genèse de l'État moderne, bilans et perspectives*, GENET, J.-P (dir.), Paris, 1990, p. 17-32.
- RUEDA TORRES, J.M. TURA MASNOU, J., « Montsoriu : gènesi, evolució i decadència d'un gran castell medieval » : *Actes del Congrés, Els castells medieval a l Mediterrània nord-occidental, celebrat a Arbúcies els dies 5,6 I 7 de marz de 2003*, Museu Etnològic del Montseny, 2003, p. 37-66.
- RUSSELL, P. E., *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*, Oxford, 1955.
- SABATÉ F., *El veguer a Catalunya: anàlisi del funcionament de la jurisdicció reial al segle XIV*, Thèse de doctorat, Barcelone, 1994 [Col.lecció de tesis doctorals microfitxades].
- SABATÉ, F., «El poder reial entre el poder municipal I el poder baronial a la Catalunya del segle XIV » : *El poder real en la corona de Aragon (siglos XIV-XVI)*, XV^e Congrés d'Historia de la Corona de Aragon, Jaca 20-25 septembre 1993, I-2, Saragosse, 1996, p. 329-342.
- SABATÉ, F., « Corona de Aragón » : *Historia de España, La epoca medieval : Administración y gobierno*, PORRAS ARBOLEDAS , P.A., RAMIREZ , E. VAQUERO, SABATÉ, F. (éd.), Madrid, 2003, Vol. 8, p. 325-458.

SABATÉ, F., « El poder soberano en la Cataluña bajomedieval : definición y ruptura » : *Coups d'État à la fin du Moyen Âge ? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, FORONDA, F., NIETO SORIA, J.M., GENET, J.P., (éds.) Madrid, 2006, p. 483-528.

SÁEZ ABAD, R., *La Guerra de los dos Pedros 1356-1369*, Madrid 2008.

SÁIZ SERRANO, J., *Guerra y nobleza en la corona de aragón. La Caballería en los ejércitos del rey (siglos XIV-XV)*, thèse doctorale, Valence, 2003.
[<http://www.tdx.cat/bitstream/handle/10803/9994/saiz.pdf>] .

SÁIZ SERRANO, J., « La organización militar en la expansión mediterránea de la Corona de Aragón, siglos XIV y XV » : *XVIII Congrès d'Història de la Corona d'Aragó*, Valence, 2004, t.1, p. 737-764.

SÁNCHEZ ARAGONES, L.M., *Las cortes de la Corona de Aragon durante el reinado de Juan II (1458-1479). Monarquía, ciudades y relaciones entre el poder y los subditos*, Saragosse, 2004.

SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., *El naixement de la fiscalitat d'Estat a Catalunya, segles XII-XIV*, Vic, 1995.

SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Un episodio de la guerra de los dos Pedros : la defensa costera de Cataluña en el verano de 1365 » : *Poder y sociedad en la baja Edad Media Hispánica. Estudios en homenaje al profesor Luis Vicente Díaz Martín*, Valladolid, 2002, t. I, p.273-288.

SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Cortes et fiscalidad : el cas de Cataluña durante la segunda mitad del siglo XIV » : *Aragón en la edad media*, XXI, 2009, p. 279-308.
[<http://www.arcacomunis.uma.es/articulos/msanchezcortes.pdf>]

SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Le financement des flottes royales de Catalogne au milieu du XIV^e siècle (1353-1356) » : *Les ports et la navigation en Méditerranée au Moyen Âge, Actes du Colloque de Lattes (Hérault) 12,13, 14 novembre 2004*, 2009, p. 291-302.
[<http://hdl.handle.net/10261/36369>]

SÁNCHEZ-MARTÍNEZ, M. , « Un episodio de la guerra de los dos Pedros : la defensa costera de Cataluña en el verano de 1365 » : *Poder y Sociedad en la Baja Edad Media Hispánica. Estudios en homenaje al profesor Luís Vicente Díaz Martín*, I, Valladolid, 2002, p. 273-288.

SÁNCHEZ MARTÍNEZ, M., « Defensar lo principat de Cathanunya en la segunda mitad del siglo XIV : de la prestación militar al impuesto » : *Pagar el Rey en la Corona de Aragon durante el siglo XIV*, Barcelone, 2003, p. 171-211.

SARASA SÁNCHEZ, E. « El Justicia de Aragón en la Edad Media. Génesis y primer desarrollo » : *VIII Encuentro de estudios sobre el Justicia de Aragón*, 3-4 juin 2008, Saragosse, 2008

SARASA SÁNCHEZ, E., BONET, A, REDONDO, Guillermo, *El Justicia de Aragón. Historia y derecho*, Saragosse, 1985.

SARASA SÁNCHEZ, E., « Las relaciones Iglesia-Estado en Aragon durante la baja Edad Media » : *État et Église dans la Genèse de l'État moderne*, GENET, J.P., VINCENT, B. (éds.), Madrid 1986, p. 165-174.

SARRET I ARBÓS, J., *Historia de l'estat politic-social de Manresa*, vol.5, Manresa, 1925.

SCHMITT, J.-C, et OEXLE, O.G. (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, 2002.

SESMA MUNOZ, J.A., « El sentimiento nacionalista en la Corona de Aragon y el nacimiento de la Espana moderna » : *Realidad e imagenes del Poder, Espana a fines de la Edad Media*, RUCQUOI, A. (éd.), Valladolid, 1988, p. 215-231.

SESMA MUÑOZ, J. A., « Fiscalidad y poder. La fiscalidad centralizada como instrumento de poder en la Corona de Aragón (siglo XIV), *Revista de la Facultad de Geografía e Historia*, 4, 1989, p. 447-463.

SESMA MUÑOZ, J.A, « Las transformaciones de la fiscalidad real en la baja edad media » : *El poder real en la Corona de Aragón, XVº Congreso de Historia de la Corona de Aragon*, t.I, Saragosse, 1994, p. 232-291.

SESMA MUÑOZ, J.Á., « La nobleza bajomedieval y la formación del estado moderno en la Corona de Aragón » : *La nobleza peninsular en la Edad Media. Actas del VI Congreso de estudios medievales, 6 al 10 de octubre de 1997*, Ávila, 1999 p. 343-430.

SESMA MUÑOZ, S., « El ducado/principado de Girona y la monarquía aragonesa bajomedieval », *Aragón en la Edad Media*, 14-15, 2, 1999, p. 1507-1518.

SITGES, J.-B., *Las mujeres del rey Pedro I de Castilla*, Madrid, 1910.

SITGES, J.B., *La muerte de D. Bernardo de Cabrera*, Madrid, 1911.

SOBREQUÉS S., *Els barons de Catalunya*, Barcelone, 1989.

TASIS I MARCA, R., *La vida del rey En Pere III*, Barcelone, 1961.

TASIS I MARCA, R., *Pere el Cerimoniós i els seus fills*, Barcelone, 1991.

TATJER PRAT, M.T., *La Audiencia real en la corona de Aragón. Orígenes y primera etapa de su actuación (s. XIII y XIV)*, Barcelone, 2009.
[\[http://www.upf.edu/historiadeldret/_pdf/La_audiencia_real_corona_de_aragon.pdf\]](http://www.upf.edu/historiadeldret/_pdf/La_audiencia_real_corona_de_aragon.pdf)

- THOMAS, Y. « Les artifices de la vérité en droit commun médiéval », *L'Homme* 3/2005 (n° 175-176), p. 113-130. URL : www.cairn.info/revue-l-homme-2005-3-page-113.htm.
- TORRA PÉREZ, A., « La conservación de la memoria : Archivos Regios » : *La Corona de Aragón en el centro de su Historia (1208-1458)*, Actes du colloque tenu à Zaragoza et Monzón du 1 au 4 de décembre 2008, SESMA MUÑOZ, A. (dir.), Saragosse, 2009.
- TUCOO-CHALA, P., *Gaston Fébus prince des Pyrénées (1331-1391)*, Biarritz, 2003.
- UDINA MARTORELL, F., *Guia historica y descriptiva del Archivo de la Corona de Aragón*, Madrid, 1986.
- VALDEÓN, J., *Pedro I el Cruel y Enrique de Trastama, La primera guerre civil española ?*, Madrid, 2003.
- ZABALO ZABALEGUI, J., « Participación navarra en la guerra de los dos Pedros (julio de 1362 - abril de 1363) », *I Congreso General de Historia de Navarra*, 1986, Pamplona, 1988, pp. 685-691.